This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50272 7

Ex-libris

DC
611
.Y54

ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.

26e ANNÉE

(DEUXIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE).

CHANVIN Pierre
à
CHABLIS

AUXERRE

PERRIQUET ET ROUILLÉ, ÉDITEURS, RUE DE PARIS, 31

SE TROUVE AUSSI

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1862

Le volume de l'*Annuaire historique et statistique de l'Yonne*, pour 1861, contenait dans sa 3e partie les travaux suivants :

1. Un médecin du grand monde au XVIIe siècle, par M. Aimé CHÉREST.

2. Nomenclature des commerces, industries et professions exercées dans le département de l'Yonne en 1858 et nombre des patentés dans chaque profession, par M. GIMEL, directeur des contributions directes de l'Yonne.

3. Les Maréchaux de France de l'Avallonnais, par M. RAUDOT, ancien représentant de l'Yonne.

4. La Vesvre de Gigny, par M. E. LAMBERT.

5. Collégiale de Montréal, M. E. PETIT.

6. Le véritable emplacement de la Bataille de Fontanetum (Fontenoy-en-Puisaye) par M. A. CHALLE.

7. Essai d'une notice historique et statistique sur Irancy, par M. SONNIÉ-MORET.

8. Guide pittoresque dans le département de l'Yonne, (voyage XVe), par MM. G. COTTEAU et V. PETIT.

9. Forêts de Châtel-Gérard et de Saint-Jean, par M. E. PETIT.

10. Les Budgets des villes chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Yonne, par M. A. CHALLE.

11. Sommaire des travaux du Conseil général, session de 1860.

PLACEMENT DES DESSINS DE L'ANNUAIRE DE 1862.

Panorama de la ville d'Avallon, vue prise de la montagne des Alleux.	199
Château de Champignelles, façade sur le jardin, d'après un ancien dessin.	134
Château de Chastellux, vue prise de la route d'arrivée.	210
Château de Hailly, vue de la vallée.	227
Tombes de Quarré-les-Tombes.	226
Portrait de M. le comte Léon de Bastard, d'après une photographie.	50

Le **Panorama de la ville d'Avallon**, en raison de l'importance de ce dessin, ne pourra être imprimé que dans le courant de janvier.

Il sera remis à chaque souscripteur à l'édition de l'Annuaire avec gravures *sur la représentation du BON ci-inclus*, soit par les Editeurs, soit par le dépositaire ou par le libraire qui aura fourni le volume.

Dunning
Nijhoff.
6-28-29
17624.

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES.

Comité général de l'Annuaire 1
Commission permanente —
Correspondants —

PREMIÈRE PARTIE. — CALENDRIER.

Ères et supputations chronologiques 3
Comput ecclésiastique —
Quatre-temps —
Fêtes mobiles —
Commencement des quatre saisons 4
Eclipsés —
Position géographique du département —
Population totale —
Calendrier civil 5
Lever et coucher du soleil —
Cours de la lune —
Foires de l'Yonne —
Agenda municipal 17

DEUXIÈME PARTIE.

CHAP Ier. *Documents généraux.*

Puissances 27
Liste des souverains et des princes —
Républiques 28
Villes libres 30
Ambassadeurs et ministres français près les puissances étrangères —
Maison civ. de l'Empereur des Français 31
Maison militaire 32
Cent-Gardes 33
Maison de l'Impératrice —
— des enfants de France —
Conseil des Ministres —
Sénat 34
Corps législatif 35
Conseil d'Etat 36
Cour de cassation 38
Haute-Cour de justice 39
Cour des comptes —
Cour impériale de Paris —
Cours impériales des départements 40
Archevêques et Evêques français 42
Division de la France en départements 43
Conservations forestières 46
Service forestier en Algérie —
Nouvelles circonscriptions académiques 47
Armée. — Maréchaux de France 48
Divisions militaires 48
— — Algérie —

CHAP. 2. *Département de l'Yonne.*

SECTION Ire. ADMINISTRATION CIVILE.

Préfecture de l'Yonne 49
Archives 53
Sous-Préfectures —
Communes composant chaque canton 54
Conseil général de l'Yonne 56
Conseils d'arrondissement par canton 57
Commissions d'inspect. des pharmacies 58
Médecins des enfants trouvés —
Conseils d'hygiène.—Vaccine —
Tableau, par ordre alphabétique, des 483 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, les distances judiciaires, le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient 60
Tableau des communes par arrondissement et par ordre alphabétique, population, noms des maires, adjoints, curés, desservants et instituteurs du département 69
Administrations municipales des principales villes du département 78
Architectes départementaux 80
Conseil dép. des bâtiments civils —
Asile départemental des aliénés —
Hospices. Comités gratuits de consult. 82
Hospices communaux. Comm. adm. —
Service des enfants trouvés et aband. 83
Prisons du département 84
Pénitencier départemental —
Maison d'arrêt d'Auxerre —
Comm. de surveillance des prisons —

SECTION II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Sens 85
Chapitre métropolitain —
Maison des prêtres auxiliaires, à Pontigny, et succursale de Sens —

SECTION III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour d'Assises 86
Tribunaux de première instance —
Avoués, avocats, etc. —
Tribunaux de commerce 88
Justices de paix 89
Suppléants 90
Notaires —
Commissaires-priseurs 92
Huissiers 93
Bureaux d'assistance judiciaire 94

SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Dijon 95
Inspection de l'Yonne —
Conseil départemental —
Inspecteurs de l'Instruction primaire 96
Délégués cantonaux —
Comm. d'examen (instruc. second.) —
Comm. d'examen (instruc. primaire) —
Etablissements d'instruction —

SECTION V. ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re division militaire 101

Garnisons 101
Gîtes d'étapes 102
Gendarmerie —
Commissaires de police cantonaux 103

SECTION VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

Recette générale 104
Trésor —
Direction des contributions directes —
Cadastre 105
Vérificateurs des poids et mesures —
Percepteurs et perceptions 106
Direction générale des douanes et contributions indirectes 111
Direction départementale, idem —
Inspections et sous-inspections —
Enregistrement et domaines 113
Eaux et forêts 114
Administration des Postes —
Maîtres de poste 116

SECTION VII. PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire 117
Routes impériales —
— départementales 118
Service hydraulique —
Bureaux de l'ingénieur en chef —
Service des ingénieurs ordinaires 119
Chemin de fer de Paris à Lyon 121
Embranch. de La Roche à Auxerre —
Chemin de fer d'Auxerre à Clamecy 122
Administr. des lignes télégraphiques 122
Canal du Nivernais et rivière d'Yonne 123
Canal de Bourgogne 124
Service vicinal — Personnel 125
Chemins de grande communication 126
— de moyenne communication 128

SECTION VIII. ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Bibliothèques publiques 130
Inspection des monuments historiques 131
Architectes id. —
Monuments classés —
Sociétés et établissements scientifiques et artistiques —
Sociétés médicales 133
Sociétés et établissements agricoles et industriels 134
Sociétés et établissements charitables et de bienfaisances 137
Sociétés de Secours-Mutuels 140
Théâtres et sociétés musicales 142
Compagnies de sapeurs-pompiers 143
Changements survenus depuis le tirage 144

TROISIÈME PARTIE.

Statistique, Sciences et Arts.

Les Bourguignons et les Champenois à Constantinople et en Morée, par M. Félicien Thierry. 3
Les Orry de Fulvy, par M. Ernest Petit 32
Léon de Bastard, notice biographique, par M. Aimé Chérest. 50
Les Transports sur l'embranchement d'Auxerre à Laroche. 69
Tableau des Mercuriales de 1850 à 1860. 76
Résumé de ces Tableaux. 86
Mercuriales par quinzaine des principaux marchés du département. 91
Population comparée de l'Avalonnais, sous Louis XVI et sous Napoléon III, par M. Raudot. 102
La Puisaye, par M. B. Duranton. 116
Recherches sur la vie moyenne comparée dans les 37 cantons du département de l'Yonne, par M. Emile Duché. 174
Mouvement de la Population du département de l'Yonne pendant les années 1852 à 1860 inclusivement 185
Guide pittoresque dans l'Yonne, par MM. G. Cotteau et Victor Petit. 206
Sommaire des travaux du Conseil Général. 229

Mélanges.

Faits généraux. 242
Faits départementaux. 253
Messagers et commissionnaires. 263
Voitures publiques 265

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'ANNUAIRE.

M. le Préfet, Président; — MM. Badin-d'hurterise, Barry, Baudoin, Béthery de la Brosse, Bonneville, le comte de Bressieux, Brinquart, Challe, Couturat, Deligand, Dhumez, Camille Doucet, Duché, Dupont-Delporte, Andoche Febvre, Flandin, Foacier, Frémy, Guérin de Vaux, Guillot, baron du Havelt, Houdaille, Larabit, Le Comte, Lemaire, Martenot aîné, le baron Martineau des Chesnez, Rampont- Lechin, le comte Rodolphe d'Ornano, Précy, Rabé, Rétif, le marquis de Tanlay, Textoris, de Virieu et Vuitry.

COMMISSION PERMANENTE.

M. le Préfet, *Président;* MM. Badin-d'hurterise, Challe, Quantin, N., *membres.*

CORRESPONDANTS.

MM. Belgrand, ingénieur en chef, à Paris.

Challe, président de la Société scientifique de l'Yonne, membre du Conseil général, à Auxerre.

Cherest, avocat, à Auxerre.

Dévy, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Vesoul (Haute-Saône).

Duché, dr en médecine, membre du Conseil général de l'Yonne, à Ouanne.

Cotteau, juge au tribunal civil de Coulommiers (Seine-et-Marne).

Desmaisons, conducteur principal des ponts et chaussées, à Auxerre.

Duranton, juge de paix, à Bléneau.

MM. Flandin, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris.
François-Chaslin, inspecteur du Crédit agricole, à Paris.
Gimel, directeur des Contributions directes, à Auxerre.
Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
Lambert, régisseur, à Tanlay.
Lechat, chef de division à la Préfecture de l'Yonne.
Leclerc, juge de paix, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, président du Tribunal civil de Joigny.
Le Maistre, ancien percepteur, à Tonnerre.
Bon Martineau des Chesnez, ancien sous-secrétaire d'Etat, et secrétaire général au Ministère de la guerre, maire d'Auxerre.
Petit (Ernest), propriétaire à Vausse, près Châtel-Gérard.
Petit (Victor), dessinateur, à Paris.
Pinard, conseiller à la Cour impériale de Paris, à Paris.
Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.
Raudot, ancien représentant, à Orbigny.
Ravin, ancien professeur de logique, à Auxerre.
Roze, propriétaire, à Tonnerre.
Salomon, ancien avoué, à Saint-Florentin.
Savatier-Laroche, ancien représentant, à Auxerre.
Sonnié-Moret, à Clamecy.
Thierry (Félicien), au château de la Vieille-Ferté.
Tonnelier, président du Tribunal civil d'Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire, à Migennes.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1862.

ANNÉE 6575 de la période Julienne.

2615 de la fondation de Rome, selon Varron.

2609 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2638 des Olympiades, ou la 2e année de la 660e Olympiade, commence en juillet 1862, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1278 de l'Hégyre ou ère des Turcs, commence le 9 juillet 1861, et finit le 28 juin 1862, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les Dates*.

1862 du Calendrier Grégorien établi en 1582, depuis 279 ans; elle commence le 1er janvier. L'année 1862 du Calendrier Julien commence 12 jours plus tard, le 13 janvier.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1862. . .	1
Epacte	XXX
Cycle solaire.	23
Indiction romaine. . . .	5
Lettre dominicale. . .	E

Quatre-Temps.

Mars.	12, 14 et 15.
Juin	11, 13 et 14.
Septembre . . .	17, 19 et 20.
Décembre. . . .	17, 19 et 20.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 16 février.
Les Cendres, 5 mars.
Pâques, 20 avril.
Les Rogations, 26, 27 et 28 mai.
Ascension, 29 mai.
Pentecôte, 8 juin.
La Trinité, 15 juin.
La Fête-Dieu, 19 juin.
Premier Dimanche de l'Avent, 30 novembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS. .	le 20 mars	à	8h	53m	du soir.	Temps moyen de Paris.
ÉTÉ. . . .	le 21 juin	à	5	30	du soir.	
AUTOMNE. .	le 23 septem.	à	7	36	du mat.	
HIVER. . .	le 21 décem.	à	1	29	du mat.	

ECLIPSES.

Les 27 juin, 21 novembre et 21 décembre, éclipses partielles de soleil, invisibles à Paris.

Le 12 juin et le 6 décembre, éclipses totales de lune, la première invisible, la seconde en partie visible à Paris.

POSITION GÉOGRAPHIQUE.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude *est* et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude *nord*.

POSITION EXACTE DES CINQ VILLES PRINCIPALES DE L'YONNE.

NOMS.	LONGITUDE.	LATITUDE septentrionale.	HAUTEUR au dessus du niveau de la mer.
Auxerre (cathédrale)	1° 14' 10" E.	47° 47' 54"	122 m
Avallon (église) . .	1° 34' 17" id.	47° 29' 12"	263 m
Joigny (St.-Jean). .	1° 3' 43"	47° 59' 0"	117 m
Sens (cathédrale). .	0° 56' 49"	48° 11' 54"	76 m
Tonnerre (St-Pierre)	1° 38' 6"	47° 51' 23"	179 m

Population totale du département de l'Yonne d'après le dernier recensement quinquennal de 1861 : 370,305 habitants.

JANVIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES. du département. Les grands marchés d'Auxerre du 1er lundi de chaque mois et les marchés aux best. de Toucy du 1er sam. sont indiqués ici.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	*Circoncision.*	7 56	4 12	1	8 30 soir	5 31 soir	
jeudi	2	s. Macaire, ab.	7 56	4 13	2	9 1 soir	6 51 soir	2. Joigny
vend	3	ste Geneviève.	7 56	4 14	3	9 28 soir	8 7 soir	3. Tonnerre
sam.	4	s Tite, pontife.	7 56	4 15	4	9 50 soir	9 20 soir	4. Saint-Florentin, Toucy
DIM.	5	s. Honobert, p.	7 56	4 16	5	10 8 soir	10 30 soir	
lundi	6	*Épiphanie.*	7 55	4 17	6	10 27 soir	11 38 soir	6. Auxerre, L'Isle, Saint-Bris
mard	7	s Valentin, év.	7 55	4 18	7	10 46 soir	0 45 matin	7. Quarré-les-Tombes
merc	8	s Lucien, m.	7 55	4 20	8	10 7 soir	1 50 matin	
jeudi	9	s Adrien, ab.	7 54	4 21	9	11 30 soir	2 55 matin	
vend	10	s. Fulbert, p.	7 54	4 22	10	11 39 soir	3 58 matin	
sam.	11	s Hygin, m.	7 53	4 24	11	0 33 soir	4 57 matin	
DIM.	12	ste Prisque, v.	7 53	4 25	12	1 15 soir	5 60 matin	
lundi	13	s. Léonce, p.	7 52	4 26	13	2 6 soir	6 36 matin	13. Montréal
mard	14	s Hilaire, p.	7 52	4 28	14	3 6 soir	7 14 matin	
merc	15	s Paul, 1er er.	7 51	4 29	15	4 11 soir	7 45 matin	15. Neuilly
jeudi	16	s Marcel, p.	7 50	4 30	16	5 21 soir	8 11 matin	16. Mailly-la-Ville
vend	17	s Antoine, ab.	7 49	4 32	17	6 34 soir	8 35 matin	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s-Y. Noyers
sam.	18	Ch. de s. P.	7 48	4 33	18	7 48 soir	8 55 matin	
DIM.	19	S. nom de Jésus	7 48	4 35	19	9 3 soir	9 17 matin	
lundi	20	s Sébastien, m.	7 47	4 36	20	10 18 soir	9 38 matin	
mard	21	ste Agnès, v.	7 46	4 38	21	11 34 soir	10 0 matin	21. Appoigny, Bléneau, Guillon
merc	22	s Vincent, m.	7 45	4 40	22	0 0 matin	10 22 matin	22. Champignelles, Coul.-la-Vin. Dannemoine, Maligny
jeudi	23	Fiançaill. se V.	7 44	4 41	23	0 53 matin	11 3 matin	23. Champlost, Villen.-s.-Yonn.
vend	24	s Thimothée, p	7 43	4 43	24	2 12 matin	11 48 matin	
sam.	25	Conv. de s. P.	7 42	4 44	25	3 29 matin	0 0 soir	25. Brienon, Charny, Migé, Sougères, Vézelay
DIM.	26	ste Paule.	7 40	4 46	26	4 39 matin	0 44 soir	26. Cussy-les-Forges
lundi	27	s Jean Ch.	7 39	4 47	27	2 36 matin	1 50 soir	27. Auxerre
mard	28	s Raymond.	7 38	4 49	28	6 22 matin	3 4 soir	28. Cravant
merc	29	s F. de Sales, p	7 37	4 51	29	6 59 matin	4 23 soir	29. Ancy-le-Franc,
jeudi	30	ste Martine, v.	7 35	4 52	1	7 28 matin	5 41 soir	30. Saint-Sauveur
vend	31	s Pierre N.	7 34	4 54	2	7 51 matin	6 58 soir	31. Vermenton

P. Q. le 7, à 10 h. 56 m. du soir. D. Q. le 23, à 6 h. 45 m. du matin.
P. L. le 16, à 2 h. 4 m. du matin. N. L. le 30, à 2 h. 59 m. du matin.

FÉVRIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 35 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Ignace, p m.	7 33	4 53	3	8 matin 11	8 soir 9	
DIM.	2	PURIFICATION.	7 31	4 57	4	8 matin 30	9 18	2. Toucy
lundi	3	s Polycarpe	7 30	4 59	5	8 50	10 27	5. Auxerre, Test-Milon [Sem.] Ravières
mard	4	ste Jeanne de V.	7 29	5 1	6	9 11	11 34	4. Druyes
merc	5	ste Agathe.	7 27	5 2	7	9 34	0 39	
jeudi	6	s André Corsini	7 26	5 4	8	10 0	1 45	6. Bussy-en-Othe
vend	7	s Romuald. *j. g.*	7 24	5 6	9	10 31	2 44	
sam.	8	s Jean de M.	7 22	5 7	10	11 9	3 40	
DIM.	9	ste Appoline, v	7 21	5 9	11	11 56	4 29	9. Treigny
lundi	10	ste Scholas.	7 19	5 11	12	0 soir 52	5 11	
mard	11	s Séverin, ab.	7 18	5 12	13	1 55	5 45	11. Grandchamp
merc	12	s. Julien.	7 16	5 14	14	3 4	6 13	12 Saint-Martin-des-Champs
jeudi	13	s Valentin, pr.	7 14	5 15	15	4 16	6 38	
vend	14	s Faustin.	7 13	5 17	16	5 30	7 1	14. Chailley
sam.	15	s Onésime.	7 11	5 19	17	6 45	7 22	15. Leugny
DIM.	16	*Septuagésime.*	7 9	5 20	18	8 3	7 44	
lundi	17	s Théodule	7 7	5 22	19	9 22	8 7	
mard	18	s Siméon, p. m.	7 5	5 24	20	10 41	8 33	
merc	19	s Conrad.	7 4	5 25	21	0 0	9 6	
jeudi	20	s Gondebert, p	7 2	5 27	22	0 matin 1	9 49	20. Saint-Cyr-les-Colons
vend	21	ste Claire.	7 50	5 29	23	1 matin 18	10 38	
sam.	22	s Pierre Dam.	6 58	5 30	24	2 28	11 40	22. Cerisiers, Etais
DIM.	23	*Sexagésime.*	6 56	5 32	25	3 28	0 soir 5	
lundi	24	s Mathias.	6 54	5 33	26	4 18	2 50	24. Vézelay
mard	25	s Théodule, m.	6 52	5 35	27	4 57	2 5	25. Seignelay
merc	26	s Léandre.	6 40	5 37	28	5 28	3 21	
jeudi	27	ste Honorine.	6 48	5 38	29	5 53	4 35	27. Avallon, Saint-Fargeau
vend	28	ste Aveline, ab	6 47	5 40	30	6 16	5 49	28 Coulanon, Pont-sur-Yonne

P. Q. le 6, à 8 h. 20 m. du soir.
P. L. le 14, à 5 h. 15 m. du soir.
D. Q. le 21, à 2 h. 26 m. du soir.
N. L. le 28, à 4 h. 59 m. du soir.

MARS.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 51 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Aubin.	6 45	5 41	1	6 35	6 59	1. Joux-la-Ville, Sergines, Saint-Martin-d'O., Sainpuits, Toucy
Dim.	2	*Quinquagésime.*	6 43	5 43	2	6 54	8 8	2. Véron
lundi	3	s Simplice, p.	6 41	5 45	3	7 14	9 17	3. Auxerre, Grandchamp, L'Isle
mard	4	s Casimir	6 39	5 46	4	7 36	10 24	4. Druyes, Mailly-le-Ch., Quarré
merc	5	*Les Cendres.*	6 37	5 48	5	8 2	11 28	5. Neuvy-Santour, St-Julien
jeudi	6	s Théophile, p.	6 34	5 49	6	8 32	0 0	6. Tonnerre
vend	7	s Fridolin.	6 32	5 51	7	9 6	0 30	7. La Ferté Loupière
sam.	8	s Jean D.	6 30	5 52	8	9 49	1 29	8 Thury
Dim.	9	*Quadragésime.*	6 28	5 54	9	10 40	2 21	
lundi	10	ste Françoise.	6 26	5 56	10	11 39	3 5	10. St-Germain-du-Ch. Noyers, St-Florentin, Séparx
mard	11	s Vigile.	6 24	5 57	11	0 44	3 42	
merc	12	*Quatre-temps*	6 22	5 59	12	1 54	4 13	
jeudi	13	s Léandre.	6 20	6 0	13	3 7	4 39	13. Chablis
vend	14	s Lubin	6 18	6 2	14	4 22	5 2	14. Vézelay
sam.	15	s Zacharie.	6 16	6 3	15	5 40	5 24	15. Ouaine
Dim.	16	*Reminescere.*	6 14	6 5	16	6 59	5 46	16. Perreux
lundi	17	s Abraham er.	6 12	6 6	17	8 20	6 10	
mard	18	s Gabriel.	6 10	6 8	18	9 43	6 36	
merc	19	s Joseph.	6 8	6 9	19	11 3	7 8	19. Lainsecq, Ligny
jeudi	20	s Vulfranc.	6 5	6 11	20	0 0	7 46	20. Cérisiers
vend	21	s Benoit, ab.	6 3	6 12	21	0 17	8 34	21. Montréal
sam.	22	s Victorien	6 1	6 14	22	1 22	9 34	
Dim.	23	*Oculi.*	5 59	6 15	23	2 16	10 42	25. L'Isle, St-Maurice-aux-R.-H.
lundi	24	s Thimolas.	5 57	6 17	24	2 58	11 57	
mard	25	*Annonciation.*	5 55	6 18	25	3 30	1 10	25. Cravant, Leugny, Ravière
merc	26	s Ludger, p.	5 53	6 20	26	3 57	2 23	26. Chaumont
jeudi	27	*Mi-Carême.*	5 51	6 21	27	4 20	3 35	27. Saint Sauveur
vend	28	s Sixte, p.	5 49	6 23	28	4 40	4 46	28. Aillant, Ancy-le-Franc
sam.	29	s Amédée	5 46	6 24	29	4 59	5 54	29. Châtel-Censoir
Dim.	30	*Lætare*	5 44	6 26	1	5 19	7 3	
lundi	31	s Guy, a.	5 42	6 27	2	5 40	8 9	

P. Q. le 8, à 5 h. 30 m. du soir. D. Q. le 22, à 10 h. 0 m. du soir.
P.L. le 16, à 5 h. 26 m. du matin. N. L. le 30, à 7 h. 55 m. du matin.

AVRIL.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 38 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mard	1	s Hugues.	5 40	6 29	3	6 matin 5	0 soir 14	1. Arthonnay, Chéroy
merc	2	s Franç. de P.	5 38	6 30	4	6 matin 33	10 18	
jeudi	3	Comp. de N-D	5 36	6 32	5	7 6	11 18	
vend	4	s Ambroise	5 34	6 33	6	7 45	0 matin 0	
sam.	5	s Isidore	5 32	6 35	7	8 32	0 matin 12	5. Toucy
Dim.	6	Passion	5 30	6 36	8	9 27	0 58	6 Brienon
lundi	7	s Prudence.	5 28	6 38	9	10 29	1 36	7. Auxerre
mard	8	s Edèze.	5 26	6 39	10	11 35	2 9	
merc	9	ste Marie Egyp	5 24	6 41	11	0 soir 44	2 37	9. Saint-Léger
jeudi	10	s Ezéchiel	5 22	6 42	12	1 57	3 2	10 Avallon, Cheny, Tonnerre
vend	11	s Léon, p. d.	5 20	6 44	13	3 14	3 25	
sam.	12	s Jules	5 18	6 45	14	4 32	3 48	12. Toucy, Villeneuve-l'Arch
Dim.	13	Rameaux.	5 16	6 46	15	5 53	4 10	13. Chevillon.
lundi	14	s Tiburce, m.	5 14	6 48	16	7 16	4 34	14 Champignelles, Migé, Noyers
mard	15	s Paterne	5 12	6 49	17	8 39	5 5	15. Lainsecq, Neuvy - Sautour, Vermenton
merc	16	s Thuribe, p.	5 10	6 51	18	9 59	5 41	16. Vézelay
jeudi	17	s Anicet, p.	5 8	6 52	19	11 1	6 27	17. Aillant
vend	18	*Vendredi-Saint*	5 6	6 54	20	0 matin 0	7 25	18. Brienon, Villeneuve-s-Yonne
sam.	19	s Léon p.	5 4	6 55	21	0 matin 10	8 32	19. Charny
Dim.	20	Pâques.	5 2	6 57	22	0 56	9 46	20. Mailly-la-Ville,
lundi	21	s Anselme	5 0	6 58	23	1 33	11 1	21. Arthonnay, Joigny, St-Cyr-les-Colons, Ve-la-Guyard
mard	22	s Léon, p.	4 58	7 0	24	2 1	0 soir 15	22. St-Fargeau, Cussy-l.-Forges
merc	23	s Georges	4 56	7 1	25	2 25	1 27	23. Grandchamp, L'Isle, Test Milon (S.)
jeudi	24	s Fidèle de S.	4 54	7 3	26	2 46	2 30	24. Quarré-les Tombes
vend	25	s Marc, évang.	4 53	7 4	27	3 5	3 46	25. Coulanges s-Yonne, Guillon
sam.	26	s Clet, p. m.	4 51	7 6	28	3 24	4 53	26. Chastellux, Sépaux.
Dim.	27	Quasimodo	4 49	7 7	29	3 44	5 59	
lundi	28	s Vital, m.	4 47	7 9	30	4 8	7 5	28. Cérisiers, Prunoy, Vinneuf
mard	29	s Pierre, m.	4 45	7 10	1	4 35	8 8	29. St-Florentin, Villefranche
merc	30	ste Gather. de Sienne	4 44	7 11	2	5 6	9 9	30. Sens (foire franche), Veniyy, Vermanton.

P. Q. le 7, à 0 h. 23 m. du soir. D. Q. le 21, à 6 h. 12 m. du mat.
P. L. le 14, à 3 h. 7 m. du soir. N. L. le 28, à 11 h. 36 m. du soir.

MAI.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 21 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	SS. Phil. Jacq	4 42	7 13	3	5 44	10 5	1. Chablis, Cruzy, le Deffand Neuvy, Seignelay, Thorigny
vend	2	s Amatre, p.	4 40	7 14	4	6 28	10 53	2. Avallon.
sam.	3	Inv. ste Croix.	4 39	7 16	5	7 20	11 54	3. Ancy-le-Fr. Charny, Perreuse Toucy
Dim.	4	ste Monique	4 37	7 17	6	8 19	0 0	4. Champlost
lundi	5	s Pie V, pape	4 35	7 19	7	9 23	0 8	5. Auxerre, Montréal
mard	6	s Jean P. L.	4 34	7 20	8	10 31	0 36	6. Bléneau. Brienon, Courson, Chéroy, Neuilly
merc	7	s Stanislas, p.	4 32	7 21	9	11 40	1 1	8. Dannemoine
jeudi	8	App. s Michel	4 31	7 23	10	0 52	1 24	9. Châtel-Censoir, La Ferté-L., St-Sauveur, Taulay
vend	9	s Grégoire	4 29	7 24	11	2 16	1 47	10. Appoigny
sam.	10	s Antonin	4 28	7 26	12	3 23	2 10	
Dim.	11	s Athanase, p.	4 26	7 27	13	4 44	2 33	
lundi	12	s Pancrace, m.	4 25	7 28	14	6 7	2 59	
mard	13	s Hellade	4 23	7 30	15	7 30	3 31	13. Tonnerre
merc	14	s Boniface	4 22	7 31	16	8 47	4 12	15. Vézelay
jeudi	15	ste Denise, m.	4 21	7 32	17	9 54	5 6	
vend	16	s Pellerin, p.	4 19	7 34	18	10 47	6 13	16. Perreux
sam.	17	s Pascal	4 18	7 35	19	11 29	7 28	17. Seignelay
Dim.	18	s Vincent	4 17	7 36	20	0 0	8 45	18 Egriselles-le-Bocage
lundi	19	s Pierre C.	4 16	7 38	21	0 2	10 2	
mard	20	s Bernardin	4 14	7 39	22	0 29	11 17	
merc	21	s Ubalde	4 13	7 40	23	0 52	0 29	
jeudi	22	s Romain	4 12	7 41	24	1 12	1 38	
vend	23	s Michel	4 11	7 43	25	1 32	2 45	23. Arthonnay, Grandchamp
sam.	24	N. D. auxiliat.	4 10	7 44	26	1 53	3 51	
Dim.	25	s Urbain	4 9	7 45	27	2 14	4 57	25. Lainsecq, Sergines
lundi	26	*Rogations.*	4 8	7 46	28	2 39	6 1	
mard	27	s Marie M.	4 7	7 47	29	3 9	7 3	
merc	28	s Prix, m.	4 6	7 48	30	3 44	8 0	28. Sainte-Pallaye.
jeudi	29	ASCENSION	4 5	7 49	1	4 26	8 51	
vend	30	s Félix	4 5	7 50	2	5 16	9 34	
sam.	31	ste Pétronil.	4 4	7 51	3	6 13	10 11	

P. Q. le 7, à 3 h. 33 m. du matin. D. Q. le 20, à 3 h. 47 m. du soir.
P. L. le 13, à 11 h. 8 m. du soir. N. L. le 28, à 3 h. 35 m. du soir.

JUIN.

Les jours croissent de 18 minutes jusqu'au 21 et décroissent ensuite de 3 minutes jusqu'au 30.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
Dim.	1	s Nicomède	4 3	7 52	4	7 17 matin	10 42 soir	1. Pontigny, St-Fargeau
lundi	2	s Marcellin, m	4 2	7 53	5	8 22	11 6	2. Auxerre, Chastellux, Neuvy, Sainpuits
mard	3	ste Clotilde	4 2	7 54	6	9 29	11 30	
merc	4	s François C.	4 1	7 55	7	10 38	11 51	
jeudi	5	s Boniface, p.	4 1	7 56	8	11 49	0 0	6. Noyers (fête), Treigny, Vermenton
vend	6	s Norbert, p.	4 0	7 57	9	1 soir 1	0 matin 12	
sam.	7	s Aldéric	4 0	7 58	10	2 17	0 33	7. Toucy
Dim.	8	Pentecôte.	3 59	7 59	11	3 37	0 58	8 Bussy-en-Othe, Noyers, Sougères
lundi	9	s Félicien, m.	3 59	7 59	12	4 59	1 26	9. Chailley, Champignelles, Courgenay, L'Isle
mard	10	ste Marguerite	3 59	8 0	13	6 19	2 2	10. Ravières. St-Julien-du-Sault
merc	11	*Quatre-Temps.*	3 58	8 0	14	7 32	2 49	11. Coulange-la-Vineuse, Ligny Montréal, Prunoy
jeudi	12	s Jean Bac.	3 58	8 1	15	8 34	3 49	12. Malicorne
vend	13	s Antoine de P	3 58	8 2	16	9 22	5 1	
sam.	14	s Basile-le-Gr.	3 58	8 2	17	9 59	6 20	
Dim.	15	*Trinité.*	3 58	8 3	18	10 29	7 41	15 Thury, Vézelay
lundi	16	s Censure, p.	3 58	8 3	19	10 54	8 59	16. Appoigny, Perreux, Querré-les-Tombes
mard	17	s Agrice, p.	3 58	8 3	20	11 16	10 13	17, Cravant, Mailly-la-Ville
merc	18	s Marc, m.	3 58	8 4	21	11 36	11 25	
jeudi	19	Fête-Dieu.	3 58	8 4	22	11 55	0 35	19 Leugny
vend	20	s Silvère, m.	3 58	8 4	23	0 matin 0	1 soir 42	20. Dixmont.
sam.	21	Sacré-Cœur J.	3 58	8 5	24	0 17	2 48	21. St-Cyr-les-Colons
Dim.	22	s Paulin, p.	3 58	8 5	25	0 42	3 53	22. Saint-Florentin, St-Sauveur
lundi	23	ste Christine	3 58	8 5	26	1 10	4 55	23. Avallon, La Celle-Saint-Cyr
mard	24	Nativ. s J.-Bap	3 59	8 5	27	1 43	5 54	24 Brienon, Sens
merc	25	s Guillaume	3 59	8 5	28	2 24	6 48	25 Joux-la-Ville, Saint-Martin-d'Ordon, Tonnerre, Villeneuve-l'Archevêque
jeudi	26	ss Jean et Paul	3 59	8 5	29	3 12	7 34	26. Cussy-les-Forges
vend	27	s Ladislas, roi	4 0	8 5	1	4 7	8 12	27. L'Isle,
sam.	28	s Vital m.	4 0	8 5	2	5 8	8 44	28 Charny, Chéroy, Courson
Dim.	29	s Pierre et s P.	4 1	8 5	3	6 13	9 12	29. Chevannes, Etais, Toucy
lundi	30	comm. s Paul	4 1	8 5	4	7 20	9 36	30. Ancy-le-Franc, Guillon, St-Bris

P. Q. le 5, à 2 h. 52 m. du soir. D. Q. le 19, à 3 h. 20 m. du matin.
P. L. le 12, à 6 h. 26 m. du matin. N. L. le 27, à 7 h. 3 m. du matin.

JUILLET.

Les jours décroissent pendant ce mois de 58 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Jr de la lune.	Lever de la lune.		Coucher de la lune.		FOIRES du Département.
			h	m	h	m		h	m	h	m	
mard	1	ste Reine	4	2	8	5	4	8	28	9	57	
merc	2	Visitation ste v	4	3	8	4	5	9	37	10	18	2. Seignelay.
jeud	3	s Martial, p.	4	3	8	4	6	10	48	10	39	5. Lainsecq
vend	4	s Ulric, p.	4	4	8	4	7	0	2	11	2	4. Aillant, Mailly-le-Château
sam.	5	s Zoé	4	5	8	3	8	1	19	11	28	5. Toucy
Dim.	6	Précieux sang	4	6	8	3	9	2	37	11	59	6. Ravières, Vermenton
lundi	7	ste Pulchérie	4	6	8	2	10	3	55	0	0	7. Auxerre, Sépaux
mard	8	ste Elisabeth	4	7	8	2	11	5	9	0	39	
merc	9	s Héracle, p.	4	8	8	1	12	6	16	1	31	
jeudi	10	ste Rufine, m.	4	9	8	1	13	7	12	2	36	10. Bléneau, Chevillon
vend	11	s Pie, m.	4	10	8	0	14	7	56	3	51	
sam.	12	s Gualbert, ab	4	11	7	59	15	8	30	5	11	12. Chablis, Montréal, Villen.-l.-Genêts, Villiers-St-Benoît
Dim.	13	s Anaclet, p.	4	12	7	58	16	8	57	6	31	
lundi	14	s Bonaventure	4	13	7	58	17	9	19	7	49	14. Collan, Ligny
mard	15	s Henri, emp.	4	14	7	57	18	9	39	9	5	
merc	16	N. D. du M.-C.	4	15	7	56	19	10	0	10	17	
jeudi	17	s Alexis	4	16	7	55	20	10	22	11	27	17. Chastellux
vend	18	s Camille de L.	4	17	7	54	21	10	46	0	35	18. Treigny
sam.	19	s Vincent de P.	4	18	7	53	22	11	2	1	41	
Dim.	20	s Jérôme Em.	4	19	7	52	23	11	43	2	45	
lundi	21	ste Praxède, v.	4	20	7	51	24	0	0	3	45	
mard	22	ste Marie-Mad	4	22	7	50	25	0	20	4	40	22. Auxerre
merc	23	s Apollinaire	4	23	7	49	26	1	5	5	25	25. Vézelay
jeudi	24	s Ursicin, de S.	4	24	7	48	27	1	58	6	11	
vend	25	s Jacques, ap.	4	25	7	46	28	2	58	6	46	25. Saint-Fargeau
sam.	26	ste Anne	4	27	7	45	29	4	2	7	16	26. Châtel-Censoir
Dim	27	s Pantaléon	4	28	7	44	1	5	9	7	41	
lundi	28	ste Colombe, v.	4	29	7	42	2	6	18	8	3	
mard	29	ste Marthe, v.	4	30	7	41	3	7	29	8	24	
merc	30	s Ignace	4	32	7	40	4	8	41	8	45	
jeudi	31	s Germain, p.	4	33	7	38	5	9	54	9	6	31. Migé

P. Q. le 4, à 11 h. 0 m. du soir. D. Q. le 18, à 5 h. 22 m. du soir.
P. L. le 11, à 1 h. 48 m. du soir. N. L. le 26, à 9 h. 14 m. du soir.

AOUT.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 36 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	s Pierre-ès-L.	4 34	7 37	6	11 8 matin	9 30 soir	1. Noyers
sam.	2	s Alphonse L.	4 35	7 36	7	0 23 soir	10 0	2. Toucy
Dim.	3	*Inv. St-Etienne*	4 37	7 34	8	1 40	10 37	3. Appoigny
lundi	4	s Dominique	4 38	7 33	9	2 54	11 22	4. Auxerre
mard	5	Déd. ste Marie	4 40	7 31	10	4 2	0 matin 0	
merc	6	Transfigurat.	4 41	7 29	11	5 1	0 18	
jeudi	7	s Gaëtan	4 42	7 28	12	5 48	1 27	7. Cruzy
vend	8	s Cyriaque, m.	4 44	7 26	13	6 25	2 44	
sam.	9	s Mazaire, m.	4 45	7 25	14	6 55	4 4	
Dim.	10	s Laurent, m.	4 46	7 23	15	7 20	5 23	10. Joigny, Vermenton
lundi	11	Tr. ste cour.	4 48	7 21	16	7 42	6 41	
mard	12	ste Claire, v.	4 49	7 20	17	8 4	7 56	12. Prunoy, St-Martin-des-Ch.
merc	13	s Hippolyte, m.	4 51	7 18	18	8 26	9 8	13. Quarré, St-Florentin
jeudi	14	*Vigile et Jeûne*	4 52	7 16	19	8 48	10 17	
vend	15	Assomption	4 53	7 14	20	9 13	11 25	
sam.	16	s Joachim	4 55	7 12	21	9 43	0 soir 31	16. Cheny, Courson, Neuilly, Perreux, Pont, Ravières, Seignelay, Villeneuve-s.-Y.
Dim.	17	s Mammès, m.	4 56	7 11	22	10 19	1 34	17. Arcy-sur Cure
lundi	18	s Agapit, m.	4 58	7 9	23	11 1	2 31	18. Vézelay, Vincelles
mard	19	s Louis, p.	5 59	7 7	24	11 51	3 22	
merc	20	s Bernard, d.	5 0	7 5	25	0 matin 0	4 6	20. Ligny
jeudi	21	ste Jeanne Fr.	5 2	7 3	26	0 48	4 44	
vend	22	s Thimothée	5 3	7 1	27	1 51	5 16	22. Rogny
sam.	23	Cœur ste V.	5 5	6 59	28	2 57	5 43	
Dim.	24	s Barthélemi	5 6	6 57	29	4 6	6 7	24. L'Isle, Neuvy, Perreuse
lundi	25	s Louis, roi	5 8	6 55	1	5 16	6 29	25. Châtel-C., Leugny, Maligny, St-Julien-du-S., Villen-la-G.
mard	26	s Eleuthère, p.	5 9	6 53	2	6 28	6 51	26. Montréal
merc	27	s Joseph C.	5 11	6 51	3	7 41	7 13	27. Tonnerre
jeudi	28	s Augustin, p.	5 12	6 49	4	8 56	7 37	28. Chablis, Tanlay, Vinneuf
vend	29	Déc. de s J.-B	5 13	6 47	5	10 12	8 6	29. Avallon, Chéroy,
sam.	30	ste Rose de L.	5 15	6 45	6	11 29	8 41	30 Champlost, Laferté-Loupière, Mailly-Château, Venizy
Dim.	31	s Raymond N	5 16	6 43	7	0 44	9 23	31. Cussy-les-Forges

P. Q. le 3, à 5 h. 5 m. du matin. D. Q. le 17, à 9 h. 57 m. du mat.
P. L. le 9, à 10 h. 2 m. du soir. N. L. le 25, à 9 h. 49 m. du mat.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 42 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Loup, p.	5 18	6 41	8	1 53	10 soir 15	1. Auxerre, Saint-Sauveur, Sens
mard	2	s Etienne, roi	5 19	6 39	9	2 53	11 17	
merc	3	ste Sérapie, v	5 20	6 37	10	3 43	0 matin 0	3. Cravant
jeudi	4	ste Rosalie	5 22	6 35	11	4 23	0 28	
vend	5	s Laurent-Just	5 23	6 33	12	4 56	1 44	5. Vermenton
sam.	6	s Eugène, m.	5 25	6 31	13	5 23	3 2	6. Lainsecq, Montréal, Toucy
Dim.	7	ste Béate, v. m.	5 26	6 29	14	5 46	4 19	7. Coulanges-s.-Y. Cruzy, Piffon.
lundi	8	Nativité de la V.	5 27	6 27	15	6 8	5 34	8. Bussy-en-Othe
mard	9	s Gorgon, m.	5 29	6 25	16	6 29	6 47	9. Ancy-le-F. Les Ormes
merc	10	s Nicolas de T.	5 30	6 23	17	6 51	7 59	10. St-Cyr-les-C. Mailly-la-Ville
jeudi	11	s Prote, m.	5 32	6 21	18	7 15	9 9	11. Chailley
vend	12	s Juvence, p.	5 33	6 18	19	7 43	10 26	12. Coulanges-l-Vineuse, Ravières, Thorigny
sam.	13	s Amé	5 34	6 16	20	8 17	11 10	
Dim.	14	Ex. d. l. ste C.	5 36	6 14	21	8 57	0 soir 19	14. Joigny, Vézelay
lundi	15	s Porphyre, m.	5 37	6 12	22	9 44	1 13	15. Joux l.-Ville.
mard	16	s Corneille	5 39	6 10	23	10 37	2 0	16. Perreux
merc	17	*Quatre Temps*	5 40	6 8	24	11 36	2 41	
jeudi	18	s Joseph de C.	5 42	6 6	25	0 matin 0	3 15	18. Dannemoine
vend	19	s Janvier	5 43	6 4	26	0 41	3 3	19. Arthonnay
sam.	20	s Eustache	5 44	6 2	27	1 49	4 48	
Dim.	21	N. D. des 7 D.	5 46	5 59	28	2 58	4 1	21. Noyers, Sens, Saint-Fargeau, St Martin-d'Ordon
lundi	22	s Thomas	5 47	5 57	29	4 9	4 34	
mard	23	s Lin, pape	5 49	5 55	30	5 23	5 57	
merc	24	N. D. de la M.	5 50	5 53	1	6 39	5 12	
jeudi	25	Le s. Rédempt.	5 52	5 51	2	7 56	6 49	25. Perreuse
vend	26	s Aunaire, p.	5 53	5 49	3	9 14	6 41	26. Thury
sam.	27	s Damien, m.	5 55	5 47	4	10 31	7 21	27. Chastellux
Dim.	28	s Wenceslas, m.	5 56	5 44	5	11 44	8 12	
lundi	29	Dédicace s Mic.	5 57	5 42	6	0 soir 48	9 12	29. Champignelles, Guillon, Le Deffand (Saints), Neuvy, Villen.-l'Archev.
mard	30	s Jérôme, pr.	5 59	5 40	7	1 42	10 20	30. Tonnerre

P. Q. le 1, à 10 h. 28 m. du matin. N. L. le 23, à 9 h. 6 m. du soir.
P. L. le 8, à 8 h. 6 m. du matin. P. Q. le 30, à 4 h. 18 m. du soir.
D. Q. le 16, à 4 h. 31 m. du matin.

OCTOBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 45 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Rémi, p.	6 0	5 38	8	soir 2 25	11 53	1. Joigny, La Celle-Saint-Cyr
jeudi	2	ss Anges gard.	6 2	5 36	9	2 59	0 0	
vend	3	s Denis Aréop.	6 3	5 34	10	3 26	0 50	3. Montréal, Prunoy
sam.	4	s Franç. d'Ass.	6 5	5 32	11	4 39	matin 2 5	4 Toucy
Dim.	5	s Rosaire S. V.	6 6	5 30	12	4 40	3 19	5. Quarré-les-Tombes
lundi	6	s Brunot	6 8	5 28	13	4 31	4 31	6, Auxerre, Flogny
mard	7	s Marc, pape	6 9	5 26	14	5 42	5 42	
merc	8	ste Brigitte	6 12	5 24	15	5 51	6 51	8. Ste-Pllaye.a
jeudi	9	s Rustique, m.	6 12	5 22	16	5 59	7 59	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
vend	10	s François B.	6 14	5 20	17	6 5	9 5	10 Ouaine.
sam	11	s Romain	6 15	5 18	18	6 54	10 7	
Dim	12	Maternité S. V.	6 17	5 15	19	7 38	11 3	
lundi	13	s Edouard, roi	6 18	5 13	20	8 28	11 52	
mard	14	s Calixte, p.	6 20	5 12	21	9 25	0 35	
merc	15	ste Thérèse, v	6 21	5 10	22	10 26	matin 1 11	15. Appoigny, Cérisiers, Test-Milon (Sementron)
jeudi	16	s Florentin, p.	6 23	5 8	23	11 31	1 42	16. Saint-Bris
vend	17	ste Avoie	6 25	5 6	24	0 0	2 9	17. Etais
sam.	18	s Luc, évang.	6 26	5 4	25	0 38	2 33	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
Dim.	19	s Savinien	6 28	5 2	26	1 48	2 56	19. Chéroy, St-Jul-du S. Seignelay
lundi	20	s Jean de Kanty	6 29	5 0	27	3 0	3 18	20. Châtel-Censoir, Mézilles
mard	21	s Pierre d'Alc.	6 31	4 58	28	4 15	3 41	21. Leugny
merc	22	s Mellon, p.	6 32	4 56	29	5 31	4 7	
jeudi	23	s Théodorit	6 34	4 54	1	6 49	4 38	23. Lainsecq, Ligny, Pont-s-Y. Quarré
vend	24	s Raphaël. arc.	6 35	4 52	2	8 9	5 16	
sam.	25	s Crépin	6 37	4 51	3	9 27	6 4	
Dim.	26	Patronage s. V.	6 39	4 49	4	10 38	7 3	26. Cravant
lundi	27	s Didier, p.	6 40	4 47	5	11 38	8 11	27. Tronigny
mard	28	ss Simon et Judes	6 42	4 45	6	soir 0 23	9 24	28. Bussy-en-Othe, Charny s j. St-Cyr-l.-Colons, Ravière s
merc	29	ste Eusébie, v.	6 43	4 44	7	0 58	10 41	29. Avallon, Saint-Florentin
jeudi	30	saintes reliques	6 45	4 42	8	1 27	11 57	30. Ancy-le-Franc
vend	31	*Vigile et jeûne.*	6 47	4 40	9	1 53	0 0	31. Chablis, Saint-Sauveur, Vermenton

P. L. le 7, à 8 h. 54 m. du soir. N. L. le 23, à 7 h. 45 m. du matin.
D. Q. le 15, à 11 h. 51 m. du soir. P. Q. le 29, à 11 h. 53 m. du soir.

NOVEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 19 minutes.

Jours de la semaine	Jr du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jr de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	TOUSSAINT.	6 48	4 39	10	1 soir 16	1 matin 10	1. Pontigny, Toucy
DIM.	2	*Les Morts.*	6 50	4 37	11	2 37	2 matin 21	2. Neuvy, Villeneu.-s-Y,
lundi	3	s Hubert, p.	6 51	4 35	12	2 58	3 30	3. Auxerre, Noyers, Sergines
mard	4	s Ch. Borromée	6 53	4 34	13	3 21	4 39	
merc	5	s Zacharie	6 55	4 32	14	3 48	5 47	
jeudi	6	s Léonard, er.	6 56	4 31	15	4 18	6 53	6. L'Isle, St-Fargeau
vend	7	s Ernest, ab.	6 58	4 29	16	4 53	7 56	
sam.	8	Octave de la T.	7 0	4 28	17	5 34	8 54	
DIM.	9	Déd. Basilique	7 1	4 26	18	6 21	9 46	
lundi	10	s André Avellin	7 3	4 25	19	7 15	10 31	10. Aillant, Cussy-les-F,
mard	11	s Martin, p.	7 4	4 23	20	8 15	11 10	11. Auxerre
merc	12	s Martin, m.	7 6	4 22	21	9 18	11 42	12. St-Martin-des-Ch., Sépaux Tonnerre
jeudi	13	s Didace	7 7	4 21	22	10 23	0 soir 10	13. Laissey
vend	14	s Stanislas K.	7 9	4 20	23	11 30	0 soir 34	14. Arcy-sur-Cure
sam.	15	ste Gertrude	7 11	4 18	24	0 0	0 56	15. Vézelay
DIM.	16	s Edme, p.	7 12	4 17	25	0 matin 38	1 18	16. Perreux
lundi	17	s Grégoire Th.	7 14	4 16	26	1 matin 49	1 39	
mard	18	Déd. bas. St P.	7 15	4 15	27	3 3	2 3	18 Avallon, Sougère s
merc	19	ste Elisabeth de H.	7 17	4 14	28	4 19	2 32	
jeudi	20	s Félix de Valois	7 18	4 13	29	5 39	3 7	
vend	21	*Présentation V*	7 20	4 12	30	6 59	3 51	
sam.	22	ste Cécile, v.	7 21	4 11	1	8 14	4 40	
DIM.	23	s Clément, p.	7 23	4 10	2	9 20	5 42	23. Champlost, Vermenton
lundi	24	s Jean de la C.	7 24	4 9	3	10 15	7 7	
mard	25	ste Catherine	7 26	4 8	4	10 58	8 25	25. Brienon, Coulanges-la-Vin La Ferté-Loupière
merc	26	s Pierre d'Alex.	7 27	4 7	5	11 30	9 43	
jeudi	27	s Siffrein	7 29	4 7	6	11 56	10 59	27. St-Florentin.
vend	28	s Sosthène	7 30	4 6	7	0 soir 20	0 0	
sam.	29	s Saturnin	7 31	4 5	8	0 soir 42	0 matin 12	29. Chastellux
DIM.	30	*Avent.*	7 33	4 5	9	1 4	1 matin 22	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

P. L. le 6, à 0 h. 58 m. du soir. N. L. le 21, à 6 h. 23 m. du soir.
D. Q. le 14, à 6 h. 19 m. du soir. P. Q. le 28, à 10 h. 11 m. du mat.

DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 19 minutes jusqu'au 21 et croissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 31.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Éloi, év.	7 34	4 4	10	1 soir 26	2 matin 31	1. Auxerre, Cruzy, Montréal, St-Bris, Villeneuve-l'Arch Villeneuve-la-Guy.
mard	2	s Bibiane	7 35	4 4	11	1 51	3 38	
merc	3	s François-Xav	7 37	4 3	12	2 19	4 44	3. Joux-la-Ville
jeudi	4	s Pierre-Chris.	7 38	4 3	13	2 52	5 48	4. Cheny, Mailly-Château
vend	5	s Sabbas, abbé	7 39	4 2	14	3 31	6 47	
sam	6	s Nicolas, p.	7 40	4 2	15	4 17	7 44	6. Châtel-C., Guillon, Migé Noyers, St-Sauveur, Toucy
Dim.	7	s Ambroise, p.	7 41	4 2	16	5 10	8 29	
lundi	8	*Imm. Concept.*	7 42	4 2	17	6 7	9 10	8. Dixmont
mard	9	ste Gorgonie	7 43	4 1	18	7 8	19 44	9. L'Isle
merc	10	s Melchiade	7 44	4 1	19	8 11	10 13	
jeudi	11	s Damas, p.	7 45	4 1	20	9 16	10 39	
vend	12	s Valeri, abbé	7 46	4 1	21	10 23	11 1	
sam.	13	ste Lucie, v.	7 47	4 1	22	11 32	11 21	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp, Vézelay.
Dim.	14	s Spiridion	7 48	4 1	23	0 0	1 42	
lundi	15	s Valérien	7 49	4 2	24	0 matin 42	0 soir 4	
mard	16	s Eusèbe.	7 50	4 2	25	1 55	0 28	16. Cravan, Ravières
merc	17	*Quatre Temps*	7 51	4 2	26	3 11	0 58	17. Avallon
jeudi	18	s Gatien	7 51	4 2	27	4 2	1 37	18 Seignelay
vend	19	s Grégoire	7 52	4 3	28	5 46	2 26	
sam.	20	s Philogone	7 53	4 3	29	6 57	3 27	20. St-Cyr-les-Colons
Dim.	21	s Thomas, ap.	7 53	4 4	1	7 58	4 38	21. Ligny, S-Fargeau, St-Martin d'Ordon
lundi	22	s Maurice	7 54	4 4	2	8 48	5 57	
mard	23	ste Victoire, v	7 54	4 5	3	9 27	7 19	
merc	24	*Vigile et jeûne.*	7 54	4 5	4	9 58	8 39	24. Vermenton
jeudi	25	Noel.	7 55	4 6	5	10 24	19 56	
vend	26	s Etienne, 1er m	7 55	4 7	6	10 47	1 9	26. Chailley
sam.	27	s Jean, ap. év.	7 55	4 7	7	11 9	0 0	
Dim.	28	ss Innocents	7 56	4 8	8	11 32	0 matin 20	28. Leugny, Prunoy,
lundi	29	s Thomas de C.	7 56	4 9	9	11 57	1 29	29. Arthonnay, Chastellux Tanlay
mard	30	s Sabin, p.	7 56	4 10	10	0 soir 24	2 36	30. Courson
merc	31	s Sylvestre, p.	7 56	4 11	11	0 55	3 40	31. Chablis

P. L. le 6, à 7 h. 47 m. du matin. N. L. le 21, à 5 h. 13 m. du mat.
D. Q. le 14, à 10 h. 41 m. du mat. P. Q. le 27, à 11 h. 53 m. du soir.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES.

FRANCE.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) de Guzman, comtesse de Téba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

Mathilde-Lœtitia-Wilhelmine, fille de Jérôme-Napoléon, ancien roi de Westphalie, oncle de l'Empereur, née le 27 mai 1820; mariée en 1841 au prince Anatole-Demidoff de San Donato;

Napoléon-Joseph-Charles-Paul, fils de Jérôme Napoléon, né le 9 septembre 1822, marié le 30 janvier 1859 à

Louise-Thérèse-Marie-Clotilde, fille de Victor Emmanuel II, roi de Sardaigne; née le 3 mars 1843.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier (Charles), empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., né le 18 août 1830; marié à Elisabeth-Marie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, duc de Bavière.

BADE.

FRÉDÉRIC, Guillaume-Louis, né le 9 septembre 1826, grand-duc de Bade, duc de Zaehringen; marié à Louise-Marie Elisabeth, princesse de Prusse.

BAVIÈRE.

MAXIMILIEN II (Joseph), roi de Bavière, né le 28 novembre 1811; marié à Frédérique-Françoise-Auguste-Marie Hedwige, fille du feu prince Frédéric-Guillaume, oncle du roi de Prusse.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier (Georges-Chrétien-Frédéric), né le 16 décembre 1790, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, et 11 novembre 1850 de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français, mort comte de Neuilly.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold Salvador-Bibiano-Xavier-da-Paula-Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié 30 mai 1843, à

Thérèse-Christine-Marie, fille de feu Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, née 14 mars 1822,

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, (Charles-Chrétien), né 6 octobre 1808, roi de Danemarck.

ESPAGNE.

ISABELLE II (Marie-Louise), née à Madrid, 10 octobre 1830, reine d'Espagne, mariée 10 octobre 1846, à
Dom François-d'Assise-Marie-Ferdinand, né le 13 mai 1822, infant d'Espagne.
Mère de la reine, reine douairière :
Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, veuve du roi Ferdinand VII, 29 septembre 1833.

ÉTATS-ROMAINS.

PIE IX (Mastai-Ferretti), né à Sinigaglia, 13 mai 1792, évêque d'Imola 17 décembre 1832 ; cardinal 23 décembre 1839; élu pape, à Rome, 16 juin 1846.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), né 24 mai 1819, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée 10 février 1840, à
Albert-François-Auguste Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE.

OTHON, Frédéric Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, roi de Bavière, élu roi de la Grèce 7 mai 1832 ; marié 22 novembre 1836, à
Marie-Frédérique-Amélie, princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818.

HANOVRE.

GEORGES V, (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste), né 27 mai 1819, roi de Hanovre, marié 18 février 1843, à
Marie-Alexandrine-Wilhelmine-Catherine, née le 14 avril 1818, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

HESSE-GRAND'DUCALE.

LOUIS III, né 9 juin 1816, grand-duc co-régent 5 mars 1848, marié 26 décembre 1833, à
Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, née 30 août 1813, fille de Louis, roi de Bavière, abdicataire.

HESSE-ÉLECTORALE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, né 20 août 1802, électeur, succède à son père Guillaume II le 20 novembre 1847.

PAYS-BAS.

GUILLAUME III, (Alexandre-Paul Frédéric-Louis), né 19 février 1817, roi des Pays-Bas, 12 mai 1849; marié 18 juin 1839, à
Sophie-Frédérique-Mathilde, née 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

PERSE.

NASSER-ED-DIN-SCHAH, né le 10 du mois de sefer 1247 de l'hégire (1829), monté sur le trône le 21 du mois de Zil-ka'adé 1264 de l'Hégire (1848).

PORTUGAL.

DOM LUIZ Ier, fils de feu la reine Dona Maria II, roi de Portugal et des Algarves, et de Dom Fernando-Augusto-Antonio ; succède à son frère le 14 novembre 1861.

PRUSSE.

FRÉDERIC-GUILLAUME-LOUIS V, né 22 mars 1797, roi de Prusse 2 janvier 1861 ; marié 16 novembre 1823, à
Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

ALEXANDRE II NICOLAIEVITSCH, né 29 avril 1818, empereur de toutes les Russies; marié 28 avril 1841 à

Marie-Alexandrowna (Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie), née 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse.

ITALIE.

VICTOR-EMMANUEL II (Marie Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), né 14 mars 1820, roi de Sardaigne 23 mars 1849; roi d'Italie le 25 février 1861; veuf le 20 janvier 1855, de Marie-Adélaïde-Françoise-Reinière-Elisabeth-Clotilde, archiduchesse d'Autriche.

SAXE (Royaume de).

JEAN (Népomucène-Marie-Joseph), né 12 décembre 1801, roi de Saxe, marié le 21 novembre 1822 à

Amélie-Auguste, née le 13 novembre 1801, fille du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph.

SUÉDE ET NORWÉGE.

CHARLES XV (Louis-Eugène), né 3 mai 1826, roi de Suède et de Norwége le 8 juillet 1859; marié 19 juin 1850 à Wilhelmine Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise, née le 5 août 1828.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-AZIZ, né le 9 février 1830, succède à son frère Abdul-Medjid, le 25 juin 1861.

WURTEMBERG.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Charles), né 27 septembre 1781, roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819 de Catherine Pawlowna, remarié 15 avril 1820, à

Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA. — Le Général JORGE CORDOVA, président constitutionnel.
CHILI. — Manuel MONTT, président.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — M. SANTIAGO DERQUI, président.
CONFÉDÉRATION GRENADINE. — Le docteur Mariano OSPINA, président.
COSTA-RICA. — M. Jose-Maria MONTEALEGRE, président.
BUÉNOS-AYRES. — Le docteur Valentin ALSINA, gouverneur de l'Etat.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — B. BAEZ, président.
ÉQUATEUR. — M. le général F. ROBLES, président.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — LINCOLN, président.
GUATÉMALA. — Le capitaine-général Raphaël CARRERA, président.
HAITI. — Le géneral GEFFRARD, président.
HONDURAS. — Le général Santos GUARDIOLA, président.
LIBERIA. — ROBERTS (J.-J.), président.
MEXIQUE. — S. Exc. le comte BENITO JUAREZ, président.
NICARAGUA. — M. le général Thomas MARTINEZ, président.
PARAGUAY. — S. Exc. Dom Carlos Antonio LOPEZ, président.
PÉROU. — S. Exc. le général don Ramon CASTILLA, président.
SAINT-MARIN. — MM. Giuseppe FILIPPI et Pietro RIGHI, cap. rég. de la rép.
SAN-SALVADOR. — M. le général BARRIOS, président.
SUISSE. — M. FREY-HÉROSÉ, président du conseil fédéral.
URUGUAY. — Don Bernardo BERRO,, président de la république.
VENEZUELA. — Le général en chef Julian CASTRO, président.

VILLES LIBRES.

Brême (ville libre et anséatique). — M. Smidt, sénateur, chargé du département des affaires étrangères; M. Mohr, Ier bourguemestre.
Francfort (v. l.) — M. Muller, docteur en droit, bourgmestre-président.
Hambourg (v. l. et a.) — M. Kellinghusen (H.), Ier bourgmestre.
Lubeck (v. l. et a.) — M. Roeck, sénateur, bourgmestre-président.

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS

RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — S. Exc. M. le duc de Grammont, ambassadeur à Vienne.
Bade. — M. de Monthérot, envoyé extraordinaire et min. plén., à Carlsruhe.
Bavière. — M. le comte de Reculot, min. plén., à Munich.
Belgique. — M. le baron de Talleyrand, env. extr. et min. plén., à Bruxelles.
Brésil. — M. le chev. de Saint-Georges, env. extr. et min. plén., à Rio-Janeiro.
Brunswich. — M. le baron de Malaret, ministre plénip., résidant à Hanovre.
Chine. — M. de Bourboulon, ministre plénipotentiaire, à Shang-Haï.
Confédération argentine. — M. Lefebvre de Bécour, ministre plénipotentiaire, à Parana.
Confédération germanique. — M. le comte Salignac-Fénélon, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire, à Francfort.
Danemarck. — M. Baudin, env. extr. et ministre plénip., à Copenhague.
Espagne. — S. E. M. Barrot (Adolphe), ambassadeur, à Madrid.
Etats-Romains. — S. Exc. M. le marquis de La Valette, ambassadeur, à Rome.
Etats-Unis (Amérique septentr.). — M. Mercier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Washington.
Grande-Bretagne et Irlande. — S. E. M. le général, comte de Flahaut de la Billarderie, sénateur, ambassadeur à Londres.
Grèce. — M. Bourée, envoyé extr. et min. plénip., à Athènes.
Hanovre. — M. le baron de Malaret, envoyé extr. et min. plénip., à Hanovre.
Hesse-Electorale. — M. Sampayo, env. extr. et min. plén., à Cassel.
Hesse (Grand Duché). — M. le comte Reiset, min. plénipotentiaire, à Darmstadt.
Mecklenbourg et villes libres. — M. Cintrat (Ed.), envoyé extraordinaire et min. plénipotentiaire, à Hambourg.
Mexique. — M. Dubois Saligny, env. extr. et min. plénip., à Mexico.
Nassau. — M. le comte de Reiset, ministre plénipotent., à Darmstadt.
Nouvelle-Grenade. — M. le baron Goury de Roslan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Bogota.
Pays-Bas. — M. le comte de Sartiges, envoyé extr. et min. plén., à La Haye.
Perse. — M. le baron Pichon, ministre plénipotentiaire, à Téhéran.
Portugal. — M. le comte de Comminges-Guitaud, env. extr. et min. plén., à Lisbonne.
Prusse. — M. le prince de la Tour d'Auvergne, env. extr. et min. plén., à Berlin.
Russie. — S. Exc. le duc de Montebello,, ambassadeur, à St.-Pétersbourg.
Italie. — M. Benedetti, envoyé ext. et min. pl., à Turin.
Saxe (Royale). — M. le bon Forth-Rouen, envoyé extr. et m. pl., à Dresde.
Saxe (Grand'-Ducale).—M. le vicomte des Meloizes-Fresnoy, min. plén., à Weimar.
Suède et Norwége. — M. le comte de Damrémont, envoyé extr. et min. plén., à Stockolm.
Suisse. — S. Exc. le marquis de Turgot, sénateur, ambassad. près la conféd. helvétique, à Berne.
Turquie. — S. Exc. M. le marquis de Moustier, sénateur, ambassadeur à Constantinople.
Wurtemberg. — M. le comte de Damrémont, envoyé extr. et m. pl., à Stuttgard.

MAISON DE L'EMPEREUR.

MAISON CIVILE.

Grande Aumônerie.

S. Em. Mgr. le cardinal Morlot, arch. de Paris, sénateur, memb. du Cons. privé, g^d-aumônier.
Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, premier aumônier.
Mgr. Tirmarche, évêque d'Adras, deuxième aumônier.
MM. L'abbé Deveze, vicaire général.
l'abbé Mullois, 1er chapelain.
MM. l'abbé Versini, chapelain.
l'abbé Liabeuf, id.
l'abbé Laine, id. chargé des fonctions curiales.
l'abbé de Cattoli, maître des cérémonies de la chapelle.
l'abbé Allain, prêtre-sacristain, maître des cérém. de la chap.

Service du grand-maréchal du Palais.

S. E. M. le maréchal Vaillant, sénateur, membre du Conseil privé, grand-maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur.
MM. le général de division Rolin, adjudant général du Palais.
Le b^on de Montbrun, b^on de Varaigne, de Valabrègue de Lawoestine, le baron Morio de l'Ile, préfets du palais.
le comte Lepic, premier maréchal-des-logis du palais, surintendant des palais impériaux.
le baron Emile Tascher de la Pagerie, Oppermann, maréchaux-des-logis du palais.
le général de division Lechesne, gouverneur des palais des Tuileries, et du Louvre.
le colonel Thiérion, député, gouverneur du palais de St-Cloud.

Service du grand-chambellan.

S. E. M. le duc de Bassano, sénateur, grand-chambellan.
MM. le comte Baciocchi, premier chambellan, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.
le duc de Tarente, le comte d'Arjuzon, le vicomte Olivier de Walsh, le marquis de Gricourt, le marquis de Chaumont-Quitry, le comte de Labédoyère, le marquis de Conegliano, le baron de Bulach, le vicomte de Laferrière, le comte Roger de Riencourt, le comte de Villeneuve de Chenonceaux, le comte de Labédoyère, vicomte Georges d'Arjuzon, chambellans.
le marquis de Latour-Maubourg, le comte de Nieuwerkerke, le comte de Champagny, le comte de Las Cases, le comte Henri de la Bourdonnaye-Coetcondec, le comte de la Poeze, Thoinnet, le marquis Visconti Ajimi, le baron de Solignac, chambellans honoraires.
M. Mocquard, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.
M. Alfred Maury, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, bibliothécaire du palais des Tuileries.
M. le docteur Conneau, directeur du service des dons et secours.

Service du grand écuyer.

S. E. N., grand-écuyer.
MM. le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, premier écuyer.
Bachon, le baron Bourgoing, le comte Auguste d'Ayguesvives, de Grammont, le baron Lejeune, le comte de Castelbajac, Davillier, le marq. de Caux, le marq. de la Tour du Pin Montauban, écuyers.
De Burgh, écuyer honoraire.
le comte d'Aure, écuyer, inspecteur des écuries impériales.

Service du grand veneur.

S. E. M. le maréchal Magnan, sénateur, grand-veneur.
MM. le prince de la Moskowa, aide-de-camp de l'Emperenr, pr. veneur.
le marquis de Toulongeon, commandant des chasses à tir.
le baron Lambert et le marquis de Latour-Maubourg, député, lieutenants de vénerie.
le baron Dela ge, lieute nat des chasses à tir.

Service du grand-maître des cérémonies.

S. E. M. le duc de Cambacérès, sénateur, grand-Maître des cérémonies.
M. le comte Rodolphe d'Ornano, député, premier maître des cérémon.
MM. Feuillet de Conches et le baron de Lajus, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.
Jules Lecocq et le baron Sibuet, aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

Services divers.

MM. Bure, trésorier général de la couronne.
Charles Thélin, trésorier de la cassette.
Auber, membre de l'Institut, directeur de la musique de la chapelle et de la chambre.
le docteur Conneau, premier médecin de l'Empereur.
Andral, Rayer, Darralde, Jobert de Lamballe, le baron Hip. Larrey et Corvisart, médecins et chirurgiens ordinaires.
le baron Paul Dubois, chirurgien accoucheur.
Levy, Bouillaud, Cloquet, Velpeau, Vernois, Mèlier, Alquié, Tardieu et Lheritier, médecins et chirurgiens consultants.
Delaroque fils, Tenain, Longet, Boulu, Arnal, de Pietra Santa, Maffei et Davaine, médecins et chirurgiens par quartier.
Barthez, médecin ordinaire du prince impérial.
Acar, premier pharmacien.
Evans, chirurgien-dentiste.
Talma, médecin-dentiste honoraire.

MAISON MILITAIRE.

S. E. M. le maréchal Vaillant, commandant la maison militaire de l'Empereur.
M. le général de division Rolin, adjudant général du palais.

Aides de camp de l'Empereur.

MM. le comte Roguet, sénateur. gén. de division.
le comte de Goyon, gén. de div.
de Failly, id.
le comte de Montebello, id.
Le Bœuf, id.
Frossard, id.
Mollard, id.
le b^on Yvelin de Béville, g. de b.
le prince de la Moskowa, id.
Fleury, id.
de Waubert de Genlis, colonel d'état-major.
le marquis de o[illegible]n, id.
le comte Lepic, id.
le comte Reille, id.

MM. Favé, colonel d'artillerie.
Castelnau, colonel d'état-major.

Chef du cabinet topographie de l'Empereur :

le baron Yvelin de Béville, gén. de brig., aide de camp de l'Empereur.

Officiers d'ordonnance :

le baron de Meneval, lieutenant-colonel d'artillerie.
de Vassart, chef d'escadron d'art.
Klein de Kléinenberg, capitaine d'état-major.
Lebon-Desmottes, cap. de cav.
le vicomte Friant, id.
de Jouffroy d'Albans, cap. d'inf.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer. Ils doivent faire viser les actes de vente ou de location par le receveur de l'enregistrement, dans les vingt jours de l'approbation préfectorale.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés, Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Publication des rôles de prestation en nature pour les chemins vicinaux. Le maire certifie cette publication sur le rôle même.

Adjudication de l'entreprise de la coupe affouagère, dernier délai.

DÉCEMBRE.

Dans la première dizaine la situation mensuelle de la caisse municipale est remise au maire.

Le 31, clôture des registres de l'état civil (Code Napoléon, 43), et des engagements volontaires reçus par MM. les Maires des chef-lieux de canton.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Vcrification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des commissaires répartiteurs.

Les maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables qu'ils ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations. Enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et neiges.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Envoi au Sous-Préfet, par les maires, des demandes de secours présentées au Ministre de l'Intérieur en faveur des établissements de charité et de bienfaisance.

AOUT.

Première quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.
Les crédits restant à voter pour 1861 doivent l'être dans cette session.
Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit, par conséquent, comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune. La même opération doit avoir lieu pour les salles d'asile publiques, dans les communes où existent ces établissements.
Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.
Remise au maire, par le receveur municipal, de la récapitulation mensuelle.

Pendant le mois.

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables, habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.
Publication de l'arrêté du Préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre, de leur côté, et faire exécuter sur leur territoire respectif, toutes mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.
Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Envoi à la sous-préfecture de la liste des affouagistes.
Avant le 30, envoi à la sous-préfecture des demandes de secours sur les fonds de l'État, formées en faveur des établissements de bienfaisance.

SEPTEMBRE.

Première quinzaine.

Le bordereau mensuel de la situation de la caisse est remis au maire par le percepteur.
Avant le 10, le maire reçoit de la préfecture les procès-verbaux d'estimation des coupes affouagères de l'exercice.

Pendant le mois.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.
Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.
Soumettre à l'approbation du Sous-Préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.
Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.
Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école impériale d'agriculture ouvre le 1er octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.
Avant le 30, les observations des conseils municipaux et des commissions administratives sur l'estimation de la coupe affouagère doivent parvenir à la préfecture.

OCTOBRE.

L'état trimestriel des recouvrements du percepteur est visé et l'encaisse constaté par le maire du chef-lieu de perception.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 50 décembre 1809).

Première dixaine.

Le bordereau trimestriel de la situation de la caisse est remis par le receveur municipal au maire. Ordonnancement des traitements des employés communaux.

Le répertoire des actes soumis à l'enregistrement est présenté au visa du receveur.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes de décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur et des décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article premier du décret.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du procès-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux recevenrs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes, et au receveur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le maire se prépare pour prendre part aux travaux de la commissjon, qui, sur la convocation du juge de paix, doit se réunir au chef-lieu de canton, dans la première huitaine du mois de novembre.

NOVEMBRE.

Pendant le mois.

Le maire reçoit du percepteur la récapitulation sommaire des opérations financières, effectuées pendant le mois d'octobre.

Le premier, terme de rigueur pour l'envoi au Sous-Préfet ou au Préfet des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'État. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au trésor sur le produit des coupes de bois délivrées en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

AGENDA MUNICIPAL.

JANVIER.

Dans les premiers jours, publication des rôles des contributions directes.

Le 1er Dimanche, séance des conseils de fabriques. (Décret du 30 déc. 1809).

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi du 21 mai 1836).

Première dizaine.

Le maire reçoit du receveur municipal et vise le bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent.

Délivrance du mandat de traitement de l'instituteur, de l'institutrice et des autres employés communaux.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi du 22 frimaire an VII, et 15 mai 1818).

Envoi par le Maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi du 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur, les décorés de la médaille militaire et les pensionnaires de l'État.

Envoi, au Préfet et aux Sous-Préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des listes électorales.

Le maire envoie à la Sous-Préfecture le certificat d'exercice de l'instituteur pour le semestre écoulé.

Première quinzaine.

Dépôt à la mairie des listes électorales révisées ; publication par voie d'affiches de ce dépôt.

Envoi au sous-préfet des listes et des certificats constatant le dépôt et la publication.

Expiration du délai fixé pour la déclaration à faire par les possesseurs de chiens.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes, en triple expédition, des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus. (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année, dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Envoi au Sous-Préfet de l'un des doubles du tableau de recensement dressé par le maire. Publication et affiches dans la commune du tableau de recensement.

Dans le mois.

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes, rédigent un état-matrice des personnes imposables pour les chiens.

Le 20 janvier publication de la loi prescrivant l'échenillage.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. N. 45). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.

Les maires des chefs-lieux de canton déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée ; l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832). Ils envoient à l'intendant militaire un état nominatif des engagements volontaires qu'ils ont reçus pendant l'année précédente.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant comdamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au Préfet. — MM. les Maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la Commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocation individuelle pour la session de février ; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Sous-Préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Remise aux instituteurs communaux, des imprimés sur lesquels doivent être dressés les rôles de la rétribution scolaire. Pareille remise est faite aux institutrices et aux directrices des salles d'asile pour les rétributions qui leur sont propres.

Envoi au Sous-Préfet de la liste des répartiteurs.

Le maire annote sur le tableau de recensement les décisions du conseil de révision insérées dans la liste d'émargement, concernant les jeunes gens de la classe de 1859, puis il affiche cette même liste.

Arrêté prescrivant l'élagage et le récepage des arbres et des haies.

Envoi de l'état certifié de vaccine pour l'année écoulée.

Publication d'un avis faisant connaître le jour fixé par le Préfet pour la vérification des poids et mesures.

Le maire visite les prisons qui existent dans sa commune. Cette visite se renouvelle tous les mois au moins une fois.

Le facteur rural est tenu de prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune.

FÉVRIER.

Première quinzaine.

Première session ordinaire des conseils municipaux. (Loi du 15 mai 1855).

Les conseils municipaux doivent délibérer pendant cette session sur le taux de la rétribution à percevoir pendant l'année suivante, dans les écoles publiques mixtes et de garçons et les salles d'asile, et sur chacune des opérations financières relatives à l'instruction primaire. Le conseil fixe en même temps, s'il y a lieu, le taux de la rétribution pour les écoles publiques de filles.

Dans les huit premiers jours, rapport du maire au Sous-Préfet sur le service administratif et la surveillance des prisons, s'il en existe dans la ville.

Le maire doit recevoir du receveur municipal le bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses effectuées pendant le mois expiré. Cet envoi se renouvelle dans les dix premiers jours de chaque mois pour celui qui vient de finir.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions les états-matrices, pour servir de base à la confection des rôles.

Dans le mois.

Les maires publient l'arrêté de clôture de la chasse, dès qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler ;

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux. Il est utile que cet arrêté ne soit pas pris à une date postérieure.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet, des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.

Dernier délai pour le paiement de la taxe d'affouage de l'année précédente, préalablement à la remise, par le receveur municipal, de la liste des habitants en retard de se libérer.

MARS.

Envoi par le receveur municipal au maire du bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses pour le mois précédent.

Le 15, clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1861, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1861, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le percepteur dresse immédiatement, de concert avec le maire, l'état de situation devant servir de compte administratif de l'exercice clos. Dans les communes importantes, le compte administratif du maire est présenté séparément (*id.*). Ils établissent en même temps l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, qui doivent figurer à la première section des recettes et des dépenses du budget supplémentaire de l'exercice courant.

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles, les percepteurss remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VII), et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1860.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière est envoyé à la préfecture.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet, des mercuriales relatives aux fourrages, de la liste des contribuables les plus imposés et des propositions pour le choix des commissaires-répartiteurs.

AVRIL.

Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem*, IX). Règlement des comptes de gestion de 1861, budget de 1863. Envoi de ces documents à la mairie et à l'archevêché.

Terme de toute demande en décharges, réductions, remises et modérations, sur les contributions directes.

Envoi au maire, par le receveur municipal du bordereau trimestriel de la situation de la caisse.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la préfecture et dans les mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice clos. Ce dernier document est dressé de concert entre le receveur et le maire.

Envoi, sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et bureaux de bienfaisance:

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers, rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1861.

Avant le 15, appréciation par le maire ou par l'agent-voyer des dépenses à faire sur les chemins vicinaux de la commune. L'agent-voyer remet le tarif de conversion des prestations en tâches au maire, qui doit le communiquer ou conseil municipal.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1861 et des chapitres additionnels au budget de 1862.

Convocation (lorsqu'il y a lieu) des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1824).

État trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Envoi à la mairie du travail des commissions hospitalières et de bienfaisance pendant la session de ce mois.

Les bacs et bateaux de passage existant dans la commune sont visités par le maire, de concert avec l'ingénieur des ponts-et-chaussées.

Nomination des cinq commissaires-répartiteurs dans chaque commune.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

MAI.

Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le Prétet. La session dure 10 jours.

Le premier jour, règlement du compte de gestion du percepteur pour 1861. Audition du compte administratif de l'exercice 1861. Règlement des chapitres additionnels au budget de 1862. Exposé du budget de 1863. Examens par les conseils municipaux, s'il y a lieu, des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le deuxième jour, continuation de la session. Formation du budget de 1863. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centemes pour l'instruction primaire.

Le troisième jour, fin de la session, vote d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1863, etc. Clôture de la session.

Le maire renvoie au conseil de fabrique un double des budgets de l'établissement religieux pour 1863 et des comptes de 1861, ainsi que les pièces à l'appui de ces comptes. Le conseil de fabrique les adresse à l'archevêque.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci. Cet envoi doit être fait avant le 20.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Le receveur municipal adresse au maire l'état récapitulatif sommaire de ses opérations pendant le mois écoulé.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis, sitôt qu'il leur est parvenu.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1861, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843).

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

JUIN.

Première quinzaine.

La récapitulation sommaire des opérations financières du mois écoulé est remise au maire par le receveur municipal.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires. Si cet envoi n'est pas fait avant le 15 juin, la proposition et le décret, qui peut en être la suite, sont reculés d'une année.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accident aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la préfecture leur compte de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de sûreté, quand elles sont jugées nécessaires.

Remise des mandats de traitement à tous les agents salariés de la commune.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder dans ce mois et dans les mois suivants, à l'arrosement des rues et places publiques.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

JUILLET.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 38 décembre 1809.)

Ordonnancement des traitements des employés communaux pour le trimestre expiré.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état trimestriel de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, aux Préfets et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Le maire envoie à la sous-préfecture le certificat d'exercice de l'instituteur pour le trimestre écoulé.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens, qui veulent entrer à l'Ecole normale primaire, doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection, aux époques déterminées par l'arrêté du Préfet.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi du rapport sur l'état des récoltes.

Convocation, par lettres individuelles, des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Prise, par les facteurs ruraux, de l'empreinte du timbre qui est fixée à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune. Le maire doit être présent à cette opération.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.

Beaupoil de Saint-Aulaire, capitaine d'artillerie.
le comte de Clermont-Tonnerre, capitaine d'état-major,
Masnier de Mauroy, cap. d'infan.
Rolin, capitaine d'état-major.
Hulot, capitaine d'infanterie.
de Quélen, capitaine de cavalerie.
S. A. le prince Murat, id.
le marquis de Gallifet, id.
Hamelin, lieutenant de vaisseau.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

MM. Verly, lieut.-colonel, comm.
Hannot, capitaine-major.
Clairin, cap. adjud.-major.
Comte Despetits de la Salle, capitaine commandant.
Innocenti, id.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Mmes la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison.
la duchesse de Bassano, dame d'honneur.
la comtesse de Montebello, la Comtesse de Lezay-Marnezia, la baronne de Pierres, la baronne de Malaret, la marquise de Las Marismas, la marquise de Latour-Maubourg, la comtesse de Labédoyère, la comtesse de la Poeze, la comtesse de Lourmel, la comtesse de Rayneval, de Sancy, de Saulcy, la baronne de Viry-Cohendier, dames du palais.
la comtesse de Pons de Wagner, dame lectrice.
S.E.M. le comte Max. de Tascher de la Pagerie, duc de Dalberg, sén., grand-maître de la Maison.
MM. le comte Ch. de Tascher de la Pagerie, député, premier chambellan.
le Comte Lezay-Marnezia, chambellan, marquis d'Havrincourt
le baron de Pierres, premier écuyer.
le marquis de Lagrange, écuyer.
Damas-Hinard, secrétaire des commandements.
De Saint-Albin, bibliothécaire particulier.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme l'amirale Bruat, gouvernante.
Mmes Bizot et de Brancion, sous-gouvernantes.

CONSEIL DES MINISTRES.

S. E. M. le comte Waleswki, Sénat., membre du Conseil privé, Ministre d'État.
S. E. M. Delangle, sénateur, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
S. E. M. Thouvenel, Sén., Ministre des Affaires étrangères.
S. E. M. le comte de Persigny, Sénateur, membre du Conseil privé, Ministre de l'Intérieur.
S. E. M. Fould, Ministre des Finances.
S. E. M. le maréchal comte Randon, Sénateur, Ministre de la Guerre.
S. E. M. le comte de Chasseloup-Laubat, min. de la Marine et des Colonies.
S. E. M. Rouland, sénat., Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.
S. E. M. Rouher, Sén., Ministre de l'Agricult., du Comm. et des Trav. publ.

MINISTRES SANS PORTEFEUILLES.

S. E. M. Billaut, Sénateur.
S. E. M. Magne, Sénateur.
S. E. M. Baroche, membre du Conseil privé, Président du Conseil d'État.

SÉNAT.

S. E. M. TROPLONG, premier Président de la Cour de cassat., membre du Conseil privé, Prés. du Sénat.

M. de ROYER, premier vice-président.

MM. le maréchal comte BARAGUEY D'HILLIERS, le maréchal comte REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGELY et le maréchal PÉLISSIER duc de Malakoff, membre du Conseil privé, Vice-Présidents.

Le général marquis D'HAUTPOUL, Grand-Référendaire.

Le Baron DE LACROSSE, Secrétaire.

SÉNATEURS DE DROIT :

S. A. I. le gén. prince Napoléon, S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, S. A. le prince Lucien Murat.

LL. EEm. les cardinaux de Bonald, Mathieu, Gousset, Donnet et Morlot.

LL. EE. les maréchaux Vaillant, Magnan, comte de Castellane, comte Baraguey d'Hilliers, Pélissier duc de Malakoff, comte Randon, Certain-Canrobert, de Mac-Mahon duc de Magenta, comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Niel, d'Ornano.

LL. EE. les amiraux Hamelin et Romain-Desfossés.

Sénateurs nommés par l'Empereur, par ordre alphabétique :

MM. général baron Achard, marquis d'Audiffret, général de Bar, marquis de Barbançois, Barbaroux, vic. de Barral, Ferd. Barrot, Barthe, duc de Bassano, comte de Bearn, comte de Beaumont, prince de Beauvau, marquis de Belbœuf, Billaut, marquis de Boissy, Bonjean, comte Joseph Boulay de la Meurthe, baron de Bourgoing, général de Bourjolly (Le Pays), comte de Bourqueney, baron Brénier, Bret, comte de Breteuil, Caignart de Saulcy, duc de Cambacérès, gén. Carrelet, comte X. de Casabianca, gén. marq. de Castelbajac, vice-amiral comte Casy, vice-am. comte Cécille, baron de Chapuys-Montlaville, gén. Charon, baron de Chassiron, Chevalier (Michel), comte Clary, comte Colonna Walewski, gén. Cousin-Montauban, gén. marq. de Cramayel, marq. de Croix, baron de Crouseilhes, Dariste, gén. Daumas, Delangle, Doret, Dumas, Dupin aîné, baron Ch. Dupin, Elie de Beaumont, marq. d'Espeuilles, Favre, gén. comte de Flahaut, Forcade de La Roquette, Ach. Fould, baron de Fourment, mar. de Gabriac, gén. Gémeau, mar. Ernest de Girardin, de Goulhot de St-Germain, gén. comte de La Grange, marq. de La Grange, Gréterin, vice-amiral baron Grivel, baron Gros, comte de Grossolles-Flamarens, gén. marq. de Grouchy, gén. Guesviller, baron Haussmann, gén. marq. d'Hautpoul, bar. de Heeckeren, Herman, Hubert-Delisle, vice-amir. baron Hugon, gén. Husson, gén. Korte, comte de Labédoyère, baron de Lacrosse, bar. de Ladoucette, duc de La Force, vicomte de La Guéronnière, général vicomte de Lahitte, Laity, comte de Lamarre, gén. marq. de Laplace, Larabit, comte de la Riboissière, marq. de La Roche-Jaquelein, marquis de Laroche-Lambert, gén. comte de La Rue, marquis de Lavalette, gén. marq. de Lawœstine, Lebrun, Lefebvre-Duruflé, comte Lemarois, comte Louis Lemercier, vice-amiral Le Prédour, baron Leroy de Boisaumarié, Le Roy de Saint-Arnaud, comte de Lesseps, gén. l'Etang, gén. Levasseur, Le Verrier, gén. Lyautey, Magne, Mallet, Mérimée, de Mésonan, Mimerel, gén. de Montréal, duc de Mortemart, gén. prince de la Moskowa, prince Murat, gén. comte Ordener, gén. comte d'Ornano, duc de Padoue, comte de Persigny, gén. bar. Piat, Piétri, prince Poniatowski, gén. baron Renault, baron de Richemont (Paul), vice-amiral Rigault de Genouilly, gén. comte Roguet, gén. de Rostolan Rouher, Rouland, de Royer, gén. duc de St-Simon, gén. c. de Schramm, comte de Ségur d'Aguesseau, comte Siméon,

de Sivry, Stourm, vicomte de Suleau, gén. duc de Tascher de la Pagerie, Thayer (Amédée), Thierry (Amédée), baron de Thieullen, gén. Thiry, de Thorigny, Thouvenel, Tourangin, v. am. Tréhouart, duc de Trévise, marq. de Turgot, Vaïsse, baron de Varenne, duc de Vicence, comte Villeneuve de Chenonceaux, baron de Vincent, prince de Wagram.

CORPS LÉGISLATIF.

S. E. M. le comte de MORNY, Président, membre du Conseil privé.

MM. SCHNEIDER et REVEIL, Vice-Présidents.

Comte de CAMBACÉRÈS, comte Léopold LEHON, comte MURAT (Joachim), secrétaires.

HÉBERT, gén. de div., PERROT, questeurs.

DÉPUTÉS MM.

AIN. Comte Léopold Lehon, comte de Jonage, Bodin. — AISNE. Hébert, c. de Cambacérès, Baudelot, Geoffroy de Villeneuve. — ALLIER. Baron de Veauce, Desmaroux de Gaulmin, Rambourg, de Commentry. — ALPES (Basses). col. Réguis. — ALPES (H.). Faure. — ALPES (Maritimes). Lubonis. — ARDÈCHE. général Dautheville, comte de Rochemure, comte Boissy d'Anglas. — ARDENNES. De Montagnac, bar. de Ladoucette. — ARIÈGE. Didier, Busson. — AUBE. Général vicomte de Rambourgt. — AUDE. Roques-Salvaza, N... — AVEYRON. Girou de Buzareingues, Calvet-Rogniat, Auguste Chevalier.

BOUCHES-DU-RHONE. Canaple, Rigaud. bar. Laugier de Chartrouse.

CALVADOS. Vautier, Douesnel-Dubosq, comte de Colbert-Chabannais, marquis de Caulaincourt. — CANTAL. De Parieu, Creuzet. — CHARENTE. Ernest Gellibert des Séguins, Tesnière, André. — CHARENTE-INFERIEURE. baron Vast-Vimeux, Roy-Bry, baron Eschassériaux, vicomte Lemercier (Anatole). — CHER. Comte de Nesle, Guillaumin. — CORRÈZE. Lafon, b^on de Jouvenel. — CORSE. Abbatucci (Séverin), baron Mariani. — COTE-D'OR. Vernier, Louis Bazile. — COTES-DU-NORD. Le Gorrec, Comte Paul de Champagny, comte de Latour, de Cuverville. — CREUSE. Delamarre, Sallandrouze de Lamornaix.

DORDOGNE. Dupont (Paul), de Belleyme (Adolphe), Dusollier, Taillefer. — DOUBS. Marquis de Conegliano, Latour-Dumoulin. — DROME. de Lacheisserie, Monier de la Sizerane, Morin.

EURE. Duc d'Albuféra, marquis de Blosseville, comte d'Arjuzon. — EURE-ET-LOIR. vicomte Reille, Colonel Normand.

FINISTÈRE. Comte Du Couëdic, Conseil, comte de Tromelin, Bois de Mouzilly.

GARD. Pérouse, Chabanon, André. — GARONNE (Haute). Comte de Tauriac, de Perpessac, Massabiau, Duplan. — GERS. Belliard, comte de Lagrange (Frédéric), Granier de Cassagnac. — GIRONDE. Curé, baron Travot, colonel Thiérion, baron David, Arman.

HÉRAULT. Doumet, Roulleaux-Dugage, Cazelles.

ILLE-ET-VILAINE. Marquis de Piré, comte Caffarelli, de Dalmas, Duclos. — INDRE. Charlemagne (Raoul), Delavau. — INDRE-ET-LOIRE. Gouin, comte de Flavigny, Mame, — ISÈRE. Arnaud, de Voize, Flocard de Mépieu, Faugier.

JURA. Dalloz (Ed.), comte de Toulongeon.

LANDES. Marrast (François), Corta. — LOIR-ET-CHER. Vicomte Clary, Crosnier. — LOIRE. Balay de la Bertrandière, comte de Charpin-Feugerolles, Bouchetal-Laroche, colonel Dumarais. — LOIRE (Haute). Marquis de Fay de Latour-Maubourg, de Romeuf. — LOIRE-INFÉRIEURE. Thonnet, Voruz Simon, Fleury. — LOIRET. Nogent-Saint-Laurens, duc de Tarente vicomte de Grouchy. — LOT. Comte Murat, Delthell. — LOT-ET-GA-

RONNE. Noubel, Laffite (Charles), vicomte de Richemont. — LOZÈRE. Vicomte de Chambrun.

MAINE-ET-LOIRE. Segris, Bucher de Chauvigné, Louvet, comte de Las-Cazes. — MANCHE. Comte de Kergolay, de Saint-Germain, Brohyer de Littinière, général Meslin. — MARNE. Haudos, général Parchappe, Carteret. — MARNE (Haute-). Baron de Lespérut, Chauchard. — MAYENNE. Leclerc-d'Osmonville, baron Mercier, Halligon. — MEURTHE. Drouot, baron Buquet, Eugène Chevandier, — MEUSE. N..., baron de Benoist, comte de Ségur. — MORBIHAN général Boullé, Le Melorel de la Haichois, comte de Champagny. — MOSELLE. Le colonel Hennocque, de Wendel, baron de Geiger.

NIÈVRE. Richard de Montjoyeux, c. Lepeletier-d'Aunay. — NORD. Kolb-Bernard, Brame, Lemaire, Plichon, de Clebsattel, Choque, Seydoux, Godard-Desmarets.

OISE. Baron de Corberon, vicomte de Plancy, Lemaire. — ORNE. De Chasot, marquis de Sainte-Croix, comte de Torcy.

PAS-DE-CALAIS. Baron d'Herlincourt, Lequien, d'Hérambault, Le Sergeant de Monnecove, Wattebled. — PUY-DE-DOME. De Chazelles (Léon), comte de Morny, N..., Dumiral, marquis de Pierre. — PYRÉNÉES (B.). O'quin, Larrabure, Etcheverry. — PYRENES (Hautes-), Dauzat-Dembarrère, Achille Jubinal. — PYRENEES-ORIENTALES. Durand (Justin).

RHIN (Bas-). Baron de Bussierre, Coulaux, comte Hallez-Claparède, baron de Coehorn. RHIN (Haut-). Lefébure, baron de Reinach, Kellers-Haas. RHONE. Réveil, Henon, Laurent Descours, marquis de Mortemart.

SAONE (Haute-). Marquis d'Andelarre, marquis de Grammont, Lélut. — SAONE-ET-LOIRE. Comte de Barbantane, Schneider, général baron Brunet-Denon, comte de Chabrillan. — SARTHE. marquis de Chaumont Quitry, Leret-d'Aubigny, marquis de Talhouet, prince de Beauvau (Marc) — SAVOIE : de Boigne, Greyfié. — SEINE. Guyard-Delalain, Devinck général. Perrot, Ollivier, Ernest Picard, Favre, Darimon, Fouché Lepelletier, Kœnigswarter, Véron. — SEINE-INFERIEURE. Pouyer-Quertier, Quesné, de Corneille, Lédier, Reiset, Ancel. — SEINE-ET-MARNE. Baron De Beauverger, Gareau, Josseau. — SEINE-ET-OISE. Baron Caru de St-Martin, Darblay (jeune), Dambry, Brochant de Villiers. — SÈVRES (Deux). David (Ferdinand), comte Du Hamel, Leroux (Charles) — SOMME comte de Riencourt, Conneau, De Morgan, Randoing.

TARN. Gisclard, baron de Carayon-Latour, général baron Gorsse. TARN-ET-GARONNE. comte Janvier-Delamotte, Belmontet.

VAR. Lescuyer-d'Attainville, bar. Portalis (Jules), vic. de Kervéguen. VAUCLUSE. Millet. — VENDÉE. marquis de Sainte-Hermine, Leroux (Alfred), général Lebreton. — VIENNE. Bourlon, Robert de Beauchamp. VIENNE (Haute-) Noualhier (Armand), Calley de Saint-Paul. — VOSGES. Comte de Bourcier de Villers, Aymé, baron de Ravinel.

YONNE. Comte d'Ornano (Rodolphe), Javal (Léopold), Le Comte (Eugène)

CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR,

S. A. I. le Prince NAPOLÉON.

S. E. M. BAROCHE, membre du Conseil privé, ministre sans portefeuille, Président

MM. de PARIEU, Vice-Président, président de la section de législation, justice affaires étrangères.

BOUDET, président de la section du contentieux.

VUILLEFROY, président de la section des travaux publics, de l'agriculture du commerce.

MM. le général de division ALLARD, président de la section de la guerre, de la marine, de l'Algérie et des colonies.

VUITRY, président de la section des finances.

BOINVILLIERS, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

Conseillers d'Etat en service ordinaire, MM.

Villemain, Suin, Lacaze, Armand Lefebvre, Cuvier (Frédéric), Marchand, Flandin, Godelle, Boulatignier, Bauchart, Conti, baron de Sibert de Cornillon, Heurtier, Persil, vicomte de Cormenin, Maigne, Cornudet, Montaud, baron de Butenval, comte Eugène Dubois, baron Quinette, Blondel, comte de Chantérac, vicomte de la Guéronnière, baron Léon de Bussière, vicomte de Rougé, Gasc, Duvergier, Lestiboudois, de la Cour, vicomte du Martroy, Le Play, Bréhier, Manceaux, Langlais, Bavoux, Chassériau, Abbatucci, Bataille, Gomel, de Lavenay, Riché, Loyer, Besson, Merruau, Gaudin.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM.

Stourm, Petitet, Darricau, Layrle, de Contencin, Vaïsse, Alfred Blanche, de Boureuille, de Franqueville, Chaix-d'Est-Ange, baron de Roujoux, Alphonse Gauthier, Serveux, Lascoux, Herbet, Marchand (Eugène), Baroche (Ernest), Thuillier, Barbier, Vandal, Pelletier.

Secrétaire-général du Conseil d'Etat.

M. Boilay, ayant titre et rang de conseiller d'Etat.

Maîtres des Requêtes de première classe, MM.

Gaslonde, Pascalis, Pagès, Léon Berger, Goupil, baron Ch. de Chassiron, vicomte Redon de Beaupréau, Jahan, François, Louyer-Villermay, Du Berthier, vicomte Portalis (Ernest), comte d'Argout, comte de Ségur, Colas de la Noue, baron de Bernon, Crignon-de-Montigny, Berthier, Chamblain, Aubernon.

Maîtres des Requêtes de deuxième classe, MM.

De Maupas, vic. de Missiessy, baron de Montour, baron de Cardon de Sandrans, Leblanc (Ernest), Charles Robert, vicomte de Casabianca, Mesnard, Fouquier, Fortoul, Hudault, L'Hopital, Boinvilliers, Faré, de Bosredon, Marbeau, Bordet, comte de Belbeuf, Aucoc, Bauchart.

Auditeurs. — 1re classe : MM.

Dufau, Cottin, Le Roy, Le Chanteur, Vieyra-Molina, des Michels, Bartholony, comte de Renepont, Lefèvre-Pontalis, Moreau (Adolphe), Boivin, Rolle, Taigny, Bouard, Paixhans (Jules), Bayard, de Ravignan (Gustave), Bessières, Mégard de Bourjolly, Dubodan, de Salverte, Walkenaer, Chadenet, Perret, baron de Lacoste du Vivier, d'Hauteserve, baron de Mackau, Tarbé des Sablons, Godard de Rivocet, Brincard, David, Flandin, Braün, G. Rouher, de Lucay, Hély-d'Oissel, de Meynard, vicomte Dubois, de Sainte-Foy, Legrand (Arthur), Alcock.

2e classe : MM.

Comte de Crévecœur, Sauvage, Cohen, comte de Saint-Gilles, Ginoux, Kratz, de Villeneuve, Lacave-Laplagne, Danyau, de Bonnechose, Bégé, Pétiet, Jacquet, Jacquemont du Donjon, de Barthélemy, de Baulny, baron de Verneaux, Lecomte Gustave, Réalier, Dumas, de Vaufreland, Monnier, comte de Reverseaux, Roussigné, vicomte des Roys, Cordier (Edgard), de Guigné, Chauchat, Savoye, Plantier, Lombard de Buffières, Jonglez de Ligne, Grandidier, de Voyer-d'Argenson, Charner (Victor), Jolly de Bonneville, de Raynal, de Franqueville, Lézaud, de L'Aigle, Vicaire, Pastoureau.

Service extraordinaire, MM.

Charlemagne, Frémy, Chevreau Cornuau, *Conseillers d'Etat.*

Chadenet, Chassaigne-Goyon, Dabeaux, Gavini, Leviez, Benedetti, *Maîtres des Requêtes.* Paul Lenglé, *Auditeur.*

Duvergier, comte de Guernon-Ranville (Charles), vicomte de Narcillac, Mouton-Duvernet, vicomte de Vernhette, de Behr, baron Fabvier, Plichon, vicomte Malher, Crétet, Cabarrus, baron de Barral, Leclerc, Vidal de Léry, baron Randouin, Berthier, vicomte de Loverdo, Chauchard, Picquart, *Auditeurs*.

COUR DE CASSATION.

Premier Président.

S. Ex. M. Troplong, président du Sénat membre du Conseil privé.

Présidents, MM.

Nicias-Gaillard, Vaïsse, Pascalis.

Président honoraire :

M. Bérenger.

Conseillers : MM.

Rives, Renouard, Hardoin, Gaultier, Lavielle, Delapalme, Legagneur, Pécourt, de Boissieux, Taillandier, Moreau (Auguste), Laborie, Alcock, Glandaz, Moreau (de la Meurthe), Nachet, Faustin-Hélie, Quenault, Leroux de Bretagne, Foucher (Victor), Bayle-Mouillard, Nouguier, d'Oms, Jallon, Ayliès, Sénéca, Plougoulm, Poultier, Caussin de Perceval, Bresson, Leserurier, Nicolas, Férey, Quenoble, de Belleyme, d'Esparbès de Lussan, Souëf, Renault-d'Ubexi, baron Zangiacomi, Meynard de Franc, Du Bodan, Sevin, Calmètes, Mercier, de Vergès.

Conseillers honoraires, MM.

Baron de Crouzeilhes sénateur, Barennes, Rocher, Mater, baron Meyronne, de Saint-Marc, de Glos, Feuilhade-Chauvin, Jaubert, Dehaussy de Robécourt, Sylvestre.

Procureur général impérial :

M. Dupin aîné, sénateur.

Avocats généraux, MM.

De Marnas, de Raynal, Blanche, Guyho, de Peyramont, Savary.

Greffier en chef :

M. Bernard.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Conseillers à la Cour de Cassation composant la Haute-Cour.

CHAMBRE DE MISE EN ACCUSATION.

Juges, MM.

Legagneur, Foucher, D'Oms, Laborie, Jallon.

Juges-suppléants, MM.

Delapalme, Quinault.

CHAMBRE DE JUGEMENT DE LA HAUTE-COUR.

Juges, MM.

Pécourt, de Boissieux, Moreau (de la Meurthe), Leroux-de-Bretagne, Sénéca

Juges-suppléants, MM.

Bresson, Plougoulm.

COUR DES COMPTES.

Premier Président

M. Barthe, sénateur.

Présidents, MM.

Savin de Surgy, baron Rodier, de Gombert.

Présidents honoraires, MM.

De Gasc, marquis d'Audiffret, sénateur.

Conseillers-maîtres, MM.

Savalète, Rihouet, Barada, Gaulthier de Lizoles, Bignon, Gauthier d'Hauteserve, Passy (Félix), Adam, Musnier de Pleignes, Lavollée, Montanier, Martin, Thomas, de Chabrier, Grandet., Esquirol, Lequien, Serveux.

Conseillers-maîtres honoraires, MM.

Vial de Machurin, Picard, de Latena, Lebas de Courmont.

Conseillers référendaires de première classe, MM.

Luzier-Lamotte, de Guerny, Petit jean, Ruinart de Brimont, Arnault, Colleau, Constant d'Yauville, Reynaud de Barbarin, Morisot, Hunout, David, Dausse, marq. de Flers, Dumez, Barré, comte Ogier d'Ivry, Pâris, Briatte, Gounard, Dubois de l'Estang, baron Bartholdi, Ficot-Lepage, Le Rat de Magnitot.

Conseillers référendaires de deuxième classe, MM.

De Montheau, Poinsinet de Sivry, comte de Mony-Colchen, baron Malouet, Bartouilh de Taillac, Dosseur, Damainville, Salel de Chastanet, Le Brun, de Sessavalle, Dauchez, Persil, Peyre, de Loynes, Trubert Boucher, Huard de la Marre, baron De Guilhermy, Marcel, Receveau, Bougrain, Thierry, de Senneville, Derville-Maléchard, Rousset, Denis de Hansy, Berger, vicomte O'D'onnell, baron Jard-Panvillier, de Coral, de Saint-Paul-Laroche, Desiles-Bénard, l'Escalopier, Halloy, Doyen, Picard (Adolphe), Gauthier d'Hauteserve, Bouchard, de Latena (Gustave), Pécourt, Colmet-Dâage, Hennet de Bernoville, Dufresne, Lambert, Hamelin de Riberolles, Picher de Grandchamps, Duseuil, Lafond de Laduye, Ducret, Piquet de Courtin, Bœsse, Le Prieur de Blainvilliers, Lebas de Courmont (A.-C.), Paixhans, Lessori de Sainte-Foy, Sylvestre de Sacy, Jaillet de Saint-Cergues Delattre.

Conseillers-Référendaires honoraires, MM.

Fossé-Darcosse, Hubert, Maurice, Dubois de l'Estang (Alexandre), Lambot de Fougères, Dupont, Blondel, Odier, Guignon, Dulac de Fugères, Delabarre-Duparc, Davy de Cussé, Bouchard (Auguste), Michelin, de Vienne, baron Le Prieur de Blainvilliers, Abraham Dubois, Lefebvre, baron Fréteau de Pény.

Auditeurs des Comptes de première classe, MM.

De la Chaussée, Trianon, Chevalier, Biollay Haincque de Saint-Senoch, Parent du Chatelet, Bouland, Gosset, Razy.

Auditeurs des Comptes de deuxième classe, MM.

Hémar, Roger, de Finfe, Nolleval, Rihouet, Pichault de Lamartinière, de Berthois, Reboul, de Roquefeuil.

Procureur général impérial.

M. Dutilleul.

Greffier en chef.

M. le vicomte Harmand d'Abancourt.

COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Premier Président.

M. Devienne, sénateur.

Présidents de Chambre, MM.

Lamy, Partarieu-Lafosse, Perrot de Chezelles aîné, Caseuave, baron de Gaujal, Hély d'Oissel

Présidents de Chambre honoraires, MM.

Rigal, Lassis, Delahaye, Berville.

Conseillers, MM.

Lechanteur, Faure, De Froidefond Des Farges, vicomte de Bastard d'Estang, Le Gorrec, Mourre, Jurien, marquis de Maleville, vicomte Terray, Salvaing de Boissieu, Monsarrat, Faget de Baure, Henriot, Perrot de Chezelles (Claude), de Saint-Albin, Carré, Tardif, Pinard, Anspach, Filhon, Lenain, Frais-d'Hersynaud, Haton, Molin, Bonniot de Salignac, Thevenin, Bonneville de Marsangy, Belot, Le Peletier d'Aunay, Flandin, Martel, Metzinger, Le Gonidec, Brault, Berriat Saint-Prix, Dubarle, Saillard, Prudhomme, Treilhard, Conchon, Pasquier, Pont, L'Evesque, Puissan, Porter, Picot, Berthelin, Gallois, de Beausire, Mongis, Genreau, Goujet, Gislain de Bontin, Mollot, Camusat-Busserolles, Guillemard, Puget, Falconnet, Rolland de Millargues.

Conseillers honoraires, MM.

Demetz, Bernard, Chalret-Durieu, baron Cardon de Montigny, Gaschon-Bosquillon de Fontenay, Bergognié, Brisout de Barneville, Vanin, Dequevau, Villiers, Hémar, Lefèvre, Thomassy, Brethous de Laserre, Boulloche, Espivent de la Ville, Boisnet, Courborieu.

PARQUET.

Procureur-Général impérial.

M. Chaix-d'Est-Ange, conseiller d'Etat.

Avocats-Généraux, MM.

Charrins, Moreau, Barbier, De Vallée, Roussel, Sallé.

Substituts du Procureur-Général impérial, MM.

Dupré-Lasale, Sapey, Lafaulotte, Hello, Marie, Moignon, Descoutures, Brière-Valigny, Pinard, Sallentin, Armet de Lisle.

Greffier en chef : M Lot.

COURS IMPÉRIALES DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
M. Sorbier, premier président.
M. Léo-Dupré, procureur-général impérial.

AIX. Bass. Alpes, Bouch.-du-Rhône, Var.
M. Poulle, premier président.
M. Sigaudy, procureur-général impérial.

AMIENS. Aisne, Oise, Somme.
M. de Thorigny, sén., premier président.
M. Dufour, procur.-général impér.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
M. Métivier, premier président.
M. Métivier, procur -général impér.

BASTIA. Corse.
M. Germanes, premier président.
M. de Bigorie de Laschamps, pr.-gén. imp.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
M. Dufresne, premier président.
M. Loiseau, procureur-général impérial.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
M. Raoul Duval, premier président.
M. Du Beux, procur.-génér. impér.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
M. Corbin, premier président.
M. Robert de Chenevière, proc.-gén. imp.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
M. Mégard, premier président.
M. Rabou, proc.-gén. impérial.

CHAMBÉRY. Savoie, Haute-Savoie.
M, Girod, premier président.
M. Jolibois, proc.-gén. impérial.

COLMAR. Bas-Rhin, Haut-Rhin.
M. Rief, premier président.
M. Blanc, proc.-gén. imp.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.
M. Muteau, premier président.
M. Lenormant, proc.-gén. impérial.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
M. Salneuve de Moulon, prem. présid.
M. Pinard, proc.-gén. impér.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. Bonafoux, premier président.
M. Moisson, procur.-général impér.

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
M. Tixier la Chassagne, premier pr.
M. St-Luc-Courborieu, proc.-général imp.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
M. Gilardin, premier président.
M. Gaulot, proc.-général impér.

METZ. Ardennes, Moselle
M. Woirhaye, premier président.
M. le baron de Gérando, proc.-gén. imp.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
M. Goirand de la Baume, premier pr.
M. Dessauret, proc.-gén. impér.

NANCY. Meurthe, Meuse, Vosges.
M. Lézaud, premier président.
M. Lemaire, proc.-général impér.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
M. Teulon, premier président.
M. Thourel, procureur-général impérial.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Duboys (Ernest), premier présid.
M. Grandperret, proc.-général impér.

PARIS. Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
M. Devienne, premier président, sénateur.
M. Chaix-d'Est-Ange, procureur-gén. imp.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
M. de Romeuf, premier président.
M. Durand-Fornas, procureur-gén. imp.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. de Sèze, premier président.
M. Damay, procur.-général impérial.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Infér., Morbihan.
M. Boucly, premier président.
M. Camescasse, procur.-général impér.

RIOM. Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
M. Lagrange, premier présid.
M. Salneuve, procur.-général impér.

ROUEN, Seine-Inférieure, Eure.
M. Massot-Regnier, premier présid.
M. Millevoye, proc.-gén. impér.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
M. Piou, premier président.
M. Gastambide, proc.-gén. impérial.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
M. Devaulx, président.
M. N..., procur.-général impérial, chef du service judiciaire en Algérie

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
PARIS	Le cardinal Morlot, ar.
Chartres	Regnault
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	Pallu Duparc
Versailles	Mabile
CAMBRAI	REGNIER, arch.
Arras	Parisis
LYON ET VIENNE	le card. de BONALD, ar.
Autun	De Marguerye
Langres	Guérrin
Dijon	Rivet
Saint-Claude	Fillion
Grenoble	Ginoulhiac
Chambéry	cardinal Billiet
Annecy	Rendu
ROUEN	de Bonnechose, arch.
Bayeux	Didiot
Evreux	Devoucoux
Séez	Rousselet (h.-Frédér.)
Coutances	Daniel
SENS et AUXERRE	JOLLY-MELLON, arch.
Troyes	Ravinet
Nevers	Forcade
Moulins	de Dreux-Brézé
REIMS	Le card. GOUSSET, arch.
Soissons	Christophe
Châlons	Bara
Beauvais	Gignoux
Amiehs	Boudinet
TOURS	GUIBERT, arch.
Le Mans	N.
Angers	Angebault
Nantes	Jacquemet
Laval	Wicart
BOURGES	MENJAUD, arch.
Clermont	Féron
Limoges	Fruchaud
Le Puy	De Morlhon
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	De Pompignac
ALBY	De JERPHANION, arch.
Rodez	Delalle
Cahors	Bardou
Mende	Foulquier
Perpignan	Gerbet

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
BORDEAUX	le card. DONNET, arch.
Agen	Le Levezou de Vesins.
Angoulême	Gousseau
Poitiers	Pie
Périgueux	Baudry
La Rochelle	Landriot
Luçon	Colet
Saint-Denis (La Réunion).	Maupoint
Basse-Terre (Guadeloupe).	N...
S-Pierre et Fort de France	Mouniq.
AUCH	DELAMARE, arch.
Aire	Epivent
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONE	DESPREZ, arch.
Montauban	Doney
Pamiers	Bélaval
Carcassonne	Roullet de la Bouillerie
AIX, ARLES et EMBRUN	CHALANDON, arch.
Marseille	Cruice
Fréjus et Toulon	Jordany
Digne	Meirieu
Gap	Depéry
Ajaccio	Casanelli d'Istria Sarrebayrouse
Alger	Pavy
BEZANÇON	le card. MATHIEU, arch.
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Rossat
Belley	Géraud de Langalerie
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Darboy
AVIGNON	DEBELAY, arch.
Nîmes	Plantier
Valence	Lyonnet
Viviers	Delcusy
Montpellier	Le Courtier
RENNES	Brossays de St-Marc, arc.
Quimper	Sergent
Vannes	Dubreuil
Saint-Brieuc	Martial

DIVISIONS DE LA FRANCE EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION.	Superficie en hectares.	Étendue des bois et forêts en hectares.
	MM.							
Ain.	Saint-Pulgent.	Bourg.	5	35	447	370919	584822	112086
Aisne.	Castaing (Georges).	Laon.	5	37	837	555539	735743	115099
Allier.	Genteur.	Moulins.	4	26	317	352241	742272	103001
Alpes (basses).	Gimet.	Digne.	5	30	255	149670	690919	100799
Alpes (hautes).	Lepeintre.	Gap.	3	24	189	129556	553481	79235
Alpes maritimes.	Gavini, maître des Requêtes.	Nice.						
Ardèche.	Demanches.	Privas.	3	31	339	385835	551227	94741
Ardennes.	Vicomte Foy.	Mézières.	5	31	478	322138	523000	121532
Ariége.	Amelin.	Foix.	3	20	336	251318	478401	110216
Aube.	Lemasson.	Troyes.	5	26	446	261673	602212	93203
Aude.	Baron Lepic.	Carcassonne.	4	31	434	282833	631607	69085
Aveyron.	Démonts.	Rhodez.	5	42	282	393890	882171	88989
Bouches-du-Rhône.	De Maupas, sénateur.	Marseille.	3	27	106	473365	601960	103421
Calvados.	Le Prevost de Launay.	Caen.	6	37	784	478397	551766	38734
Cantal.	D'Arnoux.	Aurillac.	4	23	259	247665	574146	80778
Charente.	Comte Michel	Angoulême.	5	29	433	378721	588803	85839
Charente-Inférieure.	Boffinton.	Larochelle.	6	40	480	474828	716814	67799
Cher.	Paulze-d'Ivoy.	Bourges.	3	29	290	314844	740125	132954
Corrèze.	Bohat.	Tulle.	3	29	286	314982	586621	40864
Corse.	Géry.	Ajaccio.	5	61	354	240183	874741	104865
Côte-d'Or.	Baron J de Bry.	Dijon.	4	36	727	385131	876956	249627
Côtes-du-Nord.	Cte Rivaud de la Rafinière.	Saint-Brieuc.	5	48	379	621573	744073	40854
Creuse.	De la Rousselière.	Guéret.	4	25	261	278889	579455	35478
Dordogne.	Ladreit de Lacharrière.	Périgueux.	5	47	584	504651	915000	164179
Doubs.	Pastoureau.	Besançon.	4	27	639	286888	522895	131437
Drôme.	Ferlay.	Valence.	4	29	365	324760	653557	171400
Eure	Janvier de la Mothe.	Evreux.	5	36	701	404665	591261	130242
Eure-et-Loir.	Vicomte de Charnailles.	Chartres.	4	24	427	291674	596921	56794

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hectares.
Finistère.	baron Richard (Ch.).	Quimper.	5	43	283	606552	667668	35753
Gard.	Bar. Pougeard-Dulimbert.	Nîmes.	4	38	348	419697	582867	116464
Garonne (haute.)	Boselli.	Toulouse.	4	39	578	481247	629601	90145
Gers.	De Gauville.	Auch.	5	29	466	304497	627870	160461
Gironde.	De Mentque.	Bordeaux.	6	48	546	640757	1082552	29007
Hérault.	Pietri.	Montpellier.	4	36	339	400424	630935	83179
Ille-et-Vilaine.	Féart (Paul).	Rennes.	6	43	350	580898	672848	49492
Indre.	Sohier.	Châteauroux.	4	23	246	273479	701661	87026
Indre-et-Loire.	Podevin.	Tours.	3	24	281	318442	611369	86651
Isère.	baron Massy.	Grenoble.	4	45	547	576637	841230	212962
Jura.	Nau de Beauregard.	Lons-le-Saulnier.	4	32	584	296701	503364	154365
Landes.	Baron de Vougy.	Mont-de-Marsan.	3	28	333	309832	982273	264732
Loir-et-Cher.	Soubeyran.	Blois.	3	24	296	264043	635692	81208
Loire.	Monzard-Sencier.	Saint-Etienne.	3	28	317	505260	477018	68000
Loire (haute.)	Paul de Rostan d'Ancezune.	Le Puy.	3	28	258	300994	495784	71665
Loire Inférieure.	H. Chevreau.	Nantes.	5	45	208	555996	687441	38319
Loiret.	Cte Emmanuel de Coëtlogon.	Orléans.	4	31	348	345115	676512	113700
Lot	Montois.	Cahors.	3	29	315	293733	308406	112047
Lot-et-Garonne.	Paillard.	Agen.	4	35	315	340041	534628	61081
Lozère.	de Febeyre.	Mende.	3	24	193	140819	516666	43328
Maine-et-Loire.	Bourlon de Rouvre.	Angers.	5	34	376	524387	712563	56913
Manche.	Comte de Bouville.	Saint-Lô.	6	48	643	595202	577178	24295
Marne.	Chassaigne-Goyon, m. d. R.	Châlons-sur-Marne.	5	32	669	372050	818038	65337
Marne haute.	Girard de Villesaison.	Chaumont.	5	28	550	256512	625403	192249
Mayenne.	Belurgey de Granville.	Laval.	3	27	274	373841	516200	28168
Meurthe.	de Saint-Paul.	Nancy.	5	29	714	424373	609406	187367
Meuse.	Poriquet.	Bar-le-Duc.	4	28	587	305727	621618	181423
Morbihan.	Lefebvre.	Vannes.	4	37	234	473952	681704	35736
Moselle.	Baron Jeanin.	Metz.	4	27	628	451152	536888	136039
Nièvre.	Lerat de Magnitot.	Nevers.	4	25	317	326086	686619	25889
Nord.	Vallon.	Lille.	7	60	663	1212353	567863	5908

Oise.	Chevreau.	Beauvais.	4	35	700	396085	581424	82930
Orne.	De Matharel.	Alençon.	4	36	512	430127	610068	89013
Pas-de-Palais.	comte L. de Tanlay.	Arras.	6	43	903	712846	660426	51247
Puy-de-Dôme.	comte de Preissac.	Clermont.	5	50	443	590062	800679	74627
Pyrénées (basses)	Pron.	Pau.	5	40	560	436442	752513	131157
Pyrénées (hautes).	Garnier.	Tarbes.	3	26	480	245856	464531	102543
Pyrénées-Orientales.	Salles.	Perpignan.	3	17	228	183056	411476	59625
Rhin (bas).	Migneret.	Strasbourg.	4	33	545	563855	455034	148187
Rhin (haut).	Paul Odent	Colmar.	3	29	490	499442	410720	143322
Rhône.	Vaisse, sénateur.	Lyon.	2	27	258	625991	281356	38710
Saône (haute).	N.	Vesoul.	3	28	583	312397	531000	157547
Saône-et-Loire.	Ponsard.	Mâcon.	5	48	585	575018	855018	187101
Sarthe.	Comte d'Andigné.	Le Mans.	4	33	389	467193	620397	67239
Savoie.	Dieu.	Chambéry.	»	»	»	»	»	»
Savoie (haute).	Ferrand.	Annecy.	»	»	»	»	»	»
Seine.	Haussmann, sénateur.	Paris.	3	20	81	1727419	47500	1354
Seine-Inférieure.	E. Leroy de Boisaumarié, s.	Rouen.	5	50	760	769450	603463	102923
Seine-et-Marne.	De Lassus Saint-Geniès.	Melun.	5	29	527	341382	588575	66893
Seine-et-Oise.	comte de Saint-Marsault.	Versailles.	6	36	684	484179	560337	100109
Deux-Sèvres.	Lorette.	Niort.	4	31	355	327846	590955	45812
Somme.	Cornuau.	Amiens.	5	41	832	566619	615983	51712
Tarn.	Tourangin.	Albi.	4	35	316	354832	576821	51116
Tarn-et-Garonne.	Levainville.	Montauban.	3	24	193	234782	371764	90740
Var.	Marquis de Fleury.	Draguignan.	4	35	203	371820	729628	240282
Vaucluse.	Durand Saint-Amand.	Avignon.	4	22	149	268994	356640	60883
Vendée.	Boby de la Chapelle.	Napoléon-Vendée.	3	30	297	389683	671628	32286
Vienne.	Levert.	Poitiers.	5	31	296	322585	697301	88678
Vienne (haute).	Guillaume d'Auribeau.	Limoges.	4	27	199	319787	551733	40799
Vosges.	Bon Ch. de la Guéronnière.	Epinal.	5	30	546	405708	607996	22005
Yonne.	Chadenet, maît des Requêt.	Auxerre.	5	37	483	370305	736916	162299
Alger.	N.	Alger.	»	»	»	»	»	»
Oran.	Majorel.	Oran.	»	»	»	»	»	»
Constantine.	N.	Constantine.	»	»	»	»	»	»

NOTA. — A l'exception du département de l'Yonne, nous n'avons pu encore pour cette année faire figurer dans ce tableau la population constatée par le recensement de 1861.

CONSERVATIONS FORESTIÈRES.

1re conservation. — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Becquet, conservateur à Paris.
2. conservation. — Eure, Seine-Infér.
M. de Suzanne, cons. à Rouen.
3. conservation. — Côte-d'Or.
M. Lerouyer-Lafosse, cons. à Dijon.
4. conservation. — Meurthe.
M. Fliche, conservateur à Nancy.
5. conservation. — Bas-Rhin.
M. Barte de Ste-Fare, c., à Strasbourg.
6. conservation. — Haut-Rhin.
M. Zaepffel, cons. à Colmar.
7. conservation. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Thierry, conservateur à Douai.
8. conservation. — Aube, Yonne.
M. Suremain de Missery, cons. à Troyes.
9. conservation. — Vosges.
M. Dubouays de la Begassière, conservateur à Épinal.
10. conservation. — Ardennes, Marne.
M. Martin, conservateur à Chalons.
11. conservation. — Moselle.
M. de Mecquenem, cons. à Metz.
12. conservation. — Doubs.
M. Vouzeau, cons. à Bezançon.
13. conservation. — Jura.
M. Dutemps, conservateur à Lons-le-Saulnier.
14. conservation.— Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M Thévenin, cons. à Grenoble.
15. conservation. — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire,
M. Barbereux, cons. à Alençon.
16. conservation. — Meuse.
M. Hun, cons. à Bar-le-Duc
17. conservation.— Ain, Rhône, Saône et-Loire.
M. Fourmont-Tournay, cons. à Mâcon.
18. conservation. — Ariége, Lot, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Soubirane, cons. à Toulouse.
19. conservation. — Indre - et - Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Trumeau, conserv. à Tours.
20. conservation. — Cher, Indre, Nièvre.
M. Des Méloizes, conserv. à Bourges.
21. conservation. — Allier, Creuse. Loire, Puy-de-Dôme.
M. d'Entraigues, conserv. à Moulins.
22. conservation. — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Houdouart, conservateur à Pau.
23. conservation. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et - Vilaine, Loire - Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire.
M. de Bruchard, conserv. à Rennes.
24. conservation. — Charente, Char.-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M Desmercière, conserv. à Niort.
25. conservation. — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Tallotte, cons. à Carcassonne.
26. conservation. —Basses - Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Antheaume, cons. à Aix.
27. conservation. — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Cler, conserv. à Nîmes.
28. conservation. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Laurenceau, conservat. à Aurillac.
29. conservation. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Poirson, conservat. à Bordeaux.
30. conservation.— Corse.
M. Cetto, conservateur à Ajaccio.
31. conservation. — Haute-Marne.
M. Bigeon de Coursy, conservateur à Chaumont.
32. conservation. — Haute-Saône.
M. de Coucy, conservateur à Vesoul.
33. conservation. — Savoie.
M. Jacquot, conservateur à Chambéry.
34. conservation. — Haute-Savoie.
M. Bramaud-Boucheron, insp. faisant fonctions de conservat. à Annecy.
33. conservation. — Alpes Maritimes.
M. Viney, conservateur à Nice.

SERVICE FORESTIER EN ALGÉRIE.

Province d'Alger. — M. Monnier, inspecteur, chef du service.
— d'Oran. — M. Cherrier, id. id.
— de Constantine. — M. Lichtlin, id. id.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ACADÉMIQUES.

DÉTERMINÉES PAR LE DÉCRET ORGANIQUE DU 22 AOUT 1854.

Académie d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Desclozeaux, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (M. Monty, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, de Lot et Garonne, des Basses-Pyrénées (M. de Wailly, recteur).

— de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. Théry, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme (M Desroziers, recteur).

— de Dijon, comprenant les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Cournot, recteur).

— de Douai, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais et de la Somme (M. Guillemin, recteur).

— de Grenoble, comprenant les départements des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie (M. Quet, recteur)

— de Lyon, comprenant les départements de l'Ain, de la Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire (M. de la Saussaye, membre de l'institut, recteur).

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales (M. Donné, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges (M Dunoyer, recteur).

— de Paris, comprenant les départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (Son Exc. le ministre de l'instruction publique, recteur ; M. Mourier vice-recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne (M l'abbé Juste, docteur en théologie, recteur).

— de Rennes, comprenant les départem. des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Mourier, recteur).

— de Strasbourg, comprenant les départem. du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (M. Delcasso, recteur).

— de Toulouse, comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne (M. Rocher, docteur en droit, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, recteur).

ARMÉE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Leurs Excellences : MM.

Vaillant, membre du Conseil privé, grand-maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur.

Magnan, commandant du 1er corps d'armée, à Paris, grand veneur.

Comte de Castellane, commandant du 4e corps d'armée, à Lyon.

Comte Baraguey-d'Hilliers, vice-président du Sénat, commandant du 5e corps d'armée, à Tours.

Pélissier, duc de Malakoff, vice-président du Sénat, membre du conseil privé, gouverneur général de l'Algérie.

Comte Randon, ministre de la guerre.

Canrobert (François-Certain), commandant du 3e corps d'armée, à Nancy.

Regnaud-de Saint-Jean d'Angely, vice-président du sénat, commandant en chef la garde impériale.

De Mac-Mahon, duc de Magenta, commandant du 2e corps d'armée, à Lille.

Niel, commandant du 6e corps d'armée, à Toulouse.

Comte d'Ornano, gouverneur de l'hôtel impérial des invalides.

DIVISIONS MILITAIRES.

1re division : Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loire. — Général, Soumain, commandant à Paris.

2e div. : Seine-inférieure, Eure, Calva-Orne. — Général, baron Regnault, commandant à Rouen.

3e div. : Nord, Pas-de-Calais, Somme. — Général, Maissiat, comm. à Lille.

4e div. : Marne, Aisne, Ardennes. — Général, baron Richepance, comm. à Châlons-sur-Marne.

5e div. : Moselle, Meuse, Meurthe, Vosges. — Général, Marey-Monge, comte de Peluze, comm. à Metz.

6e div. : Bas-Rhin, Haut-Rhin. — Gén. Ribell, comm. à Strasbourg.

7e div. : Doubs, Jura, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône. — Gén. Faucheux, comm. à Besançon.

8e div. : Rhône, Loire, Saône-et-Loire, Ain, Drôme, Ardèche. — Gén. Douay, comm. à Lyon.

9e div. : Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Vaucluse, Alpes-Maritimes. — Gén. d'Aurelle de Paladines, comm. à Marseille.

10e div. : Hérault, Aveyron, Lozère. Gard. Gén. Picard, comm. à Montpellier.

11e div. : Pyrénées-Orientales, Ariège, Aude. — Gén. Durieu, com. à Perpignan.

12e div. : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn. — Gén. Cassaignolles, comm. à Toulouse.

13e div. : Basses-Pyrénées, Landes, Gers. — Gén. Decaen, comm. à Bayonne.

14e div. Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne. — Gén. Daumas, comm. à Bordeaux.

15e div. : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée. — Gén. de la Motterouge, comm. à Nantes.

16e div. : Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne. — Gén. Uhrich, comm. à Rennes.

17e div. : Corse. — Gén. comte de Noue, comm. à Bastia.

18e div. : Indre-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher, Vienne. — Gén. Manèque, comm. à Tours.

19e div. : Cher, Nièvre, Allier, Indre. — Gén. Sol, comm. à Bourges.

20e div. : Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal. — Gén. De Martimprey, comm. à Clermont-Ferrand.

21e div. : Haute-Vienne, Creuse, Corrèze. — Gén. Lafont de Villiers, comm. à Limoges.

22e div. : Isère, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie. — Gén. Bourbaki, com. à Grenoble.

ALGÉRIE.

1re div. : Province d'Alger (quartier-gé-général à Blidah). — Gén. Yusuf, comm. à Alger.

2e div. : Province d'Oran. — Gén. Deligny, comm. à Oran.

3e div. : Province de Constantine. — Gén. Desvaux, comm. à Constantine.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION Ire. — ADMINISTRATION CIVILE

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. CHADENET, O. ✻, Maître des requêtes au conseil d'État, Préfet.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le PRÉFET, Président.

MM. LESCUYER ✻, avocat, BERT ✻, ancien avoué, CLÉMENCET.

Secrétaire général de la Préfecture : M. LESCUYER.

Jours de réception du Préfet et d'entrée dans les bureaux.

M. le Préfet reçoit les mercredi et vendredi de chaque semaine, de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Il reçoit tous les jours, de dix à onze heures du matin, les chefs de service qui ont à lui faire des communications verbales.

Le secrétaire général et le chef du cabinet du préfet reçoivent tous les jours, de une heure à quatre heures, les personnes qui peuvent avoir à les entretenir d'affaires administratives.

Les bureaux sont fermés au public à l'exception du bureau chargé spécialement des légalisations, du visa des passeports, des récépissés, des états de contrainte, du colportage des imprimés et des permissions exigées par les lois et règlements de police.

CABINET DU PRÉFET.

M. N..., chef du cabinet, secrétaire particulier.

Réception, ouverture, classement, timbre et distribution des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion-d'honneur : Présentation, mouvement du personnel. — Questions politiques. — Rapports périodiques. — Rapports des commissaires de police. — Congés. — Imprimerie. — Librairie. — Journaux. — Théâtres. — Bureaux de tabac (nominations). — Postes : Bureaux de direction et de distribution, facteurs, courriers, service rural (nominations). — Percepteurs surnuméraires (nominations). — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués. — Affaires confidentielles et réservées. — Archives du département. — Bibliothèque administrative : Achat et entretien des livres. — Congrégations religieuses.

Personnel administratif. — Maires, adjoints, commissaires de police, gardes-champêtres, instituteurs communaux. — Personnel des ingénieurs, conducteurs, piqueurs, agents-voyers et cantonniers. — Personnel des receveurs, percepteurs, agents et employés des diverses administrations financières.

1re DIVISION.

M. MICHELON, chef.

MM. CADOT, chef de bureau.
KLOBUKOWSKI, sous-chef.
BLIN, BOUCHOT, MONNE, BOULLÉ, employés.
OLIVE, expéditionnaire.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

Police spéciale et administrative. — Crimes et délits. Morts accidentelles. — Suicides. — Incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement. — Récompenses honorifiques et autres. — Chasse : ouverture et clôture, permis. — Destruction des animaux nuisibles. — Louveterie. — Loteries. — Passeports et permis de séjour. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Surveillance des forçats et des condamnés libérés.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Elections. — Elections législatives, départementales et municipales. — Listes électorales. — Jury : Formation des listes, Assises. — Pensions — Naturalisation.

Instruction publique. — Supérieure, secondaire et primaire. — Bourses dans les lycées. — Sociétés savantes.

Beaux-arts. — Antiquités. — Monuments historiques. — Musées.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution. — Courriers. — Service rural (instruction). Vérification des caisses.

Domaines. — Propriétés de l'Etat, îles et îlots. — Domaines engagés. — Aliénations. — Concessions. — Contentieux. — Vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. — Pêche fluviale. — Bois domaniaux et particuliers. — Défrichement.

Affaires militaires. — Recrutement : tirage, conseil de révision, engagements volontaires, déserteurs et insoumis. — Garnison. — Casernement, logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministère de la guerre. — Ecole polytechnique. — Ecoles militaires. — Ecole navale. — Invalides. — Pensionnaires de l'Etat et de la marine. — Secours à d'anciens militaires.

Garde nationale. — Organisation et administration, conseils de recensement, jurys de révision. — Tableaux annuels des citoyens mobilisables. — Inspection de l'armement. — Conseils de discipline. — Sapeurs-pompiers.

Affaires diverses. — Recueil des actes administratifs. — Procès-verbal des délibérations du Conseil Général. — Dépôt du sceau de la Préfecture. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations de mémoires et pièces déposées dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisations et visas de pièces. — Contrôles des récépissés délivrés par les Receveurs des Finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

COMPTABILITÉ.

Budgets et comptes départementaux. Vérification et visas des pièces de dépenses — Impositions extraordinaires et réalisation des emprunts. — Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix. — Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie. — Répartition du produit du travail des condamnés. — Remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an. — Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département sur états et pièces préalablement visés. — Rédactions des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

Poids et mesures. — Personnel, vérification annuelle et inventaire.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et les communes. — Nominations des commissaires répartiteurs. — Cadastre :

confection et conservation des plans et matrices. — Recensement des valeurs mobilières et des portes et fenêtres. — Patentes : mise en recouvrement des rôles. — Poursuites, remises et modérations. — Secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires, exercices, abonnements. — Bureaux de tabacs et de poudre à feu.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police.

2e DIVISION.

M. LECHAT, chef.

MM. MANDAROUX, chef de bureau.
MANIGOT, sous-chef.
GUÉRIN, ANDRÉ, ROUSSEAU, employés.
TARDIVON, expéditionnaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.

Statistique générale de France. — Dénombrement quinquennal et renouvellement annuel de la population. — Commissions cantonales permanentes de statistique.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. — Machines à vapeur.— Voitures publiques, roulage.

Police sanitaire. — Jury médical. — Médecins.—Herboristes.— Sages-femmes. — Pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine.

Prisons et dépôts de sûreté. — Administration : personnel de tous les services, régime disciplinaire, moral et religieux; instruction élémentaire; garde et surveillance; état sanitaire, service médical. — Service économique : en entreprise ou en régie : cahiers des charges, marchés et adjudications; service des transfèrements; mobilier et matériel. — Travaux industriels : règlement des tarifs. — Budgets et comptes. — Jeunes détenus.

Agriculture. — Secours et encouragements. — Institut national agronomique. — Fermes régionales et fermes écoles. — Sociétés d'agriculture. — Comices agricoles.— Commissions hippiques. — Dépôts d'étalons.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains. — Mobilier de l'archevêché. — Maîtrise de la cathédrale. — Séminaire.

Bâtiments départementaux. — Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures. — Académie. — Tribunaux. — Casernes de gendarmerie. — Prisons et dépôts de sûreté. — Asile des aliénés. — Ecole normale primaire. — Travaux d'entretien de grosses réparations et de constructions neuves. — Acquisitions, échanges. — Baux à loyer. — Assurance contre l'incendie.

Casernement de la gendarmerie. — Baux à loyer.

Mobiliers départementaux. — Achat et entretien. — Architectes de département et d'arrondissements.

Aliénés. — Asile public d'Auxerre : commission de surveillance et personnel de l'asile; fixation du prix de pension; admission et sortie de pensionnaires; séquestrations d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers : frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département. — Administration et régime intérieur de l'asile ; budgets et comptes.

Enfants trouvés ou abandonnés ou orphelins pauvres. — Bureaux d'admission. — Secours aux enfants nouveaux-nés. — Inspection et service médical. — Dépenses extérieures de toute nature. — Orphelinat départemental.

Dépôt de mendicité. — Administration et régime intérieur ; budgets et comptes.

Secours et encouragements de toute nature sur les fonds départementaux. — Caisse de retraites et pensions des employés de l'administration départementale.

Affaires diverses.— Sourds-muets.— Jeunes aveugles.— Ecole des arts et métiers. — Ecoles vétérinaires. — Caisses d'épargnes. — Sociétés de secours mutuels — Compagnies d'assurances. — Caisse des incendiés.

TRAVAUX PUBLICS ET VICINALITÉ.

Voies navigables. — Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon; canaux de Bourgogne et du Nivernais; entretien; amélioration; navigation; flottage.

Ports. — Classement. — Bacs et bateaux.

Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations. — Desséchement de marais. — Drainage.

Cours d'eau non navigables ni flottables. — Curage; redressement et élargissement. — Associations syndicales.

Chemin de fer de Paris à Lyon et chemin d'embranchement de Laroche à Auxerre. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.

Routes impériales et départementales. — Classement; construction; entretien; plantations.

Grande voirie. — Alignements; anticipations; contraventions.

Vicinalité. — Chemins de grande, de moyenne et de petite communication; classement; fixation des limites; abornement; déclassement; aliénations. — Travaux de construction, de réparation et d'entretien. — Création et répartition des ressources spéciales et des subventions du département; règlement des dépenses. — Chemins ruraux.

Mines et carrières.

Forges et hauts-fourneaux.

3e DIVISION.

M. BRODIER, chef.

MM. BRUN, chef de bureau.
SOUDAIS, sous-chef.
STEMPZINSKI, BURAT, employés.
VALOT, expéditionnaire.

ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX.

Questions diverses relatives à l'administration municipale. — Circonscriptions territoriales des communes. — Etablissement et suppression d'octrois; personnel, tarifs, amendes et transactions. — Abattoirs, personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés, de pesage et de mesurage publics. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; autorisations des dépenses facultatives. — Gestion des propriétés immobilières; baux à ferme et à loyer; acquisitions, aliénations, échanges et partages, constructions. — Actions judiciaires et à transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs.

Police municipale et rurale. — Règlements locaux : parcours et vaines pâtures. — Boulangerie : approvisionnements, taxe du pain.

Voirie urbaine. — Alignements, plans généraux d'alignements; établissement de trottoirs; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruines.

Instruction secondaire et primaire. — Colléges communaux : subventions municipales, traités, bourses communales. — Ecole normale primaire, personnel; constructions, administration; distribution de bourses. — Ecoles communales : maisons et mobiliers d'école; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution scolaire; subventions départementales; listes des élèves gratuits. — Salles d'asiles, ouvroirs, etc.

Affaires diverses.— Questions diverses spéciales à l'administration hospitalière. — Création et suppression d'hospices, d'hopitaux et de bureaux de bienfaisance. — Services intérieur et extérieur; traités avec les congrégations hospitalières. — Admission de vieillards indigents. — Recours contre les communes et les membres des familles des indigents pour prix de journées. — Dons et legs. — Cession de biens. — Remboursement de rentes et remplois de capitaux. — Conversion d'une partie des revenus en secours annuels à domicile. — Nominations de commissions administratives; médecins, receveurs et économes. — Crèches. — Associations charitables de toute nature.

Culte paroissial. — Cures, succursales, chapelles; fabriques, recours aux communes; personnel; églises; presbytères, distraction des parties superflues de ces établissements; cimetières, translations, règlements et tarifs pour les concessions de terrains destinés à des sépultures privées.

Bois communaux et des établissements publics. — Soumission au régime forestier; distraction de ce même régime; coupes; affouages; reboisement et travaux d'améliorations; constructions dans le rayon prohibé; concessions de servitudes. — Personnel des gardes; formation et fusion de triage.

COMPTABILITÉ DES COMMUNES, DES HOSPICES ET HÔPITAUX COMMUNAUX ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Règlements des budgets des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires. — Placements de fonds. — Répartitions des amendes de police. — Revenus des propriétés immobilières, taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires; emprunts. — Comptes annuels des impositions. — Situation financière des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Traitement des gardes champêtres. — Remboursement à l'Etat des frais d'administration des bois soumis au régime forestier.

Budgets des colléges communaux.

Budgets des dépenses de l'instruction primaire à la charge du département; budget de l'école normale primaire, budget économique du même établissement.

ARCHIVES.

M. QUANTIN ✻, archiviste.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent; les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. BLANC, sous-préfet à Avallon. — Secrétaire : M. MAURICE.
LARREGUY DE CIVRIEUX ✻, sous-préfet à Joigny. — Secrétaire : M. MANCHET.
Baron DE FARINCOURT, sous-préfet à Sens. — Secrétaire : M. DESBUISSONS.
Vicomte DE MONTFERRIER, auditeur au conseil d'État, sous-préfet à Tonnerre. — Secrétaire : M. SOUPAULT.

---

dication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest).—Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay. — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les Genêts.

Brienon. — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Saint-Serotin, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noe, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Veron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Varcilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc.—Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre.—Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE (*).

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Baudoin aîné	propriétaire	Auxerre	Auxerre (est)
Baron Martineau des Chesnez G. O. ✻	maire	Auxerre	Auxerre (ouest)
Guérin-Devaux ✻	procureur impérial	Versailles	Chablis
Larabit G. O. ✻	sénateur.	Paris	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtebise	juge de paix	Crain	Coulanges-s-Yon.
Duché	docteur-médecin	Ouaine	Courson
Rabé ✻	juge de paix	Maligny	Ligny
Frémy C. ✻	gouv. du Crédit fonc.	Paris	Seignelay
Comte D'Ornano O. ✻	chamb. de l'Emper.	Paris	Saint-Florentin
Baron du Havelt ✻	propriétaire	aux Barres, c. de St-Puits	Saint-Sauveur
Rampont-Lechin	propriétaire	Leugny	Toucy
Eug. Lemaire	maire et propriét.	Vermenton	Vermenton
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.			
Febvre (Pierre-Andoche)	maire	Avallon	Avallon
Béthery de la Brosse	propriétaire	Courterolles, c. de Guillon	Guillon
Comte de Virieu	propriétaire	Annoux	L'Isle-sur-Serein
Houdaille Achille	maire	St-Germain-des-Ch.	Quarré-l.-Tombes
Flandin ✻	C. à la C. I. de Paris	Paris	Vézelay
ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.			
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-s.-Tholon
Dupont-Delporte	propriétaire	Saint-Privé	Bléneau
Guillot	propriétaire	Brienon	Brienon
Brincart	aud. au Cons. d'État	Paris	Cerisiers
Challe ✻	avocat	Auxerre	Charny
Couturat	maire	Joigny	Joigny
Dhumez	maire	Ronchères	Saint-Fargeau
Barry	maire	Précy	St-Julien-d.-Sault
Bonneville de Marsangy ✻	C. à la C. I. de Paris	Paris.	Villen.-sur-Yonne
ARRONDISSEMENT DE SENS.			
Comte de Bressieux ✻	propriétaire	Savigny	Chéroy
N...			Pont-sur-Yonne
Deligand ✻	maire	Sens	Sens (nord)
Ad. Vuitry C. ✻	conseiller d'état	Paris	Sens (sud)
Foacier	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Camille Doucet O. ✻	ch. de div. au min. d'État	Paris	Villen-l'Archev.
ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.			
Martenot aîné ✻	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Marquis de Tanlay O. ✻	maire	Tanlay	Cruzy
Textoris ✻	maire	Cheney	Flogny
Le Comte ✻	député	Paris	Noyers
Rétif ✻	présid. hon. tr. civ.	Tonnerre	Tonnerre

(*) Les élections pour le renouvellement du tiers des membres du Conseil général ont eu lieu les 15 et 16 juin 1861.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (*).

NOMS	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Flocard ✻.	adjoint au maire.	Auxerre.	Auxerre (est).
Savatier-Laroche fils.	avocat.	Auxerre.	Auxerre (ouest).
Jacquillat.	maire.	Chemilly-s-Serein	Chablis.
Bardout Eug.	propriétaire,	Vincelottes	Coul.-la-Vineuse.
De Mangin.	propriétaire.	Andryes.	Coul.-sur-Yonne.
Prudent.	docteur-médecin.	Courson.	Courson.
Thérèse.	greffier.	Ligny.	Ligny.
Hermelin.	juge de paix.	St-Florentin.	St.-Florentin.
Barrey.	notaire honoraire	Saint-Sauveur.	St.-Sauveur.
Dourneau ✻.	juge de paix.	Seignelay.	Seignelay.
Ribière.	avocat.	Auxerre.	Toucy.
De Bonnaire.	propriétaire.	Sainte-Pallaye.	Vermenton.
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Couturat-Royer.	banquier.	Avallon.	Avallon.
Bierge.	propriétaire.	Avallon.	
Delavaut.	maire et notaire.	Montréal.	Guillon.
Bidault.	juge d'instruction.	Avallon.	L'Isle.
Delétang.	notaire.	Joux-la-Ville.	
Tripier.	propriét. et maire.	Saint-Léger.	Quar.-l.-Tombes.
Petitier-Chomaille.	maire.	Quarré.	
Cotteau-Montauré.	propriétaire et maire.	Châtel-Censoir.	Vézelay.
Regnault.	juge de paix.	Vézelay.	
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Moussu.	maire.	Senan.	Aillant.
Houette.	propriétaire.	Bléneau.	Bléneau.
Moreau.	négociant.	Brienon.	Brienon.
Drugé.	propriétaire.	Arces.	Cerisiers.
Lavollée.	juge de paix.	Charny.	Charny.
Levert.	propr. et maire.	Cézy.	Joigny.
Lavollée.	propriétaire.	Mézilles.	St-Fargeau.
Pophilat.	maire.	La Celle-St-Cyr.	St-Julien.
Blanquet du Chayla.	propriétaire.	Villeneuve-s.-Y.	Villen.-sur-Yonne.
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Poussard.	notaire et maire.	Chéroy.	Chéroy.
Esprit-Roch.	propr. et maire.	Champigny.	Pont-sur-Yonne.
Le Comte ✻.	propr. et maire.	Villeneuve-la-G.	
Cornisset Auguste.	négoc., anc. maire.	Sens.	Sens (nord).
De Fontaine.	propr. et maire.	Fontaine-la-Gail.	
Cornisset-Lamotte.	juge de paix.	Sens.	Sens (sud).
Pléau.	présid. du tr. de com.	Sens	
Legendre.	anc. not. et maire.	Sergines.	Sergines.
Lorne.	maire.	Lailly.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Martenot (Auguste.)	maitre de forges.	Ancy-le-Franc.	Ancy-le-Franc.
Bourguignat.	propriétaire.	Argenteuil.	
Roguier.	adjoint au maire.	Tanlay.	Cruzy.
Costel.	anc. juge de paix.	Cruzy.	
Quignard.	propriétaire et maire.	Tronchoy.	Flogny.
Darley.	propriétaire.	Meaux.	
Mariglier.	maire.	Noyers.	Noyers.
N.	N...	N...	Tonnerre.
Belnet.	avoué honoraire.	Tonnerre.	

(*) Les élections pour le renouvellement de la moitié des membres des Conseils d'arrondissement ont eu lieu les 15 et 16 juin 1861.

COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : *Commissions d'inspection des Pharmacies.*

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Courot, doct. méd. et Marie, méd. chim., Sallé, pharmacien, à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Quatrevaux, méd. chimiste, Vildieu, doct méd., à Avallon, Thierry, pharmacien, à Avallon.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Courtois, doct. en médecine, à Joigny, Bridou, pharm., à Villeneuve-sur-Yonne et Putois, pharm., à Joigny.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Rolland, médecin-chimiste, à Sens, et Audebert, pharm. à Sens.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

MM. Marquis, médecin, à Tonnerre, Thierry, phar. à Ancy-le-Franc et Legris pharm. à Tonnerre.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines de pharmacie et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Marie, à Auxerre.
Marie-Lesseré, à Appoigny.
Rathier, à Chablis.
Navères, à Irancy.
Vesperini, à Mailly-la-Ville.
Tournier, à Druyes.
Morache, id.
Bernardin, à Ouanne.
Hélie, à Saint-Florentin.
Pommier, à St-Sauveur.
De Jonchère, à Héry.
Marquet, à Parly.
Tassin, à Leugny.
N., à Vermenton.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

Guiard, à Gy-l'Evêque.
Bert, à Avallon.
Leriche, à Cussy.
Collin, à Rouvray p. Quarré
Seureau, à Vézelay.
Petit, à Châtel-Censoir.
Pruneau, à L'Isle.
Maillard, à Sermizelles.
Guignot, à Pizy.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

Bonneviot, à Champignelles
Fontaine, à Brienon.
Molleveaux, à Chailley.
Baudoin, à Arces.
Beulard, à Villefranche.
Renault, à La Ferté-Loup.
Courtois, à Joigny.
Larchet, à Mézilles.
Bazot, à St-Julien-du-Sault.
Laurence, à Aillant,
Bally, à Villeneuve-s.-Y.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Rocher, à Pont-sur-Yonne.
De Brouard, à Sens.
Fillemin, id.
Leberton, à Sergines.
Deville, à Villen.-l'Archev.
Colomb, à Thorigny.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

Claisse, à St-Valérien
N., à Ancy-le-Franc.
Thierry, à Ravières.
N., à Tanlay.
N., p. le canton de Flogny.
Léidié, à Noyers.
Boubet, à Etivey.
Marquis, à Tonnerre.

Gagniard, médecin de la contre-visite des enfants trouvés, à Avallon.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Créés pour chaque arrondissement en vertu d'un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.

AUXERRE.

MM. Courot, Marie, Dionis des Carrières, } docteurs méd. à Auxerre
Duchêne, id. Vermenton.
Duché, id. Ouanne
Sallé-Fremy, pharmacien, Auxerre
Poubeau, id. id.
Hélie, médecin à Saint-Florentin
Vigreux, méd. vétér., Auxerre.
Rampont-Lechin, cons. génér., Toucy.
Badin d'Hurteb., j. de p. Coul.-s-Yon.

AVALLON.

Quatrevaux, doct. méd. Avallon.
Leriche, id. Cussy.
Pruneau, id. L'Isle.
Thierry, pharmacien, Avallon.
Jouneau, id. Vézelay.
Renaud, vétérinaire, Avallon.
Febvre, conseiller gén., Avallon.
Reuche, Vézelay
Vildieu, médecin, Avallon
Voisenet, id. Quarré-les-Tombes.

Joigny.

Bally, docteur médecin, W.-sur-Yonne.
Benoit, pharmacien, Joigny.
Bridou, pharmac., à Villen.-sur-Yonne.
Lefebvre-Arrault, médecin, Joigny.
Picard, docteur médecin, Joigny.
Bon Seguier, à Hautefeuille. c. Malicorne.
Simonneau, doct. méd. Aillant.
Robillard, méd. vétérinaire, Joigny.
Verrollot d'Ambly, à Migennes.
Courtois, docteur médecin, Joigny.

Sens.

Moreau, Hédiard, Rolland, De Chauveau, De Brouard, } méd., Sens.
Audebert, pharm., Sens.
Martinot, vétérinaire, Sens.
Lamouroux, propr, La Pommeraye.
Pille, ingénieur, Sens.

Tonnerre.

Marquis, doct., méd., Tonnerre.
Legris, pharmacien, Tonnerre.
Thierry, doct., méd., Ancy-le-Fr.
Rouby, Carisey.
Mouton, Tanlay.
Roguier Félix, Tanlay.
Roy Charles, Tonnerre.
Héroguer, Tonnerre.

TABLEAU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

483 COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires, le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.

Ce tableau est dressé, quant aux distances, sur celui de M. le Préfet de l'Yonne, du 1er décembre 1843, avec les modifications résultant d'arrêtés successifs.

NOTA. — *Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.*

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch. l.
Accolay	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy	1797	37565	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc	1471	58760	Id.	Ancy-le-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre	2165	34363	Id.	Id.	5	15	50
Andries	2979	28581	Coul.-sur.-Y.	Coul.-sur-Y.	6	37	37
Angely	799	21939	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s-Serein	2700	24895	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot	2612	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux	613	8653	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	21	46
Anstrudes	2678	31688	Guillon	Guillon	14	25	57
Appoigny	2208	83254	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces	2351	18939	Cerisiers	Arces.	10	23	33
Arcy-sur-Cure	2632	33815	Vermenton	Arcy-sur-Cure	7	29	29
Argentenay	507	15576	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	14	49
Argenteuil	3046	67191	Id.	id.	6	17	52
Armeau	1017	16265	We.-sur-Yonne	Villevallier	5	11	46
Arthonay	3223	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières	1795	20308	Vezelay	Vezelay	9	22	38
Asquins	2351	24183	Id.	Id.	2	13	42
Athie	490	10312	L'Isle-sur-le-S.	Lisle	7	10	50
Augy	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre	4503	534781	Id.	Id.	»	»	»
Avallon	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles	1695	76501	St-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux	1623	22029	We.-l'Archev.	W.-l'Archev.	3	27	53
Baon	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou	409	11169	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine	2517	17267	Chablis	Chablis	7	13	13
Bellechaume	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Béru	516	5135	Tonnerre	Tonnerre	11	11	27
Bessy	1053	13892	Vermenton	Arcy-sur-Cure	5	27	27
Beugnon	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34
Blacy	790	7033	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	4	15	48
Blannay	3726	7098	Vezelay	Avallon	8	11	39
Bleigny-le-Carreau	029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	1943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Bligny-en-Othe	2563	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	230	9442	Cerisiers	Arces.	22	14	44
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	1606	19151	St-Florentin	St.-Florentin	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury-Vallée	12	18	15
Brannay	2125	14269	Chéroy	Pont-s.-Yonne	10	15	69
Brienon	1023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Laroche	7	7	27
Brosses	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussières	5162	14001	Quarré-l.-T.	Cussy-l.-Forges	11	17	66
Bussy-en-Othe	2649	96424	Brienon	Laroche	10	12	28
Bussy-le-Repos	379	24961	W.-sur-Yonne.	W.-s.-Yonne	6	23	50
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cerisiers	Arces.	14	36	45
Cerisiers	2578	20491	Cerisiers	Cerisiers.	»	22	44
Césy	1603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1125	11942	Brienon	Chailley	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Champbeugle	728	5557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
Champignelles	4292	28798	Id.	Champignelles	10	37	45
Champigny	2188	85715	Pont-sur-Y.	W.-la-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2336	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Coulang.-l.-V.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19056	Coul.-la-Vin.	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29243	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	9	20	76
Chaumot	1486	24207	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly p. Seig.	572	12091	Seignelay	Seignelay	3	12	12
Chemilly-s.-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	7	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	973	22658	Seignelay	Laroche	8	22	22
Chéroy	1052	23320	Chéroy	Chéroy	»	22	69
Chéu	748	26690	St-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2350	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1870	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1554	19481	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	17	15
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Guillon	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-sur-Ser.	L'Isle	2	16	42

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	2	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	55
Coulangeron	781	6969	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	19	17	17
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulanges-la-V.	Coul.-la-Vin.	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	»	32	32
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Serbonnes	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-s.-le-S.	4	14	43
Crain	989	6582	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39497	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	2	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-sur-Yon.	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Arces.	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-sur-le-S	L'Isle	3	15	42
Dixmont	4218	36991	W.-sur-Yonne	W.-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-s.-Cure	2057	22674	Vézelay	Vézelay	11	15	51
Domecy-s.-le-V.	621	8046	Avallon	Avallon	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Toucy.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Yon.	10	34	34
Dyé	1700	15245	Flogny	Flogny.	6	10	28
Eglény	802	10788	Toucy	Pourrain	12	17	17
Egriselles-le-Boc.	2369	20431	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	32
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	28
Escamps	2294	37023	Coulanges-la-V.	Coulanges-la V	10	12	12
Escolives	750	19706	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	10	10
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coulange-s.-Y.	Coul.-s.-Yonne	17	43	43
Etaules	889	15496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	58
Evry	454	19518	Pont-sur-Yonn.	Pont	5	78	61
Festigny	556	9914	Coul.-sur-Yon.	Coul.-sur-Y.	3	30	30
Flacy	1250	20516	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	»	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22858	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2458	35771	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	5	20	53
Foissy-les-Vezelay	553	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens.	Sens	9	9	55
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	55	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay p. Véz.	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay p. Chab.	509	3655	Chablis	Chablis	5	23	23
Fontenay-s.-Four.	1234	11133	Coulanges-s-Y.	Courson	10	24	24
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	Saint-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917	»	Cerisiers	Arces	13	31	41
Fouronnes	1779	15357	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	52695	St-Florentin	St-Florentin	4	35	35
Gigny	1077	15692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id	8	10	38
Gisy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	10	68
Gland	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grandchamp	2829	31491	Charny	Charny	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Guillon	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulanges-la-V.	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	44
Jaulges	1214	42554	St-Florentin	St-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179855	Joigny	Joigny	»	»	20
Jouancy	594	23838	Noyers	Noyers	3	23	47
Jouy	4379	83313	Chéroy	Chéroy	14	18	30
Joux-la-Ville	1761	66595	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	5	24	68
Jully	1976	50679	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	30	69
Junay	363	8133	Tonnerre	Tonnerre	4	4	35
Jussy	728	14227	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	Saint-Valérien	9	16	38
La Celle-St-Cyr	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s.-Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	61
La Chapelle-Vaup.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-V.-F.	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	39
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	10
La Ferté-Loup.	3048	28679	Charny	La Ferté-Loup.	12	18	39
Lailly	2248	24546	W. l'Archev.	W.-l'Archev.	4	23	50
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	76680	St-Sauveur	St-Sauveur	10	40	40
Lalande	1013	16750	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe aux-Aul.	1137	2967	Charny	Charny	3	30	54
La Postole	1160	14233	W.-l'Archev.	Thorigny	12	14	69
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	32
Lavau	5506	45365	Saint-Fargeau	St-Fargeau	8	55	50
La Villotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	35
Les Bordes	1868	17567	W.-sur-Yonne	W.-sur-Yonne	8	18	48
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	29
Les Siéges	2360	29070	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	19	42

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	22
Levis	1209	15814	Toucy	Toucy	11	28	28
Lézinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	45
Lichères *p. Aigr.*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	25
Lichères *p. Ch-C.*	1431	20895	Vézelay	Châtel-Censoir	14	29	37
Lignorelles	1155	14435	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1522	15132	Toucy	Pourrain	14	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	»	14	48
Lixy	1221	21355	Pont-s.-Yonne.	Pont	12	16	62
Looze	636	19889	Joigny	Joigny	5	5	38
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	19	36	31
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	9	9	46
Lucy-sur-Cure	521	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	26
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	4	35	35
Magny	3075	51833	Avallon	Avallon	7	7	54
Maillot	616	11509	Sens	Sens	3	3	57
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-Cure	10	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	11	27	27
Mâlay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	8	8	51
Mâlay-le-Petit	1104	31439	Id.	Id.	6	6	58
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	8	32	30
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1123	8755	Charny	Charny	8	37	42
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Guillon	10	20	59
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	10	10	40
Massangis	2708	35032	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle	7	20	47
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	15	14	47
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	11	9	49
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon	5	22	26
Méré	1186	84805	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1419	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2363	16835	Coulanges-s-Y.	Coulanges-s.-Y.	9	32	32
Mézilles	5245	53594	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	33
Michery	1705	53003	Pont-s.-Yonne	Pont	4	13	69
Migé	1462	23789	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	16	16
Migennes	1656	31852	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11813	Chablis	Chablis	2	16	16
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	33
Molesmes	950	5638	Courson	Courson	3	24	24
Molinons	1191	27316	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	2	12	54
Molosmes	2451	19594	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Monéteau	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	65
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Guillon	6	13	50
Mont-Saint-Sulp.	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins. *p. Noy.*	1513	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins-s.-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	23
Moutiers	3142	29394	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	2	42	42
Nailly	2173	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38905	Aillant	Bassou	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	42
Noyers	1566	34443	Noyers	Noyers	»	20	38

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1332	26342	Seignelay	Brienon	7	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	24
Pacy-sur-Arm.	1335	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	17854	Sens	Sens	4	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	4	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	45
Passy	574	9308	Sens	W.-sur-Yonne	10	10	47
Percey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	30
Perreuse	574	5544	St-Sauveur	Saint-Sauveur	10	45	45
Perreux	2657	19461	Charny	Charny	7	26	34
Perrigny	1265	42453	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s.-Arm.	1581	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	14	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vezelay	6	13	52
Piffonds	2456	39187	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	4	17	52
Pizy	1208	31873	Guillon	Guillon	6	21	57
Plessis-du-Mée	777	16459	Sergines	Sergines	9	19	76
Plessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Id.	4	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	6	17	17
Poilly-s.-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	«	13	28
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	391	11907	Avallon	Avallon	4	14	52
Pontigny	1192	22457	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1389	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	13	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s.-le-Ser.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Prégilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-s.-le-Ser.	Lisle-sur-le-Ser.	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tomb.	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et St-Eusoge	5258	25290	Bléneau	Rogny	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	W.-sur-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	20	47
Rouvray	759	13552	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	30
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	Saint-Sauveur	Entrains (Nièv)	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	43183	Guillon	Cussy-les-F.	4	13	58
St-Aubin-Ch.-Neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St-Aubin-s.-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy-les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
St-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18

COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : *Commissions d'inspection des Pharmacies.*

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Courot, doct. méd. et Marie, méd. chim., Sallé, pharmacien, à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Quatrevaux, méd. chimiste, Vildieu, doct. méd., à Avallon, Thierry, pharmacien, à Avallon.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Courtois, doct. en médecine, à Joigny, Bridou, pharm., à Villeneuve-sur-Yonne et Putois, pharm., à Joigny.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Rolland, médecin-chimiste, à Sens, et Audebert, pharm. à Sens.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

MM. Marquis, médecin, à Tonnerre, Thierry, phar. à Ancy-le-Franc et Legris pharm. à Tonnerre.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines de pharmacie et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Marie, à Auxerre.
Marie-Lesseré, à Appoigny.
Rathier, à Chablis.
Navères, à Irancy.
Vesperini, à Mailly-la-Ville.
Tournier, à Druyes.
Morache, id.
Bernardin, à Ouanne.
Hélie, à Saint-Florentin.
Pommier, à St-Sauveur.
De Jonchère, à Héry.
Marquet, à Parly.
Tassin, à Leugny.
N., à Vermenton.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

Guiard, à Gy-l'Evêque.
Bert, à Avallon.
Leriche, à Cussy.
Collin, à Rouvray p. Quarré
Seureau, à Vézelay.
Petit, à Châtel-Censoir.
Pruneau, à L'Isle.
Maillard, à Sermizelles.
Guignot, à Pizy.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

Bonneviot, à Champignelles
Fontaine, à Brienon.
Molleveaux, à Chailley.
Baudoin, à Arces.
Beulard, à Villefranche.
Renault, à La Ferté-Loup.
Courtois, à Joigny.
Larchet, à Mézilles.
Bazot, à St-Julien-du-Sault.
Laurence, à Aillant,
Bally, à Villeneuve-s.-Y.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Rocher, à Pont-sur-Yonne.
De Brouard, à Sens.
Fillemin, id.
Leberton, à Sergines.
Deville, à Villen.-l'Archev.
Colomb, à Thorigny.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

Claisse, à St-Valérien
N., à Ancy-le-Franc.
Thierry, à Ravières.
N., à Tanlay.
N., p. le canton de Flogny.
Léidié, à Noyers.
Boubet, à Etivey.
Marquis, à Tonnerre.

Gagniard, médecin de la contre-visite des enfants trouvés, à Avallon.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Créés pour chaque arrondissement en vertu d'un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.

AUXERRE.

MM. Courot, Marie, Dionis des Carrières, } docteurs méd. à Auxerre
Duchêne, id. Vermenton.
Duché, id. Ouanne
Sallé-Fremy, pharmacien, Auxerre
Poubeau, id. id.
Hélie, médecin à Saint-Florentin
Vigreux, méd. vétér., Auxerre.
Rampont-Lechin, cons. génér., Toucy.
Badin d'Hurteb., j. de p. Coul.-s-Yon.

AVALLON.

Quatrevaux, doct. méd. Avallon.
Leriche, id. Cussy.
Pruneau, id. L'Isle.
Thierry, pharmacien, Avallon.
Jouneau, id. Vézelay.
Renaud, vétérinaire, Avallon.
Febvre, conseiller gén., Avallon.
Reuche, Vézelay
Vildieu, médecin, Avallon
Voisenet, id. Quarré-les-Tombes.

Joigny.

Bally, docteur médecin, W.-sur-Yonne.
Benoit, pharmacien, Joigny.
Bridou, pharmac., à Villen.-sur-Yonne.
Lefebvre-Arrault, médecin, Joigny.
Picard, docteur médecin, Joigny.
Bon Seguier, à Hautefeuille. c. Malicorne.
Simonneau, doct. méd. Aillant.
Robillard, méd. vétérinaire, Joigny.
Verrollot d'Ambly, à Migennes.
Courtois, docteur médecin, Joigny.

Sens.

Moreau, Hédiard, Rolland, De Chauveau, De Brouard, } méd., Sens.
Audebert, pharm., Sens.
Martinot, vétérinaire, Sens.
Lamouroux, propr, La Pommeraye.
Pille, ingénieur, Sens.

Tonnerre.

Marquis, doct., méd., Tonnerre.
Legris, pharmacien, Tonnerre.
Thierry, doct., méd., Ancy-le-Fr.
Rouby, Carisey.
Mouton, Tanlay.
Roguier Félix, Tanlay.
Roy Charles, Tonnerre.
Héroguer, Tonnerre.

TABLEAU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

483 COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires, le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.

Ce tableau est dressé, quant aux distances, sur celui de M. le Préfet de l'Yonne, du 1er décembre 1843, avec les modifications résultant d'arrêtés successifs.

NOTA. — *Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.*

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch. l.
Accolay	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy	1797	37565	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc	1471	58760	Id.	Ancy-le-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre	2165	34363	Id.	Id.	5	15	50
Andries	2979	28581	Coul.-sur.-Y.	Coul.-sur-Y.	6	37	37
Angely	799	21939	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s-Serein	2700	24895	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot	2612	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux	613	8653	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	21	46
Anstrudes	2678	31688	Guillon	Guillon	14	25	57
Appoigny	2208	83254	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces	2351	18939	Cerisiers	Arces.	10	23	33
Arcy-sur-Cure	2632	33815	Vermenton	Arcy-sur-Cure	7	29	29
Argentenay	507	15576	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	14	49
Argenteuil	3046	67191	Id.	id.	6	17	52
Armeau	1017	16265	We.-sur-Yonne	Villevallier	5	11	46
Arthonay	3223	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières	1795	20308	Vezelay	Vezelay	9	22	38
Asquins	2351	24183	Id.	Id.	2	13	42
Athie	490	10312	L'Isle-sur-le-S.	Lisle	7	10	50
Augy	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre	4503	534781	Id.	Id.	»	»	»
Avallon	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles	1695	76501	St-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux	1623	22029	We.-l'Archev.	W.-l'Archev.	3	27	53
Baon	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou	409	11169	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine	2517	17267	Chablis	Chablis	7	13	13
Bellechaume	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Béru	516	5135	Tonnerre	Tonnerre	11	11	27
Bessy	1053	13892	Vermenton	Arcy-sur-Cure	5	27	27
Beugnon	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34
Blacy	790	7033	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	4	15	48
Blannay	3726	7098	Vezelay	Avallon	8	11	39
Bleigny-le-Carreau	029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	1943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Bligny-en-Othe	2563	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	230	9442	Ceristers	Arces.	22	14	44
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	1606	19151	St-Florentin	St.-Florentin	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury-Vallée	12	18	15
Brannay	2125	14269	Chéroy	Pont-s.-Yonne	10	15	69
Brienon	1023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Laroche	7	7	27
Brosses	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussières	5162	14001	Quarré-l.-T.	Cussy-l.-Forges	11	17	66
Bussy-en-Othe	2619	96424	Brienon	Laroche	10	12	28
Bussy-le-Repos	379	24961	W.-sur-Yonne.	W.-s.-Yonne	6	23	50
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cerisiers	Arces.	14	36	45
Cerisiers	2578	20491	Cerisiers	Cerisiers.	»	22	44
Césy	1603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1125	11942	Brienon	Chailley	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Champbeugle	728	5557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
Champignelles	4292	28798	Id.	Champignelles	10	37	45
Champigny	2188	85713	Pont-sur-Y.	W.-la-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2336	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Coulang.-l.-V.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19056	Coul.-la-Vin.	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29243	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	9	20	76
Chaumot	1486	24207	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly p. Seig.	572	12091	Seignelay	Seignelay	3	12	12
Chemilly-s.-Serein	1294	9745	Chablis	Chablis	7	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	973	22058	Seignelay	Laroche	8	22	22
Chéroy	1052	23320	Chéroy	Chéroy	»	22	69
Chéu	748	26690	St-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2350	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1870	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1554	19481	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	17	15
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Guillon	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-sur-Ser.	L'Isle	2	16	42

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	2	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	55
Coulangeron	781	6969	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	19	17	17
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulanges-la-V.	Coul.-la-Vin.	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	»	32	32
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Serbonnes	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-s.-le-S.	4	14	43
Crain	989	6582	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39497	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	2	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-sur-Yon.	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Arces.	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-sur-le-S	L'Isle	3	15	42
Dixmont	4218	36991	W.-sur-Yonne	W.-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-s.-Cure	2057	22674	Vézelay	Vézelay	11	15	51
Domecy-s.-le-V.	621	8046	Avallon	Avallon	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Toucy.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Yon.	10	34	34
Dyé	1700	15245	Flogny	Flogny.	6	10	28
Eglény	802	10788	Toucy	Pourrain	12	17	17
Egriselles-le-Boc.	2369	20431	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	32
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	28
Escamps	2294	37023	Coulanges-la-V.	Coulanges-la V	10	12	12
Escolives	750	19706	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	10	10
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coulange-s.-Y.	Coul.-s.-Yonne	17	43	43
Etaules	889	15496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	58
Evry	454	19518	Pont-sur-Yonn.	Pont	5	78	61
Festigny	556	9914	Coul.-sur-Yon.	Coul.-sur-Y.	3	30	30
Flacy	1250	20516	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	»	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22858	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2458	35771	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	5	20	53
Foissy-les-Vezelay	553	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens.	Sens	9	9	55
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	55	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay p. Véz.	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay p. Chab.	509	3655	Chablis	Chablis	5	23	23
Fontenay-s.-Four.	1234	11133	Coulanges-s-Y.	Courson	10	24	24
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	Saint-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917	»	Cerisiers	Arces	13	31	41
Fouronnes	1779	15357	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	52695	St-Florentin	St-Florentin	4	35	35
Gigny	1077	15692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id	8	10	38
Gisy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	10	68
Gland	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grandchamp	2829	31491	Charny	Charny	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Guillon	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulanges-la-V.	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	44
Jaulges	1214	42554	St-Florentin	St-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179855	Joigny	Joigny	»	»	20
Jouancy	594	23838	Noyers	Noyers	3	23	47
Jouy	4379	83313	Chéroy	Chéroy	14	18	30
Joux-la-Ville	1761	66595	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	5	24	68
Jully	1976	50679	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	30	69
Junay	363	8133	Tonnerre	Tonnerre	4	4	35
Jussy	728	14227	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	Saint-Valérien	9	16	38
La Celle-St-Cyr	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s.-Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	61
La Chapelle-Vaup.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-V.-F.	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	39
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	10
La Ferté-Loup.	3048	28679	Charny	La Ferté-Loup.	12	18	39
Lailly	2248	24546	W. l'Archev.	W.-l'Archev.	4	23	50
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	76680	St-Sauveur	St-Sauveur	10	40	40
Lalande	1013	16750	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe aux-Aul.	1137	2967	Charny	Charny	3	30	54
La Postole	1160	14233	W.-l'Archev.	Thorigny	12	14	69
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	32
Lavau	5506	45365	Saint-Fargeau	St-Fargeau	8	55	50
La Villotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	35
Les Bordes	1868	17567	W.-sur-Yonne	W.-sur-Yonne	8	18	48
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	29
Les Siéges	2360	29070	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	19	42

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	22
Levis	1209	15814	Toucy	Toucy	11	28	28
Lézinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	45
Lichères *p. Aigr.*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	25
Lichères *p. Ch-C.*	1431	20895	Vézelay	Châtel-Censoir	14	29	37
Lignorelles	1155	14435	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1522	15132	Toucy	Pourrain	14	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	»	14	48
Lixy	1221	21355	Pont-s.-Yonne.	Pont	12	16	62
Looze	636	19889	Joigny	Joigny	5	5	38
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	19	36	31
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	9	9	46
Lucy-sur-Cure	521	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	26
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	4	35	35
Magny	3075	51833	Avallon	Avallon	7	7	54
Maillot	616	11509	Sens	Sens	3	3	57
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-Cure	10	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	11	27	27
Mâlay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	8	8	51
Mâlay-le-Petit	1104	31439	Id.	Id.	6	6	58
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	8	32	30
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1123	8755	Charny	Charny	8	37	42
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Guillon	10	20	59
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	10	10	40
Massangis	2708	35032	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle	7	20	47
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	15	14	47
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	11	9	49
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon	5	22	26
Méré	1186	84805	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1419	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2363	16835	Coulanges-s-Y.	Coulanges-s.-Y.	9	32	32
Mézilles	5245	53594	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	33
Michery	1705	53003	Pont-s.-Yonne	Pont	4	13	69
Migé	1462	23789	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	6	16	16
Migennes	1656	31852	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11813	Chablis	Chablis	2	16	16
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	33
Molesmes	950	5638	Courson	Courson	3	24	24
Molinons	1191	27316	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	2	12	54
Molosmes	2451	19594	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Monéteau	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	65
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Guillon	6	13	50
Mont-Saint-Sulp.	1962	31585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins. *p. Noy.*	1513	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins-s.-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	23
Moutiers	3142	29394	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	2	42	42
Nailly	2173	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38905	Aillant	Bassou	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	42
Noyers	1566	34443	Noyers	Noyers	»	20	38

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1332	26342	Seignelay	Brienon	7	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	24
Pacy-sur-Arm.	1335	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	17854	Sens	Sens	4	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	4	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	45
Passy	574	9308	Sens	W.-sur-Yonne	10	10	47
Percey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	30
Perreuse	574	5544	St-Sauveur	Saint-Sauveur	10	45	45
Perreux	2657	19461	Charny	Charny	7	26	54
Perrigny	1265	42453	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s.-Arm.	1581	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	14	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vezelay	6	13	52
Piffonds	2456	39187	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	4	17	52
Pizy	1208	31873	Guillon	Guillon	6	21	57
Plessis-du-Mée	777	16459	Sergines	Sergines	9	19	76
Plessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Id.	4	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	6	17	17
Poilly-s.-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	«	13	28
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	391	11907	Avallon	Avallon	4	14	52
Pontigny	1192	22457	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1389	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	13	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s.-le-Ser.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Prégilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle-sur-le-Ser.	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tomb.	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et St-Eusoge	5258	25290	Bléneau	Rogny	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	W.-sur-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	20	47
Rouvray	759	13552	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	Saint-Sauveur	Entrains (Nièv)	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	43183	Guillon	Cussy-les-F.	4	13	58
St-Aubin-Ch.-Neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St-Aubin-s.-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy-les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
St-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
St-Denis *p. Sens*	674	13021	Sens	Sens	4	4	60
St-Denis-s-Ouanne	1021	7421	Charny	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080	58208	St-Fargeau	Saint-Fargeau	»	48	44
Saint-Florentin	1102	89045	St-Florentin	Saint-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	35603	Auxerre	Auxerre	4	4	4
St-Germain-d.-Ch.	3592	39327	Quarré	Chastellux	9	10	57
St-Julien-du-Sault	2381	84489	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	33528	Quarré	Quarré	5	21	63
St-Loup-d'Ordon	1767	83539	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St-Martin-des-Ch.	3422	83438	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	4	47	48
St-Martin-d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St-Martin-du-Tert.	692	9561	Sens	Sens	3	3	59
St-Martin-s.-Arm.	1412	25749	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St-Martin-s.-Ocre	458	6205	Aillant	Aillant	9	21	20
St-Martin-s-Oreuse	1591	19320	Sergines	Thorigny	9	12	64
St-Martin-s.-Ouan.	1536	10171	Charny	Charny	6	30	40
St-Maurice-a.R.-H.	3317	33546	Sergines	Thorigny	19	24	68
St-Maurice-le-Viel	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	29
St-Maurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Id.	7	18	22
Saint-Moré	1198	14999	Vézelay	Arcy	15	17	32
Saint-Père	1560	20990	Id.	Vézelay	2	13	46
Saint-Privé	4141	35935	Bléneau	Bléneau	5	51	51
St-Romain-le-Pr.	1036	16276	Saint-Julien	Joigny	14	15	33
Saint-Sauveur	3087	41035	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	»	38	38
Saint-Serotin	1326	»	Pont-sur-Yonne	Pont-sur-Yonne	6	18	75
Saint-Valérien	2232	47131	Chéroy	Saint-Valérien	8	15	62
Saint-Vinnemer	1262	25156	Cruzy	Tanlay	13	11	46
Ste-Colombe	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	5	11	45
Ste-Colombe-s.-L.	1476	16879	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	7	41	41
Ste-Magnance	1937	24730	Quarré	Cussy-les-F.	14	14	64
Sainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	22	22
Sainte-Vertu	1435	16192	Noyers	Noyers	9	14	35
Saints	2771	33692	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	5	35	35
Saligny	999	15037	Sens	Sens	5	5	57
Sambourg	1244	16351	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	13	42
Santigny	935	21150	Guillon	Guillon	9	21	55
Sarry	2564	10047	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beur.	483	15672	Guillon	Cussy-les-F.	4	16	59
Sauvigny-le-Bois	1534	26823	Avallon	Avallon	4	4	48
Savigny	1644	23628	Chéroy	Egriselles-le-B.	17	20	54
Savigny-en-T.-Pl.	869	35691	Guillon	Cussy-les-F.	2	14	57
Sceaux	1323	36992	Id.	Guillon	8	11	50
Seignelay	1346	45189	Seignelay	Seignelay	»	13	13
Sementron	1169	11616	Courson	Courson	12	30	30
Senan	1754	34490	Aillant	Senan	6	10	25
Sennevoy-le-Bas	869	18790	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoy-le-Haut	884	14835	Id.	Id.	9	28	64
Sens	2166	287774	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny	14	15	34
Septfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	7	39	49
Serbonnes	993	26504	Sergines	Serbonnes	5	15	71
Sergines	1896	53786	Id.	Sergines	»	17	73
Sermizelles	701	9466	Avallon	Avallon	12	12	37
Serrigny	750	7594	Tonnerre	Tonnerre	5	5	31
Sery	425	4869	Vermenton	Arcy-sur-Cure	8	26	26
Sognes	1043	5648	Sergines	Thorigny	15	24	70
Sommecaise	1552	18109	Aillant	Aillant	10	23	30
Sormery	3160	45328	Flogny	Neuvy-Sautour	19	33	39
Soucy	2162	31976	Sens	Sens	7	7	63

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Sougères	2650	14348	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	14	36	36
Soumaintrain	1061	23633	Flogny	Neuvy	9	24	34
Stigny	1786	41120	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	25	60
Subligny	182	9683	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2081	22166	Courson	Courson	7	28	28
Talcy	688	9541	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	6	16	50
Tanlay	1298	38830	Cruzy	Tanlay	10	9	44
Tannerre	2893	27822	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Tharoiseau	343	6321	Vézelay	Vézelay	7	9	46
Tharot	235	8630	Avallon	Avallon	6	6	41
Theil	1155	19897	W.-l'Archev.	Theil	14	13	48
Thizy	554	12176	Guillon	L'Isle-s-Serein.	7	15	49
Thorey	693	8319	Cruzy	Cruzy	11	17	52
Thorigny	1795	18375	W.-l'Archev.	Thorigny	16	15	65
Thury	2322	19280	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	9	35	35
Tissé	596	6756	Tonnerre	Tonnerre	6	6	35
Tonnerre	5827	165112	Id.	Id.	»	»	33
Toucy	3186	52276	Toucy	Toucy	»	23	23
Treigny	4696	54089	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	688	27477	Guillon	Guillon	9	13	55
Trichey	661	10425	Cruzy	Cruzy	12	20	53
Tronchoy	649	13516	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	830	11039	Coulanges-s.-Y.	Vermenton	15	25	23
Turny	2487	66100	Brienon	Saint-Florentin	16	33	37
Val-de-Mercy	1545	11292	Coulanges-la-V.	Coulange-la-V.	4	16	16
Vallan	1166	29198	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	17658	Chéroy	Chéroy	6	19	70
Vareille	1041	15583	W.-l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes	1005	9911	Ligny	Ligny	2	23	23
Vassy	744	17353	Guillon	Guillon	10	23	67
Vaudeurs	2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort	1452	9858	Sens	Theil	15	15	46
Vaux	423	14330	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4893	111103	Brienon	Saint-Florentin	10	17	32
Venouse	792	12069	Ligny	Ligny	7	17	17
Venoy	2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vergigny	2725	29218	Saint-Florentin	Saint-Florentin	4	27	27
Verlin	1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2564	84172	Vermenton	Vermenton	»	23	23
Vernoy	1433	20845	Chéroy	Egriselles	16	18	53
Véron	1591	24983	Sens	Sens	9	9	49
Vertilly	561	4470	Sergines	Sergines	10	20	77
Vezannes	900	9521	Tonnerre	Tonnerre	10	10	28
Vézelay	1983	27382	Vézelay	Vézelay	»	15	45
Vézinnes	630	6508	Tonnerre	Tonnerre	5	5	37
Vignes	1177	33851	Guillon	Guillon	3	18	58
Villeblevin	716	45348	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard.	10	21	78
Villebougis	1181	16853	Chéroy	St-Valérien	11	12	64
Villechétive	942	7401	Cerisiers	Cerisiers	5	20	38
Villecien	760	13995	Joigny	Villevallier	6	6	41
Villefargeau	1378	48579	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	22789	Charny	Charny	7	25	44
Villegardin	1454	26314	Pont-sur-Yonne	Chéroy	4	21	66
Villemanoche	1439	45411	Pont-s.-Yonne	Pont	2	14	70
Villemer	426	10778	Aillant	Bassou	13	11	12
Villenavotte	219	4883	Pont-sur-Yonne	Pont	6	6	68
Villeneuve-la-Don.	1074	24295	Chéroy	St-Valérien	12	14	50
Villeneuve-la-Guy.	1658	99088	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard	12	24	81
Villieneuve-l.-Gen.	2468	17738	Bléneau	Mézilles	13	41	41

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Villen.-St-Salve	704	12520	Ligny	Ligny	11	11	11
Villeneuve-l'Arch.	695	46433	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	»	24	49
Villeneuve-sur-Y.	4014	853	Villen.-sur-Y.	Villen.-sur-Y.	»	17	97
Villeperrot	916	373	Pont-sur-Yonne	Pont	4	8	19
Villeroy	710	08724	Chéroy	Sens	3	9	45
Villethierry	2088	37402	Id.	Pont-sur-Yonne	42	19	41
Villevallier	837	998	Joigny	Villevallier	9	9	45
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	1	19	36
Villiers-les-Hauts	1911	44465	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	24	59
Villiers-Louis	1107	20590	W.-l'Archev.	Sens	0	11	53
Villiers-St-Benoît	290	16629	Aillant	Villiers-St-Ben.	7	30	34
Villiers-s.-Tholon	1550	17440	Id.	Aillant	2	13	27
Villiers-Vineux	1118	13561	Flogny	Flogny	4	16	39
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	57
Villy	585	12774	Ligny	Ligny	4	19	19
Vincelles	1253	17980	Coulanges-la-V.	Vincelles	6	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	6	14	14
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Serbonnes	0	20	73
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	0	12	40
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	63
Voisines	2713	26893	W.-l'Archev.	Thorigny	5	1	23
Volgré	954	12725	Aillant	Senan	6	10	73
Voutenay	1004	12982	Vézelay	Arcy	3	5	13
Yrouerre	4428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	17

NOTA. La commune de Saint-Serotin a été créée par la loi du 3 juillet 1861. Elle a été formée des hameaux, fermes, etc., ci-après :

Saint-Serotin, les Terriers, la Friperie, la Colleterie et la Vallée des Ronces, distraits de la commune de Nailly, 260 habitants, 618 hect. 30 ares 70 cent.

La Brigaille, les Baillis et Chemiteau, distraits de la commune de Lixy, 62 hab. 255 hect. 79 ares 40 cent.

La Bretille et les Gitris, distraits de la commune de Pont-sur-Yonne, 58 hab. — 268 hect. 78 ares 60 cent.

52 hect. 34 ares 10 cent., distraits de la commune de Villeperrot, 0 hab.

La Cave et la Sécherie, distraits de la commune de Brannay, 96 hab. — 131 hect. 66 ares 89 cent.

TABLEAU DES COMMUNES

PAR ARRONDISSEMENT ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Population, Noms des Maires, Adjoints, Curés**, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
		ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Accolay.	1077	Momon Louis	Momon Félix.	Leblanc.	Tachy.
Aigremont.	155	Duchâtel.	Courseault.	N.	N.
Andries.	1146	Lapert.	André Alban.	Gibier.	Duchâtel fils.
Appoigny.	1834	Jeannequin.	Bertrand.	Plait.	Laurant.
Arcy-sur-Cure.	1554	Lemaire Ch.	Lecointe.	Chanvin.	Béthery.
Augy.	432	Drouhin.	Guyard.	Picq.	Joffrain fils.
AUXERRE	15081	Bon Martineau des Chesnez G. O. ✻.	Laurent-Lesseré ✻ et Flocard ✻.	FORTIN. BERNARD. LARFEUIL.	Peltier, Lasnier, et Jussot.
Avrolles.	649	Regnard.	Delécolle.	Courtois.	Cornu.
Bazarnes.	613	Gourlot.	Melou Bern^d^.	Pradenc.	Camus.
Beaumont.	427	Cudarne.	Chavance.	Chauvois.	Niel.
Beauvoir.	395	Connat.	Mathié.	*Verdier.*	Barlou.
Beine.	683	Hardy.	Sageat Hub.	Jarrand.	Ménétrier.
Bessy.	563	Grégoire.	Bureau.	Arnoult.	Leblanc.
Bleigny-le-Carreau.	394	Truchy.	Potherat.	Roux.	Thiébault.
Bois-d'Arcy.	133	Poulin.	Thomas.	Colard.	N.
Bouilly.	356	Moreau.	Létang.	Roidot.	Descaves.
Chablis.	2335	Gounot.	Charlier.	THOMAS.	Plain.
Champs.	615	Regnauld.-B.	Belleveaux-B	Regnard.	Hugot.
Charbuy.	1352	Mocquot.	Bétagon.	Pétiot.	Godard.
Charentenay.	668	Foudriat.	Paris.	Laurant.	Roché.
Chastenay.	394	Gauthier J.	Gauthier F.T	*Fortin.*	Godard Ern.
Chemilly, *p. Seign.*	583	Doré.	Gaillard.	Soupey.	Moret.
Chemilly-s-Serein.	352	Jacquillat.	Villain.	*Thierriat.*	Vilain.
Cheny.	800	Albanel.	Jacob.	Rousseau.	Creveau.
Chéu.	668	Fromonot.	Quignard.	Husson.	Robin.
Chevannes.	1393	Gauchot.	Butté.	GAILHARD.	Dessignolle.
Chichée.	688	Picq.	Notton.	Guierry.	Filleux.
Chichy.	75	Sourdillat.	Mangin.	—	N.
Chitry.	667	Raoul Alex^dre^.	Hamelin.	Collin.	Rémoud.
Coulanges-la-Vin.	1353	Livras.	Salvaire.	HUOT.	Poulain.
Coulangeron.	428	Sonnet.	Durand.	Suisse.	Bellot.
Coulanges-sur-Y.	1639	Poulin-Oud.	Poulin Aug.	DONDAINE.	Leseur.
Courgis.	631	Forgeot.	Foulley.	Bruley.	Noirot.
Courson.	1418	Bouillié.	Loury.	QUERQUELIN.	Colson.
Crain.	822	Vincent.	Tétard.	Grandjean.	Gourliau.
Cravan.	1294	Jochèr.	Boissard.	NICOLLE (G.).	Espéron.
Diges.	1599	Poulin.	Lechiche.	Fouinat.	Rouillié.
Dracy.	650	Beaujard.	Gauthier.	Regnault.	Hurlot.
Druyes.	931	Feuilly.	Montassier.	Tridon.	Rallu.
Egleny.	568	Bercier.	Simonneau.	Verdier.	Vigreux.
Escamps.	1067	Guinant.	Montargnot.	*Dumont.*	Dumont.
Escolives.	476	Briffaut.	Renaudin.	Foussat.	Bourdillat.
Essert.	176	Rétif.	Barrault.	*Denis.*	Chalmeau.
Etais-la-Sauvin.	1832	Fabre.	Mercier.	Merlot.	Dufort.

(*) La population est indiquée d'après le dernier recensement quinquennal de 1861.
(**) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres romaines, et ceux des desservants bineurs en lettres italiques. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Festigny.	269	Poirson.	Courtet.	Jové.	Lamotte fils.
Fontenailles.	255	Berson.	Godard.	—	Laurant.
Fontenay p. Chablis	317	Fèvre Nicol.	Fèvre Claud.	Boyer.	Tanière.
Fontenay-s.-Four^es.	237	Bourdillat.	Gautherot.	Marcq.	Godard fils.
Fontenoy.	872	Bréchot.	Allard père.	Cazés.	Gillet.
Fouronnes.	468	Droin.	Savouret.	Grimaldi.	Hérardot.
Fyé.	130	Lasnier.	Dauvissat.	*Boyer*.	N.
Germigny.	617	Fournier.	Cretté.	Paillet.	Jay.
Gurgy.	1073	Naillet fils.	Deschamps.	Roblot.	Berault, Denis.
Gy-l'Evêque.	635	Guyard.	Petit.	Galabert.	Perreau.
Hauterive.	352	Guillot.	Girard.	Rossignol.	Martin.
Héry.	1657	Bernard.	Fèvre.	Pélissier.	Fournols.
Irancy.	1023	Mainferme.	Chapt Etien.	Ducrot.	Perreau fils.
Jaulges.	501	Rousseau.	Prolat.	Boucheron.	Vallet.
Jussy.	504	Brunet.	Vigreux.	*Foussat*.	Lemoine.
La Chapelle-Vaup.	247	Papavoine.	Hugot.	Massabuau.	Mérat.
Lain.	491	Depieyres.	Dwglas.	Marsal.	Perdu.
Lainsecq.	987	Merlot.	Montassier.	Blondel.	Lhoste.
Lalande.	423	De la Celle.	Gallon.	Berlin.	Godard père.
Leugny.	761	Chastellet.	Dejust.	Ribouleau.	Gaulon.
Levis.	508	Front.	Morienne.	*Cazes*.	Barbier.
Lichères p. Aigrem.	335	Gounot.	Gros.	Pothin.	Perreau.
Lignorelles.	382	Hugot.	Lécullier.	Raoul.	Jouby.
Ligny.	1544	Houzelot.	Blonde.	GOURLOT.	Besse.
Lindry.	1199	Joly.	Barbe.	Dupuis.	Thevenot.
Lucy-sur-Cure.	255	Moreau.	Poinsot.	Denis.	Grégoire.
Lucy-sur-Yonne.	480	Tayon.	Robineau.	Lefranc.	Hospied.
Mailly-la-Ville.	1007	Vespérini.	Amiot.	Beau.	Foin.
Mailly-le-Château.	1016	Badin-d'Hur.	Boizanté.	Jojot	Paillot.
Maligny.	1214	Rabé.	Roblot.	HUCHARD.	Viel.
Méré.	386	Renard.	Léger.	Bardout.	Ducrot.
Merry-Sec.	516	Foudriat.	Lordonnois.	*Suisse*.	Louzon.
Merry-sur-Yonne.	643	Moujon.	Millereau.	Lemasson.	Morin.
Migé.	1031	Manigot.	Mathé.	Guérin.	Laurent père
Milly.	243	Foulley Jean.	Vocoret.	Gautherin.	Demogé.
Molesme.	394	Jarry.	Millot.	*Querquelin*.	Fèvre.
Monéteau.	988	Boursin.	Petitjean.	Cartaut.	Hugot.
Montigny.	740	Potherat.	Lamas.	Villiers.	Massé.
Mont-Saint-Sulpice.	1503	Gérand.	Chanvin.	Petit.	Thibault.
Mouffy.	240	Bruand.	Godard.	Laurant.	Chatais.
Moulins-s.-Ouanne.	366	Ducrot.	Roblin.	Durand.	Paulvé
Moutiers.	965	Grossier.	Billaut.	Millot.	Bizard.
Ormoy.	705	Couturat.	Savinel.	Laroche.	Goudon.
Ouaine.	1182	Léguillon.	Gillon.	Fortin.	Dejust.
Parly-les-Robins.	1061	Dejust.	Buzigny.	Verlot.	Tachy.
Perreuse.	338	Morisset.	Pétiot.	Soisson.	Pichon.
Perrigny.	499	de Bourste.	Merat.	Duru.	Lasnier.
Poinchy.	237	Dauvissat.	Coquard.	Gautherin.	Cholat.
Pontigny.	770	Cambuzat.	Rabé.	Boyer.	Devillat.
Pourrain.	1596	Baudoin.	Bougault.	Gâteau.	Vosgien.
Prégilbert.	360	Guilly P.	Guilly V.	*Pradenc*.	Amelin.
Préhy.	232	Marceau.	Taboué.	*Bruley*.	Motheré.
Quenne.	47 3	Guyard.	Troillé.	Monot.	Viault.
Rebourseaux.	32 3	B. de Rebour-	Lapoix.	Gourmand.	Perrin.
Rouvray.	33 6	Guillé. [seaux	Labille.	Laur.	Lamotte père
Sacy.	701	Rouard.	Cornevin.	Boyer.	Mitaine.
Sainpuits.	899	du Havelt ✻	Roux.	Bertrand.	Houard.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Saint-Bris.	1851	Guenier.	Charpillon.	Guignepied.	Prot.
Saint-Cyr-les-Col.	297	Jacquinet.	Griffe. (N)	Mathieu.	Chéreau.
Sainte-Colombe.	695	Huiard.	Laurent.	Boucays.	Chérest.
Sainte-Pallaye.	276	de Bonnaire.	Guillemeau.	—	Létang.
Saint-Florentin.	2589	Hélie.	Biron.	Voirin.	Perdijon.
Saint-Georges.	639	Tungnaud.	Denis.	Giffard.	Guillemain.
Saints	1320	de Bontin.	Thillière.	Méaume.	Soupey.
Saint-Sauveur.	1846	Morisset.	Jarry.	Sicard.	Dezerville.
Seignelay.	1556	Frottier.	Brette.	Vallot.	Borain.
Sementron.	434	G. de Montou	Bouillié.	Lucas.	Poulin.
Sery.	284	Boidequin.	Desbouez.	Grillet de Serry	N.
Sougères.	1432	Millot.	Cagnat.	Drot.	Godard, Gislain.
Taingy.	995	Coudron.	Moreau.	Vié.	Droin.
Thury.	1117	Pascault.	Angilbert.	Gaben.	Raoul.
Toucy.	2839	Paqueau.	Sonnet. N.	Morel.	Poitout.
Treigny.	2600	de Guerchy.	Régnier. Mercier.	Montassier.	Humbert.
Trucy-sur-Yonne.	401	Guilly.	Dufour.	Vesperini.	Paumier.
Val-de-Mercy.	515	Jolly.	Dupont.	Servolles.	Goussot.
Vallan.	709	Guyou.	Rocard.	N...	Bertin.
Varennes.	475	Vueilliotte A.	Courtaut.	Poyard.	Flaget.
Vaux.	401	Courtet.	Lujon.	Troué.	Breuillard.
Venouse.	282	Perrignon.	Chardon.	Bernard.	Bricard.
Venoy.	1220	Naudet.	Naulin.	Ladrée.	Givaudin. Joffrain père.
Vergigny.	469	Matry.	Rousseau.	Regnier.	Pourreau.
Vermenton.	2509	Lemaire Eug.	Grison. Juventy.	Jourde.	Berault.
Villefargeau.	452	Flandin.	Roy.	Joachim.	Duchâtel père.
Villeneuve-St-Salve	241	Rimbert.	Robin.	N.	Simonnet.
Villy.	177	Philippon.	Lécullier.	Raoul.	N.
Vincelles.	863	de Badereau.	Petit.	Fabier.	Mouchotte.
Vincelottes.	469	Bardout.	Bardout Hug.	*Fabier*.	Lhéritier.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.					
Angely.	312	Joudrier.	Gros.	Grossetête.	Breuillé.
Annay-la-Côte.	455	Guettard.	Baudot.	Frénial, aîné.	Benoist.
Annéot.	57	Goupilleau.	Guyot.	Frénial, j.	N.
Annoux.	355	d'Avout.	Bonnetat.	Gourlet.	Adine.
Anstrudes.	736	d'Anstrudes.	Soupey.	Rémond L.	Bierry.
Asnières.	666	Refrégé.	Cambuzat.	Voisinot.	Guechot.
Asquins	910	Guillin.	Defert.	Couard.	Droin.
Athie.	225	Piffoux.	Lardery.	Yvon.	Nicolas.
Avallon.	5538	Fèbvre.	Caillat. Morizot.	Darcy. Gally.	Laporte. Lebas.
Beauvilliers.	223	Morot de Grésigny.	Léger.	Moreau.	N.
Blacy.	274	Verrier.	Mathouard.	Comparet.	Bessy.
Blannay.	272	de Châteauvieux	Thuillier.	Troncin.	Minard.
Brosses.	1108	Berthoux.	Régobis.	Gautheron N.	Chatteau.
Bussières.	421	Michel.	Collin Jne.	Naudin.	Perreau.
Chamoux.	411	Cambuzat.	Cambuzat.	Gally J.-B.	Sonnois.
Chastellux.	617	Augueux.	Ferrey.	Lairot, F.	Naudin.
Châtel-Censoir.	1344	Cotteau - Mont.	Carouge.	Auvray.	Olivier.
Cisery-les-G.-Ormes	160	Barbier J.	Barbier Ed.	Vosgien.	Carré.
Civry.	354	Roy.	Riotte.	Ravereau.	Veaulin.
Coutarnoux.	319	Gagneau.	Josserand.	Baudot.	Riboullot.
Cussy-les-Forges.	619	Pelletier.	Millot.	Cartault.	Peltier.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Dissangis.	289	Millot.	Rougeot.	Moreau.	Dondenne.
Domecy-sur-Cure.	832	Gontard.	Thouard.	*Legast.*	Dizien.
Domecy-s-le-Vault.	382	De Domecy.	Guignot.	Morlet.	Darlet.
Etaules.	641	Gariel.	Leduc.	Hilaire.	Rouard.
Foissy-les-Vezelay.	489	Lardereau.	Villiers.	Charles.	Cavenel.
Fontenay p. Vézel.	578	Rousset.	Durand.	Dessignolles.	Gaillot.
Girolles.	343	Cunault.	Barillot.	Evrard.	Mairry.
Givry.	420	Febvre.	Ratat.	N.	Jacob.
Guillon.	809	de la Brosse.	Rémond G.	Marquot.	Roy.
Island.	451	Marloux.	Meunier.	Droit.	Meunier.
Joux-la-Ville.	1182	Challan.	Rétif.	Lairot.	Gaussard.
Lichères.	223	Salé.	Boisseau.	N.	Henry.
L'Isle-sur-Serein.	854	Chéru.	Fournier.	SENEQUIER.	Bureau.
Lucy-le-Bois.	937	Chauvelot.	Poyard.	FAUVET.	Cunault. Bonneau.
Magny.	1105	Dizien.	Goujon.	Gally.	Roblin, Guettar-
Marmeaux.	271	Halley.	Garnier.	Bidanlt.	Cézant.
Massangis.	588	Gueneau.	Tavoillot.	Taquenet.	Camus.
Menades.	225	Pannetrat.	Deffert.	Logerot.	Fouchard.
Montillot.	911	De Lenferna.	Ventenay.	Gautheron J.	Labalte.
Montréal.	550	Delavaut.	Labbé.	PARIS.	Anceau.
Pierre-Perthuis.	235	Roglet.	Durand.	N.	Bessonnat.
Pizy.	376	Garnier.	Goureau.	Courtot.	Breuillard.
Pontaubert.	482	Chevy.	Rolley.	Minard.	Bourgeot.
Précy-le Sec.	688	T. Rousset.	Renault.	Bourrey.	Maisonneuve
Provency.	451	Piffoux.	Thibault.	Virally.	Perdu.
Quarré-les-Tombes.	2098	Petitier-Cho.	Guyard.	HENRY.	Chanlin.
Saint-André.	370	Teurreau.	Verrier.	Durlot.	Thibault.
Saint-Brancher.	780	Santigny.	Chevillotte	Mathieu Ch.	Garnier.
Sainte-Colombe.	436	Montandon.	Paris.	Leborne.	Tissier.
Sainte-Magnance.	800	Leduc.	Simon.	Delacoste.	Tavoillot.
St-Germain-des-Ch.	1271	Houdaille Ac.	Gaudin.	Culin.	Garnier.
Saint-Léger.	1276	Tripier.	Truchot	Lavancy.	Colas.
Saint-Moré.	386	Lefeb.-Nailly.	Joublin.	Bouchot.	Gaumont p.
Saint-Père.	1069	Lairot.	Rollot.	Compère.	Peltir.
Santigny.	319	Boisselat.	Tupin.	Mouchot.	Lemaire.
Sauvigny-le-Beuréal	177	Larue.	Colas.	*Breuillard.*	Tavoillot.
Sauvigny-le-Bois.	734	Cordier.	Bailly.	Cunault.	Courtois.
Savigny-en-terre-P.	377	Morvand.	Soisson.	Breuillard.	Riotte.
Sceaux.	302	Guillier.	Bécard.	*Paris.*	Guechot, fils.
Sermizelles.	349	Maillard.	Gourdault.	Plagnard.	Bernasse.
Talcy.	284	Dion Pierre.	Riotte.	*Pitois.*	Prévost.
Tharoiseau.	347	d'Estutt d'Assay	Robot.	Barré.	Gerbaux.
Tharot.	201	Voillereau.	Minard.	Mathieu.	Bourdillat.
Thizy.	280	Montarlot.	Champenois.	Pitois.	Chaplost.
Trévilly.	178	Santigny.	Gauthier.	*Vosgien.*	Boivin.
Vassy.	349	Legast.	Hobert.	Pensée.	Boulotte.
Vault de Lugny.	756	Ravisy.	Santigny.	Girard.	Lhuillier.
Vézelay.	1162	Borot.	Girardot.	SERGENT.	Sommet.
Vignes	272	Barrault.	Cunault.	Dutartre.	Barbier.
Voutenay.	318	Bourgeois.	Trempé.	Balès.	Renaud.
		ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.			
Aillant.	1468	Bachelet.	Lenoble.	VIALA.	Michaut.
Arces.	1003	Beaudoin.	Fournier.	Durand.	Thollois.
Armeau.	867	Cte de Sébeville	Simonnet.	Prêtre.	Dhivert.
Bassou.	677	Tissier.	Guérard.	Lapierre.	Ficatier.
Bellechaume.	647	Dubois.	Basset.	Bochot.	Guesnu.
Béon.	569	Dupont.	Bourderon.	Mocquot.	Courtin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Bléneau.	1892	Convert.	Marliat.	HENRION	Berthelot.
Bligny-en-Othe.	154	Delagneau.	Plumet.	Vivien.	N.
Bœurs.	918	Guerrey.	Bouillancy.	Brelet.	Gerberon.
Bonnard.	186	Carré.	Sourdillat.	—	Cassemiche.
Branches.	587	Duval.	Jeannet.	Millet.	Guillon.
Brienon.	2604	N.	N. Rozé.	LARBOUILLAT.	Pouillot.
Brion.	890	Saffroy.	Brillaut.	Laurent.	Mossot.
Bussy-en-Othe.	1250	Grandvilliers	Forgeot.	Garnier.	Perdijon.
Cussy-le-Repos.	654	Valtat.	Pathier.	Villain.	Hugnot.
Cerilly.	241	Mizelle.	Verrier.	*Roy.*	Petit.
Cerisiers.	1435	Moreau.	Audebert.	BOISSELIER.	Dubé.
Césy.	1305	Levert.	Nicaise.	Langin.	Millet.
Chailley.	1238	Baudoin.	Appert.	Julien.	Gâteau, Trin.
Chambeugle.	218	Berthet.	Baratin fils.	—	N.
Champcevrais.	1000	Durand.	Béguine.	Hollette.	Malicorne.
Champignelles.	1566	Pellegrin.	Vicard	Morel.	Forgeron.
Champlay.	901	Garreau.	Faucherot	Girault.	Capet.
Champlost.	1447	Barthelemy.	N.	Bernard Juv. Tridon,	Michault. Bornat.
Champvallon.	536	Buret de S.-A	Colson.	Créneau.	Balzacq.
Chamvres.	620	Chollet.	Messager.	Fournier.	Bourgoin.
Charmoy.	406	Saulnier-M.	Bruneau.	Creneau.	Bernot.
Charny.	1472	Perdu.	Mouchon.	THOMAS.	Seguin.
Chassy.	947	Precy aîné.	Renon.	Rodriguez.	Girard.
Chaumot.	795	Landrier.	Delidais.	Deligand.	Roux.
Chêne-Arnoult.	312	Rosse.	Raigneau.	*O'Neill.*	N.
Chevillon.	580	Garnier.	Saulin.	N.	Champroux.
Chichery.	587	Capet.	Sapin Noël.	Putois.	Huot.
Coulours.	550	Foiry.	Legros.	Roy	Gauchot.
Cudot.	690	Mery.	Baudoin.	Boulet.	Loitron.
Dicy.	579	Du Châtelet.	Moreau Alex.	Roussel.	Gaumont fils.
Dillo.	157	Coussé.	Boulley.	—	N.
Dixmont.	1816	Soutin.	Gaujard.	Marcantoni.	Huot.
Epineau-les-Vosves.	470	Paillot.	Gagnier.	Blaisau.	Jay.
Esnon	491	Grand d'Esn.	Hunot	Nicole.	Gamard.
Fleury.	1395	Dubois.	Soufflard.	Tridon.	Jeannest.
Fontaines.	1022	Breuillé.	Gruet.	Bichet.	Billeau.
Fontenouilles.	574	Rosse	Collon.	O'Neill.	Muzard.
Fournaudin.	438	Frottier.	Siriot.	*Jublin.*	Boulogne.
Grandchamp.	1081	Berthet.	Delétang.	Barré.	Nolin.
Guerchy.	811	Ravin.	Poupard.	Niel.	Leclerc
JOIGNY.	5971	Couturat.	Chezjean. Lavollée.	CALMUS, JAY, Damien.	Jeubert.
La Celle-Saint-Cyr.	1314	Pophilat.	Maquaire.	Petit-Jean.	Nasse.
Laduz.	414	Thourigny.	Barbe.	*Niel.*	Blanc.
La Ferté-Loupière.	1406	Thomas.	Moisson.	Coralli.	Coupinot.
La Mothe-aux-Auln.	87	Buisson.	Jublot.	—	N.
Lavau.	1257	Cte de Lestra-	Frottier.	Pegorier.	Berry.
La Villotte.	262	Coffre. [de	Lallier.	*Morel.*	N.
Les Bordes.	744	Jubin-Mond.	Devoves.	Kune.	Méreau.
Les Ormes.	523	LdeGémeaux	Ribière.	Delagneau.	Coillier.
Looze.	430	Droit.	Paillot.	Marliac.	Largeot.
Louesme.	236	Nolot.	Bourgoin.	*Heurley.*	Lejarre.
Malicorne.	544	Lagoguey.	Get.	*Demersay.*	Bornat.
Marchais-Beton.	342	Quatresols.	Villermé.	Devinat.	Bourgeois.
Mercy.	145	Moreau.	Gras.	*Tremblay.*	N.
Merry-la-Vallée.	1000	Bonjour.	Davoize.	Moulin.	Grimard.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Mézilles.	1505	Ledroit.	Larcher.	Stéphani.	Jorlin, père.
Migennes.	720	Cloche.	Rativeau.	Pinet.	Jeanniot.
Neuilly.	880	Piat Ed.-Et.	Martin.	Huré.	Tercy.
Paroy-en-Othe.	464	Bernard.	Coq.	Bouttier J.	Lancelot.
Paroy-sur-Tholon.	401	Perreau.	Chollet.	*Fournier.*	Pâris.
Perreux-les-Bois.	852	Franchis.	Perreau.	Froquières.	Boucherat.
Piffonds.	1075	Poisson.	Velard.	Rémond.	Milachon.
Poilly.	1054	Marie.	Broué.	Serré (Ed.)	Boulmeau.
Précy.	951	Barry.	Rougemont.	Oudot.	Mouturat.
Prunoy.	730	Mouchon.	Bezançon.	Lavy.	Imbert.
Rogny.	1460	Théveny.	Jaupitre.	Vedel.	Gauthier.
Roncheres.	285	Dhumez.	Lechien.	Pallix.	Dansin.
Rousson.	454	Vaudoux.	Labbé.	*Douine.*	Bosserelle.
St-Aubin-Ch.-Neuf.	1171	Léger.	Desfoux.	Cazes m.	Perdijon.
St-Aubin-s-Yonne.	411	Rigault.	Coquibus.	Brulé (R.)	Pelletier.
St-Cydroine-la-Roch	920	Chantemille.	Lagoguey.	Chupiet.	Barré.
St-Denis-s-Ouanne.	403	Lebeau.	Ribière.	Hilaire.	Veau, Ant.
St-Fargeau.	2587	Barre de L. ✻	Mathieu.	Grossot.	Bérillon.
St-Julien-du-Sault	2331	Protat.	Torchebœuf.	Billaut.	Niquevert.
St-Loup-d'Ordon.	592	Barrière.	Jaluzot.	Emery.	Cornebise.
St-Martin-des-ch.	668	Grossier.	Lesire.	Darlay.	Merlet.
St-Martin-d'Ordon.	572	Collas.	Caire.	*Lemoine.*	Jolibois.
St-Martin-s-Ocre.	123	Girard.	Filliout.	N.	N.
St-Martin-s-Ouan.	865	Delaunay.	Rosse.	Demersay.	Fourrey.
St-Maurice-le-Vieil.	590	Hurlot.	Carriot.	N.	Carré.
St-Maurice-Thiz.	327	Gallet.	Bedoiseau.	—	Courtault.
St-Privé.	1165	Mouillot.	Chrétien.	Callier.	Brisedoux.
St-Romain-le-Preux.	478	Laurin.	Gardembois.	*Lenief.*	Toulot.
Senan.	880	Moussu.	Carbe.	Crochot.	Robineau.
Sépeaux.	833	Robert.	Griache.	Lenief.	Montagne.
Sept-Fonds.	373	de Vathaire.	Cotté.	*Brujas.*	N.
Sommecaise.	597	David.	Noël.	—	Lorin.
Tannerre.	979	Desmoithier.	Charbuy.	Heurley.	Beaujean.
Turny.	1217	Montachet.	Fourrey.	Barbier (L.)	Berthelin, Veau.
Vaudeurs.	981	Luco.	Boit.	Chavy.	Huchard.
Venisy.	1515	Martin.	Fourrey.	Manquest.	Tanière Quillaut
Verlin.	649	Robinard.	Moury.	Lemoine.	Arbinet.
Villechetive.	313	Uswald.	Levasseur.	Poulain.	Gatouillat.
Villecien.	443	de Meynard	Veillot.	Gaudet.	Tissier.
Villefranche.	1038	Delarue.	Moreau.	Jolly.	Chaineau.
Villemer.	466	Houchot.	Vaché.	Bardet.	Girard.
Villeneuve-les-Gen.	641	de Tierceville	Roblin.	Brujas.	Jorlin fils.
Villeneuve-s-Yonn.	5018	Bissonnier.	Bridou. Sauvegrain.	Denisot.	Duflot.
Villevallier.	485	Picard	Méreau.	Pigé.	Buchotte.
Villiers-st-Benoît.	1042	N.	N.	Morel.	Faussé.
Villiers-s-Tholon.	852	Renon.	Guibert.	Cormier.	Paillot.
Volgré.	438	Billiault.	Roy.	Crochot.	Delpy.
ARRONDISSEMENT DE SENS.					
Bagneaux.	562	Foucher.	Marteau.	Delmas.	Devinat.
Brannay.	519	Devove.	Derondet.	Mackéone m.	Finot.
Champigny.	1620	Esprit-Roch.	Tonnelier..	Rellief.	Bousset, Vivien
Chaumont.	564	Piesse.	Colson.	Remy.	Hérisson.
Chéroy.	844	Poussard.	Dubois-B.	Delaage.	Musset.
Chigy.	540	Lhoste.	Imbert.	*Guillard.*	Fauvel.
Collemiers.	509	Brissot.	Cochard.	Potdevin.	Henry.
Compigny.	218	Laurain.	Ducard.	Cassery.	Veau.
Cornant.	354	Fouet.	Thuillard.	*Febvre.*	Despradelle.
Courceaux.	230	Doublot.	Poullain.	*Proffit.*	Cavenel.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Courgenay.	806	Flizot.	Hardy.	Fouard.	Régoby.
Courlon.	1185	Acier J.-B.	Acier L. F.	Gervais.	Rameau.
Courtoin.	98	Louismet	Trahot.	—	N.
Courtois.	202	Naison.	Denizot.	*Gouyer.*	N.
Cuy	360	Marteau.	Driat.	—	Léthumier a.
Dollot.	522	Nezondet.	Prieux.	Rivrain.	Heurtefeu.
Domats.	917	Lorillon.	Prouteau.	Rémond (m.j)	Péreladas.
Egriselles-le-Bocage	1304	Primault.	Severat.	Febvre.	Flatté.
Etigny.	511	Chamillard.	Bissonnier.	Paoli.	Vérot.
Evry.	266	Viart.	Paulard.	Nodot.	Fontaine.
Flacy.	357	Gaudin.	Nioré.	Neveu.	Maugis.
Fleurigny.	574	Prin.	Savignat. Loison, ad. sp.	Darlot.	Denisot. Chiganne, Remy
Foissy.	712	Vajou.	Fayolle et Damien	Guillerat.	Ducarruge.
Fontaine-la-Gaillar.	405	de Fontaine.	Riché.	Puech.	Lethumier j.
Fouchères.	433	Baudoin.	Ponce.	*Duban.*	Relief.
Gisy-les-Nobles.	588	Viard.	Roze.	Denavarre.	Aubert.
Grange-le-Bocage.	439	Poulain.	Thenard.	*Maître.*	Viault, Guyot
Gron.	736	Fouet J.-C.	Fouet, Jacq.	Boullé.	Besson.
Jouy.	455	Regnier.	Timbert.	*Mackéone* p.	Vallet.
La Belliole.	317	Bon de Serville	Delajon.	d'Ezerville.	Carré.
La Chapelle-sur-Or.	558	Collard	Legrand.	Fouqueau.	Roger.
Lailly.	523	Lorne.	Savignat.	Salmon.	Albaut fils.
La Postolle.	366	Saviniat.	Chenault.	Maître.	Ansault.
Les Siéges	836	Chevreau.	Gassot.	Perreau.	Boudard.
Lixy.	501	Potin.	Corjon.	Demonperreux.	N.
Maillot.	415	Mathieu.	Clément.	Grandjean.	Bernard.
Mâlay-le Roi.	193	Thomas.	Pineau.	*Garlin.*	N.
Mâlay-le-Vicomte.	949	Godard.	Delécolle.	Ponce.	Verpy.
Marsangis.	789	Martineau.	Moutardier.	Douine.	Pâris.
Michery.	1067	Tartois.	Coppé.	Duranton.	Jarry.
Molinons.	325	Petit.	Siriau.	N.	Bigot.
Montacher.	730	Bagard.	Ancelot.	Mackéone.	Jays.
Nailly.	972	Laissiau.	Devove.	Jean.	Lespagnol.
Noé.	404	Hodry.	Motus.	N.	Planson.
Pailly.	404	Bourcier.	Rondeau.	Viault.	Chassonneau
Paron.	469	Lefort.	Harly-Perrau	Ricordeau.	Denisot.
Passy.	536	Goupillon.	Dechambre.	Robert.	Dechambre.
Plessis-du-Mée.	259	Chesnault.	Besnard.	*Viault.*	Maille.
Plessis-St-Jean.	476	Lalande.	Bourgoin.	Pégorier.	Poinsot.
Pont-sur-Vannes.	318	Hesnault.	Rolland.	Moreau.	Fortin.
Pont-sur-Yonne.	1903	Lamy de Beauj.	Antheaume.	BUNETIER.	Longuet.
Rozoy.	270	Berthelot.	Rousseau.	N.	Cambuzat.
Saint-Agnan.	358	Masson.	Blondot.	Renault.	Petit.
Saint-Clément.	712	Pouteau.	Goujon d'Or.	Crété.	Berlin.
Saint-Denis.	194	Gateau.	Lepagnol.	Brullée.	Renard.
St-Martin-du-Tertre	633	Jeubert.	Bouy.	Gouyer.	Bisson.
St-Martin-s-Oreuse.	745	Lamothe.	Evrat.	Marchand.	Constant.
St-Maurice-aux-R.-H	1066	Mousard.	Chrétien.	Michaut.	Boudard.
Saint-Serotin.	446	N.	N.	N.	N.
Saint-Valérien.	1039	Claisse.	Berlin.	DUBAN.	Vissuzaine.
Saligny.	392	Leriche.	Cothias.	Gibier.	Beau.
Savigny.	398	Cte de Bressieux ✻	Vaillant.	Martin.	Gougenot.
SENS.	11098	Deligand ✻	Dubois. Vaudoux.	Vaudoit, PICHENOT, CASSEMICHE Barbier, BRISSOT	Ricard.
Serbonnes.	585	Cébert.	Masson.	Boudard.	Cothias.
Sergines.	1317	Legendre.	Leroux.	DURANTON.	Fillieux.
Sognes.	347	Gobry.	Pilon.	Deny.	Leblanc.
Soucy.	730	Guérin.	Viard.	Prunier.	Jutigny.

COMMUNES.	Population.	Maires.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Subligny.	584	Letoffé.	Notté.	*Poidevin.*	Heurtefeu.
Theil.	410	Haudry.	Agoust.	Picquoin.	Bonneau.
Thorigny.	856	Vaillant. [de	Simonnet.	Laproste.	Collin.
Vallery.	835	deRochechouart.	Cahours.	BRUAND.	Brulé.
Vareilles.	365	Bourdon Th.	Rigoureau.	*Perreau.*	Rallu.
Vaumort.	315	Roché.	Lambert.	*Picquoin.*	Huchard.
Vernoy.	415	Dumant.	Varennes.	Rémond.	Point.
Véron.	1254	Grenet.	Bordelot.	Chenot.	Prot.
Vertilly.	228	Juillet.	Pleau.	Martin.	Denizot.
Villeblevin.	906	Descourtis.	Dumant.	Croquet.	Houpin.
Villebougis.	624	Terrasse.	Bonneau.	Champagne.	Callé.
Villegardin.	289	Duveau.	Charpentier.	N.	Sommet.
Villemanoche.	836	Sadron.	Bourgoin.	Person.	Lamarre fils.
Villenavotte.	142	Tesson.	Ferrien.	N.	N.
Villeneuve-l'Arch.	1857	Villiers.	Geoffroy.	MAZUC.	Crédé.
Villeneuve-la-Dond.	334	Bezançon.	Vallon.	Dupire.	Robinet.
Villeneuve-la-Guy.	1881	Lecomte.	Regnoul.	Séguin	Vivien.
Villeperrot.	198	Mondemé.	Sylvestre.	Guérin	Denis.
Villeroy.	246	Guillon.	Tourlier.	*Champagne*	N.
Villethierry.	710	Dromigny.	Navarre.	LABOUR	Cholat.
Villiers-Bonneux.	274	Poyau-Coll.	Prin.	*Martin.*	Horsin.
Villiers-Louis.	553	Cothias.	Burté.	Garlin.	Thierry.
Vinneuf.	1464	Chéreau.	Cajon.	Ballacey.	Lallement.
Voisines.	801	Maria.	Boulot.	Calmeau	Malécot.
		ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.			
Aisy.	461	Thierry Ant.	Gallien.	Plisson.	Caillieu.
Ancy-le-Franc.	1839	Martenot A.	Rémond L.	LABOUR.	Montandon.
Ancy-le-Libre.	373	Reddé Jean.	Larpin.	Forgeot.	Egeley.
Annay-s-Serein.	625	Gautherin.	Poitout.	Fontanez.	Regnault.
Argentenay.	232	Marmignat.	Houdot	N.	Rigolley.
Argenteuil.	628	Bourguignat.	Portier.	Tranchant.	Chouet.
Artonnay.	668	Léonard.	Baillot.	Guichard.	Arbinet.
Baon.	187	Ménétrier.	Courtaux.	Ferrand.	Déon.
Bernouil.	211	Truffot.	Chavey.	*Bègue.*	Fournerat.
Béru.	268	Garnier.	Heurley.	Maget.	Roy.
Beugnon.	368	Darley.	Michaut.	Michaut.	Lebas.
Butteaux.	440	Robert.	Rousseau.	N...	Jacquemier
Carisey.	435	Baillot.	Chapoulade.	Labosse.	Brillé.
Censy.	104	Jullien.	Lagoutte	*Darley.*	Poitout.
Chassignelles.	406	Chavance.	Déon.	Hariot.	Bussy.
Châtel-Gérard.	560	Philipot.	Houzard	Pussin.	Brigodiot.
Cheney.	293	Textoris.	Hélie	Champenois.	Monniot.
Collan.	408	Plait.	Rousseau.	*Berthaut.*	Chatais.
Commissey.	1376	Vaudeau	Nancluse.	Georges.	Paris.
Cruzy.	1009	Bourguignat.	Anceau.	GOURMAND.	Dupas.
Cry.	321	Mantelet.	Gautherin.	N.	Viault.
Cusy.	312	Martenot J. B	Veuillot.	—	Montandon.
Dannemoine.	611	Cosson.	Fontaine.	Gouley.	Bonnin.
Dyé.	427	Clémandot.	Blonde.	Bègue.	Cornat.
Epineuil.	581	Jollois.	Tranchant.	Devinat.	Sagourin.
Etivey.	590	Petit.	Sainte-Croix.	Monnot.	Chevalier.
Fléy	371	Moine.	Lemoine.	*Maget.*	Gordier.
Flogny.	418	Mary.	Pâris.	Serré.	Noël.
Fresnes.	227	Voisinot.	Collin.	Guyot.	Viardot.
Fulvy.	190	Beau.	Pâris jeune.	Labour (c.)	Brigodiot.
Gigny.	450	Roy.	Flogny.	Perrot.	Lambert.
Gland	311	Camus.	Batillat.	Fèvre.	Noirot.
Orimault.	406	Achotte.	Boursault	Coppin.	Malapris.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Jouancy.	123	Pussin.	Bethery.	*Gadret.*	N.
Jully.	540	Marcoult.	Chauvot.	Adam.	Montenot.
Junay.	194	Coquard.	Verdeau,	N.	Junay.
La Chap -Vieille-F.	673	Arnoult.	Beugnon.	Roux.	Lambert.
Lasson.	385	Massin.	Courtin.	N.	Gibier.
Lézinnes.	649	Maupas.	Détolle.	Guinot.	Nodiot.
Melisey.	576	Fournier.	Godin.	Febvre.	Perruchon.
Mölay.	359	Blot.	Pretat.	Jobin.	Tanière fils
Molosmes.	605	Moreau.	Bacot.	Golaudin.	Perruchon.
Moulins.	329	Delalevée.	Marlot.	Pillon.	Mattrat.
Neuvy-Sautour.	1462	Fournier	Viault.	Lemoyne.	Crantin.
Nitry.	848	Gautherin.	Mion.	Guillemeau.	Seurre.
Noyers.	1607	Mariglier.	Pichenot.	DUCROT.	Chamoin.
Nuits-sur-Armançon	457	Berthon	Chevalier.	Millot.	Nieutin.
Pacy.	478	Langin.	Détolle.	Gallien.	Quillaut.
Pasilly.	103	Lardin.	Pain.	N.	N.
Percey.	407	Clémendot.	Bouton.	Letteron.	N.
Perrigny-sur-Arm.	193	Mignot.	Gelez.	Chausfoin.	Paupy.
Pimelles.	215	Saget Louis.	Saget Louis.	Ferrand.	Seurre.
Poilly-sur-Serein.	635	Hoppenot.	Boudré.	Thierriat.	Quillaut.
Quincerot.	318	Lanier.	Richebourg.	Chavance.	Landres.
Ravières.	1283	Rizier.	Gauthier.	Hardy.	Braley.
Roffey.	384	Babeuille.	Truffot.	Huchard.	Picard.
Rugny.	459	Guenin.	Perreau.	Vachez.	Tavoillot.
Sainte-Vertu.	244	Boucherat.	Béchinat.	Billiault.	Quillaut.
Saint-Martin.	339	Vaudeau.	Brain.	Zominy.	Perrot.
Saint-Vinnemer.	562	Guyard.	Roy.	Collin.	Séguin.
Sambourg.	212	Pâris Charl.	Pâris Et.	Renaud.	Ballacey.
Sarry.	486	Bidault.	Manceaux.	Gadret.	Farcy.
Sennevoy-le-Bas.	312	Heurtefeu.	Cornuelle.	Déon.	Sebiliaut.
Sennevoy-le-Haut.	335	Sebillaut.	Bouzard.	*Déon.*	Fougeat.
Serrigny.	360	Devaux.	Saussay.	Raverat.	Guérin.
Sormery.	370	Chaume.	Paget.	Porte.	Deligne, Lespa-
Soumaintrain.	421	Viault.	Villain.	BONNETAT.	Couturot[gnol
Stigny.	565	Lemoine ✻.	Poitou.	Lombard.	Bernasse.
Tanlay.	665	deTanlay✻	Roguier.	Marquot.	Mouillot.
Thorey.	231	Arbelot.	Menegaut.	Gogois,	Gaze.
Tissey.	256	Gueniot.	Yvois.	—	Berault.
TONNERRE.	4789	Montreuil.	Moucelot. Legris.	LETTERON. FLORY.	Gauthier. Anceaux.
Trichey.	211	Petit.	Coquet.	*Gogois.*	Camuzat.
Tronchoy.	310	Quignard.	Cavenet.	Gaulon.	Robin.
Vezannes.	206	Mathieu.	Malaquin.	Berthaud.	Humbert.
Vezinnes.	350	Carré.	Pacot.	Vautrin.	Barbenoire.
Villiers-les-Hauts.	345	Gougenot.	Boucley.	Thibaut.	Charton.
Villiers-Vineux.	375	Boucheron.	Genet.	Guerhet.	Landre.
Villon.	467	Bertrand.	Fays.	Alépée.	Heurtefeu.
Vireaux.	340	Queau.	Jouault.	Chervaux.	Paillot.
Viviers.	420	B. de Viviers.	Rayer.	Détolle.	Chassin.
Yrouerre.	390	Dumet.	Paquot.	Ferrand.	Babeuille.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES PRINCIPALES VILLES.

VILLE D'AUXERRE.

M. le baron MARTINEAU DES CHESNEZ, G. O. ✻, ancien conseiller d'État et sous-secrétaire d'État au département de la guerre, *Maire*.

MM. LAURENT-LESSERÉ ✻, FLOCARD ✻, } *Adjoints*.

Membres du Conseil municipal, MM.

Courot, docteur-médecin.
Lallemand, greffier en chef du trib. civ.
Gouffier, commissionnaire en vins.
Escallier aîné, propriétaire.
Flocard, propriétaire.
Ravault, avoué.
Louzon, propriétaire.
Laurent-Lesseré, négociant, adjoint.
Sallé aîné, négociant.
Baron de Madières, juge.
Thiolas (Valentin), propriétaire.
Charié ✻, juge.
Remy, docteur-médecin.
Piétresson (Léon), notaire.
Marie, docteur médecin.
Tambour, ancien avoué, juge supp.
Legage, propriétaire.
Baucher, propriétaire.
Milliaux, notaire.
Roblot, propriétaire.
Bazot, avocat.
Robin, greffier de la justice de paix.
Larfeuil ✻, capitaine en retraite.
Plaît-Amiet, commissionnaire en vins.
Tortera, notaire.
Lefèvre, géomètre.

M. Joly, receveur municipal, rue Martineau.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Nodot, secrétaire en chef.
Frontier, Trico, } employés.
MM. Clergeau, chef de bur. de l'état civil.
Zinck, chef du bureau militaire, des contributions et des subsistances.

M. Métral, architecte-voyer, conducteur des travaux communaux.

Police administrative, municipale et judiciaire.

M. Gabriel (Léon-François), commissaire cantonal de police.

Agents de police.

MM. Renard, sec. du bureau de police.
Huot, planton en permanence.
Fournoux, chargé de la sect. de l'E.
Potenot, — — N.-E.
Rémond, — — S.-E.

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 8 heures du matin jusqu'à l'heure de la retraite.

Babulaud, appariteur des pompes funèbres.

Gardes champêtres.

MM. Cadot, brigadier.
Lucy, Dériot, } gardes.
MM. Jousseau, Filloux, Lemain, } gardes.

Abattoir public : MM. Réméré, inspecteur ; Irr, receveur, et Dyé, concierge.

Grenier d'abondance : MM. Blin, garde-magasin conservateur ; Joly, concierge.

VILLE D'AVALLON.

MM. FEBVRE, *Maire*.
CAILLAT, MORIZOT, } *Adjoints*.

Membres du Conseil municipal. MM.

Febvre, membre du conseil général.
Bethery de La Brosse, présid. du trib. c.
Tircuit, architecte.
Couturat, banquier.
Quatrevaux, médecin.
Caillat, ancien négociant.
Desnoyers, conducteur faisant fonctions d'ingénieur.

Richard, propriétaire.
Morizot, propriétaire.
Rousseau, juge de paix.
Gally fils, marchand de bois.
Camus, cultivateur.
Nageotte, tanneur.
Bierge, propriétaire.
Arthault, propriétrire.
Thibault, juge.
Ricard, procureur impérial.

Bidault, juge d'instruction.
Thébault, propriétaire.
Vigoureux, négociant.
Rameau, ancien notaire.
Leclerc, avoué.
Thierry, pharmacien.

Radot, receveur municipal.
Cordier, commissaire de police.
Burlot, architecte-voyer.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Couturat, membre du conseil général, *Maire*.
N. Chezjean. } *Adjoints*.
Lavollée, }

MM. *Membres du Conseil municipal*.

Feneux-Gailliout, architecte.
Cathelin-Lajoie, propriétaire.
Lefebvre-Devaux, ancien juge de paix.
Bertin, confiseur.
Berthe-Havard, ferblantier.
Durand-Gailliout, rentier.
Bourianes, rentier.
Perrier-Godeau, propriétaire.
Petit-Moreau, entrepr. de batiments.
Benoît-Courtois, pharmacien.
Sévenat Paul, propriétaire.
Chaudot, notaire.
Lavollée-Jubin, adjoint.
Picard-Crêné, propriétaire.

Epoigny, notaire.
Rivaille, receveur particulier.
Coquard, employé de l'enregistrement.
Bouron, ancien maire.
Roblot, architecte.
Frécault-Edme, propriétaire.
Meignen Amédée, propriétaire.
Peyron, rentier, anc. carrossier.
Waasse, docteur médecin.

Ricard, secrétaire.
Cochet, receveur municipal.
Rogemond, commissaire de police.
N., architecte.

VILLE DE SENS.

MM. Deligand ✻, *Maire*.
Dubois, } *Adjoints*.
Vaudoux, }

MM. *Membres du Conseil municipal*.

Deligand, avocat.
Pleau, md de bois, prés. du trib. de com.
Parent ✻, architecte.
Dubois, avocat, ancien notaire.
Cornisset Auguste, négociant.
Agdenier, propriétaire.
Giguet, propriétaire.
Petitpas, notaire.
Boucrand-Comperat, propriétaire.
Ratier, juge honoraire.
Délions-Dufour, propriétaire.
De Chauveau, docteur-médecin.
Mancel, propriétaire.
Provent, avocat-avoué.

Vaudoux, négociant.
Tourneur, architecte.
Pignon, ancien avoué, juge supp.
Pille ✻, ingénieur de la navigation.
Mortier, négociant.
Querelle, fabricant de rasoirs.
Lallier, président du tribunal civil.
Marc, banquier.
Berthelin, ancien avoué, juge supp.

Laude, receveur municipal.
Louvet, commissaire de police.
Lasnier, secrétaire en chef de la mairie
Darmesin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Montreuil. *Maire*.
Moucelot, } *Adjoints*.
Legris, }

MM. *Membres du Conseil municipal*.

Rathier, avoué.
Dormois Camille, économe de l'hospice.
Diard Albert, mécanicien.

Bazile Auguste ✻, officier en retraite.
Colin, inspecteur des écoles.
Roy-Viard, propriétaire.

Lemaire-Prieur, fabricant de tan.
Roze, juge d'instruction.
Heroguer, juge de paix.
Hardy, propriétaire.
Delorme-Bourgeois.
Thomas-Chapput, propriétaire.
Rétif, président honoraire.
Saintot, propriétaire.
Vèbre, confiseur.
Munier-Portier, vigneron.
Prévôt, banquier.
Thierry, vétérinaire.
Perruchon, filateur.

Garrel, receveur municipal.
Loreuil, commissaire de police.
Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. Bissonnier, *Maire.*
Bridou, Sauvegrain, *Adjoints.*
Benoist, *Secrétaire*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Bally, médecin.
Bridou, pharmacien.
Sauvegrain, marchand tanneur.
Bachelet, maître tanneur.
Coppin, notaire.
Bondoux, marchand de bois.
Fontaine, maréchal.
Bridou, directeur des coches.
Duru, commissionnaire en vins.
Pichot, propriétaire.
Bezançon, propriétaire.
Valentin, cultivateur.
Lenfant, propriétaire.
Gillet, docteur en médecine.
Boudet, directeur des postes.
Richard, commissionnaire en vins.
Fontaine-Vergelot, maître bottier.
Guillet, marchand de bois.
Gallon, propriétaire.
Putois, propriétaire.
Barde-Vergelot, propriétaire.
Chaudet père, propriétaire.
Pathier, commissionnaire en vins.

Benoist, secrétaire de la mairie.
Poirier, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Piéplu, à Auxerre.
Tircuit, à Avallon.
Gregoire Roux, à Joigny.
Tourneur, à Sens.
Perruchon, à Tonnerre.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BATIMENTS CIVILS

Réorganisé par délibération du conseil général de l'Yonne, dans sa session de 1857.

MM. Mondot de Lagorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, président. — N., secrétaire. — Dondenne, architecte, anc. professeur au collége d'Auxerre. — Piéplu, architecte du département. — Boucheron, agent-voyer central. — Desmaisons, conducteur principal des ponts et chaussées. — Dantin, serrurier mécanicien.

ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

L'Asile départemental de l'Yonne, destiné au traitement des malades des deux sexes atteints d'affections mentales nerveuses ou convulsives, est construit sur un plan et dans des proportions répondant aux principales indications de la science. Ce qui en fait un type modèle, c'est qu'en donnant satisfaction aux exigences du moment, il peut facilemeut se prêter aux progrès dont l'expérience pourra plus tard faire sentir la nécessité. Si l'harmonie des constructions en rend l'habitation agréable et exerce sur les malades l'influence la plus favorable, l'administration ne néglige rien pour que l'organisation du service intérieur réponde à tous les besoins.

Cet établissement renferme environ 400 malades, dont la plus grande partie appartient au département de l'Yonne aux frais duquel il a été construit.

Des pavillons spéciaux offrant tout le confortable possible sont destinés aux pensionnaires qui, entièrement isolés des malades au régime commun, rencontrent les avantages des meilleures maisons de santé de la capitale unis aux sérieuses garanties légales d'une administration régulière.

Commission de surveillance.

MM. le Baron de Madières, juge d'instruction, président.
le Baron Martineau des Chesnez, G. O, ✻, maire d'Auxerre.
Mathieu, ancien avoué, administrateur provisoire des Aliénés.
Laurent-Lesseré ✻, adjoint au maire d'Auxerre.
Bonneville, ancien conseiller de préfecture, secrétaire.

Administration.

Directeur, médecin en chef :	MM. Poret, doct. en médecine.
Médecin-adjoint :	N....,
Chirurgien :	A. J.-B. Marie, docteur en médecine.
Interne en médecine :	Dauby.
Pharmacien :	H. Monceaux.
Pharmacien honoraire:	Sallé-Frémy.
Receveur :	Dautun aîné, rue Cochois, n° 19.
Econome :	Dessignolle, à l'Asile.

Chapelain : M. Duru, rue de Paris, n° 129.

Surveillant en chef : Allons. | Surveillante en chef : Mlle Brevelet.

Le service intérieur et les soins personnels à donner aux malades sont confiés à des employés éprouvés qui, sous l'impulsion des chefs de service, assurent une surveillance permanente, active et intelligente en même temps qu'exclusive de toute coërcition irritante. Une décision préfectorale du 5 novembre 1861 a fixé le cadre de ce personnel de manière à satisfaire à toutes les indications du service.

Un règlement approuvé par S. E. M. le Ministre de l'Intérieur régit et détermine tous les détails du service administratif et médical.

Placements d'office.

Les malades qui, dangereux pour la sécurité publique, ne peuvent pas payer le prix de pension fixé par le règlement, sont admis dans l'Asile sur un ordre du Préfet qui détermine les conditions de cette admission. Il en est de même des indigents qui, sans être immédiatement dangereux, réclament cependant un traitement spécial. (Art. 18 et 25 de la loi du 30 juin 1838.) Dans les deux cas, la demande de la famille ou du maire adressée à M. le Préfet doit être accompagnée :

1° De l'extrait de naissance.

2° D'un certificat de médecin constatant l'opportunité ou la nécessité du placement.

Placements volontaires.

Les malades dont le placement est demandé par les familles, à la condition de payer directement le prix de leur pension, sont admis par le Directeur de l'Asile auquel doivent être préalablement remises les pièces ci-après indiquées, conformément à l'article 8 de la loi du 30 juin 1838:

1° Une demande d'admission contenant les noms, prénoms, âge, profession et domicile tant de la personne qui la forme que de celle dont le placement est réclamé et l'indication du degré de parenté, ou à défaut, de la nature des relations qui existent entre elles. La demande sera écrite et signée par celui qui la formera et visée par le Maire. S'il ne sait pas écrire, elle sera reçue par le Maire qui en donnera acte.

Si la demande d'admission est formée par le tuteur d'un interdit, il devra joindre à l'appui un extrait du jugement d'interdiction.

Cette demande écrite sur papier timbré contiendra en outre l'engagement de payer la pension au taux fixé par le règlement pour la classe, dont la famille aura fait choix et d'acquitter tous autres frais en dehors du régime ordinaire, tels que tabac, fournitures diverses, chauffage et éclairage particuliers, entretien du trousseau.

2° Un passeport ou toute autre pièce destinée à constater l'identité tant du malade que de la personne qui le place.

3° L'extrait de naissance.

4° Un certificat d'un docteur en médecine constatant l'état mental de la personne à placer, indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir renfermée.

Ce certificat, écrit sur papier timbré, doit contenir tous les renseignements propres à éclairer sur l'origine, la marche et la nature de la maladie.

Classes de pension.

L'Asile d'aliénés de l'Yonne admet quatre classes de pensionnaires, dont le prix de journée est fixé ainsi qu'il suit : Première, 6 fr. 60 c.; Seconde, 3 fr. 30 c.; Troisième, 2 fr.; Quatrième, 1 fr. 15 c.

Le pensionnaire de première classe a constamment une personne spécialement chargée de tous les soins que réclament son état et les indications du traitement. Dans la 2e classe, les malades ont également une chambre particulière, mais sans service spécial (un surveillant pour quatre malades.)

Le régime alimentaire sain, varié et approprié aux besoins de chacun, varie suivant les classes de pension.

La pension se paie d'avance par trimestre ou par mois entre les mains du Receveur de l'Asile auquel on peut en faire parvenir le montant soit en un mandat sur la poste, soit en effets non sujets à l'escompte.

Les malades peuvent être visités par leurs parents ou tuteurs, en présence d'un employé de la maison, si toutefois cette visite a été autorisée par le médecin.

Les visites ont lieu au parloir. Les personnes qui ne seraient pas connues dans l'établissement, ne seront admises à visiter les malades qu'après avoir représenté l'autorisation des parents ou tuteurs qui ont réclamé le placement dans la maison ou une attestation régulière des autorités locales constatant leur identité et leurs rapports de parenté avec les malades.

HOSPICES.

Comités gratuits de consultations

Créés en exécution du décret du 7 messidor, an IX, pour les cinq arrondissements.

	MM.		
Arrondissement d'Auxerre,	Chérest. Lepère. N.	de Joigny,	N. Delamontagne. Beaujard.
d'Avallon,	Houdaille. Malot. Guillier.	de Sens,	Pignon. Provent. Landry.
		de Tonnerre,	Moucelot. Rathier. Hamelin.

HOSPICES COMMUNAUX.

L'organisation et l'administration des hospices ont été réglées par la loi du 7 août 1851 et le décret du 23 mars 1852. Les commissions administratives sont composées de 5 membres nommés par le Préfet, non compris le Maire, qui est président de droit.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

AUXERRE.

Le Maire, président.
Charié,
Mondot de Lagorce,
Sauvalle, aîné,
Larfeuil,
N.
} administrateurs.
Puissant, receveur.
LeMuet, économe.
Barbier, secrétaire.
Paradis et Courot, médecins.
Marie, chirurgien.
Rémy, chirurgien-adjoint.
Sallé-Frémy, pharmacien.

Boutrais, chapelain.
Dondenne, architecte.

AVALLON.

Béthery de la Brosse,
Baudenet Robert,
Rousseau,
Darcy, curé.
Ricard,
} administrateurs.
Radot, receveur.
Billardon, secrétaire.

JOIGNY.

Damien c. de St-André,
Chaudot,
Groste,
Lefebvre Charles,
Colomb, avoué,
} administrateurs.

Rosapelly, receveur.
Lefebvre, économe.
Billardon, secrétaire.

MM. SENS.

Ratier,
Carlier,
Lallier,
Laude,
Darnay, } administrateurs.
Petipas.
Garnier, chapelain.
Leclerc, receveur.
Drouin, économe.
Ribault, secrétaire.

TONNERRE.

Hardy,
Belnet,
Rétif,
Siraudin,
Colin Charles, } administrateurs.
Rolland, receveur.
Camille Dormois, économe.

CHABLIS.

Duché,
David,
Albanel Constantin,
Mottot,
Miaulant, } administrateurs.
Regnault, receveur.

COUSSON.

Taupin,
Carré,
Louzon,
Petit,
Querquelin, curé, } administrateurs.
Cliquet, receveur.

CRAVAN.

Nicolle,
Quillaut,
Pougny,
Nioré,
Rebours, } administrateurs.
Regnard, receveur.

SAINT-FLORENTIN.

De Champgobert,
Espinas,
Rozé,
Voirin, curé.
Bonnet, } administrateurs.
Jozon, receveur.

MM. VERMENTON.

Chevallier,
Mignot,
Duchêne,
Bourdillat,
Rigollet Augustin, } administrateurs.
Regnard, receveur.

VÉZELAY.

Sergent, curé,
Regnault,
Fourneron,
Roglet,
Demay, } administrateurs.
Cardinal, receveur,

BRIENON.

Granvilliers,
Guillot,
Hervey,
Pouillot,
Larbouillat, curé, } administrateurs
Chardon, receveur.

SAINT-FARGEAU.

Dhumez,
Jacquemier,
Toutée,
Marquis de Boisgelin,
Rémond, } administrateurs.
Dorliac, receveur.

SAINT-JULIEN.

Billault, curé,
Bourgoin Robillard,
Précy,
Cassemiche,
Frécault, } administrateurs
Larcena, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE.

Denizot, curé,
Guyon Alexandre.
Hesme,
Piat,
Jubin, } administrateurs.
Giraud, receveur.

NOYERS.

Maison,
Dupêché,
Regnier,
Challan Stanislas,
Millot Marcel, } administrateurs.
Petit, receveur.

SERVICE DES ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Il existait autrefois quatre tours d'exposition, à Auxerre, Joigny, Sens et Tonnerre. En vertu de la décision prise par le Conseil Général de l'Yonne, dans sa session de 1850, M. le ministre de l'intérieur a ordonné la fermeture des tours de Sens, Joigny et Tonnerre, et la surveillance de celui d'Auxerre. Le même Conseil a décidé en 1851 que des bureaux d'admission seraient créés dans tous les chefs-lieux de sous-préfec

tures. Dans sa session de 1857, le Conseil Général a demandé la suppression du tour surveillé d'Auxerre, le seul qui restât, à partir du 1er janvier 1858, et son remplacement par un bureau d'admission.

Bureaux d'admission.

AUXERRE. — MM. le baron Martineau des Chesnez, président; le Procureur Impérial, le chapelain de l'Hôtel-Dieu; N...; Bazot, avocat; Barbier, secretaire.

M. Berrade, inspecteur du service pour le departement.

JOIGNY. — Le Sous-Préfet, président; Lefebvre-Arrault, vice-président; le Procureur Impérial; Calmus, curé doyen de St-Jean; Ragobert; Lefebvre-Mocquot, secrétaire.

SENS. — Le Sous-Préfet, président; le Procureur Impérial, vice-président; Ratier, Cretté, Membres du bureau de bienfaisance; Ribault, secrétaire.

PRISONS DU DÉPARTEMENT.

M. Dufresne ✻, ancien commandant de gendarmerie, directeur.

PÉNITENCIER DÉPARTEMENTAL.

MM. Drouhin, gardien chef.
Jacquemart et Rojot, gardiens ordinaires.
Raysée, gardien-portier.
Femmes Jacquemart et Rojot, surveillantes.

MM l'abbé Duru, aumônier.
Paradis et Courot, médecins.

MAISON D'ARRÊT D'AUXERRE (Cour du Prétoire).

MM Schilling, gardien chef | Courtois, gardien-portier.
Mme Schilling, surveillante du quartier des femmes.
M. Dionis des Carrières, médecin.
M. Fortin, aumônier.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS

Créées par ordonnances royales des 9 avril 1810 et 25 juin 1823.

MM.

AUXERRE.

Le Préfet, président.
Le Maire de la ville d'Auxerre,
Le Président du Tribunal civil.
Le Procureur impérial.
Challe, avocat, membre du Cons. Général.
Fortin, curé de Saint-Etienne.
Flocard, propriétaire, adjoint au maire
Bonneville, propriétaire.
Bon Demadières, juge d'instruction.
Chérest, avocat.

AVALLON.

Le Sous-Préfet.
Le Président du Tribunal civil.
Le Procureur impérial.
Darcy, curé doyen.
Rousseau, juge de paix.
Malot, avocat.

JOIGNY.

Le Sous-Préfet.
Le Président du Tribunal civil.
Le Procureur impérial.
Calmus, curé archiprêtre.
N...
Emery, père.
Rivaille, receveur particulier.

SENS.

Le Sous-Préfet.
Le Président du Tribunal civil.
Le Procureur impérial.
L'abbé Carlier.
Délions-Dufour.
Deligand.
Hermann.
Dubois.
Laroche.
Lamothe-Bellière.

TONNERRE.

Le Sous-Préfet.
Prou, président.
Le Procureur impérial.
Letteron, curé doyen.
Rendu, propriétaire.
Siraudin, propriétaire.
Roze, juge d'instruction.
Belnet, conservateur des hypothèques.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

La métropole de Sens compte, depuis Saint-Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr MELLON JOLLY ✻, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre.

Vicaires généraux, MM.

Titulaires : Bravard, ✻ Sicardy, Roger.

Honoraires : Lallier, Grapinet, Pichenot. Boyer, Mourrut, supér. du grand sémin.

Lacroix, clerc consist. de France à Rome.

Secrétariat général, MM.

Sicardy, vicaire général. secrét. gén.
Grandjean, pro-secrétaire.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

CHANOINES TITULAIRES.

MM.

Petitier, Grapinet, Aubert, Lallier, Carlier ✻, Pichenot, Morel, Michaut, Vidot, Hunot.

CHANOINES HONORAIRES,

Lalment, prêtre sacristain.
Cassemiche, doyen de Saint Maurice.
Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre.
Sergent, doyen de Vézelay.
Fortin, archiprêtre d'Auxerre.
Calmus, archiprêtre de Joigny.
Grossot, doyen de Saint-Fargeau.
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre.
Henrion, curé doyen de Bléneau.
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur.
Robin, ancien curé doyen de Vill.-l'Arch.
Gourmant, curé doyen de Cruzy.
Dondaine, curé doyen de Coul.-s.-Yonne.
Darcy, archiprêtre de St.-Lazare d'Aval.
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle).
Lacroix, clerc consistorial de France à Rome.
Lebâcheur, vicaire général de Séez.
Desloges, ancien curé de Notre-Dame de Melun, diocèse de Meaux.
Denizot, doyen de Villeneuve-sur-Yonne.
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez.
Filleul, vicaire général de Séez.
Baugé, ancien vicaire général de Séez.
Henry-Vaast, doyen de Quarré-les-Tombes
Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre.
Boisselier, doyen de Cerisiers.
Delaage, doyen de Chéroy.
Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny).
Laureau, directeur du petit-séminaire.
Ferrey, professeur au petit-séminaire.
Duru, aumonier de l'Asile des aliénés.
Letteron, archiprêtre de Tonnerre.
Brissot, curé de Saint-Pierre de Sens.
Brullée, aumônier de Sainte-Colombe.
Choudey, aumônier du Lycée.

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES,

A PONTIGNY.

MM. Boyer, *supérieur*.
Massé.
Bernard (Albert).
Danjou.
Bourbon.

MM. Potherat.
Robert.
Labour.
Bernard (Théobald).
Laproste.

Succursale de Sens : MM. Cornat, Barbier.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° d'un Conseiller à la Cour Impériale de Paris, délégué pour la présider ; 2° de deux Juges désignés parmi les présidents et juges du Tribunal d'Auxerre ; 3° du Procureur impérial près le Tribunal civil ; 4° du Greffier du même Tribunal.

Les sessions de la Cour d'assises sont trimestrielles.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE, MM.

Tonnellier ✻, président.
Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Baron Demadières, juge d'instruction.
Marie, De Roys, Charié ✻, Métairie } juges.
Tambour, Charlot } juges suppléants.

Parquet, MM.

Henriquet, procureur impérial.
Rossard de Miauville, Delapalme } substituts.

Greffe, MM.

Lallemand, greffier en chef.
Ythier, Loche } commis greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE 1860-1861.

Première chambre.

(Affaires civiles, ordres et contributions.)

Mardi et Mercredi à midi.

A l'audience du mercredi, expédition des affaires sommaires.

Les affaires de l'enregistrement et toutes autres dites de bureau ouvert sont jugées de quinzaine en quinzaine à l'audience du mardi.

MM. Tonnellier, président.
De Roys, Métairie } juges.
Charlot, juge-suppléant.
Lallemand, greffier en chef.

Deuxième chambre.

(Affaires de police corr.; appels de simple police; affaires civiles renvoyées par le président.)

Jeudi et vendredi à midi.

Le jeudi : audience de police correctionnelle pour les affaires à la requête du procureur impérial, et des administrations publiques ; appels de simple police.

Le vendredi : affaires civiles renvoyées. Audiences des criées et affaires de police correctionnelle à requête de parties civiles.

MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Bon de Madières, juge d'instruction.
Marie, Charié, } juges.
Tambour, juge suppléant.
Ythier, commis-greffier

Avocats.

MM.

Lescuyer	Lepère
Ribière	Berthelot
Chérest	Savatier-Laroche fils.
Michelon	

CONSEIL DE L'ORDRE, MM.

Lescuyer, bâtonnier
Lepère, secrétaire.
Chérest
Ribière
N.

Avoués, MM.

Guiblin, licencié, rue Neuve
Challe J., rue Soufflot
Martin, licencié, rue de la Monnaie
Mocquot, rue Soufflot
Ravault, licencié, rue du Temple

Ledoux, licencié, rue de la Monnaie
Cabasson, rue Neuve
Momon, rue Fromenteau
Marmottant, licencié, rue de Paris.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Momon, président
Cabasson, syndic
Ravault, rapporteur
Challe, secrétaire.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse ✻, président
Bidault, juge d'instruction
Thibault, juge
Dodoz, juge suppléant.

Parquet, MM.

Ricard, procureur impérial
Bernard, substitut

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier
De Forcade, commis greffier
Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi

Avocats, MM.

Brunet, bâtonnier.
Thibault
Malot
Lottin, père
Guillier
Houdaille-Aubert
Houdaille Paul

Stagiaire :
Dodoz.

Avoués, MM.

Hérardot
Leclerc
Lottin
Pinon
Poulin

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Leclerc, président
Pinon, syndic
Poulin, rapporteur
Hérardot, secrétaire

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Leclerc, président.
Baron, juge d'instruction
Gauné, juge
Poinsot, juge suppléant

Parquet, MM.

Bergognié, procureur impérial
Deslions, substitut

Greffe, MM.

Hesme, greffier,
Labaisse et Gey, commis greffiers.

Jours d'audience. Le Tribunal civil, le mercredi et jeudi, à midi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi, à 11 heures du matin.

Avoués, MM.

Delamontagne
Beaujard
Colomb.
Fourier
Saulin
Goestchy

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

N ..., président
Colomb, syndic
Fourier, rapporteur
Saulin, trésorier secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Lallier, président
Perrin, juge
Desroziers, juge d'instruction
Ratier, juge honoraire
Berthelin Desbirons } juges suppléants
Libéra
Pignon ✻

Parquet, MM.

Jules Jaudin, procureur impérial
Moisson, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier,
Briot, commis greffier.
Jours d'audience. Tribunal civil, les jeudi et vendredi (criées).
Tribunal de police correct., le mercredi

Avocats, MM.

Deligand
Dubois
Tonnellier Alfred

Avoués, MM.

Provent
Landry
Lorain
Mollet.
Philippon
Tonnellier

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Provent, président
Landry, syndic
Mollet, rapporteur
Lorain, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM

Prou, président
Roze, juge d'instruction
Hue, juge
Montreuil } juges suppléants.
N.

Parquet.

Mourré, procureur impérial
Dherbelot, substitut

Greffe.

Cherest-Delorme, greffier
Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audience.

Référés le mercredi.
Affaires commerciales et sommaires, le mercredi, 11 h. du matin.
Affaires ordinaires, le jeudi, 11 h. du m.
Affaires correctionnelles, le vendredi, 11 h. du matin.
Affaires de domaine, de régie et de criée le samedi, à midi.

Avoués.

Rathier
Hamelin
Caillot
Navères
Grenon.

Avocat stagiaire.

M. Moucelot.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Hamelin, président
Navères, rapporteur
Caillot, syndic
Grenon, secrétaire-trésorier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Laurent-Lesseré ✻, président.
Mérat-Beugnon, Pinard, Truffot, Legueux } juges
MM. Bardout-Gaillard, A. Rouillé, Challe Jules, Chailley } juges suppléants
Félix Lethorre, greffier.
Zinck, commis-greffier.
Audience, le jeudi à midi.

JOIGNY.

MM. Bénard, président.
Mersier fils, Durand-Gaillout, Cappé-Blanchard } juges.
Emery fils, Boilot-Bourianes } juges suppl.
Pouillot, greffier
Ablon, commis-greffier.
Audience, le mardi de chaque semaine, à midi.

SENS.

MM. Pléau, président.
N., Duchemin, Mortier, Vaudoux } juges.
Clément, Troué, Perrin, Bonjean } juges suppl.
Laroche, greffier.
Audience, le mardi, à midi.

(Les Tribunaux civils de Tonnerre et d'Avallon *font les fonctions de Tribunaux de commerce*).

Le Tribunal de commerce d'Avallon a été supprimé par décret impérial du 25 janvier 1860.

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES de PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par CANTON.
		Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E.)	Chevillot.	Albanel.	vend. à 11 h.	12004
Auxerre (O.)	Leclerc.	Robin.	vend. à 11	15935
Chablis.	Seurat.	Folliot.	jeudi à 11.	7802
Coul.-la-Vin.	Coindreau.	Moreau.	jeudi à 11.	9032
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise.	Bossu.	samedi à 10.	8485
Courson.	Dejust.	Boileau.	samedi à midi.	7718
Ligny.	Rabé ✻.	Thérèse.	samedi à 11.	7188
St.-Florentin.	Hermelin.	Cosson.	jeudi à 11.	6170
St.-Sauveur.	Crançon.	Bertrand.	merc. à 11.	13071
Seignelay.	Dourneau ✻.	Frottier.	jeudi à 11.	8750
Toucy.	Lavollée-Parquin.	Chartier.	vend. à 11.	11965
Vermenton.	Chevalier.	Sourdeau.	vend. à 11.	10802
		Arrondissement d'Avallon.		
Avallon.	Rousseau.	Pinard.	sam. et lundi.	12651
Guillon.	Renoult.	Angibout.	mardi à 11 h.	6145
L'Isle-s.-le-S.	Demorillon.	Destutt.	lundi à 11.	6609
Quarré-les-T.	Montarlot.	Léger.	merc. à 11.	7586
Vézelay.	Regnault.	Brenot.	lundi à 11.	11681
		Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Allais.	Félix.	mardi à 10 h.	16363
Bléneau.	Duranton.	Trouvain.	lundi à 10.	8939
Brienon.	Salmon	Delécolle.	mardi à 10.	11172
Cerisiers.	Bertrand.	Besnard.	jeudi à midi.	6036
Charny.	Lavollée.	Suard.	jeudi à 11.	11103
Joigny.	Landry.	Préau.	merc. à 9.	16392
St.-Fargeau.	Jacquemier.	Roché.	merc. à 11.	7697
S-Julien-du-S.	Cassemiche.	Gerbeau.	mardi à midi.	8410
Ws-s.-Yonne.	Brissaud.	Fenard.	me. et ve. à 11.	11423
		Arrondissement de Sens.		
Chéroy.	Laurent.	Vian.	m. et m. à 10.	9399
Pont-sur-Y.	Michel.	Jacquesson.	j. et d. à midi.	12346
Sens (nord.)	Laude.	Lebel.	samedi à 11.	12030
Sens (sud.)	Cornisset-Lamotte.	Baudoin.	l. et v. à midi.	12316
Sergines.	Brunel de Serbonnes. ✻	Guillon.	mardi à midi.	10369
Ws-l'Arch.	Chevanne.	Moreau.	merc. à 10.	10187
		Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Challan.	Baudier.	jeudi à 10 h.	9624
Cruzy.	Costel.	Coquelu.	lundi à 10	7671
Flogny.	Perrin.	Devouges.	mardi à 11.	7886
Noyers.	Maréchaux.	Millot.	lun. et v. à 11.	7246
Tonnerre.	Heroguier.	Prunier.	mardi à 11.	10102

SUPPLÉANTS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM.

Auxerre { Est. Limosin, Momon.
Ouest. Ravault, Chérest.

Chablis. Charlier à Chablis, Raoul à Chitry.
Coulanges-la-V. Salvaire à Coulang.-la-Vineuse, Lapert à Charentenay.
Coulanges-sur-Y. Poulin et Barrey.
Courson. Depieyre à Lain, Petit à Courson.
Ligny. Perroche à Montigny, Paimbet à Ligny.
Saint-Florentin. Riquement et Espinas.
Saint-Sauveur. Barrey et Jarry père.
Seignelay. Brette à Seignelay, Creusillat à Héry.
Toucy. Ansault à Beauvoir, Sonnet à Toucy.
Vermenton. Fosseyeux à Cravant, de Bonnaire à Sainte-Pallaye.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM.

Avallon. Paul Houdaille et Pinon.
Guillon. Guillier Charles et N...
L'Isle. Delétang Calixte et Montandon.
Quarré. Régnier Vincent et Tripier Pierre Edme.
Vézelay. Roglet C. J. et Fourneron Fr.-Ph. Gab.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM.

Aillant. Durville et Ravin.
Bléneau. Tenain et Convert.
Brienon. Pouillot et Darnay.
Charny. Mouchon et Lebret.
Cerisiers. Paris et Largeot.
Joigny. Lefèvre et Chaudot.
Saint-Julien. Protat et Pophilat.
Saint-Fargeau. Gaudet et Mathieu.
Villeneuve-sur-Yonne. Lenfant et Piat.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM.

Chéroy. Claisse et Dubois.
Pont-sur-Yonne. Brossard et More.
Sens (Nord). Petipas et Landry.
Sens (Sud). Poulain et Darnay.
Sergines. Charpentier et N..
Villeneuve-l'Archevêq. Bègue et Souy.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM.

Tonnerre. Rendu Ad. et Dormois Camil.
Ancy-le-Franc. Gourée à Ravières et Mollion à Ancy-le-Franc.
Cruzy. Goulley à Tanlay et Bertrand à Villon.
Flogny. Millon à Tanlay et Lespagnol à Sormery.
Noyers. Rigout à Annay-sur-Serein et Royer à Etivey.

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. *Cantons d'Auxerre.*

Milliaux, Limosin, Piétresson, Tortera, Esmelin, } à Auxerre.
Charpillon, à Saint-Bris.
Danet, à Chevannes.
Bonvoust, à Charbuy.
Chastellet, à Appoigny.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis.
Raveneau, à Chablis.
Jacquinet, à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire, à Coulanges.
Thévenot, à Migé.
Puissant, à Irancy.

MM. *Canton de Coulanges-sur-Yonne.*

Fabvre, à Etais.
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne.
Gillet, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Petit, à Courson.
Montagne, à Druyes.
Thérèse, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Houzelot, à Ligny
Chanvin, à Maligny.
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Julien, à Saint-Florentin.
Hermelin, id.
Guy, id.

Canton de Saint-Sauveur.

Jarry, à Saint-Sauveur.

MM.
Roslin de Fourolles, à Saint-Sauveur.
Perreau, à Treigny.
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay.

Dejust, à Seignelay.
Creusillat, à Héry.
Descourtis, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Théroude, à Toucy.
Carreau, id.
Ansault, à Beauvoir.
Percheron, à Leugny.
Barrey, à Pourrain.

MM. *Canton de Vermenton.*

Marquet, à Vermenton.
Juventy, id.
Lecointe, à Arcy-sur-Cure.
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Milliaux, président.
Ansault, syndic.
Montagne, rapporteur.
Salvaire, trésorier.
Chanvin, secrétaire.
Creusillat et Perroche, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Barrey, à Saint-Sauveur.
Charié, à Auxerre.
Poulin, à Coulanges-sur-Yonne.
Prudot, à Mailly-Château.
Jarry père, à Saint-Sauveur.
Roché, à Ouaine.
Riquemont, à Saint-Florentin.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Desmolins, Denogent, Morio, Duchaillut, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Lespagnol, à Guillon.
Baudoin, à Montréal.
Couture, à Santigny.

Canton de l'Isle.

Gautherin, à l'Isle.
Cottat, id.
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Thiercelin, à Quarré.
Poirel, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Chrétien, à Vézelay.
Destutt de Blannay id.
Gauthier, à Châtel-Censoir.
Trempé, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Morio, président.
Baudoin, syndic.
Lespagnol, rapporteur.
Trempé, secrétaire.
Poirel, trésorier.
Gautherin et Cottat, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Perrève Jean-Bap.-Alphonse, à Avallon.
Régnier Vincent, à Quarré.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Grenet, à Aillant.
Boulangé, à Chassy.
Florent, à Senan.
Ravin fils, à Guerchy.
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Juillet, à Bléneau.
Belacq père, à Tannerre.
Quatresols, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Brillié, à Brienon.
Pouillot, id.
Descroix, à Bussy-en-Othe.
Viault, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Gallet, à Cerisiers.
Lachapelle, à Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin jeune, à Charny.
Sagette, à La Ferté-Loupière.
Lebret, à Villefranche.
Fresneau, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot, à Joigny.
Epoigny, id.
Pelletier, id.
Loiseau, à Cézy.
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Mathieu, à Saint-Fargeau.
Chouppe, id.
Bègue, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Frécault, à Saint-Julien-du-Sault.
Manieux, id.
Montaigu, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne.
Lemoce de Vaudouard, id.
Laffrat, id.
Filliau, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES

Laffrat, président.
Pelletier, syndic.
Brillié, rapporteur.
Epoigny, secrétaire.
Mathieu, trésorier.
N... et Pellegrin, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Courtillier, à Césy.
Genty, à Saint-Julien-du-Sault.
Lenfant, à Villeneuve-sur-Yonne.
Ravin, à Guerchy.
Gilbert, à Brienon.
Pophilat, à Lacelle-Saint-Cyr.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Poussard, à Chéroy.
Ancelot, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne.
Brossard, à Villeblevin.
Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard.

Canton de Sens.

Rollin,
Chardon,
Frottier,
Boudard,
Froment,
Prou.
} à Sens.
Roulin jeune, à Egriselle-le-Bocage.
Baillot, à Véron.

Canton de Sergines.

Ancelot, à Sergines.
Perrot, id.
Charpentier, à Courlon.
Dromain, à St-Maurice-aux-Riches-Hom

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Noguet, à Villeneuve.
Bègue, id.
Souy, à Thorigny.
Regnier, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Brossard, président.
Poussard, syndic.
Froment, rapporteur,
Frottier, secrétaire.
Jolibois, trésorier.
Charpentier et Souy, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Mou Pierre-Théodore, à Pont-sur Yonne.
Longuet, à Provins.
Bègue, à Villeneuve-l'Archevêque.
Leclair, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Genetet, à Ancy-le-Franc.
Joigny, id.
Jacquemin, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Prunier, à Cruzy.
Goulley, à Tanlay.
Desramée, à Villon.

Canton de Flogny.

Mary, à Flogny.
Gaspard, à Carisey.
Dionnet, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers.
Desguerrois, id.
Rigout, à Annay.

Canton de Tonnerre.

Constant, à Tonnerre.
Paupert, à Tonnerre.
Buchotte, à Dannemoine.
Bernard, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Goulley, président.
Prunier, syndic.
Joigny, rapporteur.
Constant, secrétaire.
Buchotte, trésorier.
Gaspard,
Genetet,
} membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Charbonné, à Annay-sur-Serein.
Cosson, à Dannemoine.
Biron, à Tanlay.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre,	MM.	Duchemin et Escallier.
A Avallon,		Robinet.
A Joigny,		Dajou.
A Sens,		Cretté.
A Tonnerre,		Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre.

Gaillard Adolphe, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (est).
Chocat, audiencier au tribunal civil et au tribunal de commerce.
Bertin, audiencier au tribunal civil.
Maiseau, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (ouest).
Villot, audiencier au trib. civil et au trib. de commerce.
Roy Charles.
Boileau Prosper-Hubert.
Puissant Gustave, audiencier à la justice de paix (est).
Mosnier, aud. à la justice de paix (O.) et simple police.
Tous résidant à Auxerre
Rigoreau, à Saint-Bris.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Lachambre, à Coulanges-la-Vineuse.
Morot, id.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson.
Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Denis, à Coulanges-sur-Yonne.
Droin, id.

Canton de Chablis.

Guérin, à Chablis.
Devaux, id.

Canton de Ligny.

Féret, à Ligny.
Pijory id.

Canton de Saint-Florentin.

Dauphin, à Saint-Florentin.
Barat, id.

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur.
Labbé, à Saint-Sauveur.

Canton de Seignelay.

Chérest, à Seignelay.
Moreau, id.

Canton de Toucy.

Dobignie, à Toucy.
Memain, à Pourrain.
Dejust, à Leugny.

Canton de Vermenton.

MM.
Robin, à Vermenton.
Loury, id.
Corbay, id.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Maiseau, syndic-président.
N..., trésorier.
Rigoreau, rapporteur.
Bertin, secrétaire.
Foudriat, Quignard, Dejust, } membres.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Noailles, Seure, Rousseau, Rolley } à Avallon.

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon.
Candras, id.

Canton de l'Isle.

Rétif, à l'Isle.

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré, à Quarré-les-Tombes.

Vézelay.

Morand et Gagneux, à Vézelay.
Père, à Châtel-Censoir.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Seure, syndic.
Candras, rapporteur
Rolley, trésorier.
Rousseau, secrétaire.
Morand, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Paty et Léger, à Aillant.
Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf.

Bléneau.

Saulnier, à Bléneau.
Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Rozé fils et Moreau, à Brienon.
Tournelle, à Venisy.

Cerisiers.

Moequot et Cotty, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à la Ferté-Loupière.

Joigny.

Grenet, Garcet, Tirot, Chantereau, Taillefer, à Joigny.

Saint-Fargeau.

MM.
Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Renard, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Bidault, Charmeux, Darde, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Grenet, syndic.
Fourier, rapporteur.
Chantereau, trésorier.
N., secrétaire.
Darbois, membre.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Fauvillon, à Chéroy.

Pont-sur-Yonne.

Lhuillier, à Pont-sur-Yonne.
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard

Sens.

Ranque, Baudoin, Mouzelle, Martin, Griot, Crou, à Sens

Sergines.

Moret, Protin, à Sergines.

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM.
Baudoin, syndic.
Ranque, rapporteur.
Delaporte, secrétaire.
Crou, trésorier.
Moret, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Boucheron et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Anceau et Callabre, à Cruzy.

Flogny.

Quincerot, à Flogny.
Jay, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Masson et Boivin, à Noyers.

Tonnerre.

Bègue, Fontaine, Yvert } à Tonnerre.
Rayer, Letteron } à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Yvert, syndic.
Anceau, rapporteur.
Fontaine, trésorier.
Renard, secrétaire.
Jay, membre.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Créés par la loi du 22 janvier 1851.

Un bureau d'assistance judiciaire est établi près chaque tribunal. Il est chargé de statuer sur les demandes qui lui sont soumises par les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de faire les frais des procès dans lesquels elles peuvent être engagées. Des officiers ministériels sont désignés pour faire gratuitement les actes nécessaires et soutenir les intérêts des assistés devant les tribunaux. Le personnel de ces bureaux est pour partie rééligible tous les ans.

AUXERRE.

MM.
Pagart d'Hermensart, direc. de l'enreg. et des domaines, président.
Challe père, Bonneville, Martin, avoué, N. } membres.
Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Malot, avocat, président.
Thébault, ancien avoué, Febvre, maire, Rameau, ancien notaire, Destenave, rec. de l'enreg. } membres.
Carmagnol, greffier du tribun., secrétaire.

JOIGNY.

Delamontagne, avoué, président.

Planson, ancien notaire
Ragobert, ancien avoué
Epoigny, notaire
Maugeis, receveur de l'enreg.
} membres.
Hesme, greffier du tribunal, secrétaire.

SENS.

Landry, ancien avoué, président.
Ratier, juge honoraire
Bougerol, recev. de l'enreg.
Dubois, ancien notaire
Leclerc de Champgobert
} membres.
Tonnellier, greffier, secrétaire.

TONNERRE.

Belnet, avocat, président.
Bavoil, ancien contrôleur.
Rétif, ancien président.
Rendu, suppl. du juge de paix.
Fournerat, receveur de l'enregistrement.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Instruction publique a été organisée par les lois des 15 mars 1850, 9 mars, 10 avril 1852, 14 juin et 22 août 1854.

ACADÉMIE DE DIJON.

L'académie de Dijon comprend les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

MM. Cournot O. ✻, recteur.
Ruck, inspecteur à Auxerre
Tachet de Barneval, id à Dijon
Ratier, id. à Troyes
Callisti, id. à Nevers
Fayet, id. à Chaumont
G. Bayle, secrétaire.

INSPECTION DE L'YONNE.

M. Ruck, inspecteur, en résidence à Auxerre.
M. Martin, commis d'inspection.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

Ce conseil exerce, en ce qui concerne les affaires de l'instruction primaire et les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées au conseil académique par la loi du 15 mars 1850. Le Préfet exerce sous l'autorité du ministre et sur le rapport de l'Inspecteur de l'académie les attributions déférées au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire, publique ou libre.

MM. Le Préfet, président.
Baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre, vice-président ;
Ruck, inspecteur d'académie ;
Le Procureur Impérial ;
Tonnellier, président du trib. civil d'Auxerre ;
Beaujean, inspecteur des écoles primaires ;
Millon, supérieur du petit séminaire, délégué de l'archevêque ;
Duru, aumônier de l'asile des aliénés et du pénitencier départemental, désigné par l'archevêque ;
Couturat, membre du Conseil Général ;
Challe, membre du conseil général, secrétaire.
Cherest, id. id.

Inspecteurs de l'instruction primaire.

MM. Fosseyeux, ✻, inspecteur de 1re classe à Sens, officier de l'instruction publique ;
Colin, inspecteur de 1re classe pour les arrondissements de Tonnerre et d'Avallon, officier de l'instruction publique ;
Beaujean, inspecteur de 1re classe pour l'arrondissement d'Auxerre, officier d'académie ;
Hugot, inspecteur de 3e classe pour l'arrondissement de Joigny.
Mlle Geib, déléguée spéc. des salles d'asile, de l'Académie de Dijon, à Dijon.

DÉLÉGUÉS CANTONNAUX.

Le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton; ils sont nommés pour trois ans, rééligibles et révocables.

Instruction secondaire. — *Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les Lycées et Colléges et au Prytanée impérial.*

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Blin, Dondenne, Ravin, Vidal, profess. au collége.

Commission d'examen pour l'instruction primaire.

MM. Leclerc,
Bonnotte, professeur au collége,
Monceaux, professeur, id.
Laureau (l'abbé), directeur du petit séminaire,
Fosseyeux, Hugot et Beaujean, inspecteur des écoles,
Vincent, membre adjoint, pour l'examen du chant.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Arrondissement d'Auxerre.

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collége de plein exercice, comprenant la Division supérieure, la Division de Grammaire et la Division élémentaire, et, de plus, une Division spéciale d'Elèves de Mathématiques et de Français, recevant, dans les classes du matin, l'enseignement scientifique donné aux quatre sections des sciences; et, dans les classes du soir, un enseignement littéraire donné par les quatre professeurs de l'ordre supérieur des lettres. — Enseignement en tous points semblable à celui des Lycées. Application rigoureuse et complète du nouveau plan d'études ministériel.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. *le Maire*, président
Challe père, avocat
MM. *Lescuyer*, avocat
Mondot de Lagorce; Tambour, anc. av.

Administration. — Principal : M. *Munier*, officier de l'instruction publique.
Sous-principal : M. *Vidal*
Aumônier : M. l'abbé *Thoré*.
Maîtres-d'études : MM. *Huet*, *Chardenoux*, *N...*, *Grignard* et *Salmon*.

Professeurs de l'ordre des sciences.

Physique et chimie, M. *Guineault*, licencié ès-sc. phys.
Préparateur de physique et de chimie, M. Alexandre *Zabkowski*.
Mathématiques (1re chaire), M. *Bonnotte*, licencié ès-sc. math.
Mathématiques (2e chaire), M. *Humbert*
Mathématiques (3e chaire) et histoire naturelle, M. *Regnard*.

Maître de dessin et des travaux graphiques, M. *Passepont*.
Musique, MM. *Chalmeau*, *Hermann*, *Lyon* et *Oberti*.
Escrime, M. *Loubier*.

Professeurs de l'ordre des lettres.

Histoire, M. *Blin*
Logique, M. *Fouillée*, licencié ès-lettres.
Rhétorique, M. *Monceaux*, id.
Seconde, M. *Marchand*, id.

Troisième, M. *Gardiennet.* id.
Langue anglaise, M. *Milne.*
Langue allemande, M. *Klobukowski.*
Quatrième. M. *Vidal.*
Cinquième, M. *Graliot.*
Sixième, M. *Rousseau.*
Septième, M. *Huret.*
Huitième, M. *Salmon.*
Classe préparatoire, M. *Grignard.*
Cours supérieur de français, M. *Chardenoux,* et les quatre Professeurs de l'ordre supérieur des lettres.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur.
Laureau, directeur.
Ferrey, économe

PROFESSEURS, MM.

Ferrey, rhétorique.
Leduc, seconde.
Labaisse, troisième.
Guyot, quatrième.
Pautrat, cinquième.
Rance, sixième.
Regnier, septième.
Lordereau, huitième.
Geillard, classe préparatoire.
Milne, langue anglaise.

SCIENCES, MM.

Poulin, physique et chimie.
Poulin, mathématiques (1er et 2e cours).
Pautrat, arithmétique (3e cours).
Geillard, arithmétique (4e cours).
Passepont, cours de dessin.
Grapin, cours de musique.
Maîtres d'études : MM. Sivanne, Martin et Simon.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE : MM. Breuillard, l'abbé Carré, Fort, Gaulon, à Auxerre ; Pimbet, à Ligny.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE : M. Petit-Sigault, officier d'académie, à Auxerre, rue Martineau.

ÉCOLE PRIMAIRE AVEC PENSIONNAT : M. Gohan-Vincent, à Auxerre, rue de Paris.

ÉCOLE PRIMAIRE DE JEUNES GENS dirigé par M. Michou, gendre et successeur de M. Richard, à Saint-Florentin.

Le programme de l'enseignement, comprenant les connaissances exigées pour l'admission à l'école normale, à celle d'Alfort et à celle des arts et métiers, est ainsi conçu : Instruction morale et religieuse : — Lecture ; — Ecriture ; — Langue française : — Arithmétique ; — Géométrie et arpentage ; — Dessin linéaire ; — Histoire et Géographie ; — Notions des sciences physiques et naturelles applicables aux usages de la vie ; — Tenue des livres.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 fr.

Les frais de trousseau sont à la charge des élèves-maîtres.

Les admissions s'effectuent conformément aux prescriptions du décret du 24 mars 1851 et de la circulaire ministérielle du 2 février 1855.

L'enseignement donné à l'Ecole normale comprend toutes les notions indiquées dans l'art. 23 de la loi du 13 mai 1850.

Une école primaire annexée à l'Ecole sert à exercer les élèves maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont enseignés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de deuxième et de troisième année, sous la surveillance du directeur de l'école normale et d'un maître-adjoint spécialement nommé à cet effet.

Directeur-économe, M. DORLHAC, *officier d'académie.*

COMMISSION DE SURVEILLANCE, MM.

Bazot, avocat, président.
Quantin, ordonnateur des dépenses.
Tambour, ancien avoué, membre.
Charié, juge, membre.
Goupilleau, ing. des ponts et ch., secrét.
Dorlhac, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Dorlhac, officier d'Acad. dir. de l'école.
L'abbé *Roguier*, aumônier.
Moreau, } maîtres-adjoints.
Robin, }
Gillet, directeur des écoles annexes sous la surveillance du directeur de l'école normale.
M. Moreau, professeur d'agriculture et d'horticulture pratiques.
M. *Robin* est chargé du cours de chant.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A AUXERRE : Mmes *les Augustines — les Sœurs de la Providence — les Ursulines* : Mme *Nicout-Bourdois*, — Mlles *Mélanie Colin — Collin — Fèvre — Ralet — Virally*. — A CHABLIS : Mlle *Ravaire*. — COURSON : Mlle *Boussard*. — COULANGES-LA-VINEUSE : Mlle *Perrotet*. — SAINT-FLORENTIN : *Sœurs de la Présentation* — Mlle *Dehertogh*. — SAINT-SAUVEUR : Mlle *Desleau*. — A SEIGNELAY : *Dames de la Congrégation de Nevers*. — A TOUCY : *Dames de Portieux*. — VERMENTON : Mlle *Lucie Bouché; Dames Ursulines*.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle *Manigot*, directrice, Cour Saint-Pierre.
Mlle *Angèle Lesieur*, directrice, place Notre-Dame-la-d'Hors.

ÉCOLES CHRÉTIENNES GRATUITES.

POUR LES GARÇONS : *Frères des écoles chrétiennes*, rue des Lombards, frère Augustin, directeur.

Société Saint-Antoine, dite *Saint-Charles*, rue Haute-Perrière, M. Paillart, directeur.

POUR LES FILLES : *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, place Lebeuf.
Sœurs de la Présentation de Tours, Cour Saint-Pierre.

Arrondissement d'Avallon.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, classe supérieure de français; cabinet de physique et de chimie; gymnase.

MM.
Janin, principal.
Perroux, sous-principal.
Michel Gally, aumônier.

Professeurs, MM.
Mathématiques, physique et chimie, *Moreau, Thierry* et *Janin*.
Rhétorique et seconde, *Schmitt*.
Troisième, *Laboureau*.
Quatrième, *Bardin*.
Cinquième, *Peslier*.
Sixième, } *Perroux*.
Septième, }
Huitième, *Faivre*.
Français, *Blanchard*.
Langues vivantes, *Simyan*.
Musique, *Raynaud*.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Mmes *Bailly*,	à Avallon.	Mlle *Morizot*,	à Avallon.
Bourgeot,	id.	*les Ursulines*,	id.
N.	id.		

Arrondissement de Joigny.

COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Cours de littérature fait par le principal; cours de dessin; école primaire supérieure annexée au collége; école primaire élémentaire préparatoire aux classes de latin.

M. *Bastard*, principal.
Professeurs, MM.
Sciences : mathématiques et physique, *Parisot*.
Quatrième et cinquième, *Cuisin*.
Sixième et septième, *Sirot*.
Huitième, *Corberon*.
Maîtres d'études : *Corberon*.
Ecole primaire supérieure : directeur, M. *Parisot*.
Ecole primaire élémentaire : M. *Sarrot*.
Dessin : M. *Sigond*.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Joiselle*, à Brienon.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Mmes Les Sœurs de Tours, à Joigny.
Mlles *Decombard*, à Joigny.
Viollet, à Joigny.
Pâris, à Brienon.
Mmes les Sœurs de la Provid. à Bassou.
id. de la Présentat., à St.-Fargeau.
Mlle *Decourtive*, à Villeneuve-s-Yonne.
Mme veuve *Boulard*, id.

Arrondissement de Sens.

LYCÉE IMPÉRIAL DE SENS.

Proviseur : MM. J. Clément, agrégé, officier de l'instruction publique.
Censeur : Bocquené, licencié ès-lettres, officier d'académie.
Aumônier : l'abbé Choudey, chanoine honoraire.
Econome : Tourette ; premier commis d'économat, Malus.
Maîtres répétiteurs : Deshays, Déville, Etournel, Jouffroy, Hurel, Hengy, Coqueugniot, Peltier, Debuire, Collilieux, Prost, Darin, Varin.

PROFESSEURS :

Division supérieure. — Enseignement littéraire.

MM.
Logique : Brémond, agrégé, officier d'académie.
Rhétorique : Jacob, agrégé.
Seconde : des Essarts, agrégé.
Troisième : Pinot, licencié ès-lettres.
Histoire : Mallet, bachelier ès-lettres.
Allemand : Diez, docteur ès-lettres.
Anglais : Motheré. — Suppléant : Fallet.

Enseignement scientifique.

Mathématiques pures et appliquées : MM. Gibol, agrégé, Arnaud, licencié ès-sciences et Laurent, licencié ès-sciences.
Physique, chimie, histoire naturelle : MM. Jeanjean, licencié ès-sciences et Julliot, bachelier ès-sciences et ès-lettres.

Division de grammaire.

Quatrième : Buzy, licencié ès-lettres, officier d'académie.
Cinquième : Jamont, agrégé.
Sixième : Rouzé, agrégé.

Division élémentaire.

Septième : Deshays, bachelier ès-lettres.
Huitième : Deville, bachelier ès-lettres.
Classe préparatoire : MM. Etournel. — Dessin d'imitation, Pigal. — Dessin linéaire, Julliot. — Ecriture, Luquet. — Musique vocale, Lemarié. — Musique instrumentale, Lemarié, Morizot. Cacan, Machuel.
Médecins : MM. Hédiard et de Brouard. — Dentiste : M. Goupil.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE ANNEXÉE AU LYCÉE.

Cours préparatoires aux professions commerciales, industrielles et agricoles.

Grammaire française, littérature, tenue des livres : MM. Jouffroy, Varin.
Arithmétique, géométrie, mécanique, cosmographie : M. Arnaud.
Physique, chimie, histoire naturelle, agriculture : M. Jeanjean.
Histoire de France, géographie, droit rural et commercial : M. Mallét.
Langue anglaise : M. Fallet.
Dessin d'imitation : M. Pigal.
Dessin linéaire : M. Julliot.
Écriture . M Luquet.
Conférences religieuses : M. l'abbé Choudey.
Cours élémentaire : M. Luquet.

GRAND SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Mourut, supérieur.
Valette, professeur de morale.
Sollasolle, professeur de dogme.
Coutadeur, professeur de philosophie.
Bessières, prof. d'hist. et d'éloq. sacrée.
Mayguier, économe et prof. d'Ecr. sainte.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Roy*, à Sens.
M. *Benoist*, à Villeneuve-la-Guyard.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Dames de Nevers, à Sens.
Sœurs de la Sainte Enfance, id.
Mlles *Huet*, à Sens.
Chominot, id.
Boucrand, id.

Sœurs de la Providence, à Pont-sur-Yonne.
Sœurs de la Sainte-Enfance, à Villeneuve-l'Archevêque.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

Mme *Leclerc*, directrice, professant la classe supérieure.
Mlles *Moncourt*, — 2e classe.
Robert, — 3e classe.
Dautel, — 4e classe.
Mlle *Ménard*, travaux à l'aiguille.

SALLE D'ASILE.

Les sœurs de la Sainte-Enfance.

ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES.

Pour les Garçons : Les Frères de la doctrine chrétienne.
Guillon (pensionnat primaire).

Arrondissement de Tonnerre.

COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : cours de dessin et de musique ; cours spécial de français.
MM. *Duché*, principal ; — *Espitalier*, sous-principal.

Professeurs, MM.
Logique et histoire, *Espitalier*.
Rhétorique et seconde, *Hariot*.
Troisième et quatrième, *Melouzay*.
Cinquième et sixième, *Lafont*.
Septième et huitième, *Gâche*.
Mathématiques, *Mitaine*.
Langue anglaise et cours spécial de français, *Mary*.
Classes élémentaires, *Litschgy*.
Langue allemande, *Litschgy*.
Maîtres d'études, *Baldy*, *Caccia*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Lelarge*, à Tonnerre.
M. *N...*, à Noyers, école régionale d'agriculture et de commerce.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Les Ursulines, à Tonnerre. | Mme *Adine*, à Tonnerre.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Quartier général : Paris.

MM. MAGNAN G. C. ✻ maréchal de France, commandant le 1er corps d'armée.
Marquis DE LAWOESTINE G.C. ✻, général de division, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.
BLIGNY-BONDURAND, C. ✻, intendant militaire de la 1re division.

Sixième subdivision.

MM. Bon DE LAMARTINIÈRE ✻, général de brigade, commandant l'Yonne, à Auxerre;
DE CAPPE ✻, sous-intendant militaire, à Auxerre;
LEMARCHAND, officier d'administration de l'intendance militaire, chef du bureau de la sous-intendance à Auxerre.

Dépôt de Recrutement.

MM. LETORS DE CRÉCY ✻, capitaine commandant le dépôt de recrutement de l'Yonne;
DAGEZ, lieutenant attaché au même dépôt;
DAMINGUE, sergent id.
BERTHELOT, id. id.

Corps du Génie.

MM. HUART, ✻, chef de bataillon, chef du génie dans le dép., à Joigny;
BOURRA, ✻, garde principal du génie à Joigny;
POINCELIN, garde de 1re classe du génie, à Auxerre.

GARNISONS.

Les villes de garnisons du département sont Auxerre et Joigny.
Auxerre a une caserne d'infanterie ; Joigny, deux quartiers de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

Le dépôt du 89e de ligne est à Auxerre, le 1er bataillon actif à Paris.

Etat-major. MM. Richard, major;
Mothu, capitaine-trésorier;
Savariau, capitaine d'habillement;
Du Portail, capitaine commandant la place, à Auxerre.
Capitaines : MM. Olivier, Texcier, Houssin, Carlier, Boniface, Méda.
Lieutenants : MM. Rouchon, Quilichiné, Boné.
Sous-Lieutenants : MM. Pallé, Gondard, Guiot, Jaubert de Becque, Gerbaux, Adam.

GARNISON DE JOIGNY.

7e CHASSEURS.

MM. de Liniers, chef d'es., com. le dépôt.
Gombaud, major.
de Fontaines, capit. instructeur.
Broca, capit. adjudant-major.
Dasté, capitaine trésorier.
Charpentier, capit. d'habillement.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUBDIVISIONS FORMANT LA 1re DIVISION MILITAIRE.

ORLÉANS (6 *gîtes*). — Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf, Orléans.

BLOIS (8 *gîtes*). — Les mêmes, Beaugency, Blois.

CHARTRES (8 *gîtes*). — Joigny, Courtenay, Montargis, Beaune, Pithiviers, Augerville, Outarville, Chartres.

EVREUX (9 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Lonjumeau, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Passy, Evreux.

ROUEN (10 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Pontoise, Magny, Ecouen, Rouen.

BEAUVAIS (8 *gîtes*). — Les mêmes jusqu'à Saint-Denis, et Beaumont-sur-Oise et Beauvais.

VERSAILLES (6 *gîtes*). — Les mêmes que pour Rouen jusqu'à Lonjumeau, et Versailles.

PARIS (6 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.

MELUN (4 *gîtes*). — Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.

TROYES (3 *gîtes*). — Saint-Florentin, Auxon, Troyes.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS :

DIJON (5 *gîtes*). — Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.

NEVERS (4 *gîtes*). — Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.

MACON (8 *gîtes*). — Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, Chagny, Chalon, Tournus, Mâcon.

GITES QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE.

D'Orléans à Troyes. — Sens, Villeneuve-l'Archevêque.
De Chartres à Troyes. — Chéroy, Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 20e légion de cette arme. Cette légion comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MM. BENOIST DE LA GRANDIÈRE ✻, colonel, chef de légion à Dijon.
BÉNAGUET ✻, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Yonne.
PETITMENGIN ✻, capitaine.
FOURREAU, lieutenant-trésorier de la compagnie de l'Yonne.
GAUCHÉ, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier.

Lieutenance d'Auxerre.

M. N.... capitaine.

	MM.	
Auxerre, 1re brig.,	André, m.-d.-log.-chef	
— 2e —	Simon, brigadier.	
— 3e —	Vauthier,	id.
Saint-Florentin,	Rouhier	id.
Saint-Sauveur,	Menneret,	id.
Vermenton,	Coutant,	brigadier.
Toucy,	Horsot,	id.
Courson,	Poinsot,	brigadier.
Chablis,	Restif,	—
Vincelles,	Bégné,	—
Seignelay,	Viardot,	—
Coulanges-s.-Y.	Rifaux,	—
Ligny,	Taupenot.	—

Lieutenance d'Avallon.

MM. VANNAQUE, lieutenant.

Avallon,	Lamy, mar.-des-log.	
Vézelay,	Lambert, brigadier.	
L'Isle-sur-Serein,	Palatre —	
Guillon,	Brouin,	brigadier.
Quarré-l-T. (à pied),	Boudrot,	—

Lieutenance de Joigny.

MM. CARIO, capitaine à Joigny.

Joigny,	Frontier, mar.-d.-log.	
Bléneau,	Collenot, mar.-des-log.	
Saint-Fargeau,	Lalune, brigadier.	
Villeneuve-s-Y.,	Voisenat, mar.-d.-log.	
Charny,	Moussot, —	
Cerisiers (à pied),	Le Laing,	brigadier.
Aillant-s-Tholon,	Judrin,	—
Brienon,	Aubin,	—
St-Jul.-du-Sault,	Adine,	—

Lieutenance de Sens.

MM. DUNESME ✻, capitaine.

Sens-sur-Yonne,	Mongin, mar.-des-log. à cheval.	
	Vaillant brig. à pied.	
Pont-sur-Yonne,	Chalmeau, m. d.-l. à ch.	
Villeneuve-l'Arc.	Tétard,	mar. m. brig.
Chéroy,	Duban,	brigadier.
Sergines.	Martin,	—

Lieutenance de Tonnerre.

MM. PETITJEAN DELAGARDE, lieutenant.

Tonnerre,	Euvrard, mar.-d-log.	
Noyers (à pied),	Bordet, —	
Ancy-le-Franc,	Blondot, brigadier.	
Tanlay,	Poiterey,	brigadier.
Flogny,	Dosnon,	—

COMMISSAIRES DE POLICE CANTONAUX.

Canton d'Aillant,	Jouan.
— Bléneau,	Flers.
— Brienon,	Gros ✻.
— Chablis,	Krempf.
— Coulanges-s-Yonne	Bourgoin.
— Cruzy,	Bourgeois
— Ligny,	Marais.
— Pont-sur-Yonne,	Malapert.
— Vermenton,	de Prinsac.
Canton de Toucy,	Baqué ✻.
— Saint-Sauveur,	Mulot.
— Saint-Julien-du-S.	Blond.
— Saint-Fargeau	Cunault.
— Vézelay,	Leblond.
— Seignelay,	Brillié.
— Saint-Florentin,	Bourgogne.
— Villeneuve-sur-Y.	Poirier.

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. JOURDAIN ✻, ancien Préfet, Receveur général.

MM. CHAMOIN et CLAVELOU, fondés de pouvoirs.

MM.
Chamoin, caissier.
Casselin, chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Auxerre.
Clavelou, chef de comptabilité.

Receveurs particuliers.
De Potier, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Colle, à Sens.
Desprez de Gezincourt, à Tonnerre.

Percepteurs surnuméraires.
MM. Dujon et Paillot à Auxerre.
Dorotte, à Joigny. — (*)

TRÉSOR.

M. ROSSIGNEUX, payeur du département. | M. Rocher, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

Directeur, M. GIMEL, rue de la Monnaie. 4.
Inspecteur, M. HERBIN, rue de la Monnaie, 14.

CONTRÔLEURS.

1re division. — MM. COURTOIS, contrôleur principal, à Auxerre.
Perceptions d'Auxerre, Appoigny, Lindry, Mont-Saint-Sulpice, Seignelay et Villefargeau.

2e division. — LARFEUIL, contrôleur de 3e classe, à Auxerre.
Perceptions de Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montigny, Saint-Cyr, Saint-Bris et Saint-Florentin.

3e division. — MÉRAT, contrôleur de 1re classe, à Auxerre.
Perceptions de Coulanges-sur-Yonne, Courson, Cravant, Mailly-le-Château Migé, Ouaine et Vermenton.

4e division. — PENARD, contrôleur de 2e classe, à Saint-Fargeau.
Perceptions de Bléneau, Champignelles, Lainsecq, Saint-Sauveur, Toucy et Villiers- Saint-Benoît.

5e division. — PERLONGUE, contrôleur de 3e classe, à Joigny.
Perceptions d'Aillant. Cézy, Charny, La Ferté-Loupière, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

6e division. — BACOT, contrôleur de 1re classe, à Joigny.
Perceptions de Joigny, Bassou, Brienon, Cerisiers, Guerchy et Venizy.

7e division. — CHAMPAGNE, contrôleur de 2e classe, à Sens.
Perceptions de Sens, Domats, Mâlay-le-Grand, Paron, Theil et Villeneuve-l'Archevêque.

8e division. — DESSUS, contrôleur de 2e classe, à Sens.
Perceptions de Chéroy, Grange-le-Bocage, Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny et Villeneuve-la-Guyard.

9e division. — DESPONTS, contrôleur de 1re classe, à Tonnerre.
Perceptions de Tonnerre, Cruzy, Fleys, Flogny, Neuvy-Sautour, Rugny et Tanlay.

10e division. — COTTEAU, contrôleur de 2e classe, à Avallon.
Perceptions d'Aisy, Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville, Lézinnes, L'Isle-sur-le-Serein, Molay, Noyers et Santigny.

(*) Voir les Percepteurs, page 106.

11e division. — Dubois, contrôleur de 3e classe, à Avallon.
Perceptions d'Avallon, Châtel-Censoir, Guillon, Levault, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

MM. Rouyer et Jojot, surnuméraires.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Marty, contrôleur premier commis, rue de Paris.

EMPLOYÉS.

MM. Guimont, Balbon, Bourgeois, Parigot et Petit.

Les bureaux sont ouverts, rue de la Monnaie, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

CADASTRE.

Les plans-minutes de tout le département sont déposés à la Direction des contributions directes; ils se composent de 6,745 plans par cellaires et de 463 tableaux d'assemblage.

La Direction délivre des extraits de ces plans aux personnes qui en font la demande. Le prix de ces extraits est réglé ainsi qu'il suit :

Pour dix parcelles et au-dessous, réunies sur une mlme feuille. . . .	2 fr.	»
Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle.	0	20
Pour chaque parcelle sur une feuille séparée, avec indication des tenants et aboutissants.	0	50
Pour copie d'une section entière, par parcelle.	0	10
Pour copie du plan entier d'une commune, par parcelle . . .		05

Dans le cas où le plan délivré ne présente pas une demi-parcelle par hectare, le prix des extraits est fixé à 5 centimes par hectare en sus des prix fixés ci-dessus, mais alors le prix par parcelle est de 15 centimes au lieu de 20.

Les mêmes copies, en *trait colorié*, moitié en sus du prix précédent.

La Direction délivre également des extraits des matrices cadastrales et des états de section, d'après le tarif suivant :

Pour extrait de une à quinze lignes 75 centimes.
Pour chaque ligne en sus 03

Quand ils sont demandés, ces extraits sont délivrés immédiatement sur des formules fournies par la Direction.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Le système métrique décimal des poids et mesures posé en principe par l'Assemblée constituante (lois des 8 mai et 8 octobre 1790), organisé par décrets de la Convention des 1er août 1793, 18 germinal et 1er vendémiaire an IV, par les lois des 19 brumaire an VIII, 13 brumaire an IX, par le décret impérial du 12 février 1822, a été consacré en dernier lieu par la loi du 4 juillet 1837 qui abrogea le décret de 1822, prescrivit la stricte exécution des lois de l'an III, de l'an VIII, et défendit d'insérer dans les actes publics toutes dénominations de poids et mesures autres que celles exprimées dans ces lois. Une ordonnance du 1er mai 1839 a constitué définitivement tout le service.

Arrondt d'Auxerre,	MM. Claude fils.	Arrondt de Sens,	MM. Chenal.
— d'Avallon,	Gagneau.	— de Tonnerre,	Maynet.
— de Joigny,	Choin.		

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS.

La première commune indiquée est le chef-lieu de la perception et la résidence du percepteur.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Arrondissement d'Auxerre.	
Giroud	Auxerre
Goulet.	Appoigny Monéteau.
Bransiet	Chablis Beine Chichée Fontenay p. Chablis Fyé Milly Poinchy
Messein	Coulanges-la-Vineuse Escolives Gy-l'Evêque Jussy Vincelles Irancy Vincelottes
Thierriat de la Maison Blanche	Coulanges-sur-Yonn. Andryes Crain Etais Festigny Lucy-sur-Yonne
Cliquet	Courson Druyes Fontenailles Fouronnes Molesmes Mouffy
Regnard fils	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte-Pallaye
Louzon	Ligny La Chapelle-Vaup. Maligny Méré Varennes Villy
Prudot	Mailly-le-Château Fontenay-sur-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
Gaillard	Migé Charentenay Coulangeron Escamps Val-de-Mercy
Pineaud	Montigny Bleigny-le-Carreau Lignorelles Pontigny Rouvray Venouze Villeneuve-St-Salve
Michaut	Mont-S-Sulpice Cheny Chichy Hauterive Ormoy
Noirot	Ouanne Chastenay Lain Merry-Sec Sementron Taingy
Gousseau-Paquiée	Lindry Beauvoir Diges Eglény Pourrain
Lechère	St-Cyr-les-Colons Préhy Aigremont Chemilly-sur-Serein Chitry Courgis Lichères
Coste	Saint-Bris Augy Champs Quenne Venoy
Dousset	Lainsecq Sainte-Colombe Perreux Sainpuits Sougère Thury

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Jozon	Saint-Florentin Avrolles Bouilly Chéu Germigny Jaulges Rebourceaux Vergigny
Colette ✻	Saint-Sauveur Fontenoy Moutiers Saints Treigny
Defrance	Seignelay Beaumont Chemilly p. Seignel. Gurgy Héry
Trutey	Toucy Dracy Lalande Leugny Levis Moulins Parly Vermenton
Regnard père	Arcy-sur-Cure Bessy Bois-d'Arcy Essert Lucy-sur-Cure Sacy
Destutt de Blannay, (à Auxerre.)	Villefargeau Charbuy Chevannes Perrigny Saint-Georges Vallan Vaux
Arrondissement d'Avallon.	
Piétresson	Avallon. Annay-la-Côte. Annéot. Etaules. Lucy-le-Bois. Magny. Sauvigny-le-Bois.
Robert ✻	Châtel-Censoir. Asnières. Brosses. Blannay. Lichères. Montillot. Saint-Moré. Voutenay.
Monnot	Guillon. Cisery. Cussy-les-Forges. St-André-en-T.-Pl. Sauvigny-le-Beuréal. Savigny-en-T.-Plaine Sceaux. Trevilly. Vignes.
Bidot	Joux-la-Vile. Dissangis. Massangis Coutarnoux Précy-le-Sec
Jullien (à Avallon.)	Vault de Lugny. Domecy-sur-le-Vault. Girolles. Island. Menades. Pontaubert. Sermizelles. Tharot.
Brullée	L'Isle-sur-Serein Angely Annoux Athie Blacy Civry Provency Sainte-Colombe Talcy
Poulin fils	Quarré Saint-Germain Chastellux Saint-Brancher Bussières Beauvilliers Saint-Léger. Sainte-Magnance
Hès	Santigny Anstrudes Marmeaux Montréal Pisy Thisy. Vassy-sous-Pisy

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Cardinal	Vézelay. Asquins. Chamoux. Domècy-sur-Cure. Foissy. Fontenay. Givry. Pierre-Perthuis. Saint-Père. Tharoiseau.
Arrondissement de Joigny.	
Michon	Aillant Champvallon Chassy Poilly St-Maurice-le-Vieil St-Maurice-Thiz. Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
Lacam (à Joigny.)	Bassou Bonnard Champlay Charmoy Chichery. Epineau-les-Vosves
Joachim	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
Chardon	Brienon Bellechaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe
Daullé	Cerisiers Arces Bœurs Cérilly Coulours Dillo Fournaudin Vaudeurs Villechétive
Gallois (à Joigny.)	Cézy Béon Chamvres Paroy-sur-Tholon St-Aubin-sur-Yonne Villecien Villevalier
Dumas	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne St-Denis-s.-Ouanne Tannerre Villen.-les-Genets
Thevenot	Charny Chambeugle Chêne-Arnoult Chevillon Dicy Fontenouilles La Mothe-aux-Aulnes Marchais-Beton Perreux Prunoy St-Martin-s-Ouanne Villefranche
Benoist	Guerchy Fleury Branches Laduz Neuilly Villemer
Jousseaume	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cydroine
Martin	Villiers-St-Benoît La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre Sommecaise St-Aubin-Chât.-N.
Picon	La Ferté-Loupière Cudot La Celle-Saint-Cyr Précy St-Romain-le-Preux Sépaux
Dorliac	Saint-Fargeau Lavau Ronchères St-Martin-des-Cha. Mézilles Fontaines Septfonds

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Larcena	St-Julien-du-Sault St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin
Bernard ✻	Venisy Chailley Champlost Turny
Giraud	Villeneuve-s.-Yonne Armeau Bussy-le-Repos Chaumot Dixmont Les Bordes Piffonds Rousson
Arrondissement de Sens.	
Bezançon	Chéroy Brannay Dollot Jouy Montacher Saint-Valérien Vallery Villebougis Villegardin
Percheron	Domats Courtoin Fouchères La Belliole Savigny Subligny Vernoy Villen.-la-Dondagre Villeroy
Berthelin	Grange-le-Bocage. St-Maurice-a.-R.-H. Sognes Vertilly Villiers-Bonneux Courceaux Plessis-Dumée
Chandenier fils à Sens	Mâlay-le-Grand Maillot Mâlay-le-Petit Noé Fontaine-la-Gaillar. Passy Rosoy Saligny Vaumort Véron
Berlin aîné à Sens	Paron Collemiers Cornant Courtois Egriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Nailly St-Martin-du-Tertre
Touchalaume ✻	Pont-sur-Yonne Cuy Evry Gisy-les-Nobles Lixy Michery Saint-Serotin Villemanoche Villenavotte Villeperrot
Dubois à Sens	Sens Saint-Clément Saint-Denis Soucy
Lhermite	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean Courlon Serbonnes Vinneuf
Chartre	Theil Pont-sur-Vanne Chigy Les Siéges Vareilles Villiers-Louis
Soupey	Thorigny Fleurigny La Chapelle-s.-Or. La Postolle St-Martin-s.-Oreuse Voisines
Beauvallet	Villen.-la-Guyard Champigny Chaumont Saint-Agnand Villeblevin Villethierry

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES	NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Nioré	Villen.-l'Archev. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons Foissy	Nicolle	Molay Annay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertu
Arrondissement de Tonnerre.		Gommery	Neuvy Sormery Beugnon Lasson Soumaintrain
Légier ✻	Ancy-le-Franc Argenteuil Chassignelles Cusy Fleys Stigny Villers-les-Hauts	Petit	Noyers Censy Châtel-Gérard Etivey Grimault Jouancy Moulins Pasilly Sarry
Lepenne	Cruzy Gigny Gland Pimelles Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut	Challan-Belval	Aisy Nuits Ravières Cry Perrigny Jully
Guyon de Montleveaux (à Tonnerre)	Fley Béru Collan Serrigny Tissey Vézannes Viviers Yrouerre	Roguier	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Villon
Dorotte	Flogny Butteaux La Chap.-Vieille-F. Percey Tronchoy Bernouil Carisey Dié Roffey Villiers-Vineux	Dauphin	Tanlay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
Boizanté	Lézinnes Ancy-le-Serveux Argentenay Pacy Sambourg Vireaux	Garrel	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Molosmes Junay Vézinnes

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Barbier ✻, conseiller d'État, directeur général, hôtel du Ministère des Finances, rue de Rivoli.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE.

MM. Cabrol ✻, directeur du département, rue de la Belle-Pierre, 4.
Lapayre de Crussol, contrôleur, 1er commis de direction, rue des Lombards, 6.
Wuillaime, 2e commis de direction, rue de Paris, 127.
Bureaux : rue des Templiers, n. 2.

INSPECTION D'AUXERRE.

M. Georgé, inspect. divisionn., chef de service de la principalité d'Auxerre, quai Bourbon, 11.

PRINCIPALITÉ D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs : rue Chantepinot, 8.

MM.
Durand, receveur principal, entrep., rue Chantepinot, 8.
Besnard, commis de recette principale, rue Valentin.

Service Actif.

Bureaux d'ordre : rue Chantepinot, 8.

MM.
Servais, contrôleur à Auxerre, rue d'Eglény, 10.
Poulet, Pons, Bessiron, Cathelot, commis à Auxerre.
Gommard, receveur à cheval de la banlieue d'Auxerre.
Nolle, commis principal à cheval à Auxerre.
Albert, receveur à cheval à Chablis.
Ballot, com. princip. à cheval id.
Hupel, rec. à ch. à Courson
Céry, com. princ. à cheval id.
Prince, receveur à cheval à St-Florentin.
Delécolle, com. principal à cheval id.
Girard, receveur à cheval à Toucy.
Bonnet, commis principal à cheval id.
Triou, rec. à cheval à Vermenton.
Rouard, commis principal à cheval id.

Service de la Navigation.

Bureau : Quai Condé.

MM.
Dusuzeau, rec. de nav., place St-Nicolas.
Magdelaine, surveillant de navigation, rue de la Marine.

Service de la garantie des matières d'or et d'argent.

Bureau : rue des Lombards n° 6.

MM.
Lapayre de Crussol, contrôleur de garantie, rue des Lombards, 6.
Mérat, essayeur, Place-aux-Liens, 5.
Durand, receveur, rue Chantepinot, 8.

Service des Octrois.

Bureau central, rue Chantepinot, 8.

MM.
Martin, préposé en chef de l'octroi d'Auxerre, Place-aux-Liens, 3.
Bretin, brigadier.
Caillaux, s.-brig.
Irr, receveur à l'abattoir.
Courtois, receveur à la Porte du Pont.
Viault, id. du Temple.
Cotte, id. de Paris.
Jojot, id. Chantepinot.
Gérard, id. d'Eglény.
Tribaudeau, receveur du Port.
Bertrand, 1er surveillant ambulant.
Leblanc, 2e id.
Pont, 3e id.
Boudin, 4e id.
Barré, surveillant à la Nouvelle Porte.
Chatté, id. porte Saint-Vigile.

INSPECTION DE JOIGNY.

M. Saussay, inspecteur division., chef de service de la principalité de Joigny.

PRINCIPALITÉ DE JOIGNY.

MM
Lemaistre, rec. princ. entrep., à Joigny.
Hérisé, 1er com. de rec. princ. à Joigny.

Service Actif.

MM.
Enou, receveur à cheval à Aillant.
Fauvillon, com. princip. à cheval id.
Dusaussoy, rec. à ch. à Brienon.
Marquet, com. princ. id.
Jolly, receveur à cheval à Charny.
Périer, commis principal à cheval id.
Baillot, receveur à cheval à St.-Fargeau.
Demetz, commis princ. à ch. à St-Fargeau.
Maigne de Sarrazac, r. à ch. à V.-le-Roi.
Laillet, commis princ. à cheval id.
Sérodin-Bertin, com. principal à Joigny.
Marchand, commis id.
Constant, surnuméraire.

Service de la Navigation.

MM.
Duclos, receveur de navig. à Laroche.
Thirard, vérificat. de navig. à Laroche

SOUS-INSPECTION DE SENS.

M. Bonin, sous-insp. divis., chef de serv. de la principalité de Sens.

PRINCIPALITÉ DE SENS.

Rody, receveur principal entrep. à Sens.
Redond, commis de recette principale à Sens.

MM. *Service Actif.*

Gavan, contrôleur de 2e classe, à Sens
Boubet, Dupont, Lacroix, Depontailler, commis à Sens.
Didier, surnuméraire.
Jacquelin, receveur à cheval de la banl. de Sens.
Chaule, com. princ. à cheval à Sens.
Lhermitte, rec. à cheval. à Pont-s-Yonne.
Bouzin, commis princip. à cheval id.
Julien, rec. à cheval à Villen.-l'Archev.
Cloutier, commis princ. à cheval id.

Service des Octrois.

Boudrot, prép. en chef de l'oct. de Sens; Vié, Dumont, Thévenin, Gromard, Dagnot, Troué, V. Lenoir, Perrault; recev. d'octroi, à Sens.
Bernier Edme, Bos Jean, Thévenin, Ménard, surv. amb. d'octroi à Sens.

SOUS-INSPECTION DE TONNERRE.

MM. Rétif, sous-inspecteur divisionnaire, chef de service des principalités d'Avallon et de Tonnerre, résidant à Tonnerre.

PRINCIPALITÉ D'AVALLON.

Berger, rec. princ. entrep. à Avallon.
Georgé, 1er commis de recette princ. id.

Service Actif.

MM.
Garnier, rec. à chev. à l'Isle-s.-le-Serein.
Faverotte, commis princ. à cheval id.
Reysset, rec. à ch. à Quarré-l.-Tombes.
Rancelin, commis princ. à cheval id.
Brulé, receveur à cheval à Vézelay.
Montsaingeon, commis princ. à chev. id.
Bessette, commis principal à Avallon.
Dallery, commis id.

Service des Octrois.

M. Fèvre, receveur de l'octroi d'Avallon.

PRINCIPALITÉ DE TONNERRE.

MM.
Quatreveaux, receveur princ. entrepos. à Tonnerre.
Reysset, commis de recette principale, à Tonnerre.

Service Actif.

MM

Labouille, rec. à cheval à Ancy-le-Franc
Caillot, commis princ. à cheval id.
Jaillet, receveur à cheval à Flogny.
Trouble, commis principal à cheval id.
Plottin, receveur à cheval à Noyers.
Valeu. commis princ. à cheval id.
Bachelot-Souligné, commis chef de poste à Tonnerre.
Fourrié, commis à Tonnerre

Service de la Navigation.

MM.

Bichery, recev. de navig. à Tonnerre.
Vauchez, surveillant à Tonnerre.
Bane, receveur de navig. à Ravières.

Surnuméraires.

MM.

Chardon, surnuméraire de direction à Auxerre.
Besnard, surnuméraire de recette principale, à Auxerre.
Jacquelin, surn. de recette principale à Joigny.
Coustan, Didier, Catusse, Seurat, Gaume, Loichemol, surnuméraires du service actif du département.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. PAGART D'HERMANSART, directeur.

INSPECTEUR.

M. Regnault de Prémesnil, à Auxerre.

VÉRIFICATEURS.

MM. Letanneur, à Auxerre.
Couturat, à Avallon.
Piétresson Saint-Aubin, à Joigny.
Fels, à Sens.
Lacroix, à Tonnerre.
Courtaut, 1er commis de direction, à Auxerre.
Cassaigne, garde-magasin, contrôleur du timbre.
Mauricart, timbreur.

EMPLOYÉS DE LA DIRECTION.

Balbon, chef de la comptabilité.
Adam, commis d'ordre.
Guillou, expéditionnaire.

CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES.

Auxerre, Boullay.
Avallon, Mutinot.
Joigny, Bouygues.
Sens, Mallarmé.
Tonnerre, Belnet.

RECEVEURS.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, Bredoux, receveur de l'enreg. des actes civils, s.-s. privés et suc.
— Vidal, rec. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, Gounot.
Coulanges-la-Vineuse, Maréchal
Coulanges-sur-Yonne, Toussaint.
Courson, Dubois.
Ligny, Déclémy.
Saint-Florentin, Panchart.
Saint-Sauveur, Dulac.
Seignelay, Honoré
Toucy, Bussière.
Vermenton, Mareschal.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, Destenave.
L'Isle, Hermary.
Guillon, Mordaing.
Quarré-les-Tombes, Tribalet.
Vézelay, Designorio.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Jacquin.
Bléneau, Cottance.
Brienon, Lerat.
Cerisiers, Prevost.
Charny, Chevalier.
Saint-Fargeau, Fouraut.
Joigny, Maugeis.
Villeneuve-sur-Yonne, Letors de Crécy.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Tisserand.
Pont-sur-Yonne, Pertrizot.
Sens, Mouchet, receveur de l'enreg. des artes civils, s.-s. p. et succ.
—Bouchage, receveur de l'enregistrem. des actes judiciaires et des domaines.
Sergines, Randonnat.
Villeneuve-l'Archevêque, Justamond.

Arrondissement de Tonnerre,

Ancy-le-Franc, Roy.
Cruzy, Ginalhac.
Flogny, Destable.
Noyers, Marson.
Tonnerre, Fournerat (enreg' et domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Auxerre, Julien.
Avallon, N.
Joigny, Hunot.
Sens, Vouthier.
Tonnerre, Pagart d'Hermansart.

EAUX ET FORÊTS.

La France est divisée en 35 conservations forestières. Les départements de l'Aube et de l'Yonne forment la 8e dont Troyes est le chef-lieu.

Le département de l'Yonne a 739,521 hect. d'étendue territoriale ; les forêts en occupent 172,696 hectares, c'est-à-dire le quart environ. Celles qui sont soumises au régime forestier et appartiennent aux communes et aux établissements publics sont d'une étendue de 154,927 hect. Celles de l'Etat ont une superficie de 17,769 hect.

MM. DE MISSERY ✻, conservateur à Troyes.
Des Etangs, sous-inspecteur sédentaire.
Durey, garde général, chargé des travaux d'art.

INSPECTION D'AUXERRE.

MM. GALLOT, inspecteur, à Auxerre, rue Joubert.

Rambourgt, sous-inspecteur à Auxerre.
Chanvin, brigadier sédentaire, et Mauvignan, garde sédentaire, attachés au bureau de l'inspecteur.
Mariel, garde-général, à Coulanges-sur-Yonne.
Touchaleaume, garde-général, à Tonnerre.
Clément, garde général, à Ancy-le-Franc.

ISNPECTION D'AVALLON.

Guérard, inspecteur à Avallon.
Gand, sous-inspecteur, à Avallon.
Petit, brigadier sédentaire, attaché à l'inspection d'Avallon.
de Montrichard, garde général, à Avallon.

INSPECTION DE SENS.

Marcotte, inspecteur, à Sens.
Tonnellier s.-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspect. g. sédentaire.
Marland, garde-général, à Joigny.
de Valicourt, garde général, à Arces.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Taxes à partir du 1er janvier 1862.

Les lettres échangées entre les bureaux de poste de l'intérieur de l'Empire, de la Corse et de l'Algérie et les lettres des et pour les militaires et marins en garnison ou en station dans les colonies françaises ou présents sous les drapeaux ou pavillons à l'étranger, paient jusqu'à 10 gram. inclus., 20 ou 30 c., selon qu'elles sont affranchies ou non ; au-dessus de 10 gram. jusqu'à 20 gr. inclus., 40 ou 60 c. ; au-dessus de 20 gr. jusqu'à 100 gr. inclus., 80 cent. ou 1 fr. 20 cent. ; au-dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclus., 1 fr. 60 c. ou 2 fr. 40 c. et ainsi de suite, en ajoutant par 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement. — Les lettres de la ville pour la même ville (Paris excepté), qu'elles soient affranchies ou non, jusqu'à 15 gr. excl., 10 c. ; de 15 gr. à 30 gr., 20 c. ; de 30 gr. à 60 gr., 30 c. ; de 60 gr. à 90 gr., 40 c. ; de 90 à 120 gr., 50 c. ; et ainsi de suite, en ajoutant 10 c. par chaque 30 gr. ou fractionde 30 gr. — Les lettres de la ville, siége du bureau, pour les autres localités de l'arrondissement postal, les lettres d'un bureau de poste pour une distribution dépendant de ce bureau et réciproquement, qu'elles soient ou non affranchies, jusqu'à 10 gram. exclus., 10 c., de 10 gram. à 20 gr., 20 c. ; de 20 gr. à 30 gr., 30 c. ; de 30 gr. à 60 gr., 40 c. ; de 60 à 90 gr., 50 c., et ainsi de suite, en ajoutant 10 c. par 30 gr. ou fraction de 30 grammes excédant.

TAXE DES IMPRIMÉS, ÉCHANTILLONS, PAPIERS DE COMMERCE OU D'AFFAIRES.

(Loi du 25 juin 1856).

La taxe de ces objets est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement en numéraire ou en timbres postes. Le poids des imprimés ne doit pas dépasser 3 kilog. et leur dimension 45 centimètres. Ils ne doivent renfermer aucune lettre ou note manuscrite pouvant tenir lieu de correspondances, sous peine d'une amende de 150 francs à 300 francs, et, en cas de récidive, de 300 francs à 3,000 fr. — *Les imprimés* sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface. Ils sont de trois classes : 1° *Les journaux politiques*, taxe 4 centimes par exemplaire de 40 gr. et au-dessous ; au-dessous de 40 grammes, augmentation de 1 cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant ; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes). — 2° *Les publications périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie*, taxe 2 cent. par exemplaire de 20 grammes et au-

dessous; au-dessus de 20 grammes, augmentation de 1 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant; moitié de ces prix dans lescas indiqués au paragraphe ci-dessus. 3° *Les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés*, taxe 1 cent. par paquet ou exemplaire isolé de 5 grammes et au-dessous pour tout l'Empire; 1 cent. en plus par chaque 5 grammes ou fraction de 5 grammes excédant jusqu'à 50 grammes; de 50 gr. à 100 gr., 10 c. uniformément; au-dessus de 100 gr., 1 c. en sus par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. — *Les avis de naissance, mariage et décès, les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers* sont reçus sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté : taxe 5 centimes par exemplaire de 10 grammes et au-dessous. pour l'arrondissement du bureau, et 10 cent. pour le reste de l'Empire, augmentation : 5 c. ou 10 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 grammes excédant. — *Les cartes de visite* sont reçues sous enveloppes non fermées aux conditions ci-dessus, La même enveloppe peut renfermer deux cartes sans augmentation de prix. — *Les échantillons* sont affranchis aux prix des imprimés de la 3e classe. Ils ne devront pas dépasser un poids de 300 grammes. — Ils ne devront avoir, sur aucune de leurs faces, (longueur, hauteur ou largeur), une dimension supérieure à 25 centimètres. — Ils devront, au moment où ils seront présentés à l'affranchissement dans un bureau de poste, porter une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur. — Quant à la confection des paquets, il est permis de leur donner les formes les plus variées, pourvu qu'ils soient disposés de manière à ce que leur contenu puisse toujours être facilement et promptement vérifié. Sont exclus comme échantillons les objets de nature à détériorer ou à salir les correspondances ou à en compromettre la sûreté. — *Le port des papiers de commerce ou d'affaires* est de 50 c. par paquet de 500 grammes et au-dessous. Au-dessus de 500 grammes, 1 c. en sus par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Lettres chargées en général. — Lettres chargées contenant des valeurs déclarées.

Les lettres auxquelles le public attache une importance particulière peuvent être chargées. Les lettres à charger sont présentées au bureau de poste et affranchies. L'administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles payent une surtaxe fixe de 20 centimes outre la taxe fixée ainsi qu'il suit : Jusqu'à 10 grammes inclusivement, 20 centimes; au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement, 40 centimes; au-dessus de 20 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement, 80 centimes; au-dessus de 100 grammes et pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes, 80 centimes en sus.

Elles sont revêtues d'une enveloppe fermée au moins de deux cachets en cire fine et de même couleur, portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, et placés de manière à réunir tous les plis de l'enveloppe.

Le tarif des lettres chargées contenant des valeurs déclarées est le même que celui des lettres chargées en général, si ce n'est qu'elles sont passibles d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 f. Elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe, et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées.

L'expéditeur s'assure ainsi, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs insérées.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension qui payent 2 °/₀ de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimetres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur.

Les objets réunis à la boîte ne peuvent pas dépasser 300 grammes.

A Auxerre le bureau est ouvert, du 1er avril au 31 octobre, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, et du 1er novembre au 31 mars, de 8 heures du matin à 7 heures du soir, pour les dépôts d'argent, paiements, lettres chargées, poste restante et vente des timbres-postes.

Les dimanches et jours fériés, le bureau ferme de 10 heures à midi et à 5 heures pour clore la journée.

Des boîtes supplémentaires sont établies rue Chante-Pinot (ancien Hôtel-Dieu). hôtel du Léopard, bureau d'octroi du port, porte du Temple, à la Mairie, porte de Paris (bureau de tabac) et rue d'Egleny.

INSPECTION DE L'YONNE.

MM. Lemoine, inspecteur des postes du département, rue de la Marine, n° 1.
Vignes, sous-inspecteur du département, rue Fécanderie, n° 7.
Dreyfuss, premier commis d'inspection du département, rue de Paris, 88.
Delahaye, brigadier-facteur du département.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre,

Appoigny, M. Porée, distributeur.
Arcy-sur-Cure, Mlle Précy, directrice.
Auxerre. MM. Guilmineau, directeur.
Mielle, premier commis.
Lefebvre, second commis.
Guinault, troisième commis.
Pravas, surnuméraire.
Chablis, Mlle Gautier, directrice.
Chailley, Mlle Ployer, distributrice.
Coulanges-la-Vineuse, Mme Lamidé, direc.
Coulanges-s.-Y , Mlle Quaintenne, direct.
Courson, Mlle Carré, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Monéteau, M. Loiseau, distributeur.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
Saint-Bris, Mme Hadery, directrice.
St-Florentin, Mme Dubois, directrice.
St-Sauveur, Mme Bethfort, directrice.
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme v^e Batbédat, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Raimbault, directrice.
Vincelles, Mme Mouchot, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Censoir, Mme Lamy, distribut.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, Mlle Ragon, directr.
Vézelay, Mme Laederich, directrice.
L'Isle-s-l-Serein, Mlle Barbotte, directrice.
Chastellux, Mlle Augueux, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Forestier, id.
Guillon, Mme Soisson, directrice.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mlle Thomas, directrice.
Arces, Mme Frontier, distributrice.
Bassou, Mme v^e Loisel, directrice.
Bléneau, Mlle Chastanet, directrice.
Brienon, Mlle Bonnard, directrice.
Cerisiers, Mlle Trubert, directrice.
Champignelles, Mme Boisseau, distr.
Charny, M. Chabassol, directeur.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Joigny, M. Bougaud, directeur.
La Ferté-Loupière, M. N...., distributrice.
Laroche (Saint-Cydroine), Mme Viltard, directrice.
Mézilles, Mlle Roudault, distributrice.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
S.-Fargeau, Mme Clayeux, directrice.
S.-Julien-du-S., Mme v^e Michel, directr.
Villeneuve-sur-Yonne, M. Boudet, direct.
Villevallier, M. Fortin, directeur.
Villiers-S.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mlle Dubos, directrice.
Egriselle-le-B., Mme Cosset, distributrice.
Pont-sur-Yonne, Mlle Leroux, directrice.
Sens. MM. Labarre, directeur.
Bernage, premier commis.
Bocher, 2e commis.
Doridat, surnuméraire.
Serbonnes, Mme Morin, distributrice.
Sergines, Mlle Chardon, directrice.
Saint-Valérien, Mme Fortin, distributrice.
Theil, Mme Mirauchaux, distributrice.
W^e-l'Archevêque, Mme Peyrol. directr.
W^e-la-Guyard, Mme v^e Suby, directrice.
Thorigny-s.-Oreuse, Mme Brunot, direct.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Fr., Mme Mantelet, directrice.
Cruzy, Mme Vezien, directrice.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neuvy-Sautour, Mme Huchard, distr.
Noyers, Mme v^e Pichot, directrice.
Nuits, Mme Paupert, directrice.
Tanlay, M. Piaux, directeur.
Tonnerre, M. Boissaux, directeur.

RELAIS ET MAITRES DE POSTES.

ROUTE N° 4 DE PARIS A GENÈVE.

Villeneuve-la-Guyard, Lecomte.
Pont-sur-Yonne, Délions Henri.
Sens, Délions Auguste.
Theil, Brice-Foin.
Arces, Gatelier.
St-Florentin, N.
Flogny, Mme Flogny.
Tonnerre, Bernard-Crevaut.
Ancy-le-Franc, Passier.
Aisy, Ligeret.

ROUTE AUXIL. N° 5 DE SENS A ST.-FLOR.

Villeneuve-sur-Yonne, Picard.
Villevallier, Picard.
Joigny, Arrault fils.
Esnon, Gatelier.

ROUTE n° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De We-la-Guyard à Joigny, v. plus haut.
Bassou, Paysant.
Auxerre, Pinard.
Vincelles, Petit.
Vermenton, Rousselet.
Lucy-le-Bois, Berthelot.
Avallon, Barban.
Sainte-Magnance, Bizouard.

MÊME ROUTE PAR SERMIZELLES.

Sermizelles, Berthelot.

ROUTE N° 60, DE NANCY A ORLÉANS OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, N.

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SEDAN, OU DE TROYES A SENS.

Courson, Paysant.

ROUTE DÉPART. N° I. DE SENS A NEMOURS

Chéroy, Pierre.

ROUTE DE TROYES A AUXERRE PAR AUXON, ST-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, Jacquillat.

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, Fosseyeux.

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, Perron.
Toucy, Coulon.

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, Coulon,
Charny, Chantereau.

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, David-Gallereux.

ROUTE DE PARIS A BESANÇON.

Pimelles, Hugot.

ROUTE DE TONNERRE A AVALLON.

Nitry, Berthelot.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. HERNOUX ✻, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

§ 1er. SERVICE ORDINAIRE COMPRENANT :

1° *Les routes impériales dont voici la nomenclature et l'itinéraire :*

N° 5. *De Paris à Genève* par Montereau, Villeneuve-la-Guyard, Champigny, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis, Sens, Mâlay-le-Roy, Theil, Vaumort, Arces, Avrolles, Saint-Florentin, Germigny, Percey, Flogny, Tronchoy, Cheney, Dannemoine, Tonnerre, Lézinnes, Ancy-le-Franc, Fulvy, Nuits, Aisy, Montbard et Dijon.

N° 5 *bis. De Sens à Saint-Florentin* par Rosoy, Villeneuve-sur-Yonne, Armeau, Villevallier, Villecien, Saint-Aubin, Joigny, Laroche, Esnon et Brienon.

N° 6. *De Paris à Chambéry* par Joigny, Epineau-les-Voves, Bassou, Appoigny, Auxerre, Champs, Vincelles, Cravan, Vermenton, Reigny, Lucy-s.-Cure, Arcy-sur-Cure, Voutenay, Sermizelles, Avallon, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance et Rouvray.

N° 60. *De Nancy à Orléans* par Troyes, Villeneuve-l'Archevêque, Molinons Foissy, Sens, Paron et Courtenay.

N° 65. *De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire* par Châtillon-sur Seine, Laignes, Pimelles, Tanlay, Tonnerre, Fléy, Chablis, Poinchy, Beines, Auxerre, Villefargeau, Pourrain, Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Lavau.

N° 77. *De Nevers à Sedan* par Clamecy-Coulanges-sur-Yonne, Courson, Gy, Lévêque, Vallan, Auxerre, Villeneuve-Saint-Salves, Montigny, Pontigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.

N° 51. *De Poitiers à Avallon* par Clamecy, Dornecy, Chamoux, Vézélay, St.-Père et Pontaubert. (Par suite de la rectification en cours d'exécution, on abandonnerait Saint-Père et Pontaubert pour rejoindre la route impériale n° 6 par Asquins et Blannay.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire :*

N° 1. *De Sens à Nemours* par Saint-Valérien et Chéroy.
N° 1 *bis. De Subligny à Villeroy.*
N° 2. *De Chéroy à Bray-sur-Seine* par Dollot, Brannay, Pont-sur-Yonne.
N° 3. *De Joigny à Toucy* par Paroy, Senan, Aillant-s.-Tholon et Saint-Aubin.
N° 4. *D'Auxerre à Nogent-sur-Seine* par Monéteau, Seignelay, Hauterive, Brienon, Bligny, Bellechaume, Arces, Vaudeurs, Les Siéges et Villeneuve-l'Archevêque.
N° 5. *De Saint-Fargeau à Vincelles* par Saint-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse.
N° 6. *De Tonnerre à Avallon* par Yrouerre. Noyers, Massangis, Dissangis, l'Ile-sur-Serein, Provency et Sauvigny-le-Bois,
N° 7. *D'Avallon à Lormes* par Chastellux.
N° 8. *De Cussy-les-Forges à Semur* par St-André-en-Terre-Pleine et Epoisses.
N° 9. *D'Aisy à Montargis*, par Etivey, Sauvigny, Pasilly, Censy, Noyers, Aigremont, Lichères. Saint-Cyr-les-Colons, Saint-Bris, Auxerre, Saint-Georges, Aillant-sur-Tholon, Senan, Volgré, Saint-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard.
N° 9 *bis. De la porte d'Eglény à la porte de Paris autour d'Auxerre.*
N° 10. *De Saint-Fargeau à Montargis* par Saint-Privé. Bléneau et Rogny.
N° 11. *De Joigny à Avallon* par la Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny-le-Châtel, Maligny, Chablis, Lichères, Nitry, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois.
N° 12. *De Joigny à Montargis* par Béon.
N° 13. *De Sens à Nogent-sur-Seine* par Saint-Clément, Thorigny et Sognes.
N° 14. *De Germigny aux Croûtes.*
N° 15. *D'Avallon à Montbard* par Sauvigny, Santigny, Vassy-sous-Pizy, Anstrudes et Aisy.
N° 16. *De Tonnerre à Bar-sur Seine* par Saint-Martin, Rugny, Villon, Arthonnay et les Riceys.
N° 17. *De Courson à Dicy* par Fontenailles, Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny.
N° 18. *De Nuits à Laignes*, par Ravières, Jully, Sennevoy et Gigny.
N° 19. *De Saint-Aubin-Château-Neuf à Mézilles* par Villiers-Saint-Benoît.
N° 20. *D'Auxerre à Vézelay* par Vincelles, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières.
N° 20 *Annexe de Chamoux à la limite de la Nièvre.*
N° 21. *D'Auxerre à Semur* par Noyers, Soulangis, Sarry, Châtel-Gérard, Vassy-sous-Pizy et Moutiers-Saint-Jean.
N° 22. *De Cosne à Auxerre* par St-Amand, Saint-Sauveur, Fontaines et Toucy.
N° 23. *De Courtenay à Misy* par Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Ville-Thierry et Saint-Agnan.
N° 24. *D'Auxerre à Donzy* par Courson, Druyes et Etais.
N° 25. *De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges* par Sauvigny-le-Bois.
N° 26. *De Tonnerre à Chaource* par Coussegrey.
N° 27. *De Joigny à Courtenay* par Villevallier, Saint-Julien-du-Sault, Verlin, et Saint-Martin-d'Ordon.
N° 28. *De Saint-Bris à Lucy-le-Bois* par Vermenton.

§ 2. SERVICE HYDRAULIQUE COMPRENANT :

1° La surveillance et la réglementation des rivières, ruisseaux et tous autres cours d'eau non navigables ni flottables. — 2° La surveillance et la réglementation de toutes les usines établies sur ces cours d'eau. — 3° Les irrigations et les drainages. — 4° Les études pour l'assainissement des terrains communaux à mettre en valeur. (La police, le curage et l'amélioratiou des cours d eau non navigables, ni flottables, ont été placés par décret impérial du 8 mai 1861 dans les attributions spéciales du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.)

§ 3.

Service des appareils à vapeur, des établissements insalubres ou dangereux, et enfin des usines métallurgiques, hauts-fourneaux, patouillets, fonderies, etc.

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM Ficatier Virgile, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Petit Charles, conducteur embrigadé.
Chailley, Petit Emile et Château Alfred, employés secondaires.

Le département est partagé en quatre arrondissements d 'Ingénieurs ordinaires ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. DESMAISONS ✻, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Bureau.

MM. Frontier aîné, conducteur embrigadé.
Jalouzot, conducteur embrigadé.
Ansault et Sanglé, employés secondaires.

Service actif.

MM. Bertin, conducteur embrigadé, à Auxerre.
Suchey, conducteur embrigadé détaché à Saint-Fargeau.
Ficatier aîné, conducteur embrigadé, à Auxerre.
Coquard, conducteur embrigadé à Auxerre.
Bobowicz, employé secondaire détaché à Toucy.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N° 6, depuis Joigny jusqu'à la borne kilométrique n° 168, près la gare de l'embranchement d'Auxerre.
N° 65. Du pont d'Auxerre à la limite du département du Loiret.
N° 77. De la limite du département de la Nièvre à la route impériale n° 65, à Auxerre.

2° *Les routes départementales,*

Nos 3,5,9 bis,10,17,19,22 et 24 entières.
N° 9. D'Auxerre à la limite du Loiret.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :
Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint-Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain, par la route départementale n° 9.
Le Saint-Vrain depuis la route n° 9 jusqu'à son embouchure dans l'Yonne exclusivement.
L'Yonne jusqu'à Laroche exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre.
L'Yonne de Laroche à Auxerre inclusivement.
Démarcation de l'arrondissement d'Avallon.
L'Yonne et ses affluents de gauche depuis Auxerre jusqu'à Coulanges-sur-Yonne inclusivement.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. DESNOYERS, conducteur embrigadé faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Avallon.

Bureau.

MM. Communaudat, conducteur embrigadé.
Lebalte, employé secondaire.
Renault, id.

Service actif.

MM. Brepot, conducteur embrigadé, détaché à Vermenton.
Arbouin, conducteur détaché à Noyers.
Levallois, employé secondaire, à Avallon.
Gauton, conducteur auxiliaire, à Avallon.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*

N° 6. De la borne 0 k. 5 au-delà du pont d'Auxerre à la limite de la Côte-d'Or.
N° 151. De Poitiers à Avallon, entière.

2° *Les routes départementales.*

Nos 7, 8, 15, 20, 20 annexe, 24, 25 et 28 entières.
N° 6. De la borne kilométrique n° 23, à la route impériale n° 6, près Avallon.
N° 9. De la route d'Aisy à la route impériale n° 6, près l'auberge neuve
N° 11. De la route départementale n° 9, près Lichères, à la route impériale n° 6, près Avallon.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :
La rive droite de l'Yonne, depuis Coulanges-sur-Yonne jusqu'à Auxerre.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :
Ligne parallèle à la route départementale n° 9, et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Humblot, ingénieur ordinaire, à Sens.

Bureau.

MM. Demboswki, conducteur auxiliaire.
Millard, id.
Lespagnol, employé secondaire.
Lalande et Bonneau, id.

Service actif.

MM. Gierzenski, conduct. embrig., à Sens.
Vincent, id.
Smroczewski, id.
Ficatier Anicet, conducteur embrigadé, détaché à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N. 5 De la limite de Seine-et-Marne à la borne kilométrique n° 150, près Avrolles.
N. 5. *bis.* De Sens à St-Florentin, entière
N. 60. De Nancy à Orléans, entière.

2° *Les routes départementales,*

Nos 1, 1 bis, 2, 12, 13 et 23 entières, n° 4, partie comprise entre Brienon et Villeneuve-l'Archevêque, et 27 de Joigny à Courtenay.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :
Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint-Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain avec la route départementale n° 9, près St-Romain.
Le Saint-Vrain jusqu'à son embouchure dans l'Yonne inclusivement.
La rivière d'Yonne, depuis l'embouchure du Saint-Vrain jusqu'à Laroche exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :
L'Armançon, depuis son embouchure dans l'Yonne jusqu'à l'embouchure du Créanton exclusivement.
Le Créanton et ses affluents exclusivement.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Remise, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Bureau.

MM. Courtine, conducteur embrigadé.
Giraud jeune, employé secondaire.
Marache, id.
N. id.

Service actif.

Huot, conduct. embrig. à Tonnerre.
Dujardin, conducteur embrigadé détaché à Auxerre.
Pinard, conducteur embrigadé détaché à Fulvy.
Millon, conducteur embrigadé, détaché à Saint-Florentin.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales,*

N° 5. De la borne kilométrique n° 150 à la limite de la Côte-d'Or.
N. 65. De la limite de la Côte-d'Or à la route imp. n° 6, près Auxerre.
N. 77. Du Pont d'Auxerre, à la limite du département de l'Aube.

2° *Les routes départementales,*

Nos 14, 16, 17 et 18, entières.
N. 4, Partie comprise entre la route impériale n° 77, près d'Auxerre, et la route impériale n° 5 bis à Brienon.
N° 6. De la route impériale n° 65, à la borne kilométrique n° 23, près Noyers.
N. 11, De la route impériale n° 5 bis, (à la Belle-Idée), à la ferme de Vaucharmes, près Lichères.

Service hydraulique.

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :
L'Armançon depuis Laroche jusqu'à l'embouchure du Créanton inclusivement.
Le Créanton et ses affluents inclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre.
L'Yonne, de Laroche à Auxerre exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement d'Avallon :
Ligne parallèle à la route départem. n. 9 et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Ministère des Travaux publics.

CONTROLE ET SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

MM. THOYOT, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, ingénieur en chef du Contrôle, rue d'Amsterdam, 21, à Paris.

comte de VASSART D'HOZIER, ingénieur ordinaire des Mines, chargé du Controle, rue de Grenelle-Saint-Germain, 128, à Paris.

Monestier, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, chargé du contrôle, rue de l'Université, 7, à Paris.

Moussette, inspecteur principal de l'exploitation commerciale du 3me arrondissement des chemins de fer, rue de la Chaussée-d'Antin, 26, à Paris.

Jame, inspecteur particulier de l'Exploitation commerciale du même arrondissement.

Duformanoir, commissaire de surveillance administrative (section de Moret à Sens) en résidence à Montereau.

Bertrou, commissaire de surveillance administrative (section de Sens à Laroche et embranchement d'Auxerre) en résidence à Auxerre.

Dillon, commissaire de surveillance administrative (section de Laroche à Nuits-sous-Ravière) en résidence à Tonnerre.

Directeur de la Compagnie : M. Chaperon, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue de la Chaussée-d'Antin, 7, à Paris.

Chef d'Exploitation : M. Biderman, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, à la Gare.

Chef du service commercial : M. Pfeiffer, rue de Bercy Saint-Antoine, 4 ;
M. Boulanger, chef du contrôle de comptabilité, rue de Bercy St.-Antoine, 4;
M. Morel, chef du contentieux, id.

Agent général du mouvement : M. Dennery, à la gare de Paris.

Agent principal du mouvement (1re section) : M. Violle, à la gare de Tonnerre.

Ministère de l'Intérieur.

Commissariat spécial de police du chemin de fer pour les départements de l'Aube, l'Yonne et Seine-et-Marne : MM. Th. Vincent, commissaire, à Montereau ; Thibal, inspecteur spécial à Montereau.

EMBRANCHEMENT DE LAROCHE A AUXERRE.

GARE D'AUXERRE.

Chef de gare : M. Mallard. | Sous-chef : M. Michaut.

Bureau de la petite vitesse. — Chef de bureau : M. Piochard.
Bureau de ville. — Chef : M. Thadée-Jaczinski ; Sous-chef : M. N.....

SERVICE MÉDICAL.

Médecin de l'embranchement de Laroche à Auxerre : M. le docteur Dionis des Carrières.

Pharmacien : M. Sallé-Frémy.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA VOIE.

MM. DELERUE ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, ingénieur en chef, à Paris, rue de Bercy-Saint-Antoine, 4.

DU BOYS, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, chargé du service de la première section, rue de Lyon, 71, à Paris.

CHEFS DE SECTION.

MM. Chandenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Sens.
Giraud, id. id. Auxerre.
Durlot, id. id. Tonnerre
Bizard, id. id. Montbard.

CHEFS DE GARES DANS LA TRAVERSÉE DE L'YONNE.

Villeneuve-la-Guyard, MM. David; Pont-sur-Yonne, Decharne; Sens, Dubois; Villeneuve-sur-Yonne, Langlet; Saint-Julien-du-Sault, Grillot; Cézy, Brière; Joigny, Pommeau ✻; Laroche, Berthelemot; Bonnard, Gâteau; Chemilly, Virot; Monéteau, Chaulin; Auxerre, Mallard; Brienon, Celles; Saint-Florentin, Cellier; Flogny, Bentayou; Tonnerre, Hotrinal; Tanlay, Gail: Ancy-le-Franc, Baune; Nuits-sous-Ravières, Truet; Aisy, Pommereaux.

Employés comptables: MM. Roignat, à Villeneuve-sur-Yonne; Gauthier, à Brienon; Brégnot, à Saint-Florentin; Gullat, à Nuits; Lasnier, à Aisy.

Chefs de bureau (petite vitesse): MM. Stéger à Sens; Drège à Joigny: Piochard à Auxerre; Durand à Tonnerre.

GARE DE TONNERRE.

Agent principal: MM. Violle; — chef de gare: Hotrinal: — sous-chefs: Bonis et Maréchal; — chef de dépôt: Robert; — sous-chef: Pellerin.

CHEMIN DE FER D'AUXERRE A CLAMECY.

M. MARINI ✻, ingénieur ordinaire à Auxerre.

MM. Bossuat, Coquillon, Deveault. Simonin, conducteurs auxiliaires. | MM. David, Privé, Renault, employés secondaires.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

BUREAU CENTRAL: Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE: Rue Neuve, 43, à Auxerre

M. DE SACHY, directeur.

DIRECTION D'AUXERRE.

Place du Département, 4, et rue des Grands-Jardins, 4.

MM. LAIR, directeur de station.
ROUGEOT, RÉMOND, stationnaires.
Charollais, piéton; Thibault, Guerries, surveillant.

Les bureaux sont ouverts au public, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours, y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et de 8 heures du matin à 9 heures du soir depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril.

N. B. Le bureau d'Auxerre n'accepte pas les dépêches de nuit.

AVALLON.

M. Charles Lebaillif de Mesnager, directeur.

SENS.

MM. Cottet, chef de station; Leduc, surveillant de 1re classe.

TONNERRE.

MM. Berty, chef de service.
Desvigne, contrôleur.
Valette, Carillon, Dion, stationnaires.
Berthier, surveillant.
Boivin, piéton.

En vertu de la loi du 3 juillet 1861.

Les dépêches télégraphiques de 1 à 20 mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes perçues au département, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe d'un franc, ainsi on percevra pour :

Avallon, 1 fr. — Sens, 1 fr. — Tonnerre, 1 fr. — Laroche, 1 fr.

N. B. Pour le village de Laroche, éloigné de 3 kilomètres de la gare, qui porte le même nom, on perçoit 2 francs pour exprès.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

Au-dessus de 20 mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine des mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure de dépôt et du lieu de départ est transmise d'office : sauf ces indications tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxes.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou l'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise, sans frais, au domicile de l'expéditeur.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA RIVIÈRE D'YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon et du canal du Nivernais, tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent et l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées. Il a aussi pour objet les travaux d'amélioration de la navigation de l'Yonne au-dessous d'Auxerre.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Seine à Montereau (Seine-et-Marne), et pour les affluents de l'Yonne depuis leur source jusqu'à leur confluent.

M. Cambuzat ✻, ingénieur en chef à Auxerre.

Bureau de l'ingénieur en chef.

MM. Leau, conducteur embrig., chef de bureau.
A. Raoul et Klein, conducteurs auxiliaires.

MM. Boidot, Boudet, Lin Emile et E. Raoul, employés secondaires.
Gourdon et Finat, employés temporaires.

1° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Marini ✻, ingénieur ordinaire à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé du service :

1° De la partie de la rivière d'Yonne, comprise entre Armes (origine de l'Yonne flottable en trains) et le fossé Renard, 16 kilom. environ, en aval d'Auxerre.

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunnel d'Arcy ;

3° Du canal du Nivernais, depuis l'écluse double de Tannay, n°s 38-39, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Marini

MM. Prevost, conducteur auxiliaire, chef de bureau.
Gauché, conducteur embrigadé.
Bernasse, conducteur auxiliaire.
MM. Azière, Ménisselle, Boivin, employés secondaires.
Caillat, empl. temporaire.

SERVICE ACTIF.

1re Division. —Entre la limite de la Nièvre et Mailly-la-Ville (Yonne).
Rivière d'Yonne et canal. — M. Frontier, conducteur embrigadé à Magny, commune de Merry-sur-Yonne.

2me Division. — Entre Mailly-la-Ville et l'écluse de Bélombre, et entre Arcy et Cravant.
Rivières d'Yonne et de Cure et canal. — M. Petit, conducteur embrigadé à Mailly-la-Ville.

3me Division. — De l'écluse de Bélombre à Auxerre, pour le canal, et au fossé Renard pour la rivière
Rivière d'Yonne et canal. — M. Millon, conducteur principal à Auxerre.

2e ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Humblot, ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, depuis le fossé Renard (16 kilom. en aval d'Auxerre) jusqu'au barrage de Saint-Martin, et de l'Armançon au-dessous de Brienon.

Bureau de M. Humblot.

MM. Léger, Roulier Jean, employés secondaires.
Cornu et Pellard, employés temporaires.

SERVICE ACTIF.

4me Division. — M. Lorillot, conducteur embrigadé, résidant à Bonnard.
5me Division. — M. Piedzicki, conducteur embrigadé, résidant à Joigny.
6me Division. — M. Desmolières, cond. embrigadé, résidant à Sens.
MM. Salmon, conducteur embrigadé à Willeneuve-sur-Yonne ; Boidot, Marchand, Pointe, conducteurs auxiliaires à Sens, Armeau et Bassou.

3e ARRONDISSEMENT DE MONTEREAU.

M. Pille ✻, ingénieur ordinaire à Montereau.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, partie comprise entre le barrage de Saint-Martin et le pont de Montereau.

Bureau de M. Pille.

MM. Picard, conducteur embrigadé.
Roulier, Courtois, Oudin, Desmolières, employés secondaires.
Moreau, Jaubert, employés temporaires.

SERVICE ACTIF.

MM. Dauguet, conducteur principal à Villeneuve-la-Guyard et Roulier Martin, employé secondaire à Cannes.
Maître et Regnault, conducteurs embrigadés à Pont-sur-Yonne et Girard, conducteur embrigadé.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

MM. Rolland de Ravel, ingénieur en chef, à Dijon.
Remise, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

CONDUCTEURS EMBRIGADÉS.

MM. Valdant, cond. principal à Brienon.
Lefils, à Ancy-le-Franc.
Gotterot, à Tonnerre.

EMPLOYÉS SECONDAIRES.

MM. Naudin,, conducteur.
Verpeau, agent secondaire.

Ce canal commence à Laroche-sur-Yonne, s'élève par les vallées de l'Armançon et de la Brême, en passant à Brienon, Saint-Florentin, Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc, Ravières, Montbard, Venarrey, arrive à Pouilly-en-Auxois et débouche dans la Saône, à Saint-Jean-de-Losne. Sa longueur totale est de 242,044 mètres; sa longueur dans le département est de 91 kilomètres 036 m. Il a été commencé en 1775. Les travaux interrompus pendant la Révolution ont été repris en l'an IX.

Les écluses sont au nombre de 191, savoir : 115 sur le versant de l'Yonne et 76 sur celui de la Saône. Chaque écluse a une chute moyenne de 2 m. 61.

Le biez culminant est composé de deux parties en tranchées et d'un souterrain de 3,335 mètres de longueur. Ce biez culminant est plus élevé que la Saône, à Saint-Jean-de-Losne de 199 mètres; que l'Yonne, à Laroche, de 300 mètres.

SERVICE VICINAL.

PERSONNEL. — 1° SERVICE CENTRAL.

MM. Boucheron, agent-voyer en chef, à Auxerre, quai Condé, 16.
Michaut, agent-voyer de 1e classe, détaché à la Préfecture.
Guyard, id. de 2e classe, comptable.
Letur, Bertrand aîné, Bertrand jeune et Manson, agents second.

2° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. Montarlot, agent-voyer principal, à Auxerre.
Labosse, agent-voyer de 3e classe, à Chablis.
Loury, id. id. à Toucy.
Neveux, id. de 4e classe, à Courson.
Mathieu, id. de 5e classe, à Saint-Sauveur.
Moine, agent-voyer, de 5e classe, à Saint-Florentin.
Raquin, id. id. à Cravant.
Michaut et Sonnet, agents secondaires de 2e classe, à Auxerre.

3° ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM. Ragon, agent-voyer de 1re classe, à Avallon.
Garnier, id. de 4e classe, à Montréal.
Dessignolle, id. id. à Vézelay.
Farcy, agent secondaire de 2e classe, à Avallon.
Blond, id. id. id.
Leconte, id. 3e id.

4° ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM. Gibier, agent-voyer principal, à Joigny.
Viault, id. de 4e classe, à Saint-Fargeau.
Charles Er. id. de 4e classe, à Villeneuve-sur-Yonne.
Grandrup, id. de 5e classe à Arces.
Barbier. id. id. à Charny.
Saint-André, agent-voy., 4e classe à Aillant.
Vallet, agent secondaire de 1re classe, à Joigny.
Mignard, id. de 2e classe, id.

5° ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM. Carré, agent-voyer principal, à Sens.
Charles, id. de 2e classe, à Pont-sur-Yonne.
Huchard, id. de 3e classe, à Villeneuve-l'Archevêque.
Puteau, id. de 4e classe, à Sens.

Renard, id. de 5e classe, à Saint-Valérien.
Mortier, agent secondaire de 1re classe, à Sens.
Colas, id. de 2e classe, à Sens.

6e ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM. Chenal, agent-voyer de 1re classe, à Tonnerre.
Roy, id. de 4e classe, à Flogny.
Boussard, id. id. à Ancy-le-Franc.
Gautier, id. de 4e classe, à Noyers.
Loury Sosthène, agent secondaire de 1re classe, à Tonnerre.
Lhuillier, id. de 2e classe, id.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

No 1er, d'Auxerre à Cosne, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux, les Cueillis, Saints, Sainte-Colombe, Treigny, La Folie et les Chailloux.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy et Saint-Cyr-les-Colons.

3, de Saint-Julien-du-Sault à Entrains par Thèmes, la petite Celle, Précy, Sépaux, Saint-Romain. La Ferté, Sommecaisse, La Villotte, Toucy, Fontenoy, Le Deffand, Thury, Lain-Sainpuits.

4, d'Aillant à Entrains, par Chassy, Saint-Maurice-le-Jeune, Egleny, Beauvoir, Nantou, Pourrain, Diges, Leugny, Sementron, Lain, Thury.

5, de Ligny au port du Crot-aux-Moines, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay et Beaumont.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.

7, de Châtillon à Entrains par Champignelles, Tannerre, Béon, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.

8, de la route impériale no 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.

9, de Saint-Sauveur à l'Isle-s.-Serein, par le Deffand, Lain, Taingy, Molesmes, Conrson, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Avigny, Voutenay, Lucy-le-Bois et Provency.

10, d'Avallon à Quarré-les-Tombes, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes.

11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.

12, de l'Isle à Chaource, par Anuoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.

13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.

14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les

Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.

16, de la route départementale n° 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.

17, d'Ancy-le-Franc à la route départementale n° 18, par Stigny et Jully.

18, de Saint-Amand à Saint-Julien du Sault et Villeneuve-sur-Yonne, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.

20, de Joigny à Nogent-sur-Seine et à Chigy, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.

21, d'Avallon à Coulange-sur-Yonne, s'embranche sur la route impériale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge, Châtel-Censoir, Lucy-sur-Yonne.

22, d'Auxerre à Briare, par Saint-Georges, Lindry, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée, La Villotte, Villiers-Saint-Benoît, les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond, Bléneau.

23, de Sens à Montereau et à Bray, par Saint-Clément, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes, Courlon, Vinneuf, Sergines et Compigny.

24, de la route impériale n° 60 à Villeneuve-sur-Yonne, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy, le bas de Marsangis et Rousson.

25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-surOreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil à Villeneuve-sur-Yonne, par la Folie, les Bordes.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray, par Lailly, La Postolle, Thorigny, Barreaux, Servins, Pailly et Plessis-Saint-Jean, et Compigny.

29, de Sergines à Montereau, et à Saint-Maurice par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route impériale n. 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route impériale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à St-Père, Asquins et Pierre-Pertuis.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Ligny à Saint-Mards-en-Othe, par Ligny, Chéu, Germigny, Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Latreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n° 20.

37, de Villeneuve-la-Guyard à Voulx, par Saint-Aignan.

38, de Courson à Chablis, par Charentenay, Val-de-Mery, Vincelles, Vincelottes, Irancy, St.-Cyr et Préhy.

39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert,

Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Theil à Thorigny, par Voisines, Fontaines et Villiers-Louis.

41, de Chéroy à Ferrière, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes.

42, de Saint-Valérien à Jouy, par Montacher et Villegardin.

43, de Laroche à Tonnerre, par Cheny, Ormoy, Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Bas-Rebourseaux, Vergigny Chéu, Jaulges, Villiers-Vineux, Roffey, Vézinnes et Junay.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

45, de Chablis à Noyers par Chichée, Chemilly, Poilly, Molay et Perrigny.

46, de Sens à Villeneuve-l'Archevêque, par Saligny, Fontaines, les Clérimois et Foissy.

47, de Joigny à Fournaudin, par Brion, Bussy-en-Othe et Arces.

48, de Toucy à Seignelay par Parly, Lindry, Charbuy, Appoigny et Chemilly.

49, de Vermenton à Noyers, par Sacy, Nitry.

50, d'Avallon à Guillon par Maison-Dieu.

51, de Saint-Florentin à Noyers par Villiers-Vineux, Carisey, Ayé, Vezannes, Serrigny et Yrouerre.

52, de Leugny à Bléneau par Lalande Fontaines, Mézilles, Septfonds et Saint-Privé.

53, d'Avallon à Tannay par Pontaubert, Island, Menades et Foissy.

54, de Cerisiers à Rigny-le-Feron, par Vaudeurs, Coulours et Cérilly.

55, de Quarré-les-Tombes à Rouvray, par Saint-Léger.

56, de Tonnerre à Laignes, par Commissey, Tanlay, Baon et Crusy.

57, d'Auxerre à Châtillon-sur-Loing et et à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Chassy, Saint-Maurice-Thizouailles, Les Ormes, Saint-Aubin-Château-Neuf, Bleury, Sommecaise, Perreux, Saint-Martin-sur-Ouanne et Marchais-Beton.

58, de Sens à Pont-sur-Yonne, par Courtois et Villeperrot.

59, d'Auxerre à Pontigny, par Villeneuve-Saint-Salve, Venouse et Montigny.

60, de Cussy-les-Forges à St.-Léger, par Beauvilliers.

61, de Saint-Florentin à Ervy, par Soumaintrain et Beugnon.

62, de Champs à Chablis, par Saint-Bris, Chitry, Courgis et Chablis.

CHEMINS DE MOYENNE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

N° 1er, d'Ancy-le-Franc à Noyers, par Cusy, Argenteuil et Moulins.

2, de Bonny-sur-Loire à Courtenay par Bléneau, Champcevrais, Marchais-Beton, Champbeugle et Fontenouilles.

4, de Domats à Dollot, par Saint-Valérien, la Beliolle et Domats.

7, de Cézy aux Ormes, par Béon, la route départemle n° 9, Saint-Romain-le-Preux et la Ferté-Loupière.

8, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy.

9, de Mont-Réal à Nuits-s.-Ravières, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux, Etivey et Nuits.

11, de Saint-Fargeau à Clamecy, par les hameaux de la Chaux, de la Marcinerie et du Chesneau, Treigny, Diancy, Perreuse, Sainpuits et Etais.

12, de Tonnerre à Gigny, par Commissey, Baon, Glan et Gigny.

13, de Sarry à Yrouerre, par Moulins, Fresnes, Yrouerre.

14, de Saint-Martin à la route impériale n° 5, par Commissey, Tanlay et Saint-Vinnemer.

15, de Saint-Fargeau à Château Renard, par Champignelles et Marchais-Beton

17, de Domats à Subligny, par Courtoin, Villeneuve-la-Dondagre et Subligny.

20, de Vézelay à Mailly-la-Ville, par Asquin et Brosses.

21, d'Auxerre à Ervy, par Venoy, Blei-

gny-le-Carreau, Lignorelles, Ligny, Jaulges, Butteaux et Percey.
23, de Toucy à Champlémy, par Sougères et Etais.
26, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure.
28. de Brienon à Troyes, par Chatton, Champlost, Venizy, Turny et Neuvy-Sautour.
29, de Courson à Vézelay, par Anus et Mailly-le-Château-le-Bas.
30, de Toucy à Eglény, par Parly et l'Epine, commune de Beauvoir.
31, de Saint-Florentin à Cerisiers, par Champlost, Mercy, Bellechaume, Dillo et Villechétive.
32, de Poinchy à Villy, par Lachapelle.
33, de Villiers-St-Benoît à Louesme, par les hameaux des Tricottets et des Bergers.
34, de Cussy-les-Forges à Montréal, par les hameaux de Maison-Dieu, le Vellerot et Sceaux.
35. de Saint-Sérotin à Villeroy, par Villebougis.
36, de Saint-Aubin-sur-Yonne à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite Celle, s'embranchant sur le chemin n° 32.
37, de Lixy à Villethierry, par les Buissons et le hameau de Tros.
38, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chappelle-Saint-Léonard.
39, de Chailley à St.-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery.
40, de Lailly à Pouy, par Vauluisant.
41, de Sermizelles à la route impériale n° 151, par Givry et Domecy-sur-le-Vault.
42, de la route impériale n° 5 à Courtaoult par Soumaintrain et Beugnon.
43, de Paron à Marsangis, par Gron et Etigny.
44, de Vaulx à Champigny, par Saint-Agnan, Villeblevin, Chaumont et Champigny.
45, de Saint-Denis à Marchais-Beton, par Malicorne.
47, de Saint-Sauveur à Druyes, par le hameau de la Malerue, (commune de Saints), Thury, Sougères, le hameau des Billards et les fermes de Maupertuis et des Martins.
48, de Sens à Brienon, par Veron, La Grange-au-Doyen, Les Bordes, Dixmont, Bussy-en-Othe, Vorvigny et Brienon.
49, d'Arquian (Nièvre) à Aillant-sur-Milleron (Loiret), par Lavau, Bléneau et Champcevrais.
50, de Villeneuve-l'Archevêque à Arces, par le hameau des Hauts-de-Flacy et Coulours.
51, d'Usy à la route impériale n° 6, par Menades, Island, Pont-Aubert, Le Vault.
52, de Pont-sur-Yonne à Nemours, par Villethierry.
53, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre.
54, de Chastellux à Villiers-Nonains, par la Rivière (hameau de Chastellux), Saint-Germain, Le Meix, hameau de Saint-Germain et Marrault, hameau de Magny.
55, d'Aillant à Charny, par Villiers-sur-Tholon, la Tuilerie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons, Chopinot et le hameau de la Borde.
56, de Theil à Fournaudin. par Vareilles, Vaudeurs, Les Loges et Villefroide.
57, de Sergines à Nogent-sur-Seine, par Pailly, Plessis-du-Mée et Courceaux.
59, de Saint-Julien à Chéroy, part de St.-Julien, passe à Bussy, à Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route impériale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds à Savigny.
60, de Cerisiers à Laroche, part de la route impériale n° 5 à la sortie de Cerisiers, traverse le village de Villechétive, puis se dirige sur le territoire de Bussy-en-Othe, traverse les bois de M. Lebrun de Plaisance, puis ceux de cette dernière commune et aboutit sur le chemin de moyenne communication n° 25 au rond point de la Ramée.
61, de Chéroy à Bazoches, par les ha.

meaux des Jacquins et des Broutes.
62, de Chablis à Tonnerre, par Fyé et Collon.
64, de la Mancharde à Meugnes, par Treigny.
65, de Rigny-le-Ferron à Ervy, par par Bœurs, Sormery et Lasson.
66, d'Egriselles-le-Bocage à Courtoin, par le Bâtardeau.

Le service général comprend en outre tous les chemins vicinaux ordinaires du département, au nombre de 2,060, désignés ordinairement sous le titre de chemins de petite communication.

SECTION VIII.

ETABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place Notre-Dame-la-d'Hors.

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du premier Consul, du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 32,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions; — musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département.

M. Quantin ✻, archiviste du département, bibliothécaire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le Maire d'Auxerre, président;
le Principal du Collége;
Leclerc, juge de paix;
Challe père, avocat:
Bazot, avocat;
L'abbé Duru, aumônier de l'asile départemental des aliénés;
Cherest, avocat;
Quantin, bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége.

M. Chausson, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte environ 5,800 volumes.

MM. Chezjean et Dussaussoy, bibliothécaires.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 8,000 à 10,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'Ane. Un cabinet d'histoire naturelle et curiosités; musée de sculptures et d'antiques dans la cour de la mairie.

M. Gateau, bibliothécaire.

Bibliothèque de Tonnerre.

M. Hariot, bibliothécaire.

Cabinet d'antiquités et d'histoire naturelle.

M. Camille Dormois, conservateur.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

ARCHITECTES DES MONUMENTS HISTORIQUES.

MM. Viollet-Leduc, à Paris, rue des Saints-Pères.
Piéplu, architecte du département, à Auxerre, rue Saint-Germain, 1.

Monuments classés :

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise de Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Pierre, à Auxerre.
Eglise Saint-Germain, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant de préfecture, à Auxerre.*
Eglise de Pontigny.
Eglise de Saint-Eusèbe, à Auxerre.*
Eglise de Chablis.*
Eglise de Saint-Bris.
Eglise de Vermenton.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Pierre-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*
Tombeau de Sainte-Magnance.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Eglise de Saint-Jean de Joigny.
Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens.
Murs et fragments romains, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.*

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

MM. Cotteau, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Quantin, archiviste du département de l'Yonne; Salmon Philippe, avocat, et N... membres correspondants nommés par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 août 1858.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre, dans les bâtiments de la bibliothèque; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux. Ses réunions sont mensuelles.

Cette Société a été déclarée établissement d'utilité publique par décret impérial du 14 janvier 1861.

Son bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. Challe père.
Vice-Présidents : MM. Quantin et Chérest.
Secrétaires : MM. Lepère et Monceaux.
Archiviste : M. Lorin.
Trésorier : M. Petit-Sigault.
Classificateurs : MM. Ravin (Botanique), Monceaux (Entomologie); Bert fils (Zoologie et Ornithologie); N. (Archéologie).

M. le baron Chaillou des Barres qui fut l'un des fondateurs de la Société et qui l'a présidée jusqu'à sa mort, a légué à la Société une rente de deux cents francs affectée par le testateur à la fondation d'un prix bisannuel de quatre cents francs, pour les meilleurs travaux statistiques sur le département, ou les plus importantes recherches sur l'histoire locale.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Membres d'honneur : Mgr l'Archevêque, M. le Préfet, MM. le Sous-préfet et le Maire de Sens.

Président : M. l'abbé Carlier; Vice-président : M. Giguet; Secrétaire : M. Julliot, professeur au Lycée; Vice-secrétaire : M. Phillippon; Archiviste : M. Daudin; Archiviste-adjoint : M. Lafargue; Trésorier : M. Maurice.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES A AVALLON.

Cette société, fondée le 5 avril 1859, a pour but de faire des recherches sur ce qui concerne l'histoire, les sciences, les arts, spécialement dans l'arrondissement d'Avallon.

Président d'honneur : M. le Sous-Préfet.
Président : M. Gally Michel; Vice-Président : M. Moreau François; Secrétaires : MM. Gagniard et Jordan; Trésorier : M. Baudenet-Robert; Archiviste : M. Baudoin.

Membres de la commission d'examen : MM. Poulin Frédéric, Gontard Joseph, Schmitt Stanislas.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Cette société, fondée en 1858, a pour but de favoriser dans le département le progrès des beaux-arts et d'en propager le goût par des expositions publiques de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie et photographie.

Cette Société est établie sous le patronage de M. le Préfet de l'Yonne et de M. le Maire de la ville d'Auxerre, qui en sont les membres fondateurs honoraires.

Tous les ans, cette société organise une exposition publique d'ouvrages d'art.

La Société a son siége à Auxerre; elle se compose de membres fondateurs, de membres titulaires, de membres correspondants et des souscripteurs.

La Commission administrative organise les expositions, traite avec les artistes pour l'achat de leurs ouvrages, procède au tirage des objets d'art acquis par la Société, et s'occupe de tous les détails de l'administration.

La commission administrative, dans le but de faciliter ses travaux, se divise en plusieurs comités, savoir :

1° Comité d'Exposition, chargé des détails matériels de l'exposition, du placement des tableaux, etc.

2° Comité de souscription pour ce qui concerne les souscriptions d'actions, le placement des billets, l'organisation des tirages, etc.

3° Comité du Jury d'Examen, chargé de statuer sur le rejet ou l'admission des ouvrages adressés à la Société pour être exposés.

M. le Préfet de l'Yonne, président honoraire.

MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

MM. le baron Martineau des Chesnez, président; Larabit, vice-président; Marquis de Tanlay, vice-président; Passepont, secrétaire; Baron du Hayet, Challe, Laurent-Lesseré, Chérest, Victor Petit.

MEMBRE CORRESPONDANT A PARIS : M. A. Dauzats, rue Olivier, 14.

TRÉSORIER : M. C. Dallemagne.

Les statuts de cette Société ont été approuvés par M. le Préfet de l'Yonne, le 28 juillet 1858.

JARDIN DES PLANTES DÉPARTEMENTAL.

Ce jardin est formé spécialement pour l'étude de la Flore du département de l'Yonne.

Dans ce jardin a été érigée, le 4 mai 1849, la statue de Jean-Joseph Fourier, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, membre de l'académie française, ancien préfet de l'Isère, né à Auxerre le 21 mars 1768, décédé à Paris le 16 mai 1830.

Directeur : M. Eug. RAVIN, à Auxerre.

COURS GRATUIT DE DESSIN D'AUXERRE.

Ce cours, dont l'organisation définitive remonte à 1851, est professé par M. PASSEPONT, peintre d'histoire à Auxerre.

Il a pour objet l'enseignement : 1° du dessin linéaire, appliqué aux arts industriels et aux beaux-arts; 2° de la figure, du dessin d'après la bosse, du paysage et de l'ornement.

Les jeunes gens qui désirent suivre le cours de dessin, doivent se faire inscrire à la mairie; justifier qu'ils sont âgés d'au moins 14 ans, qu'ils sont domiciliés à Auxerre; qu'ils ont des parents ou, à défaut de parents, des personnes honorables pour répondants.

Le cours est ouvert pendant dix mois, depuis le premier novembre de chaque année jusques et y compris le 31 août de l'année suivante.

Il a lieu, à l'exception des jours fériés, tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 7 heures 1/2 à 9 heures.

A la fin de chaque année scolaire, des prix sont décernés aux élèves qui se sont le plus distingués dans chaque spécialité, ainsi qu'un prix d'honneur fondé par M. le baron Martineau-des-Chesnez, maire d'Auxerre.

Les œuvres des élèves du cours sont exposées publiquement, pendant toute la durée des vacances, dans une des salles de la bibliothèque de la ville.

COURS GRATUIT DE DESSIN DE SENS.

Ce cours, fondé en 1861, a pour objet l'enseignement gratuit et public du dessin linéaire et d'ornement.

MM. RICHARD, directeur de l'école des garçons et CHALARD, professeur de dessin, sont chargés de ce cours.

SOCIÉTÉS MÉDICALES.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'YONNE.

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET DE BIENFAISANCE DES MÉDECINS, PHARMACIENS ET VÉTÉRINAIRES DU DÉPARTEMENT. FONDÉE EN 1858.

Président : M. le docteur Bally, médecin des hôpitaux, membre de l'académie de médecine; vice-présidents : MM. Paradis et Marin; secrétaire-général : M. Duché; secrétaires des séances : MM. Rémy et Courtois; trésorier : M. Sallé; archiviste : M. Vigreux.

Association générale des Médecins de France.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS

DES MÉDECINS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Cette Société, qui compte 50 membres, a été autorisée par décret impérial du 31 mars 1860.

Président : M. Rolland, à Sens ; Vice-présidents : MM. Ricordeau, médecin à Seignelay, et Toutée, médecin à Saint-Fargeau ; Secrétaire : M. Dionis des Carrières ; Secrétaire-adjoint : M. Lefèvre ; Trésorier : M. Chavance, docteur-médecin, à Appoigny.

Membres d'arrondissement pour faire partie du bureau :

Auxerre, MM. Rathier et Delisle ; — Avallon, M. Hélie ; — Joigny, MM. Fontaine et Trouvé ; — Sens, MM. Moreau et Regnoult fils ; — Tonnerre, MM. Royer et Audigé.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Un décret du 25 mars 1852 a créé, dans chaque département, une chambre consultative d'agriculture par arrondissement, dont les membres sont nommés par le Préfet.

Ils sont nommés pour trois ans ; ils sont toujours rééligibles.

Un arrêté préfectoral fixe, chaque année, l'époque de la session des chambres d'agriculture du département. Il en détermine la durée et arrête le programme des travaux.

Les chambres consultatives d'agriculture présentent leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture. Leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles, et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions de l'état et du département, enfin sur l'établissement des écoles régionales et des fermes-écoles.

Voici la composition de ces chambres pour les cinq arrondissements du département :

Arrondissement d'Auxerre.

Canton de : Auxerre (est), M. N.....
— Auxerre (ouest), M. Baudoin aîné, propriétaire à Auxerre ;
— Chablis, M. Gabriel Maret, propriétaire à Chablis ;
— Coulanges-la-Vineuse, M. Larabit, sénateur, propriétaire à Irancy ;
— Coulanges-sur-Yonne, M. Badin d'Hurtebise, juge de paix, propriétaire à Crain ;
— Courson, M. N...
— Ligny, M. Rabé, juge de paix, propriétaire à Maligny ;
— Seignelay, M. Frottier, propriétaire à Seignelay ;
— Saint-Florentin, M. Hermelin ;
— Saint-Sauveur, M. le baron du Havelt ;
— Vermenton, M. Rousselet, maître de poste à Vermenton ;
— Toucy, M. Arrault, propriétaire et maire à Toucy.

Arrondissement d'Avallon.

Canton de : Avallon, M. Cordier, propriétaire à Montjalin ;
— Guillon, M. Charles de La Brosse, propre à Guillon, et M. Teurreau-Guégnot, propriétaire à Saint-André-en-Terre-pleine ;
— L'Isle-sur-Serein, M. Guillier, propriétaire à Vassy, com. d'Etaules ;
— Quarré-les-Tombes, M. Houdaille, maire de St-Germain-des-Champs ;
— Vézelay, M. Gontard, maire de Domecy-sur-Cure.

Arrondissement de Joigny.

Canton de : Aillant, M. Précy, propriétaire et maire à Chassy;
— Bléneau, M. Convert, propriétaire à Bléneau ;
— Brienon, M. Verrollot d'Ambly, propriétaire à Brienon;
— Cerisiers, M. Bertrand, juge de paix du canton de Cerisiers;
— Charny, M. Perdu, propriétaire à Charny;
— Joigny, M. Arrault fils, propriétaire à Joigny;
— Saint-Fargeau, M. Eugène de Vathaire, à Sept-Fonds;
— Saint-Julien-du-Sault, M. N...
— Villeneuve-sur-Yonne, M. Brissaud, juge de paix du canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Arrondissement de Sens.

Canton de : Chéroy, M. Claisse, médecin à Saint-Valérien;
— Pont-sur-Yonne, M. Le Comte, propriétaire et maître de poste à Villeneuve-la-Guyard;
— Sens (nord), M. Leriche, propriétaire à Saligny;
— Sens (sud), M. Harly-Perraud, propriétaire et maire à Paron;
— Sergines, M. Cébert, propriétaire et maire à Serbonnes;
— Villeneuve-l'Archevêque, M. Javal, député, propriétaire à Vauluisant.

Arrondissement de Tonnerre.

Canton de : Ancy-le-Franc, M. Paris, propriétaire à Aisy;
— Cruzy, M. de Tanlay, propriétaire et maire à Tanlay;
— Flogny, M. le vicomte de Maleissye, propriétaire à Percey;
— Noyers, M. Mariglier;
— Tonnerre, M. Textoris, propriétaire à Cheney.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

Ces Commissions ont été instituées par décret du 10 juillet 1852. Il en existe une par chef-lieu de canton. Elles ont pour mission de réunir les éléments de statistique agricole et industrielle que le gouvernement peut avoir intérêt à connaître. Ces commissions ont commencé à fonctionner le 1er janvier 1853, elles présentent un état trimestriel de leurs travaux. Les membres en sont nommés par le Préfet. Elles sont ordinairement présidées par les Juges de paix.

SOCIÉTÉ CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE.

Cette société a pour objet d'encourager et de perfectionner les diverses branches de la culture du sol dans le département, et en même temps d'encourager et développer l'industrie et le commerce de cette contrée, dans leurs rapports avec l'agriculture.

La fondation de cette société, qui remonte à 1856 est due à l'initiative d'un comité composé de MM. le baron Chaillou des Barres, Challe, Cordier, Lecomte, Précy et le marquis de Tanlay.

Cette société publie chaque année un Bulletin. Ses réunions sont trimestrielles, elle a chaque année une session publique et un concours dans un des cinq arrondissements.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DE L'YONNE.

Président : M. le marquis DE CLERMONT-TONNERRE ; — Vice-Présidents : MM. CHALLE et PRÉCY, membres du Conseil général : — Secrétaire : M. A. ROUILLÉ ; — Secrétaire-adjoint : M. RIBIÈRE, avocat ; — Trésorier : M. Ch. DALLEMAGNE.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Pour l'arrondissement d'Auxerre,	MM.	RAMPONT-LECHIN et David GALLEREUX.
— *d'Avallon,*		CORDIER et RAUDOT.
— *de Joigny,*		PRÉCY aîné et RAVIN, de Guerchy.
— *de Sens,*		DÉLIONS père et DEFONTAINE père
— *de Tonnerre,*		le marquis DE LOUVOIS et TEXTORIS ✻

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

D'ARRONDISSEMENTS ET DE CANTONS.

Ancy-le-Franc. — MM. de La Salle-Louvois, président; Bourguignat fils, vice-président; Montandon, secrétaire; Martenot Auguste, vice-secrétaire; Raveneau, trésorier.

Auxerre. — MM. Rampont-Lechin, président; Laurent-Lesseré et Salgues, vice-présidents; Lepère, secrétaire; Savatier-Laroche, secrétaire-adjoint; Yver, trésorier

Avallon. — MM Cordier, président; Raudot, vice-présid.; Gontard, secrétaire, Guillier Charles, vice-secrétaire; Couturat-Royer, trésorier.

Chablis. — MM. Jacquillat, président; Gautherin-Rampont, vice-président; Plain, secrétaire; Molleveaux, trésorier.

Flogny. — MM. N..., président; Perrin, vice-président; Conrad de Malessye, secrétaire; Bazile, vice-secrétaire; Fournier, trésorier.

Joigny. — MM. Précy, président; Ravin aîné et Beauvais, vice-présidents; Benoît fils, secrétaire-archiviste; Camille Saulin, vice-secrétaire; Vigreux, trésorier; Sirot, secrétaire-adjoint; Picard, Baudelocque, Pruneau, Roché, Poupard et Grenet, scrutateurs.

Noyers. — MM. Mariglier, président; N..., vice-président; N..., secrétaire; Finelle, trésorier.

Sens. — MM. Dellons Isidore, président; Guichard, vice-président; de Fontaine, secrétaire; Délions Auguste, trésorier.

Tonnerre. — MM. de Tanlay, président; Jacques Palotte et Rétif, vice-présidents; Hamelin, secrétaire; Rathier et Roguier vice-secrétaires; Camille Dormois, trésorier.

Les sociétés de Saint-Fargeau et de Bléneau se sont réunies à la société de Joigny.

FERME-ÉCOLE DÉPARTEMENTALE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont, près Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Propriété de M. le Gouverneur du Crédit foncier.

MM. **Lefour**, O ✻, inspecteur général de l'agriculture, inspecteur de l'Ecole; **Jaluzot**, directeur;

Membres du Jury d'Examen nommés par S. E. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

MM. baron du Havelt ✻, membre du Conseil général de l'Yonne, président;
Dupont Delporte, ancien député, membre du Conseil général de l'Yonne, secrétaire;
Petit, président du comice agricole d'Auxerre;
Eugène de Vathaire, maire de Sept-Fonds;
Le Directeur de la Ferme-Ecole, membre de droit.

Préodot, surveillant-comptable; Cavoix, chef de pratique; Marlot, professeur. vétérinaire; Guiltat, jardinier; M. l'abbé N., aumônier.

Pour être admis à la Ferme-Ecole, il faut savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles.

La rentrée a lieu chaque année à la fin d'octobre. Les candidats doivent adresser au moins 15 jours à l'avance, par l'intermédiaire du maire de leur commune, à la préfecture, une demande d'admission et joindre à cette demande : 1° L'extrait de naissance constatant que le candidat a 16 ans accomplis; 2° Un certificat de vaccine. La durée des études est de 3 ans.

Trois médailles d'argent grand module sont accordées par MM. les membres du Conseil général aux trois premiers élèves sortants, obtenant leur brevet de capacité, et en outre une prime d'honneur de 400 francs est décernée à l'élève obtenant le 1er rang au Concours de la 3e année.

L'apprentissage est gratuit. L'élève apporte les linges et les hardes à son usage personnel; le linge est blanchi et entretenu aux frais de l'établissement.

HARAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le chef-lieu est à Montiers-en-Der (Haute-Marne).

M. N., membre, désigné pour le département de l'Yonne.

Une société hippique est établie à Bléneau, au moyen d'actions prises par plusieurs propriétaires.

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Il y a pour le département de l'Yonne cinq commissions hippiques chargées d'examiner les étalons qui se présenteraient à l'autorisation. Ces commissions sont composées de six membres et se renouvellent chaque année par tiers. Les réunions ont lieu ordinairement en mars.

Auxerre, MM.

N..., membre du conseil général.
Beynaguet, comm. la gendarmerie.
Pinard, maître de poste, à Auxerre,
Bourgeon, fermier, à Villefargeau, suppl.
Vigreux, Joynon, Boulet, vétérinaires.

Avallon, MM.

Cordier, propriétaire,	Montjalin.
Guillier, id.	Vassy.
Clavin, id.	Provency.
De Virien, conseiller général,	Annoux.
Berthelot, maître de poste,	Lucy-le-B.
Renaud, vétérinaire,	Avallon.

Joigny, MM.

Vérollot d'Ambly, propriét.	Migennes.
Arrault fils,	Joigny.
Leblanc, propriétaire,	W.-s.-Yon.
Saulnier-Montmarin, maire de Charmoy.	
Robillard, méd. vétér.,	Joigny.
Duguyot, vétérinaire,	Champignelles.

Sens, MM.

Délions, m. de poste, Sens.
De Sade, propriétaire, St.-Valérien.
Le Comte, m. de poste, W.-la-Guyard.
Délions (Isidore), m. de poste, Pont-s-Y.
Viollet, vétérinaire, Sens.

Tonnerre, MM.

Quignard, maire,	Tronchoy.
Roze Alfred, agric.	Vireaux.
De Viviers, pr. et maire,	Viviers.
Textoris, id. id.	Cheney.
Finelle, méd. vétér.	Noyers.
Guyard, vétérinaire.	Tanlay.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. Cornisset (Auguste), président; Querelle, fabricant de rasoirs, secrétaire; Maillot, fabricant de boutons; Forest, marchand de rouennerie; Lefort, architecte; Aucher, marchand de nouveautés; Tiby (Hercule), ancien maître maçon; Mortier, marchand de fer: Clément, meunier; Duchemin, imprimeur; Pollet, pharmacien et Loyeux, orfèvre.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

ET DE BIENFAISANCE.

ORPHELINAT DÉPARTEMENTAL ÉTABLI A SENS.

Le conseil d'administration et de patronage de l'œuvre des enfants trouvés et de l'Orphelinat départemental de Sens est ainsi composé, par arrêté préfectoral, sur la présentation de Mgr l'Archevêque :

MM. le baron de Farincourt, sous-préfet de Sens, président; Hédiard Albert, propriétaire, trésorier; Rattier, ancien magistrat, et Lambert, médecin, secrétaires; l'abbé Bavard, vicaire général; Lallier, président du tribunal civil; Darnay, ancien négociant; Tonnellier, greffier; MM. d'Yauville, ancien maire, et Deligand, maire. MM. les fondateurs-directeurs de l'Orphelinat, Grapinet et Vaudois, font partie du conseil.

DÉPOT DÉPARTEMENTAL DE MENDICITÉ.

(*Ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine, à Auxerre.*)

Personnel : MM. Pinard O.✻, chef d'escad. de gend. en retraite, directeur. Nolot, agent comptable : Marie, médecin ; Pons, aumônier; Trois sœurs de la congrégation de St-Vincent de Paul; Cusin, gardien-portier ; Perrin, gardien-jardinier.

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le Préfet, président; Challe père, vice-président ; Bonneville, secrétaire; Baudoin, Flocard et Thomas-Malvin, membres.

Le dépôt, qui a été ouvert le 1er juin 1853, renferme des individus divisés en deux catégories distinctes : les mendiants et les indigents.

La première comprend les individus arrêtés en flagrant délit de vagabondage et séquestrés par jugement du tribunal de police correctionnelle; la seconde se compose des indigents invalides domiciliés dans le département, secourus précédemment par la charité publique et admis au dépôt par arrêté de M. le Préfet de l'Yonne.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

AUXERRE.

MM. le Maire, président; Marie, juge au tribunal civil; N...; Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale Saint-Etienne; Larfeuil, curé de Saint-Pierre; Bazot, avocat, administrateurs ; Puissant Aug., receveur ; Augé Charles, secrétaire.

Ce bureau tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville, le dernier jeudi de chaque mois à deux heures.

AVALLON.

MM. le Maire, président; Thibaut, de La Brosse, Baudenet, Darcy, curé et Quatrevaux.

JOIGNY.

MM. le Maire, président; Ibled, Lefebvre Devaux, Eméry fils, Crost.

SENS.

MM. le Maire, président; Oppenot, Lorne, Rattier, Sépot, Lamotte.

TONNERRE.

MM. Siraudin, Rendu, Gérard-Maldan, Bazile, Campenon, administrateurs; Rolland, receveur.

CAISSE D'ÉPARGNE D'AUXERRE.

La Caisse d'Epargne d'Auxerre a été fondée en 1835. Elle est administrée, sous la présidence du maire, par un conseil composé de neuf membres, dont six sont élus par l'assemblée des fondateurs et trois par le conseil municipal. Ils sont nommés pour trois ans et peuvent être réélus indéfiniment.

L'intérêt des fonds qui y sont versés est, à partir du 1er juillet 1853, de trois et demi pour cent, la caisse faisant une retenue de demi pour cent pour les frais d'administration.

Les dépôts peuvent être de 1 franc jusqu'à 300 francs par semaine, sans fraction de franc, et aucun déposant ne peut avoir à son compte une somme supérieure à 1,500 francs ou 2,000 francs par la capitalisation des intérêts. Les demandes de remboursement doivent être déposées quinze jours d'avance et peuvent être faites par la personne elle-même ou par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration sous-seing privé légalisée par le maire de sa commune et visée par le sous-préfet.

Les dépôts sont reçues à la mairie, le dimanche et le lundi de chaque semaine de 11 heures du matin à 2 heures après-midi.

Administrateurs : MM. le Maire, président; Berant, Piétresson, Martinot, Ravin, Gouffier, Roblot, de Bourste, Mondot de Lagorce, Rubigni.
Caissier : M. Quéru, à Auxerre.

CAISSES D'ÉPARGNES DES ARRONDISSEMENTS.

MM. Perreau, contrôleur et Chausson, caissier à Avallon; — Courcier, caissier à Joigny; — Gateau, caissier à Sens; — Ravaux, caissier à Tonnerre.
La caisse de Sens a des succursales à Chéroy, à Villeneuve-l'Archevêque et à Villeneuve-la-Guyard.

CAISSES D'ÉPARGNES DES CANTONS.

A Brienon, à Saint-Florentin et à Villeneuve-sur-Yonne.

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

Indépendamment des revenus du bureau de bienfaisance, ses ressources consistent dans une allocation municipale qui s'est élevée quelquefois jusqu'à 6,000 fr., et surtout dans les souscriptions annuelles consenties volontairement par les habitants qui veulent bien s'associer à cette œuvre charitable. Les souscripteurs sont au nombre d'environ sept cents, et les souscriptions se montent, année moyenne, à près de 9,000 fr.

L'association est dirigée par un comité composé de membres du bureau de bienfaisance et de plusieurs des principaux souscripteurs. Il se réunit une fois par mois, sous la présidence du maire, et appelle tour à tour à ses séances un certain nombre des associés de l'œuvre, à l'effet de s'entourer de tous les renseignements possibles sur la situation des pauvres.

Les secours sont donnés à domicile, et le plus ordinairement en nature, par des Dames de charité, au nombre de quinze. Le comité détermine la quotité du secours alloué à chaque indigent.

COMITÉ : le Maire, président; MM. Marie, Rousseau-Uzanne, N..., Sauvalle aîné, Larfeuil, trésorier, N...., secrétaire.

Ce comité tient ses séances le dernier jeudi de chaque mois, à l'Hôtel de ville.

Cet établissement, qui a déjà 20 années d'existence, a produit jusqu'ici les résultats les plus satisfaisants. Son organisation, qui est très-simple, pourrait conséquemment être facilement imitée dans beaucoup de localités. Elle offre le moyen le plus sûr de distribuer les secours avec discernement et souvent d'aller en porter au pauvre honteux, qui cache sa misère et reste ainsi exposé aux plus cruelles privations.

ATELIER DE CHARITÉ D'AUXERRE.

Cet établissement, fondé il y a quelques années, est dû à la générosité de M. Laurent-Lesseré, qui a fait don, pour sa création, d'une somme de 2,000 f.

Il est destiné à donner, pendant la mauvaise saison, du travail aux ouvriers de certaines professions qui peuvent en manquer à cette époque de l'année. ou à de pauvres femmes âgées et même infirmes qui n'en trouveraient pas ailleurs.

On y confectionne du fil, des toiles, des souliers, des bas de laine et des chaussons de tresse. La plus grande partie de ces objets est vendue à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile des aliénés, l'administration supérieure ayant sagement autorisé ces deux établissements à traiter, à cet effet, à l'amiable avec la commission de l'atelier de charité.

L'établissement est dirigé par une commission composée de :

MM. N..., président; Larfeuil; Blin, professeur au collége; Lyon fils.

SALLES D'ASILE.

Une salle d'asile est établie à Auxerre dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, sur la paroisse de Saint-Etienne, et reçoit environ 150 enfants des deux sexes. La direction en est confiée à une des sœurs de la Présentation de Tours.

Il existe aussi une salle d'asile sur la paroisse Saint-Eusèbe, rue Haute-Perrière, et une autre salle d'asile, cour Saint-Pierre, tenues toutes deux par les sœurs de la présentation de Tours.

Ces établissements sont sous le patronage du Conseil municipal.

A Sens, salle d'asile tenue par les dames de la Sainte-Enfance.
A Joigny, — les sœurs Saint-Aude et Saint-Mesmin.
A Tonnerre, — les sœurs de la Présentation

ORPHELINATS D'AUXERRE.

Orphelinat sur la paroisse Saint-Pierre, tenu par les sœurs de la Présentation de Tours.

Cet Orphelinat est patroné par M. le curé de cette paroisse et par une réunion de demoiselles, dont Mlle L. de Billy est présidente, et Mlle M. de Bourste vice-présidente. Dans cet établissement sont placées à l'âge de neuf ans les enfants abandonnées et les orphelines. Ces enfants suivent les cours de l'école gratuite et sont exercées aux travaux à l'aiguille.

Orphelinat tenu par les dames religieuses de Saint-Vincent-de-Paule, place Lebeuf, ayant le même but.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE D'AUXERRE.

Cette Société a pour but de fournir des secours aux femmes en couches dans l'indigence.

Madame CHADENET, présidente de l'œuvre, hôtel de Préfecture.

Membres de droit du Comité : M. le Curé de la cathédrale et M. le Maire.
Conseil d'administration : Mmes Sauvalle, Chérest, Ribière, Fleutelot et Marey, et Mlles Duché et Lefèvre.
Trésorier-secrétaire : M. Jourdain, receveur général.

CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAULE.

Il existe plusieurs de ces Sociétés de bienfaisance tant aux chefs-lieux d'arrondissement que dans quelques chefs-lieux des cantons. Ces sociétés ont été approuvées par arrêtés préfectoraux en exécution de la Circulaire ministérielle du 16 octobre 1861.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS D'AUXERRE.

Cette Société, fondée le 1er mars 1851, a été autorisée par arrêté préfectoral du 22 mars 1853, et instituée légalement par décret impérial du 27 mai 1857.

Elle a pour but : 1° d'assurer à chacun de ses membres, en échange des cotisations mensuelles qu'il dépose à sa caisse et qu'elle se charge de faire fructifier, soit des ressources pour la vieillesse ou un fonds de premier établissement, soit des moyens suffisants d'existence; 2° de répandre des habitudes d'ordre et d'économie; 3° et de procurer des secours à chacun de ses membres en cas de maladie.

Pour être admis dans ladite Société, il faut être âgé de seize ans au moins et de cinquante ans au plus, être valide, d'une conduite régulière et domicilié depuis six mois au moins dans la commune d'Auxerre.

Ses statuts ont été modifiés le 22 juin 1861, en harmonie avec le décret du 26 mars 1862, et approuvés par M. le Préfet de l'Yonne, le 23 septembre suivant.

Cette Société est administrée par un conseil d'administration composé comme il suit :

Membres d'honneur : MM. le Préfet, le Maire, l'Archiprêtre;

Président : MM. Laurent-Lesseré ; 1er vice-président : baron de Madières ; 2e vice-président : Bader; 1er secrétaire : Limosin, 2e secrétaire : Rouillé; trésorier : Aug. Puissant.

Et MM. Barat, entrepreneur ; Durand, receveur principal ; Lallemand, greffier en chef; Marie, juge ; Sallé aîné, négociant; Sauvalle aîné, ancien contrôleur ; Jules Challe, négociant ; Bader fils, typographe ; Petit-Jotras, bottier ; Raffin, Bernage, Chatté, Visse, Robert, et Lin, typographe, membres.

Avallon. — M. Bethery de la Brosse, président;

Sens. — Société dite caisse d'Union : M Cornisset-Lamotte, président.

— Société de Saint-François Xavier ; M. Duchemin, président.

Tonnerre. — Sociétés de Secours mutuels des ouvriers réunis : M. Ravaux, président

— — des sapeurs-pompiers : M. Perruchon, id.

— — des vignerons : M. Lemaire-Berthon ;

Accolay. — M. Momon, président.

Brienon. — M. Delécolle, président.

Cézy. — M. Benoît, président.

Sauvigny-le-Bois, M. le comte Berthier de Sauvigny, président.

Vermenton. — M. Eugène Lemaire, président.

Villeneuve-sur-Yonne. — M. Bissonnier, président.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ENTRE LES INSTITUTEURS PUBLICS

DU DÉPARTEMENT.

Autorisée le 25 novembre 1842.

Président, M. Ruck, inspecteur de l'Académie ; trésorier, M. Peltier, instituteur communal ; secrétaire, M. Dorlhac de Borne. directeur de l'Ecole normale. — La commission se compose, en outre, de MM. Colin et Beaujean, inspecteurs d'arrondissement, et de cinq instituteurs délégués.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS ÉLÈVES

DU COLLÉGE D'AUXERRE.

Fondée en 1859, cette association a pour but d'établir, entre les anciens élèves du collége d'Auxerre, un centre commun de relations amicales et d'assistance fraternelle et de coopérer en même temps, dans la mesure des ressources de la société, au maintien de la haute réputation du vieux collége fondé par Jacques Amyot.

Membres du Comité : MM. le docteur Flandin, à Paris, président ; Sallé, avocat général à la Cour Impériale de Paris ; Thouard, notaire, secrétaire-trésorier ; Tambour, avocat ; Duplan, négociant ; Challe. membre du Conseil général de l'Yonne, délégué général de l'association ; Dondenne, délégué de trésorier.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÉGE DE SENS.

Président : M. Roze, O. ✻, chef de batail. du génie, rue Greffufhe, 5.

Membres : MM. Vuitry, O. ✻, président de section au conseil d'État, rue de Penthièvre, 7 ; Pinard ✻, directeur au comptoir national d'escompte, rue Rougère ; Lamy, avoué, boulevard Saint-Denis, 22 ; Lacave, clerc de notaire, rue Saint-Martin, 9 ; Deligand, avocat, maire de Sens ; Dubois, ancien notaire, adjoint à Sens.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES ÉCONOMES A SENS.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Elle est placée sous la surveillance des sœurs de la Sainte-Enfance.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert. Les demandes doivent être adressées aux demoiselles conseillères de l'œuvre, MMlles Legueux, Cornisset, Giguet, Julliot, Roze, Rolland, Deligand, Guyot, Dulphy, Vignon, Perrot, Chardon, Perrin, Aucher, Chaney, de Bonnaire, de Séréville, Sicardy, Rody Jalleton, sœurs. — *Honoraires* : Mlles Manteau et Deschamps.

THÉATRES ET SOCIÉTÉS MUSICALES.

THÉATRES.

Le département de l'Yonne est compris dans le 4e arrondissement théâtral, avec ceux de l'Aube et de la Haute-Marne. Il est desservi par deux troupes ambulantes : MM. Bruneton et Besombes sont les directeurs désignés pour l'année 1861-1862.

Il y a une salle de spectacle dans chaque chef-lieu d'arrondissement, ains qu'à Saint-Florentin et à Villeneuve-sur-Yonne.

SOCIÉTÉS MUSICALES.

Auxerre.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

Cette société se compose de membres exécutants et de membres auditeurs.

Les répétitions ordinaires ont lieu le vendredi de chaque semaine.

Président : M. Lescuyer ✻ ; chef d'orchestre : M. Th. Vincent ; chefs de pupitre : MM. Herman, Bonamy.

La Société donne chaque année trois concerts d'abonnement.

Cette Société est encouragée par une subvention de l'administration municipale.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

MM. Bertrou, président ; Grapin, directeur.

SOCIÉTÉ DE SAINTE-CÉCILE.

MM. Viollet, président ; Chalmeau, directeur.

SOCIÉTÉ CHORALE.

MM. Méry, president honoraire ; Emile Bouché, directeur.

Avallon.

SOCIÉTÉ MUSICALE ET ORPHÉON.

M. Raynaud, directeur.

Sens.

ORPHÉON.

M. Deligand, maire, président honoraire ; M. Adine, président ; M. Courageux, directeur ; M. Lorin, sous-directeur ; M. Jeandel, trésorier ; M. Robin, secrétaire ; M. Baugé, archiviste.

Tonnerre.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

M. Cornet, directeur.

ORPHÉON.

M. Richert, directeur.

ORPHÉON DES DAMES.

Mlle Fauvelet de Charbonnière, directrice.

A Vermenton, existe une Société sous le nom d'*Union Musicale*. Directeur, M. Boucheron ✻.

A Coulanges-la-Vineuse il existe une Société d'harmonie.

Plusieurs communes, entr'autres Irancy, Bazarnes, Cravant, Chablis, Saint-Bris, Mailly-la-Ville, Noyers, Ancy-le-Franc, Ravières, etc. ont aussi des sociétés d'harmonie et des orphéons.

COMPAGNIES DE SAPEURS-POMPIERS.

Il existe à Auxerre une compagnie de sapeurs-pompiers de 100 hommes. MM. Larfeuil ✻, capitaine-commandant; Métral, agent-voyer, lieutenant; Lorin, sous-lieutenant. Une subvention municipale est destinée à former une caisse de secours.

TONNERRE.

MM. Perruchon, capitaine; Ravaux, lieutenant; Chenal, sous-lieutenant.

NOYERS.

M. Petit, lieutenant.

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS LE TIRAGE.

M. ENOU, receveur de deuxième classe des Contributions indirectes à Aillant, a été nommé contrôleur à Armentières (Nord).

M. RÉTIF, sous-inspecteur des Contributions indirectes à Tonnerre, a été nommé inspecteur à Clermont (Puy-de-Dôme).

M. CATHELOT, commis de troisième classe à Auxerre, a été nommé commis de deuxième à Dijon, et remplacé à Auxerre par M. MARTIN, venant de Clamecy.

M. CONSTANT, surnuméraire dans la même administration à Joigny, a été nommé commis de troisième classe, attaché au service des sucres à Billy-Berclan (Pas-de-Calais).

M. MARINI, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, attaché au service de la navigation de l'Yonne et au service de construction du chemin de fer d'Auxerre à la ligne de Nevers à Chagny, a été attaché au service de la navigation de la Seine, 3e section.

M. VIÉ a été nommé juge au tribunal de commerce de l'arrondissement d'Auxerre en remplacement de M. PINARD, non rééligible; M. TRUFFOT a été réélu juge, et MM. ROUILLÉ et CHALLE, juges-suppléants.

M. MANCEL a été élu juge au tribunal de commerce de l'arrondissement de Sens en remplacement de M. MARC, décédé; M. Auguste CORNISSET en remplacement de M. DUCHEMIN, non rééligible; M. GAIGNETTE en remplacement de M. MORTIER, non rééligible; et MM. CLÉMENT et DUBOIS, juges-suppléants.

ADDENDA.

Cours normal d'Institutrices.

Un cours normal, destiné à préparer les jeunes personnes à obtenir le brevet de capacité pour l'instruction primaire, a été créé à Auxerre en 1861 par les soins de l'administration supérieure et a été ouvert à la rentrée des classes.

La durée des cours d'études est de 2 ans. S'inscrire dans les bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS.

LES BOURGUIGNONS ET LES CHAMPENOIS

A CONSTANTINOPLE ET EN MORÉE.

Qui ne se souvient encore des grands faits accomplis en Crimée, de la guerre inégale engagée entre la Russie et la Turquie et des secours européens accordés si généreusement aux Turcs ? Qui ne se rappelle surtout l'intérêt plein d'angoisse avec lequel la France suivait les travaux de son armée devant Sébastopol, et sa joie triomphante mêlée de deuil quand elle reçut la nouvelle d'une victoire qui lui coûtait tant de sang ?

Cet épisode moderne, aussi brillant qu'il fut court, avait, néanmoins, pour des chrétiens, quelque chose d'insolite dans son motif qui, surprenant l'esprit, le portait à regarder en arrière, en le contraignant à faire certaines comparaisons. En effet, ici il s'agissait de soutenir l'Islamisme contre le Christianisme, le Croissant contre la Croix ; de conserver enfin le tombeau du Sauveur aux mains de ceux qui, si longtemps, furent combattus par toutes les nations soumises à l'Evangile pour obtenir la possession de ce même tombeau.

Ainsi le voulait le droit des gens, base de la politique de notre époque ; cette politique qui, dans des vues profondes d'équilibre et de liberté, sans regarder aux croyances ni aux institutions, tend, de plus en plus, à maintenir chaque Etat dans son intégrité et ne permet pas, sinon pour des causes justes mais rares, l'absorption d'une nationalité par une puissance dominatrice, l'anéantissement d'un gouvernement quelconque par la conquête.

Ajoutons qu'une large tolérance, qu'une certaine philan-

tropie tout actuelle et assez générale, repoussant l'esprit de *secte* et croyant à la perfectibilité *indéfinie* de l'esprit humain qui doit constituer, *un jour*, la fraternité universelle, espérait amener plus tôt, et croyait voir déjà poindre, par le rapprochement des armées occidentales et des peuples orientaux, ce jour tant désiré.

Au Moyen-Age, la politique, à peine dans son enfance, dans son rudiment presque barbare, bien différente de ce que les siècles et les lumières l'ont faite, voulait toute autre chose : d'accord avec le pouvoir religieux, sous sa pression, elle visait à porter les forces européennes vers les Saints-Lieux, pour les faire respecter par les Infidèles et pour en ouvrir le libre accès à tous les pèlerins de l'univers. Les Sarrasins, les Arabes, les Turcs, aussi nombreux que des nuées de sauterelles, s'étaient toujours avancés, depuis l'abaissement de l'empire romain, vers l'Europe et, dès l'an 640, maîtres de la Syrie, de l'Egypte, de la Perse, de l'Anatolie et de la côte d'Afrique occupée en partie aujourd'hui par les Français, convoitaient encore la vaste étendue de l'empire grec jusque dans ses dépendances occidentales.

La Chrétienté, sans pressentir peut-être tout le danger qui la menaçait, s'émut surtout aux prédications de Pierre l'Ermite qui, en 1095, revenant d'un pèlerinage à Jérusalem, redit toutes les persécutions, tous les outrages qu'avaient à souffrir les chrétiens grecs gardiens du Saint-Tombeau, comme les dangers qui assaillaient les pèlerins, depuis que les Arabes étaient dépossédés par les Turcs, nouveaux mécréants, moins civilisés et moins tolérants que leurs prédécesseurs. A ces lamentations, répétées en divers lieux, le pieux et vaillant enthousiasme qui s'empara des populations vint seconder les vues des puissances; chacun voulait aller en Palestine, faire cesser une profanation odieuse. L'Eglise, satisfaite de ce mouvement religieux qu'elle souhaitait, qu'elle encourageait depuis longtemps, décida et publia, dans son célèbre Concile tenu à Clermont la même année de 1095, la croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, marquant ses héroïques champions du signe visible de la Croix et promettant force indulgences de la part du St-Père à tous ceux qui allaient en voyage d'outre-mer pour le service de Dieu.

Notre projet n'est pas de raconter ici l'histoire des croi-

sades, de retracer la fondation du royaume de Jérusalem, les rapides conquêtes, comme les désastreux revers des chrétiens dans la Palestine et dans l'Egypte; nous voulons seulement esquisser un épisode fameux, amené fortuitement par ces migrations de peuples, qui arrivèrent à époques irrégulières, durant cent cinquante-trois ans, quand un nouveau cri de détresse était poussé par les frères d'Orient que menaçaient dans leur précaire possession les innombrables armées des Soliman, des Salaheddin, des Malek-Adel, ces sultans non moins vaillants que puissants et riches.

Sans que cet épisode émane tout particulièrement du point de territoire que les auteurs de l'*Annuaire* sont habitués à étudier, il tient trop intimement à son histoire ancienne, en tant que formé de parties des provinces de Champagne et de Bourgogne, pour que les lecteurs accoutumés de cette publication n'y trouvent pas une sorte de filiation et un certain intérêt patriotique, lequel, dans les circonstances présentes, devant cet horrible massacre des populations chrétiennes de Syrie par leurs oppresseurs éternels les Turcs, se fait encore mieux goûter. Ce motif seul pouvait nous enhardir à parler de faits d'armes retracés plus d'une fois déjà et très éloquemment, mais sans qu'aucun historien ait eu la volonté de rendre justice à qui de droit en faisant la part de ceux qui eurent l'initiative dans cette grande croisade composée de toutes les nations, de ceux qui primèrent après Beaudoin, comte de Flandre, et qui s'attribuèrent les fruits de la conquête en regard des Vénitiens, qui étaient essentiellement des Champenois et des Bourguignons.

La chevalerie franque, si remuante, si brave, si volontiers aventureuse, si facilement enthousiaste, s'était fait remarquer, dès le début, parmi les vainqueurs des Turcs. Hugues de Vermandois, surnommé le Grand, frère de Philippe Ier, roi de France, les Courtenay Josselin et Geoffroy, deux frères de grande réputation dont le premier devint comte d'Edesse, Raimond, comte de Toulouse et de Provence, le comte de Blois, Guillaume, comte de Poitiers, Robert, duc de Normandie, Geoffroy de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Herpin, comte de Bourges, etc., avaient été les compagnons du duc de Lorraine, le célèbre Godefroy de Bouillon, et de Robert II, comte de Flandre; ils s'étaient emparés avec eux de Jérusalem, ainsi que de diverses principautés, dont ils devinrent aussitôt

les titulaires. Au bruit de leurs brillants succès, puis, peu après, de leurs revers, d'autres chevaliers avec leurs vassaux s'étaient ébranlés successivement pour aller partager leurs périls et leur gloire et pour soutenir leur fortune chancelante. D'ailleurs, le but religieux, le pèlerinage à la Terre-Sainte, que tout bon chrétien désirait accomplir alors, une fois au moins, en vue des indulgences acordées par la cour de Rome à tout pécheur se croisant, donnait un motif sacré à ces migrations et servait à colorer la question d'intérêt privé, de gloire mondaine ou de politique générale.

En 1199, malgré les pertes énormes occasionnées par les croisades depuis cent ans, soit en numéraire, soit en hommes; malgré l'état de souffrance et d'appauvrissement qui résultait de ce déplacement pour l'Europe presque entière ; malgré les difficultés, les dangers, les maux inouïs d'un long voyage en Orient, dans ce temps où les ressources de navigation et de locomotion étaient d'une simplicité barbare, les connaissances de la médecine et de l'hygiène à peu près nulles, la ferveur de l'entreprise n'était pas encore amortie et l'on se laissait facilement gagner à l'enthousiasme de la croix. On partait, cadet et pauvre, mais noble, audacieux, espérant du bout de sa lance conquérir, avec l'absolution des fautes passées et presentes, un royaume, une principauté, au moins un marquisat ; on s'en allait, ignorant tout, ne doutant de rien, bravant fatigues, maladies, périls. Combien revenait-il au foyer de ces guerriers-pèlerins non pourvus de bonnes terres où que la patrie attirait de préférence? et, combien de ceux revenus résistaient-il aux suites du voyage? — Ceci est un fait facile à constater dans l'histoire et dans les généalogies des familles qui eurent des croisés en Syrie, que, sur mer au retour, quelques jours, un mois, un ou deux ans après l'arrivée, la mort prit ceux qui avaient échappé aux maladies des pays chauds ou au fer des Sarrasins.

Donc, à cette époque, Innocent III, pape d'une politique active, instruit de la situation critique où se trouvaient alors les chrétiens de Palestine, lesquels, malgré de récents succès emportés sur les Musulmans, venaient d'être abandonnés par les croisés d'Allemagne, ceux-ci s'étant décidés tout-à-coup à retourner dans leur pays en apprenant la mort de l'empereur Henry, arrivée en Sicile, forma le dessein d'une nouvelle croisade. A cet effet, Innocent envoya des légats

dans toutes les cours de l'Europe, pour engager les souverains à entrer daus ses projets; il chargea, notamment, le fameux curé de Neuilly-sur-Marne, Foulques, connu par son zèle religieux, son éloquence persuasive, sa vie exemplaire, de prêcher la croix au royaume de France.

L'Avent de cette année-là, le comte de Champagne tint cour-plénière, ainsi qu'il était d'usage chez les grands feudataires aux fêtes solennelles (1), et, durant la tenue de cette cour, dans son château d'Ecri, il donna un superbe tournoi à ses vassaux ainsi qu'à divers seigneurs étrangers de haute distinction, pour les divertir. Foulques, qui avait appris cette réunion de toute la belle et noble chevalerie de Champagne et de France sur les terres de son seigneur légitime, se réjouit d'avoir une occasion aussi propice à sa mission et, dirigeant aussitôt ses pas de ce côté, plein d'ardeur, il partit vêtu de sa robe de pèlerin, le bâton noueux à la main, pour le brillant tournois.

Thibaut III, comte de Champagne, était le fils puîné de Henry Ier surnommé le *large* ou le libéral, prince célèbre par sa générosité, sa bonté, et de Marie, fille aînée de Louis VII, roi de France. Il jouissait du titre de comte souverain depuis deux ans seulement, n'ayant pas été d'abord appelé à gouverner les vastes possessions de ses pères; mais, Henri II de Champagne, son frère, partant pour l'Orient en 1190 avec sa plus illustre parenté, qui avait fait vœu, ainsi que lui, de prendre la croix (2), ce qui fut exécuté dans un rendez-vous général à Vézelai, lui faisait donation et l'investissait, par acte authentique, de ses comtés de Champagne et de Brie,

(1) Une cour plénière était la réunion de toute la chevalerie, des grands-officiers et des vassaux du roi ou d'un grand vassal, chacun s'acquittant, à cette occasion, de sa charge, en personne, auprès de son seigneur suzerain.

(2) Le roi Philippe-Auguste, Eudes, duc de Bourgogne, ses cousins-germains, Richard, roi d'Angleterre, Thibaut, comte de Blois, et Etienne, comte de Sancerre, ses oncles, les deux derniers de la maison de Champagne, Rotrou III, comte de Perche, aussi son parent, et Philippe de Flandre son allié. De ces hauts personnages réunis avec une foule de nobles et de grands de tous pays au siége d'Acre, lequel dura plus de deux ans et amena la famine, les épidémies mortelles dans le camp cerné par les troupes de Salaheddin, les comtes de Sancerre, du Perche, et Philippe de Flandre étaient déjà morts vers la fin de l'année, ainsi qu'un grand nombre de croisés.

au cas qu'il ne revînt pas de ce voyage aventureux. Il ne revint pas, en effet. D'abord, ayant précédé les rois de France et d'Angleterre, empêchés à mi-chemin par de graves accidents de mer, il eut l'honneur d'être nommé aussitôt au commandement de l'armée par les croisés, qui le reçurent avec de grandes démonstrations de joie, tant ils avaient besoin de renfort pour poursuivre le siége difficile de la ville d'Acre, rempart considérable des Musulmans.

Mais, ce siége une fois emporté, ce fut surtout à l'instigation et à l'influence de Richard-Cœur-de-Lion, son oncle, et de Philippe-Auguste, son cousin-germain, dont les prouesses et le grand renom avaient tout crédit parmi les hauts barons et l'armée, qu'Henry dut d'être porté au trône.

Ces souverains, avant de quitter la Terre-Sainte ravivée par leurs efforts, pour retourner dans leurs Etats, voulaient lui laisser un prince qui pût rallier les chrétiens, divisés entre les partis de Conrad, marquis de Montferrat, vaillant seigneur de Tyr, et Guy de Lusignan. Guy tenait la royauté du fait de sa femme et la mort de celle-ci venait de le déposséder. Conrad, marié à Isabelle, la seconde fille d'Amaury Ier, roi de Jérusalem, revendiquait l'héritage royal. La question, soumise aux grands barons par Richard, venait d'être résolue en faveur du marquis, lorsqu'il fut assassiné par les ordres du *Vieux de la Montagne* (1), envers lequel il avait quelque faute à se reprocher. Richard, profitant de l'évènement, fit aussitôt épouser sa veuve par Henry de Champagne qui, avec l'assentiment du baronnage, devint ainsi roi de Jérusalem. Richard, pour offrir une compensation à Lusignan qu'il aimait, lui abandonna le royaume de Sicile, conquis par lui en se rendant d'Angleterre en Syrie.

(1) On sait que *Vieux de la Montagne* est la dénomination du chef de la secte des *Hassissins* (d'où vient le mot assassin), que ses sectaires étant entièrement à sa dévotion il pouvait, par vengeance ou pour de fortes sommes, faire assassiner qui bon lui semblait. Ces soi-disant redresseurs de torts étaient habilement dressés à cet abominable emploi. Le marquis de Montferrat, en grand besoin d'argent, avait fait piller, dit le continuateur de Guillaume de Tyr, un navire marchand appartenant à la nation des Hassissins. Comme il n'en voulut rien rendre au Vieux de la Montagne, deux sectaires déguisés lui furent envoyés, qui un jour le tuèrent. Comme sa mort arriva précisément au moment où elle était nécessaire au neveu de Richard, celui-ci fut accusé d'avoir ordonné le meurtre.

Cependant, cette souveraineté, dévolue à Henry si soudainement, ne l'eut sans doute pas tenu éloigné pour toujours de son beau et bon comté de Champagne, dont il regrettait le séjour et dont il prisait davantage les solides qualités (sa mère lui en envoyait le revenu), que celles de son vacillant trône d'Orient. Mais, la Providence ne lui réservait pas une longue vie ; il ne devait, pour ainsi dire, qu'entrevoir les gloires de ce monde, car il périt déplorablement dès l'an 1197 en tombant, par accident, d'une fenêtre sans appui située au haut d'une tour de son palais d'Acre. Bernard le trésorier, auteur contemporain, dit, en détaillant la mort du roi de Jérusalem, qu'il avait commandé plusieurs fois qu'on mît un treillis à cette fenêtre, à cause des enfants, « le cœur lui disait qu'elle lui ferait dommage, » ajoute-t-il naïvement.

La mort d'un jeune prince plein de qualités et de vertus, que l'estime générale avait élevé au faîte des honneurs en aussi peu de temps, causa de vifs regrets aux Francs d'Orient et vint, en Europe, frapper sa mère, Marie de France, d'un coup si poignant, qu'elle ne put surmonter sa douleur, à laquelle elle succomba peu après avoir appris la fin malheureuse et prématurée de son premier-né. Cette mort assurait la donation faite à Thibaut, frère du jeune roi, qui devint ainsi comte de Champagne à l'âge de vingt ans et fit son hommage au roi de France comme tel.

C'était par suite de son avènement, sans doute, qu'il tenait une cour plénière aussi brillante en 1199, ayant invité les plus grands seigneurs du royaume à son splendide tournois. Ainsi que tous les princes de son sang, lesquels avaient rendu la Champagne célèbre et riche par une industrie commerciale bien supérieure à celle de leur temps, Thibaut III aimait le luxe, le faste, la grandeur et conservait à la cour de son comté cette magnificence qui rivalisait avec celle du souverain. Il était pieux, de même que ses ancêtres, et libéral envers sa noblesse comme envers les pauvres. Il avait épousé en 1195 Blanche de Navarre, princesse charmante, instruite et d'un grand mérite qui devait, en héritant de son frère, faire entrer le royaume de Navarre dans la succession de la maison de Champagne.

Donc, tandis que les grands coups de lance se donnent et que les belles passes d'armes s'accomplissent sous les yeux des plus belles et des plus nobles dames par la plus vail-

lante chevalerie du monde, quand déjà sont proclamés vainqueurs Louis de Blois (branche de Champagne), Simon de Montfort, Renaud de Montmirail, Gauthier de Brienne, Geoffroy de Joinville, Gauthier de Montbéliard, Eustache de Conflans, Geoffroy de Villehardoin, Everard de Montigny, Guy de Coucy, Mathieu de Montmorency, Bernard de Montreuil et, alors que poursuivent la victoire avec ardeur une foule d'autres bouillants paladins, paraît au milieu de la carrière Foulques, l'humble curé de Neuilly. A son aspect austère et bien connu des gens de Champagne, son nom vole de bouche en bouche, le tumulte cesse, tout s'arrête, chacun fait silence, se recueille, devient attentif dans la prévoyance d'un évènement important, inaccoutumé. En effet, Foulques, sans faiblir devant cette masse imposante, parcourt aussitôt les rangs des nombreux cavaliers, dit sa mission aux groupes qui l'entourent, leur retrace l'état critique des chrétiens de la Palestine, déploie devant tous les yeux une bulle du pape Innocent III, portant promesse d'indulgences nombreuses pour ceux qui prendront la croix et iront combattre les Musulmans. Puis, voyant ses auditeurs émus, préparés, il se met à prêcher, demandant avec force l'amendement, la repentance, décrivant les joies ineffables ou les tourments éternels de la vie future. Et ses paroles éloquentes, ses larmes, d'un effet aussi prompt que général, touchent, enlèvent les cœurs, font des conversions nombreuses, amenant les plus endurcis à se croiser pour le rachat de leurs fautes. « *Ils ôtèrent leurs heaumes et coururent à la Croix.* » dit Bernard le trésorier. D'ailleurs, en présence des damoiselles et châtelaines qui occupaient les tribunes autour de la lice, il était d'usage pour les jeunes chevaliers de se signaler « excités par les dames et damoiselles » assure le chroniqueur, « qui pour les animer oubliaient guimpes et jupons, et cheveux de fin or qui pendaient sur leurs épaules, » jetant dans la poussière du champ de course aux plus dévoués leurs plus beaux joyaux; chevaliers et barons jurèrent de prendre la croix et de suivre dans la Palestine le comte Thibaut, leur sire, à la première demande qu'il en ferait.

Il y eut bien des gens mal-disant qui prétendirent que nombre de ces hauts et puissants seigneurs, récemment en révolte contre leur roi Philippe-Auguste, prenaient la croix par crainte de son ressentiment, mais nous ne saurions

admettre une aussi mesquine raison pour une aussi grande entreprise.

C'était, on le voit, Thibaut III, que la chevalerie de Champagne, par un sentiment d'orgueil national, avait acclamé comme son chef militaire ; mais ce mouvement fut suivi par la noblesse de France, qui rendait hommage à la position éminente, au caractère et aux talents du comte. Aussi, fut-il reconnu, bien qu'il n'eût que vingt-deux ans, généralissime de l'expédition d'outre-mer.

Toutefois, il ne faudrait pas croire, malgré l'urgence, que le départ des croisés dut s'effectuer immédiatement. En ce temps, qui se rapprochait déjà de l'époque brillante nommée *Renaissance*, mais qui est compris dans les siècles caractérisés par la dénomination de *Moyen-Age*, c'est-à-dire, âge touchant d'une part à l'antiquité et de l'autre à la civilisation moderne, depuis Constantin jusqu'à François Ier, les armées comme les choses ne marchaient point à la vapeur. Et, lorsqu'on y réfléchit, de la difficulté extrême de l'exécution naît surtout l'étonnement qu'inspire l'entreprise gigantesque des croisades. Barons et nobles paladins devaient d'abord mettre ordre à leurs affaires, afin de pouvoir laisser leurs terres et seigneuries sans trop de dommages aux mains de femmes, de mineurs ou de mercenaires ; ils devaient réunir et amasser les fortes sommes nécessitées par l'équipement, le long voyage et la solde des gens d'armes, obtenus à grand' peine des vassaux ou des juifs, qui prêtaient à gros intérêts sur le patrimoine. Ils devaient ensuite s'assurer des moyens de transport sur mer et attendre que les galères fussent gréées, approvisionnées !... tout cela s'exécutait sans méthode, difficilement, avec lenteur, car les routes ferrées manquaient même alors et c'était sur ses propres chevaux, à petites journées, que la noble chevalerie, sans redouter ni fatigues ni intempéries, traversait toutes les contrées qu'elle avait à parcourir. Ce qui le prouve, c'est que les préparatifs de cette expédition ne durèrent pas moins de trois années. On se demande si des secours expédiés aussi tardivement eussent été bien efficaces pour les chrétiens de la Palestine ; mais, on le sait, la facilité des communications, la rapidité de la marche ne sont pas toujours des garanties pour les opprimés et, à la Palestine n'était pas réservé de les recevoir. Au reste, divers évènements vinrent retarder l'organisation d'une armée,

qui ne devait se former que de fractions éparses et sans autre lien que la volonté générale, où le pélerin tenait autant et plus de place que le guerrier.

Les principaux croisés de France, de Champagne et autres comtés, comme ceux de Flandre, s'étaient réunis en parlement ou assemblée, d'abord à Soissons, pour résoudre en quel temps il conviendrait de partir et quelle route l'expédition devrait prendre ; mais il ne conclurent à rien alors, se voyant en trop petit nombre pour délibérer. Au bout de deux mois, s'étant rassemblés de nouveau à Compiègne où, cette fois, tous les comtes et barons qui avaient pris la croix se rendirent, il fut convenu parmi eux d'envoyer en différents pays et ports de mer pour engager *la gent* à se croiser et pour trouver des vaisseaux de transport. On résolut d'adresser d'abord une députation au doge ou duc de Venise, le vénérable Dandolo, en sollicitant de la république vénitienne, — qui avait si grant povoir sur mer, — son assistance en hommes et des navires pour toute l'armée.

Ce fut Geoffroy de Ville-Hardoin, grand maréchal de Champagne, que Thibaut III désigna comme son principal fondé de pouvoirs dans cette mission. Ville-Hardoin, le chroniqueur estimé (1) qui nous a laissé un récit véridique et animé de son ambassade, ainsi que de l'expédition qui la suivit, était un homme de grande capacité comme militaire, mais il avait surtout une réputation d'habileté dans les négociations les plus difficiles et les plus délicates qui inspirait la confiance. Ce ne fut qu'en 1201, dans la première semaine du carême, qu'il arriva à Venise, où on l'accueillit parfaitement. Le maréchal, bientôt mis en présence du doge et chargé de porter la parole au nom des cinq autres envoyés qui étaient : pour Beaudoin, comte de Flandres, Conon de Béthune (2) et Allard Maqueriad, pour Louis, comte de

(1) Ville-Hardoin, en ne pensant qu'à donner le récit d'une expédition déviée de son objet, a été l'un des premiers qui aient osé faire usage de notre vieux français, si naïf, si franc, si net, si plein d'un coloris charmant, et il est à remarquer que Joinville, l'historien de Saint-Louis, non moins intéressant que Ville-Hardoin et plus agréable encore dans son langage, était, comme lui, champenois, et fut aussi attaché de près à son seigneur suzerain, car il tenait la charge de sénéchal au comté de Champagne, ainsi que ses aïeux l'avaient tenue.

(2) Qui fut aussi un poète remarquable.

Blois, Jean de Friaise et Gauthier de Gandonville; et pour Thibaut III, généralissime de la croisade, Miles de Brabant, puis l'orateur lui-même; le maréchal, disons-nous, se rappelant les pressantes recommandations de son seigneur, par lesquelles il lui était enjoint d'enlever le succès à tout prix, d'ailleurs pénétré de son sujet qui lui tenait uniquement au cœur, eut des moyens de persuasion si éloquents, d'une force tellement irrésistible, qu'il gagna de suite le duc Henry Dandolo à sa cause. Peu après, appelé devant les principaux de la république et du peuple, dont il fallait le consentement, dans la *chapelle* de St-Marc, *la plus belle qui soit*, remarque laconiquement le simple et rustique maréchal, que toutes les magnificences de la somptueuse Venise ne détournent pas un instant de son but, il ne fut pas moins heureux; tombant à genoux, lui et ses compagnons (fort grands seigneurs cependant), qui pleuraient à chaudes larmes, il sut si bien encore dépeindre les malheurs des chrétiens de Palestine, Jérusalem, la ville sainte en *servage de Turcs*, et la *honte* de Jésus-Christ, que le conseil et le peuple, au nombre de dix mille, tant dans l'église que sur la place, vivement émus, surpris, entrainés, s'écrièrent d'un commun accord : « *Nous l'octroyons, nous l'octroyons!* » En quoi — dit Ville-Hardoin — le bruit fut si grand que oncques ne fut vu de tel.

Les pieuses larmes versées par les bons chevaliers qui, dans leur simplicité franque, n'éprouvaient nul embarras de pleurer publiquement en si sainte occurrence, bien que leur gagnant le suffrage du peuple vénitien pour la croisade, n'avaient pas, cependant, fait perdre tout-à-fait de vue à la république-marchande, à son conseil et à son doge, les intérêts mondains; car, si, d'accord avec eux, elle promit le passage à l'armée étrangère, ce fut au prix de 85,000 marcs d'argent ou, selon M. de Sismondi, 4,250,000 francs (1) pour le transport et la nourriture pendant neuf mois de 4,500 chevaux, 4,500 chevaliers, 9,000 écuyers et 20,000 fantassins;

(1) Nous ne pouvons guère apprécier la valeur de ce chiffre maintenant, le numéraire étant fort rare en ce temps-là et les denrées habituelles à vil prix. Néanmoins, il devait être très élevé, car beaucoup de croisés le trouvèrent trop onéreux et, ne pouvant souscrire à l'engagement, prirent une autre voie, ce qui mit le désordre dans l'expédition et contribua à en changer le but.

de plus : *la moitié de toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire dans l'expédition.*

Cette importante négociation terminée, le maréchal de Champagne, plein de joie de sa réussite, ne songea plus qu'à retourner près de son suzerain, pour lui en faire connaître le résultat. Il prit donc congé du Doge ainsi que ses compagnons. « Et chevauchèrent leurs jornées tant qu'ils vinrent à Plaisance en Lombardie, où se séparèrent (des autres) Geoffroy le mareschal de Champagne et Alard Maqueriau qui s'en allèrent droit en France, et les autres s'en allèrent à Gênes et à Pise pour savoir quelle aide ils feraient à la terre d'outremer. »

Quand Geoffroy franchit le Mont-Cenis il rencontra le comte Gauthier de Brienne, qui s'en venait en Pouille *conquerre* la terre de sa femme, car il s'était marié à la fille du roi Tancrède depuis qu'il avait pris la croix (1). Avec lui se

(1) On lit le curieux passage qui suit dans le continuateur de Guillaume de Tyr :

» Il y avait en la Pouille une demoiselle (Albérie) qui était fille du roi Tancrède et qui, par le conseil de l'apostole (le pape) et de quelques prud'hommes, alla en Champagne vers le comte Gauthier de Brienne, et fit tant qu'il l'épousa. Quand il l'eut épousée, elle le mena en la Pouille, et ils partirent pour Rome. L'apostole, parce que Gauthier avait épousé cette dame par son conseil et son approbation, lui donna du sien, lui attira du monde, et lui ordonna d'entrer au pays de la Pouille..... »

Les faits ne s'étaient pas peut-être passés comme cette phrase donnerait à le croire; le malheureux royaume de Sicile, jouet et victime de tous les ambitieux, après la mort de son roi d'origine normande Guillaume II, dit le *Bon*, était tombé, en 1189, aux mains de Tancrède, comte de Leccé, fils de Roger, duc de la Pouille, et d'une concubine, au détriment de Constance, fille du roi Roger. Constance, mariée à l'empereur d'Autriche, Henry VI, sacré récemment roi des Romains, souverain d'une avidité et d'une cruauté inouïes, disputa la Sicile et la Pouille à Tancrède qui les défendit vaillamment, car c'était un prince brave, prudent et éclairé; il fit notamment échouer le siége de Naples, poussé avec vigueur, par l'empereur et sa nombreuse armée d'Allemands. Mais la perte de son fils aîné, arrivée en ce temps-là, dit-on, lui donna un chagrin tel qu'il fut cause de sa mort. Sa veuve, Sybille de Médaria, restée avec un fils en bas-âge et trois filles, ne put résister longtemps aux forces de l'empereur, bien que le jeune successeur de Tancrède eut été reconnu avec joie par toutes les villes où la domination allemande n'existait pas. Plein de perfidie, Henry lui offrait un accommodement auquel elle crut devoir accéder, mais bientôt elle eut à s'en repentir, car, non content de l'avoir dépouillée de tout ainsi que son fils, chargé

trouvaient Gauthier de Montbéliard, Eustache de Conflans, Robert de Joinville, « et grant partie de la bonne gent (noblesse) de Champagne qui croisés estoient. » Cette avant-garde parut très contente en apprenant le succès obtenu par l'ambassade. — Vous voyez comme nous nous sommes déjà mis en chemin pour gagner les devants ? — dirent les croisés, en cela d'assez mauvaise foi, suivant l'entreprise fortuite et douteuse où ils s'engageaient ; — quand vous serez arrivés

d'un butin immense conquis sur les pauvres Siciliens, il la traînait à sa suite en Allemagne avec ses enfants et nombre de barons de son parti. Il fit brûler les uns, crever les yeux aux autres, les jetant dans des prisons ou dans des couvents. On prétend qu'il n'excepta du cruel supplice d'avoir les yeux crevés que l'archevêque de Salerne seul, ce que l'esprit se refuse à croire. Heureusement pour ses sujets, cet empereur mourut peu après son élévation en Italie et sa femme lui survécut à peine.

1197 et 1198. — Bien que le pape fût nommé par l'impératrice tuteur de l'enfant mâle qu'elle laissait encore dans les bras, et régent du royaume, Innocent, persécuté par Marcuald, duc de la Romagne qui, à peine les yeux de sa souveraine fermés, lui disputait la régence à la tête d'une foule d'Allemands, songea à se garantir. Sybille et ses filles (on croit que son fils mourut en prison) étaient parvenues bientôt à se sauver de leurs couvents et s'étaient réfugiées en France. Ce fut sans doute là qu'Albérie connut le comte Gauthier de Brienne, et que son mariage avec lui, daté de 1191, se conclut. Celui-ci était frère de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, homme d'une vaillance et d'une sagesse prudente bien connues du pape. Il ne serait pas étonnant, dès lors, qu'Innocent eût suscité la venue du comte avec ses braves chevaliers pour repousser une invasion étrangère, d'ailleurs odieuse à tous les pays d'Italie conquis par les Allemands, et qu'il eût engagé la reine Sybille à prendre pour gendre un gentilhomme champenois de grand renom et de grande famille, capable de défendre ses intérêts. Mais, on peut le remarquer, ce ne fut que neuf ans après son union avec Albérie que l'accord entre le pape et Gauthier eût son exécution, quand l'empereur et l'impératrice n'existaient plus. Gauthier de Brienne, qui venait réclamer au nom de sa femme le comté de Lecce et la principauté de Tarente promis à sa belle-mère par l'empereur lorsqu'elle se rendait à lui, fut, en effet, fort bien accueilli en Pouille, où il débuta par de beaux succès. Mais sa témérité, son imprudence, le livrèrent, au bout de cinq ans, lui et ses barons, aux Allemands, toujours sur le territoire de Sicile ; il assiégeait un château tenu par le comté Diépold d'où celui-ci sortit un matin pour surprendre sous sa tente le comte, trop confiant dans sa valeur et trop plein de mépris pour celle de ses ennemis, ce qui lui faisait négliger les précautions ordinaires. Il fut tué et son armée taillée en pièces. Néanmoins, la descendance de Brienne posséda longtemps encore le comté de Lecce et ses autres terres de la Pouille.

Il y a bien des années de passées depuis cet épisode des longues

à Venise, vous nous trouverez tous prêts pour vous accompagner. — « Mais les aventures adviennent comme il plaît à Dieu, — remarque le judicieux et pieux Ville-Hardoin — et ils n'eurent plus le pouvoir de rejoindre l'armée ; ce qui fut grand dommage. *Car moult estoient preu et vaillant.* » Ainsi, dès avant le départ de France, se disjoignaient les membres d'une expédition considérable, aventureuse, lointaine, que l'unité et l'accord eussent seuls pu faire réussir. Là, ne devaient pas se borner les entraves et les contre-temps, dus surtout à l'organisation sociale d'alors.

« Tant chevaucha Joffroy li mareschaus par ses jornées que il vint à Troyes en Champagne » dit le vieil historien, « et trova son seignor li conte Thibault malades et désaithiés (triste, découragé) ; » cependant, à la nouvelle de l'heureuse conclusion du traité dont il lui avait confié la négociation, le comte fut si réjoui, que, ne sentant plus son mal, il voulut se lever et *chevaucher*, ce qu'il n'avait fait depuis un long temps. — « Et laz ! oncques plus ne chevaucha que cete foiz... la maladie crût et efforça tant qu'il fist sa devise et son lais. » Manière toute poétique de dire que Thibaut fit son testament en recommandant son âme à Dieu.

Ce jeune comte, qui mourait à vingt-trois ans, eut une fin des plus édifiantes, pleine de résignation et inspira un regret universel pour ses grandes qualités comme pour ses vertus.

Sa perte fut d'ailleurs d'autant plus sentie, qu'il laissait une vaste entreprise militaire sans chef, ses états sans souverain et la jeune princesse qu'il avait épousée, Blanche de Navarre, près de lui donner un fils, seule pour faire face au péril d'une position aussi importante à conserver que difficile à défendre, car le droit à l'héritage du comté allait être contesté à son enfant (1). Mais, fille du roi Sanche-le-Sage,

guerres italiennes ; cependant, ni les Français, toujours prêts à porter étourdîment secours à l'opprimé (ressemblant un peu en cela, qu'on nous permette la comparaison, au brave et crédule Raton qui se brûle les griffes pour le rusé Bertrand), ni les situations respectives, ni les temps ne semblent beaucoup changés : les hommes passent, les peuples restent.

(1) Il le fut par les filles issues du mariage de Henry, roi de Jérusalem, mariage fait en Palestine, *tel quel*, dit la chronique, la femme de Henry ayant un premier mari encore vivant lorsqu'elle l'épousait.

Blanche devait succéder à son père en mérite comme en royauté et, malgré de longues et désastreuses guerres, garder intacts au fils de Thibaut ses bons comtés de Champagne et de Brie. Puis, elle eut pour la diriger l'actif dévouement du maréchal, son habile expérience. En effet, Ville-Hardoin, avant de partir pour la croisade dont il poussa toujours l'exécution, ainsi qu'il s'était engagé à le faire au lit de mort de son seigneur, l'avait mise, par ses négociations, sous la protection du roi Philippe-Auguste auquel, en tant que suzerain, appartenait la tutelle de l'enfant nouveau-né.

Le comte Thibaut, prévoyant que sa mort pourrait arrêter la croisade et tenant avant tout à ce que cette œuvre pieuse marchât à bonne fin comme à remplir son vœu de croisé, avait distribué *à ses hommes et à ses compagnons* (ses vassaux et ses chevaliers) « dont il avait mult de bons, et nul homme à cel jor n'en avoit plus, » une part de l'*avoir* qu'il devait porter avec lui au pays d'outre-mer ; et il commanda que l'on fit jurer sur *sains* (les saints évangiles) à ceux qui recevraient cet argent, qu'ils iraient s'embarquer à Venise avec les croisés, comme ils l'avaient promis. Mais, il y en eut beaucoup qui, l'ayant touché, ne tinrent pas leur serment et ils en furent très blâmés. Quant à son vœu d'aller en Terre-Sainte, il avait chargé Renaud de Dampierre (1) de l'accomplir en sa place, ce qui prouve une grande confiance

(1) Ce *Renaud* ne se trouve pas dans les généalogies des seigneurs de Dampierre en Champagne, mais il est probable que, d'une branche de cette illustre maison, qui compte parmi les grands à côté des pairs de Champagne, son absence de France le fit oublier. Il fut l'un de ceux qui ne passèrent pas par Venise et qui allèrent débarquer directement à Acre. » Ils étaient bien 300 chevaliers et il passa avec eux *mult de menus gens*, dit Bernard, le trésorier, qui donne le titre de *comte* à Renaud de Dampierre. Celui-ci avait, paraît-il, une autorité supérieure, puisque voyant les croisés en nombre, malgré la trêve et malgré le roi de Jérusalem, il voulait attaquer les Sarrasins. Mais le roi rabaissa son orgueil en lui disant : qu'il n'était pas tel homme qu'il dût rompre les trêves, qu'il attendît les seigneurs de France qui étaient allés à Venise. » Renaud, fort humilié, s'emporta injurieusement envers le roi, mais celui-ci le laissa sagement dire, ne voulant pas élever de dispute avec les pélerins. Le comte, voyant donc qu'il n'avait rien à faire dans ce pays, proposa à plusieurs chevaliers d'aller à Antioche, ce qui fut accepté par eux. Par malheur, comme, malgré les représentations qu'on leur fit, ils s'aventurèrent follement sur le terrain ennemi, ils furent tous, moins un, faits prisonniers par les Sarrasins sous les ordres du sultan d'Alep.

envers lui. Celui-ci, en effet, plus loyal dans ses engagements, partit avec Simon de Montfort, d'autres seigneurs, et l'abbé de la Trappe. Il est dit même (*Art de vérifier les dates*, Champagne) qu'étant arrivé en Syrie, il fut pris dans un combat qu'il livra au sultan d'Alep et demeura *trente ans* prisonnier parmi les Infidèles. Thibaut commanda également qu'une autre part de l'avoir destiné par lui à la croisade fût réservée pour les besoins de l'armée là où il en serait besoin. Il avait fait promettre au maréchal, on l'a dit, de travailler à ce que l'expédition ne fût pas empêchée par sa mort. Celui-ci, aussitôt après le décès du comte, s'occupa donc de cette grave affaire. Il lui fallut encore employer toute son activité, toute sa diplomatie et tout son crédit en cette occurrence, les grands feudataires n'étant pas généralement tentés par l'honorable mais fatigant, périlleux et coûteux emploi de généralissime. Il essuya des refus, notamment de la part du duc de Bourgogne, auquel il avait songé tout d'abord, et à qui on en avait fait l'honneur. « Or, sachiez qu'il eust peust bien mielz faire ! « s'écrie l'historien, au souvenir de son désappointement.

D'autres députés n'ayant pas été plus heureux du côté de Thibaut, comte de Bar-le-Duc, cousin du défunt comte de Champagne, l'affliction des pèlerins redoubla ainsi que le regret de la perte de leur seigneur. Dans cette conjoncture, après avoir délibéré sur ce à quoi il convenait de s'arrêter, ils résolurent de convoquer une assemblée générale des croisés, à la fin du mois, en la ville de Soissons, pour qu'ils eussent à aviser. Ceux qui s'y trouvèrent furent Beaudoin, comte de Flandres (il avait épousé la sœur du comte Thibaut), Louis, comte de Blois, Hugues, comte de St-Paul, Geoffroy, comte du Perche, tous de la parenté des comtes de Champagne.

A cette nouvelle réunion, le maréchal de Ville-Hardoin mit en avant un nom que, dans l'embarras présent, ses lumières et sa politique lui avaient suggéré ; c'était celui du marquis Boniface de Montferrat. « Le marquis, comme chacun sait, dit-il, est grand prud'homme et l'un des plus prisés qui soient en ce jour, si vous lui demandiez qu'il vînt ici, prît le signe de la croix, se mît en lieu et place du comte de Champagne, et que vous lui donnassiez la seigneurie de l'Ost (de l'armée), je suis assuré qu'aussitôt il la prendrait. » Ce choix fut trouvé si heureux que la proposition fut acclamée à l'instant,

car Boniface de Montferrat était connu de tous pour un excellent homme de guerre et, comme on le savait cousin du roi de France, son élection promettait un grand appui à l'entreprise. On convint d'envoyer aussitôt vers lui des députés que l'on allait charger de dépêches. Voici donc encore un retard, le voyage, quelque diligence qu'y apportât la députation, devant prendre bien des jours (1). Néanmoins, le marquis Boniface, honoré de l'offre qui lui était faite, se trouva exactement au rendez-vous assigné, apres avoir traversé la Champagne, où on lui rendit beaucoup d'honneurs, et la *France* où il fut très bien accueilli par le roi.

Le lieu de réunion se trouvait être encore Soissons ; plusieurs comtes et barons y étant arrivés d'avance avec grand nombre de pèlerins, lorsque la nouvelle que le marquis approchait se répandit, la foule des croisés alla au-devant de lui en cortége, pour lui faire la réception la plus chaleureuse possible.

Le lendemain de sa venue, on se réunit dans le verger de l'abbaye de *madame Sainte-Marie-de-Soissons*, où toute l'assemblée requit unanimement le marquis de vouloir pour Dieu prendre la croix et recevoir la *seigneurie de l'Ost*, à la place du comte Thibaut de Champagne, en acceptant *son avoir et ses hommes*, destinés pour cette entreprise. Puis, tous ces fiers comtes, ces hauts-barons, ces humbles pèlerins tombèrent lors à ses pieds, *mult plorant*. A cet aspect, le marquis, confus et moins éloquent qu'ému, mit pareillement les genoux en terre, en répondant qu'il le ferait très volontiers. Aussitôt alors l'évêque de Soissons, et *messire Foulques le bon homme* (le prédicateur de la croisade) (2), ainsi que deux abbés de l'ordre de Citeaux, que le marquis avait

(1) Le Montferrat, province considérable de la Lombardie, montueuse, mais d'un excellent rapport, était situé entre le Piémont, le Milanais et l'état de Gênes. Il contenait plus de deux cents villes, bourgs et châteaux. Sa capitale primitive était Casal et il renfermait Verceil, Plaisance, Crémone, Parme, Acqui, Savone, entourant ainsi le petit territoire gênois en s'étendant jusqu'à la mer.

(2) L'adjectif *bon* ne se prenait alors pour qualifier un individu que lorsqu'il était à la perfection dans son état. Un *bon chevalier*, c'était le guerrier d'expérience qui avait fait toutes ses *preuves*, comme le *prud'homme* était l'homme des conseils par excellence. Un roi, un suzerain, avait toujours autour de lui ses *prud'hommes* et ses *bons chevaliers*.

amenés de son pays, le conduisant à l'église Notre-Dame, lui attachèrent la croix sur l'épaule et, « Ensi fina lis parlement. » dit le maréchal. Le jour suivant, Boniface prit donc congé des nobles barons pour retourner en Montferrat mettre ordre à ses affaires, recommandant que chacun fît comme lui et promettant de se trouver à Venise à la même époque que les croisés.

En traversant la Bourgogne, il passa par Citeaux, la célèbre abbaye, où il s'arrêta pour assister au chapitre qui se tenait à la Sainte Croix le 14 septembre ; le bon messire Foulques, qui d'ailleurs, venait mettre en dépôt, sous la garde des moines, les nombreux dons par lui recueillis en faveur des frères d'au-delà les mers, devait y prêcher la croisade à cette occasion. Le marquis y trouva « *mult grand plenté d'abbez* (grand nombre d'abbés) et des barons, et des autres genz, desquels se croisièrent Eudes le champenois de Chamlitte et Guillaume son frère (branche de la maison de Champagne rejetée par son auteur et établie au comté de Bourgogne), Richard de Dampierre et Eudes son frère, Guy et Aymon de Pesmes, Guy de Conflans et *maintes bones genz de Borgoingne* » (1). Là aussi prirent la croix l'évêque

(1) A deux lieues de Gray, en Franche-Comté (jadis la comté de Bourgogne), sur un mamelon s'élevant à quelques centaines de pas de la Saône, se voit encore, toute isolée, une haute tour carrée, aux pierres noircies et creusées par le temps, vieux débris des anciens âges, dont l'existence a précédé l'époque des croisades. A vingt lieues à la ronde, cette espèce d'obélisque est connue sous le nom de la tour de Beaujeu. Ceux qui la firent construire, les sires de Beaujeu, étaient de riches et puissants seigneurs, dont la vaillance se fit plus d'une fois remarquer aux croisades et notamment au temps qui nous occupe (ils ont fourni un maréchal de Bourgogne et un grand-maître du Temple ; Hugues de Beaujeu avait figuré en 1146 au parlement de Vézelay et fut le fondateur du prieuré de Beaujeu (Dunod de Charnage). Mais, si l'on monte les trois étages qui composent cette tour et dont les escaliers sont dans l'épaisseur de la muraille, en arrivant au haut du parapet, l'immense étendue que l'œil embrasse de toutes parts frappe moins peut-être par sa beauté que par les souvenirs historiques qu'elle rappelle. Là, sans doute, plus de vieux donjons, plus de forteresses inexpugnables, mais des noms illustres conservés par d'humbles localités, sur un espace comparativement restreint. Ces noms, que nous allons voir envahir l'Orient et surtout l'antique Grèce, sont, comme ainsi dire, renfermés dans l'arrondissement de Gray.

En face de Beaujeu, d'abord, c'est *Dampierre*-sur-Salon, gros vil-

d'Autun, Guignes, comte de Forest, Hugues de Coligny, et Pierre Bromons de Provence, ainsi que bon nombre d'autres gens notables dont les noms restent ignorés.

Et, comme les pèlerins se préparaient de tous côtés, il leur arriva encore un grand malheur le carême suivant (1202), « car, dit Ville-Hardoin, comme ils étaient sur le point de partir, Geoffroy, comte de Perches (cousin, du côté maternel, du comte de Champagne décédé), devint malade et *fist sa devise* en tèle manière que il commanda que Estienne son frère eut son avoir et menast ses hommes en l'Ost, de cet eschange se fussent bien passés les pélerins s'il eut plu à Dieu ! Ainsi fina li cuens (le comte) il morut, dont grant dommage fu, » C'était, paraît-il, un prince puissant et riche, de réputation honorable, qui laissa de nombreux regrets, « et *bons chevaliers* » ajoute l'auteur.

Une mort non moins déplorable pour la croisade, survenue au moment du départ des Champenois, mais dont la nouvelle ne leur parvint qu'à Venise, ce fut celle du curé de Neuilly (1), dans sa cure de Neuilly, au mois de mai 1202, nouvelle « dont il furent mult dolent li baron et les autres genz, messire Folques, li bons hom, li saint hom, qui parla premièrement des croiz, fina et mori. »

Enfin, après Pâques et aux environs de la Pentecôte, les

lage assis au bord de la rive droite de la Saône. Ses anciens seigneurs, de la maison puissante de Montfaucon (près Besançon) contractèrent des alliances royales en Palestine;

En remontant le cours de la rivière, voici *Ray*, d'où sortit la famille de *la Roche* (sur l'Ognon) qui sut conquérir à la pointe de l'épée le duché d'Athènes;

Plus loin, apparait *Champlitte*, dont le prince *champenois*, conquérant de la Morée, portait le nom acquis par son mariage;

A gauche apparaît le bourg de *Pesme*, de la plus antique souche. Les seigneurs (maison de Vienne qui a fourni des comtes et des ducs de Bourgogne) furent de hauts-barons très-prisés dans les conseils par les Francs de Constantinople (Dunold);

Il serait superflu de pousser davantage la démonstration.

(1) On prétendit qu'il était mort du chagrin d'avoir été dévalisé des sommes immenses confiées à ses soins pour la Terre-Sainte. Mais un fait qui dément, du moins en partie, cette assertion, c'est que les religieux de Citeaux firent passer en Syrie des fonds déposés chez eux par le curé de Neuilly et que ces fonds, reçus comme la manne au désert, se trouvèrent assez considérables pour permettre de faire relever les murs de Tyr et de Béryte, tous écroulés dans un tremblement de terre.

pèlerins commencèrent à s'ébranler pour tout de bon et à quitter leurs terres. « Et sachiez que mainte larme i fut plorée de pitié au départir de lors pays, de lors genz et de lors amis. » En effet, abandonner famille, amis, vassaux, puis ses bons et forts châteaux dans lesquels on passait plantureusement la vie, pour courir si périlleuse aventure, il y avait là de quoi contrister les cœurs, tellement bien trempés qu'ils fussent. Les croisés prirent donc leur chemin accoutumé par la Bourgogne, le Mont-Joux, le Mont-Cenis, la Lombardie et finalement arrivèrent sans plus d'encombres à Venise, où on les logea dans une île près du port, appelée Saint-Nicolas *in lido*.

Dans ces pèlerins arrivés, suivant leur engagement, au rendez-vous général, il ne faut pas voir la totalité des croisés, mais seulement ceux de Champagne et autres qui accompagnaient Geoffroy de Ville-Hardoin, le grand organisateur de la croisade. Cette petite troupe, fidèle et ardente dans son entreprise en l'honneur de la Croix, devait trouver, hélas! de nouveaux désappointements, de nouvelles tribulations qui l'attendaient à son arrivée dans la république vénitienne.

Les croisés des divers pays, après la dernière réunion où ils avaient promis solennellement d'aller tous s'embarquer à Venise et d'acquitter le prix convenu pour leur passage, une fois séparés, s'étaient, pour la plupart, isolément ravisés. Les uns, voyant de trop grandes difficultés à gagner la Vénétie pour, de là, voguer vers l'Orient, les autres, outre ces difficultés, trouvant trop onéreux le prix du transport que la rareté du numéraire les rendait incapables de solder, au déni de leur parole, avaient choisi un autre passage, plus prompt, plus sûr et moins coûteux.

Beaudoin, comte de Flandres qui, lui, s'était trouvé des premiers au rendez-vous avec plusieurs autres chevaliers, fut en grande peine et merveilleuse perplexité quand la nouvelle arriva là qu'une considérable partie des croisés s'en allaient par différentes voies et s'embarquaient à d'autres ports. De ceux-ci était une flotte ayant quitté la Flandre avec grand nombre de gens d'armes et de soldats dont Jean de Nelle, chastelain de Bruges, Thiery, fils du comte, Philippe de Flandre et Nicolas de Mailly étaient chefs et conducteurs. Ces puissants barons avaient juré au comte Beaudoin sur les saints-évangiles d'aller par le détroit de Maroc (de Gibraltar), se rendre en

l'armée de Venise et, confiants en ce serment, le comte et Henry, son frère, leur avaient envoyé des navires chargés de vivres et autres provisions, ainsi que la plupart de leurs meilleurs hommes, ce qui rendait cette armée navale *magnifique et riche*. Mais, ils tinrent mal ce qu'ils avaient juré à leur seigneur aussi bien que ceux qui les accompagnaient, car ils allèrent hiverner à Marseille, promettant de rejoindre Beaudoin au printemps, ce qu'ils se gardèrent bien d'exécuter, par crainte des dangers à courir en remontant l'Adriatique. Ce temps venu, ils firent voile vers la Syrie où, seuls, ils ne pouvaient accomplir d'exploits considérables.

Beaudoin, ainsi que les pèlerins de sa suite, avait mis ses espérances de succès dans cette armée qui contenait ses plus braves *serjans* et gens d'armes ; aussi, furent-ils si affligés d'en voir la défection, tant pour la gloire que parce qu'à eux seuls ils seraient dans l'impossibilité de tenir les engagements pris avec la république, qu'ils avisèrent, afin d'envoyer de tous côtés vers les pèlerins et, surtout, vers le comte de Blois, qui était en route, pour l'exhorter à poursuivre l'entreprise et *por crier merci*, le priant d'avoir compassion de la terre d'outre-mer, de ne pas chercher d'autre passage que celui de Venise, ce qu'il ne pouvait ni ne devait faire, suivant les conventions passées avec les Vénitiens.

Ce fut encore le maréchal de Champagne, infatigable dans son zèle, que l'on députa avec le comte de Saint-Paul pour remplir cette ingrate mission. Ils allèrent donc jusqu'à Pavie en Lombardie, où ils trouvèrent le comte Louis et quantité de bons chevaliers *et de bones genz* (vaillants soldats). A force de remontrances, de prières, ils en déterminèrent à les suivre plusieurs qui avaient l'intention de s'embarquer en d'autres ports, ce qui n'empêcha pas que, dès Plaisance, ceux-ci les quittèrent pour s'en aller en Pouille où, sans doute, l'espérance de faire de faciles conquêtes à côté de Gauthier de Brienne les poussait. C'était Villain de Neuilly (sujet du comte de Champagne), l'un des bons chevaliers et des plus renommés de son temps, Henry d'Ardilhères, Regnaud de Dampierre, Henry de Longchamp, Gilles de Trasignies, homme-lige de Baudoin, comte de Flandres, lequel lui avait donné cinq cents livres du sien pour le suivre en ce voyage, et, avec eux beaucoup de chevaliers et de gens de pied dont les noms ne sont point restés ; ce qui diminua grandement l'armée qui s'assemblait à Venise,

d'où il en advint grant mésaventure. Néanmoins, de la Pouille il s'en alla l'année suivante, au passage de mars, de ces pèlerins qui abordèrent en Syrie, témoin Renaud de Dampierre, d'autres suivirent la fortune des Francs, soit à Constantinople, soit en Grèce.

Le comte Louis, ses hommes et les barons qui s'étaient réunis à lui, arrivés à Venise, firent leur entrée aux acclamations de joie des pèlerins, dont les regards furent si charmés en apercevant ce renfort, qu'ils trouvèrent que jamais il ne s'était vu une plus belle armée, ni plus nombreuse et composée de plus vaillants hommes. Ces nouveaux-venus se logèrent aussi dans l'île Saint-Nicolas, où les Vénitiens leur procurèrent toutes choses nécessaires en abondance. Les navires appareillés par la république l'étaient consciencieusement et les Francs, peu habitués au luxe de ce pays qui avait un commerce considérable, s'émerveillaient, dans leur simplicité, de voir une pareille flotte. Elle était si riche et si belle pour le maréchal de Champagne « que oncques ne nus hom chrestiens plus bel ne plus riche ne vit, » et il y avait de nefs, galères et vaisseaux préparés trois fois autant qu'il en fallait pour transporter les croisés réunis à Venise. « Ah ! — s'écrie le maréchal, plein du regret d'avoir vu manquer une expédition sainte qui lui avait donné tant de peines et qui lui tenait tant au cœur — comme ce fut grand dommage que ceux qui allèrent chercher d'autres ports ne vinrent se joindre à cette armée ! *bien fust la chrestienté halcie* (relevée) *et la terre des Turcs abassie !* » Quant aux Vénitiens, ils se déclaraient prêts à partir, mais, auparavant, comme ils avaient fort bien tenu toutes leurs conventions et au-delà, ils sommèrent les comtes et les barons de tenir les leurs en acquittant le prix consenti par eux.

Là était le nœud de la difficulté : il fallait non-seulement rembourser les frais exigés pour chaque homme présent, mais encore ceux généralement faits. On quêta au camp ; alors, il s'en trouva qui déclarèrent n'être pas en état de payer, de sorte que les barons dûrent se contenter de ce qu'on en put tirer et, quand les sommes ramassées eurent été remises au doge, ils virent avec chagrin qu'ils étaient bien loin de compte. Les principaux s'assemblèrent pour aviser, étant d'accord sur ce qu'il n'y avait rien à reprocher aux Vénitiens, relativement à l'exécution du traité passé avec eux au contraire. Ils con-

vinrent que, n'étant pas en nombre suffisant pour acquitter le passage par la défection de ceux qui s'embarquaient à d'autres ports, l'honneur voulait qu'ils contribuassent, chacun selon ses moyens, à payer la dette, car il valait mieux employer tout leur avoir en ce lieu que de manquer à leur parole. Que d'ailleurs, si l'armée se rompait, c'était perdre l'occasion et les facilités de jamais recouvrer la terre d'outre-mer.

Ces nobles conclusions des hauts-barons trouvèrent une rude opposition parmi la foule des pèlerins qui, moins pointilleux, moins grands, moins enthousiastes d'une expédition devenue aussi onéreuse, disaient : « Puisque nous avons payé notre passage, qu'on nous embarque, sinon, nous nous pourvoirons ailleurs. » En suivant cette façon d'agir, le camp eut été rompu et, au dire de Ville-Hardoin, c'était là leur désir. L'engagement avec le conseil était tel, cependant, que les sommes partielles versées ne comptaient pas jusqu'à ce que le tout lui fût acquis, et sans doute qu'il n'eût rien rendu, si les pèlerins avaient demandé la résiliation du marché. D'autres, cependant, d'accord avec les chefs de l'expédition et mus par un sentiment pieux, assuraient qu'ils donneraient tout ce qu'ils possédaient et iraient *pauvres en l'armée* plutôt que par leur abandon elle vînt à se dissoudre, « Quar Diez le nos rendra bien quand lui plaira, » ajoutaient-ils.

Alors, avec un mouvement très généreux, le comte de Flandre commença à livrer tout ce qu'il avait et ce qu'il put emprunter, en quoi il fut imité aussitôt par le comte Louis, de Blois, par le marquis de Montferrat, le comte de Saint-Paul et tous ceux de leur parti. C'était merveilleux et triste à voir tant de belle et riche vaisselle d'or et d'argent qui se transportait à l'hôtel du doge ! malgré tous ces sacrifices, il manqua encore du prix convenu *trente-quatre mille marcs d'argent*. Ceux qui avaient mis leur avoir à couvert en ne voulant pour rien contribuer en furent fort réjouis, jugeant que par cette cause le camp serait rompu et l'entreprise manquée.

Mais, c'était là que l'habileté mercantile des Vénitiens allait se déployer avec toutes ses ressources. Le doge et son conseil eussent pu, selon le traité passé entre eux et les Francs, garder rigoureusement comme acquis l'argent touché sans

néanmoins délivrer la flotte. Cependant, sentant qu'il ne leur serait pas honorable d'user de cette rigueur, qu'un grand blâme en retomberait sur la république, ils comprirent de suite qu'ils avaient mieux à faire.

Zara, que l'historien nomme Jadres, ville de Dalmatie, située sur une petite île de l'Adriatique, vaste et forte, jadis en la possession de Venise, s'était soulevée contre son autorité en se remettant entre les mains du roi de Hongrie, lequel avait installé une grosse garnison dans ses murs. Jamais, avec les seules troupes dont disposait le conseil, on n'eut pu faire rentrer Zara sous l'obéissance du pouvoir vénitien. Aussi, le doge fut fort bien accueilli lorsqu'il vint faire la proposition d'employer les croisés à reprendre cette place. En compensation de leur concours, on leur accorderait du temps pour le payement des 30,000 marcs d'argent qu'ils devaient encore, jusqu'à ce que les conquêtes faites en commun leur eussent donné le moyen de se libérer.

Dandolo en fit l'ouverture aux barons, et cet intérêt à la Shylock (1) qu'il fallait solder de leur sang n'effraya, prétend Ville-Hardoin, que ceux qui désiraient voir l'armée se dissoudre, car malgré leurs répugnances, la condition fut reçue par la vaillante chevalerie franque, toujours prodigue d'elle-même.

Le dimanche suivant, le doge alla en grande pompe à l'église de Saint-Marc, où tous les Vénitiens notables, les barons et pèlerins de l'armée se rendirent et là, avant que la messe fut commencée, il monta au pupitre pour adresser une allocution à la seigneurie de Venise. Après avoir fait l'éloge pompeux des croisés et de leur vaillance, en félicitant les Vénitiens de s'être associés dans une aussi grande entreprise, après avoir rappelé son grand âge et sa débilité, reconnaissant pourtant qu'il n'y avait personne mieux que lui qui pût conduire les Vénitiens à l'assaut de Zara et en Syrie, il demanda au peuple la permission de prendre la croix, en laissant son fils à sa place comme gouverneur de l'Etat.

Une acclamation unanime accorda ce qu'il demandait, et tout le monde, attendri de compassion, ne put s'empêcher de

(1) Personnage du *Marchand de Venise*, pièce de Shakspeare. Le juif Shylock exigeait une livre de la chair de son débiteur devenu insolvable.

pleurer à *chaudes larmes*, en voyant ce bon vieillard, qui avait tant de raisons de rester au logis (outre son grand âge, il avait, quoique ses yeux parussent encore beaux, perdu la vue par une blessure reçue à la tête), être encore d'une telle vigueur et faire encore paraître tant de courage. « Ha! — s'écrie l'honnête et simple maréchal — que peu luy ressembloient ceux qui à d'autres pors estoient allé por eschiver le péril! » Le vieux duc, après cela, se mettant à genoux devant l'autel tout en pleurant, on lui attacha la croix « sur un grand *chapel de coton* (1) pour que la gent la vissent. »

Toutefois, les pèlerins français furent très joyeux de voir croisé avec eux un homme d'aussi grand sens et d'aussi grande valeur, et dès lors, on commença à équiper les vaisseaux et à les répartir entre les barons, fixant l'embarquement au mois de septembre prochain.

Pendant ce temps d'attente il arriva encore un renfort d'Allemagne dont les croisés se réjouirent grandement; c'était « une compaignie de mult bone gent, » parmi lesquels l'évêque d'Halberstadt, et le comte Berthold de Hatzenelenbogen, Garnier de Borlande, Thierry de Los, Henry d'Orme, Thierry de Diest, Alexandre de Villers, Ulric de Toone, etc. Les navires chargés d'*armes et de viandes, de chevaliers et de serjanz*, les escuz furent rangés le long des bords des navires, et les banières, *dont il avait tant de belles*, placées aux hunes et châteaux de poupe. On embarqua, en outre, plusieurs pierrières et mangonneaux jusqu'à trois cents, enfin, tous les engins habituels de la guerre. En sorte que « oncques plus belle escadre ne partit de nul port; » et ce fut à l'octave de la Saint-Remi (8 octobre 1202), qu'elle sortit du port de Venise (2).

(1) Il ne s'agit pas ici d'*un bonnet de coton*, comme quelques historiens l'ont laissé croire à l'égard de saint Louis. Le coton, d'ailleurs, était-il en usage dans ce temps? Jacques de Vitry, qui s'est occupé à décrire les mœurs et les contrées d'Orient, dit que le ver *bombyx*, renfermé dans sa soie, dont on savait très bien l'usage, était nommé *coton* et non pas cocon comme aujourd'hui, d'où il suit que le *chapel*, espèce de haut berret, était d'une soie de couleur claire ou blanche, digne d'un prince, et sur lequel la croix rouge devait bien se laisser voir.

(2) André Dandolo dit que cette flotte était de trois cents vaisseaux.

Les croisés mirent un mois pour arriver devant Zara et ce fut la veille de la Saint-Martin qu'ils en aperçurent les murailles, ils les trouvèrent si hautes, ainsi que les tours, car c'était une ville close, qu'ils s'émerveillèrent d'abord sur sa force, sur sa richesse et sur sa beauté. Mais ils se demandèrent aussitôt les uns aux autres : « Comment porroit estre prise tele ville par force se Diex meisme nel fait ! »

Le Doge, qui était parti le premier de Venise, fit jeter l'ancre en rade de Zara pour attendre l'arrivée du reste de la flotte. Les vaisseaux apparurent le lendemain, par *un jour clair et beau;* aussitôt, on se saisit du port, rompant la chaîne qui le tenait fermé « qui mult ère forz, et bien atornée (1) ; » puis on prit terre de telle sorte que le port se trouva entre l'armée et la ville. C'est avec un naïf orgueil que le maréchal-historien retrace le plaisir qu'il ressentit à voir sortir des vaisseaux tant de braves chevaliers et serjanz et tant de bons destriers ; puis à voir se dresser tant de riches tentes et de si beaux pavillons ! L'armée ayant ainsi pris son campement aux environs de la ville, on commença à l'assiéger, bien que tous les hauts-barons ne fussent pas encore là, car le marquis de Montferrat était resté en arrière pour ses affaires (le pape lui avait fait défense de tirer les armes contre les chrétiens tant qu'il serait croisé), et Etienne de Perche, ainsi que Mathieu de Montmorency, se trouvaient malades à Venise. Montmorency vint bien rejoindre l'armée lorsqu'il fut guéri, mais Etienne ne se conduisit pas aussi loyalement, car il profita de la circonstance pour passer en Pouille, avec Rotrou de Montfort, Philippe de Laval et plusieurs autres, d'où ils partirent, au passage de mars, pour la Syrie.

Voici que, le lendemain de la Saint-Martin, les principaux habitants de Zara sortirent de la ville et vinrent trouver le duc de Venise en son pavillon, pour faire acte de soumission et lui dire qu'ils rendraient la place à merci, leur vie sauve. Le duc ne pouvant pas décider une chose de cette importance sans avoir l'assentiment de ses alliés, voulut consulter les barons Francs, et laissa les députés sous sa tente, attendant son retour.

Tandis qu'il s'entendait avec les Francs, dont l'avis se trouvait conforme au sien, car ils lui conseillèrent d'accepter

(1) Les ports de mer étaient ordinairement fermés par des chaînes.

la capitulation, le priant même de le faire, et, alors qu'il se rendait à son pavillon avec eux pour arrêter les articles de la reddition, des croisés, de ce parti qui désirait toujours voir les choses aller au plus mal, afin que l'armée ne pût se maintenir, vinrent aborder les députés. Entamant le point de la négociation ils leurs conseillèrent fort de ne pas se rendre, assurant que les habitants de Zara pouvaient être certains que les pèlerins ne voulaient pas les attaquer et, qu'en se tenant fermes du côté des Vénitiens, ils seraient sauvés. Ces chevaliers envoyèrent, de plus, l'un d'entre eux, Robert de Boves, sous les murs de la ville, répéter les mêmes paroles, et les députés, ébranlés par ces perfides conseils, se retirèrent sans attendre le retour du doge.

On peut supposer l'effet que produisit sur Dandolo rentrant sous sa tente le départ des envoyés de Zara. Il en sut aussitôt la cause et bientôt l'abbé de Vaux-Cernay, ce fameux Guy, depuis évêque de Carcassonne qui se fit si cruellement connaître aux Albigeois, se dressant comme membre du conseil, s'écria : « Seigneurs ! je vous fais défense, de par l'apostole de Rome, d'attaquer cette ville, parce qu'elle est à des chrétiens et que vous êtes pèlerins ! » (c'est-à-dire, croisés pour combattre les ennemis seuls de la chrétienté). A ces mots, le duc, fort irrité, prit la parole à son tour. « Seigneurs ! — dit-il en s'adressant aux comtes et barons — j'avais cette ville à ma discrétion et vos gens me l'ont ôtée. Vous étiez convenus de nous aider à la conquérir et je vous somme de le faire ! »

Les barons, après en avoir délibéré, convinrent entre eux des torts de ceux qui cherchaient chaque jour à mettre le désaccord dans le camp et s'assurèrent qu'il était de leur devoir d'aider les Vénitiens suivant les conventions mutuelles. En conséquence, retournant vers le doge : « Sire, dirent-ils, nous vous aiderons à prendre cette ville, en dépit de ceux qui l'ont détournée de se rendre à vous. »

On entama donc vigoureusement l'attaque par terre et par mer. Au bout de cinq jours, une tour ayant pu être approchée, on commença à la saper, ce qu'ayant vu les assiégés, ils vinrent de nouveau faire leur soumission. La capitulation acceptée aux mêmes conditions que précédemment, l'affaire se termina ainsi avec promptitude, sans effusion de sang.

Alors le duc proposa aux barons d'hiverner dans cette ville,

qui était très riche et bien approvisionnée en toutes choses, donnant pour raison que l'hiver arrivait et qu'il ne leur serait pas profitable de partir de là avant Pâques, car on ne pourrait trouver de vivres ni de marchés dans aucun autre lieu de relâche vers la Syrie.

Cette proposition acceptée, on se partagea la ville conquise : les Vénitiens eurent leur quartier près du port où les vaisseaux étaient à l'ancre et les Francs prirent l'autre portion.

Aussitôt les logements furent faits et répartis à chacun selon son rang, puis l'armée quitta le camp et vint s'établir dans la ville. Mais, au lieu de jouir tranquillement de cette bonne et grasse existence qu'ils devaient à l'infortunée Zara (1), voilà qu'au bout de trois jours, sans motif connu ou que l'auteur ait voulu faire connaître, Vénitiens et Français se prirent corps à corps dans une rixe, « mult grant et mult fière ; » c'était après les vêpres : on courut de part et d'autre aux armes et la mêlée devint si sanglante qu'il y eut peu de rues où l'on ne se battit à coups d'épées et de lances, d'arbalètes et de dards. « Et mult i ot genz navrez et morz. » Mais les Vénitiens, qui commençaient à avoir le dessous, eussent été écrasés si les barons, voulant arrêter le mal, ne fussent venus tout armés, à travers la mêlée pour essayer d'en apaiser la fureur. Malgré cette intervention, les combattants étaient-ils à peine séparés sur un point qu'ils reprenaient la lutte sur un autre avec plus d'acharnement encore, de sorte que ce massacre dura bien avant dans la nuit qui, seule, les obligea enfin de se séparer, quoiqu'à grand'peine. Ce fut là le plus grand malheur arrivé en l'Ost, dit le maréchal, et il s'en fallut de peu que l'armée ne fût entièrement perdue ; mais, grâce au ciel, le mal n'alla pas jusqu'au bout.

Les pertes avaient été considérables des deux côtés, plusieurs seigneurs périrent aussi de l'aventure. Le duc et les

(1) Il est dit, *Art de vérifier les dates*, que Zara fut saccagée par l'armée alliée et qu'elle eut ses murs détruits pour l'empêcher de se révolter à l'avenir. Ville-Hardoin ne parle de rien de semblable et l'assertion nous semble avoir peu de probabilité, pour le premier point, puisque l'on hivernait dans cette ville ; car c'eût été comme détruire son propre bien. Sans doute que la rixe des Vénitiens avec les Francs, dont le même ouvrage ne parle pas, a donné lieu à une confusion dans les faits.

barons travaillèrent encore de tout leur pouvoir durant une semaine à pacifier l'un et l'autre camp. Ils firent tant qu'enfin, avec l'aide de Dieu, la paix fut scellée.

Laissant passer l'hiver en sûreté dans le port à nos héros, pour lesquels le temps n'avait pas apparemment les ailes rapides que nous lui connaissons, nous remettrons à l'année prochaine, ainsi qu'eux, la continuation de leurs hauts-faits, c'est-à-dire, à raconter comment, au lieu de cingler droit vers la Syrie, on les amena à s'engager dans la Mer de l'Archipel, pour aller prendre Constantinople, l'incomparable ville des Empereurs grecs.

FÉLICIEN THIERRY.

LES ORRY DE FULVY.

« On rencontre, allant de Tonnerre
« Au territoire bourguignon,
« Un paysage gai, petit coin de la terre,
« Aussi délicieux que les bords du Lignon :
« Voisine d'un bosquet, solitude charmante,
« Abri du rossignol, de mes courses le but,
« Dans des roches de marbre brut
« Y jaillit avec force une source abondante...
. . . . . .
« Là coule en serpentant le paisible Armançon
« Qui va bordant Fulvy de l'une de ses rives
« Et l'enrichit de son poisson ;
« Qu'un joli châteauneuf à mi-côte domine,
« Ayant le village à ses pieds,
« Et pour vue un bassin que remplit, que termine
« Un ensemble enchanteur de tableaux variés... »
. . . . . .

Ces vers, que le dernier des Orry de Fulvy mettait en tête d'une de ses charmantes fables, peignent mieux que nous ne le pourrions faire la situation riante et pittoresque du village et du château de Fulvy. Je ne suis jamais passé devant la grille seigneuriale de cette résidence sans songer au ministre honnête-homme qui en est sorti et au poète infortuné qui y composa un si grand nombre de poésies.

Quoique le château subsiste encore en entier, l'entretien des bâtiments ne répond malheureusement plus à la beauté du paysage; cette construction, autrefois si belle, est maintenant triste et délabrée; elle semble porter le deuil de ses anciens seigneurs : vous chercheriez en vain ces merveilles artistiques qui en décoraient l'intérieur; ces objets d'art, ces tableaux de Vanloo dont le salon était orné, et ce n'est point

sans mauvaise humeur que l'on parcourt les débris du parc mal entretenu qui entoure la propriété.

La famille des Orry dont nous allons nous occuper, a droit à nos sympathies, et quoique ce nom n'ait jamais eu dans l'histoire un grand retentissement, les détails qui s'y rattachent ne sont pas dépourvus d'intérêt:

Avant de parler de Philibert Orry, contrôleur général et de Jean-Louis, son frère, intendant des finances, il est utile de donner quelques renseignements sur l'origine de cette maison.

Les Orry paraissent descendre d'une famille italienne qui serait venue s'établir en France dans le courant du XVIe siècle.

Dès 1600, Marc Orry était un des premiers imprimeurs de Paris ; il habitait la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Lion-Rampant*, enseigne qui servit plus tard d'armoiries à ses descendants (1).

Charles Orry, qui paraît ensuite, devint seigneur de Fulvy par son alliance avec Magdelaine Le Coquyno, fille des seigneurs de ce nom, originaires de Florence.

Jean Orry, père des deux ministres, avait d'abord été employé dans les vivres et fut nommé munitionnaire général pendant la guerre de la succession. Louis XIV l'envoya en Espagne pour y prendre connaissance de la situation financière de la péninsule, et Orry s'acquitta de cette mission avec tant d'intelligence, qu'il fut pourvu de la surintendance de l'armée et qu'une nouvelle mission pour l'Espagne lui fut confiée en 1702. Il en revint en 1708 et se vit forcé d'y retourner en 1713 sur la prière du roi d'Espagne et surtout de la princesse des Ursins, qui réussit par son crédit à le placer à la tête des finances.

Dans son ministère, qu'il occupa jusqu'en 1715, Orry donna les preuves d'un véritable talent : il établit les maltôtes lors de l'avénement au trône de Philippe V, ce qui lui attira de nombreux désagréments et des ennemis qui plusieurs fois menacèrent de le tuer : il fut même poursuivi par quelques-

(1) C'était sans doute l'écusson de famille. — Le contrôleur général, Philibert Orry, portait : *De pourpre à un lion d'or, rampant et grimpant sur un rocher d'argent, mouvant du côté droit de l'écu.* (Armorial d'Hozier, t. I, p. 464, 465.)

Ce qui est certain, c'est que, pendant le ministère de Orry, le Trésor ne manqua pas une seule fois de tenir ses engagements, et la dette, qui s'élevait à la somme de dix-huit millions, fut amortie par des dépenses retranchées et de sages réformes.

Orry aurait bien désiré alléger encore les charges dont le peuple était accablé, mais il n'eut pas la satisfaction de mettre ses projets à exécution et quand la France déclara la guerre à l'Empereur et à l'Empire, il fallut recourir à de nouveaux emprunts (1).

On eut une grande confiance dans le gouvernement pendant ce long espace de quinze années que ne parcoururent pas toujours les ministres les plus renommés. Les financiers même donnèrent parfois à son exemple des preuves de désintéressement : en 1744, Orry ayant projeté l'abolition des droits sur l'exportation de beaucoup de marchandises françaises, les fermiers généraux, à qui revenaient ces droits, offrirent d'eux-mêmes la remise un an avant la fin de leur bail, dans l'intérêt du commerce (2).

On ne peut pas dire qu'Orry fut un homme de génie, mais son esprit d'ordre lui tint lieu de ces qualités supérieures qui semblent promettre le succès et qui ne l'obtiennent pas toujours : « Il avait un cœur droit, l'amour du bien de l'État, de la sagacité, plus de bon sens que d'imagination, peu d'étendue et d'élévation dans les idées, de l'attachement aux usages établis (3). » Il convenait très-bien au cardinal de Fleury, qui aimait les gens de routine et ne redoutait rien tant que les novateurs, les gens à imagination et à grandes vues.

Orry avait pour maxime que l'économie était la base d'une bonne administration et, quand Louis XV voulait faire quelque dépense extraordinaire, il y mettait obstacle en disant : « Pendant la guerre de 1701, j'ai, sous les murs de Ver-« sailles, donné l'aumône à des gens qui portaient la livrée « du roi, je ne veux pas que semblable chose arrive sous « mon administration. »

(1) Voir à cet égard Jacques Bresson, histoire financière de la France.

(2) Bailli, t. II, p. 123.

(3) Monthyon, les Ministres des finances de France, depuis 1660 jusqu'en 1791.

Pendant ce ministère, la restriction dans les dépenses du roi fut telle, que le plus beau présent qu'il ait fait à Mme de Mailly, sa première maîtresse, consista en quatre flambeaux d'argent, et Louis XV, plus tard si prodigue envers ses maîtresses, n'en a enrichi aucune ; il est vrai qu'il se dédommagea largement dans la suite et qu'on n'eut pas de reproche à lui faire sous le rapport de sa lésinerie. Toujours est-il que Mme de Mailly mangea 400,000 livres de son bien par les dépenses exagérées que lui nécessita l'amour-propre de son royal amant; la famille de Mailly fit des réclamations et Orry, par accommodement, remboursa la moitié de la somme (1).

Orry a été l'un des ministres de France les plus estimés et les plus appréciés; malgré ses manières brusques et un peu grossières, on n'eut jamais à lui reprocher que son entêtement dans les deux ou trois couplets que l'on s'est permis à son égard :

« Plus opiniâtre qu'un mulet
« Comme tout le monde sait... (2) »

Du reste, quel est, au XVIIIe siècle, l'homme d'Etat qui n'a pas eu les honneurs de la chanson? Et puis ne touchons-nous pas au bon temps de la chaconne et de la faridondaine?

Quand on faisait à Orry des observations sur son caractère, il répondait : « Comment voulez-vous que je ne marque « pas d'humeur? Sur vingt personnes, il y en a dix-neuf qui « me prennent pour une bête ou pour un fripon. »

En 1742, la musique de la reine, qui n'avait point été payée de ses deux derniers termes, se présenta chez le contrôleur général; celui-ci ayant entendu les réclamations qui se faisaient dans son antichambre, entrouvrit la porte et la referma d'un ton irrité en disant, après en avoir appris la cause : « Qu'ils chantent, mais qu'ils me laissent tranquilles, « j'ai sur les bras en Bohême une musique qui presse bien « davantage (3). »

Mais si Orry n'avait point su acquérir ce vernis, ce masque de cour, cette urbanité, cette politesse qui tempère souvent

(1) Monthyon, Ministres des finances de France.
(2) Journal de l'avocat Barbier.
(3) Grosley, Mémoire pour servir à l'histoire des Troyens célèbres. Paris, 1813.

l'amertume d'un refus, sa modestie, sa simplicité, sa frugalité, son désintéressement surtout, sont des vertus dont les surintendants et les contrôleurs des finances n'ont jamais fait grand cas. M. de Rochefort, dans ses souvenirs et mélanges (1), cite une particularité qui lui fait grand honneur : En revenant de Metz, Louis XV coucha chez Orry, dans son château de La Chapelle (2), et fut tellement surpris de la simplicité de cette demeure qu'il s'écria : « JE NE CROIS PAS QU'IL Y AIT DANS MON ROYAUME UN FINANCIER AUSSI MAL LOGÉ QUE MON MINISTRE DES FINANCES. » Cette phrase ne résume-t-elle pas le plus bel éloge qu'un roi puisse faire à un ministre !

On peut donner une idée de l'affection que la ville et la cour portaient à Orry. Il était tombé malade en juin 1742 et partit aux eaux de Bourbonne où deux courriers se rendaient tous les jours de Paris pour les signatures nécessaires ; il revint passer sa convalescence dans sa maison de campagne de Bercy. Pour lui faire fête, on lui prépara un feu d'artifice sur la rivière, vis-à-vis de son jardin, et l'on prétendit que c'était par ordre de la cour, car on ne devait tirer des feux sur la rivière que pour les fêtes publiques. Une foule nombreue assista à cette réjouissance et prouva l'intérêt qu'elle portait au ministre (3).

Outre sa place de contrôleur général, Orry avait encore été nommé trésorier de l'ordre du Saint-Esprit par la démission du comte de Maurepas, et directeur général des bâtiments à la place du duc d'Antin (4) (1737) ; à cette charge était attachée la direction de l'Imprimerie royale, de la Monnaie, des médailles et enfin la collection des tableaux, statues et autres objets d'art. C'est de cette même année que date le rétablissement de l'exposition de peinture et de sculpture supprimée en 1714 (5) ; aussi l'académie de peinture offrit-elle à ce ministre le titre de vice-protecteur. Ces diverses fonctions, dont il s'occupait avec une constante activité, ne lui laissaient aucun loisir.

(1) La Bouisse de Rochefort, Souv. et Mél., 2 vol. in-8°. Paris, 1825.
(2) Près de Nogent-sur Seine.
(3) Journal de l'avocat Barbier.
(4) Journal de l'avocat Barbier.
(5) Michaud. — Lacretelle.

C'est donc un nouveau titre qui doit recommander Orry à notre souvenir que la protection qu'il accorda aux arts et aux artistes : au nombre de ces illustres protégés, il faut signaler le spirituel auteur de *Vert-Vert;* c'est à lui que Gresset a dédié une de ses plus gracieuses épîtres à l'occasion d'un nouvel an. Orry aida et favorisa le peintre Natoire, qui fut directeur de l'académie de Rome et dut à son protecteur une position honorable que son talent seul ne lui eut peut-être pas procurée (1). Sur la recommandation de Voltaire, il se chargea de la fortune de Marmontel et n'eut pas le pouvoir de mettre cette bonne pensée à exécution après sa démission du ministère (2).

Depuis longtemps déjà, Orry demandait à se retirer pour vivre tranquille et indépendant, quand il eut, en décembre 1745, une querelle assez vive avec les sieurs Pâris, qui avaient la conduite des vivres en Flandre et en Allemagne ; ceux-ci voulaient avoir un supplément sur le marché des entrepreneurs qui perdaient, disaient-ils, ou du moins qui ne gagnaient pas autant qu'ils auraient désiré. Le contrôleur général refusa énergiquement : il y eut brigue de cour à cet égard de la part du duc de Richelieu, de la marquise de Pompadour et du ministre d'Argenson. Le contrôleur comprit qu'on lui en voulait de plus loin et demanda à se retirer; sa démission fut acceptée (3).

Mme de Pompadour avait été la plus acharnée contre lui. La manière dont Orry s'était attiré l'inimitié de la favorite est assez connue. Alors que la marquise n'était encore que Mme d'Etioles et lorsqu'on commençait à soupçonner la faveur dont elle jouissait auprès du roi, elle vint demander au ministre une place de fermier général pour son mari. Orry, qui avait sans doute le talent de ne point céder aux regards séduisants d'une jolie femme, lui répondit sèchement : « Si « ce qu'on dit est vrai, vous n'avez pas besoin de moi ; si ce « qu'on dit n'est pas vrai, vous n'aurez pas la place (4). »

Le refus et la forme du refus ne lui rendirent pas cette dame très-favorable. Elle fit donner à M. de Machaud la

(1) Biographie universelle, Michaud.
(2) Mémoires de Marmontel.
(3) Journal de l'avocat Barbier.
(4) Monthyon, Ministres des finances de France.

charge de contrôleur général et celle de directeur des bâtiments à Lenormand de Tournehem, son oncle. « Au reste, « dit le journal Barbier, Orry sort de sa place avec l'estime « publique et grand éloge. Il n'a pas plus de soixante mille « livres de rente, après un ministère pendant lequel il a eu « trois baux de fermes qui valent de droit 300,000 livres « chacun... Il remplissait très-bien ses fonctions et avait les « fonds prêts pour la campagne prochaine. »

Philibert Orry se retira dans sa terre de La Chapelle et mourut deux ans plus tard, en 1747, âgé de cinquante-sept ans. Il n'a jamais été marié et il laissa tous ses biens, par substitution, à son neveu Louis-Philibert Orry, le poète, dont il sera tout-à-l'heure question.

II.

JEAN-HENRI-LOUIS ORRY, INTENDANT DES FINANCES.

On n'a pas d'aussi grands éloges à faire de Jean-Henri Louis Orry, intendant des finances, frère du contrôleur général. S'il se montra dans son administration digne des hautes fonctions qui lui avaient été confiées, sa vie privée n'offre pas toujours un modèle de bonne conduite et de sage économie.

Jean Orry, né le 24 janvier 1703, s'était d'abord fait nommer maître des requêtes; son crédit auprès du cardinal de Fleury, dont son frère était l'ami, le fit arriver à l'intendance à la place de M. Amelot de Chaillou, auquel on donna la charge de secrétaire d'Etat (février 1737). Jean Orry était en même temps directeur de la compagnie des Indes et on lui rendit cette justice, c'est que personne n'entendait mieux que lui les affaires et que jamais la compagnie des Indes ne fut mieux administrée que par lui.

Le journal historique de Collé donne de ce personnage un singulier portrait. Il dit que jamais homme ne fut à la fois plus méprisé et plus estimé, qu'il dut ces jugements extrêmes de l'opinion publique à son inconduite comme particulier et à son habileté comme administrateur. Il ajoute que c'était un aigle en matière de commerce, actif, laborieux, sans préjugés, écoutant tout le monde et expédiant les affaires avec justice et diligence.

La passion que cet intendant des finances avait pour le jeu lui avait fait, d'autre part, une très-mauvaise réputation. Il allait assez souvent passer la soirée chez la maîtresse du contrôleur général, son frère, et là on jouait des jeux défendus, ce qui procurait à la dame un gros revenu de cartes : en un jour ou plutôt en une nuit, il perdit chez elle, au biribi, une somme considérable de vingt mille louis ou 480,000 livres, que lui gagna un officier des gardes, Houël. Cette folie ne tarda pas à se divulguer et faillit même lui coûter sa place. Le contrôleur général feignit de presser le cardinal de Fleury de la lui faire ôter et ce fut le seul expédient qu'il trouva pour la lui conserver ; mais l'anecdote ne fut point oubliée par leurs bons amis de cour (1).

Avant d'être nommé intendant des finances, Jean Orry n'était pas riche et son frère l'avait beaucoup aidé pour la construction du château de Fulvy ; il ne possédait guère alors que quatre ou cinq mille livres de rentes. On l'intitule dans divers actes seigneur de Fulvy, Villiers-les Hauts et Mereuil. En 1732, il se fit donner par engagement la terre de Châtel-Gérard et reprit de fief la même année (2).

Un jour que Jean Orry se rendait dans son château de Fulvy, à l'époque où il n'était encore que maître des requêtes, il se cassa la jambe en descendant de voiture à Tonnerre. Ni-

(1) Ce Houël, officier des gardes, dont nous parlons ici, avait fait sa fortune d'une manière assez singulière : se trouvant à une soirée où l'on jouait fort gros jeu et comme il était simple spectateur, en tenant une orange à la main, il s'écria : *Qui me donne vingt-quatre sous de mon orange ?* On les lui donna ; il mit la pièce sur une carte, gagna, doubla, doubla toujours, et avant la fin de la soirée il avait devant lui plus de 75,000 livres. Le succès le favorisa encore dans la suite et il parvint à amasser au jeu une fortune colossale. Il s'est fait au siècle dernier quelques fortunes qui n'ont pas une origine plus illustre.

Jamais du reste le démon du jeu n'a eu de plus fervents adorateurs que sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV : à Paris, il était défendu de jouer au hoca, au pharaón, au brelan, à la bassette, etc... et cependant chez le roi on perdait facilement en un matin cinq à six mille pistoles (comme on disait alors), — c'est Mme de Sévigné qui nous raconte cela.

Voici maintenant ce que dit Feuquières : « Le jeu de Mme de Montespan est monté à un tel excès que les pertes de cent mille écus « sont communes. Le jour de Noël, elle perdit sept cent mille écus ; « elle joua sur trois cartes et gagna. A ce jeu là on peut perdre cin- « quante ou soixante fois en un quart d'heure. »

(2) Archives de l'ancienne Bourgogne à Dijon.

colas Callot, chirurgien de l'hôpital, fut appelé pour le soigner et l'accompagna même à Fulvy où il demeura jusqu'au rétablissement de son malade. Orry, en reconnaissance des bons soins donnés par Callot, employa tout son crédit pour lui faire avoir une charge à Tonnerre, et ce dernier fut, en effet, nommé receveur des domaines (1).

La fortune d'Orry de Fulvy n'augmenta jamais considérablement, malgré les bénéfices qu'il prélevait de tous côtés et les revenus que lui procurait l'administration de la compagnie des Indes. Sa femme, étant allée dîner une fois à la table de Louis XV, avec plusieurs dames de la cour, au nombre desquelles se trouvait Mme de Mailly, maîtresse du roi, cette dernière l'apostropha assez vivement dans une altercation qu'elles eurent ensemble et lui reprocha de prélever un *pot de vin* sur toutes les marchandises de la compagnie des Indes. Cette scène, en présence du roi, aurait pu avoir de graves conséquences, mais il n'en arriva heureusement rien de fâcheux (2).

L'établissement le plus utile que l'on doit à l'intendant Orry est la belle manufacture de porcelaine qu'il fonda de ses propres deniers, à Vincennes, alors qu'il était gouverneur du château (1738). Les fermiers généraux l'achetèrent neuf ans plus tard et firent élever à Sèvres, pour le compte du roi, les vastes bâtiments où ils la transportèrent. M. Bertier, ministre de Paris, en eut la surveillance. C'était toute justice de donner cette direction à un membre de la famille du fondateur.

Orry de Fulvy pensait être nommé intendant de Paris en 1740, mais cette charge, qui valait 40,000 livres de rentes, fut donnée à d'Argenson. Il conserva l'intendance des finances après la démission de son frère, mais il ne survécut que quatre ans au contrôleur général et mourut en mai 1751, à l'âge de quarante-huit ans seulement.

Orry avait épousé, en août 1728, Hélène-Louise-Henriette de la Pierre de Bouzies, dont il eut deux enfants : Adélaïde-Henriette-Philiberte et Louis-Philibert, dont nous allons parler (3).

(1) Note due à l'extrême obligeance de M. Camille Dormois.
(2) Journal Barbier.
(3) Adélaïde-Henriette Philiberte, née le 29 juillet 1730 et Louis Philibert, né le 4 avril 1736. (Armorial de d'Hozier, t. I, p. 464.)

III.

LOUIS-PHILIBERT ORRY.

Parmi les poètes les plus féconds du siècle dernier et les plus dignes d'être cités, il en est un dont les rives de l'Armançon peuvent revendiquer la gloire ; c'est le marquis de Fulvy, Louis-Philibert Orry, fils de l'intendant des finances. Si l'on suppose que nous voulons faire au marquis plus d'honneur qu'il n'en mérite, nous dirons que Rivarol, dans son petit dictionnaire des grands hommes, lui donne place à côté de Delille, Florian, Théveneau, etc..., noms illustres dans les annales poétiques du XVIIIe siècle.

Le caractère du marquis de Fulvy, sa douceur, sa bonté, son affabilité, son esprit exempt de toute prétention, lui avaient fait de nombreux amis et son amour pour la poésie lui avait acquis une réputation méritée ; ces goûts lui servirent plus tard à adoucir l'ennui et les regrets de l'exil. C'était le poète du bon ton, le poète de la vertu, le poète chaste par excellence, et, malgré ses nombreuses productions, il s'est rarement oublié au point de blesser la morale.

Orry avait recueilli peu de chose de l'héritage paternel, mais la brillante fortune que lui avait léguée le contrôleur général, son oncle, le mit à même de figurer honorablement dans le monde. Né avec un caractère ardent, l'amour des lettres et des arts, il se laissa entraîner par le faste du luxe qui régnait alors et qu'il ne put soutenir longtemps.

Dissipateur d'une fortune considérable, il vint se retirer dans la terre de Fulvy, que son père avait fait ériger en marquisat après la construction du château. C'est là qu'il se plaisait surtout à cultiver les muses. Il y recevait fréquemment Jean Nogent, vieillard natif de Fulvy, aussi aimable que spirituel, auquel on doit d'assez jolies comédies et qui cultiva avec succès la poésie légère. L'almanach des muses contient de lui de nombreux articles ; le journal de Bachaumont reproduit aussi quelques fragments de pièces relatives aux événements de l'époque. Jean Nogent devait sa fortune à la protection de l'intendant Orry dont il avait été longtemps l'employé, et la reconnaissance que le protégé devait au père s'était plus tard reportée sur le fils. Ce vénérable vieillard est mort en 1808, âgé de près de cent ans.

En 1776, Orry se vit forcé de vendre la magnifique baronnie de Vignory, son engagement de Châtel-Gérard, le château de Fulvy qui lui était si cher et dans lequel il avait composé ces fables charmantes, quoique peu connues maintenant.

Un recueil de cent trente-trois fables a été publiée à Madrid en 1798. Le seul exemplaire qui existe peut-être en France se trouve à la bibliothèque impériale (1).

La fable intitulée *Le Pêcheur et le Brochet* contient ces détails :

« Un jour dans un filet que les pêcheurs jetèrent
« Pour moi, seigneur de ce château,
« Vingt brochets d'un coup se trouvèrent ;
« Dix-neuf étaient petits, on les remit à l'eau ;
« Un seul aux pêcheurs parut beau
« Et ce fut le seul qu'ils gardèrent. »

Le pêcheur lui reproche d'avoir dévoré à lui seul plus que tous les autres poissons. Le brochet l'avoue et ajoute :

« Mais du sort des humains que le nôtre diffère !
« J'éprouve un châtiment que les petits ont fui
« Et le plus gros voleur est parmi vous celui
« Qui se tire le mieux d'affaire. »

Le marquis de Fulvy dédie cette fable à M. de Lamoignon, garde des sceaux de France et ancien camarade de collége de l'auteur. Il voulait sans doute rappeler le mot de Lamoignon au chancelier, auquel il avait recommandé d'écrire sur son palais :

Aux grands voleurs point de relâche !

C'est un principe et une idée qu'il est bon de mettre en circulation encore aujourd'hui ; l'application en serait morale. On sait malheureusement qu'il n'en a pas toujours été ainsi et l'on est averti par mille exemples présents et passés que la méthode contraire a prévalu.

Dans la vingt-deuxième fable où Pandore est mise en scène avec un colporteur, elle répond à un reproche de son interlocuteur par ce trait :

« Monstre, reprit Pandore, aux malheureux mortels
« Tu nuis bien plus que moi, tu fais bien plus de victimes.

(1) Côté Y, 6611, t. v, A. 260.

« Si je portai les maux, toi tu portes les crimes,
« Et ce sont là des maux réels. »

Orry conserva toujours pour son oncle un profond respect, et c'est à la mémoire de cet honnête ministre qu'il adressait un hommage à la fin de la trente-troisième fable intitulée : *L'Eléphant et le Tigre, maîtres du Lion.*

« O toi dont la mémoire est ton plus doux bienfait,
« A quel point mon âme est émue
« Lorsque dans l'éléphant, vizir de la forêt,
« Chacun après ma fable lue
« Sans balancer te reconnaît. »

L'almanach de M. d'Aquin de Château-Lion ayant publié, en 1787, une anecdote dans laquelle on rappelait que le contrôleur Orry avait été le premier protecteur de Marmontel, le marquis de Fulvy écrivit à ce sujet à cet auteur :

« Permettez-moi, monsieur, de vous dire tout le plaisir que je dois à l'almanach de M. d'Aquin, nommé : *Les Etrennes d'Apollon.* Ce dieu lui-même ne pourrait m'en donner de plus jolies. Tout le monde en conviendra en lisant un article de ce recueil où il est fait mention de vous et de M. Orry, frère de mon père. »

Nous ne citerons point ces vers qui n'ont rien de remarquable et qui n'avaient sans doute de valeur aux yeux du marquis de Fulvy que parce qu'ils rappelaient un bienfait de son oncle; nous donnerons seulement la réponse de Marmontel; elle est datée du 27 décembre 1788 :

« Il est très vrai, monsieur le marquis, que M. de Voltaire, que je regarde comme mon père en Apollon, ayant daigné jeter un coup d'œil sur ma tendre jeunesse et voulu m'attirer de Toulouse à Paris, je lui opposai mon infortune et l'extrême difficulté que j'aurais à subsister de mon travail dans le pays de l'opulence. Il est très vrai qu'il insista, mais inutilement, à vaincre ma timidité. Il est encore vrai qu'il finit par s'adresser à M. Orry et par le supplier de se charger d'un jeune homme qu'il protégeait, et que M. Orry eut la bonté de lui accorder sa prière. Le dernier billet que je reçus de M. de Voltaire à Toulouse était conçu en ces termes : « Venez, mon cher enfant, M. Orry se charge de votre fortune. »

« A ces mots, je partis, et en arrivant à Paris au mois d'octobre 1745, j'eus la douleur d'apprendre, de M. de Vol-

taire lui-même, que M. Orry n'était plus en place ; je n'en ai pas moins conservé pour lui la plus vive reconnaissance et si je n'étais pas accablé de travail, je me donnerais la satisfaction de vous l'exprimer en vers, pour vous remercier du style touchant de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais la prose aura le mérite d'une plus grande ingénuité et vous exprimera plus naïvement les sentiments respectueux que je conserve pour la mémoire de M. Orry. »

Quelques-uns des vers du marquis de Fulvy ont été à tort attribués à Louis XVIII, et notamment un joli quatrain commençant par ces mots :

« Dans le temps des chaleurs extrêmes... »

On a même dit que ce prince l'avait écrit de sa propre main sur l'éventail de Marie-Antoinette. Mais ce fait est invraisemblable. Ce qui a pu donner lieu à cette confusion, c'est que, dans une relation de voyage imprimée en 1788, on a inséré à la suite diverses poésies mêlées, de Lemierre, de Louis XVIII et du marquis de Fulvy. Ce dernier est l'auteur de la plupart de ces poésies. Il n'y a que deux pièces de Louis XVIII : *Une boutade improvisée pour la fête de Madame* et *Les Mouchoirs blancs*, anecdote historique.

On trouve de nombreux articles de M. Orry dans les publications du XVIIIe siècle, dans *le Mercure*, dans *les Etrennes d'Apollon*, dans le journal à la main de Bachaumont (1),

(1) Le marquis de Fulvy est un poète aimable, dit Bachaumont, qui se consacre surtout à chanter les événements du jour. A diverses époques, Bachaumont cite de lui des vers sur la mort de la comtesse de Bussy, sur le voyage du roi à Cherbourg, sur l'accouchement de la reine, sur les gilets ridicules que l'on portait alors. Cette dernière pièce est adressée aux censeurs des gilets nouveaux :

« Peut-on voir des guerriers rangés sur des gilets?
« Dites-vous..; quant à moi, le tableau qui vous blesse
« Je le préfère aux plus jolis bouquets :
« Même en peinture un soldat m'intéresse
« Loin que ce dessin choque et doive être frondé.
« Des bataillons de soie il faut peindre à la tête
« Nos héros que Bellone fête :
« D'Estaing et Broglio, La Fayette et Condé.
« Tel qui, dans l'apathie où la plupart nous sommes,
« Sans gloire et sans vertu serait toujours resté,
« Pour guide alors vers l'immortalité
« Aurait son gilet des grands hommes. »

dans l'*Almanach des Muses*. Ce recueil, qui rendit son dernier soupir galant en 1789, contient de lui des vers dans lesquels le poète semble exhaler l'amertume dont son âme est remplie. On éprouve un sentiment pénible en voyant le dernier représentant des Orry être aux prises avec l'infortune et réclamer des secours au ministre des finances :

« Les travaux d'un aïeul et d'un oncle et d'un père,
« La gloire que jadis acquit leur ministère,
« Disait le pauvre *Orgon* (1), pour moi ne parlent plus.
« C'est à nos seuls talents que l'autorité cède ;
« Ainsi vous accordez par an deux mille écus
« A G... (2) le chanteur, au chanteur D. . (3)
« Je ne viens point ici moins heureux mille fois
« Occuper votre temps de mes complaintes fades ;
« Mais je viens établir sur vos bontés mes droits.
« Quels sont-ils? — Le Mercure est plein de mes charades. »

La réclamation ne fut point entendue ; on avait alors bien d'autres choses à s'occuper. Orry quitta la France en 1791 ; sa première pensée fut d'aller en Espagne pour y demander des secours en faveur des services rendus par le ministre des finances, son aïeul. Il obtint du gouvernement une rente viagère de douze mille livres qui lui permirent de compter sur un avenir tranquille et assuré, sans crainte des préoccupations matérielles de la vie.

C'est avec cette subvention que le marquis de Fulvy se retira en Angleterre et vint habiter Londres. Sa maison, simple comme celle d'un émigré, paraissait un sanctuaire où l'on n'entrait qu'avec respect et où l'on ne recevait que quelques amis intimes et fidèles, car il suffisait de le connaître pour s'attacher irrévocablement à lui. Tout offrait l'image de la paix et du bonheur chez ce vénérable vieillard, occupé à chercher encore sous les glaces de l'âge, les fleurs de la poésie. Il avait choisi dans un âge avancé une épouse vertueuse, digne de lui, et qui, d'un caractère merveilleusement assorti au sien, a fait la consolation et tous les agréments de ses dernières années, une femme forte donnée par le ciel à l'homme de bien... Ses amis aimaient à jouir de ce spectacle des

(1) *Orgon* est un pseudonyme que prend Orry.
(2) Garat.
(3) Dèze.

mœurs antiques. Quoiqu'il communiquât peu ses poésies dont il ne fit jamais vanité, on connaît cependant de lui quelques pièces pleines de grâce et de délicatesse... (1) »

Le marquis de Fulvy ne voulut point rentrer en France en 1814 et mourut à Londres le 18 janvier 1823, sans laisser de postérité de son mariage. Il avait cependant eu d'une demoiselle Lecoq, belle et spirituelle personne, un fils naturel né à Fulvy, portant son nom et reconnu par lui (2).

Plusieurs journaux de l'époque ont parlé de la mort de M. Orry de Fulvy.

Le journal *Les Débats* du 15 juin 1823 a publié sur lui un article d'après une lettre écrite par un correspondant de Londres. *Le Miroir* du 15 mai 1823 a donné sur ce poète une notice spirituelle et caustique (3). M. de la Bouisse de Rochefort, dans ses souvenirs et mélanges, lui a aussi consacré plusieurs pages intéressantes, et c'est de son livre que quelques-uns de ces détails ont été extraits (4).

Nous croyons que la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ferait acte de patriotisme et de bon goût en publiant un volume des œuvres choisies de Orry, en obéissant aux vœux que cet honnête homme faisait au bord de la tombe et qui prouvent l'exquise délicatesse de son caractère : « *Si l'on publie quelques ouvrages de moi, je veux que ce soit après l'examen le plus scrupuleux des pièces que l'on imprimera. Repentant des mauvais exemples que j'ai pu don-*

(1) *Journal des Débats* du 15 juin 1823.

(2) Sait-on ce qu'est devenu le fils naturel de Orry? Il est sans doute mort en bas âge. — Quant à Mlle Lecoq, elle a eu d'un père inconnu une fille mariée à M. de Bussy, régisseur des poudres. — Notes de M. Le Maistre.

(3) On avait été jusqu'à dire que Orry était un marquis imaginaire, un marquis de Carabas, mais le Journal *Le Miroir* infirme tous ces bruits. Son article ne laisse pas d'être mordant : « Le marquis de Fu-« lvy florissait peu de temps après la muse limonadière, entre le « marquis de Villette et le chevalier de Meude-Maupas. C'était l'iné-« vitable de l'époque, versifiant partout et sur tout. Il a même rédigé « pour les Etats généraux des cahiers ou des avis en couplets, sur « l'air : *Du haut en bas.* »

(4) Nous avons été guidé dans nos recherches sur les Orry par le savant M. Fournerat, à la complaisance duquel on ne s'adresse jamais en vain, qui sait une foule de détails sur les familles du siècle dernier et a connu plusieurs de leurs représentants.

ner pendant ma vie, je suis loin de vouloir y ajouter de mauvaises leçons après ma mort. »

La famille Orry, éteinte maintenant, est représentée dans les lignes féminines par MM. de Bertier, de Sauvigny, par suite de l'alliance de Jeanne Orry avec Louis-Bénigne Bertier, premier président du parlement Maupeou.

ERNEST PETIT.

M. LÉON DE BASTARD.

NOTICE BIOGRAPHIQUE (1).

Depuis quelques années la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a fait des pertes cruelles. Mais le coup qui l'a frappée dans la personne de M. Léon de Bastard était si imprévu, que jamais peut-être elle n'en a reçu de plus sensible. Nous savions tous que la mission lointaine confiée à notre cher collègue devait toucher à son terme. Nous savions qu'il avait échappé, comme par miracle, aux dangers de la perfidie chinoise. Ses lettres nous faisaient espérer un prompt retour et nous prouvaient que dans ses nouvelles fonctions il avait conservé pour nos modestes travaux la sympathie la plus constante. Nous nous réjouissions de le revoir, toujours bienveillant, toujours empressé à l'étude, toujours dévoué à ses amis et à son pays d'adoption. C'est alors que nos espérances ont été brusquement trompées. Au moment même où nous nous apprêtions à fêter sa bienvenue, nous avons appris tout-à-coup sa maladie avec sa mort, et nous n'avons eu que la triste consolation de rendre les derniers devoirs à sa dépouille mortelle.

Nos regrets ont trouvé partout un douloureux écho. Déjà des voix, plus autorisées que la mienne, ont payé à la mémoire de M. de Bastard un juste tribut d'éloges. M. Grangier de la Marinière, dans le *Journal des Débats*, et M. Guessard, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, ont publié d'intéressantes notices sur cette vie si pleine de promesses et si fatalement interrompue par une fin prématurée. Néanmoins

(1) Lue à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, dans la séance du 10 novembre 1861.

Leiz de Bartan

UNIV. OF M.

la Société, qui s'honorait de compter M. de Bastard au premier rang de ses membres, a pensé qu'elle aussi devait lui rendre un témoignage mérité : et c'est pour accomplir ce pénible devoir que je viens évoquer encore une fois le souvenir de l'ami qui n'est plus, raconter ses travaux, ses projets, rappeler enfin les qualités si rares qui lui avaient conquis parmi nous les plus vives affections.

Jean-Denis-Léon comte de Bastard d'Estang naquit à Paris le 16 avril 1822. Son père occupait alors de hautes fonctions administratives, qu'il abandonna en 1830 pour chercher dans la vie privée un repos digne de lui. Sa mère appartenait à une famille honorable que des propriétés importantes rattachent au département de l'Yonne. Une grande partie de son enfance et de sa première jeunesse s'écoula à Maligny, dans ce château qu'il aimait tant et où plus tard il accumula tant de beaux livres, tant de notes précieuses. Au sortir du collége Stanislas, il suivit les cours de l'Ecole de Droit. Le 26 février 1844 il fut reçu licencié. Il se fit même inscrire comme stagiaire au tableau de l'ordre des avocats près la cour de Paris. Mais une vocation qui ne se démentit jamais l'appelait à d'autres études. En 1845, il entra à l'Ecole des Chartes. Là sa vive intelligence et son activité laborieuse ne tardent pas à le faire remarquer : un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique le nomma élève boursier pour l'année 1847. Il subit ses derniers examens en août 1848 et soutint sa thèse le 15 janvier 1849. Enfin le 5 février suivant il obtint le titre d'archiviste-paléographe. Son diplôme mentionne expressément que ce titre lui fut décerné *après des épreuves subies, avec distinction*. Sur treize élèves de troisième année, il était classé le sixième ; et parmi ses condisciples, parmi ceux qui lui disputaient la prééminence, je vois figurer M. Léopold Delisle, aujourd'hui membre de l'Institut, ainsi que M. Marty-Laveaux, lauréat de l'Académie française et auteur d'ouvrages estimés. M. Delisle n'avait que le troisième rang ; M. Marty-Laveaux le huitième. On peut apprécier par là le mérite de toute la promotion.

Quant à M. de Bastard, il avait pour les études historiques un goût si prononcé, que ses succès précoces ne sauraient nous surprendre. Dès 1844, à peine âgé de 22 ans, il composa pour l'*Annuaire de l'Yonne* un article sur Lacurne de Sainte-Pallaye, article doublement remarquable, aussi bien

par le choix du sujet que par la précision des recherches. Non, ce n'est pas par hasard que le jeune auteur avait entrepris de raconter la vie studieuse de notre illustre compatriote. Il y trouvait un modèle suivant ses goûts, un exemple qu'il se promettait de suivre ; l'exemple d'un homme de bien, préférant l'étude aux honneurs, consacrant sa fortune à augmenter le patrimoine de la science, et méritant de compter parmi les émules de Mabillon, de Martène et de Lebeuf. Tel fut le premier type qui s'offrit à l'esprit de M. le comte de Bastard, et nous pouvons affirmer qu'il resta fidèle jusqu'à la fin aux aspirations de sa jeunesse.

Il publia ensuite un article sur Maligny, et celui-là, comme le précédent, vaut la peine d'être noté : car il indique la voie spéciale dans laquelle M. de Bastard devait diriger tous ses efforts. On l'a dit avec raison : « C'était une curiosité toute « naturelle qui lui avait inspiré d'abord le désir de connaître « en détail l'histoire de Maligny, celle des anciens hôtes du « château, et de proche en proche celle du pays d'alentour. » M. Guessard ajoute avec une légère nuance de regret : « A « cette époque ses vues ne s'étendaient pas plus loin, elles « ne dépassaient pas de beaucoup l'horizon du château pa- « ternel. » La vérité est que M. de Bastard concentra toujours ses études dans les limites de l'Auxerrois et des régions les plus voisines. Même quand il semblait s'en écarter, il s'y rattachait encore par quelque lien. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il avait assez d'intelligence et d'aptitude au travail pour aborder, s'il eût voulu, quelque phase de l'histoire générale de la France. Il a prouvé qu'une pareille tâche n'était pas au-dessus de ses forces. Seulement il se faisait des devoirs de l'historien proprement dit une idée trop sévère pour ambitionner ce titre avant de s'y être préparé par un travail assidu. Il était trop modeste pour affronter prématurément ce qu'on appelle la grande publicité. Les patients travaux de l'archéologie locale et la publicité restreinte de nos recueils provinciaux convenaient mieux à ses goûts. D'autres tendances, d'autres habitudes venaient encore fortifier les prédilections naturelles de son esprit. Dans un temps où chacun, reniant sa province, cherche à conquérir une position plus ou moins brillante dans la cohue de la société parisienne, M. de Bastard, quoique né à Paris, s'était fait à demi-provincial. Bien qu'il eut tout ce qu'il faut pour briller sur un plus vaste

théâtre, il aimait à vivre au milieu de nous. Il avait fait de nos contrées son pays d'adoption. Il s'intéressait vivement à leur prospérité et ne manquait jamais l'occasion de protester par ses paroles ou par ses exemples contre les abus d'une centralisation exagérée, qui menace d'étouffer partout ailleurs que dans la capitale les derniers vestiges de l'activité intellectuelle. Voilà pourquoi M. de Bastard se plaisait à évoquer les souvenirs de l'époque lointaine, où l'Auxerrois jouait un rôle important dans les fastes nationaux. Voilà pourquoi il s'honorait d'enrichir notre *Annuaire* par des notices qu'on peut citer comme un modèle d'érudition.

C'est encore près de nous qu'il choisit le sujet de sa thèse à l'Ecole des Chartes. Il l'emprunta aux événements mémorables dont Vézelay fut le théâtre au commencement du XIIe siècle. Mieux que personne je puis témoigner du soin avec lequel il prépara son travail ; car je dois à son amitié la possession des notes innombrables qu'il recueillit alors et qui lui servirent de canevas. Elles prouvent que M. de Bastard n'était pas de ceux qui acceptent sans contrôle les assertions des historiens les plus accrédités. Il fouillait sans répit les bibliothèques et les archives. Il n'admettait que les documents les plus dignes de foi, et fidèle aux traditions de l'Ecole des Chartes, il allait puiser aux sources les plus pures. Ses recherches l'amenèrent à penser que les lettres de M. Augustin Thierry sur l'insurrection communale de Vézelay contiennent de nombreuses inexactitudes et portent souvent l'empreinte des préocupations de l'époque où elles furent publiées. L'illustre historien de notre Tiers-Etat vivait au milieu d'hommes qui, sûrs de leurs libertés civiles, ne songeaient qu'à assurer le triomphe de leurs libertés politiques. Il était mêlé aux grandes luttes qui agitèrent la France pendant toute la Restauration. De là vint qu'entraîné par son imagination, il confondit parfois les libéraux du XIIe siècle avec ceux du XIXe; et, tout en paraissant traduire le récit des chroniqueurs, il donna à l'insurrection de Vézelay une physionomie trop moderne. Pour n'en citer qu'un exemple, Hugues de Poitiers raconte que les moines, rentrés en possession de tous leurs priviléges, s'empressèrent d'effacer jusqu'aux moindres traces du triomphe éphémère des bourgeois. « Egressi sunt quidam de fratribus et fregerunt *tabulam* « *impii Simonis* et vestibulum domui ipsius, quæ contra

« jus ad contumeliam contradicentium fratrum ædificaverat. » D'après la version de M. Augustin Thierry, les moines victorieux auraient déchiré une proclamation politique affichée par les insurgés sur les murs de la ville. Mais M. de Bastard établit par des arguments sans réplique qu'il s'agit là tout simplement d'un comptoir de changeurs, *tabula nummulariorum*, établi sans la concession du monastère et que les moines détruisirent, comme ils détruisirent également les fours et les pressoirs élevés en dépit du pressoir et du four banal.

Non content de ces critiques de détail, M. de Bastard voulut aller plus loin. Il soutint que l'insurrection de Vézelay n'avait aucun caractère politique et qu'il n'y fallait voir qu'une lutte énergique, mais passagère, en faveur de libertés civiles. Cette opinion nouvelle, appuyée sur des textes spécieux, fut accueillie avec faveur par quelques-uns, et vivement combattue par d'autres. M. Léon Aubineau la préconisa dans le journal l'*Univers*. M. Bourquelot protesta dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Tout le monde, partisans et adversaires, s'accorda pour reconnaître que l'œuvre du jeune archiviste était le début d'un homme appelé à un brillant avenir. De son côté, M. de Bastard s'étonnait, dans sa modestie, du bruit qui s'était fait autour de sa thèse. A peine l'avait-il achevée, que de nouvelles études lui avaient fourni sur Vézelay des documents inattendus. Il avait vu s'élargir à ses yeux cette vaste scène de luttes, dont Hugues de Poitiers n'a raconté qu'une phase, et dont M. Thierry n'a esquissé qu'un chapitre. Il avait compris alors qu'en critiquant une exagération, il avait risqué de tomber dans l'exagération contraire. Aussi, quelque temps après, il m'écrivait à ce sujet : « Je vous envoie ma thèse de l'Ecole des Chartes, « et vraiment c'est un bien grand manque de *coquetterie* de « ma part, ne doutant pas que vous n'y trouviez bien des « lacunes. » Ce qu'il n'ajoutait pas, c'est que lui-même, éclairé par un travail constant, était plus capable que personne de compléter l'œuvre de sa jeunesse ; et sans doute il l'eut complétée, si d'autres sujets d'étude n'avaient pas détourné son attention.

M. de Bastard aimait trop l'histoire et tenait par trop de liens à l'Auxerrois pour ne pas être un des premiers membres de notre Société. Dès qu'elle eût pris naissance, il sollicita

l'honneur d'en faire partie; et, dès qu'il fut reçu, il enrichit notre *Bulletin* d'articles remarquables, comme il avait déjà fait pour l'*Annuaire*. Mais il ne tarda pas à sentir qu'il épuisait ses forces à composer de courtes notices, tantôt sur un sujet et tantôt sur un autre. Il conçut le projet plus vaste d'entreprendre quelque grande monographie ou même d'aborder une époque tout entière de notre passé. Il se borna dès lors à entasser notes sur notes, documents sur documents. Nous verrons plus tard l'emploi qu'il en sut faire. Indiquons seulement un nouveau trait de son aimable caractère.

Les recherches de M. de Bastard ne profitaient pas qu'à lui. Jamais personne ne mit plus largement en pratique le *sine invidiâ communico* de Lebeuf. Jamais collègue ne fut plus obligeant, et plus prodigue de ses découvertes. Il s'enquérait des sujets que chacun de nous étudiait spécialement, et, quand il trouvait sur sa route un document qui nous fût utile, il le recueillait avec joie. Il le copiait avec une patience inépuisable. Il s'empressait de le transmettre à celui qu'il devait intéresser. J'en atteste le savant auteur du *Cartulaire*, celui de la *Bibliothèque historique* et tant d'autres dont la reconnaissance ne faillira pas à la mémoire de M. de Bastard. On composerait des volumes en réunissant les lettres, les copies, les fragments qu'il distribuait ainsi de toutes parts, et qui nous apportaient, dans l'isolement de notre province, un secours inestimable.

Cependant son activité n'était pas alors restreinte au culte de la science. Il franchissait peu à peu les premiers degrés des fonctions publiques. A peine sorti de l'Ecole des Chartes, il fut attaché aux archives des affaires étrangères. Quelques mois après, il fit partie d'une mission créée par M. de Falloux pour l'exploration de la Bibliothèque Vaticane. C'est à cette occasion qu'il recueillit dans le fonds de la Reine de Suède tant de documents inédits relatifs à l'histoire de nos contrées. *Sa moisson fut purement Auxerroise*, dit M. Guessard qui l'accompagnait et qui raconte avec tant de charme les incidents de leur voyage commun. A son retour de Rome, M. de Bastard passa des archives au cabinet du ministre et ensuite à la direction politique. M. Baroche, qui lui confia des travaux spéciaux et qui n'avait pas tardé à apprécier son mérite, ne voulut pas quitter les affaires étrangères sans lui laisser un témoignage de sa haute estime. Il le fit nommer chevalier

de la Légion-d'Honneur. Jusque-là les services de M. de Bastard avaient toujours été gratuits. En 1853, il devint *attaché-payé*. Mais, comme il le disait plaisamment, ses appointements plus que modestes ne suffisaient pas à solder les notes de son relieur. Enfin, le 25 août 1857, un décret le nomma deuxième secrétaire d'ambassade ; il fut en même temps désigné pour remplir ses nouvelles fonctions à l'ambassade de Constantinople. Malheureusement la santé de son père était profondément altérée et tout faisait redouter un dénouement prochain. Dans de telles circonstances, M. de Bastard ne crut pas devoir quitter le toit paternel. Il demanda un congé, on le lui refusa, et comme il n'était pas homme à transiger avec les devoirs que lui imposait son cœur, il sollicita sa mise en disponibilité. Ainsi sa carrière diplomatique se trouva subitement interrompue ; et, libre de ses moments, il put désormais se consacrer tout entier à ses études de prédilection.

Il en profita pour livrer à la publicité quelques-uns des documents qu'il avait recueillis sur l'histoire de l'Auxerrois pendant la guerre des Anglais et pendant les agitations du XVIe siècle. Il publia aussi des lettres inédites de Lebeuf qu'il s'était procurées à Paris dans les ventes d'autographes, et qu'il accompagna de notes aussi remarquables par la concision que par le savoir. A l'occasion du Congrès scientifique, il réédita un curieux opuscule sur l'entrée de Louis XIV à Auxerre. Mais l'ouvrage le plus important auquel il consacra ses loisirs, est sans contredit la *Biographie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny*, qu'il fit imprimer à Auxerre en 1858.

Ce livre, M. le comte de Bastard eût pu le signer d'un nom honorable entre tous. Il eût pu le placer sous la protection des titres qu'avait déjà obtenus sa jeunesse laborieuse. Il préféra modestement y inscrire ces seuls mots : *par un membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. C'est là, si l'on veut, un mince détail, mais un détail qui peint l'homme et révèle ses affections les plus chères. Nous serions bien ingrats, nous autres survivants de cette Société à laquelle il reportait le mérite de ses œuvres, si nous omettions d'en témoigner ici notre profonde gratitude. Nous le devons d'autant mieux que l'œuvre est une des meilleures qui soient sorties du sein des sociétés savantes de

province, et qu'elle a jeté sur la nôtre un véritable lustre. On y retrouve les qualités ordinaires de l'auteur, la clarté du style, la méthode, l'exactitude minutieuse, l'érudition sans pédantisme, et quelque chose de plus que dans les courtes notices publiées antérieurement, l'animation du récit, l'intérêt soutenu dans les développements de longue haleine. Si M. de Bastard n'y a pas ajouté de larges considérations sur l'époque où vivait son héros, c'est qu'il n'était pas encore prêt à dire son dernier mot sur le XVIe siècle. Dans ses desseins, la Biographie de Jean de Ferrières n'était qu'un essai, un début, le premier pas tenté dans une voie féconde. Elle devait être suivie de travaux plus complets encore sur les guerres religieuses dans l'Auxerrois et sur les principaux acteurs de ce drame sanglant.

Pour atteindre le but qu'il s'était proposé, M. de Bastard redoublait d'ardeur. Non seulement il interrogeait nos archives, même celles de nos plus humbles communes; non seulement il consultait tous les grands dépôts de Paris; il n'hésitait pas à traverser la Manche pour compléter ses investigations au British Museum. Il revenait ensuite à Maligny classer et méditer ses notes. Jamais il n'avait tant aimé cette charmante résidence. Jamais il n'y avait fait d'aussi longs séjours. Il y transporta la majeure partie de ses livres, et notamment ceux qui se rattachent à l'histoire du département de l'Yonne. Ces derniers forment à eux seuls une collection précieuse et peut-être unique, dont le catalogue raisonné rendrait d'utiles services à la bibliographie départementale. On y trouve réunis les ouvrages les plus estimables, les éditions les plus recherchées, et les opuscules, les brochures, les singularités dont le souvenir même avait complétement disparu. C'est que M. de Bastard était un collectionneur émérite. Dès sa première jeunesse, il fréquentait les ventes et les bouquinistes avec une véritable passion. S'il aimait les bons livres pour les étudier avec soin, il aimait aussi les livres rares, ne fût-ce que pour les parcourir et leur assigner la place qu'ils méritent dans notre histoire intellectuelle.

D'autres, à sa place, eussent suivi le torrent du siècle et demandé au luxe mondain des satisfactions vulgaires. Quant à lui, il n'avait de recherche que pour son cabinet et sa bibliothèque. Avec quel soin il les ornait! Avec quel plaisir il rangeait sur ses tablettes les vieilles reliures des siècles

passés à côté de celles de Capé ou de Duru ! Comme tous les bibliophiles éclairés, il regrettait le temps où nos livres offraient d'élégants caractères sur un papier de pâte solide et d'une nuance amie de l'œil. Aussi, quand il insérait quelque notice dans le *Bulletin* ou dans l'*Annuaire*, il ne manquait pas de la faire tirer à part sur papier de Hollande. Lorsqu'il publia sa biographie de Jean de Ferrières, il tint à ce que la forme fût aussi soignée que le fonds, et, grâce à lui, les presses auxerroises purent montrer qu'elles étaient encore dignes de la patrie des Fournier. Mais, s'il avait les qualités des bibliophiles, il n'en avait pas les travers. Ses richesses, comme celles de Grolier, étaient toujours à la disposition de ses amis. Il les prêtait, il les donnait. En cela, comme toujours, il ne connaissait pas de plus grand bonheur que celui d'être obligeant, serviable, généreux. Voilà comment il avait conquis parmi nous autant d'affection que d'estime. Une place de vice-président étant devenue vacante, la Société s'empressa de la lui offrir. Nous y vîmes l'occasion de lui marquer nos profondes sympathies, et en même temps le moyen de resserrer les liens qui l'unissaient à nous.

J'arrive à la dernière phase de la vie de M. de Bastard, à celle qui s'ouvrait sous les plus brillants auspices, et qu'une mort déplorable a si tôt terminée. On se rappelle dans quelles circonstances il avait interrompu sa carrière diplomatique et demandé sa mise en disponibilité. Personne ne pouvait lui reprocher une résolution que les événements n'avaient que trop justifiée. S'il avait refusé de partir à Constantinople, c'était pour assister aux derniers moments de son père, c'était pour accomplir le plus sacré des devoirs. Aussi tout faisait présager qu'il obtiendrait facilement d'être remis en activité de service. Mais il n'avait d'ardeur que pour l'étude et de passion que pour les livres. Quand il s'agissait de solliciter des fonctions ou des titres, il ne montrait ni grand empressement ni longue persévérance. Ses amis furent obligés d'intervenir, et c'est grâce à leurs efforts qu'un arrrêté de M. le comte Walewski, en date du 4 janvier 1860, le rappela à l'activité de son grade. Peu de temps après, M. Thouvenel, nouveau ministre des affaires étrangères, le désigna comme attaché à l'ambassade extraordinaire de M. le baron Gros en Chine, et comme devant y remplir les fonctions de premier secrétaire. L'occasion était belle pour se faire un nom dans

la diplomatie et conquérir un avancement rapide. Pourtant il m'écrivait le 28 mai 1860 : « Mes vœux ne sont pas exaucés, « je n'ai rien désiré de pareil... Je vous raconterai comment « les choses se sont passées et comment il m'a été proposé « d'aller à Pékin dans des termes tels qu'il y aurait eu mau- « vaise grâce, pour ne pas dire refus de service, à ne pas « consentir. » A notre première entrevue, il me confirma verbalement ce qu'il m'avait indiqué dans sa lettre. Une place était vacante aux archives des affaires étrangères. C'était celle-là qu'il ambitionnait. Elle ne l'éloignait pas de sa mère, de sa famille, de ses amis. Elle était conforme à ses goûts laborieux et modestes. Mais on lui fit observer que des fonctions actives convenaient mieux à son âge et à son nom ; qu'il avait en 1852 interrompu son avancement, et que le seul moyen de regagner le temps perdu était d'accepter une mission exceptionnelle, qui permettrait de lui donner une récompense également exceptionnelle. Le ministre se prononça dans ce sens et dans des termes à la fois si bienveillants et si impératifs que M. de Bastard dut s'incliner.

Faut-il le dire? De vagues pressentiments semblaient alors attrister son esprit. Il ne répondait qu'avec froideur à ceux qui lui vantaient les charmes d'un lointain voyage et d'une marche triomphale au cœur du Céleste-Empire. Quand il parlait de son retour, parfois il lui arrivait d'ajouter : *Si j'en reviens !...* La même appréhension se glissait dans ses lettres. « Si je ne me trompe, m'écrivait-il, je pense être de re- « tour dans un an, à supposer que je revienne, ce que je me « plais à espérer. » Et puis, chassant les sombres pensées, il s'écriait : « Somme toute, dans ceci, ma mère seule est à « plaindre. Mon frère, qui a séjourné quatre ans et demi « dans tous ces pays, m'assure que ce n'est pas un voyage « que je vais faire, mais une promenade. » Qui ne l'eut pensé ainsi? Qui pouvait prévoir le terrible dénouement?

Une fois résolu à partir, M. le comte de Bastard se disposa à tirer de sa mission tout le profit qu'en pouvait attendre un homme intelligent et laborieux. Il était observateur trop rigide de ses devoirs pour négliger ses fonctions diplomatiques. Mais il espérait avec raison qu'elles lui laisseraient assez de loisir pour étudier de près le monde nouveau dans lequel il devait vivre. Habitué à retracer les agitations d'un autre âge, il se proposait de consacrer sa plume

à la peinture plus émouvante des événements qui allaient se dérouler sous ses yeux. Il ne renonçait pas non plus à satisfaire, dans l'Extrême-Orient, ses goûts de collectionneur ou de bibliophile; et son visage s'animait d'un gai sourire, quand il songeait, selon ses propres expressions, à *bouquiner sur les quais de Pékin !*

Avant de quitter la France, il vint au sein de la Société résigner ses fonctions de vice-président. La Société n'accepta sa démission qu'en lui conférant le titre de vice-président honoraire. Elle reçut ses adieux sans se douter, hélas ! que c'étaient des adieux suprêmes. Nous étions presque fiers de le voir partir pour une mission aussi brillante; et nous n'avions même pas la crainte de voir s'amoindrir, par une longue absence, les excellentes relations que nous avions contractées avec lui. Il nous témoignait tant d'affection ! Il prenait tant de soins pour que les nouvelles de notre pays, nos lettres, nos recueils, nos journaux lui parvinssent partout sur sa route. Il nous promettait si cordialement de nous écrire pendant son voyage et de venir nous serrer la main au retour... Mais laissons les illusions passées, et hâtons-nous de le suivre à travers les mers jusqu'à sa dernière étape. Nous retrouverons toujours, sous l'habit brodé du diplomate, l'ancien élève de l'Ecole des chartes, l'observateur intelligent, le chercheur de curiosités, et aussi le compagnon assidu de nos travaux, l'ami fidèle à toutes ses affections.

Quelques-unes de ses lettres, choisies au hasard, le montreront tel qu'il était, tel que la mort l'a surpris. En voici d'abord une qu'il m'écrivait de Ceylan, à la date du 24 juin. Elle rappelle les incidents qui signalèrent le début de son voyage, et témoigne de ses préoccupations constantes.

« Je crois que vous ne m'en voudrez pas de venir vous im-
« portuner... à distance, il est vrai, pour vous dire que le
« vice-président de la Société des sciences de l'Yonne est
« encore de ce monde... Vous avez peut-être lu dans les
« journaux que le *Malabar*, bateau à vapeur de la Compa-
« gnie anglaise chargée du transport des dépêches de la
« Chine et de l'Inde, a été jeté à la côte. Je ne vous apprends
« donc pas le fait. Mais ce que vous ne savez peut-être pas,
« c'est que, pendant l'événement, les deux ambassades fran-
« çaise et anglaise, et partant le soussigné, étaient à bord.
« Comment cela s'est-il fait? Je me réserve de vous le narrer

« à mon rétour. Qu'il vous suffise de savoir que le 22 de ce « mois, à deux heures de l'après-midi, nous nous sommes « embarqués ici sur ledit bateau, par un assez mauvais « temps ; que la chaîne de l'ancre ayant été cassée, nous « avons été jetés sur une roche, d'où voie d'eau telle qu'à « trois heures et demie les vagues envahissaient le pont du « bâtiment. Nous avons été recueillis par les canots qu'on « nous a expédiés de la rade et du port. Personne n'a péri, « mais tous nos bagages sont perdus, je vous assure, gilets « de flanelle comme lettres de créance, chemises et instruc- « tions, bonnets de coton et uniformes, bottes et pleins pou- « voirs. Et voilà comment, depuis quinze jours, je suis à « Galle, chef-lieu de la province méridionale de l'île de Cey- « lan. J'ai fait une excursion dans l'île, mais n'ai pas ac- « cepté l'invitation qu'on a bien voulu m'adresser pour aller « chasser les éléphants. Il y a ici, non compris la garnison « de cent cinquante hommes, à peu près cent Européens et « sept à huit mille Indiens ; une imprimerie, trois libraires « et une bibliothèque. J'ai visité le tout et même acheté des « brochures, dans la rue, à un *bouquiniste*. A Colombo, ca- « pitale de l'île, où j'ai passé trois jours, le gouvernement « colonial a aussi une imprimerie dont le directeur touche « 500 livres sterling, *id est* 12,500 fr. (vous voyez que les « Anglais font bien les choses). On y imprime en caractères « indigènes. Sauf le désagrément d'être naufragé, et d'être « dans un pays dont la chaleur, pendant le jour, est aussi « grande que l'humidité pendant la nuit, je vois des choses « très-curieuses. Quel profit en tirerai-je ? Je l'ignore. Mais « très certainement ce voyage, qui commence assez mal, j'en « dois convenir, aura pour moi, faute d'autre résultat, celui « de me faire trouver la France le premier des pays, et les « Français, s'ils le voulaient, le premier des peuples.

« Nous partons aujourd'hui même sur un bateau que nous « attendions depuis une semaine et qui vient nous prendre « de Bombay, pour nous mener à Hong-Kong où nous de- « vrions être.

« Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de mes collè- « gues de la Société, et assurez-les bien que je n'ai pas ou- « blié les excellentes relations que j'ai toujours eues avec « eux. Elles ne sont qu'interrompues, j'en conserve le ferme « espoir. »

J'ai déjà déféré au vœu de notre cher collègue. J'ai déjà lu à la Société ces lignes affectueuses et profondément senties. Alors elles flattaient nos espérances. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui elles ne servent plus qu'à justifier nos regrets !... En abordant les côtes de la Chine, M. de Bastard tourne encore ses regards vers notre pays. Il écrit à M. Perriquet une lettre datée de Sanghaï, le 29 juillet :

« *La Constitution* des premiers jours de mai m'est arri-
« vée par le dernier courrier, je veux dire il y a deux ou
« trois jours. Je vous remercie bien de n'avoir pas oublié
« ma petite recommandation. Soyez certain que j'ai lu avec
« grand intérêt les nouvelles du département et soyez assez
« bon pour continuer les envois... L'ambassade est installée
« à bord du *Duchayla*, frégate à vapeur ; c'est de là que je
« vous écris, dans une fort bonne cabine, dont l'emplace-
« ment était occupé, avant mon arrivée, par une pièce de
« quarante. Le sabord me sert de fenêtre... Soyez assez ai-
« mable pour me rappeler au souvenir des Auxerrois qui vou-
« dront bien ne pas avoir perdu de moi toute mémoire. »

Le 24 juillet, il m'écrit une seconde fois à propos de la Société, de ses publications, de ses embarras financiers. Est-il beaucoup d'entre nous, je le demande, qui dans un tel éloignement, au milieu d'événements si extraordinaires, conserveraient un souvenir aussi fidèle à notre modeste association? « Je reçois
« ici, me dit-il, et je lis les journaux d'Auxerre : or, je viens
« de voir dans ceux qui me sont arrivés avant-hier, que la
« publication de la *Bibliothèque historique* est interrompue
« faute de fonds : c'est déplorable. Mieux vaudrait ne pas
« continuer, c'est-à-dire interrompre à tout jamais, que d'a-
« journer constamment cette publication. J'écris aujourd'hui
« à M. Challe pour mettre à la disposition de la Société
« quelques fonds, afin de pouvoir au moins faire imprimer
« trois ou quatre feuilles *cette année*. Pressez donc et
« M. l'abbé Duru et l'imprimeur.

« Il serait ridicule et même fort prétentieux de ne pas
« vous dire un mot du milieu dans lequel je vis. Et d'abord,
« comme il se pourrait que vous ne connaissiez pas Tchéfou,
« village d'une centaine d'âmes... chinoises, je vous en
« donne de suite la longitude et la latitude :

« Lat. N. 37° 36'.
« Long. 119° 8'

« C'est sur la plage de cette baie et à quelques lieues du « village, que le corps expéditionnaire est campé depuis six « semaines. Bon campement, sain et bien approvisionné par « les Chinois eux-mêmes. Les Anglais sont de l'autre côté « du golfe Péchéli, à Tahanwan. Demain les deux armées « alliées seront embarquées sur leurs flottes respectives et « iront débarquer en un même point, Pétang, pour de là « prendre à revers les forts de Takou, que les canonnières « attaqueront de face. Les commandants ont reçu l'ordre « d'appareiller le 26. Les opérations militaires commence- « ront donc le 28 ou le 29. Le succès n'en paraît pas dou- « teux et on assure qu'il sera prompt. Les deux ambassades « suivront de près l'armée et on négociera dès que faire se « pourra.

« De Marseille ici j'ai voyagé à grande vitesse. J'ai eu à « peine le temps de voir. Aussi craindrais-je de me tromper « si j'émettais une opinion sur l'Extrême-Orient. D'ailleurs « ce sont là des choses dont on se préoccupe fort peu en « France.

« De bons esprits assurent que nous en aurons fini avant « l'hiver. Je remets donc au printemps prochain le plaisir de « vous voir. »

Le 4 septembre, nouvelle lettre à M. Perriquet, écrite de Tientsin, et dont je crois devoir transcrire quelques passages : « *La Constitution* m'arrive très exactement, et les « numéros du 26 juin au 7 juillet me sont parvenus ces « jours-ci. J'ai en même temps reçu, sous forme de circu- « laire, une lettre imprimée du secrétaire de la Société cen- « trale de l'Yonne, relativement au sorgho. Or, elle m'a été « remise précisément le lendemain du jour où j'arrivais de « Takou, après avoir remonté pendant dix-huit heures le « Peïho, dont les rives et tous les environs sont exclusive- « ment plantés de sorgho. Je pourrais donc à la rigueur ré- « pondre à M. Rouillé, non pas quelle est la contenance de « mes propriétés plantées en sorgho, mais bien ce qu'on en « fait en Chine. Un de nos interprètes, à qui j'en ai parlé, « m'a dit qu'il y avait un article complet et instructif sur le « sorgho dans le *Pen-tsao-kang-mou* (lisez Encyclopédie « agricole et horticole des Chinois), et il m'en a promis une « traduction.

« Je voudrais bien vous donner quelques nouvelles, mais

« vous n'ignorez pas que ce sont les cordonniers qni sont le « plus mal chaussés. Vous savez d'ailleurs, par les jour- « naux, tous les détails de l'expédition militaire, qui a été « prompte et heureuse. Je vous recommande les articles du « *Times* qui, je n'en doute pas, seront traduits dans les « journaux français. Le correspondant du journal anglais « est ici, et il est parfaitêment informé. Les négociations ont « commencé et marcheront vite. On dit que l'ambassade part « la semaine prochaine pour Pékin. Le lieu d'où cette lettre « est datée vous montre que nous ne sommes qu'à vingt-cinq « lieues de la capitale du Céleste-Empire.

« Merci bien d'avoir pensé à moi à l'occasion du naufrage « du *Malabar*. *La Constitution* du 28 juin dernier m'en est « une preuve.

« Soyez assez bon pour me réserver un exemplaire des « tirages à part du *Bulletin de la Societé ;* je tiens beau- « coup à avoir la dissertation de M. Challe sur la bataille de « Fontenoy, qu'il a lue à la séance du 24 juin... Veuillez me « rappeler au souvenir des Auxerrois qui ne m'ont pas « oublié... »

Voilà bien jusqu'au bout le compagnon dévoué de nos travaux, et aussi le curieux, le collectionneur infatigable. Au bas d'une lettre écrite le 18 octobre sous les murs de Pékin, je lis ce post-scriptum : « Veuillez dire à M. Chérest que j'ai « trouvé dans un village le catalogue de la bibliothèque im- « périale de Pékin, ouvrage rare, me dit-on, même en « Chine. » Enfin, le 17 novembre, la veille du jour où il se coucha pour ne plus se relever, il écrit à son frère : « Le « *Duchayla* ramène l'ambassade à Suez. S'il ne fait pas un « trou dans l'eau, je rapporterai du bibelot ! » Pauvre garçon ! il ne devait rien rapporter, même sa vie.

Dans des climats aussi différents du nôtre, les santés les plus robustes subissent de graves atteintes. La moindre imprudence, un travail trop soutenu, des émotions trop vives deviennent souvent le germe de maladies terribles. M. de Bastard travaillait avec excès. Chaque courrier qui partait pour l'Europe emportait une quantité incroyable de lettres qu'il adressait à sa famille et à ses amis. Il étudiait sans cesse. Il prenait des notes et préparait les matériaux de l'ouvrage qu'il devait consacrer à l'expédition de 1860. Ce n'était encore là que sa moindre occupation. Restait toujours le

fardeau de ses fonctions diplomatiques, fardeau qu'un évènement survenu dans le personnel de l'ambassade rendit encore plus lourd. Ajoutons que les derniers temps de son séjour en Chine lui réservaient des émotions poignantes. Qui ne se rappelle le guet-à-pens de Tong-Tcheou ? M. de Bastard avait été chargé, par M. le baron Gros, d'aller dans cette ville porter une dépêche aux plénipotentiaires chinois, et réclamer d'eux une réponse immédiate. Il voyageait sans escorte et sans précaution : car l'ennemi, atterré par nos premières victoires, semblait très résolu à la paix, et rien jusqu'alors ne faisait supposer une violation odieuse de l'armistice. Plusieurs autres membres de l'expédition, chargés de missions diverses, s'acheminaient vers Tong-Tcheou en même temps que M. de Bastard, et tous avec la même confiance. La plupart d'entr'eux y trouva la mort. Un petit nombre survécut, mais après avoir subi les plus cruels supplices. M. de Bastard ne dut son salut qu'à son activité et à sa présence d'esprit. Dès qu'il eut obtenu la réponse du plénipotentiaire chinois, il partit à la pointe du jour, accompagné par un mandarin. En route, il rencontra l'armée tartare qui se disposait à surprendre traîtreusement les troupes alliées. Il longea pendant quelque temps les lignes ennemies, craignant à chaque pas d'être fait prisonnier. Mais son attitude résolue, celle du mandarin qui l'accompagnait et qui au moindre mouvement suspect eut payé cher sa trahison, la rapidité de leur marche, que sais-je ? un hasard heureux, une protection spéciale de la Providence, lui permirent de regagner sain et sauf le quartier-général. Ce n'était pas encore là que la mort l'attendait. Il comprit néanmoins combien il l'avait approchée, et de quel sort il avait été menacé, quand il apprit les traitements barbares infligés aux malheureux qu'il avait laissés derrière lui, à Tong-Tcheou. Plus tard il assista aux funérailles des victimes, et vit les plaies saignantes de ceux que les Chinois rendirent encore vivants. Son esprit en reçut une impression profonde.

Je ne crois pas nécessaire de rapporter avec plus de détails des événements qui sont encore présents à toutes les mémoires. Tout le monde a lu les rapports si clairs, si fermes et si simples, adressés par M. de Bastard à M. le baron Gros. Tout le monde peut lire également les extraits des lettres qu'il adressait à son frère et qu'a publiées M. Guessard,

lettres charmantes, pleines de détails curieux et d'*humour*. Je n'y joindrai qu'un fragment écrit, le 31 octobre, à Pékin.

« Le temps me manque toujours. L'ambassade est établie « ici depuis le 24. Je n'ai eu à moi que deux heures que j'ai « consacrées, je ne vous le dissimulerai pas, à une flanerie « dans la ville. Les souvenirs français ne sont pas rares dans « ce pays. Je ramasse ce que je puis de notes et documents « à ce sujet. Nous avons entendu la messe dimanche der- « nier, dite par un aumônier de l'armée, dans la cathédrale « catholique de Pékin, murée depuis 1830. La veille, on avait « enterré, dans le cimetière catholique portugais, hors des « remparts de la ville, les malheureux qui ont succombé « pendant leur captivité, après qu'ils ont été pris à Tong- « Tcheou, contre toutes les lois de l'honneur. Vous aurez lu « cet incident dans les journaux. J'en sais quelque chose ; si « ce jour-là je ne m'étais pas levé matin, ayant des dépêches « pressées à porter, je serais en ce moment gisant dans ce « cimetière, à côté de mes pauvres compagnons de voyage. « On me dit qu'il y a aussi un cimetière qui appartenait ja- « dis aux missionnaires français. Au premier jour, j'irai le « voir... J'espère être en France au mois d'avril prochain... »

En effet, les négociations marchaient rapidement. La paix fut bientôt signée, et l'ambassade française, ayant terminé sa glorieuse mission, se prépara à quitter la Chine. Le jour du départ fut fixé au 19 novembre. La veille, M. le baron Gros réunit à Tientsin, dans un dîner d'adieux, les principaux membres du corps expéditionnaire. C'est au sortir de ce dîner que M. de Bastard fut pris subitement d'un accès de fièvre chaude. Dans son délire, il se croyait soumis, par les Chinois, aux mêmes traitements que les captifs de Tong-Tcheou. On comptait, pour le guérir, sur les chaleurs du tropique, mais il ne put arriver jusque-là. De Tientsin à Hong-Kong, on le descendit par le Peïho sur une canonnière. Il fut ensuite transporté à bord du *Duchayla*, et, cinq jours après son embarquement, le 2 décembre 1860, à huit heures et demie du soir, il mourut en rade de Canton. Il n'était âgé que de 38 ans. Quelques personnes ont rapporté que, dans les intervalles des crises à la violence desquelles il succomba, il avait conservé toute la lucidité de son esprit. On lui a même attribué des paroles, des déclarations empreintes d'une grande ferveur religieuse. Si j'en crois des renseignements

qui paraissent plus exacts, il n'eut, pendant sa maladie, que de très courts instants de connaissance, et ne comprit jamais la gravité de son état. Mgr Pellerin, évêque de Cochinchine, étant venu lui apporter les secours de la religion, il put à peine répéter les prières que lui dictait le vénérable prélat. Du reste, M. de Bastard avait été nourri dans la foi catholique. Il avait conservé les traditions de son enfance, et l'Eglise qui avait béni son berceau pouvait également bénir sa tombe comme celle d'un fils respectueux et dévoué.

Cette mort inattendue a plongé dans le deuil et la consternation tous ceux qui connaissaient M. de Bastard. Mais nulle part elle n'a excité plus de regrets qu'au sein de notre Société. A certains égards, elle nous a rappelé la perte également douloureuse que nous avons faite naguère en perdant l'un de nos fondateurs, celui qui le premier présida nos séances, et pendant tant d'années dirigea nos travaux. Je ne veux pas ici tenter un parallèle oiseux entre M. Léon de Bastard et M. le baron Chaillou des Barres. L'un a été frappé avant l'âge et presque au début de sa carrière ; l'autre est mort après une longue vie, couronnée par une verte vieillesse. Chacun avait sa physionomie distincte et ses qualités spéciales. Pourtant j'aperçois entr'eux des traits frappants de ressemblance. Tous deux avaient compris que la fortune ne dispense pas du travail, et que chaque homme, en ce monde, doit compte à son pays des facultés qu'il a reçues de Dieu. Tous deux savaient concilier avec les devoirs de la vie active et des fonctions publiques, l'amour éclairé des sciences et des lettres. Tous deux, dévoués à notre département, se plaisaient à en étudier l'histoire, et à ranimer parmi nous les espérances du présent par les souvenirs glorieux du passé. Tous deux apportaient dans les relations journalières un charme sympathique : l'un avec une nuance charmante d'esprit et de verve, l'autre avec un caractère plus marqué d'abandon et de bonhomie. Tous deux, enfin, possédaient au suprême degré cette généreuse obligeance qui sied aux grandes positions et qui en rehausse l'éclat. Aussi leurs noms méritent de rester associés dans nos souvenirs, de même que leur image à tous deux méritait d'être placée dans cette enceinte, à côté de celles de nos illustres patrons, les Lebeuf et les Sainte-Pallaye.

Ah ! si M. de Bastard pouvait entendre nos éloges et re-

cueillir le témoignage de notre affectueuse estime, sa modestie, si prompte à s'effaroucher, protesterait sans doute. Qu'il nous pardonne de parler de lui, non pas suivant ses goûts, mais suivant nos devoirs. Nous sommes sûrs qu'en le louant avec effusion, nous demeurons fidèles à la justice aussi bien qu'à l'amitié.

AIMÉ CHÉREST.

LES TRANSPORTS

SUR L'EMBRANCHEMENT D'AUXERRE A LAROCHE.

Sans remonter jusqu'aux beaux jours du Coche d'Auxerre, il fut un temps, et ce temps n'est pas loin de nous, où, au chef-lieu du département, deux ou trois grandes diligences, les *comtesses* ou *berlines*, les *messageries Laffite-Caillard*, la *Guillotine* (1), et deux ou trois coucous partant de l'auberge Mitaine, de l'auberge Baudoin, à la porte de Paris, du *Chapeau-Rouge* sur le quai, et faisant la correspondance avec Montereau, suffisaient amplement au transport des voyageurs.

A l'exception de quelques moments de l'année, pendant lesquels la circulation était plus active sur les grandes routes et où il fallait songer à retenir ses places plusieurs jours à l'avance, ces différents véhicules étaient rarement pleins ; plus d'une fois même, telle ou telle de ces voitures, dites *à* volonté, a dû tristement se résigner à partir à vide.

Quant au service commercial, il était fait en grande partie par la navigation, prospère alors ; la Compagnie des Coches était une puissance, et néanmoins plusieurs autres entreprises se soutenaient honorablement à côté d'elle.

Le surplus des transports du commerce s'effectuait par roulage. Les diligences ne transportaient qu'exceptionnellement les articles de messageries.

Nous n'avons pu nous procurer de renseignements, de chiffres de nature à nous rappeler l'importance réelle du mouvement en voyageurs et en marchandises, par les moyens de

(1) Nom donné par les conducteurs à une entreprise qui menaça un instant de faire tomber toutes les autres par sa concurrence.

locomotion antérieurs au chemins de fer, tant au départ d'Auxerre qu'à l'arrivée en cette ville. En ce qui concerne le tonnage des expéditions et des arrivages du commerce, il est de toute impossibilité, en l'absence de documents, de s'en faire une idée, même approximative. Quant au transport des voyageurs, il est permis d'en apprécier à peu près le chiffre en se reportant à la capacité des véhicules en question.

Chaque diligence était divisée en un *coupé* de trois places, un *intérieur* de six places, une *rotonde* de huit places, et une *impériale* sous la bâche où on logeait encore trois voyageurs qui prenaient alors le nom de *lapins* dans l'idiôme des gens du métier. Chaque diligence pouvait donc contenir vingt voyageurs.

Quant aux petites voitures, elles consistaient ordinairement en un seul compartiment de six ou huit places ; le conducteur prenait parfois à côté de lui un ou deux voyageurs. C'était ainsi pour chaque voiture une capacité de huit à dix personnes.

Nous savons que toutes les places n'étaient pas occupées chaque jour, loin de là. On peut donc admettre que grandes et petites voitures sortaient chaque jour d'Auxerre une moyenne de 75 voyageurs fournis par Auxerre, sa banlieue et les correspondances du Nivernais, de l'Avallonnais et du Tonnerrois, et qu'elles en amenaient un pareil nombre qu'elles rendaient à cette même ville, à cette même banlieue et à ces mêmes correspondances.

C'est leur faire, croyons-nous, la part très large.

Nous arrivons ainsi à un mouvement annuel de 54 mille voyageurs tant au départ qu'à l'arrivée.

La circulation et le transit commercial se sont naturellement développés avec la facilité et la rapidité des communications. Les chemins de fer ont opéré une dernière et profonde révolution dans les relations sociales et commerciales, dans les déplacements de personnes et de marchandises, de provinces à provinces dans chaque Etat, de nations à nations dans le monde entier.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher de quelle influence ont été les nouveaux moyens de locomotion sur nos contrées. C'est une statistique qui peut avoir son utilité un jour, nous en avons la certitude en songeant aux services que nous ren-

drait aujourd'hui celle qui nous manque sur les transports par voitures. Elle a, en conséquence, sa place dans l'*Annuaire de l'Yonne*.

Nous avons pu recueillir, sur le mouvement de la gare d'Auxerre en 1859 et 1860, des renseignements certains dont l'exactitude nous est garantie par leur source.

Ils permettront de juger de l'état auquel les moyens perfectionnés de transport ont amené le mouvement de voyageurs et de marchandises à Auxerre. Pour bien constater le progrès, il est bon de remarquer, à l'avantage du chemin de fer, que les documents à notre disposition, pour 1859, ne font pas mention des voyageurs à l'arrivée, pas plus que des voyageurs pris par les convois dans les gares et stations de la traversée du département, voyageurs qui autrefois venaient, pour la plupart, prendre les voitures à Auxerre, et ont par conséquent concouru à la formation du chiffre auquel nous avons porté nos appréciations, très arbitraires du reste, en ce qui concerne le mouvement avec les anciens moyens de transport.

Dans le cours de l'année 1859, on a compté au départ, à la gare d'Auxerre, 68,082 voyageurs avec billets..	68,082
3,188 sur réquisition.....	3,188
Et environ 900 voyageurs jouissant de circulations gratuites, toucheurs de bestiaux, militaires de la gendarmerie, etc.....	900
Soit un total de 72,170 voyageurs au départ....	72,170

ce qui nous donne pour moyenne un départ de 200 voyageurs par jour environ.

Nous avons déjà dit que les documents qui nous ont été communiqués ne constataient pas les voyageurs à l'arrivée. On peut, sans crainte d'exagération, en porter le nombre au même chiffre. Cette base constituerait donc un mouvement quotidien de 400 voyageurs.

Dans ce chiffre sont compris les voyageurs fournis par les correspondances de la Nièvre et de l'Avallonnais dans la même année, et dont le relevé suit :

Les correspondances de Clamecy ont sorti de la gare d'Au- 12,080 voyageurs, et y en ont amené 8,815;

Celles d'Avallon ont fourni à la gare d'Auxerre 8,872 voyageurs, elles en ont emporté 13,232.

Ces chiffres se subdivisent ainsi pour chaque mois de l'année :

	CLAMECY.		AVALLON.	
	aller.	retour.	aller.	retour.
Janvier	795	575	998	579
Février	698	495	879	565
Mars	825	687	989	615
Avril	795	525	877	599
Mai	1208	725	1109	815
Juin	1197	805	1095	897
Juillet	876	627	1032	669
Août	1303	865	1396	755
Septembre	1276	927	1499	806
Octobre	1101	1126	1304	1084
Novembre	1170	790	1154	813
Décembre	836	668	900	675
Totaux	12080	8815	13232	8872

Il nous reste à constater l'importance des transports à grande et à petite vitesse durant la même période.

1° *Transports à grande vitesse.*

Il a été enregistré à l'arrivée 35,562 colis messageries, et au départ 24,118 colis messageries, et 26,484 colis bagages.

Il ne reste à la gare aucune trace des bagages à l'arrivée.

Les messageries remises à la correspondance de la Nièvre par la gare d'Auxerre se sont élevées au poids de 82,879 kilogrammes, et celles qui ont été amenées à la gare par cette même correspondance au poids de 42,589 kilogrammes.

Le poids des messageries remises par la gare à la correspondance d'Avallon a été de 60,755 kilogrammes ; celui des messageries fournies à la gare par cette correspondance de 46,983 kilogrammes.

Le tout se répartit ainsi entre les douze mois de l'année :

	CLAMECY.		AVALLON.	
	aller.	retour.	aller.	retour.
Janvier	8185	4151	7173	4773
Février	6750	3467	5895	3855
Mars	6980	3155	5954	3687
Avril	7225	3855	5775	4435
Mai	6875	3483	4385	3965

Juin	5960	3185	4125	3373
Juillet	6790	3395	3672	3525
Août	7599	3676	4285	3815
Septembre	6685	3478	3965	3737
Octobre	5985	3394	4325	3555
Novembre	6590	3425	4855	3685
Décembre	6255	3925	6346	4578
Totaux	82879	42589	60755	46983

2° *Transports de marchandises à petite vitesse.*

Les expéditions, dans le cours de 1859, ont donné un tonnage de 43,925,243 kilogrammes.

Dans les éléments constitutifs de ce tonnage entrent 16 voitures, 405 chevaux, 6,684 vaches, bœufs et bêtes de trait, 11,318 veaux et porcs, 17,384 moutons, 15,308,311 kilogrammes de vin pouvant représenter 14 millions d'hectolitres environ, 3,194,875 kilogrammes de charbon et 882,365 kilogrammes de bois.

Il faut noter que les marchandises qui ont donné le plus fort tonnage sont les bestiaux, les vins et les charbons. Quant aux bois, ils n'entrent, comme on le voit, que pour un chiffre assez modique dans les expéditions. C'est encore la navigation qui est chargée, pour longtemps encore sans doute, du transport de ces matières.

Les arrivages en petite vitesse se sont élevés à un tonnage général de 17,954,420 kilogrammes, lequel se partage ainsi mensuellement :

Janvier.....	1,523,563
Février.....	1,467,663
Mars.....	1,744,990
Avril.....	1,537,174
Mai.....	1,221,880
Juin.....	1,009,465
Juillet.....	1,175,996
Août.....	1,454,850
Septembre.....	1,854,390
Octobre.....	1,750,840
Novembre.....	1,783,821
Décembre.....	1,429,788
Total.....	17,954,420

On remarquera que les arrivages flottent entre les limites extrêmes de 1,854,390 kilogrammes, qui est le plus fort tonnage de l'année, donné par le mois de septembre, et 1,009,465 kilogrammes qui est le plus bas et est afférent au mois de juin, et qu'ils se maintiennent le plus généralement dans une moyenne de 14 à 1500 mille kilogrammes pour s'élever trois fois au-dessus de 1700 mille.

Il a été remis, en petite vitesse, par la gare d'Auxerre au roulage Pinard, réexpédition pour Clamecy, un poids de ..... 524,653 kil.

Au roulage Rousselet pour Avallon un poids de..... 679,500

Ensemble..... 1,204,153 kil.

De son côté, la gare d'Auxerre a reçu du roulage Pinard, réexpédition de Clamecy, un poids de..... 445,245 kil.

Du roulage Rousselet, réexpédition d'Avallon, un poids de..... 345,906

Ensemble..... 791,151 kil.

L'année 1860 offre peu d'écarts sur l'année précédente. Aussi nous bornerons-nous à constater quelques-uns des chiffres qui établissent le mouvement des transports de cette année, sans entrer dans les détails que nous avons cru nécessaires pour la première période de cette statistique.

Ainsi, on a enregistré au départ 24,118 colis messageries et 22,867 colis bagages, et à l'arrivée 33,284 colis messageries.

Le nombre des voyageurs au départ s'est élevé à 69,625, à l'arrivée à 75,970, soit un mouvement moyen de 404 voyageurs par jour.

Le tonnage général des expéditions a été de 29,279,887 kilogrammes, savoir : en vins 9,759,900 ; en charbons 3,630,675 ; en pierre 940,640 ; et en marchandises diverses 14,948,972 kilogrammes

A quoi il faut ajouter 35,282 animaux, bestiaux et voitures, savoir : 19,219 moutons, 18,008 porcs, 8 veaux, 851 vaches 6,429 bœufs, 726 chevaux, 1 âne, 2 zèbres, 1 éléphant 27 voitures.

Les arrivages en petite vitesse ont donné un tonnage de 18 millions environ.

Quant aux correspondances de la Nièvre et de l'Avallonnais, elles ont fourni en voyageurs, messageries et marchandises, à peu de différence près, le même contingent qu'en 1859 dans le mouvement de la gare d'Auxerre pendant l'année 1860.

Les renseignements qui précèdent suffisent déjà à donner une idée de l'importance des transports sur l'embranchement d'Auxerre à Laroche dans le cours des deux années 1859 et 1860.

C'est l'ébauche d'une statistique que nous espérons continuer et développer plus tard et dont les résultats permettront de suivre, avec l'intérêt qui s'y attache, la marche ascendante ou décroissante, éventualité peu probable, du mouvement de voyageurs et de marchandises dans nos contrées.

LES EDITEURS.

TABLEAU DES MERCURIALES

de 1850 à 1860.

(Voir l'*Annuaire*, années 1850 et 1851.)

Dès 1849, l'éditeur de l'*Annuaire*, satisfaisant au vœu exprimé par la commission « de voir diriger les recherches sur la statistique, » a entrepris la publication d'un travail dont il n'est pas nécessaire de démontrer l'importance et l'utilité.

C'est le relevé, par mois d'abord, par quinzaine ensuite, des quantités et des prix des grains et autres denrées vendus sur les marchés du département depuis le commencement du XIXe siècle, avec l'établissement des moyennes.

Ce travail a été poussé, dans les volumes de 1850 et 1851, jusqu'à l'année 1849 inclusivement, c'est-à-dire pendant une période d'un demi-siècle.

Depuis cette époque, les autres matières ont réclamé une si large place dans l'*Annuaire*, et certaines circonstances sont venues entraver si impérieusement la bonne volonté des éditeurs, que cette statistique a été interrompue à leur grand regret.

Ces obstacles ont cessé, et les éditeurs se sont empressés de se munir de renseignements qui leur permissent de poursuivre un travail dont les hommes d'études apprécient les avantages.

Le volume de 1861 contient donc l'état, par quinzaine, des quantités et du prix moyen des céréales (froment, méteil, seigle, orge, avoine), des comestibles (pain, bœufs, vaches, veaux, moutons et porcs), des fourrages (foin et paille), et des combustibles (bois et charbons), vendus sur les marchés de

l'Yonne depuis l'année 1850 jusqu'à l'année 1860 inclusivement, soit pendant onze années.

Les éditeurs ont pensé que ce travail avait son complément naturel dans une autre statistique, non moins utile, le relevé des mêmes objets et des mêmes prix par marché.

Ils font donc suivre le premier travail de tableaux indiquant les quantités et les prix moyens des grains, comestibles et autres denrées vendus dans le cours de l'année 1860 sur chacun des onze principaux marchés du département qui se tiennent à Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre, Chéroy, Saint-Florentin, Toucy, Vermenton, Villeneuve-l'Archevêque et Villeneuve-sur-Yonne.

Les éléments de cette dernière statistique, entr'autres avantages, permettront de suivre, avec les fluctuations des cours sur les différents marchés qui en font l'objet et du chiffre des transactions qui s'y sont opérées, le développement ou la décroissance de chacun d'eux. C'est une nouvelle mine ouverte à l'esprit d'investigation.

Ces relevés seront suivis de rapprochements et de comparaisons sur les différentes natures de produits, qui, en groupant les résultats les plus saillants fournis par la statistique, simplifieront la tâche des lecteurs qui voudront y recourir.

LES EDITEURS.

(*Voir les tableaux d'autre part.*)

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.
ANNÉE										
Janvier.	9979	12 92	1345	8 59	437	6 31	1017	6 12	2576	4 88
Février.	12308	12 98	1765	8 70	1053	6 13	1906	6 03	4930	4 76
Mars. ..	12649	12 80	1803	8 71	1322	6 36	2529	6 32	5740	4 82
Avril....	9686	12 51	1671	8 80	572	6 85	1791	6 51	4145	4 77
Mai.....	9910	12 63	1589	8 92	923	6 57	1121	6 29	3047	5 05
Juin.....	11608	12 66	1728	9 »	1709	6 63	1326	6 53	3844	5 35
Juillet..	12125	12 54	1264	8 89	1014	6 76	1438	6 59	4224	5 80
Août....	8287	13 29	1184	9 30	592	6 82	1119	6 62	3378	6 06
Septem.	13773	13 60	1718	9 86	1880	8 53	1102	7 21	5108	5 97
Octobr..	10448	13 31	1167	9 67	977	8 11	1061	7 17	3829	5 95
Novemb	14414	12 87	1674	9 54	1302	7 64	3184	7 12	5885	5 78
Décemb	14620	12 60	1780	9 36	1684	7 68	2419	6 50	4927	5 64
Totaux.	121807		18688		13465		20014		51633	
Moyenn		12 80		9 11		7 09		6 59		5 40
ANNÉE										
Janvier	12786	12 9	1612	9 12	937	7 64	1898	6 59	4556	5 28
Février	9835	11 95	1320	9 8	1459	7 33	1711	6 41	4015	5 29
Mars....	13683	12 6	1808	8 77	1613	7 45	2331	6 61	6571	5 26
Avril ...	12317	12 4	1605	9 83	1205	7 57	2012	6 70	3716	5 96
Mai	13843	12 14	1612	9 41	1296	7 66	1365	6 71	3230	5 84
Juin....	12824	13 19	1840	10 9	1329	6 90	3799	6 29	2559	6 29
Juillet .	11727	13 67	1536	10 50	806	8 34	1154	6 77	3689	6 39
Août...	8134	13 67	993	9 95	486	7 75	492	6 75	3145	6 13
Septem	12975	13 05	1636	9 71	1716	7 71	1120	6 58	5480	5 44
Octobre	10084	13 07	1477	9 57	978	7 99	1431	6 68	3602	5 26
Novem.	13164	13 16	1347	9 75	1137	7 94	3619	6 90	4153	5 7
Décem.	16423	13 71	1657	10 12	1651	9 19	2821	6 49	4490	5 1
Totaux.	147795		18443		14673		22751		49205	
Moyenn		12 81		12 95		8 12		6 62		5 60
ANNÉE										
Janvier.	15080	15 70	1782	11 40	1574	10 7	2134	7 70	3493	5 36
Février.	12410	15 64	1267	11 23	1728	10 72	1764	7 93	3837	5 66
Mars....	12842	16 46	1576	12 41	1599	11 46	2242	7 96	5128	6 28
Avril....	9563	16 10	1815	13 10	1090	11 27	2033	8 29	3666	6 9
Mai.....	11524	16 13	1898	13 57	916	11 55	1606	8 72	3993	6 54
Juin.....	9207	15 65	968	12 73	957	10 76	1606	8 15	3550	6 20
Juillet..	8659	14 92	1231	12 21	776	9 73	811	7 83	3736	5 94
Août....	9245	16 10	1100	12 51	781	9 61	532	7 51	2768	5 99
Septem.	10440	16 81	1293	13 19	1858	10 84	970	7 16	3095	6 16
Octobr..	12400	17 55	1063	13 59	1166	11 17	1371	7 44	3407	6 29
Novem.	14621	17 29	1382	13 57	1294	11 77	3540	8 19	4712	6 25
Décem..	16978	17 28	1729	13 85	3047	11 46	1497	8 11	5177	6 16
Totaux .	142969		17104		16781		20106		46562	
Moyenn		16 30		12 79		10 86		7 91		6 6

COMESTIBLES.									FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN			VIANDE.								BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis bl.	bis.	bœufs.	vaches	veaux.	mout.	porcs.		foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile.
1850.														
23		18	93	86	94	1 2	1 3		4 44	2 49	13 51	8 51	3 16	3 58
24		19	91	89	93	1 1	1		4 55	2 51	13 27	8	2 90	3 50
24		19	91	86	90	1	1		4 95	2 79	13 08	8	3	3 60
23		18	91	87	91	1 1	1 2		4 79	2 90	12 75	8	2 71	3 27
23		18	91	86	94	1	96		5 18	3	12 67	8 50	2 81	3 24
24		19	90	86	90	1 2	1 1		5 1	2 98	11 75	7 60	2 98	3 44
23		18	91	89	89	1 1	1 2		5 4	3 28	10 33	6 62	2 71	3 27
24		19	90	85	90	98	1 2		5 45	3 44	10 49	6 82	2 72	3 27
25		20	90	84	92	98	1 3		5 19	3 39	10 22	6 58	2 93	3 26
24		19	89	84	95	95	99		5 52	3 39	10 95	7 63	2 84	3 34
24		19	90	84	95	93	92		5 48	3 33	11 56	7 62	2 77	3 19
24		19	89	84	90	92	90		5 38	3 62	9 85	6 10	2 76	3 30
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
23		17	90	85	92	90	99		5 08	3 09	11 70	7 50	2 85	3 35
1851.														
23		18	88	83	89	90	88		5 79	3 70	9 79	8 50	2 79	3 30
23		18	86	81	86	91	85		5 04	3 28	9 57	8 37	2 77	3 29
23		18	86	80	85	92	84		5 16	3 28	10 »	8 40	2 91	3 27
23		18	84	79	81	95	83		5 8	3 52	10 59	8 12	2 88	3 27
23		18	83	79	80	94	83		5 18	3 42	10 55	9 »	3 21	3 27
23		18	84	79	80	94	81		5 45	3 57	10 28	8 90	2 80	3 25
25		20	83	79	76	95	81		5 67	3 75	10 35	9 5	2 80	3 29
25		20	82	79	75	96	83		5 65	3 40	10 39	9 »	2 80	3 25
24		19	82	77	79	98	83		5 56	3 40	10 28	9 50	2 80	3 24
24		19	82	78	79	95	86		5 40	3 41	10 21	8 78	3 20	3 05
24		19	82	78	79	96	89		5 43	3 48	10	8	2 68	3 17
24		19	81	77	78	94	88		5 37	3 54	10 21	7 70	2 80	3 15
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
23		18	83	79	80	1 10	84		5 39	3 47	10 18	7 94	2 87	3 22
1852.														
26		21	81	76	77	93	87		5 23	3 31	10 1	8 85	2 76	3 27
27		22	81	77	79	94	86		5 68	3 48	10	8	2 95	3 25
27		22	81	71	81	94	86		5 31	3 62	9 92	8 37	2 88	3 27
29		25	81	77	83	1 1	87		5 63	3 64	10 10	9 15	2 76	3 27
29		24	82	78	79	97	85		6 99	3 85	10 7	9 5	2 90	3 27
28		23	81	78	75	96	88		7 9	3 75	10 7	8 78	2 74	3 25
27		22	81	79	75	95	90		7 39	3 79	9 90	8	2 71	3 36
28		23	81	79	78	95	91		7 63	3 86	10	9	2 92	3 33
29		24	31	78	80	93	1 5		8 4	3 90	9 99	9	2 80	3 27
30		25	82	78	87	90	93		8 34	4 7	10 40	8 85	2 72	3 27
30		25	81	78	84	89	94		8 53	4 20	10 42	8 45	2 72	3 27
30		25	80	77	83	89	93		8 50	4 20	10 50	9	2 72	3 27
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
28		23	81	77	80	93	90		7 3	3 80	10 10	8 70	2 79	3 27

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.
										ANNÉE
Janvier.	15036	16 76	1512	13 39	1629	13 53	2067	7 86	3729	5 94
Février.	10946	16 95	1348	13 26	1343	11 98	1530	8 38	3099	6 5
Mars....	11718	16 81	1694	13 89	1815	11 09	2303	8 9	5924	6 32
Avril....	10510	16 55	1490	13 54	1111	12 16	2661	7 99	4215	6 27
Mai.....	11639	16 88	1561	13 38	1067	11 05	1898	8 8	3798	6 41
Juin.....	9889	19 50	1530	15 51	1448	13 2	1789	8 57	3900	6 69
Juillet..	8965	22 65	1238	17 75	9239	14 65	1458	8 90	3139	7 27
Août....	7477	25 29	1069	18 91	821	15 5	801	9 75	2943	7 45
Sept....	12240	26 93	1596	19 65	1807	18 95	1618	11 75	2734	7 21
Octob...	11878	29 05	1341	21 70	1080	16 6	1492	13	3949	8 9
Novemb	12985	31 75	1236	24 38	701	19 76	3540	15 24	4476	9 12
Décemb	10440	31 50	1265	25	1110	20 10	2972	15 59	3990	9 19
Totaux .	133732		16840		15171		24129		47894	
Moyenn		22 55		17 53		14 78		10 26		7 8
										ANNÉE
Janvier.	14409	31 42	1521	25	1587	20 47	2643	17 01	4228	9 27
Février.	8630	29 54	1450	23 88	838	18 74	2020	14 98	3629	10 22
Mars	10704	28 65	1604	23 16	1031	18 21	3009	15 30	5849	9 8
Avril....	14493	28 65	1906	23 53	1496	18 54	4073	15 31	4372	9 60
Mai.....	11586	29 33	1860	24 8	1792	19 22	3608	15	3603	9 55
Juin....	9522	30 65	1667	24 98	1780	20 80	4051	16 10	3789	10 15
Juillet..	9351	30 49	1441	24 90	1353	18 21	2550	15 42	4099	11 98
Août	5920	26 88	767	18 18	678	12 45	389	11 50	2849	11 10
Sept.....	14456	25 60	1478	17 75	1692	14	971	10 35	5138	7 55
Octob...	20504	25 69	1455	19 28	1925	16 30	2161	11 32	4033	7 75
Novemb	17262	25 15	1661	19 26	1421	15 52	3574	14 75	4943	7 90
Décemb	20039	24 16	1857	18 60	1905	15 28	4593	12 18	6057	7 66
Totaux .	146876		18667		17498		31742		52594	
Moyenn		28 1		21 88		17 31		14 10		9 31
										ANNÉE
Janvier.	17543	24 97	1838	19	1380	15 30	2847	11 83	3779	7 97
Février.	10161	24 41	1917	19 31	2000	16	3101	12 1	3630	7 81
Mars....	15101	24 25	2139	20 15	2184	15 90	3223	12 15	2781	9 97
Avril....	14632	24 78	2324	19	1954	15 25	3350	12	3067	8 80
Mai.....	12467	25 75	2153	20 15	1716	16 35	2119	12 95	3254	9 45
Juin....	13784	28 30	2120	22 20	1989	17 98	2627	13 93	2901	8 88
Juillet..	13946	27 64	1465	20 50	1624	15 66	2295	12 25	6115	8 32
Août	10125	29 95	1330	22 15	1420	17 35	1790	13 32	4500	7 95
Sept.....	12207	33 78	1625	26 24	1962	22 90	1075	15 32	5226	7 97
Octob...	13667	33 62	1813	25 18	994	22 80	1806	15 17	7169	7 82
Novemb	14692	33 75	1091	25 88	441	21	5386	15 41	6924	7 89
Décemb	14981	33 50	1598	26 50	822	22 15	2326	16 62	6925	7 95
Totaux.	163306		21413		18486		31945		56271	
Moyenn		28 69		22 18		18 22		13 58		8 16

COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis bl.	bis.	bœufs.	vaches	veaux.	mout.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile.
1853.													
29		24	75	75	78	89	91	8 12	4 13	10 20	7 50	2 71	3 26
29		24	77	78	80	90	93	8 15	4 16	10 75	7 8	2 35	3 27
29		24	78	78	79	90	93	7 89	4 26	10 54	7	2 72	3 27
29		24	80	80	80	98	98	7 86	4 38	10 58	7	3	3 22
29		24	81	81	82	1 1	1	7 73	4 40	10 75	7 8	2 87	3 27
32		27	84	84	84	1 3	1 1	7 29	4 39	10 33	6 83	2 71	3 27
35		29	85	84	83	1	1 2	6 41	4 35	10 29	6 68	2 72	3 18
39		34	87	85	86	1 12	1 3	6 47	4 42	10 49	7 51	2 72	3 27
41		36	86	85	89	1 3	1 3	5 63	3 36	10 16	8	3	3 27
44		39	89	87	90	1 6	1 8	5 72	3 48	11	8 16	3 5	3 29
47		42	90	87	93	1 8	1 11	5 55	3 40	10 50	8	3	3 15
47		42	89	88	92	1 3	1 10	6	4	9 90	8	3 5	3 15
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35		30	83	82	84	1	1 3	6 90	4 6	10 45	7 44	2 82	3 24
1854.													
48		43	90	89	92	1 2	1 13	5 33	3 49	10 30	8 50	3	3 22
46		40	91	1	1	1 2	1 17	4 77	3 49	9 50	8 70	3 31	3 27
46		40	95	88	97	1 5	1 20	5 15	3 40	10 31	7 45	3 12	3 29
45		39	1 1	1 1	1 4	1 17	1 25	5 34	3 46	10 60	7 43	3 35	3 20
45		39	1 1	1	1 2	1 19	1 26	4 51	3 41	11	7 75	3 30	3 33
46		41	1	99	1 4	1 22	1 23	5 20	3 50	10 40	7 74	2 78	3 19
47		42	1 1	95	1 19	1 18	1 24	5 36	3 52	11 13	7 68	2 94	3 42
44		38	99	97	96	1 23	1 25	6	3 75	10	6 50	2 92	3 40
40		35	1	99	99	1 25	1 23	5 54	3 76	10 56	7 81	2 69	3 11
40		35	1 1	95	1 2	1 27	1 28	5 75	2 71	10 68	7 55	3 22	3 18
40		35	1 2	99	1 7	1 20	1 25	5 75	3 16	11	7 50	3 8	3 43
39		34	1 5	1 3	1 9	1 21	1 23	5 40	3 09	10 81	7 25	2 76	3 32
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
43		39	98	97	95	1 16	1 22	5 34	3 43	10 52	7 65	3 4	3 28
1855.													
40		35	1 3	1 1	1 4	1 16	1 29	6 50	3 65	11 12	7 40	3 11	3 35
40		35	1 5	1 2	1 3	1 15	1 30	6 20	3 50	11	7 5	3	3 30
40		35	1 5	1 1	1 4	1 15	1 29	6	3 45	10 90	7 19	3 15	3 40
40		35	1 11	1 10	1 9	1 25	1 35	6 10	3 40	11 15	6 60	3 37	3 69
42		37	1 13	1 15	1 10	1 30	1 35	6 50	3 60	11 29	7 5	3 40	3 60
45		39	1 14	1 11	1 11	1 38	1 30	4 95	3	13 50	8 50	3 35	2 75
46		41	1 15	1 13	1 16	1 36	1 30	5 54	3 30	13 50	8 50	2 50	2 75
47		42	1 15	1 12	1 18	1 33	1 26	5 80	3 91	12	8	2 50	2 75
51		46	1 15	1 12	1 10	1 37	1 33	5 90	3 30	11 80	7 56	2 50	2 75
54		48	1 13	1 10	1 25	1 29	1 34	6	4	11 80	8 50	2 91	3 27
53		47	1 12	1 8	1 11	1 29	1 31	5 88	3 80	10 15	7 55	2 80	3 1
53		47	1 11	1 8	1 14	1 28	1 31	5 97	4 22	11 50	8	2 50	2 75
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
45		40	1 11	1 7	1 11	1 27	1 31	5 52	3 59	11 64	7 65	2 92	3 11

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.
										ANNÉE
Janvier.	12435	31 60	1175	24 85	527	20 90	3120	15 55	5382	7 55
Février.	12088	30	1237	23 10	648	19 40	3111	14 40	5591	7 28
Mars....	12247	29 24	1455	23 27	593	19 2	2265	16 6	7641	7 7
Avril....	10615	27 80	1618	22	538	17 32	3927	13 80	4612	6 91
Mai.....	13271	29 60	1443	24 85	686	19 45	2961	14 60	5016	6 93
Juin.....	11384	32 20	1448	25 83	688	21 50	4659	15 26	5476	7 38
Juillet..	8774	33 80	1130	25 50	760	20	2876	14 57	5313	7 71
Août....	12073	32 78	1526	23 45	649	18 45	1958	14	3389	7 83
Sept.....	22140	29 2	1524	21 51	1759	18 96	3346	14 25	5686	7 59
Octob...	17068	29 45	1102	21 65	822	18 52	2245	14 52	4397	7 40
Novemb	19710	27 80	1426	20 70	552	18	5672	14 80	6423	7 84
Décemb	18363	26 85	1600	20 37	685	17 12	5025	13 46	5346	7 67
Totaux .	170178		16484		8907		41165		64272	
Moyenn		30 1		23 19		19 5		14 52		7 43
										ANNÉE
Janvier.	17185	26 99	1920	20 40	850	17 33	4930	13 60	4903	7 65
Février.	15015	27 25	1934	20 90	995	17	2994	14 3	4839	8 50
Mars	13680	26 76	1811	20 85	955	17 8	4890	14 71	5840	8 62
Avril....	10403	26 27	8250	22	851	17 18	4870	14 49	3841	8 39
Mai.....	14437	26 84	9934	21 75	1336	17 91	4950	15 55	4675	9 40
Juin.....	14169	26 74	1761	21 50	1049	17 18	3205	16	3800	10 65
Juillet..	11688	22 70	1224	18 8	1269	14	1173	13 10	4282	9 90
Août	16328	22 80	1286	16 91	1019	13	2018	12 80	3933	9 80
Sept.....	15590	19 90	980	15 55	1715	12 75	2436	10 68	2088	8 71
Octob...	16720	18 79	991	15 2	746	11 80	4280	10 10	5051	8 88
Novemb	14985	17 50	1214	13 34	580	10 95	5369	9 95	4152	8 54
Décemb	19630	17 34	1499	14 80	796	10 84	7144	9 56	3997	8 38
Totaux .	179830		32804		12161		48259		51401	
Moyenn		23 82		18 42		14 75		12 88		8 95
										ANNÉE
Janvier.	19955	16 61	1187	13 10	2184	10 15	4563	9 30	3662	8 36
Février.	17457	16 36	1319	12 50	680	9 90	5376	9 1	4768	8 50
Mars....	16642	16 46	6978	13	1170	9 71	5056	8 95	6117	8 72
Avril....	14446	15 29	1143	10 84	663	8 95	5232	8 77	3462	8 57
Mai.....	16706	15 73	1547	12 10	1081	9 3	5035	8 88	5850	9 14
Juin....	14984	16 8	1680	11 80	742	9 19	2828	9 34	4191	9 79
Juillet .	15799	17 18	1038	12 14	600	9 90	2356	10 1	3841	10 48
Août....	16627	16 10	1154	12 46	1287	9 75	2003	9 50	3648	10 20
Sept.....	15240	15 48	1071	11 87	2675	9 44	3429	9 1	4292	8 92
Octob...	15254	15 22	1011	11 61	1044	9 28	2391	9 5	4183	9 13
Novemb	16337	14 85	760	11 25	838	8 53	7981	9 10	5950	9 5
Décemb	13892	14 30	1455	10 73	1684	8 70	4262	8 56	5233	8 60
Totaux.	193339		20343		20648		50512		55197	
Moyenn		15 80		11 94		9 37		9 39		9 12

COMESTIBLES.									FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
PAIN			VIANDE.								BOIS.		CHARBON.	
blanc.	bis bl.	bis.	bœufs.	vaches	veaux.	mout.	porcs.		foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois	fossile.
1856.														
50		45	1 6	1 4	1 10	1 25	1 31		6	4 24	11 50	9	3	3 18
47		42	1 10	1 2	1 10	1 25	1 31		6 12	4 30	11 40	7 75	2 50	2 65
46		40	1 9	1 8	1 8	1 25	1 30		6 25	4 40	11 35	7 35	3	3
45		39	1 10	1 9	1 10	1 26	1 24		6 15	4	10 26	6 60	2 80	3
46		40	1 10	1 10	1 11	1 25	1 25		6 20	4 5	10 50	7	3	2 95
48		43	1 12	1 10	1 15	1 15	1 30		6	4	10 10	7	2 90	3
51		46	1 10	1 10	1 15	1 20	1 30		6 25	4 50	11 75	7 25	3	2 50
50		45	1 9	1 9	1 7	1 33	1 32		7 47	4 57	10	7	2 74	3 75
46		40	1 10	1 11	1 12	1 35	1 30		8	5	10 80	7 70	3	2 90
46		40	1 10	1 15	1 10	1 30	1 30		8 88	4 1	10	7 49	2 80	3 33
44		39	1 10	1	1 10	1 29	1 31		7 15	4 9	10 25	7 9	2 95	3 60
43		38	1 8	1 6	1 11	1 22	1 33		7 97	4 40	12	8 75	2 92	3 33
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
46		41	1 9	1 7	1 10	1 25	1 29		6 87	4 29	10 82	7 49	2 88	3 9
1857.														
42		36	1 6	1 5	1 12	1 26	1 32		9 25	4 2	11 80	7 90	2 90	3 30
43		37	1 7	1 5	1 10	1 31	1 34		8 88	4 18	10	7 85	3 18	3 42
42		36	1 8	1 5	1 5	1 30	1 28		8 70	4	11 20	7 75	3 3	3 30
42		36	1 8	1 6	1 13	1 25	1 30		8	3 80	11 80	7 50	3 15	3 40
42		36	1 10	1 7	1 12	1 30	1 30		8	3 76	10 95	7	3 20	3 50
42		36	1 11	1 7	1 10	1 35	1 28		8 40	4	10 50	6 90	3 2	3 33
39		33	1 7	1 6	1 11	1 25	1 30		8	3 90	9 90	7	3	3 25
37		31	1 7	1 5	1 7	1 32	1 30		9	3 80	10	7 50	3	3 33
34		29	1 7	1 4	1 8	1 30	1 29		10	4 70	11 25	7 55	2 78	3 33
31		25	1 8	1 5	1 13	1 31	1 35		10 5	4 51	10 10	7 40	2 80	3 29
30		25	1 6	1 4	1 16	1 29	1 34		10 17	4 69	10 45	6 75	3 3	3 33
29		24	1 7	1 4	1 15	1 30	1 35		9 80	4 50	9 90	6	2 90	3 25
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
37		32	1 7	1 5	1 11	1 29	1 31		9 2	4 15	10 65	7 25	3	3 33
1858.														
28		23	1 7	1 4	1 15	1 27	1 36		9 71	5 14	10 75	6 41	2 70	3 34
27		22	1 8	1 5	1 12	1 25	1 35		9 70	5 15	10	6	2 72	3 33
27		22	1 7	1 4	1 16	1 26	1 37		9 39	4 8	9 62	5 83	2 82	3 60
26		21	1 5	1 5	1 15	1 25	1 30		9 75	5	9 80	6	2 80	3 60
26		21	1 6	1 4	1 15	1 30	1 30		9 50	4 80	10	6 80	3	3 65
27		21	1 10	1 7	1 12	1 30	1 33		9 80	5	10 5	67 5	2 90	3 60
27		21	1 7	1 3	1 10	1 28	1 28		11 25	5 72	10 50	55 0	2 85	3 35
27		21	1 3	1	1 7	1 30	1 28		11 50	6 10	11	6	3 10	3 42
26		21	1 3	98	1 5	1 25	1 27		11	5 70	9 83	6	3 2	3 33
26		20	1 5	1 5	1 3	1 24	1 29		8 80	3 90	11 50	7 12	3 2	3 32
25		20	1 4	1 5	1	1 25	1 30		11 15	4 19	10 50	7	3 20	3 54
25		22	1 10	99	1 14	1 28	1 25		11 60	5 80	9 60	6 50	3	3 38
—		—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—
26		23	1 6	1 3	1 10	1 26	1 30		10 26	5 4	11 9	6 32	2 92	3 45

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.	quantités.	prix moy.
ANNÉE										
Janvier	22838	14 15	1057	10 59	2222	8 76	6118	8 81	3417	8 75
Février	16935	13 87	1025	10 49	2259	8 72	4794	8 69	4904	9 05
Mars ...	15374	14 11	1164	10 60	1922	8 66	3977	8 80	6330	9 13
Avril . .	18406	15 0	1292	10 75	1792	8 49	3595	8 50	4579	8 76
Mai	21536	16 08	2204	11 50	2747	8 86	4545	8 80	5482	8 75
Juin....	15076	15 64	1170	11 25	1308	8 75	2518	8 83	4180	8 60
Juillet .	10809	15 28	535	11 08	842	7 77	1225	8 45	3339	8 03
Août...	17530	16 0	1480	11 15	944	7 89	1260	8 71	5468	7 90
Septem	17905	15 66	1620	11 21	3336	8 0	5354	7 08	5354	7 28
Octobre	17954	17 09	1213	12 30	1541	9 95	3939	9 48	4671	8 0
Novem.	16870	17 70	1400	11 50	1270	9 0	2173	9 28	4100	8 50
Décem .	18190	18 0	1508	11 75	1340	9 50	3120	9 50	3700	8 20
Totaux.	208923		15668		21563		42618		55524	
Moyenn		15 71		11 18		9 44		8 74		8 41
ANNÉE										
Janvier.	17058	18 01	1800	13 80	2743	12 50	4006	10 43	4384	7 08
Février.	10237	18 36	1065	14 01	1134	11 33	2736	10 31	2935	7 47
Mars....	12350	18 73	1760	14 49	2107	11 35	4853	10 62	7883	7 93
Avril....	11532	19 75	1376	15 19	1604	11 81	3332	11 44	4135	8 05
Mai.....	11276	20 40	1578	15 90	1405	12 37	3129	12 07	4812	8 78
Juin.....	12718	22 37	1802	17 70	1376	13 0	2818	12 10	5276	8 49
Juillet..	10934	21 12	1165	17 30	709	12 15	1880	11 88	3965	8 86
Août....	9162	21 92	640	16 80	561	11 55	726	11 28	2088	9 10
Septem.	8636	21 24	941	16 80	2335	12 70	1265	11 45	4132	8 85
Octobr .	13495	21 69	895	16 47	1475	12 0	2262	11 75	4501	8 65
Novem.	14896	21 68	783	16 45	2196	12 26	3108	11 75	5796	8 73
Décem..	18197	20 88	1231	16 65	4199	12 77	5489	11 44	5578	8 48
Totaux .	150491		15036		21844		35604		55485	
Moyenn		20 51		15 96		12 14		11 37		8 37

COMESTIBLES.																								
PAIN			VIANDE.																					
blanc.	bis bl.	bis.	bœufs.		vaches		veaux.		mout.		porcs.		foin.		paille.		chêne.		blanc.		de bois		fossile.	
1859.																								
24		19	1	3		98	1	10	1	27	1	24	10	85	4	32	10	7	6	83	2	90	3	33
24		19		99		92	1	8	1	30	1	24	10	53	4	23	10	12	7	30	3	15	3	23
24		19	1		1		1	10	1	25	1	24	10	45	4		10	40	7	35	3	20	3	33
25		20	1			94	1	10	1	31	1	24	10	14	3	80	10	12	7		2	82	3	
26		21	1	10		98	1	15	1	30	1	28	10	10	3	70	10	50	7	20	3		3	40
26		21		98	1		1		1	38	1	30	10	40	3	75	11		7	40	3		3	33
26		21		93		93	1	2	1	32	1	20	8	50	3	74	10		6	41	3	5	3	43
26		21		6	1		1		1	30	1	28	8	24	3	93	9	60	6	40	3		3	43
26		21	1	5		98	1	17	1	33	1	22	7	85	3	80	9	50	7		2	81	3	33
27		23	1	5	1	4	1	18	1	35	1	22	8	20	4		10		6		3	25	3	33
27		23	1		1		1	15	1	32	1	21	9		4	10	10	10	7	15	3	30	3	40
29		25	1	1	1	10	1	10	1	30	1	25	8	80	3	75	10	25	7	10	3	36	3	35
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25		21	1	1		98	1	9	1	30	1	24	9	42	3	92	10	13	6	92	3	4	3	32
1860.																								
30		25	1	4	1	5	1	20	1	35	1	21	6	44	3	71	12	16	11	50	3	10	4	16
30		25	1	10		99	1	27	1	32	1	21	6	25	3	85	12	16	11	50	2	83	3	10
30		25	1	10	1		1	18	1	30	1	20	6		4		13		11	75	2	83	3	10
31		26	1	5	1	5	1	15	1	30	1	24	6	20	4		12	10	10		2	80	3	10
33		28	1	12	1	6	1	18	1	39	1	20	6	75	4	65	12	15	11	51	2	83	4	25
35		31	1	10	1	5	1	15	1	35	1	21	7		4	70	12		10	80	2	90	4	
35		31	1	7	1	5	1	10	1	30	1	27	6	80	4		11	90	9	75	3		4	
35		31	1	10	1	11	1	17	1	35	1	30	6	50	5		12		10		2	80	3	10
35		31	1	9	1	5	1	20	1	30	1	35	6	17	5	65	13		11	80	3	20	3	12
35		30	1	14	1	8	1	20	1	34	1	28	6		4		12	5	10	50	2	83	3	10
35		30	1	14	1	7	1	21	1	35	1	30	6	31	5	72	12	59	11		3		3	25
34		29	1	13	1	7	1	20	1	30	1	25	6	58	5	15	12	75	11	50	2	80	3	10
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33		28	1	9	1	5	1	18	1	32	1	25	6	41	4	53	12	32	10	88	2	91	3	44

RÉSUMÉ DES TABLEAUX QUI PRECÈDENT.

Si nous embrassons la période de dix années qui s'est écoulée de 1850 à 1859 inclusivement, nous remarquerons les résultats suivants.

§ 1er. — CÉRÉALES.

Froment. Les plus fortes quantités de cette céréale vendues sur les divers marchés du département l'ont été dans les années 1855 (163,306 hectolitres), 1856, (170,178 hect.), 1857 (179,830 hect.), 1858 (200,339 hect.) et 1859 (208,923 hect.); les plus faibles dans les années 1850 (121,807 hect.) et 1853 (133,732 hect.) Dans les années 1851, 1852 et 1854, il en a été vendu 147,795, 142,969 et 146,876 hect.

Il est à noter que l'année 1856, pendant laquelle le prix du blé a été le plus élevé dans cette période décennale ainsi qu'on le verra plus loin, figure parmi les années qui ont fourni la plus grande quantité d'hectolitres à la vente sur les marchés du département.

Il importe surtout de rapprocher les cours extrêmes de cette céréale pendant cette même période. Les années dans lesquelles la moyenne du prix du froment a été la plus basse sont les années 1850 (12.89), 1851 (12.81), 1852 (16.30), 1858 (15.80) et 1859 (15.71). Les années qui présentent les moyennes les plus élevées sont 1853 (22.55), 1854 (28.01), 1855 (28.69), 1856 (30.01), 1857 (23.82). On remarque que c'est en 1856 que le prix s'est maintenu le plus haut; on se rappelle, en effet, la misère causée par la cherté du blé et du pain dans cette campagne.

On peut remarquer encore que, dans la période décennale qui nous occupe, le prix moyen du froment n'a pas atteint le chiffre auquel il est arrivé dans la première moitié du XIXe siècle, puisqu'en 1817 il a monté à 46.64, et qu'il n'est pas non plus descendu aussi bas, puisqu'en 1819, il s'est abaissé à 10.55.

Méteil. Sauf l'année 1858, où il en a été vendu 32,804 hectolitres, les quantités n'ont pas éprouvé de grands écarts, car nous les voyons se maintenir contre 15,668 hect. qui est la plus quantité (1859) et 21,413 hect. qui est la plus forte (1855).

Les prix moyens les plus élevés appartiennent aux années 1853 (17.53), 1854 (21.88), 1855 (22.18), 1856 (23.19) et 1857 (18.42); les plus bas aux années 1850 (9.11), 1851 (12.81), 1852 (12.78), 1858 (11.94) et 1859 (11.18).

On remarque, et sans étonnement, que l'année 1856 est encore celle qui offre la moyenne la plus haute.

Dans la première moitié du XIXe siècle, le méteil a monté à 40.37 (1817) et il est descendu à 7.26 (1848).

Seigle. Pour cette céréale, nous ne nous occuperons pas des quantités vendues, en raison de la faible différence qu'on y constate, à part toutefois l'année 1856 pendant laquelle il ne s'en est vendu que 8,907 hectolitres, c'est-à-dire à peine la moitié d'une année ordinaire.

Les années qui donnent la moyenne la plus haute sur le prix de cette céréale sont 1853 (14.78), 1854 (17.31), 1855 (18.22), 1856 (19.05) et 1857 (14.75), et celles qui accusent la moyenne la plus basse sont: 1850 (7.03), 1851 (8.52), 1852 (10.56), 1858 (9.37) et 1859 (9.44).

Les années 1850 et 1856 fournissent les deux extrêmes.

Orge. Contrairement à ce qui a été constaté dans la première moitié de ce siècle, le cours de l'orge s'est toujours maintenu dans notre période décennale au-dessus de 6 fr. l'hectolitre, mais il a rarement franchi 15 fr., tandis qu'on a pu remarquer que si, en 1810 et 1848, il a été de 5.50 et 5.95, en 1817, il a été de 33.77 sans compter plusieurs autres années où il a varié de 18 à 25 fr.

De 1850 à 1852 inclusivement, nous avons les moyennes de 6.59, 6.62 et 7.91; en 1858 et 1859, celles de 9.12 et 8.74; les prix les plus hauts sont ceux de 1853 (10.26), 1854 (14.10), 1855 (13.58), 1856 (14.52) et 1857 (12.88).

C'est encore l'année 1856 qui donne la moyenne la plus élevée de la période, tandis que le *minimum* appartient à l'année 1850.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les quantités vendues dont les plus fortes reviennent aux années 1854 (31,742

hect.), 1855 (31,945 hect.), 1856 (41,165 hect.), 1857 48,259), 1858 (50,512 hect.) et 1859 (42,618 hect.) De 1850 à 1853 inclusivement, elles varient de 20,014 (1850) à 24,139 (1853).

Avoine. Nous n'avons pas lieu de constater pour cette céréale les variations considérables qui ont été signalées de 1802 à 1849. Dans la période décennale de 1850 à 1859, la moyenne du prix de l'avoine oscille entre les deux extrêmes suivants : 5.40 (1850) et 9.31 (1854), tandis que, pendant dix années de la première moitié du siècle, il avait dépassé 10 fr.

Les chiffres suivants que nous grouperons mettront mieux en évidence les résultats de notre statistique qui toutefois révèle, sinon de grands écarts, du moins une élévation presque constante : 1850 (5.40), 1851 (5.60), 1852 (6.06), 1853 (7.08), 1854 (9.31), 1855 (8.16), 1856 (7.43), 1857 (8.95), 1858 (9.12), 1859 (8.41).

§ 2. — COMESTIBLES.

Pain. L'observation qui a été faite dans la première partie de ce travail (*Annuaire* 1850) trouve encore son application ici, puisque dans notre période, comme dans celle de 1812 à 1849, la taxe du pain a dû suivre les fluctuations du prix des céréales. Nous nous bornerons donc à rappeler les années où la taxe fut la plus basse, et celles où elle fut la plus élevée.

De 1850 à 1853 inclusivement, la taxe moyenne du pain blanc et du pain bis a été de 23 et 17 c. 23 et 18, 28 et 23, 35 et 30. De 1854 à 1859, elle a été de 43 et 39, 45 et 40, 46 et 41, 37 et 32, 26 et 21, 25 et 21.

Nous ferons ici la remarque bien naturelle que nous avons faite pour les céréales, c'est que l'année 1856 est celle qui présente la moyenne la plus élevée.

Il est à constater aussi que c'est à partir de 1853 que l'élévation de la taxe est le plus sensible, et que, depuis cette année jusqu'en 1856 inclusivement, elle a été croissant pour s'abaisser successivement et d'une manière notable en 1857, 1858 et 1859.

Viande. L'augmentation que nous avons pu constater sur la taxe du pain dans la période décennale qui nous occupe

est bien autrement frappante sur la viande depuis 1854. Elle s'explique assez bien, croyons-nous, par l'accroissement du bien-être général que n'a pas suivi peut-être le développement de l'élevage et par suite de la production.

Un résumé synoptique est ce qui conviendra le mieux pour faire suivre utilement la marche du prix de la viande pendant les dix années qui font l'objet de notre statistique :

	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
1850	90	85	92	90	99
1851	83	79	80	1.10	84
1852	81	77	80	93	90
1853	83	82	84	1. »	1.03
1854	98	97	95	1.16	1.22
1855	1.11	1.07	1.11	1.27	1.31
1856	1.09	1.07	1.10	1.25	1.29
1857	1.07	1.05	1.11	1.29	1.31
1858	1.06	1.03	1.10	1.26	1.30
1859	1.01	98	1.09	1.30	1.24

Ainsi les années 1850, 1851, 1852 et 1853 sont celles pendant lesquelles la viande a été au plus bas prix et déjà cependant, dès 1853, l'augmentation commence à se faire sentir sur le mouton et le porc.

C'est en 1855 que les prix ont été le plus élevés sur toute espèce de viande. Quelle en est la cause? Notre tâche n'est pas de la rechercher.

Si nous rapprochons les prix des premières années de ceux des années 1855 à 1859, on peut évaluer à 1/3 environ la proportion dans laquelle s'est augmenté le prix de la viande dans ce laps de temps.

§ 3. — FOURRAGES.

Foin et Paille. Constatons d'abord que dans le cours de la période décennale sur laquelle portent nos observations les années 1857, 1858 et 1859 sont celles qui nous offrent la moyenne la plus élevée dans le prix du quintal métrique de foin, la première 9.02, la seconde 10.26 et la troisième 9.42.

Cette cherté a eu pour cause principale, si nous ne nous trompons, la prolongation de la sécheresse au printemps de ces trois années, qui a compromis la récolte des prairies.

Laissant de côté ces trois années exceptionnelles, nous trouvons que les années où le prix moyen du foin a été le plus bas, sont les années 1850 (5.08), 1851 (5.39), 1853 (6.90), 1854 (5.34), 1855 (5.52), 1856 (6.87) ; en 1852, le prix moyen a été de 7.03.

On voit qu'entre le prix le plus bas, 5.08, et le prix le plus élevé, 10.26, la différence est de plus du double.

Quant à la paille, le prix du quintal métrique en a varié ainsi pendant ces dix années : de 1850 à 1853, 3.09, 3.47, 3.80, 4.06 ; et de 1854 à 1859, 3.43, 3.59, 4.29, 4.15, 5.04 et 3.92. En sorte que c'est encore en 1858 que le prix de la paille a été le plus élevé.

L'écart, on le voit, n'est pas aussi considérable sur ce produit que sur le foin, puisque de 3.09, qui est le plus bas prix à 5.04, qui est le plus haut, la différence n'excède guère les 4/7.

§ 4. — COMBUSTIBLES.

Bois et Charbons. Les variations que nous avons signalées dans la plupart des produits que nous venons de passer en revue sont loin d'être aussi considérables sur les bois, bien cependant qu'il faille constater une tendance à la hausse, surtout à partir de 1853.

C'est ainsi que de 1850 à 1853 inclusivement, les prix du stère de bois de chêne ont été de 11.70, 10.18, 10.10 et 10.45, et qu'à dater de 1854 jusqu'en 1858, il a été de 10.52, 11.64, 10.82, 10.65, 11.09, pour redescendre à à 10.13 en 1859, mais remonter, comme nous le verrons plus tard, à 12.32 en 1860.

Le contraire se manifeste sur le bois blanc qui se maintient à 7.50, 7.65, 7.94, et s'élève même une fois jusqu'à 8.70, dans la période de 1850 à 1856 ; mais qui descend en 1857 à 7.25, en 1858 à 6.32, pour se relever légèrement à 6.92 en 1859.

Quant aux charbons de bois et fossiles, ils ne subissent que des fluctuations peu importantes, durant les dix années que nous avons examinées et des rapprochements sur ce point n'offriraient, croyons-nous, qu'un bien faible intérêt.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veaux. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv ..	pr. quinz...	371	17 98	60	12 78	»	»	4	10 68	84	7 77	32	28	1 10	1	1 20	1 60	1 40	7 12	3 71	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	378	17 86	42	12 95	1	11	»	»	62	8 3	32	26	1 10	1	1 20	1 60	1 40	6 85	3 90	14	13	2 50	2 50
Févr...	pr. quinz...	196	18 25	47	12 74	»	»	2	11 25	72	7 84	32	27	1 10	1	1 20	1 60	1 40	7 2	3 60	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	153	18 37	42	13 38	»	»	»	»	54	8 28	32	27	1 10	1	1 20	1 50	1 40	7 20	4	14	13	2 50	2 50
Mars ..	pr. quinz...	290	18 41	47	13 57	»	»	16	10 55	84	8 38	32	28	1 20	1 10	1 30	1 60	1 40	6 71	3 73	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	394	19 98	77	13 85	4	11 25	32	11 27	137	9 32	33	29	1 20	1 10	1 20	1 60	1 40	4 53	4 7	14	13	2 50	2 50
Avril ..	pr. quinz...	400	19 99	84	13 91	»	»	60	12	150	9	33	29	1 20	1 15	1 20	1 58	1 40	4 55	4 7	14	13	»	»
	deux. quin.	432	20 3	101	15 43	»	»	14	12 29	93	8 93	34	30	»	»	»	»	»	6 16	5 2	14	13	2 50	2 50
Mai....	pr. quinz...	278	20 56	69	15 65	2	10 60	5	11 25	86	8 95	35	31	1 20	1 10	1 20	1 60	1 40	6 15	5 38	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	243	19 83	66	15 10	»	»	7	13 8	70	9 21	35	31	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	5 20	4 77	16	13	2 50	2 50
Juin...	pr. quinz...	424	21 27	115	16 13	»	»	7	12 8	88	9 30	35	31	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	5 65	5 29	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	361	21 28	111	17 69	5	11 85	7	13 30	55	9 7	36	32	1 15	1 20	1 30	1 60	1 40	5 73	5 50	14	13	2 50	2 50
Juill...	pr. quinz...	324	23 39	95	17 3	»	»	2	13 12	99	9 15	40	36	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	5 78	5 60	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	551	20 93	103	16 44	2	8 10	8	12 91	262	8 32	36	32	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	»	5 51	14	13	2 50	2 50
Août ..	pr. quinz...	406	22 13	58	16 99	»	»	3	11 25	54	9 5	36	32	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	5 60	5 60	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	271	23	25	16 92	»	»	»	»	34	9 38	38	34	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	5 16	»	14	13	2 50	2 50
Sept...	pr. quinz...	268	22 95	47	17 7	12	13 95	»	»	41	8 81	39	35	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	6	5 18	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	243	22 31	38	16 63	6	13 90	»	»	93	8 30	39	35	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	7 20	4 56	14	13	2 50	2 50
Oct....	pr. quinz...	390	22 44	73	16 81	7	13 18	6	12 25	113	8 6	38	34	1 20	1 10	1 40	1 65	1 50	6 95	4 75	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	227	22 9	33	16 85	»	»	2	13 10	62	8 98	35	50	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	7	5	14	13	2 50	2 50
Nov....	pr. quinz...	233	22 33	22	16 18	2	13 75	9	12 17	48	8 84	38	54	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40	6 46	6 26	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	543	21 98	41	18 27	»	»	7	11 86	148	8 80	38	34	1 20	1 10	1 30	1 60	1 40	6 33	4 98	14	13	2 50	2 50
Déc ...	pr. quinz...	176	21 45	64	17 30	»	»	10	11 62	101	8 57	38	54	1 21	1	1 30	1 60	1 40	6 14	4 96	14	13	2 50	2 50
	deux. quin.	579	20 98	87	17 58	»	»	32	11 55	109	8 69	37	33	1	1 10	1 30	1 58	1 40	7	4 92	14	13	2 50	2 50
	Totaux	8121		1547		40		233		2199														
	Moyenne...		20 98		1 70		11 95		12 8		8 70	35	31	1 16	1 8	1 31	1 59	1 40	6 19	4 59	14	13	2 50	2 50

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

ANNÉE 1860.		FROMENT.		METEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGE		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hec.	Fossile. l'hec.
Janv. .	pr. quinz...	1332	17 30	11	13 50	281	12	639	10 72	372	7 15	30	25	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	3337	17 43	14	13 7	354	11 26	794	10 73	513	7 33	30	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fév....	pr. quinz..	1541	17 82	3	12 50	103	10 75	562	11 7	348	7 45	30	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	1420	18 37	6	14	118	11 7	520	11 35	279	7 55	30	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quin....	1943	18 65	15	12 57	175	11 35	1017	11 57	634	8 20	30	25	1	1	1 10	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	1742	19 27	5	13 87	82	11 70	628	11 80	715	7 87	31	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avril..	pr. quinz..	1379	19 70	6	13 25	84	11 92	388	12 20	423	8 12	32	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	2684	20 58	11	14 50	230	12 25	699	12 80	578	8 33	32	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz..	1885	20 17	9	14 62	108	12 37	337	13 12	339	8 85	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	1476	20 42	8	14 57	78	12 50	170	13 25	571	8 57	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juin. .	pr. quinz..	2051	22 27	3	18	92	12 30	173	12 50	496	8 50	34	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1266	23 6	20	16 92	49	13 83	93	13 8	364	8 78	36	39	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juillet	pr. quinz..	893	21 40	10	17 50	12	14 15	55	13 37	270	9 50	36	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	2843	19 78	15	15 5	17	11 13	156	12 55	662	8 83	36	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Août..	pr. quinz..	2207	20 40	3	13 85	3	11 25	46	12 45	270	9 2	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	828	21 52	»	»	19	11 50	21	12 12	184	10 17	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz..	871	20 60	»	»	29	11 12	69	11 37	273	10	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	958	21 35	»	»	64	11 12	263	10 62	469	8 92	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Octob	pr. quinz..	2239	21 70	»	»	37	11 16	159	10 88	424	9 8	34	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	679	21 90	2	16 25	19	12 12	342	12 67	343	8 47	35	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nov.. .	pr. quin....	1143	21 90	»	»	31	12 82	765	12 50	266	8 87	35	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	2624	20 95	3	13 50	»	»	79	12 80	478	8 75	36	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Déc. ..	pr. quinz..	1966	20 52	55	12 12	1569	11 70	»	»	439	8 37	36	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	3843	20 88	1	15	131	12 50	1604	11 73	570	8 42	35	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	43150		200		3676		9579		10280				2	2	2 20	2 60	2 40	»	»	»	»	»	»
	Moyenne...		20 33		14 45		11 90		12 5		8 59	33	28	1	1	1 10	1 30	1 20	»	»	»	»	»	»

VILLE DE TOUCY.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilogr.	PAIN. Deux. qual. prix du kilogr.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv..	pr. quinz..	451	17 60	111	14 87	»	»	186	10 65	294	7 5	30	26	1 10	1 10	1 30	1 40	1	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	396	16 90	80	14 75	»	»	121	11 50	250	6 92	28	24	1 10	1 10	1 30	1 40	1	»	»	»	»	»	»
Févr...	pr. quinz..	40	17 71	19	14	»	»	8	9	9	7 92	32	28	1	1	1 10	1 50	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	397	18 5	152	15 30	»	»	125	11 25	141	7 35	30	24	1	1	1 10	1 20	1	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quinz..	387	18	214	13 82	»	»	81	11 62	338	7 50	30	26	1	1	1 10	1 20	1	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	402	18 32	331	15	»	»	404	11 50	715	8 5	30	26	1	90	1 10	1 20	1	»	»	»	»	»	»
Avril .	pr. quinz...	352	18 67	146	15 67	»	»	150	12 57	149	8	31	27	90	90	90	1 30	1	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	359	19 45	139	17	»	»	318	12 52	245	8 27	32	28	90	80	1	1 20	1	»	»	»	»	»	»
Mai...	pr. quinz...	464	19 40	397	16 92	»	»	188	13 42	164	8 75	32	28	1	1	1	1 20	1	»	»	»	»	»	»
	deux. qnin.	402	18 72	176	15 7	»	»	180	13	252	8 57	31	27	1	1	1	1 20	1	»	»	»	»	»	»
Juin...	pr. quinz...	371	20 5	172	16 87	»	»	179	12 62	240	7 92	32	28	1	1	1 10	1 20	1	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	709	22 56	278	18 83	»	»	254	14	299	8 91	34	30	1	1	1	1 20	1	»	»	»	»	»	»
Juill..	pr. quinz...	288	22 47	148	18 75	»	»	229	12 55	87	8 55	36	32	1	1	1	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	438	20 92	158	16 25	»	»	137	11 45	205	8 50	34	30	1	1	1	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»
Août ..	pr. quinz..	374	20	146	17 12	»	»	102	11 25	190	8 62	34	30	1	1	1	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	176	22 67	70	19 25	»	»	12	12	76	8 77	36	32	1	1	1	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz...	506	21 10	156	19 7	»	»	64	11 95	200	8 60	35	30	1 10	1 10	1 20	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	318	20 27	57	16 50	»	»	122	15 22	49	9 50	35	30	1 10	1 10	1 10	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
Octob.	pr. quinz...	945	20 17	90	16 67	48	13	55	16 62	212	8 95	34	30	1 10	1 10	1 10	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	549	20	68	17 30	»	»	50	11	167	8 52	33	29	1	1	1	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
Nov....	pr. quinz...	460	20 72	64	17 5	»	»	70	14	360	8 50	34	30	1	1	1 10	1 20	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	589	20 60	76	17 17	»	»	270	11 95	458	8 30	34	30	1	1	1 20	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»
Déc..	pr. quinz...	883	19 90	105	17 53	»	»	335	12 78	491	7 83	32	28	1	1	1 10	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	323	19 65	43	19 57	»	»	105	11 17	152	8 20	32	28	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	Totaux	10579		3396		48		3745		5843														
	Moyenne...		19 74		16 68		13		12 34		8 25	32	28	1 1	1 1	1 7	1 23	1 13						

VILLE DE VERMENTON.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilogr.	PAIN. Prem. qual. prix du kilogr.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv...	pr. quinz.	19	17	15	14 34	4	12 50	6	9 82	9	8	32	28	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	72	17 2	15	15 17	18	12	86	9	7	8 6	32	28	1	1 10	1 30	1 40	1	»	»	»	»	»	»
Févr...	pr. quinz...	323	17 67	89	15	»	»	86	11 12	140	7 25	30	30	1	1	1 10	1 30	1	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	18	17 65	10	13 75	»	»	8	10 41	3	7 65	32	28	1	1	1 10	1 50	1 20	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quinz...	34	17 75	13	13 60	»	»	13	9 80	13	8 68	32	28	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	33	18 88	17	17 60	»	»	22	10	22	8 84	32	28	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Avril..	pr. quinz...	46	19 61	21	14 40	»	»	19	10 60	41	8 72	33	29	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	100	20 20	31	14 95	»	»	7	9 69	20	8 90	34	30	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz...	51	19 90	12	15 38	»	»	»	»	9	8 41	34	30	1	1	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	70	19 4	19	15 19	3	10 50	9	11 58	11	8 58	34	30	1 10	1 10	1 10	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Juin...	pr. quinz...	82	20 53	34	14 92	»	»	9	11 40	21	8 75	34	30	1 10	1 10	1 10	1 60	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	76	22 45	17	17 40	»	»	8	11 90	12	8 88	36	32	1 10	1 10	1 10	1 60	1 20	»	»	»	»	»	»
Juill...	pr. quinz...	117	21 5	8	15 97	»	»	9	12 31	7	8 88	40	36	1 10	1 10	1 10	1 40	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	128	21 4	19	16 84	2	12	10	12	13	8 97	39	35	1 10	1 10	1 10	1 40	1 30	»	»	»	»	»	»
Août..	pr. quinz...	49	21 2	4	17 5	»	»	6	11	18	8 81	36	32	1 10	1 10	1 10	1 40	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	61	21 62	7	18	»	»	»	15	15	8 91	38	34	1 20	1 20	1 10	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz...	102	21 50	3	16 50	6	12 75	7	10 38	11	9 75	39	35	1 20	1 20	1 10	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	96	21 95	12	17 75	4	12 75	3	11 13	12	8 88	39	35	1 20	1 20	1 10	1 30	1 40	»	»	»	»	»	»
Oct....	pr. quinz...	80	20	10	16	35	12 15	40	15 50	80	8	36	30	1 10	1 20	1 20	1 40	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	147	22	33	17 22	»	»	3	10 50	»	»	35	30	1 20	1 10	1 20	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
Nov. ..	pr. quinz...	36	22 11	3	16 50	»	»	4	11	6	8 60	37	33	1 20	1 10	1 10	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	98	22 9	18	15 75	2	10	13	11 57	13	8	38	34	1 20	1 10	1 20	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
Déc....	pr. quinz...	76	21 4	6	16 25	1	12 50	7	11 58	11	8 25	37	33	1 20	1 10	1 20	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	55	21 61	13	16 8	1	12 50	10	10	6	8 75	37	33	1 20	1 10	1 20	1 40	1 40	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	1969		429		76		385		490														
	Moyenne...		20 15		15 81		11 96		10 97		8 54	35	31	1 9	1 8	1 13	1 41	1 26						

VILLE DE JOIGNY.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	METÉIL. Hectolitres vendus.	METÉIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv. .	pr. quinz...	392	17 84	51	13 28	»	»	10	9 57	84	7 57	31	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	49	19 5	22	16 32	3	10 50	»	»	78	7 28	31	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fév....	pr. quinz..	216	17 35	56	12 22	»	»	11	9 57	85	7 44	30	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	206	18 6	61	13 12	»	»	5	10 62	108	7 70	31	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quin....	193	18 46	59	13 50	»	»	24	9 23	153	8 21	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	303	18 37	303	13 89	6	10	»	»	200	8 66	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avril..	pr. quinz..	182	19 8	29	14 31	16	8 81	26	10 99	147	8 7	31	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	148	19 97	52	15 33	4	12 21	7	11 16	93	8 19	33	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz..	285	20 31	63	15 62	3	12 29	13	12 25	92	8 74	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	227	20	58	14 83	»	»	9	11 37	93	8 63	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juin..	pr. quinz..	207	22 16	32	17	4	12 50	1	10 62	157	8	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	437	23 27	75	18 33	»	»	»	»	167	8 52	39	33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juillet	pr. quinz..	275	21 10	37	16 75	2	13 41	4	12	90	9 7	38	32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	316	20 22	26	15 92	»	»	5	12 79	128	8 51	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Août..	pr. quinz..	222	21 33	22	16 67	»	»	1	10 62	135	9 7	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	102	22 32	12	17 22	»	»	4	11 47	73	8 99	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz..	335	21 44	38	16	23	12 52	4	10 93	209	8 95	37	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	73	20 91	15	16 55	5	11 87	3	11 87	52	8 89	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Octob.	pr. quinz..	410	31 66	21	17 6	16	12	6	11 46	137	8 79	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	121	21 72	7	17 50	»	»	5	11 46	12	8 33	37	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nov.. .	pr. quin....	140	22 95	9	17 53	»	»	1	12	80	9 87	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	408	21 61	55	17	»	»	2	11 21	183	8 67	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Déc.. .	pr. quinz..	368	20 92	59	16 24	»	»	22	10 97	127	8 41	35	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	225	21 35	29	17 16	»	»	13	10 82	48	8 23	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	5840	20 89	1191		82		176		2731														
	Moyenne...				15 80		II 61		II II		8 44	34	28											

VILLE D'AVALLON.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stére	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv ..	pr. quinz...	85	16 67	11	13 5	12	11 30	109	9 7	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	27	17 81	8	14 20	2	10 70	3	10 50	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Févr...	pr. quinz...	22	17 55	7	13	6	12	35	9 50	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	84	17 40	22	13 55	14	12 25	248	9 65	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars ..	pr. quinz...	65	17 3	24	13 37	23	11 72	230	9 65	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	143	18 38	54	12 93	38	11 51	340	9 70	»	»	32	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avril ..	pr. quinz...	68	18 95	18	13 47	16	12 30	176	9 70	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	59	19 20	11	14 30	12	12 55	72	10 12	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz...	110	19 65	36	15 22	50	12 97	326	10 50	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	88	19 12	30	14 47	39	13	193	10	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juin...	pr. quinz...	180	20 33	56	15 56	96	14 45	230	10 93	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	151	21 90	66	16 25	74	15 30	283	11 25	»	»	34	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juill...	pr. quinz...	148	20 90	16	16 25	30	15 25	235	11	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	258	19 25	24	16 25	50	14 55	308	11	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Août ..	pr. quinz...	163	20 15	14	16 67			1	10 62	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	64	20 10	14	15	34	11 25	50	11	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz...	64	20 10	24	15 15	47	11	15	10 75	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	105	20 65	24	15	70	12 17	64	10 80	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oct....	pr. quinz...	110	20 95	12	15	90	11 97	84	10 62	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	196	20 97	14	15	100	12 30	110	10 42	»	»	38	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nov....	pr. quinz...	78	21	19	14 37	50	12 12	74	10 92	»	»	38	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	173	19 7	36	14 37	21	13	76	10 12	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Déc ...	pr. quinz...	139	19 20	10	15	66	12 80	120	10	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	200	18 97	20	15	60	12 80	140	9 37	»	»	36	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	2780		570		1000		3522																
	Moyenne...		19 36		14 68		12 62		10 30			34	29											

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilogr.	PAIN. Deux. qual. prix du kilogr.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec.
Janv...	pr. quinz.	1939	18 86	390	14 33	450	12 4	510	10 58	600	10 95	32	26	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 50	4 37	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	2750	18 49	449	14 55	570	11 50	437	10 83	531	7 21	31	25	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 23	4 16	12 50	»	3 50	4
Févr...	pr. quinz...	1429	18 59	225	14	157	11 33	97	10 83	315	7 83	31	25	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 30	4 87	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1540	18 87	165	14 33	145	11 49	90	13 74	321	8 8	30	24	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 5	4 87	12 50	»	3 50	4
Mars..	pr. quinz...	1554	18 81	180	14 33	105	11 83	105	11	975	7 33	31	25	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 25	4 25	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1530	19 8	225	14 83	165	11	210	10 91	675	7 41	32	26	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6	5	12 50	»	3 50	4
Avril..	pr. quinz...	1105	19 33	240	15 33	143	12 16	177	11 50	399	7 66	32	26	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 20	5 50	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1816	20 56	285	16 10	123	12 74	240	11 99	480	8 33	32	26	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6	5	12 50	»	3 50	4
Mai....	pr. quinz...	1303	21 5	165	17 83	67	13 99	74	13 33	300	9 58	34	28	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 50	5	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1111	21 28	180	16 99	90	13 33	172	13 58	375	9 41	31	28	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 75	5 50	12 50	»	3 50	4
Juin...	pr. quinz...	1508	23 23	247	19 16	90	12 91	165	12 58	450	8	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6	5 75	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1216	23 90	225	18 66	67	14 8	67	12	375	8 74	38	32	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 45	6 37	12 50	»	3 50	4
Juill...	pr. quinz...	1197	22 45	210	16 83	59	13 58	48	12 66	322	9 41	38	32	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20		»	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1222	22 50	315	16	100	14	79	12 51	375	8 80	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 75	6	12 50	»	3 50	4
Août..	pr. quinz...	865	22 71	82	15 66	22	11 91	10	12 91	277	9 41	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 30	6 50	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	754	23 38	67	16 91	44	11 99	45	11 33	270	9 66	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6	6 37	12 50	»	3 50	4
Sept...	pr. quinz...	1365	21 28	247	16 11	225	12	194	11	495	9 38	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 83	6 25	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1111	21 59	195	16 49	450	11 22	555	11 21	750	8 69	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 56	6 16	12 50	»	3 50	4
Oct....	pr. quinz...	2560	21 98	255	15 99	112	11	240	11 16	855	8 66	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	5 80	6	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	1123	22 26	165	16 16	37	12 83	104	11 91	270	9 58	34	28	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 35	6 12	12 50	»	3 50	4
Nov...	pr. quinz...	1614	22 49	165	17 23	52	12 83	127	12 49	412	9 33	34	28	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6	5 87	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	2535	21 86	113	16 66	225	12 66	362	11	437	8 91	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	7 10	6 10	12 50	»	3 50	4
Déc....	pr. quinz...	2050	21 11	192	17	202	12 87	225	11 74	502	8 83	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 50	6	12 50	»	3 50	4
	deux. quin.	2875	21 73	300	16 77	300	15 49	367	12 16	442	9 5	36	30	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 26	5 83	12 50	»	3 50	4
Totaux.....		38072		5282		4006		4990		11226														
Moyenne...			21 14		16 17		12 53		11 78		8 76	34	28	1 20	1 10	1 30	1 50	1 20	6 4	5 55	12 50		3 50	4

VILLE DE TONNERRE.

ANNÉE 1860.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGE. Foin. le quin.	FOURRAGE. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stére	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hec.	COMBUSTIBLES. Fossile. l'hec
Janv ..	pr. quinz...	518	17 58	»	»	326	11 76	221	9 66	180	7 8	29	25	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	6 50	2 90	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	330	17 57	»	»	255	10 75	152	8 62	180	6 80	31	25	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 70	3	10	10	2 50	2 80
Févr...	pr. quinz...	204	17 61	»	»	179	11	89	9	104	7 35	31	25	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	4 55	2 90	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	140	17 93	»	»	68	10 37	95	9 62	74	7 37	31	26	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	6 30	3 30	10	10	2 50	2 80
Mars ..	pr. quinz...	239	18 27	»	»	250	11 42	159	10 50	286	6 50	31	26	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 60	3 50	»	»	2 50	2 80
	deux. quin.	577	18 35	7	13 75	251	11 58	431	10 8	383	7 33	31	27	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	»	»	»	»	2 50	2 80
Avril ..	pr. quinz...	278	18 92	»	»	150	11 50	269	10	213	7 12	32	28	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 67	3 60	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	320	20 19	»	»	73	11 88	290	10 50	135	7 97	33	30	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 20	3 5	10	10	2 50	2 80
Mai....	pr. quinz...	564	20 36	»	»	83	12 56	475	11 25	350	8 25	35	28	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 50	3 50	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	246	19 74	»	»	45	11 50	350	11 50	361	8	34	28	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	4 95	3 90	10	10	2 50	2 80
Juin...	pr. quinz...	463	20 82	»	»	67	12 37	439	14 37	202	9 25	33	30	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5	3 80	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	445	21 92	»	»	55	13 12	357	11 87	384	7 37	35	32	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 55	3 75	10	10	2 50	2 80
Juill...	pr. quinz...	342	20 92	»	»	24	11 17	144	8 97	154	8 5	38	30	1 20	1 20	1 40	1 30	1 40	5 40	4 37	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	504	19 72	»	»	9	9 75	151	10 75	262	8 32	35	28	1 20	1 20	1 40	1 40	1 40	5 50	4 2	10	10	2 50	2 80
Août ..	pr. quinz...	457	19 12	»	»	43	9 50	101	11 50	316	8 12	33	29	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	4 40	»	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	121	20 93	1	12 50	123	10 18	57	10	131	8 67	34	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	»	»	10	10	2 50	2 80
Sept...	pr. quinz...	41	20 48	»	»	56	10 50	13	10 75	81	8 75	35	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	5	4 11	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	146	20 42	»	»	114	10 62	22	10 37	155	9	35	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	»	»	10	10	2 50	2 80
Oct....	pr. quinz...	644	20 93	»	»	229	11	106	10 25	407	8 25	35	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	4	3	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	188	21 31	»	»	79	11 75	72	11 37	359	8 37	35	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	»	»	10	10	2 50	2 80
Nov....	pr. quinz...	547	20 72	»	»	169	11 50	150	10 75	395	8 62	35	30	1 20	1 20	1 40	1 40	1 30	5	4 75	10	10	2 50	2 80
	deux. quin.	444	20 55	»	»	155	12 25	278	11 37	615	8 13	35	30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 50	5 80	4 20	10	10	2 50	2 80
Déc ...	pr. quinz...	686	19 78	»	»	242	11 91	291	10 83	663	7 75	35	30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 50	5 80	4 22	»	»	2 50	2 80
	deux. quin.	100	20 10	65	17	65	17	55	12	218	8	35	30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 30	»	»	10	10	2 50	2 80
	Totaux	8541		73		3045		4776		6618														
	Moyenne...		19 88		14 42		11 28		10 52		7 93	33	28	1 20	1 20	1 40	1 35	1 37	5 48	3 65	10	10	2 50	2 80

ANNÉE 1860.		FROMENT.		METEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGE		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hec.	Fossile. l'hec.
Janv..	pr. quinz...	166	18 49	33	15 55	»	»	»	»	186	6 46	29	24	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	232	16 85	55	15 31	»	»	»	»	269	6 55	30	25	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Fév....	pr. quinz..	100	18 14	15	14 55	»	»	»	»	154	6 89	30	25	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	103	19 3	15	14 88	»	»	»	»	112	7 14	30	25	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quin....	171	17 94	45	16 44	»	»	22	10 33	607	8 49	30	25	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	142	17 97	55	16 10	»	»	57	11	247	7 94	30	25	1 20	1 20	1 40	1 40	1 15	»	»	»	»	»	»
Avril..	pr. quinz..	76	17 33	30	15	»	»	30	12 58	135	7 48	31	26	1 20	1 20	1 40	1 40	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	148	19 72	31	17 6	»	»	30	12 73	135	7 97	32	27	1 20	1 20	1 40	1 40	1 10	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz..	136	20 85	47	18 99	»	»	36	12 71	157	9 45	34	29	1 20	1 20	1 40	1 40	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	120	21 50	36	18 78	»	»	»	»	210	8 88	34	29	1 20	1 20	1 40	1 40	1 20	»	»	»	»	»	»
Juin..	pr. quinz..	120	23	40	19 55	»	»	»	»	202	9 25	34	29	1 20	1 20	1 40	1 40	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	105	23 88	70	20 88	»	»	»	»	157	9 3	36	31	1 20	1 20	1 45	1 50	1 30	»	»	»	»	»	»
Juillet	pr. quinz..	112	22 55	70	19 43	»	»	18	12 42	70	9 5	38	33	1 20	1 20	1 50	1 60	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	160	21 75	85	18 96	»	»	»	»	402	9	35	20	1 20	1 20	1 50	1 60	1 30	»	»	»	»	»	»
Août..	pr. quinz..	180	21 80	90	10 90	»	»	»	»	310	9 11	34	29	1 20	1 20	1 50	1 60	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	46	23	19	20 83	»	»	»	»	96	10 11	35	30	1 20	1 20	1 60	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz..	75	21 89	»	»	»	»	30	15	90	9 83	38	33	1 20	1 20	1 60	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	172	22 22	9	20 11	39	14 39	22	10 30	180	8 30	34	29	1 20	1 20	1 30	1 60	1 45	»	»	»	»	»	»
Octob.	pr. quinz..	555	21 75	12	19 58	»	»	»	»	105	8 44	34	29	1 20	1 20	1 30	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	300	21 93	»	»	»	»	22	11 44	130	8 83	35	30	1 20	1 20	1 35	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
Nov...	pr. quin....	124	21 94	»	»	»	»	15	11 85	210	9 12	36	31	1 20	1 20	1 30	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	195	20 22	»	»	»	»	13	13	420	8 17	36	31	1 20	1 20	1 30	1 50	1 40	»	»	»	»	»	»
Déc...	pr. quinz..	165	21	19	18 50	»	»	51	12 25	217	8 66	34	29	1 20	1 20	1 30	1 50	1 30	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	75	20 11	65	17	»	»	55	12	172	8 62	34	29	1 20	1 20	1 30	1 50	1 20	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	3838		841		39		491		4973														
	Moyenne...		20 61		17 40		14 39		12 12		8 44	33	28	1 20	1 20	1 40	1 47	1 26						

VILLE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.

ANNÉE 1860.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGE		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilogr.	Deux. qual. prix du kilogr.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hec.	Fossile. l'hec.
Janv..	pr. quinz..	1202	13 45	72	14 45	474	13 15	543	10 50	328	6 65	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1999	18 60	300	14	»	»	470	14	233	7	30	25	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Févr...	pr. quinz..	1745	18 25	45	13 92	387	11 47	456	9 82	228	6 82	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1043	19 7	58	15 32	437	11 62	299	10 27	232	7 22	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quinz..	928	18 67	62	14 25	453	11 40	462	10 62	624	7 20	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1162	19 5	73	14 60	555	11 65	593	10 71	852	7 26	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Avril .	pr. quinz...	801	19 27	42	15 32	421	11 92	»	»	265	7 40	30	24	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	706	20 67	74	16	333	12 40	342	11 87	237	7 67	31	25	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Mai..	pr. quinz...	1077	21 7	165	17 83	67	13 99	74	13 33	357	8 57	33	27	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1074	20 37	66	16 50	432	12 50	336	11 90	291	7 95	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Juin...	pr. quinz..	1137	22 2	102	17 42	378	12	332	12 10	588	7	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1300	24 15	95	18 71	399	14 88	213	12 27	598	7 95	34	32	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Juill..	pr. quinz...	1054	24 25	81	18 50	270	12 75	166	11	373	8 42	38	30	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	921	21 22	39	16 72	234	10 75	207	11 7	320	8 52	36	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Août ..	pr. quinz..	783	21 72	12	17 32	99	12	»	»	286	8 75	31	30	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1000	23	»	»	115	12	60	11 11	180	9	36	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz...	1091	20 41	48	16 22	612	16 61	417	10 78	426	9 26	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	684	22 7	35	16 17	428	11 37	466	10 42	393	8 32	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Octob.	pr. quinz...	1245	22 17	60	15 87	471	11 57	450	10 65	348	8 62	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	736	22 22	27	16 12	199	12 82	498	11 55	329	8 67	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Nov....	pr. quinz...	1314	22 22	165	17 23	52	12 83	127	12 49	417	8 67	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1494	22	48	15 85	1113	11 75	»	»	675	8 50	34	28	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
Déc.. ..	pr. quinz...	1967	21 31	77	16 78	1002	12 41	1350	11 13	780	8 51	33	27	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	1305	21 82	54	17	618	12 75	734	11 50	247	8 50	32	26	»	90	90	1	1 20	»	»	»	»	»	»
	Totaux	26962		1803		9545		8205		9607														
	Moyenne...		20 91		16 17		12 37		11 38		8 1	32	26		90	90	1	1 20						

ANNÉE 1860.		FROMENT.		METEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGE		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen e l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hec.	Fossile. l'hec.
Janv. .	pr. quinz...	42	18 95	17	13 56	1	10	»	»	60	6 94	32	26	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	325	17 81	44	12 80	»	»	21	9 32	66	6 85	32	26	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Fév....	pr. quinz..	60	18 95	12	15 29	»	»	»	»	54	7 25	30	24	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	57	18 95	16	15 44	»	»	»	»	99	7 19	30	24	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Mars..	pr. quin....	64	18 10	6	15 62	»	»	»	»	93	7 60	30	24	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	54	19 26	18	17 36	»	»	7	10 91	130	8 5	32	26	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Avril..	pr. quinz..	45	18 83	15	16 32	»	»	9	11	67	7 62	32	26	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	34	19 69	10	17 66	»	»	»	»	39	9 69	32	26	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Mai....	pr. quinz..	33	21 61	24	16 84	»	»	1	11 50	69	8 62	34	28	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin	33	19	7	12	»	»	»	»	55	9 68	34	28	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Juin. .	pr. quinz..	78	23 02	25	19 55	»	»	»	»	111	9	35	29	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	31	23	19	16 89	»	»	»	»	60	9 25	37	31	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Juillet	pr. quinz..	28	23 31	6	21 50	»	»	»	»	36	9 75	38	32	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	37	22 15	15	18 36	»	»	»	»	103	9 70	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Août..	pr. quinz..	7	22	»	»	»	»	»	»	48	9 51	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	6	23 50	»	»	»	»	»	»	40	9 10	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Sept...	pr. quinz..	3	23 50	»	»	3	13 47	»	»	21	8 60	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	18	22 91	3	18 75	3	12 87	»	»	48	8 68	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Octob.	pr. quinz..	39	23 58	3	19 50	»	»	»	»	72	8 31	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	12	21 11	»	»	»	»	»	»	25	8 70	35	29	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Nov.. .	pr. quin....	46	22 20	3	19 50	»	»	»	»	52	9 62	34	28	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	58	21 79	13	16	»	»	»	»	103	9	35	29	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
Déc. ..	pr. quinz..	57	21 09	9	18 25	»	»	»	»	127	8 76	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	84	20 94	6	17 68	»	»	»	»	66	9 17	36	30	1	1	1 10	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»
	Totaux.....	1251		271		7		38		1644														
	Moyenne...		21 05		16 94		1 8		10 68		8 61	34	28	1	1	1 10	1 20	1 10						

POPULATION COMPARÉE DE L'AVALLONNAIS,

SOUS LOUIS XVI ET SOUS NAPOLÉON III.

Le progrès est partout ; il n'est pas un discours officiel ou officieux, pas une conversation, pour ainsi dire, où l'on ne parle du progrès. Du haut des sublimes inventions de la vaccine, de la vapeur, du télégraphe électrique, des chemins de fer et des canons rayés, on jette un regard de commisération sur nos pauvres grands pères qui se laissaient décimer et enlaidir par la petite vérole, allaient à Paris dans de lourdes diligences très peu diligentes ou par le coche d'Auxerre, et ne savaient tuer leurs ennemis qu'à cent ou deux cents toises au plus.

Un jour, après avoir entendu de bien belles choses sur le progrès, je me suis demandé si je ne pourrais pas, sur un point très-important, sur la population, constater le progrès d'une manière certaine dans mon pays, dans l'Avallonnais. Avant la grande révolution on n'avait jamais fait de recensement exact de la population, mais on avait les registres des baptêmes, mariages et sépultures, tenus par les curés, et dont les doubles étaient, chaque année, déposés aux greffes des bailliages, comme les actes de l'état-civil le sont aujourd'hui aux greffes des tribunaux de première instance. Après m'être assuré que les registres des paroisses étaient au greffe d'Avallon, je me suis dit : comparons les naissances, décès et mariages des communes comprises dans l'arrondissement, mais à deux époques éloignées ; la première, comprenant quinze années avant la révolution, de 1775 à 1789, et la seconde, quinze années également, de 1846 à 1860, et je verrai, par des documents certains, irrécusables, quel a été, dans mon pays, le progrès sur le point le plus important de

tous, car il ne s'agira pas des choses, mais des hommes eux-mêmes.

Je me mis immédiatement à l'œuvre, et voici ce que je trouvai d'abord pour le chef-lieu, pour Avallon :

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période de 15 années, de 1775 à 1789.	2,097	1,621	452
2e période de 15 années, de 1846 à 1860.	1,701	1,848	539
	En moins, 396	En plus, 227	En plus, 87

A ce résultat, je m'écriai : c'est impossible ! je me suis trompé. Alors je vérifiai mes notes, je refis mes additions et soustractions, mais je ne m'étais pas trompé, j'arrivai toujours à ce résultat, que les naissances avaient diminué de 396, que les décès s'étaient accrus de 227, qu'en un mot on avait reculé au lieu d'avancer, résultat étrange, paradoxal, car enfin Avallon s'est embelli, le nombre de ses maisons a beaucoup augmenté, le bien-être a fait de grands progrès depuis 1789.

Persuadé que cette anomalie devait être attribuée à des circonstances extraordinaires et dont je ne pouvais me rendre compte, je continuai mes recherches dans le reste du canton ; dans ces villages dont la population avait été complétement émancipée en 1789, où l'on voit tant de maisons neuves si supérieures aux anciennes, tant de signes de prospérité, j'étais bien sûr de retrouver les preuves d'un progrès incontestable.

Or, voici ce que je trouvai pour le canton entier, en y comprenant Avallon :

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période.	5,121	4,394	1,249
2e période.	3,921	4,237	1,423
	Différence en moins, 1,200	En moins, 157	En plus, 174 (1)

(1) CANTON D'AVALLON.

Détail par communes.

	1re période, de 1775 à 1789.			2e période, de 1746 à 1860.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mar.
Annay-la-Côte.	137	156	53	142	164	65
Annéot.	37	28	9	19	22	9

Cette fois mon étonnement redoubla. Comment! 1,200 naissances de moins dans les quinze dernières années ! Il est vrai qu'il y a 157 décès de moins, mais, en définitive, l'accroissement de la population a été de 727 personnes dans la première période, tandis que dans la seconde, au lieu d'un accroissement, on a un déficit de 316 par l'excédant des décès sur les naissances. Peut-on se consoler par un excédant de 194 mariages de la seconde période comparée à la première? Mais quel progrès dans des mariages inféconds?

Je cherchai les causes de cette décroissance de la population et je crus l'avoir trouvée. La grande route de Paris à Lyon passait autrefois à travers tout le canton, elle donnait des débouchés et de l'ouvrage à une foule de propriétaires et d'ouvriers; le chemin de fer de Lyon ayant rendu la route à peu près déserte, une partie de la population a été forcée d'aller autre part chercher des moyens d'existence. Cette explication me sembla plausible, seulement je ne m'expliquais pas bien comment, avec une population que l'on supposait diminuée et 1,200 naissances de moins, on avait un chiffre de décès égal, à 157 près, au chiffre d'avant 1789.

L'esprit un peu perplexe, je passai à un autre canton, à celui de L'Isle-sur-le-Serein, qui, s'il avait souffert, dans sa partie occidentale, de la perte de la grande route, avait dû trouver une sorte de compensation dans sa partie orientale, rapprochée du chemin de fer de Lyon. Je me remis à compulser, compulser, et j'arrivai aux chiffres suivants :

Avallon.	2,097	1,621	452	1,701	1,848	539
Domecy-s.-le-Vault.	159	118	31	98	88	59
Etaules.	200	174	79	210	163	79
Girolles.	204	172	47	105	153	49
Island.	188	190	60	149	140	53
Le Vault.	458	454	85	224	258	102
Lucy-le-Bois.	325	295	85	284	308	87
Magny.	457	326	105	320	401	136
Menades.	76	64	26	98	97	24
Pontaubert.	214	207	70	156	135	66
Sauvigny-le-Bois.	333	343	78	250	253	83
Sermizelles.	153	146	41	103	119	40
Tharot.	83	100	28	62	88	32
Totaux.	5,121	4,394	1,249	3,921	4,237	1,423

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période.	2,911	2,656	697
2e période.	2,137	2,402	787
Différence en moins,	774	En moins, 254	En plus, 90 (1)

Ainsi, dans la première période, l'accroissement de la population avait été de 251 par l'excédant des naissances sur les décès ; dans la seconde, le déficit est, au contraire, de 265. Dans ce canton aussi, au lieu de progresser, on recule.

Oh ! me suis-je dit, pour le canton de Guillon, qui se rapproche beaucoup du chemin de fer de Lyon, dont le sol est presque partout d'une admirable fécondité, où l'agriculture a fait tant d'efforts heureux, dans ce canton qui fournit au recrutement les plus beaux conscrits du département, nous allons enfin trouver le progrès.

Plein d'espoir, je me remets au travail, et voici le résultat :

---

(1) CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-SEREIN.

Détail par communes.

	1775-1789.			1746-1860.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissanees.	Décès.	Mar.
Angely.	130	126	29	104	105	42
Annoux.	111	71	25	116	106	55
Athie.	89	95	21	70	74	36
Blacy.	106	122	25	108	139	50
Civry.	184	168	52	111	133	49
Coutarnoux.	128	106	21	105	152	44
Dissangis.	153	109	31	60	77	26
Joux-la-Ville.	458	370	144	418	380	146
L'Isle-sur-le-Serein.	420	363	71	287	326	77
Massangis.	239	239	60	179	223	54
Précy-le-Sec.	353	353	94	245	285	84
Provency.	235	221	50	103	122	29
Sainte-Colombe.	200	213	44	131	162	54
Talcy.	105	100	26	100	118	41
Totaux.	2,911	2,656	697	2,137	2,402	787

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période.	2,875	2,329	607
2e période.	1,894	1,978	725
	Différence en moins, 981	En moins, 351	En plus, 118 (1)

Mon étonnement fut au comble. Comment! dans un canton si favorisé l'accroissement était, avant la révolution, de 444 personnes, et il y a, dans la seconde période, un déficit, faible il est vrai, mais enfin un déficit de 84 personnes. Les décès excèdent les naissances.

Je cherchai une cause à ce fait si étrange sans en trouver, et, de guerre lasse, je me dis enfin : mais peut-être, comme certaines gens le prétendent, les chemins de fer font-ils un effet tout contraire de celui que je suppose, peut-être ne donnent-ils de l'embonpoint aux extrémités qu'en amaigrissant les parties intermédiaires; peut-être qu'ils font l'effet des rectifications des cours d'eau qui donnent une impulsion ra-

---

(1) CANTON DE GUILLON.

Détail par communes.

	1775-1789.			1846-1860.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mar.
Anstrude.	547	270	63	254	258	95
Cussy-les-Forges.	289	227	50	180	298	75
Guillon.	403	328	84	258	261	82
Marmeaux.	141	118	35	86	81	34
Montréal.	275	234	56	160	186	51
Pizy.	212	200	47	107	113	36
St-André-en-Terre-Pl.	200	149	36	106	94	51
Santigny.	134	92	44	90	91	32
Sauvigny-le-Beuréal (avant la révolution, de la paroisse)	323	262	66	68	70	29
Savigny-en-Terre-Pl.				106	94	51
Sceaux.	85	70	30	105	86	36
Thisy.	81	45	16	97	82	30
Cisery, (avant la révolution de la paroisse de)	115	86	25	36	54	24
Trévilly.				50	43	26
Vassy-sous-Pizy.	132	131	26	102	73	46
Vignes.	138	117	29	89	94	29
Totaux.	2,875	2,329	607	1,894	1,978	727

pide au courant en desséchant les propriétés riveraines? L'explication, toutefois, ne me paraissait pas sans objection; mais, faute de mieux, j'étais tenté de m'en contenter.

Voyons donc alors les cantons les plus éloignés du chemin de fer. Je compulse, en m'armant de patience, les registres du vaste canton de Vézelay; mais je fus arrêté un moment par une lacune dans ces documents. Les baptêmes, sépultures et mariages de quatre communes de ce canton, Domecy-sur-Cure, Fontenay, Pierre-Perthuis et Lichères, ne sont pas au greffe d'Avallon, on n'y trouve que les actes de l'état-civil de la seconde période; je n'ai pas pu faire la comparaison pour ces communes. Mais ces actes qui me manquent n'auraient pu modifier qu'en mal le résultat final du canton de Vézelay, car ces quatre communes ont eu, dans la seconde période 1846-1860 :

Naissances.....	688
Décès.....	776
De sorte que l'excédant des décès est de	88

Quant au reste du canton de Vézelay, après de longues recherches, j'ai trouvé :

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période.	4,241	3,911	1,083
2e période.	3,378	3,543	1,254
	Différence en moins, 863	En moins, 368	En plus, 171(1)

(1) CANTON DE VÉZELAY,

Moins les quatre communes de Domecy-sur-Cure, Fontenay, Pierre-Perthuis et Lichères.

Détail par communes.

	1775-1789.			1846-1860.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mar.
Asnières.	271	251	60	296	303	113
Asquins.	475	412	119	298	273	109
Blannay.	170	177	47	74	86	28
Brosses.	403	354	100	385	448	154
Chamoux.	167	135	45	188	194	71
Châtel-Censoir.	582	620	168	474	448	165
Givry.	195	164	51	91	118	44

Il n'y avait encore dans ce résultat rien de satisfaisant. Dans la première période, l'accroissement de la population est de 330 ; dans la seconde, la diminution est de 165 personnes par l'excédant des décès sur les naissances.

Je n'avais plus que le canton de Quarré, et pour celui-là j'avais meilleur espoir. L'agriculture y était autrefois si arriérée et le pays si pauvre ; il tend à changer de face et on y voit de nouvelles maisons bien construites, couvertes en tuiles, qui font un grand contraste avec les masures couvertes en chaume, ce qui annonce que l'aisance se répand dans ces campagnes. Le nombreux bétail qu'on élève dans le canton de Quarré et dont le prix a plus que doublé depuis quinze ans, doit avoir fait la fortune de ce pays.

Mais là encore il devait y avoir une déception :

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période.	3,288	2,829	730
2e période.	2,829	3,890	868
	Différence en moins, 459	En plus, 1,061	En plus, 138 (1)

Montillot.	272	226	63	317	310	114
Saint-Moré.	181	187	41	141	145	46
Foissy. (avant la révolution de la paroisse de) St-Père.	607	513	155	120	155	50
				345	373	147
Tharoiseau.	175	122	42	94	106	43
Vézelay.	573	570	142	445	454	131
Voutenay.	170	180	50	110	130	39
Totaux.	4,241	3,911	1,083	3,378	3,543	1,254

(1) CANTON DE QUARRÉ-LES-TOMBES.

Détail par communes.

	1775-1789.			1846-1860.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mar.
Bussières.	236	190	57	144	338	44
Chastellux.	254	163	72	292	311	79
Quarré-les-Tombes.	887	681	200	899	1,120	256
Saint-Brancher.	309	255	65	235	376	77
St-Germain-des-Ch.	573	466	99	412	547	134

Ainsi, non-seulement il y a 459 naissances de moins dans la seconde période, mais 1,061 décès de plus, c'est encore pis que dans les autres cantons.

Je sais qu'on peut trouver une explication à cette mortalité croissante et vraiment effrayante. Il y a aujourd'hui, dans le canton de Quarré, plus d'enfants trouvés et d'enfants de Paris qu'il n'y en avait avant 1789 ; ces enfants meurent en grand nombre par suite de la fatigue du voyage et de mauvais soins. C'est possible, seulement ceci revient à dire que plus les grandes villes s'accroissent, plus il y a d'enfants trouvés, plus il y a d'enfants légitimes confiés forcément par leurs parents à des nourrices mercenaires, malheureux enfants qui, pour la plupart, vont peupler les cimetières des campagnes pauvres. C'est le revers de la médaille des rues magnifiques, des boulevards merveilleux, des monuments gigantesques, des fêtes babyloniennes.

En résumé, voici, pour l'arrondissement d'Avallon, le résultat comparatif et général, moins les quatre communes du canton de Vézelay, dont les registres d'avant la révolution m'ont fait défaut :

	Naissances.	Décès.	Mar.
1re période (1775-1789).	18,434	16,122	4,362
2e période (1846-1860).	14,159	16,050	5,079
Différence en moins,	4,275	En moins, 72	En plus, 717

Ainsi, à 72 près, nous trouvons le même nombre de décès, une diminution de 4,275 naissances, c'est-à-dire de près d'un quart, et un accroissement de 717 mariages très peu féconds ; c'est vraiment à n'y pas croire après 60 ans de progrès.

Dans la première période, la population, par l'excédant des naissances sur les décès, s'accroît de 2,312 ; dans la seconde période, elle diminue au contraire de 1,891 par l'excédant des décès sur les naissances.

Beauvilliers. (avant la révolution de la paroisse de)	777	827	163	45	105	25
St-Léger de Fourcheret.				570	752	158
Sainte-Magnance.	250	247	74	232	341	95
Totaux.	3,288	2,829	730	2,829	3,890	868

Si le résultat de ces recherches avait été tout l'opposé, si on avait constaté pour notre arrondissement 4,275 naissances de plus dans la période de 1846 à 1860 et un accroissement de population de plus de quatre mille âmes sur la période d'avant la révolution, certes on ne manquerait pas de célébrer l'immense progrès qui se serait fait dans la population, suite naturelle des progrès de l'agriculture, de l'aisance, de la bonne administration, etc., etc. Serait-il déplacé, en présence du fait contraire authentiquement démontré, de dire que nous nous abusons peut-être sur nos progrès, au moins dans notre pays?

En examinant le résultat de nos recherches, la première idée qui nous vient naturellement, c'est que la population, avant la révolution, devait être dans notre pays aussi considérable que de nos jours, puisqu'elle donnait un nombre de décès à peu près égal et beaucoup plus de naissances. Si on supposait la population plus faible, alors il faudrait admettre que le progrès était encore bien plus grand que je ne le suppose sous Louis XVI.

Ensuite le nombre des jeunes gens capables de travailler fortement ou de défendre la patrie devait être plus considérable que de nos jours. Sur les 18,432 naissances de la première période, il y en avait au moins la moitié du sexe masculin, et à vingt-et-un ans il devait en rester, si l'on adopte la table de Deparcieux sanctionnée par le bureau des longitudes, 5,776 qui, sauf les infirmes, ont pu défendre la France dans les grandes guerres de la république et de l'empire, tandis que sur les 14,159 naissances de la seconde période, si l'on compte la moitié du sexe masculin, il ne restera à vingt-et-un ans, que 4,436 garçons, c'est-à-dire à peu près un quart de moins. Si pour toute la France le nombre des naissances avait diminué dans cette proportion, la force réelle de la population ouvrière et agricole et de la France militaire diminuerait dans un avenir prochain de près d'un quart de ce qu'elle était à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

Enfin la mortalité, bien loin de diminuer, a augmenté, quoique le nombre des décès soit le même. En effet, la mortalité est beaucoup plus forte sur les enfants que sur les personnes adultes; d'après le bureau des longitudes, un sixième des enfants meurent dans la première année, un cinquième

ne parviennent pas à l'âge de deux ans, un quart à l'âge de quatre ans et un tiers à l'âge de quatorze ans (p. 215, 1860). Aussi, plus il y a de naissances, plus il y a de décès. Lorsque dans la seconde période de 1846-1860 nous voyons 4,275 naissances de moins et, à 72 près, le même nombre de décès, nous pouvons être assurés que la mortalité a été beaucoup plus forte. S'il y avait eu, comme à la première période, 4,275 naissances de plus en quinze ans, nous aurions constaté les nombreux décès qui auraient enlevé une partie de ces enfants. Ainsi, d'après les tables du bureau des longitudes, ces 4,275 naissances auraient donné en quinze ans 1,456 décès. La vie moyenne, bien loin d'augmenter dans l'arrondissement d'Avallon, a donc diminué.

Comment se fait-il que notre pays soit, sous le rapport de la population, dans cette triste position? Est-ce que nous ne jouissons pas dans notre arrondissement des principes de 1789? Est-ce que la propriété y est concentrée en un petit nombre de mains? Au contraire, la terre y est très morcelée et se morcèle tous les jours davantage. Est-ce que le bienfait de la vaccine n'y est pas répandu? Mais il est bien peu de nos habitants qui ne soit vacciné, et la petite vérole ne tue à peu près personne, malheureusement d'autres maladies tout aussi meurtrières l'ont fort bien remplacée, ou plutôt fort mal. Est-ce que les malades sont livrés à des empiriques? Au contraire, nous avons de nombreux et d'excellents médecins reçus par la faculté. Est-ce que nos paysans sont ignares et arriérés? Mais les instituteurs répandent partout la lumière de l'écriture et de la lecture, du calcul et de la géographie, et il est peu d'hommes et de femmes qui n'aient admiré la civilisation et les belles choses dans la grande capitale et n'en aient fort profité. Je vois les dimanches beaucoup de messieurs en redingotte dans les villages et j'admirais dernièrement une jardinière en crinoline qui sarclait ses carottes. Est-ce que notre pays est pauvre et sans capitaux? Allons donc, nous avons de la rente, des actions, des obligations de chemins de fer, du crédit foncier, même du mobilier, jusque dans les villages et en grande quantité. Est-ce que la justice est mal rendue dans notre arrondissement? Loin de là, les magistrats sont très vigilants et très intègres. Est-ce que la police est mal faite? Comment donc! l'arrondissement s'est enrichi depuis quelques années d'une cinquième brigade de gendar-

merie et d'un nouveau commissariat de police, tandis qu'avant la révolution il n'y avait pour tout le bailliage d'Avallon qu'un brigadier et trois cavaliers de la maréchaussée. Est-ce que les ingénieurs, les agents-voyers sont inertes; est-ce que l'administration sommeille? Au contraire, elle nous protége, nous surveille, guide tous nos pas, nous enveloppe d'une sollicitude continuelle. Et à ce propos il y a des choses bizarres. Sept paroisses, situées à une petite distance d'Avallon et actuellement du canton de l'Isle : Civry, Coutarnoux, Dissangis, l'Isle, Massangis, Provency, Sainte-Colombe, étaient autrefois du bailliage de Troyes et de la généralité de Paris, très loin de la justice et du subdélégué, le sous-préfet de l'époque. Evidemment l'action de la justice et de l'administration, à cause du grand éloignement, devaient s'y faire sentir fort peu, et cependant, dans les quinze années de 1775 à 1789, l'excédant des naissances sur les décès dans ces sept communes est de 140; et lorsqu'elles sont délivrées de cette organisation absurde et près du tribunal, près de la sous-préfecture, protégées et contenues par une brigade de gendarmerie placée au milieu d'elles, qu'elles jouissent enfin de tous les bienfaits d'une administration vigilante, l'excédant des décès sur les naissances dans les quinze dernières années est de 219. Faut-il en conclure que plus on administre et que l'on croit faire de bien aux populations, moins on leur en fait? Ce serait absurde aux yeux de l'immense majorité des Français.

En présence des chiffres désolants que j'ai rapportés plus haut, il m'est venu un doute. Est-ce que l'agriculture a fait dans notre arrondissement autant de progrès qu'on le pense généralement? Les produits nécessaires à la nourriture de l'homme y ont-ils beaucoup augmenté? Les habitants de ces paroisses, il y a quatre-vingts ans, ne devaient pas trop mal vivre, puisque la population augmentait. J'admets bien qu'aujourd'hui on mange plus de viande, plus de blé et moins de grains inférieurs; mais si la quantité des bestiaux et des mesures de blé a augmenté beaucoup, si tout y est plus abondant, comment se fait-il que la population y diminue? Et cependant l'agriculture incontestablement a fait des progrès; les concours du comice de l'arrondissement d'Avallon sont sans contredit les plus beaux du département de l'Yonne, je dirai même des départements voisins; la race chevaline notamment a fait des progrès admirables, comment se fait-il

donc que la race humaine en ait fait si peu, qu'elle ait reculé au lieu d'avancer?

Après tout, me dira-t-on, si votre pays est en décadence, tant pis pour lui ; mais heureusement qu'il est une rare exception dans la France et que partout ailleurs le progrès marche à pas de géant.

Il m'est pénible de penser que mon pays fait ainsi tache dans la prospérité générale, et que s'il prenait envie à M. le sénateur Charles Dupin de faire une nouvelle carte coloriée de la France, mon pays serait barbouillé de l'encre la plus noire. Pour l'objet qui nous occupe, mon pauvre pays est-il donc une anomalie, une sorte de monstruosité? Examinons.

Neker, dans son ouvrage de l'administration des finances, donne le relevé des actes de baptêmes, de sépultures et de mariages de 1771 à 1780, et la statistique générale du royaume le relevé de ces actes, de 1781 à 1784. Il en résulte que pendant ces quatorze années le nombre des naissances s'est élevé à 13,269,056, et en moyenne à 947,789 par an. Mais il ne faut pas oublier que ce chiffre est un minimum, ainsi que l'explique Neker. Il y a un certain nombre de naissances de protestants et de juifs qui n'y sont pas ; des pays même ont été omis dans ce relevé. D'un autre côté, si la France a perdu Landau et Philippeville, elle a gagné la principauté de Montbelliard et le Comtat-Venaissin, beaucoup plus peuplés, c'est-à-dire que pour comparer les naissances actuelles avec celles de 1771 à 1784, il faut ajouter à ces dernières au moins 6,000 naissances, car les populations réunies à la France, déduction faite de celles qu'elle a perdues, donnent au moins ce chiffre. En résumé, la France, telle qu'elle est aujourd'hui, avait, dans les quatorze années de 1771 à 1784, au minimum, en moyenne 955,000 naissances annuelles.

Or, dans les quatorze dernières années, de 1845 à 1858 (on n'a pas encore publié le chiffre de 1859 et 1860), le relevé des naissances monte à 13,368,415, c'est en moyenne 954,582 naissances, c'est-à-dire exactement le même chiffre que sous Louis XVI. Il n'y a donc eu aucun progrès sous ce rapport, ou plutôt on a reculé. En effet, la population actuelle de 36 millions de Français ne donne pas plus de naissances que les 30 millions de Français sous Louis XVI (car il y en avait en 1789 30 millions, comme je l'ai démontré dans mes ouvrages de *La France avant la révolution* et *De la déca-*

dence et de la grandeur de la France, et s'il n'y avait eu que 25 millions, comme ont le croit généralement, l'argument serait encore bien plus fort). Ces 36 millions auraient dû donner, si le progrès avait été aussi grand que sous Louis XVI, 1,146,000 naissances annuelles, près de 200,000 de plus.

D'un autre côté, comme il résulte des publications officielles que la population de la capitale et de presque toutes les villes de premier et second ordre a beaucoup augmenté, leurs naissances ont dû être plus nombreuses et par conséquent les naissances des petites villes et des campagnes ont dû diminuer presque partout, et je suis persuadé que si on faisait pour tous les arrondissements essentiellement agricoles un travail semblable à celui que je viens de faire pour l'arrondissement d'Avallon, on arriverait à peu près au même résultat.

Quant aux décès, leur nombre a été, dans les quatorze années de 1771 à 1784, de 11,883,918, et en moyenne de 848,851 par an. Mais pour comparer ces décès avec ceux de nos jours, il faut ajouter 5 à 6,000 décès annuels que devaient donner ces populations qui sont aujourd'hui réunies à la France, ce qui ferait à peu près 854. Or, dans les quatorze années de 1845 à 1858, le nombre des décès a été de 11,967,297 (1), soit en moyenne de 854,806 par an, le même chiffre que sous Louis XVI.

Mais ces chiffres égaux ne sont pas même exacts. Dans le

---

(1) *Relevé des naissances et décès de la France entière, moins les morts-nés, pendant les quatorze années* 1845-1858.

Années.	Naissances.	Décès.
1858	969,343	874,023
1857	940,709	858,796
1856	952,116	837,082
1855	899,559	936,833
1854	923,461	992,779
1853	936,967	795,596
1852	965,080	810,695
1851	979,907	817,449
1850	962,972	775,653
1849	995,466	982,008
1848	948,748	844,158
1847	918,581	856,026
1846	983,473	831,498
1845	992,035	754,701
Totaux.	13,368,415	11,967,297

chiffre de ces quatorze dernières années ne figurent pas les enfants morts-nés dont on a fait une catégorie à part et avec raison. Mais avant la révolution ces enfants morts nés, s'ils étaient inscrits sur les registres, ne l'étaient pas au registre des baptêmes puisqu'ils n'étaient pas baptisés, mais dans celui des sépultures. Sans doute plus d'un enfant mort-né n'était inscrit ni aux baptêmes ni aux sépultures, mais tous les curés soigneux ne manquaient pas de les mettre dans ce dernier registre. Or, maintenant les enfants morts-nés sont au nombre de 30 à 40 mille par an, et il devait y en avoir autant avant la révolution; dès lors il devait y avoir à cette première époque, au minimum, 15,000 décès annuels de moins que de nos jours lorsqu'il s'agit de comparer les décès des deux époques; d'où j'en conclus que la population augmente moins aujourd'hui dans la France entière que sous Louis XVI. Il est vrai que les quinze premières années du règne de Louis XVI furent certainement l'époque la plus prospère, la plus heureuse de l'ancienne monarchie, ce qui, par parenthèse, n'empêcha pas la plus terrible des révolutions.

Il est un fait certain, c'est que de tous les Etats de l'Europe, sauf la Turquie, la France est le pays où la population augmente le moins. Pourquoi cela? — Pourquoi? Le progrès peut être. — Pourquoi? Il est écrit : cherchez et vous trouverez.

RAUDOT,
Ancien représentant de l'Yonne.

LA PUISAYE.

COUP-D'ŒIL SUR LA PUISAYE. — SES ASPECTS. — SON LANGAGE. — SES MŒURS. — BLÉNEAU. — SAINT-EUSOGE. — CHAMPIGNELLES ET SON CHATEAU.

I.

Que n'a-t-on pas dit, depuis vingt ans, que n'a-t-on pas écrit au sujet de la Puisaye ? Livrée à l'abandon et presque à l'oubli durant les cinquante années qui ont précédé cette période, la Puisaye se trouve aujourd'hui vengée des préventions et des injustices du passé. Autant on la négligeait, autant on s'en occupe; autant on la dédaignait, autant on l'exalte. Elle gagne, d'ailleurs, chaque jour à être mieux connue.

En 1790, lors de la formation des départements, celui du Loiret, découpé dans l'ancienne province de l'Orléanais, sembla répudier cette modeste et douce alliée qui lui appartenait cependant depuis des siècles par son administration, ses habitudes, son langage, ses relations de toute sorte; par son histoire et même en grande partie par sa position géographique. Elle fut incorporée tout entière au département de l'Yonne avec les populations duquel elle n'avait guère eu jusqu'alors que quelques relations obligées de voisinage (1).

Dans les commencements du nouveau régime, l'établisse-

(1) Aujourd'hui même, après soixante ans de séparation administrative, on voit encore prévaloir la force des anciennes habitudes.

Les populations de la Puisaye en général se portent plus nombreuses et plus volontiers aux marchés de Châtillon-sur-Loing et aux foires de Gien et de Montargis que sur Toucy, Auxerre, Aillant et Joigny. Sans doute la différence des distances entre pour quelque chose dans ces préférences ; mais la conformité des usages, les sympathies nées d'anciennes relations maintenues à travers tous les obstacles, n'y sont certainement pas étrangères.

ment d'un district à Saint-Fargeau, son chef-lieu, lui avait donné de sérieuses espérances. Mais, si légitimes qu'elles fussent, ces espérances ne tardèrent pas à s'évanouir avec le changement des circonscriptions administratives qui réduisait bientôt le rôle de Saint-Fargeau aux proportions extrêmement amoindries de chef-lieu de canton. La petite province de Puisaye se trouva ainsi définitivement reléguée, comme une orpheline, dans l'exil de ses gâtines incultes et de ses forêts inaccessibles, au plus profond de l'arrondissement de Joigny. La situation n'était certes pas brillante : pauvre présent, triste avenir !

C'est égal : loin de se décourager dans cette nouvelle épreuve qui comptait tant de sœurs aînées, la Puisaye ne se fit même pas boudeuse ni inquiète. Elle travailla, elle défricha ses gâtines ; elle se mit à l'œuvre si résolument, elle dépensa tant de sueurs et d'intelligence qu'elle finit par vaincre les préjugés, conquérir un rang, attirer et fixer l'attention. Branche violemment séparée de sa tige, la Puisaye avait trouvé en elle-même assez de sève et de vigueur non seulement pour vivre, mais pour produire de nouvelles pousses et, plus efficacement secondée dans la suite, atteindre les hauteurs où nous la voyons parvenue.

Depuis moins d'un demi siècle, la Puisaye a vu doubler à peu près le chiffre de sa population et décupler la richesse de ses produits et la valeur de son territoire.

II.

C'est la loi de 1836 sur les chemins vicinaux qui marqua pour la Puisaye l'ère décisive des réparations ; et c'est l'un des promoteurs les plus actifs de cette loi, M. Chaillou des Barres, qui s'en fit le principal et glorieux exécuteur (1).

(1) M. le baron Chaillou des Barres est un de ces hommes dont la mémoire, les travaux et les bienfaits ne doivent jamais périr. Son nom vénéré vit encore partout dans le département de l'Yonne, et particulièrement en Puisaye, dont il représentait un des cantons au conseil général. Longtemps secrétaire de cette assemblée, M. Chaillou des Barres fit des procès-verbaux de ses délibérations une œuvre hors ligne et qui mérita à plusieurs reprises d'être recommandée par le ministre comme le modèle du genre C'est sur son rapport que, dans la session de 1832, furent arrêtées les mesures d'organisation provisoire des chemins vicinaux dans le département de l'Yonne. Il

A cette époque, la Puisaye était littéralement inabordable aux voitures. Ses voies de communication étaient si rares ou si difficiles qu'on pourrait dire qu'elles n'existaient pas. Ses bois et ses charbons arrivaient très-péniblement, très-onéreusement au port de Rogny, et ses autres produits, de plus en plus nombreux, languissaient aux trois quarts faute de moyens d'écoulement.

Ce déplorable état de choses n'avait pas échappé aux regards si pénétrants et si judicieux du baron Chaillou des Barres. Il habitait, il aimait la Puisaye sur les confins de laquelle est situé le château des Barres. Dès longtemps il avait étudié et connaissait à fond les ressources et la valeur du pays, ses intérêts, ses besoins. Il s'en était posé généreusement le champion, et, remise aux mains d'un tel avocat, une cause aussi juste ne pouvait manquer d'être gagnée.

Même avant la loi, M. Chaillou des Barres avait beaucoup fait déjà pour arracher la Puisaye à ses boues et à ses précipices. Mais des efforts isolés, quels qu'ils fussent, ne pouvaient se comparer à l'action collective d'un service largement organisé et subventionné, à cette puissance des forces de toute nature apportées par une loi au bénéfice de laquelle la Puisaye fut appelée une des premières, avec des droits incontestables sans doute, mais grâce aussi à l'influent concours de M. Chaillou des Barres et à la légitime autorité dont il jouissait au sein du conseil général.

Avec les chemins vicinaux, la vie active pénétra enfin dans cette pauvre province de Puisaye si longtemps déshéritée et vouée à l'immobilité. Le commerce et l'industrie s'y développèrent avec les idées de progrès, d'émulation, d'aisance et de bien-être. Le mouvement de la circulation y prend chaque jour de nouveaux accroissements.

III.

Mais que parler aujourd'hui des routes belles et fréquentées? Même en Puisaye, c'est là désormais un sujet de vieux

proposait les années suivantes une série de mesures qui, heureusement expérimentées dans nos localités, devinrent le point de départ de cette excellente loi du 21 mai 1836 pour laquelle on a emprunté au rapport de M. Chaillou des Barres son plan de classification des chemins et jusqu'aux noms qu'il avait créés pour chacune de leurs catégories.

style, un anachronisme : arrière ! Voici venir les chemins de fer. Déjà ils sont à nos portes, emportant tout sur leurs ailes de feu. Déjà le sifflet perçant de la locomotive est venu réveiller de son sommeil séculaire cette vieille terre dont la poussière renferme tant de tombeaux et de ruines. A ce cri nouveau, ses habitants ont tressailli de désir et d'impatience. La génération actuelle marche si vite ! que dis-je, marcher? elle court, elle vole. En quelques jours les niveaux sont tirés, les plans dressés, la ligne entière tracée. Que faut-il de plus? L'examen, puis l'approbation des pouvoirs compétents et le vote des millions jugés nécessaires.

Encore quelques années, ô Puisaye, terre classique des ombrages et de la solitude, paisible patrie des jougs et des charriots à bœufs ; encore quelques mois peut-être, et les pionniers seront à l'œuvre pour déchirer le sein de tes montagnes, combler tes vallées et préparer la voie à ce géant moderne irrésistible, la vapeur ! Et, toi aussi, tu verras bientôt s'élancer brusquement, comme par bonds immenses, de longues files de wagons à travers les mille accidents de ton sol surpris et ébranlé !

Une branche de railway nous arriverait vraiment fort à point. A l'heure qu'il est — jugez par là du bon vieux temps — à l'heure qu'il est, il faut encore trois jours et deux nuits de voiture aux habitants de l'extrême Puisaye pour aller témoigner, plaider, solliciter au chef-lieu de l'arrondissement ou du département. C'est une promenade de 140 à 150 kilomètres, aller et retour. La voie de fer en projet qui doit traverser cette partie de la Puisaye pour déboucher sur Auxerre ou sur Joigny, en abrégeant ces énormes distances, abrégerait du même coup, à part ses autres avantages, une foule de tribulations très onéreuses ; elle couperait court à des difficultés de transport incompatibles avec les exigences de notre époque et qui rappellent le coche *accéléré* d'Auxerre à Paris.

Tout n'est pas heur et profit, du reste, dans ces grandes métamorphoses qu'apporte le railway à ses nouveaux possesseurs. Certains intérêts locaux s'en accomodent fort peu ; certains tempéraments ombrageux sont pris d'attaques de nerfs à la vue des premiers convois ; ils n'aiment pas, ils redoutent ces transformations à la minute. On se demande où tout cela doit aboutir ; on craint des retours, des revers de médaille ; on regrette la sécurité des diligences et des coucous et le passé aura toujours ses admirateurs.

Il faut bien en convenir, la locomotive, pour être arrivée en plein dix-neuvième siècle, exerce parmi nous avec une rare insolence le droit du seigneur au Moyen Age. Sa machine ultra-féodale renverse, brise et passe impitoyablement partout. Que sa baguette magique trouve moyen de fendre les rochers, percer les monts à jour, franchir les cours d'eau et les vallées profondes, à la bonne heure! on admire les prodiges de son art et l'on y applaudit. Mais, quand on la voit abattre un quartier dans telle ville, raser la moitié de tel village, mutiler comme à plaisir la campagne et les beaux domaines aux souvenirs séculaires et respectueusement transmis de génération en génération, voilà qui n'est pas toujours pris en aussi bonne part. On trouve que la nouvelle Puissance, indemnité comprise, fait payer souvent fort cher son droit de joyeux avénement (1).

Elle rompt en visière avec toutes les habitudes, les traditions et les véhicules du passé; cependant on se dispute les faveurs de cette reine du jour. Elle brûle, elle dévore autour d'elle : n'importe, on s'empresse, on se battra bientôt pour l'honneur de la voir passer plus près de sa porte et pour le plaisir d'être éveillé dix fois chaque nuit par le son aigu de ses sifflets.

Mais laissons la, cette terrible adorée, poursuivre sa course triomphale à travers les fiefs que lui prodiguent d'une main si libérale les serfs de la civilisation, et rentrons en Puisaye en attendant qu'elle en vienne prendre possession à son jour. Elle porte, dit-on, dans ses flancs les secrets de l'avenir : parlons du passé ou bien du présent sans trop prévoir et nous alarmer. Après tout, l'avenir n'est pas un monopole; d'ailleurs, il n'appartiendrait encore pas exclusivement aux locomotives.

(1) Un exemple entre mille : Le maire de Champcevrais, propriétaire important et l'un des cultivateurs les plus habiles de la Puisaye, se trouve avoir réuni depuis vingt ans par suite d'acquisitions et d'échanges successifs, environ six à sept cents hectares.

Eh bien, les plans du projet de chemin de fer coupent sa propriété en deux parties à peu près égales sur un parcours de quatre kilomètres et au-delà.

Un autre riche propriétaire de la même commune, menacé dans des proportions à peu près égales, a cru devoir suspendre les travaux de construction d'une maison importante dont il venait de poser les premières assises au milieu de sa propriété que le railway doit entamer et partager comme la précédente.

IV.

La Puisaye est une de nos contrées les plus riches en souvenirs historiques. Ses immenses ferriers témoignent de l'importance qu'elle avait acquise dans des temps fort éloignés et dont l'histoire n'a pu encore pénétrer le mystère ni même préciser les époques.

Saint-Fargeau, avec ses mille ans de date et son château, éveille les noms célèbres du fils de Hugues Capet, de Jacques Cœur, des Chabannes, de Mlle de Montpensier et de tant d'autres dont les physionomies diverses ont été reproduites avec tant de finesse, de vérité et de bonheur par le pinceau inimitable de M. Chaillou des Barres dans sa notice sur le château de Saint-Fargeau.

Des noms, des souvenirs également célèbres et plus anciens encore se rattachent à la ville de Bléneau, qui existait dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et dont le château-fort et les bastions voisins furent illustrés si longtemps par la royale maison des Courtenay. Ici, du reste, chaque village, chaque ferme où vous posez le pied a ses ruines à vous faire voir, ses souvenirs à faire revivre, son histoire à raconter.

Bléneau a eu le rare bonheur de trouver, dans un vieil ami, un historien aussi consciencieux qu'éclairé : j'ai nommé M. Déy, ancien inspecteur des domaines dans l'Yonne, et aujourd'hui directeur à Vesoul. Mais M. Déy, après avoir publié dans l'Annuaire de 1848 un aperçu historique remarquable de la ville de Bléneau (1), ne s'est pas tenu pour satisfait.

(1) Au milieu de ses savantes recherches et commentaires sur les origines de la ville de Bléneau, sur l'étymologie de son nom et de celui du Loing, M. Déy a commis une erreur matérielle que nous croyons devoir signaler en passant.

Armé du procès-verbal de consécration de l'autel de l'abbaye de Cluny, en 1095, dans lequel il est dit, à propos des limites géographiques des immunités de l'abbaye : *Versùs Trinorchium, bannus terminus est super rivulum quem dicunt Longam Aquam, inter Blanoscum et Donziacum ;* M. Déy croit reconnaître le Loing dans *longam aquam*, et Bléneau dans *Blanoscum*.

Mais, à part que *Blanoscum* n'a jamais voulu dire Bléneau, la rivière du Loing n'est nullement située entre cette dernière ville et celle de Donzy, qui est à quinze ou dix-huit lieues du Loing et dans une direction opposée à son cours. D'ailleurs, le Loing ne prend pas se source dans les montagnes de la Nièvre, comme l'indique encore

Il s'est livré à de nouvelles recherches, à de nouvelles études qui lui ont permis, quelques années plus tard, d'étendre son cadre et de nous donner dans l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau un travail à peu près complet sur la Puisaye. Ce travail d'ensemble forme un volume de 430 pages dont le bulletin de la Société des Sciences a publié successivement les livraisons de 1856 à 1860, époque où cette publication a été terminée.

Il faut être doué d'un grand talent d'investigation et d'un esprit à la fois judicieux, patient et exercé pour réunir des quatre coins d'une province tant de matériaux divers ; coordonner les dates et les faits ; assigner sa place et son rôle à chaque localité, à chaque événement, à chaque personnage qui entre en scène ; et composer enfin de tout cela un livre, c'est-à-dire un édifice. Peut-être certaines parties auraient-elles demandé de plus grands développements. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Dey est rempli de faits, de critiques savantes, d'appréciations personnelles, sans doute, mais généralement raisonnées. Il se divise en quatre parties : *Temps barbares; Moyen Age; Temps modernes; Age contemporain.*

La première partie remonte aux temps les plus reculés, les plus obscurs de l'histoire, et s'arrête au xe siècle;

La seconde embrasse la grande période féodale si tourmentée, si guerroyante, qui s'étend du xie au xvie siècle ;

M. Dey, mais tout simplement dans le grand étang de Moutiers qui réunit les eaux de tous les versants voisins et dont la décharge, grossie des eaux du Bourdon, donne naissance à la petite rivière.

Quelques pages plus loin, M. Dey, parlant des arbres gigantesques connus sous le nom de *Rosny* et qu'il a vus dans la cour des fermes et sur les places publiques de plusieurs communes des environs de Bléneau, signale les rendez-vous de chasse du *Rosny* des *Gays*, du *Rosny* des *Messants* et de celui des *Carbons*, les seuls *Rosny* qui soient restés debout dans la circonscription. Puis il ajoute interrogativement : Dans quel temps et à quelle occasion ces arbres commémoratifs ont-ils été plantés ?

Voici la réponse à sa double question :

Vers la fin du xvie siècle, le grand ministre Sully, frappé du bon effet produit par un arbre magnifique planté au milieu de la place de son pays natal (Rosny, Seine-et-Oise), conçut et exécuta immédiatement le projet de faire planter un arbre sur la place publique de chaque commune du royaume. L'exemple fut suivi par les particuliers, et la France, vingt ans plus tard, comptait cinq cent mille *Rosny*.

La troisième partie correspond à l'époque du pouvoir monarchique proprement dit : à la domination, à l'autorité des rois de France qui expire avec la Révolution ;

Enfin, la quatrième, restreinte aux limites si rapprochées de ces deux dates — 1789 et 1800, — n'est pas la moins féconde en événements, en péripéties, en résultats profonds et imprévus.

Telle est l'économie de l'ouvrage de M. Déy, qui remarque très-judicieusement que, par une saisissante coïncidence, chacune des grandes phases de notre histoire nationale vient se refléter dans l'histoire de la Puisaye. Mais cet ouvrage parle peu des habitudes de vie qui règnent dans la Puisaye; de ses aspects physiques, d'une foule de locutions vulgairement en usage parmi ses habitants et qui en font une langue à part. L'idiôme d'un peuple, d'une province, le climat qu'il habite, l'air qu'il respire, ses usages, son costume, sa vie intérieure ne marquent-ils pas d'un cachet infaillible son caractère, ses mœurs, ses tendances, ses progrès, et à ces divers titres ne font-ils pas partie intégrante de son histoire? Ce sujet modeste, inédit et plus en rapport avec nos faibles forces, nous a paru assez intéressant à étudier et à faire connaître. Aussi bien, il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons garder mémoire des vieux types nationaux déjà fortement altérés, avant la grande fusion générale des sociétés et des langues dont nous sommes incessamment menacés par l'inondation universelle des chemins de fer.

Nous y ajouterons quelques notes recueillies, glanées, c'est le mot, après M. Déy — qui ne laisse guère après lui — sur la ville de Bléneau ; sur Saint-Eusoge, commune de Rogny, et sur le château de Champignelles emporté avec tant d'autres par la tempête de 93. Nous aurons, du reste, occasion de faire plus d'un emprunt à M. Déy dans le cours de cette notice.

V.

ASPECTS DE LA PUISAYE.

De ce que la Puisaye est un pays montagneux par excellence, on conclut volontiers pour elle à une riche variété de perspectives et d'horizons. C'est cependant une erreur.

En général, ses montagnes ont un caractère particulier et

circonscrit; elles sont d'ailleurs si rapprochées les unes des autres que, comme points de vue, elles se nuisent réciproquement. Vous ne trouvez pas ici, ainsi que dans les environs de Tonnerre, de Saint-Florentin et de Joigny, de belles chaînes se détachant régulièrement sur un long parcours au milieu de vastes plaines ouvertes de tous côtés et offrant aux regards une foule de gracieux paysages et des horizons illimités. La Puisaye ne présente guère qu'une suite de côteaux, de mamelons inégalement, bizarrement découpés, s'élevant en désordre à divers intervalles sur un sol déjà fort tourmenté et se succédant à l'infini à travers les mille méandres décrits à leurs pieds.

Otez ces géants de granit qui vont là-bas escalader le ciel, et vous aurez, dans l'ensemble de la Puisaye, une miniature à peu près exacte des Pyrénées ou des Alpes.

Mais ce qui achève ici le tableau, ce qui lui donne un cachet vraiment original, ce sont ces bouquets de bois semés çà et là le long des pentes; ce sont surtout ces *bouchûres* inévitables dont le double rideau non content de sillonner en tout sens le sommet de chaque mont, descend luxueusement dans les détails de chaque val et court encore avec une sorte d'acharnement à travers les ravins les plus étroits, les plus accidentés, sans en oublier aucun caprice.

On dit que les bouchûres puisayennes sont des haies continues pour clore les champs et nécessaires dans un pays de pâture et d'élève. Oui, mais ce n'est pas que cela. Il y a d'abord la haie proprement dite, plantée en ronces ou en épines, haute de un ou deux mètres et qui ne diffère pas beaucoup des haies de tous les pays. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces haies sont bordées de gros arbres, chênes, coudriers, charmes, ormes, chataigniers, écourtés, pour la plupart, à 8 ou 10 pieds du sol et produisant des pousses à l'instar des têtes de saules. Rien de plus singulier que ce pêle-mêle d'arbres non alignés, tortus, inclinant l'un à droite, l'autre à gauche, incultes de pied en cap et produisant dans leur parfait désordre toutes les rusticités et les contorsions, toutes les vigueurs et les infirmités de la grande race arboréenne. Sous ce rapport, la Puisaye c'est le parc de Versailles à rebours.

Dans les fonds, il y a moins d'*étrognes;* on laisse volontiers la liberté aux futaies, et dans le voisinage des étangs,

où le terrain est encore plus couvert, il n'est pas rare de rencontrer des chênes de quatre-vingts pieds d'élévation et de cent mètres d'envergure. Les champs abrités par eux n'en donnent pas de plus belles récoltes.

En enfilant le dédale de ces longues allées, l'étranger, qui ne voit que quelques pas devant soi, hésite à s'engager plus avant, la multiplicité des voies qui se croisent venant accroître son embarras dans le choix de tant de routes sans issue apparente. Mais l'embarras dure peu : quelque direction qu'il ait prise, il aboutit fatalement à un village, à une ferme, à une manœuvrerie ou à un château. Car, c'est encore là un des caractères essentiels de la Puisaye, d'avoir des habitations disséminées sur toutes les parties de son territoire. Citons, pour exemple, le canton de Bléneau qui, sur une superficie de moins de 25 mille hectares et indépendamment de ses huit chefs-lieux communaux, ne compte pas moins de 430 hameaux et écarts de toute espèce.

Le seul canton de Saint-Sauveur offre, par exception, quelques sites pittoresques et des points élevés. La *Montagne aux allouettes*, entre Sougères et Sainpuits, est en renom de serpolet et de fins levrauts. Celle du *Roi-Chat*, également, entre Lainsecq et Thury. Mais le plateau le plus élevé de la Puisaye, c'est celui qui forme point d'intersection entre ces deux dernières communes et Sainte-Colombe, au-dessus du hameau des Jarlois. Il mesure 380 mètres d'élévation, et ce Mont-Blanc de la Puisaye ne le cède guère, dans l'Yonne, qu'aux hauteurs du Morvand qui avoisinent Quarré-les-Tombes.

A part trois ou quatre filets d'eau intermittents, qui coulent comme ils peuvent à travers tant d'aspérités et d'obstacles, la Puisaye ne possède qu'un seul vallon, celui du Loing, mais qui se prolonge dans sa plus grande traversée, de l'Orme-du-Pont à Rogny. Ce vallon, étroit, sinueux au possible, se compose en grande partie de prairies d'une étendue moyenne de 5 à 600 mètres sur chaque rive. Parallèlement à la petite rivière dont elle emprunte les eaux et un peu au-dessus, à partir de Saint-Privé, coule, à mi-côte, la belle rigole alimentaire des canaux de Briare et du Loing.

En résumé, la Puisaye est un vaste échiquier très irrégulier, dont les cases originales sont chaque jour plus compromises par les abattis, plus défigurées par les chemins vicinaux et

sur lesquelles, la partie engagée, il ne serait pas facile de donner *échec et mat*. C'est encore, mais c'était surtout autrefois une collection infiniment variée de fourrés mystérieux où les druides de notre vieille Gaule ont dû rendre plus d'un oracle.

Les savants ont beaucoup discuté sur l'étymologie de son nom ; tous s'accordent à lui reconnaître une origine celtique, mais ils diffèrent dans la décomposition et l'interprétation des détails. L'un veut faire dériver la première syllabe *Pui* de *poiser*, verbe celtique qui signifiait *enfoncer dans la boue, patter*. Des chartes du XIIe siècle, qui intitulent la Puisaye *Poiseia*, viendraient à l'appui de cette opinion. Un autre fait intervenir *poel* qui signifie lac, marais, étang. Suivant un troisième interprétateur, le nom de Puisaye serait formé simplement de *Puy*, montagne, et *say*, forêt.

Sans plus ample informé et n'ayant pas d'ailleurs la science requise pour apprécier la valeur vraie de ces sens divers, nous les adopterons tous à la fois. Aussi bien, la Puisaye n'abonde-t-elle pas également en montagnes, en forêts, en fondrières et en étangs, sans oublier le poisson?

VI.

LANGAGE.

Malte-Brun évalue à 800 le nombre des langues existantes sur toute la surface du globe. Si l'on ajoutait à ce nombre celui des différents dialectes et patois locaux en usage dans les quatre parties du monde, on arriverait à un chiffre bien plus élevé.

Depuis longtemps l'étude des langues anciennes et modernes occupe très sérieusement l'Europe savante, et ses études n'ont pas été stériles. A force de chercher, nos linguistes ont enfin saisi le secret des hiéroglyphes égyptiens et jeté, par là, un grand jour sur l'histoire si vantée et si peu connue de cette vieille terre des Pharaons. Ils ont découvert aussi et mis à jour au profit de l'histoire, les rapports intimes qui existent entre le sanscrit et les langues orientales. Ils ont démontré que ces relations originelles s'étendent à nos grands idiômes européens, particulièrement aux langues allemande et slave. On pourrait conclure de là, pour le passé : à la commune

origine des langues; pour l'avenir et eu égard à la rapidité toujours croissante des communications : à la possibilité d'adoption quoique lointaine encore d'une langue universelle.

D'autre part, les récits de nos missionnaires en Chine et dans la haute Asie nous montrent, parmi ces nombreuses peuplades qu'ils évangélisent, une variété infinie de dialectes ayant tous entre eux des liens de parenté visibles, mais n'exigeant pas moins une étude spéciale pour être compris et surtout pour être parlés.

Pourquoi cette confusion du langage nous surprendrait-elle au sein de la barbarie lorsque, en France, au milieu des lumières attrayantes, des beautés sans nombre de la langue maternelle et en dépit de nos principes absolus d'unité, nous voyons vivre et se perpétuer depuis tant de siècles une demi-douzaine d'idiômes parfaitement distincts? Cela prouve tout simplement que les mots, les façons de parler, de même que certaines habitudes fortement trempées sont tenaces, sont indestructibles une fois qu'ils ont pris racine dans un pays. Des siècles s'écouleront peut-être avant que le système décimal, si simple et si exact, ait complétement détrôné dans notre arithmétique populaire les inégalités de l'*aune* ou de la *livre* et les complications des *parties aliquotes*.

VII.

Pour en revenir à la contrée dont nous nous occupons, elle n'a pas à revendiquer les honneurs d'un patois natif régulier, uniforme. On y parle français, grâce à Dieu, mais quel français dans la langue vulgaire, ou plutôt quel jargon !

Bien qu'on y retrouve à peu près toutes les parties du discours, le langage de la Puisaye est sans principes, sans règles que l'on puisse saisir. Ce qu'on aperçoit, c'est qu'il tire en grande partie son origine de la langue romane, laquelle, en s'émancipant, en s'épurant pour donner corps à notre belle langue nationale, disparut généralement en France dès le IXe siècle. Elle s'est conservée toutefois dans certains climats, mais elle n'a pu échapper à des modifications successives et même à des altérations profondes sous l'action du temps et au contact de populations habituées au nouveau langage ou à d'autres variantes.

Nous avons donc du roman dans le langage de la Puisaye,

mais du roman mêlé d'alliages qui ne sont pas toujours très purs. C'est une sorte d'amalgame de mots de toute provenance, corrompus, détournés de leur sens propre, agencés de ci, de là sans règle et sans ordre. Pour cela, il n'en est pas plus intelligible.

On dira, par exemple, *oyau* pour oiseau ; *pouée* pour puits ; *taillot* pour tilleul ; *chiotte* pour chouette ; *agouant, agouante* pour agaçant, agaçante ; *fûy* pour fusil ; *paingne* ou *pé* pour pain ; on dit aussi *emblûres* pour emblaves, *tournure* pour habillement complet ; *pleu* pour pluie, et *Guieu* pour Dieu. *Rude-bon* et même *rude-doux* signifie excellent ; *chaque* signifie à mesure que.

Brâment, abréviation ou contraction de bravement, est le mot le plus usité du vocabulaire puisayen. Il s'introduit partout et à tout propos ; mais il n'exprime pas que la vaillance. On dit : *travailler brament, diner brament, pleurer brament* et *rire brament.* On supprime fréquemment la particule négative *ne* et l'on prodigue l'adverbe *jà* pour déjà ou pour encore.

C'est pas jà brament, ça ; c'est pas jà fini.

Ch'ti, ch'tite, corruption de l'adjectif chétif, chétive, souvent employés ailleurs, ont ici un sens fort étendu, spécialement comme qualificatifs des personnes. S'agit-il de faire l'éloge d'un maître, d'une maîtresse, d'un dignitaire ou personnage quelconque, on dira : *il est jà pas ch'ti ; alle est jà pas ch'tite ;* et, en cas de comparaison : *il* ou *alle est jà pas si pire que l'autre. Na* se dit beaucoup pour *on* : *na va, na vient.*

Les pronoms démonstratifs *celle* (employé au masculin comme au féminin), *celles,* sont invariablement précédés de l'article *le, la, les,* suivant les cas. Ainsi *le celle, la celle, les celles,* etc. Les pronoms possessifs le mien, la mienne, le tien, la tienne, etc., se prononcent toujours *le meune, la meune ;* également au pluriel : *les meunes, les teunes, les seunes.*

Quand, à l'époque des fruits, il vous prend fantaisie de manger des fraises, des prunes, des raisins, gardez-vous d'en demander sous ces titres. Mais si vous dites : *Dounai ma des fréottes, des peurnes, des raïns,* on vous servira sur l'heure.

On dit encore *gent, gente* et *géante* pour gentil et gentille, *mente* pour mensonge, *blafe* pour blafard, *pauvresse* pour

pauvre femme, *disettes* pour dires, commérages, *chieuvre* pour chèvre. *Stè mosieu, il est bé géant; sti dame, alle est bé gente; ça, c'est des mentes; le temps est blafe*, etc.

Quelquefois au milieu d'un adverve ou d'un verbe on introduit un *g* qui fait singulière figure. Ainsi : *higer, avant-higer*, hier, avant-hier. Et dans les verbes : *pager, baleger, envoger* pour payer, balayer, envoyer.

Vogez-vous bé sti yeuve cori ou *coï? envogez-li un co de fûy*.

Le verbe galoper est toujours pris dans un sens actif : *galoper* les voleurs, *galoper* les poules; on dit encore d'une façon très usitée *corder* pour s'accorder, *bicher* pour embrasser, *s'apeuter* pour s'épouvanter, *s'apanter* pour avoir honte, *sietter* ou *souetter* pour s'asseoir.

Dans les verbes pronominaux le pronom possessif *leur* est toujours substitué au personnel *se*. Ainsi on dira : *leur disputer, leur battre*, pour se disputer, se battre. *Y leu ont jité d'sus drai là* (*drai là* veut dire ici proche), *y leu on tués de co* ou *envornés* (*envornés*, étourdis).

Le Puisayen qui se montre parfois économe de lettres, en devient prodigue d'autres fois, sans se mettre en peine de les coordonner. Ainsi en conjuguant le verbe pouvoir, nous disons au prétérit : j'ai pu, nous avons pu; lui, dira : j'ai *poui*, nous avons *poui*, etc.; ou bien encore : j'ai *pouvu*, ils ont *pouvu*.

Répond, du verbe répondre, est employé invariablement à tous les temps : Je *réponds*, j'ai *répond*, ils m'ont *répond*. Cependant le retranchement de la syllabe finale n'a pas lieu pour les autres verbes de la même conjugaison : répandre, suspendre, prétendre, etc.

Du reste, cette anomalie est empruntée à l'Orléanais et au pays chartrain de même que le verbe *corder*.

Les Flamands, pour désigner un garçon et une fille, disent : *un gât, une gatte*. En Puisaye, on n'a gardé que le masculin *gât*. La fille est désignée sous le nom de *gobette*, ou plus souvent encore, plus génériquement, de *femelle*. Il existe même une troisième variante, *canaille;* mais cette dernière ne s'applique qu'aux petits enfants à soi appartenants.

Ainsi une pauvre mère de famille que j'interrogeais sur les cinq jeunes enfants dont je la voyais entourée, me répondit gravement : « Tous ne sont pas à moi : j'ai trois *canailles* et deux nourrissons. »

D'autres fois le Puisayen simplifie les mots en réduisant de moitié le nombre des lettres : *pé, mé*, pour père, mère. Voici la prière que les mères chrétiennes apprenaient autrefois à leurs enfants à balbutier dès le berceau et que quelques-uns répètent encore aujourd'hui chaque matin à leur réveil :

« *Bonjou, mon pé, ma mé, mon grand pé, ma grand'mé,*
« *tote la compagnie du bon Guieu et de la boune saité*
« *Viarge!*

« *Bon Guieu et boune saité Viarge mé faissent la grâce*
« *de passer ène boune journée, bounement, sans mal, sans*
« *mauvai fortune, si vous plait, mon bon Guieu! Je sus*
« *voute petit enfant. Au nom du bon Guieu, je me sus levé,*
« *la boune Viarge salué; qu'a m'envoyelle honorablement*
« *ma vie, sans jamais m'garde des peines d'enfer et m'garde*
« *de l'ennemi. Jé doune moun âme à Jésus-Christ en me*
« *seignant.* »

Comme on vient de le voir, le langage vulgaire de la Puisaye ne se distingue pas seulement par des incorrections grammaticales, mais par des vices nombreux de prononciation. Cette prononciation tient plutôt de la langue bourguignonne aiguë, musicale, précipitée, que de la froideur calme et des tons allongés du Champenois au repos. Car, dans la dispute, le mouton champenois s'anime ; il devient saccadé, pittoresque ; il devient lion.

Ici la phrase est habituellement peu articulée, molle de fibres, mais coulante, rapide, et la finale chantée à demi-ton ; seulement les notes sont presque toujours fausses. L'animation, la colère, à la campagne notamment, échauffent vite les têtes et colorent la voix. Alors le diapason s'élève ; alors ce n'est plus qu'un ouragan de cris, de sons entrechoqués, inintelligibles pour qui n'a pas le secret de l'argot local, ce sont enfin des glapissements aigus et durs à déchirer l'oreille d'un sourd. J'ajouterais, si j'osais, que les femmes ont généralement l'organe du larynx plus étoffé, plus vigoureux et l'expression bien moins châtiée.

Le morvandiau, si éclatant dans son *tounârre*, affectionne cependant la finale sourde *neu*. Ainsi, il dira : *neu* pour nuit, *méneu* pour minuit, *peu* pour peur, *pleu* pour pluie, etc. C'est encore là un vestige de la langue romane. En Puisaye aussi on emploie ces finales : on dit encore *bœu, œu*. Du reste, la langue française autorise elle-même les exceptions *bœu gras, œu dur*.

Il en est de même pour signer, assigner, que l'Icaunais, en général, prononce *siner, assiner*, restes évidents encore de l'ancienne prononciation romane.

Au XVIe siècle, on prononçait en français pur : *cyne* pour cygne, *maline* pour maligne, *anneau* pour agneau. Tous les jours nous entendons dire : *moé* pour moi, *roué* pour roi, *gloére* pour gloire. Mathurin Regnier fait bien rimer *histoire* avec *douaire*, et Saint-Gelais *paroisse* avec *pécheresse*.

« Les habitants de la Puisaye, dit M. Déy dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, parlent la langue nationale sans altération de patois, mais mélangée de mots étrangers. Dans ce chemin défoncé, cette flaque d'eau est une *gouille* ; l'abreuvoir de cette ferme est un *marchais ;* tout près, cette chaumière est une *manœuvrerie*, et son puisard un *mitou ;* cette jachère couverte de bruyères est une *gâtine ;* cet enclos est une *pâture ;* les arbres ébranchés à la façon des saules qui en dessinent l'enceinte sont des *étrognes* ; les haies qui le défendent, des *bouchures ;* les moutons qui y paissent un lot de *bergeat.* »

Très bien, mais ce n'est pas tout, il s'en faut.

Nous voudrions bien, par exemple, voir M. Déy ou même un académicien, un philologue de la vieille roche, nous traduire, indépendamment de ceux que nous venons de signaler en assez grand nombre et qui sont d'un usage journalier en Puisaye :

Substantifs, adjectifs, adverbes : *arcandier, aguerjotte, barrages, baucheton, balles, berse, bioton, bison, boudi, bricolle, cabasson, cavi, cancuelle, calon, croix de calon, chéchan, chianton, charnier, chipotte. dardée, drèche, écoi* et *s'lé, enfondu, erguelle, gaujard, guélin, gourlon, hougis, menneteu, ouasse, musse, picasse, pchon, plain, soie* et *soille, téte* ?

Puis les verbes : *arcander, chiauler, bafuter, cheuyer, empicasser, clincher, gavionner, javagner, musser, noubetter, patter, roudner, saquer, sietter*, et *soitter, s'apeuter, s'apanter*, etc. etc.

Nous en passons et par centaines et des meilleurs.

Afin d'épargner la peine aux traducteurs, nous allons indiquer nous-mêmes la signification de ces divers spécimens de la langue indigène :

Arcandier	signifie	homme de peine, celui qui se donne bien du mal pour ne rien faire.
Aguerjotte	—	petite cerise, merise.
Barrages	—	signes divers et mystérieux sur les maux, les plaies.
Baucheton	—	bûcheron.
Balles	—	menues pailles.
Berse	—	bêche.
Bioton	—	petite bouteille de cuisine.
Bison, Bisonne	—	oie, oison.
Boudi	—	veau.
Bricolle	—	bride pour sabots.
Cabasson	—	garde genoux.
Cavi	—	pourquoi (interrogatif).
Cancuelle	—	hanneton.
Calon	—	noix.
Croix de calon	—	coquilles de noix.
Chéchau	—	petit sac de toile (bissac).
Chianton	—	charançon.
Charnier	—	paisseau, échalas.
Chipotte	—	botte, petit paquet.
Courot	—	verrou.
Dardée	—	partie du jour, temps de l'attelée.
Drèche	—	à sec.
Ecoi et *s'lé*	—	abri.
Enfondu	—	mouillé, trempé jusqu'aux os.
Erguelle	—	ruelle.
Gaujard	—	serpe à long manche.
Guélin, guéline	—	agneau, agnelle.
Gourlon	—	bourdon, frélon.
Menneteu	—	certes, assurément.
Mittais	—	laboureur à façons.
Musse	—	petit passage, cachette.
Nougis	—	noyer.
Ouasse	—	pie.
Picasse	—	maigre boisson, piquette.
Pchon	—	un peu.
Plain	—	chanvre, filasse, étoupe.
Soie et *soille*	—	seau à étable.
Tête	—	sein, mamelle.

Les verbes :

Arcander	signifie	peiner, fatiguer.
Bafûter	—	plaisanter, se moquer.
Cheuyer	—	gâter, perdre.
Chiauler	—	pleurnicher.
Clincher	—	pencher, incliner.
Empicasser	—	ensorceler, donner des maladies.
Gavionner	—	faire des signes, des croix sur les maux pour les guérir.

Javagner	signifie	contrarier, molester.
Musser	—	passer sans bruit.
Noubetter	—	donner des surnoms, des qualifications (des noubettes).
Patter	—	être boueux et difficile (en parlant des chemins).
Rouâner	—	crier fort, tempêter.
Saquer	—	mettre, poser.
S'agoufer	—	crier fort, s'égosiller.
Sietter ou *soitter*	—	s'asseoir.
S'apanter	—	avoir honte, rougir.
S'apeuter	—	s'épouvanter.

Tous ces verbes appartiennent, c'est à remarquer, à la même conjugaison.

Nous avons vu déjà que, dans les fermes, un troupeau de moutons se dit *un lot de bergeat;* pour les bêtes à cornes, le gros bétail, se sont des *têtes d'aumailles* (1); et les chevaux et juments, *des pièces de cavalerie.*

Mais on n'aurait qu'une très imparfaite idée de l'emploi et du sens complet de la plupart de ces mots si on ne les a pas suivis dans leurs diverses applications. Il existe même certaines nuances impossibles à saisir à moins d'un long exercice.

On dira, par exemple : *J'ai ben arcandé, aujourd'hui!* (j'ai eu bien de la peine!) mais en parlant d'un autre, si vous dites : *c'est un arcandier!* cette épithète est toujours prise en mauvaise part.

Les adverbes *cavi, menneteu, pchon* sont de tous les entretiens. — *Cavi donc?* (pourquoi donc?) — un *pchon* de vin, un *pchon* de pain, un *pchon* de bois. — Êtes-vous un honnête homme? *oh, menneteu, oui!* — Êtes-vous un voleur? *oh, menneteu, non!* — Un tel est *drèche,* il n'a plus le sou, il est à sec. Drèche, en français, s'entend du résidu de l'orge qui a fermenté. Appliqué à l'ivrogne, l'adjectif puisayen n'est qu'une figure assez juste du sens propre.

La plupart des incorrections sont disgracieuses et la pro-

(1) *Aumaille* est un vieux mot dont l'étymologie latine, un peu barbare, *almatia,* dérive de *manualia* (*pecora*), animaux apprivoisés. C'était la catégorie des bestiaux domestiques qu'il était permis, au moyen âge, de mener paître dans les forêts d'où étaient exclus les moutons et les chèvres.

nonciation en est malsonnante. C'est là la règle générale. Elle a pourtant quelques exceptions :

Enfondu rend on ne peut pas mieux l'état d'un homme bien mouillé. *Bison*, *bisonne*, *bisette* sonnent plus agréablement à l'oreille que oie et oison. *Disettes* (petits dires, faux bruits) est une expression jolie, heureuse. *Pauvresse* est plus heureux encore, plus poétique et forme contraste jusque dans la pensée qu'il exprime.

Musse, passage, *musser*, passer en se cachant, se disent particulièrement du gibier. Ces deux locutions, assez douces encore, que l'on rencontre souvent dans Montaigne, dans Ronsard, ont pour racine le verbe latin *mussare*, marmotter, parler bas. Leur prononciation fait image et l'espèce de chuchottement causé par le bruit du lièvre ou du lapin qui passe à la dérobée, n'aurait-il pas donné naissance à cette expression ? C'est l'effet pour la cause.

Un volume ne suffirait pas aux remarques, aux commentaires de cette linguistique, et force nous est d'abréger les détails. Mais nous ne pouvons omettre de signaler encore : *méon* pour maison ; *réon* pour raison ; *pléi* pour plaisir. Nous avions déjà fait remarquer la suppression de l'*s* dans raisin. On dit encore : *en c'est* pour c'en est ; *Y pleut : vins don à l'écoi* ou *en s'lé* (à l'abri) *sous mon parapleu*. *S'lé* ne serait-il pas un dérivé éloigné du latin *celare*, cacher, céler ? *Quand à moi* pour avec moi (*quandò et ego*). *La c'est* pour ça l'est, etc.

En 1849, il m'en souvient, le jour d'une élection et immédiatement avant la fermeture du scrutin, j'ai entendu un maire de la Puisaye s'écrier *brament* pour dernier appel : *les seunes qui ont pas voté, qui veunent !*

Disons encore que toutes les parties de la Puisaye ne parlent pas absolument la même langue. L'accent varie peu, mais il n'en est pas ainsi des expressions qui varient d'un canton et même d'une commune à l'autre. Et de même que le grand foyer parisien a chassé et fait disparaître insensiblement tous les dialectes locaux du rayon de la capitale ; de même, si l'on peut comparer les petites choses aux grandes, la ville de Saint-Fargeau, quoique réduite à la condition modeste de chef-lieu de canton, après avoir la première épuré son langage, a perfectionné peu à peu celui de ses voisins les plus rapprochés, tandis que les localités éloignées subis-

saient moins l'influence corrective de la petite métropole. Cependant, même au cœur de Saint-Fargeau, il existe encore de nombreux vices de langage et de prononciation. On y dit encore communément : *soirtée* pour soirée, *y fayait* pour il fallait, *siettez-vous* pour asseyez-vous, *faît* pour faîte, et *fé* pour faire, sans compter une foule d'imperfections du genre de celles que nous avons relevées et d'autres encore.

Pour en citer un dernier exemple : le mot poupée est inconnu dans la langue populaire. On ne connaît et l'on ne prononce aux enfants, pour désigner cet innocent petit jouet de leurs premiers ans, qu'un nom, *catin*, si ignoble qu'à peine on ose le dire. Enfin, on a donné un féminin au qualificatif *propre-à-rien*, et l'on dit en parlant d'une femme *propre-à-rienne*.

Il en est de même pour la ville de Bléneau et ses environs. Mais là comme à Saint-Fargeau, la prononciation est si précipitée, si peu accentuée, si fausse de tons, que des phrases entières vous échappent fréquemment. Du reste, dans ces deux cantons, si l'on en excepte un petit nombre de hameaux et de fermes éloignés des chefs-lieux, il suffit d'un peu d'attention et de quelques semaines d'exercice pour être à peu près au courant du langage.

C'est toute autre chose à Saint-Sauveur et surtout aux extrémités *est* de ce canton. Là, le jargon puisayen règne encore en maître dans toute sa simplicité rustique, et l'on pourrait défier l'oreille la plus fine et la plus exercée de saisir la conversation de deux ou plusieurs villageois s'entretenant ensemble. On ne perçoit guère que de gros sons dialogués et qui n'ont rien de mélodieux ; ils sont même si disparates, si opposés au commun langage qu'ils semblent destinés à accroître plutôt qu'à diminuer les difficultés de compréhension. Ce langage là, comme celui du Morvand, est intraduisible : il faut l'avoir entendu pour s'en faire une juste idée.

VIII.

COUTUMES, INTÉRIEUR, HABITUDES DE VIE.

La Puisaye compte un bon millier de fermes et manœuvreries dont l'étendue et l'importance varient à l'infini. Ses habitants peuvent être divisés en quatre classes : 1° le pro-

priétaire; 2° le fermier; 3° l'artisan ou commerçant; 4° le *baucheton* (bûcheron) et le valet de ferme. Quelques exceptions qui ne se trouvent pas directement comprises dans l'une ou l'autre de ces catégories y trouveraient facilement leur place par assimilation.

— En Puisaye, le propriétaire n'a pas seulement pour souci de toucher chaque année le revenu de ses terres et le produit de ses bois. Les baux y sont faits à peu près tous à moitié et à cheptel; c'est-à-dire que le produit des récoltes et des animaux vendus y est partagé chaque année en nature par égales portions entre le fermier et le propriétaire.

Celui-ci a donc une action incessante à exercer sur chacune des opérations de la ferme: l'élève et la vente des jeunes chevaux et du bétail gros et menu; la rentrée et le battage des grains, puis les *mesurées* qui suivent et ne peuvent avoir lieu sans qu'il soit présent, lui ou son mandataire. Il a même à s'occuper du marnage, des ensemencements et d'une foule de détails intérieurs. Dans les fermes importantes, le propriétaire a souvent un pied-à-terre; il a ses greniers propres et quelquefois sa grange séparée de celles du fermier. Dans ce dernier cas, le partage des grains se fait dès l'époque des moissons; on partage à la gerbe et on rentre chacun chez soi sa moitié.

— La direction d'une ferme pour être bonne et fructueuse exige la réunion de bien des qualités diverses: aussi les bons fermiers sont rares. En effet, il ne suffit pas au fermier de savoir bien conduire une charrue ni même d'avoir des connaissances générales en agriculture. Il faut encore qu'il ait étudié et appris les règles spéciales à appliquer aux différents terrains sur lesquels il opère. Il lui faut en outre une surveillance active sur son personnel; une grande expérience des animaux et du meilleur régime à faire à chaque espèce. Il faut que l'ordre, le travail, l'économie, la propreté règnent dans toutes les parties de la ferme. Aux champs, à la maison, tout doit marcher sous son autorité, avec ensemble, mais sans confusion. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses qualités, il doit savoir vendre et acheter sur les foires. Cette science des ventes et achats constitue une sorte de diplomatie à part dans laquelle excellent la plupart de nos fermiers. Certes, Talleyrand passait dans toutes les chancelleries de la politique pour un maître consommé en ruses de tout aloi, en

habileté de parole, en l'art assez difficile de la dissimulation. Eh bien, certaines lames choisies parmi nos plénipotentiaires de la ferme lui en eussent montré encore, surtout à la faveur de cette bonhomie de visage, de mise, de langage et d'allures; à la faveur de cette niaiserie calculée et imperturbable qui couvre si hermétiquement la profondeur de leur jeu.

— La plupart des fermes comptent un *manœuvre :* on appelle de ce nom l'homme de confiance, espèce de surveillant, que le propriétaire loge et occupe dans les dépendances de la ferme avec certains priviléges tels que la jouissance d'un ou deux champs réservés, l'entretien d'une bête à corne aux frais de la ferme, etc.

Le manœuvre de la ferme se distingue complétement du locataire des petites exploitations isolées qui sont données à ferme sous le nom de *manœuvreries*, parce que, en effet, les terres dépendant de la modeste habitation ne comportent pas, en raison de leur peu d'étendue, le déploiement d'un attirail de ferme; le travail d'un ou deux manœuvres suffit à leur mise en culture.

— Les gens d'art et d'industrie sont peu nombreux en Puisaye; il en est de même des commerçants. Les uns et les autres ne s'étendent guère au dehors et leurs opérations se trouvent circonscrites aux besoins des seules localités où ils exererent.

Le Puisayen a si longtemps vécu dans l'isolement de ses montagnes, séparé pour ainsi dire du reste du monde, que malgré les moyens nombreux que lui ouvrent ses voies de communications, il a conservé encore une grande partie de ses habitudes sédentaires. A l'exception de Saint-Fargeau, où le mouvement des affaires se prononce, où s'élargissent les magasins, où les spécialités s'émancipent, les médecins cumulent la pharmacie, les boulangers la pâtisserie, les bouchers la charcuterie, les maçons la plâtrerie, la vitrerie, la peinture même, et quelle peinture! Tel réunit au rasoir du frater l'horlogerie, le parapluie, la violonnerie et même la chimie; tel à l'épicerie joint la chapellerie, les farines, la rouennerie et les chaussures.

Ces alliances disparates, hétérogènes ont bien leur raison d'être dans le cercle forcément limité des opérations de chaque sorte et dans la nécessité pour les commerçants de faire appel à diverses sources de produits pour atteindre, en fin d'année, un chiffre d'affaires satisfaisant.

— Parmi les employés de la ferme, il existe des spécialités dont on ne s'écarte guère dans les attributions données à chacun d'eux. Au *garçon de charrue*, les labours et les charrois ; au *bouvier*, les bœufs et tout ce qui les concerne ; au *basse-courrier*, les travaux de la basse-cour et les opérations imprévues. Le berger, lui, en Puisaye comme ailleurs, est tout entier et exclusivement à ses moutons. Telles sont les divisions en usage et qui sont respectées de part et d'autre, excepté pendant les temps rigoureux de l'hiver où chacun s'occupe à la grange.

Les domestiques couchent tous dans les étables. Chacun d'eux a aux pieds de son lit un petit coffre pour loger son linge et ses effets. En général, l'année se divise pour eux en deux termes : le premier terme comprend les huit mois de l'année qui séparent la Toussaint de la Saint-Jean ; le second, part de la Saint-Jean pour expirer à la Toussaint. Eu égard aux grands travaux agricoles de cette seconde période, les quatre mois qui la composent sont payés le même prix que les huit mois précédents. Les salaires sont assez élevés en Puisaye, et un bon domestique y obtient aisément 4 et 500 fr. Du reste, c'est pour les ouvriers une carrière que la domesticité dans les fermes, et il serait bien à désirer que l'on rendit à cette intéressante corporation le livret *obligatoire*, qu'elle réclame depuis longtemps et dont tout le monde reconnaît la nécessité.

— En dehors des grands travaux de la fauchaison et de la moisson qui l'occupent tous les ans, l'ouvrier de la Puisaye n'a guère pour ressource d'occupation que les bois. Il se fait donc *baucheton*, en général, et doit trouver dans les forêts qui couvrent encore un tiers de la Puisaye de quoi exercer ses bras, gagner son pain et celui de sa famille. L'augmentation considérable dans les prix de façon des bois avait donné, ces années dernières, une faveur marquée à la profession de bûcheron : cette faveur ne s'est pas complètement maintenue. Les salaires sont revenus à un taux plus modéré.

Les ouvriers de Puisaye s'associent pour tous les genres de travaux. En hiver et au printemps, soit qu'ils coupent le bois, soit qu'ils travaillent à des défrichements, terrassements, ils se réunissent en aussi grand nombre que le permet l'importance de chaque entreprise. Quelquefois il y a un chef d'atelier, mais le plus souvent ils sont tous égaux et se

donnent le titre de *communs*. *Mon commun, mes communs*.

En été, ils forment également des sociétés de 3, 4, 5, 6 et jusqu'à 12 et 15 individus. Ils se rendent dans les fermes voisines et entreprennent à prix débattu la fauchaison et quelquefois le fanage en bloc ou à l'arpent. Les prix convenus sont ordinairement payés aussitôt les travaux achevés. De même pour la moisson quand l'époque en est venue. Mais il arrive souvent que les deux opérations sont confiées à la même société, car les menus grains entrent volontiers dans les entreprises de fauchaison. On traite pour les avoines comme pour les prairies artificielles. La faulx expéditive commence même à envahir les froments dont la coupe, d'ailleurs, ne se fait pas dans les mêmes conditions ni aux mêmes prix. Le travail des moissons une fois achevé, la masse des travailleurs retourne à ses bois pour n'en plus sortir avant l'année suivante. Mais, à part les chômages forcés, les contre-temps, les maladies, ce travail continu dans la forêt n'est pas toujours assez productif pour suffire aux charges d'une maison. D'ailleurs, l'ouvrier puisayen ne brille pas, en général, par la force physique, par la vigueur du sang, par la persévérance au travail. De même, au moral, il ne se distingue guère par la vivacité des idées non plus que par l'énergie des résolutions. Sa nature a pourtant quelque chose de généreux, et son caractère s'accentue parfois. L'un et l'autre semblent manquer d'exercice : on dirait qu'ils n'ont pas l'occasion habituelle de se révéler, de se produire.

En effet, n'étant pas propriétaire et ne pouvant pas songer à le devenir, l'ouvrier de Puisaye ne sent pas l'aiguillon du travail ni la soif du gain le solliciter nuit et jour. Son ambition est à peu près satisfaite quand il a payé son loyer, son boulanger et qu'il a pourvu à l'entretien de sa famille. Ses principales charges acquittées, s'il lui reste queques écus au fond de sa bourse, il se croit riche et va se permettre des licences de cabaret. Chez lui, le vin est rare, ce qui ne l'empêche nullement de le trouver bon et de chercher l'occasion d'en boire.

Son alimentation ordinaire n'est, d'ailleurs, pas de nature à lui donner des forces, à exciter son courage. Les légumineux, la pomme de terre et le chou-rave en font les principaux frais. Ces végétaux, mêlés à du pain qui n'est souvent pas de bonne qualité et assaisonnés d'eau, ne seraient pas très subs-

tantiels pour des corps exercés quotidiennement à un rude labeur. Chaque ménage compte, terme moyen, quatre ou cinq enfants dont les premières années subissent des privations forcées et dont le développement physique laisse généralement à désirer.

Les filles, d'une santé aussi frêle que les jeunes gens, se marient de bonne heure, deviennent mères de nombreux enfants et leur communiquent les vices de leur constitution ou les faiblesses de leur tempérament. Le mariage est, du reste, pour elles une question de travail, et elles semblent ne se marier que pour se reposer. Une fois mère, la jeune femme fait son lit, soigne son enfant et son mari et se croit affranchie de tout autre soin (1). L'homme reste seul chargé de pourvoir à tous les besoins de la famille, et il a beau s'épuiser de travail, il est souvent dans la misère (2). Il n'est, d'ail-

(1) Il y a pourtant une exception qui mérite d'être notée à cause de sa singularité même.

A l'époque des moissons, toutes les femmes non propriétaires, petites, grandes, jeunes, vieilles, et celles-là mêmes qui jouissent d'une certaine aisance, se croient obligées d'aller glaner. Alors les femmes de Puisaye entreprennent une véritable lutte et déploient une activité et un courage extraordinaires. Elles partent, par troupes, au petit lever du jour, s'en vont jusqu'à cinq et six kilomètres ramasser les épis *oubliés*, qu'elles lient en bottes avec de l'osier et apportent ainsi derrière leur dos ou bien sur leur tête. Rentrées à midi, elles repartent deux heures après, bravant ainsi les ardeurs du soleil et les fatigues durant l'espace d'un long mois, car le glanage commence dès la coupe des seigles et se poursuit jusqu'à la fin des avoines.

Il est des familles qui recueillent ainsi péniblement jusqu'à huit et dix mesures de grain, grosse affaire pour de petites gens qui, ne pouvant prétendre aux honneurs de la propriété, s'en dédommagent ainsi de leur mieux et témoignent, par là, du bon vouloir qui les anime.

On juge, en effet, par là, de l'élan, de l'extension qui serait donnée au travail, si la propriété était divisée en Puisaye comme elle l'est dans presque toutes les autres parties du département.

(2) Une industrie nouvelle, l'encartage des boutons, est venue depuis quelque temps apporter des ressources bien précieuses aux populations ouvrières de Bléneau et des localités voisines.

En effet, il a été fondé, à Briare, un établissement, unique en son genre, pour la fabrication des boutons en porcelaine de toute forme, de toute couleur et de toute dimension. Une terre jaunâtre sert de matière première. On la mélange avec du lait; puis on la livre à la cuisson, après lui avoir fait subir les mille phases d'une préparation aussi intelligente que minutieuse. Fondé sur les plus vastes proportions et muni d'appareils et d'outillages complets, l'établissement oc-

leurs pas ingénieux pour se créer des occupations et des ressources. Quand le travail accoutumé fait défaut, il se repose au risque de jeûner. Quelquefois il va à la pêche pour se distraire et oublier ses privations.

L'intérieur des ménages n'annonce pas la richesse ni même l'aisance; cependant il y règne un certain ordre et une grande propreté. Le pourtour des lits en bois et les différents meubles sont généralement cirés et bien entretenus. En été, chaque samedi, le carreau est lavé et la toilette de revue faite à toute la maison. Sans être spacieux, les logements sont aérés et commodément établis. Du reste, les constructions en Puisaye sont assez élevées et le chaume y est fort rare, même à la campagne. Mais les loyers sont élevés aussi, très élevés. La plus modeste demeure rapporte cent francs par an à son propriétaire. C'est la conséquence inévitable d'un accroissement de population incomparablement supérieur à celui des constructions. Les logements un peu favorables sont disputés pied à pied; on a beau convertir et bâtir à neuf, il ne s'en trouve jamais assez et les meilleurs sont toujours engagés cinq et six mois avant l'échéance. Les loyers des maisons sont annuels et expirent invariablement à la Toussaint. En raison de la solennité religieuse du jour, on n'est tenu de vider les lieux que le lendemain, 2 novembre, à midi. Alors, c'est vraiment un curieux spectacle que ce chassé croisé de locataires émigrants de tous côtés avec l'attirail si compliqué d'un mobilier en désordre. Chaque année la vue de ce mouvement de familles ambulantes, de ces exhibitions mobilières

cupe un personnel de six cents ouvriers et il fonctionne la nuit comme le jour.

Ses produits immenses sont admirables de confection et de bon marché. Aussi on les expédie à toute l'Europe et même aux Américains et aux Chinois. Mais, pas un sixain de boutons ne sort de la fabrique sans être mis en carte. Pour satisfaire à cet immense détail d'opérations qui réclament la main d'homme, il a été créé des entrepôts d'encartage dans un rayon étendu autour de Briare. Le salaire n'est pas élevé : un centime par carte de douze douzaines. Les prix varient, du reste, avec les difficultés. Les plus habiles gagnent sept et huit sous par jour. Les enfants n'atteignent pas ce chiffre; mais ils sont occupés et la pauvre mère de famille est bien heureuse d'avoir à toucher, de ce petit travail, quatre à cinq francs chaque quinzaine. Cinq à six mille francs sont ainsi répandus chaque année comme une rosée bienfaisante sur nos populations les plus nécessiteuses.

me rappelle les tribus nomades de l'Afrique qui, après avoir épuisé les ressources d'une contrée, chargent leurs tentes, leur mobilier et leurs familles sur des chevaux et des dromadaires pour aller tranquillement s'établir ailleurs.

La coiffure des femmes n'a rien de particulier; celle des hommes, fermiers et bauchetons, se compose, malgré quelques mélanges introduits par la mode, à peu près exclusivement encore, même pour les enfants, du feutre rond à basse forme et à larges bords.

Du reste, il faut venir en Puisaye pour trouver des propriétaires qui possèdent, l'un jusqu'à 60 et 80 maisons ; l'autre des forêts où certains hectares de *chênées* (futaies de chêne) dont le fond vaudrait cent écus à peine, produisent chacun douze à quinze mille francs de superficie. C'est aussi beau, mais ça vaut bien mieux que les *chênées* vierges du Brésil.

La mise des habitants est tenue propre, mais pas assez renouvelée. Sous le rapport hygiénique, on est vêtu trop légèrement en hiver surtout, faute de pouvoir mieux faire. Il est, du reste, facile de reconnaître qu'un très petit nombre de familles ouvrières sont *alingées* (pourvues de linge) convenablement et portent des vêtements un peu étoffés.

Un des caractères principaux des habitants de la Puisaye, c'est la superstition. Grands et petits, tous en sont plus ou moins entachés. Ils redoutent l'approche de certains individus qu'ils croient revêtus de pouvoirs mystérieux et initiés à une foule de secrets, mais surtout de maléfices inconnus aux simples mortels. Quand ils sont malades ou seulement menacés, ils font secrètement ou, mieux encore, font faire des démarches auprès de ces demi-dieux pour en obtenir guérison ou au moins préservation. Les sorciers, qui ne sont pas si bêtes, ne se le font pas dire à deux fois : ils rendent leurs oracles, tracent gravement leurs signes cabalistiques, administrent des potions toujours dévotement recueillies et estropient quelquefois leurs dupes. Mais ils sont en possession de la confiance populaire aussi bien que de la crainte, et aucune considération, aucun fait n'est capable d'ébranler le crédit clandestin dont ils jouissent.

Les fièvres intermittentes sont endémiques dans un rayon fort étendu de la Puisaye. Il n'est pas rare de voir des individus atteints les conserver des années entières, par indolence autant que par misère. De là naissent souvent des

affections chroniques du ventre, puis des hydropisies trop fréquentes dans ces contrées. Ces fièvres sont dues principalement à la mauvaise constitution et au mauvais régime d'alimentation des habitants; à la présence de vastes et nombreux étangs dont les plus grands alimentent le canal de Briare; et aussi aux vapeurs qui s'échappent en avril et en octobre des terres retournées après un long repos et dont le sous-sol est imperméable. Le desséchement de plusieurs étangs parmi les plus nuisibles à la santé publique, les opérations de drainage et d'autres mesures d'assainissement ont déjà produit de bons effets hygiéniques auxquels ajouteront encore les perfectionnements en projet.

Les gens aisés qui vivent bien sont rarement atteints de ces fièvres endémiques contre lesquelles le café à l'eau est prescrit par tous les organes de la Faculté.

L'instruction, l'éducation des enfants se développent chaque jour et sont de mieux en mieux appréciés. Mais la misère et l'indifférence des classes ouvrières avaient créé en Puisaye un arriéré qui demande encore plusieurs années pour être rempli.

Dans une sphère plus élevée, le progrès est plus marqué, plus sensible. Aujourd'hui, on ne trouve pas seulement en Puisaye des bacheliers et des licenciés; on y rencontre de belles maisons coquettement assises où le luxe le dispute au confortable. On y trouve de beaux jardins anglais avec leurs massifs incorrects de verdure et de fleurs; des serres où poussent le bananier, la canne à sucre et vingt ou trente mille autres plantes empruntées au soleil de l'Inde et du Pérou, ni plus ni moins qu'au Jardin des Plantes. On y trouve de beaux salons richement décorés et meublés; on y entend résonner les pianos d'Erard et les grands airs de l'Opéra.

Il y a cinquante ans à peine, le vestiaire des grandes maisons de la Puisaye était encore modelé à l'antique. Les hommes y portaient l'habit Louis XV avec ses basques profondes, et les tailleurs féminins ignoraient l'art des tournures, des pinces-taille et des crinolines. Aujourd'hui on y reçoit le journal des modes et les confections parisiennes y expédient leurs primeurs par la grande vitesse.

Autrefois on se donnait des bals bourgeois costumés à ravir; on y dansait huit et dix heures durant, au son de la vielle et de la cornemuse, et il n'y avait qu'un entr'acte pen-

dant lequel l'orchestre et les acteurs se rendaient au buffet. Là, on avalait à qui mieux mieux des crêpes, de grosses nèfles et du fromage à la crème assaisonnés d'un verre ou deux de vigoureux Coulanges. Puis, avec ce fortifiant solide, chacun s'empressait de se remettre en scène.

Alors, dans les maisons les plus huppées, au lieu du couvert d'argent qui, de même que l'équipage à quatre roues, est devenu un luxe vulgaire, on ne se servait que de cuillers en étain ou en fer battu et l'on faisait cercle pour le repas autour de la gamelle commune.

Ah ! c'était alors le bon temps ! Aujourd'hui, la Puisaye n'est plus chez elle, elle n'a plus de réunions indigènes ; elle est envahie et ne s'appartient plus. Ses gâtines sont incessamment fouillées par le fer de la charrue; ses forêts s'éclaircissent ; ses bouchûres disparaissent. On la dépouille ainsi de tous ses vieux ornements qui faisaient sa gloire et lui donnaient une physionomie tout-à-fait exceptionnelle. Elle est défigurée, méconnaissable ; elle n'est plus elle-même, et l'on a beau dire, la civilisation a bien aussi ses barbaries !

XIV.

BLÉNEAU.

Les actes de baptême les plus anciens que nous ayions découvert à Bléneau ne remontent pas au-delà de 1595. Cette même année il y eut à Bléneau 90 naissances, et ce chiffre mérite bien d'être relevé, car il n'a probablement pas été atteint depuis. Il atteste, comme conséquence, une population sensiblement plus élevée que celle de nos jours, laquelle a partout doublé à peu près depuis cinquante ans.

La cure de Bléneau comptait alors trois et jusqu'à quatre vicaires. Quelle que soit la différence des temps, des croyances et des pratiques religieuses, il est évident que ce personnel ecclésiastique répondait à des besoins nombreux et en rapport avec une population considérable.

Parmi les 90 actes de naissance de 1595 dont nous venons de parler, il en est un qui nous a paru devoir être signalé en raison de la qualité des personnages qui y figurent. Voici le texte de cet acte dont la rédaction se fait remarquer par les oins d ont elle a été l'objet :

« Le neufiesmè jour de décembre l'an mil cinq cent quatre vingt-seize fut baptisé par moy M. Fr. Coualard, chapelain de Saint-Posant, avec permission de M. le curé de Bléneau, audit lieu Saint-Posant (1), Jacques fils de noble seigneur de Lenfernal seigneur de Premières et de noble damoiselle Magdeleine de Courtenay. Les parrains honorable et discrette personne Me Francoys Bonneau prestre et noble seigneur Jehan de Courtenay (2) chevallier seigneur des Salles, et la marraine haulte et puissante dame Edmée du Chesnoy... de très hault et puissant seigneur Gaspard de Courtenay chevallier seigneur de Bléneau. »

Suivent les signatures : D. Courtenay, des Salles ; E. Du-Chesnay, Bonneau et Couallard. Les initiales du prénom de chacun des signataires se trouvent entrelacées avec celles du nom de famille. C'était l'usage du temps. Mais nous signalerons comme une exception la présence de deux parrains et d'une seule marraine. Sans doute le curé figure ici comme parrain d'honneur.

L'apparition du nom de Courtenay dans les actes de baptême de Bléneau n'est d'ailleurs pas une exception. En feuilletant le vieux registre cartonné qui contient, ou plutôt qui contenait ces actes de 1595 à 1604 (car il existe d'importantes lacunes), nous l'avons vu figurer plusieurs fois.

Une chose à remarquer, c'est que pour l'année 1596 le chiffre des naissances tombe tout-à-coup sans cause connue de 90 à 71 et l'année suivante à 64. Cette dernière année, le nombre des décès constatés est de 30, celui des mariages 9. Ces chiffres sont-ils bien exacts et leurs résultats complets ? C'est ce que nous ne saurions affirmer.

Les noms de famille les plus connus à cette époque sont les suivants : Bonneau, Brangerre, Cadiou, Claverger, Cra-

(1) La chapelle Notre-Dame-de-Saint-Posant, bâtie dans la cour du château du Coudray, était desservie, comme on le voit ici, par un prêtre habitué qui en prenait le titre.

(2) Jehan de Courtenay était le cinquième et dernier des fils de François de Courtenay, seigneur de Bléneau, décédé en 1695, Gaspard de Courtenay était l'aîné de ses fils ; François, Odet et Charles, les trois autres par ordre de naissance.

Le défunt avait eu trois filles, deux étaient mortes au moment de son décès. Madeleine de Courtenay, mère de l'enfant dont il est ici question, était la seule survivante. Il y avait séparation de biens entre elle et son mari.

myer, François, Hory, Grossot, Poinchault, Remy, Secourt. Quelques-uns de ces noms possèdent encore des représentants dans le pays. Moins d'un siècle plus tard, en 1671, nous voyons figurer des noms dont la plupart sont conservés : Lobier, Durand, Bazin, Poupet, Laurent, Verne, Fouassin, Gaultier, Guérin, Gyonet, Rocher, Satiat, Rasle, Thenin. Quelques autres : Videloup, Hucheloup, Pantoufle, Rigollot ont heureusement disparu.

A cette époque, on enterrait parfois dans la chapelle Saint-Roch, au milieu de l'ancien cimetière. Les restes de cette chapelle ont disparu l'année dernière avec l'établissement du champ de foire.

Le chiffre des naissances annuelles, descendu à 63 en 1671, subit de nouvelles et sensibles réductions dans les dernières années du XVIIe siècle. Nous avons constaté les mêmes résultats à Champignelles ; ils se reproduisent encore à Tannerre, à Rogny et dans toutes les communes du rayon dont nous regrettons de ne pouvoir parler amplement aujourd'hui.

Ces réductions, étendues et inexpliquées, n'auraient-elles pas pour cause la révocation de l'édit de Nantes, ainsi que le leur attribue une persistante tradition locale ?

Il est, en effet, de croyance générale, en Puisaye, que le fameux décret de prohibition, tant reproché à Louis XIV, et qui fut considéré par un grand nombre de protestants comme un arrêt de proscription, en frappant au cœur Châtillon-sur-Loing, l'un des boulevards de la Réforme, eut un contre-coup immense dans les communes avoisinantes, telles que Rogny, Bléneau, Champcevrais, Champignelles et autres, placées sous la tutelle réformiste. Il y eut des perturbations profondes, des exils sans nombre ; et l'on ajoute que les ruines immobilières qui en furent la conséquence servirent à édifier plus d'une grande fortune.

XV.

SAINT-EUSOGE.

Les Normands au Xe siècle, les Anglais aux XIIIe et XIVe, ont fait à nos contrées de bien cruelles visites. Leur passage n'était marqué que par le pillage, le sang et les ruines. Dans les siècles suivants, ce sont les Huguenots qui reprennent cette

guerre exterminatrice de laquelle Saint-Eusoge n'a pu se relever. Avant 89, Saint-Eusoge, qui a été depuis incorporé à la commune de Rogny, formait un corps de paroisse important, ayant son territoire, sa cure, son château et ses droits distincts. Elle dépendait du diocèse d'Auxerre, de l'Election de Gien, de la généralité et coutume d'Orléans.

Saint-Eusoge fut même un moment déclaré commune en 1790 et attaché à ce titre, séparément, au canton primitif de Bléneau. Cependant l'église seule avec trois ou quatre masures restaurées depuis, a échappé aux coups des dévastateurs. Son état d'isolement et son intérieur délabré semblent trahir sa tristesse et son deuil attestés encore à l'extérieur par le linceul de verdure qui la dérobe aux regards. La fondation de cette église, dont le style porte la date du XIe ou XIIe siècle, n'est pas bien connue. On sait seulement qu'elle a eu pour fondateurs les seigneurs du Pré qui ont leur tombe au milieu du chœur. Une autre tombe en pierre très dure et sur le liseré de laquelle on voit des traces d'inscriptions peu lisibles, avec quelques oiseaux grossièrement taillés, occupe encore le milieu de la nef : elle appartenait aux seigneurs de Chesne et servait autrefois à reposer les morts lorsqu'on les apportait à l'église.

Elle a été placée sous l'invocation du prêtre martyr saint Eusèbe, si célèbre par son zèle et ses prédications contre les ariens. Le nom d'Eusèbe se disait en latin *Eusogius*, ce qui a donné lieu au nom français Saint-Eusoge ou Ezoges que les habitants, par corruption, ont prononcé *Sainte-Loge*, locution qui est encore la plus en usage aujourd'hui. Avant les guerres civiles, Saint-Eusoge avait une importance plus grande; mais en 1650 on y comptait encore 120 feux, c'est-à-dire environ 500 habitants. Thomas Corneille en fait mention dans son dictionnaire géographique.

Tout le monde sait que la Puisaye, inébranlable dans sa foi catholique et se trouvant aux portes de Châtillon-sur-Loing, l'un des principaux boulevards des Huguenots, eut la plus à ressentir les marques de leur fureur. Châtillon appartenait à l'amiral de Coligni qui se mit à la tête des calvinistes après la mort de Henri II et forma un parti si puissant qu'il faillit ruiner la religion catholique en France (1).

(1) Coligny fut une des premières victimes du massacre de la Saint-Barthélémy. Les catholiques l'appelaient *le fléau* de la rance. Il faut

Le vandalisme de ces temps néfastes semble n'avoir rien laissé échapper à la destruction. On ignore l'époque précise où Saint-Eusoge a disparu. On présume que l'église aura été pillée, le village et le château du Pré détruits en 1652, à peu près en même temps que le château de Bléneau qui fut brûlé cette année-là le jour de Saint-Jean après les vêpres. Les Huguenots enveloppèrent dans la même ruine plusieurs dépendances de Saint-Eusoge : les villages de la Chapelle-Saint-Jean, des Maisons-Brûlées, des Cornabœufs, de la Buissonnière et de la Cour-des-Denis. Tous ces noms, qui figurent sur les plans terriers anciens, ont été aussi conservés fidèlement par la tradition, et les habitants des localités voisines qui les prononcent tous les jours en passant par là ne se doutent guère qu'ils foulent aux pieds tant de ruines. Ils se doutent encore moins peut-être que, au xve siècle, la majeure partie du territoire de Saint-Eusoge était plantée en vigne (1). Ce

convenir que les maux qu'il fit à sa patrie prenaient moins leur source dans son caractère personnel que dans celui de la secte dont il avait eu le malheur de devenir le chef.

Il demanda un jour à Charles IX la permission de mener une armée de huguenots en Flandre contre l'Espagne pour les empêcher de troubler la France. Charles, étant en paix avec ses voisins, ne voulut pas permettre. « M. l'admiral, dit Brantôme à cette occasion, voyait bien le naturel de ses huguenots; que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, que pour le seur ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, remuants, frétillants et amateurs de la picorée. Je sçay ce qu'il m'en dit une fois à la Roschelle, que je l'estois allé voir. »

En ce temps là et même plus tard, l'ombre plus ou moins protectrice de la tour de Châtillon s'étendait bien loin, car je lis dans un acte de *foy* et *hommage*, reçu par Me Liger, advocat ès-parlement et notaire royal de Châtillon le 7 août 1745 :

« Fut présente Henriette Lenoir laquelle s'est transportée à la principale porte et entrée du château, où étant arrivée et après avoir frappé à trois fois différentes elle auroit demandé en présence de moy, notaire, si très-hault et très-puissant seigneur, Mgr Sigismond de Montmorency, étoit en son château, ou autres personnes de sa part, pour voir faire les sommations requises par la coutume, étant en devoir et posture de vassalle, faire et porter mondit seigneur duc de Châtillon, et accepter foy et hòmage qu'elle est tenue de lui rendre et porter à cause de son fief de Noux-Besnard située paroisse de Champcevrais *à cause de la grosse tour de Châtillon*, etc. »

(1) Un des principaux habitants de la Puisaye, à qui nous faisions part de notre étonnement au sujet de ces vignes jadis très-étendues sur le sol de la Puisaye, si peu hospitalier pour elles, nous donna,

fait nous est révélé par des notes sans nom d'auteur et qui appartenaient aux archives de la fabrique.

Nous lisons encore dans ces notes, qui prennent le titre assez prétentieux d'ANNALES, que l'ancienne cloche de l'église, assez belle et pesant 802 livres, avait été fondue en 1516 et portait pour inscription : *Anne de sainct Eusèbe an Puisais suis nommé de par les paroissiens ellevée et me nomme Jacques de Cortenay l'an mil cinq cent et seize.*

Le château de Pré, construit dans la prairie arrosée par le Loing, à deux pas de son cours, entre le Coudray et Saint-Eusoge, semble avoir emprunté son nom à son emplacement. Les fossés qui l'entouraient existent encore et dessinent l'étendue de son enceinte. On voyait encore, en 1835, de nombreuses ruines qui ont été employées dans la reconstruction du château actuel de Saint-Eusoge. La date de construction de l'ancien château n'est pas connue; probablement il existait dès la fin du xve siècle, car on lit dans un aveu et dénombrement du château, du Pré, rendu à Briare par M. Jean du Pré le 13 janvier 1525 que M. Imber Gaultier, curé de la paroisse en 1493, avait *arrenté* des terres du seigneur par contrat du 13 juillet de cette dernière année.

L'église de Saint-Eusoge, qui possédait, à part de riches ornements, un quartier de pré dans la prairie du Loing et trois arpents de terres près la croix d'Aguied, jouissait aux environs d'une grande notoriété et même d'une certaine suprématie. Toutes les paroisses d'alentour, même celles du diocèse de Sens, étaient dans l'usage de s'y rendre en dévotion aux époques des grandes solennités, et la paroisse de Rogny allait tous les ans, bannière en tête, y chanter les vêpres le dimanche d'après la Saint-Jacques et la Saint Christophe.

par sa réponse le secret de l'énigme « : Que voulez-vous ? emprisonnés comme nous l'étions dans nos montagnes, ne pouvant pas amener du vin de l'extérieur et ne voulant pas boire de l'eau, nous faisions du vin quand même et on le trouvait bon. »

Le propriétaire ajoutait que depuis l'ouverture des voies de communication il avait détruit ses vieilles vignes et arraché même celles qu'il avait récemment plantées.

Ses vieilles vignes ! voulez-vous savoir ce que dure une vigne en Puisaye ? après 6 ans d'un élevage très-cérémonieux et très onéreux, la vigne fait ses 10 ans bien à peine; elle a produit en moyenne annuelle 8 hectolitres.

En 1729, l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, avait fait don à l'église de Saint-Eusoge de deux belles châsses de bois doré ornées de glacès, renfermant des reliques des saints Théodore, Simplicie, Pré et Venuste. La translation solennelle de ces reliques du château à l'église donna lieu à une cérémonie qui attira un clergé nombreux et une foule immense. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de translation où nous remarquons que la présence de Me Jean Erard, bachelier ès-lois, curé de Gien, Tonnelier, bachelier de Sorbonnes et doyen de Châtillon, Bouttray, chanoine de Sainte-Geneviève de Paris, ne fit pas céder au curé du lieu, Me Le Rouilly, une parcelle de ses attributions curiales. Lui seul préside la fête et accomplit les cérémonies voulues, moins la prédication toutefois qu'il laissa au docteur Tonnelier (1).

Ce M. Le Rouilly était d'ailleurs ombrageux et jaloux à l'excès. Il avait des démêlés fréquents avec tous ses voisins et chercha querelle plus d'une fois à son pieux seigneur M. de Chesne.

Le château du Pré ayant disparu vers 1650, le titre en fut conservé, mais le seigneur ne figure plus désormais que sous le nom habituel de seigneur de Chesne, titre attaché à la maison dont le château actuel a pris la place.

Henri de Bar, devenu chevalier seigneur de Limanton, le Pré, le Chesne et la Cormière, avait vendu, par acte authentique des 11 et 16 janvier 1677, ces fiefs, terres et seigneuries avec toutes leurs circonstances et y compris la Margaudière à Me Jean Guyot, avocat au Parlement de Paris. Le fils de ce dernier ayant vu mourir à la fleur de l'âge sa fille unique, mariée à Jean-Noël Arnauld de Bouïx en 1729, fit trois ans plus tard un testament olographe par lequel il lègue, tant en son nom qu'en celui de sa femme, une somme de 400 fr. à l'église de Saint-Eusoge. Le curé avait aussi 150 fr. de rente viagère.

(1) La chronique rapporte à ce sujet un fait bien extraordinaire : Il paraîtrait que, en 1793, au fort de la tourmente révolutionnaire, des habitants de Rogny, dans le but de soustraire ces objets de vénération aux coups forcenés des profanateurs, auraient mis en œuvre, mais vainement, tous les moyens possibles pour enlever les deux reliquaires et les déposer en lieu sûr. Ces deux châsses sont demeurées intactes dans les niches de pierre disposées pour elles de chaque côté du maître-autel de l'église de Saint-Eusoge.

Par ce même testament, il constitua à son petit-fils Jean-Noël Arnauld, outre sa portion héréditaire, la somme de 50,000 fr. à prendre sur les biens et effets de sa succession, si mieux n'aimaient les frères et sœurs du privilégié lui abandonner la seigneurie de Chesne avec toutes ses dépendances. Lors du partage qui suivit le décès de leur aïeul, en 1745, les héritiers optèrent pour l'abandon de la terre de Chesne.

XVI.

La révolution de 1789 et les événements qui suivirent et qui portèrent le dernier coup à l'église de Saint-Eusoge, paraissent n'avoir pas atteint sensiblement le seigneur du lieu qui vendit la terre de Chesne en 1799 à M. le comte Tryon de Montalembert. Cette même terre passa en 1818 à M. le vicomte Claude-Emmanuel d'Harcourt qui répara les ruines, étendit et améliora considérablement sa propriété. Par ses soins éclairés une nouvelle habitation plus vaste et plus commode prit en 1840 la place de l'ancien château devenu inhabitable dans toutes ses parties. Le possesseur actuel de Saint-Eusoge, M. le marquis d'Harcourt, ancien pair de France, neveu et héritier du vicomte, compléta heureusement cette restauration et ces embellissements. Il ajouta même au fond du domaine, qui ne comprend pas moins aujourd'hui de 800 hectares de prairies et terres labourables et de 300 hectares de bois d'une condition et d'une valeur incomparablement supérieure à celles de l'ancien domaine de Chesne.

Lorsqu'on part de Bléneau dans la direction de Rogny, on aperçoit aux Chaumes-Blanches une maison de récente construction et qui promet de devenir importante. Puis après avoir gravi la côte voisine on voit apparaître, à droite, comme une belle surprise, détachant ses blanches couleurs sur un fond de verdure, la maison de campagne de M. Marie, avocat, ancien député et ancien ministre. A gauche, l'horizon s'élargit bientôt; le Loing étend ses rives, et sur la colline prochaine, au travers des massifs de feuillage qui déroulent le long de ses pentes leurs riches tapis, l'œil découvre les sommets du château de Saint-Eusoge. La discrétion dont s'enveloppe le monument se trahit aux alentours par le luxe des pelouses alternées de fleurs, par le dessin artistique des allées et par

la longue avenue qui vient déboucher sur la route escortée d'une forêt de sapins.

Ici, encore, l'inexorable locomotive prétend faire des siennes : la voie ferrée doit traverser de part en part la propriété de Saint-Eusoge et mutiler ses magnifiques jardins. De plus, une station doit être établie à quelques centaines de mètres du château.

Il existe des sources fort belles dans les dépendances de Saint-Eusoge. Celle qui est au-dessus du moulin avait un grand renom de vertu curative. On s'y rendait en foule chaque année le jour de Sainte-Anne dont la fête était célébrée avec beaucoup de solennité dans une chapelle spéciale voisine de l'église. Cette fête, qui tombe le 26 juillet, fixait les assises de la justice qui se tenaient le jeudi suivant. Si ce jeudi coïncidait avec la fête de Saint-Germain, on renvoyait les assises à huitaine.

Une autre source existe dans la prairie à peu de distance des ruines de l'ancien château du Pré. Les eaux en sont abondantes et limpides. Au fond du bassin gazonné et ombragé qui les contient, on les voit jaillir avec force. Cette fontaine, dédiée à saint Fort (1) par la piété populaire, attire chaque année encore un grand concours de dévôts visiteurs le

(1) On ignore l'époque de la naissance du bienheureux Fort Gabriéli ; mais on sait qu'il vit le jour a Gubio, dans le duché d'Urbin. Il fut élevé par ses parents dans les sentiments d'une grande piété et conçut bientôt un goût décidé pour la vie solitaire. En conséquence il quitta jeune encore sa famille et sa patrie pour se retirer au-dessus d'une haute montagne aux confins de l'Ombrie et des Marches d'Ancône où habitaient de fervents ermites dont il voulut partager les austérités et imiter les pieux exemples. Il choisit pour sa demeure une caverne tout-à-fait isolée et surpassa par ses austérités toutes celles de ses frères. Quelques herbes crues étaient sa nourriture ; il ne buvait que de l'eau et couchait sur la terre nue. Un lambeau d'habit grossier couvrait son corps pénitent.

Cependant il se sentit pressé de quitter la vie libre des ermites pour la vie plus régulière, plus assujettie des religieux. Il désirait surtout pratiquer la vertu d'obéissance pour vaincre sa volonté et en faire à Dieu un généreux sacrifice. Dans ce dessein il se présenta au monastère Font-Avellane que le bienheureux Rodolphe venait de fonder et y reçut l'habit l'an 1030 de Gui d'Arezzo qui en était prieur. Fort-Gabriéli vécut là dans une grande réputation de sainteté et mourut le 9 mai 1040. De temps immémorial il est honoré dans sa ville natale à Gubio et Benoit XIV a approuvé son culte le 17 mars 1736.

(*Godescard.*)

lendemain de Pentecôte. Ce jour-là, par un pieux souvenir du passé, le clergé de Rogny et des paroisses voisines vient célébrer les offices religieux dans la pauvre église de Saint-Eusoge. On vient de fort loin puiser de l'eau ou tremper des linges dans la merveilleuse fontaine. Les pèlerins arrivent de Gien et même de Cosne, principalement en vue d'obtenir la guérison des enfants malades ou infirmes (1).

La jeunesse qui se rend à ces assemblées organise des fêtes, des réjouissances. On danse le soir sur la place Saint-Eusoge dont les débitants de liquides et de friandises ont envahi dès le matin les abords ; et alors les quatre ou cinq *masures* encore debout autour de l'église semblent oublier un moment leur douleur séculaire.

Noblesse oblige (2) : le marquis d'Harcourt connait la maxime ; il fait mieux, il la met en pratique. Le jour de la fête l'entrée du parc est libre et le château se fait généreusement hospitalier pour les membres du clergé. Des prix de courses aux enfants des deux sexes, toujours si avidement disputés, sont distribués le soir aux heureux vainqueurs dans la cour même du château.

M. le marquis vient y passer la saison d'été tout entière avec sa famille. A cette occasion, le curé de Rogny, chaque dimanche, célèbre une messe le matin dans l'église de Saint-Eusoge. L'état déplorable de cette église a depuis longtemps fixé l'attention du noble châtelain par les soins duquel un plan de restauration est à l'étude.

De son côté, Mme la marquise, avide de bonnes œuvres, et

(1) Les sources de Saint-Eusoge ne sont pas les seules en crédit dans les environs. La fontaine des Painchaults, dédiée à saint Bon, et peu éloignée de Saint-Eusoge, jouit d'une assez grande réputation pour la vertu bienfaisante de ses eaux. Il en est de même de la fontaine située au bas du Coudray, proche le moulin, et connue autrefois sous le nom de Notre-Dame-de-Saint-Posant, alors qu'il existait au même endroit une chapelle sous ce vocable.

(2) La maison d'Harcourt est une des plus anciennes et des plus illustres de France. Ses armes sont : *de gueules, à deux fasces d'or.*

En épousant Mlle de Saint-Aulaire (on sait que le comte de Saint-Aulaire, pair de France, a occupé successivement, et avec distinction, les plus hauts postes de la diplomatie), M. le marquis d'Harcourt devenait le beau-frère du comte de Castres dont la fille a épousé le général Mac-Mahon aujourd'hui maréchal de France et duc de Magenta.

dont les pauvres connaissent si bien la demeure, ne se contente pas de donner des secours à ceux qui souffrent. Sa sollicitude éclairée s'est étendue aux enfants, et une école de filles avec salle d'asile a été fondée à Rogny par ses soins généreux. Ce double établissement, si précieux dans une commune de 1,500 âmes, est confié à la direction de trois religieuses qui soignent en même temps tous les pauvres malades et rendent de très grands services à la commune.

XVII.

CHAMPIGNELLES.

Le château de Champignelles ne saurait prétendre aux honneurs d'une haute antiquité. Le style extérieur de l'édifice, tel que le représente le dessin de l'Annuaire, trahit une date récente : la fin du XVIIe siècle ou le commencement du XVIIIe. A cette époque de Renaissance, de transition, l'architecture, incertaine encore, admettait volontiers tous les genres à la fois dans une construction importante.

Celle-ci mesurait près de 30 toises (vieux style) de développement sur les deux façades. Celle du levant donnait sur la cour au fond de laquelle étaient les dépendances; celle du couchant dominait un beau vallon d'une pente extrêmement rapide aux pieds du château, monumental malgré ses imperfections et dont l'aspect devait être aussi agréable qu'imposant. Pour ceux-là même qui ne l'ont pas vu, il est facile de comprendre le vide immense qu'il a laissé en disparaissant. L'ensemble des constructions comprenait un corps de logis principal percé de sept ouvertures avec deux pavillons carrés faisant saillie aux extrémités et flanqués eux-mêmes de deux autres pavillons rentrés et à la Mansard. L'espèce de balcon ou plutôt de belveder qui domine, dans le dessin, la façade principale, nous paraît être une œuvre de bien mauvais goût et l'on nous assure qu'il n'a jamais existé dans les constructions. Une terrasse de ce genre n'avait, du reste, aucune raison d'être, la vue du château étant très limitée, au levant par une montagne dont le sommet atteignait et au-delà les combles du monument.

L'intérieur se composait : du vestibule d'entrée avec esca-

lier; de la salle à manger, du salon et de la chambre à coucher du maître, à droite; à gauche, d'une vaste salle de billard, d'un antichambre avec cabinets et de la chambre à coucher de la maîtresse du logis.

Au premier, les distributions étaient les mêmes quant au nombre et à l'étendue des pièces. En sorte qu'avec une maison aussi vaste, le dernier seigneur de Champignelles ayant chez lui ses deux enfants, eût été dans l'impossibilité de recevoir, sans se déplacer et un peu dignement, un seul hôte de qualité qui serait venu le voir.

On n'a pas conservé trace du château qui a précédé celui dont nous parlons. Nous avons été heureux d'en rencontrer le plan, quoique bien avarié déjà, dans la boutique d'un vieux menuisier, le père Godeau. Il avait conservé depuis 60 ans, avec les plans du château, une liasse de manuscrits y relatifs, mais il a eu depuis peu d'années la faiblesse de prêter ces feuilles à lire et on ne les lui a jamais rendues. Nous n'avons pu nous en procurer une seule.

Malgré l'importance de ses anciens seigneurs, il ne paraît pas que Champignelles ait joué un rôle sérieux dans l'histoire de la Puisaye. On constate bien son existence à une époque reculée, mais c'est à peu près tout. Champignelles est nommé dès les XIe et XIIe siècles. En 1440, la seigneurie appartenait à Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII, possesseur en même temps de Saint-Fargeau et de toutes les seigneuries qui en dépendaient alors. Plus tard elle passa aux mains des princes de Courtenay, seigneurs de Bléneau, à la famille desquels était alliée la maison de Lusignan.

Mais si l'histoire est à peu près muette sur Champignelles pour les temps éloignés, deux grands événements dont cette commune a été le théâtre depuis moins d'un siècle l'ont complétement dédommagée. Ils ont eu l'un et l'autre un véritable retentissement et leur souvenir vivra longtemps encore dans la mémoire des habitants.

XVIII.

Mais avant d'aborder ce double épisode et pour suivre un certain ordre chronologique, il nous a paru convenable de dire quelques mots de l'église de Champignelles qui, malheu-

reusement, ne se distingue guère que par l'antiquité de sa date. L'édifice, le vaisseau (car la vieille tour a disparu), dont la construction semble remonter au XIIe siècle, se compose d'un vaste carré à peu près régulier et ne comptant à l'intérieur ni piliers, ni voûte, ni ornements quelconques. Les quatre murs ont été récemment couverts d'une couche de plâtre à l'intérieur et l'on ne voit ressortir que les longues traverses de la charpente avec quelques bois debout pour la soutenir.

L'ancienne tour détruite a été remplacée par une autre tour de construction tout-à-fait récente au-devant de l'église en 1845 probablement sur l'emplacement de celle qui avait disparu. La nouvelle tour bâtie en briques forme un carré assez élevé au-dessus duquel est gracieusement assis un clocher octogone, élancé, du meilleur effet comme coup-d'œil à distance et comme décoration surtout en l'absence du château. Une double et large arcade cintrée donne entrée sous le porche de la tour. La première arcade, fermée d'une grille, donne accès du dehors, et par la seconde on pénètre dans l'église.

C'est à la générosité de Mlle Lusignan, dernière représentante de la maison de Champignelles, qu'est due l'érection de cette tour. Pour se venger des mille tracasseries (1) que lui

(1) Au nombre de ces propriétés était la petite halle aux grains qui autrefois dépendait du château, mais qui était tellement à la convenance de la commune, que celle-ci faisait tous ses efforts pour l'obtenir à titre gratuit sous le bénéfice des immunités dites communales nées à la suite de la révolution.

Voici, à ce sujet, la dernière lettre connue de Mlle de Champignelles ; nous copions textuellement l'original :

« Paris, ce 13 novembre 1813.

« J'ai reçu ce papier que vous m'avez adressé, monsieur, le 21 octobre. Mon conseil n'étant point à Paris, je n'ai pu qu'hier, à son arrivée, lui montrer les trois pièces susdites. Je vous prie de m'envoyer de suite la copie exacte du sous-seing par laquelle je vous ai fait vente de la halle.

« Saint-Loup louait ladite halle, vous qui êtes sur les lieux, il vous serait possible de vous procurer les différents baux. A qui Saint-Loup la louait-il ? Combien était-ce par an, je ne me le rappelle pas...

« D'après cela j'établirai ma défense.

« Il faut que les habitants de Champignelles aient bien envie de me faire tout le mal qui leur passe dans la tête pour me disputer cette propriété...

« Recevez, messieurs, mes sentiments distingués,

D'A. R. DE CHAMPIGNELLES.

avait récemment suscitées la commune à l'occasion de certaines parcelles de propriétés autrefois dépendantes du château, Mlle de Champignelle légua par son testament une somme de 20,000 fr. à la commune. On lit, en effet, sur une grande plaque de marbre noir fixée au mur latéral de gauche dans l'église de Champignelles, l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE,

De mademoiselle Adelaïde-Charlotte-Louise de Rogres de Lusignan de Champignelles, décédée à Paris le 30 octobre 1830, fille de feu Louis-Armand de Rogres de Lusignan de Champignelles et de dame Louise-Thérèse-Charlotte D'y de Missy,

De Charles-Henri de Rogres de Lusignan, son frère, décédé à Champignelles, le 12 novembre 1770,

De Louis-Réné de Rogres de Lusignan de Champignelles, son aïeul, lieutenant général des armées du roi, décédé à Champignelles le 17 mai 1784, époux de dame Jeanne-Henriette Lefebure de Laubrière,

Et de Charles-Louis de Rogres de Lusignan de Champignelles, son bisaïeul, décédé le 28 avril 1756,

Ces trois derniers enterrés dans l'église de Champignelles (1).

Le testament olographe de mademoiselle de Champignelles, fait à Paris le premier mai 1830, contient ce qui suit : « Je donne et lègue à la commune de Champignelles, pour rétablir son église, la somme de vingt mille francs, et mettre une pierre en marbre avec les noms de mes parents qui y ont été enterrés, et une messe à perpétuité pour le repos de leur âme, une autre pour mon père et ma mère. »

Le conseil municipal de Champignelles, plein de reconnaissance pour la bienfaitrice de la commune, a arrêté que ses dernières volontés seraient gravées sur ce marbre destiné à en perpétuer le souvenir ; leur accomplissement est confié à la vigilance et à la piété des habitants de la commune de Champignelles.

La délibération est du 7 mai 1834, elle est signée : Courtois ; Vicard fils ; Jeannot, adjoint ; Pogé, gendre Maiseau ; Bourdin, avocat ; Lavollée ; Davot, Pierre ; Duguiot, gendre Belhomme ; et Joseph-Fidèle Pelegrin, maire, président du conseil municipal.

(1) Les armes de la maison de Champignelles étaient : *d'or, à troi tourteaux de gueules, au lambel de cinq pendans d'azur.*

Dans le cours de l'année 1860, une autre inscription placée sur une pierre blanche, au mur de droite de l'église et à peu près en face la première, par les soins de M. le baron de Braudoise, allié à l'illustre famille du baron Séguier, porte ce qui suit :

A la mémoire
de Jeanne de Sancerre,
femme de Jean Ier de Champignelles,
arrière petit-fils de Louis le Gros,
roi de France,
et petit neveu
de Pierre II de Courtenay,
empereur de Constantinople.
Elle mourut à Champignelles
le 11 avril 1313,
et fut,
selon ses dernières volontés,
inhumée dans cette église ;
près d'elle ont été aussi inhumés
ses deux petits-fils
Jean II de Courtenay
et Pierre II,
seigneur de Champignelles,
mort le 12 mars 1394.

L'auteur de cette dernière inscription était, malgré la distance des temps, parfaitement renseigné, car, en mai dernier et par suite des travaux de restauration du maître-autel et des deux autels collatéraux du chœur, des fouilles ont été pratiquées et ont amené la découverte des tombeaux indiqués dans l'inscription. Nous tenons de M. le curé lui-même qu'en faisant procéder à ces recherches souterraines pour diriger la décharge d'une piscine près de l'autel latéral de droite, les ouvriers ont mis à nu, à moins d'un mètre de profondeur, une large tombe en briques et en ciment qui, pour n'être pas romain et après six siècles, a offert aux coups de pioche une très sérieuse résistance. Le caveau sépulcral, une fois ouvert, présentait, avec de nombreux ossements non confondus, trois têtes bien conservées dont l'une, peu volumineuse et assez allongée, paraissait avoir appartenu à une femme. Les deux autres étaient des têtes d'enfant. M. le curé de Champignelles, après avoir constaté lui-même l'existence et la forme de ces ossements, les a fait soigneusement replacer dans la voûte qu'ils occupaient et l'ouverture du caveau a été aussitôt remplie et fermée.

XIX.

En compulsant les archives de la mairie, nous avons constaté que, en 1597, il y avait eu à Champignelles 75 naissances et 84 l'année suivante. C'est un bon tiers en sus de la moyenne actuelle. Les mêmes registres donnent, en 1631, 71, et l'année suivante 68 naissances. Il semble qu'il y ait eu à 35 ans de distance une diminution déjà sensible. Le plus ancien des registres porte la date de 1584; mais il contient plusieurs lacunes. Celui de 1631 est un registre oblong assez bien conservé. En tête on trouve une note écrite avec beaucoup de soin et portant que l'église de Champignelles, dédiée à Sainte-Colombe, appartient à Mme Colombe de Champignelles.

En présence des chiffres qui précèdent et des indications puisées dans des documents antérieurs, ce n'est point une conjecture que d'admettre l'importance qu'a eue autrefois Champignelles. Dubouchet, dans son excellente histoire de la maison des Courtenay, le testament de Guillaume de Courtenay en 1276, et d'autres pièces qu'il produit, établissent clairement cette importance qui s'étendait du reste à la plupart des localités voisines. Ainsi Champignelles avait déjà au XIIIe siècle des foires très fréquentées aussi bien que La Ferté-Loupière et Charny. Des léproseries ou maisons-Dieu (1) exis-

(1) Ces établissements de bienfaisance, qui portent aujourd'hui le nom d'hôtel-Dieu et d'hospices, possédaient des maisons, des biens, des rentes, des revenus de toute espèce. De nos jours, on croit généralement que la gestion de ces établissements, avant 1789, était bien vicieuse, ou, tout au moins, sans beaucoup d'ordre dans l'emploi des secours. C'est une erreur.

Il nous est tombé sous la main, un compte de gestion rendu par le receveur administrateur de l'hôtel-Dieu de Bléneau pour les années 1768, 1769 et 1770. La gestion du receveur embrassait une période de trois années, au bout desquelles on lui donnait un successeur. Dans un détail de 27 pages, ce compte présente par chapitre les recettes et les dépenses avec un ordre, une clarté et une méthode au moins égale à la comptabilité actuelle. Chaque nature d'opération y est distinguée et les divisions se suivent sans se confondre. La récapitulation finale donne pour résultats d'ensemble 1,946 livres 11 sols, 6 deniers de recette, et 1,898 livres 17 sols de dépense. C'est un produit annuel de 650 livres qui aujourd'hui serait au moins double et ne laisse pas de représenter un avoir important. Le procès-verbal de clôture et d'approbation porte :

» Aujourd'hui 20 octobre 1771, nous Pautrat, curé de Bléneau,

taient dans ces trois communes de même que dans celles de Malicorne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts et Villiers-Saint-Benoît. Et ces établissements étaient certainement dus à l'affluence de population qu'avait attirée dans ces localités l'industrie du fer que l'on fabriquait alors sur une vaste échelle pour les besoins de la guerre. Qui sait à quelle époque remontait l'importance acquise par nos localités? La Puisaye, pays couvert, accidenté, inabordable aux armées rangées, fort riche en bois et en minerai de fer, n'a-t-elle pas pu jouer un rôle considérable dès l'époque des invasions romaines? Les Gaulois ne l'auraient-ils pas choisie comme un pays propice pour se mettre à couvert, pour y fonder des entrepôts militaires plus à l'abri des coups de l'ennemi et où la résistance offrait toujours plus d'avantage en cas d'attaque?

L'obscurité qui pèse sur l'histoire de ces temps reculés, si riches de faits et d'intérêt, ne permet de rien préciser, ni même de rien affirmer à leur endroit, mais ces énormes amas de scories, ces montagnes de résidus qui embrassent toute la zone comprise entre Toucy et Tannerre, sont des documents historiques d'une irrésistible éloquence.

XX.

Avec nos principes actuels d'unité absolue, nous nous faisons difficilement à l'idée de l'état de choses précédent, à l'éparpillement si compliqué des anciennes attributions fiscales et administratives.

Ainsi, il nous répugne d'admettre que le comte de Champignelles allât exercer ses droits seigneuriaux sur de lointains

Germain, procureur fiscal, Edme Convert, Edme Lefebvre, Louis Bourgoin, Brigault, tous notables habitants de Bléneau assemblés à l'effet d'examiner les comptes du sieur Convert, rendant compte de la recette et de la dépense de ses trois années d'exercice de receveur de l'hôtel-Dieu, lequel compte à nous représenté, nous avons reconnu que la recette était de... la dépense, de... et le reliquat de... que ledit sieur, rendant, a remis entre les mains du sieur Claude Trouvain ayant compte, et ont été les pièces justificatives examinées par ladite assemblée, dont décharge et quittance ainsi que des titres, etc., etc. »

domaines, tandis que M. de Courtenay, seigneur de Bléneau, venait aux portes de son château exercer sur Villars et sur Parc-Vieil. Ce dernier domaine, après bien des vicissitudes, était passé, au XVIe siècle, de la maison Choisy à la maison Dupé dont le chef, Hervey Dupé, seigneur de Launay et d'Orvaux près Nantes, avait épousé Jeanne Lespervier. Il en eut trois fils. Jean, le second de ses enfants, devint seigneur de Châtillon et de Tannerre par son mariage avec Antoinette de Choisy en 1514. Il était mort avant 1531, car sa veuve comparut à la rédaction de la coutume de Lorris avec Pierre, son fils aîné.

Ce dernier, baron de Tannerre, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, ne laissa pas d'enfants. Hervé, son frère, qui avait épousé Claudine Stuart, nièce du comte d'Aubigny, maréchal de France, eut un fils, Edme, qui prenait le titre de baron de Louesme et de Tannerre. Edme-François, fils du précédent, marié en 1614, eut pour héritier direct François Dupé qui s'intitulait marquis de Louesme et fut père de Pierre-Edme Dupé, dernier comte de Louesme, capitaine de cavalerie, lequel épousa Marie-Françoise de Constant de Villemond, veuve en premières noces du baron de Helldorf, colonel d'infanterie.

Il paraît que les ancêtres du comte de Louesme joignaient la fortune et la noblesse; mais le dérangement profond des affaires de son père et les prodigalités de sa jeunesse avaient amené la saisie de tous ses biens. L'état de gêne qui en résultait s'aggravait encore des prétentions exagérées de sa femme. Celle-ci avait eu de son premier mariage deux enfants : un fils, Maurice, baron de Helldorf, auquel le comte de Louesme avait donné par contrat de mariage ses terres de Louesme et du Parc-Vieil; et une fille, Françoise-Charlotte-Julie, qui fut mariée à Louis-Pierre de Grimault, comte de Moyon.

Tels étaient, dit M. Déy, auquel nous allons emprunter le récit du drame émouvant que nous avons à rapporter, tels étaient les nobles hôtes du Parc-Vieil vers 1767.

« Depuis longtemps déjà le marquis de Louesme et sa famille vivaient en mauvaise intelligence avec le lieutenant général Louis-Réné de Rogres, marquis de Champignelles.

« Celui-ci, comme seigneur suzerain du lieu, avait à l'église la place d'honneur; c'est à lui que le bedeau faisait le plus profond salut; c'est à lui que le fabricien offrait d'abord le

pain bénit ; c'est à lui enfin que le curé envoyait le premier coup d'encensoir. M. de Louesme ne manquait pas d'orgueil, mais ami de la paix et d'humeur accomodante, il ne sentait pas assez vivement, au gré de la comtesse, la position inférieure qui lui était faite et l'injure permanente dont il était l'objet. Des cancans de village, colportés par les flatteurs des deux camps, envenimaient cette sourde querelle qui s'aigrissait aussi d'un levain de vieille rancune (1).

« Le marquis de Champignelles, créancier du marquis de Louesme d'une somme de 6,000 livres, avait cédé, en 1740, cette créance à son fils ; celui-ci en avait poursuivi le recouvrement, et les fils Dupé, pour se libérer, avaient été forcés de lui abandonner des biens en paiement. D'autres dettes étant devenues exigibles, les terres de Louesme et du Parc-Vieil avaient été affermées judiciairement au sieur Taconnet, bourgeois de Paris, qui en avait fait saisir les censives. Le comte de Louesme avait essayé de liquider complétement les dettes de son père et de conserver ces propriétés à la famille

(1) Ce qui ajoutait encore, dans l'esprit altier et jaloux de Mme de Louesme, à ses griefs imaginaires, c'est que, chaque dimanche, pour franchir les quelques cents mètres qui séparaient le château de l'église de Champignelles, le comte faisait atteler son plus beau carrosse et la comtesse se faisait apporter en palanquin, tandis que les pauvres hôtes de Parc-Vieil étaient obligés de parcourir à pied les deux pentes d'un ravin alors inaccessibles aux voitures et d'un grand kilomètre de parcours.

C'était là une manie, une vanité de grand seigneur qui prenait les proportions d'un crime aux yeux d'une voisine qui se posait en rivale.

Dans un volumineux dossier dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Paul Lavollée, propriétaire actuel du château de Parc-Vieil, nous avons trouvé des pièces qui établissent le profond embarras financier du comte de Louesme, lequel laissait tomber en ruines jusqu'au pont-levis de son château. Comme on savait ses biens saisis, il battait monnaie difficilement et ne trouvait à vendre qu'à force de concessions.

Ainsi, le 17 avril 1766, il vendait à un sieur Dhémare, marchand de bois à Montargis, cent chênes à choisir, à la Gibardière, moyennant 600 livres versées *comptant*, plus 24 livres de pot de vin.

Le 22 janvier de l'année, il vendait quinze arpents de bon et beau bois fonds et superficie à un sieur Cheminan, de Grandchamp, moyennant 784 livres, en principal, plus 24 livres de pot de vin, toujours *au comptant*. La même année, il faisait de nouvelles ventes non moins avantageuses pour ses acquéreurs.

de sa femme ; il était même parvenu à désintéresser le sieur Taconnet qui lui avait cédé, le 13 août 1775, les censives saisies. Ces embarras financiers augmentèrent toutefois, et, pour les dissimuler, la maison du Parc-Vieil affectait, vis-à-vis de M. de Champignelles, des airs de hauteur d'autant plus grands que ce dernier avait successivement réuni au fief suzerain presque tous les fiefs qui en relevaient et qu'on pouvait lui supposer le désir d'y joindre aussi le Parc-Vieil.

« Les terres de cette seigneurie s'étendaient jusqu'aux bords de l'Agréau (1), sous les murs du château de Champignelles, et chaque jour la chasse de M. de Louesme y faisait une sorte de parade qui avait plus d'une fois excité la bile du vieux général. Enfin les choses en vinrent à ce point que M. de Moyon provoqua en duel le comte de Champignelles qui refusa, soit que ses soixante-trois ans lui en fissent un devoir, soit que sa position de lieutenant général ne lui permit pas de mesurer son épée avec celle d'un simple capitaine. Quoiqu'il en soit, le dimanche suivant, quand M. de Champignelles sortit de la messe et que la foule qui l'avait précédé s'ouvrit sur son passage, la comtesse de Moyon vint au devant de lui et lui offrit un sabre de bois, en disant : Je salue votre seigneurie avec cette épée comme Arlequin. Cette scène fit, dans le pays, une profonde impression; les ennemis du général en augmentèrent le retentissement par des placards injurieux, et la passion ne connut plus de bornes.

« Ces placards étaient ainsi conçus.

EPÉE A VENDRE.

S'ADRESSER A M. DE CHAMPIGNELLE. CETTE ÉPÉE EST TOUTE NEUVE QUOIQU'IL LA PORTE DEPUIS 50 ANS. IL PRÉVIENT LES ACQUÉREURS DE NE CE POINT ALARMÉ SI ELLE EST SI ROUILLIÉ CES QU'IL NE LA JAMAIS TIRÉ NI ICI NI A L'ARMÉE. IL EN FERA BON MARCHÉ LUI ÉTANT INUTILE.

« Cependant les créanciers du comte de Louesme se montraient de plus en plus pressants et obtenaient plusieurs jugements contre lui. Chargé de le mettre à exécution, Charles Jolivet, huissier à cheval du châtelet de Paris, à la résidence de Charny, avait vu le château du Parc se fermer devant lui

(1) La carte du dépôt de la guerre intitule ce ruisseau le Four et non l'Agréau.

et n'avait pu remplir sa mission. Il réclame alors l'assistance de la force publique et se présente de nouveau au Parc-Vieil, le 1er juillet 1768, appuyé de la gendarmerie de Saint-Fargeau, commandée par le brigadier Charles-Maurice-Hubert Labossé. Quand la petite troupe arriva devant le château, le pont-levis était levé : on tint conseil, mais pendant qu'on délibérait, les murs se garnirent de défenseurs et la résistance s'organisa. Sommant d'abaisser le pont-levis, la force publique fut sommée à son tour de se retirer si elle ne voulait essuyer le feu de la place. Une semblable menace ne pouvait effrayer un brave militaire comme Labossé; elle hâta sa résolution. Il commanda l'assaut, et, qui le croirait, rivalisant d'ardeur, l'officier ministériel tente lui-même l'escalade. Aussitôt la fusillade commença comme on l'avait annoncé et ne discontinua qu'après la retraite des assiégeants. Deux des leurs étaient restés sur le champ de bataille. C'était Jolivet et le gendarme Gautray.

« La journée du 2 se passa à enterrer les morts; le 3, le siége recommença. Mais, cette fois, le commandant a pris ses mesures. Ses hommes, disséminés en tirailleurs, arrivent d'arbre en arbre jusqu'aux bords des fossés, et combattant ainsi à armes égales, Antoine Godard, un des assiégés, tombe bientôt frappé d'un coup mortel. Presque aussitôt le pont-levis s'abaisse et la place est conquise.

« Cette scène sanglante, dont le moyen âge offrit tant d'exemples, a le droit de surprendre en 1768, et, circonstance aussi remarquable, c'est que le sang versé au Parc-Vieil pour la défense des lois ne sera pas sans gloire pour la France. Marguerite Gillet, veuve Jollivet, obtiendra pour ses enfants orphelins 4,000 livres de dommages-intérêts qui seront consacrés à leur éducation; l'intelligence et la bravoure de Labossé se seront révélés, et puis le temps viendra où l'enfant du peuple aura aussi sa place au soleil de la patrie. Patience!

« Jean-Baptiste-Moïse Jolivet, fils de l'huissier de Charny, d'abord avocat, sera bientôt administrateur du département de Seine-et-Marne, député à l'assemblée législative, conservateur général des hypothèques, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique, conseiller d'Etat, commandant de la Légion-d'Honneur et comte de l'Empire (1)! Quant à Labossé,

(1) Le comte Jollivet avait acquis, sous le premier empire, la terre

quoiqu'il ait commencé trop tôt sa carrière, il aura le temps encore de conquérir les épaulettes de colonel de hussards et le bonheur de voir ses deux fils, l'un, Mathieu Labossé, général et baron de l'Empire, l'autre, Jean-Frédéric, colonel de cavalerie.

« Mais revenons au Parc-Vieil.

« Le comte et la comtesse de Louesme furent arrêtés et une instruction criminelle fut dirigée contre eux et leurs complices, au bailliage de Montargis. Un an s'écoula de la sorte, mais l'affaire ayant été portée de Paris, le 4 juillet 1769, la justice humaine, terrible, impitoyable, condamna le comte et la comtesse de Louesme à avoir la tête tranchée en place de Grève et prononça, au profit du roi, la confiscation de tous leurs biens. »

Hâtons-nous d'ajouter que cette terrible sentence ne reçut pas son exécution. Par l'influence d'une femme alors trop célèbre et qu'elle connaissait, dit-on, personnellement, la comtesse de Louesme obtint des lettres de grâce pour elle et pour son mari. On ajoute même que le roi, sur le récit pompeux que lui avait fait la Dubarry, voulut voir la comtesse de Louesme et loua cette femme-soldat de son sangfroid intrépide au milieu des balles.

La confiscation avait été d'abord maintenue, puis le bénéfice en avait été accordé en 1774 au comte de Moyon, devenu colonel. Mais les créanciers étaient nombreux. Un contrat d'union intervint entre eux après quoi la terre de Louesme et le Parc-Vieil furent vendus. Enfin, le 10 septembre 1780, le marquis de Champignelles opérait le retrait de la terre de Parc-Vieil sur Messire Saulnier, conseiller d'Etat, qui s'en était rendu acquéreur. Le marquis, en effet, pouvait retenir cette terre comme puissance de fief mouvant à lui immédiatement. Cependant la chose n'alla pas de soi. L'acquisition avait coûté à Messire Saulnier 67,150 livres en principal, mais il avait dû payer en outre 16,000 livres tant pour les frais que pour certains objets mobiliers abandonnés par les anciens propriétaires, et il voulait être indemnisé de cette dernière somme,

et le château d'Avrolles, proche Saint-Florentin. Bienfaiteur généreux et éclairé, il dota cette commune d'une rente annuelle de 300 fr. applicable au traitement d'un instituteur. Il accorda la même faveur aux communes de Turny et de Venizy, qui lui ont conservé, comme Avrolles, un pieux souvenir de reconnaissance.

ce qui souffrait quelques difficultés. Le marquis, désireux de ne plus voir se renouveler les scènes déplorables que nous venons de raconter, finit par céder aux exigences d'ailleurs fort justes de l'acquéreur et consentit à lui payer la terre 83,150 livres. Le contrat de retrait féodal s'abstient de désigner les contenances et appartenances de Parc-Vieil ; il porte simplement *la seigneurie telle qu'elle se consiste et comporte sans en rien excepter, retenir ni réserver.*

XXIII.

Lors de la formation des districts en 1790, Champignelles fut érigé en chef-lieu de canton. Mais les districts n'eurent pas une longue durée et leur disparition enleva à Champignelles son titre et sa position de chef-lieu cantonal.

Du reste, cette commune, très importante en population, ne l'est pas moins par son commerce et son industrie. La propriété y est plus divisée que dans la plupart des communes voisines, et, comme conséquence, le travail y est plus actif et l'agriculture généralement plus développée. Bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, Champignelles a l'inconvénient d'avoir des rues en pente et d'être assez peu abordable au couchant. Mais ces désavantages sont compensés largement par la position excellente de Champignelles au centre de cinq ou six communes dont il attire les produits sur ses marchés hedbomadaires où les œufs, le laitage et les volailles abondent de tous côtés. Les affaires y sont d'autant plus actives que les pourvoyeurs du marché parisien viennent s'y approvisionner et expédient par le chemin de fer.

La population de Champignelles était peu sympathique à la famille de Lusignan. Le comte Roch, qui était mort très âgé en 1785 et qui passait pour n'être pas très riche, jalousait fort les fortunes roturières qu'il voyait s'élever autour de lui.

Ces jalousies étaient un peu partagées par le marquis son fils qui lui succéda et affectait une hauteur approchant du dédain. La sœur du marquis, Mlle de Champignelles, avait été mariée, le 30 août 1764, au comte de Douhault, lequel mourut sans enfants dix-huit mois après son mariage. Sa

jeune veuve, qu'affecta vivement cette mort prématurée, revint à Champignelles auprès de sa famille. Elle vécut ainsi vingt-deux ans dans la retraite et le silence, et mourut à Orléans chez une de ses parentes le 21 janvier 1788, laissant pour unique héritier son frère, le marquis Armand-Louis Rogres, alors sous-lieutenant dans les gardes du corps.

La tombe est ordinairement un asile respecté. Il n'en devait pas être ainsi pour Mme de Doubault, et les malheurs dont sa vie avait été abreuvée n'empêchèrent pas une intrigante d'exploiter sa mort même pendant plus de vingt ans, à la faveur des événements qui suivirent la révolution. Mais laissons encore M. Déy nous raconter les principaux épisodes de cette infâme comédie :

« Dans les premiers jours d'octobre 1791, dit-il, on était à Champignelles dans la plus vive agitation. La garde nationale était en armes ; on parlait des quinze mille émigrés à Coblentz, des quatre cent mille hommes de troupes étrangères qui devaient, avec eux, envahir la France ; on parlait de l'absence de M. de Champignelles qui, sans doute aussi, passait la frontière...

« Au milieu de ces émotions populaires et à la tombée de la nuit, un équipage s'arrête à la porte de l'auberge du *Cheval-Blanc ;* Pierre Bauchet, l'hôte de céans, se présente, et Mme Dumoutier de Mérinville, c'est le nom de l'illustre voyageuse, le prie de la faire conduire au château. A son arrivée, le concierge Jean Loup, dit Saint-Loup, s'empressa à la portière, mais étonné de n'y rencontrer qu'une dame qu'il ne connaît pas plus que sa femme de chambre, il s'enquiert du nom de la visiteuse et du but de sa visite.

« La marquise de Mérinville, cousine de M. de Champignelles, demanda à loger au château. — Je vous fais excuse, répond Saint-Loup, mais je ne connais à M. de Champignelles aucune parente de ce nom, et j'ai, du reste, la recommandation la plus expresse de ne recevoir personne sans un ordre écrit. Force fut donc à la marquise de revenir au *Cheval-Blanc* et de s'y installer.

« Une grande dame logée chez Bauchet, et Saint-Loup lui refusant la porte du château ! Il en fallait bien moins pour exciter l'attention publique.

« Dès le soir, une foule de curieux envahissait l'auberge. La marquise de Mérinville parlait à chacun avec bienveillance.

Le lendemain et les jours suivants les visiteurs se pressaient plus nombreux. Bauchet ne savait auquel entendre, et la marquise, oubliant, au milieu de ce peuple, l'orgueil d'un vain titre et des traditions surannées, descendit bientôt à une assez grande familiarité pour qu'on osât lui offrir un verre. Elle accepta sans difficulté et s'associa aux conversations de tout genre et aux libations de toute nature. — On prétend, dit enfin la populaire marquise, qne je ressemble beaucoup à ma cousine de Douhault; voyons, mes amis, regardez-moi bien, est-ce vrai? Chacun s'empresse, et, après avoir analysé ses vagues souvenirs, assure qu'elle ressemble, en effet, à s'y méprendre, à madame de Douhault.

« Ne vous en étonnez pas, braves habitants de Champi-
« gnelles, car je suis madame de Douhault elle-même. Mon
« frère a fait croire à ma mort, mais je vis pour vous aimer
« et pour bénir avec vous la chute de tous les tyrans, de tous
« les oppresseurs.

« Je répudie et je maudis ma famille; heureuse de consa-
« crer ma vie à soulager l'infortune, je vais fonder un hôpital,
« et tous mes biens appartiennent dès aujourd'hui à la ville
« de Champignelles. »

Des bravos tumultueux couvrirent la voix de la marquise à qui l'émotion ne permit pas de continuer.

A ce moment, le père Bauchet est interpellé par un de ses voisins. — C'est bien madame de Douhault? — Dame, faudrait voir; et Bauchet se haussa sur la pointe des pieds. — Eh bien? dit l'autre. Comment, vous ne reconnaissez pas madame de Douhault? — Ma foi, répond Bauchet, non, vraiment, puisqu'il faut vous le dire.

Un cri de réprobation s'éleva à l'instant contre le malheureux Bauchet. La marquise, indignée, choisit un autre gîte, et l'auberge si pleine est bientôt déserte.

Le sieur Retard, secrétaire de la mairie, devenu en même temps secrétaire intime de la marquise, organisa une souscription pour subvenir aux frais du procès : elle s'éleva bien vite à 1700 livres. On annonça ensuite une enquête à son de caisse et on y procéda sur l'heure. Quatre-vingt-seize témoins se présentèrent : tous reconnurent Mme de Douhault.

Dès ce moment, elle a reconquis à Champignelles son état civil; elle est appelée à toutes les fêtes de famille et trois fois elle y accepte le titre de marraine. Ces plaisirs toutefois ne

l'empêchent pas d'aviser aux moyens de rentrer dans la possession de ses biens usurpés et de reprendre plus légalement sa position sociale. M. de Champignelles est assigné devant le tribunal du district de Saint-Fargeau en partage de la succession de ses père et mère et en restitution dont le chiffre est porté à cinq cent mille francs. Mais il est temps de faire connaître le héros de cette histoire, la femme Buiret.

Un pauvre homme, exerçant la profession de menuisier à Paris, avait, en 1756, une fille Anne, dite *Nanon*, que les malheurs de ses parents laissèrent toute jeune à la charge de son aïeul, le père Broquet, menuisier appareilleur. Celui-ci étant venu se fixer à Sens, sa petite-fille l'y accompagna. De bonne heure l'âge avait développé chez elle de mauvais penchants. A dix-neuf ans elle épousa Jean Baudin, tourneur à Sens. Mais elle quitta bientôt son mari pour suivre un épicier de Courtenay et commencer une vie d'aventures et de hontes. En 1785, au moyen d'une légère altération du nom de son mari, elle prit le nom d'une femme de chambre de la reine dont elle revêtit la petite livrée. Elle loua une voiture et se mit en quête des reconnaissances du Mont-de-Piété sous prétexte de retirer les effets des indigents à l'occasion de la naissance du Dauphin, et effectivement pour se les approprier. La police étant bientôt sur ses traces, elle fut écrouée à la Salpétrière sous le nom de Grainville. Relaxée en 1789, elle prit l'année suivante le nom d'Anne-Louise de Champignelles et fut condamnée à un mois de prison pour supposition de nom tendant à abuser le public, ce qui ne l'empêcha pas d'emprunter de nouveaux noms de baronne et de marquise qui ne lui appartenaient pas plus que le premier.

Ayant quitté Paris en 1791, elle arrive à Auxerre, par le coche, se présente chez Mme Deschamps sous le nom de veuve de Mérinville, née de Champignelles; Mme Deschamps lui confia un sac d'argent pour M. D'Avigneau, son neveu, député, alors à Paris. Elle se rend ensuite à Saint-Julien; mais l'abbesse, qui connaissait parfaitement la famille de Champignelles, lui fit mauvais accueil. Piquée au vif, la visiteuse lui adressa ce billet :

Madame, je *sui surpris* de votre *manierre* de *pansé* à mon *aigard* si vous *aitre inquiette* de mon nom le *voilas* Anne Louise *Adailaide* de *Champlinelles*, veuve du sieur Montiel de Mérinville dame pour *a compagne* madame *Etlisabaite*.

Mme Deschamps, bientôt informée, s'empressa de faire saisir les effets de la prétendue marquise qui restitua à peu près et obtint main levée.

D'Auxerre, Anne Buret se rendit à Saint-Fargeau et se présenta au château, toujours sous le nom de Champignelles. Elle pria M. de Saint-Fargeau de lui prêter sa voiture, et c'est précisément cette voiture d'emprunt qui servit à la transporter à Champignelles, comme nous l'avons dit plus haut, métamorphosée en marquise de Mérinville, puis en marquise de Douhault.

« Le tribunal de Saint-Fargeau, continue M. Déy, lui trouva peu de naturel dans ce dernier rôle : elle était plus jeune, plus grande, plus forte que madame de Douhault. Elle n'avait ni ses manières distinguées, ni son langage, ni son orthographe, ni son style pur et facile.

« Elle ignorait tout ce que ne pouvait ignorer madame de Douhault : ses souvenirs d'enfance, de pension, de première communion, de jeunesse, de mariage, de fortune, de vie conjugale ; elle dénaturait toute l'histoire de sa famille et la sienne propre.

« En conséquence, le tribunal la débouta de ses prétentions, lui fit défense de prendre à l'avenir les noms et qualités de madame de Douhault, la condamna à 5,000 fr. de dommages-intérêts applicables aux pauvres de Champignelles. »

Sans se déconcerter et comptant sans doute plus sur la marche des événements que sur la bonté de sa cause, la fausse marquise part pour le Berry où madame de Douhault avait habité la belle propriété de son mari. Sa marche ressemble à un triomphe ; partout la garde nationale lui fait escorte et pare sa voiture de rubans et de guirlandes de fleurs.

« Arrivée à Bourges, le conseil municipal s'empresse de rendre ses devoirs à la marquise. A Argenton, la foule se porte en foule à son hôtel et l'envahit de toutes parts, aspirant au bonheur de la voir. Quelques personnes hasardent des doutes timides sur son identité, mais le flot les repousse comme à Champignelles. C'etait si bien madame de Douhault !

Elle interjeta appel du jugement de Saint-Fargeau ; elle fit mieux : elle s'inscrivit en faux contre l'acte de décès de madame de Douhaut, et prit à partie les témoins qui l'avaient signé.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les phases si diverses, si compliquées de tous les procès auxquels donna lieu le conflit de juridiction et les appels successifs qui s'ensuivirent, non plus que les nouveaux méfaits qui attirèrent à l'ex-rempailleuse de nouvelles condamnations. Ce qui surprend le plus dans la suite de cette affaire, c'est que pendant vingt ans, des hommes haut placés consentent à dépenser leur influence, leur talent et même leur argent pour le triomphe d'une cause impossible et que les tribunaux français, quelques nébuleux que fussent les temps, ont eu le courage et la gloire de répudier toujours, de flétrir comme elle le méritait.

Une autre gloire non moins grande, quoique d'un autre genre, demeure acquise à Mlle Lusignan de Champignelles, dernière du nom, nièce de l'infortunée marquise de Douhault, pour l'éclatant et généreux pardon dont elle couvrit tant d'inimitiés et d'injustes persécutions. Sa seule vengeance, écrite dans son testament, se traduit par un legs de vingt mille francs à la commune de Champignelles. Nobles représailles!

Le marquis de Champignelles ayant émigré pour échapper à la guillotine, ses biens avaient été confisqués. Le château toutefois fut à peu près respecté, même aux plus mauvais jours de la terreur. Le mobilier, d'ailleurs, avait été vendu en 1793, et acheté par les habitants de Champignelles. Les intérieurs du château avaient subi de fortes avaries lorsqu'il fut procédé à sa démolition générale en 1800.

Le marquis de Champignelles mourut en 1803, au milieu de ses procès, dont sa fille accepta le pénible et douloureux héritage. Elle eut, comme nous l'avons dit, le bonheur de triompher et la générosité de pardonner.

XXV

Jeux terribles de la fortune et mobilité des temps!

Une aventurière, une vile comédienne, faisant la mort complice de son crime, insultant au malheur, insultant à la crédulité publique, vient jeter impunément l'éclat de ses scandales comme un suprême outrage à la mémoire d'une femme pure et vénérée; elle vient s'efforcer de salir dans sa chute le noble écusson d'une famille illustre. D'un autre côté, voici Parc-Vieil qui dépendait du château de Champignelles et qui lui a survécu. Le suzerain a succombé et le vassal est

resté debout, dégagé de ses liens et très-bien portant dans sa verte vieillesse.

Aujourd'hui il ne reste plus du château de Champignelles que quelques débris informes des vastes celliers creusés sous les constructions. L'ancienne cour donne passage à une grande rue et les remises ont été converties en bâtiments d'habitation. Tout le reste a disparu.

L'aspect des grandes ruines excite naturellement les regrets, les pieuses sympathies. Mais notre vénération pour ces glorieux souvenirs du passé ne doit pas être exclusive : les ruines accumulées par la Révolution ne sont pas toutes restées infécondes. Si donc, à la vué de ces derniers vestiges de nos vieux châteaux, la pitié, l'émotion s'emparent de vous ; si la richesse et la puissance de ceux qui les ont édifiés vous apparaissent dans leur éclat antique, rehaussé encore par la double majesté qu'impriment le malheur et la tombe, n'oublions pas non plus à quelles conditions s'élevaient ces fastueux monuments d'un autre âge. Là, où le comte de Louesme bataillait scandaleusement, stérilement contre le marquis de Champignelles, vous avez le consolant spectacle d'une vallée fertile où respirent, au milieu de travaux productifs, l'aisance, l'activité, le bien-être. Le superbe château n'est plus, mais les misérables chaumières qui l'entouraient autrefois disparaissent aussi, ou plutôt elles se transforment en des habitations saines, commodes, élégantes et presque seigneuriales. Et ce n'est point là un exemple rare, un fait exceptionnel.

La Puisaye est restée longtemps en arrière dans cette voie de progrès. Chez elle l'impulsion a été tardive, lente à produire ses effets ; mais l'élan est donné et a déjà produit des résultats sensibles ; il est loin toutefois d'avoir dit son dernier mot.

Sur tous les points de la contrée et de préférence où les sites apparents offrent plus de perspective et d'horizon, on voit s'élever des constructions importantes. Le touriste habitué de la Puisaye est agréablement surpris quand il aperçoit tout-à-coup une habitation riante et splendide là où peu d'années auparavant son regard n'avait rencontré qu'un terrain inculte et désert.

Une maison de campagne magnifique, qui a les proportions d'un château, vient d'être édifiée aux portes de Saint-Fargeau. Une autre maison plus riche encore, dit-on, plus étendue,

est aujourd'hui en construction à quelques kilomètres de Bléneau et à quelques pas de cette plaine fameuse où, le 7 mars 1652, Turenne forçait dans ses lignes Condé et arrachait ainsi la couronne de Louis XIV aux efforts désespérés de la Ligue. Mais, ici, point d'épaisses murailles, point de tours crénelées, de fossés profonds et d'étroites fenêtres hérissées de fer. L'aspect de ces nouveaux manoirs n'a rien de formidable. Les murs dessinent des formes sveltes, des lignes régulières et harmonieuses. Les intérieurs promettent une opulente, une noble élégance. Les gens de guerre n'ont rien à voir ici où deux maîtres nouveaux, le goût et l'art, ingénieux favoris de la richesse, se sont assigné rendez-vous pour donner satisfaction aux besoins d'aise et de confort, aux recherches exquises et aux mille délicatesses de luxe et de jouissance, seules préoccupations du moment. L'accès en est facile, inoffensif, gracieux à séduire, et pourtant on y dormira plus tranquille, plus en sécurité à l'abri des persiennes closes, qu'on ne faisait jadis dans la grosse tour de Châtillon ou derrière le pont-levis de Saint-Fargeau quand la foule des Hallebardiers remplissait la salle d'armes et que le guetteur veillait du haut de son beffroi.

B. Duranton.

RECHERCHES SUR LA VIE MOYENNE COMPARÉE

DANS LES 37 CANTONS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

L'étude de la vie moyenne comparée chez différents groupes de population, suivant certaines zônes géologiques et certains milieux plus ou moins salubres, plus ou moins bien dotés par l'agriculture ou l'industrie, n'est pas une spéculation de curiosité pure. Le naturaliste, le philosophe, le médecin et l'administrateur y trouvent de nombreux éléments d'induction qui doivent profiter surtout à l'hygiène publique. Cette science est encore nouvelle parmi nous, parce que la statistique humaine est à l'état rudimentaire. C'est à peine depuis un demi-siècle que les dénombrements et les mouvements annuels de la population méritent quelque confiance: toutes les recherches antérieures ne peuvent servir de base à aucun travail sérieux.

L'antiquité cependant n'avait pas négligé ce moyen de connaître ses forces intimes, la puissance de sa vitalité. Montesquieu dit quelque part :

« Dans un dénombrement de Rome, fait quelque temps » après l'expulsion des rois, et dans celui que Démétrius de » Phalère fit à Athènes, il se trouva à peu près le même nombre » d'habitants: Rome en avait 440000, Athènes 431,000. Mais » ce dénombrement de Rome tombe dans un temps où elle » était dans la force de son institution, et celui d'Athènes » dans un temps où elle était entièrement corrompue. On » trouva que le nombre des citoyens pubères faisait à Rome

» le quart de ses habitants, et qu'il faisait à Athènes un peu
» moins du vingtième. La puissance de Rome était donc à
» celle d'Athènes à peu près comme un quart est à un ving-
» tième, c'est-à-dire qu'elle était cinq fois plus grande. »

— Qu'est-ce donc que la vitalité d'une population, ou ce qui est la même chose, qu'est-ce que la vie moyenne ?

— Rigoureusement, la vie moyenne est le quotient de la somme des âges des décédés divisée par leur nombre. C'est, en un mot, le nombre d'année que chacun aurait eu en partage si la vie eût été égale pour tous.

Cette opération, qui donne infailliblement l'âge moyen des morts, n'est possible que là où se trouve une table bien exacte des décès par âge pour une population donnée. Et encore il faut en écarter tous les éléments hétérogènes, c'est-à-dire faire abstraction de tous les décédés qui n'appartiennent pas au groupe de population par droit de naissance. Il faudrait de même, suivant quelques savants économistes, y réintégrer les décès accomplis loin du sol natal, mais qui font partie intégrante du groupe dont la vie moyenne est en question. Ici nous ne sommes pas complétement de cet avis. Si, par exemple, vous recherchez quelle est l'influence d'un climat particulier, d'une condition géologique essentielle sur la vitalité des habitants, à quel titre ramènerez-vous à la table mortuaire de la contrée les décédés qui auront toujours vécu loin du pays et qui auront subi des modifications toutes différentes de celles que vous voulez apprécier? Il serait plus logique d'y adjoindre les morts étrangers qui ont vécu de longues années sur le sol dont vous étudiez les influences, parce qu'alors ils rentrent dans la catégorie de ceux dont vous poursuivez les modifications.

Mais le procédé que nous employons nous délivre de ces incertitudes. Nous avons obtenu le chiffre de la vie moyenne en recherchant le rapport de la population aux naissances. Cette méthode est d'une exactitude que les faits les mieux observés n'ont pas encore démentie.

On conçoit, dit un éminent démographe, que la population propre à un pays (déplacement supposé nul ou compensé) est égale au nombre des individus qui y naissent par an, multiplié par le nombre des années qu'ils vivent. S'il n'ait un million d'individus et qu'ils vivent 36 ans, la population sera de 36 millions.

Exemple : Paris a eu durant la période quinquennale 1855 à 1859 un total de 176,628 décédés, soit en moyenne par an, 35,326. Ces individus, d'après la table des décès par âge ont vécu ensemble 990,000 ans. Le quotient donne en vie moyenne 28 ans.

D'autre part, il y a eu à Paris, durant la même période, une moyenne annuelle de 39,987 naissances. Si l'on divise par ce nombre la population municipale recensée en 1856, et qui s'élevait à 1,130,488, on a, comme rapport de la population aux naissances le chiffre 28 qui est encore la vie moyenne de la population de la capitale de la France.

Nous avons insisté sur ces détails justificatifs parce que beaucoup de personnes sont peu familiarisées avec ce genre de calculs, et qu'il est bon de vulgariser une méthode simple et facile qui permet à tout le monde d'aborder les plus importants problêmes de la vie sociale.

Le présent travail consiste, comme son titre l'indique, à rechercher quelle est la vie moyenne dans les 37 cantons du département de l'Yonne. Nous avons voulu mettre en regard deux périodes de 25 années chacune, la première de 1801 à 1826, la seconde de 1826 à 1851. Par ce moyen, on jugera d'un coup d'œil des progrès faits par chaque canton dans la vitalité depuis le commencement de ce siècle.

Pour la première période, nous nous sommes servis du recensement de 1801, 1806 et 1821. Pour la seconde, nous avons mis en œuvre ceux de 1826, 1831, 1836, 1841, 1846 et 1851. Nous avons pris la moyenne de ces recensements pour chaque période, et nous avons cherché le rapport de cette population recensée avec la moyenne annuelle des naissances pendant les deux premiers quarts de ce siècle.

Les naissances ont été empruntées au mouvement de la population de 1801 à 1851, publié par M. Duranton dans l'Annuaire de 1859, et qui est extrait lui-même d'un relevé des actes de l'état civil dans toutes les communes de l'Yonne, dû à l'active sollicitude de M. Quantin.

La population militaire a été écartée de ces chiffres parce qu'il ne nous a pas paru certain qu'elle fût consignée dans tous les recensements, et que cette portion de citoyens a une existence spéciale, qui la fait sortir évidemment des conditions communes à la population municipale.

Nous devons maintenant un mot d'explication sur le choix

que nous avons fait des catégories cantonales. Le canton est une division toute faite, connue et acceptée partout. C'est un point de vue particulier que nous ne devions pas repousser. Il existe une certaine homogénéité de population dans ce partage du territoire; une certaine communauté d'habitudes, de travaux et de régimes économiques qu'il est impossible de nier. Ainsi, certains cantons sont essentiellement agricoles, d'autres viticoles, quelques-uns plus industriels, quelques autres plus commerçants. Il y a des nuances tranchées qui ont une influence décisive sur le bien-être, la moralité, l'évolution des forces physiques et par conséquent sur la vitalité de certaines populations.

Cependant une autre division nous paraissait bien plus séduisante, c'était la division des populations par zônes géologiques homogènes. Il est vraisemblable que nous aurions trouvé dans cette répartition des résultats bien plus accentués, et nous aurons occasion de le démontrer tout-à-l'heure pour les cantons qui sont situés sur un sol de même nature dans toute leur étendue.

Robineau-Desvoidy avait abordé ce problême à ce point de vue particulier dans ses excellentes recherches statistiques sur le canton de Saint-Sauveur. Il avait montré combien la vie moyenne diffère pour les habitants des sols calcaires perméables ou des sols marécageux. Plus récemment, une étude de ce genre a été faite sur le Berry par M. de La Tremblais et l'on y trouve de curieuses révélations sur la vitalité des populations de l'Indre et du Cher. On lui a reproché seulement d'avoir négligé ces rapprochements décisifs qui démontrent l'influence tellurique d'une manière irréfutable. Ainsi la Brenne et ses prolongements semblent une écharpe funèbre qui embrasse tout le Berry dans sa largeur, depuis la Creuse jusqu'à l'Allier et la Loire. « Il y a là soixante ou » soixante-dix communes, dit M. Guillard, sur lesquelles on » peut faire une étude compacte, étude de vitalité par les » mortuaires, par la proportion des naissances et par la » proportion des âges. On en ferait une pareille sur la portion » de la Sologne qui s'étend au nord-ouest du département » du Cher. On réunirait ainsi, malgré leur dispersion, toutes » les communes sous lesquelles s'étend l'imperméable sol » glaiseux. »

C'est un travail de ce genre que nous voulions livrer cette

année aux lecteurs de l'Annuaire. Mais le temps nous a manqué pour en aborder les immenses détails, c'est-à-dire la recherche de la vie moyenne dans les 482 communes de ce département. Cette tâche sera mise à l'ordre du jour pour l'année prochaine, et toutes les combinaisons au point de vue géologique ou économique seront mises en œuvre pour faciliter l'explication des résultats obtenus. Mon actif collaborateur, M. Billeau, instituteur à Fontaines, membre de la société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui a bien voulu se charger des calculs de la vie moyenne pour nos 37 cantons, nous promet son concours pour les communes en particulier. Nous arriverons ainsi à rendre complète l'étude que nous commençons aujourd'hui.

Nous avons fait suivre les tableaux de la vie moyenne pour nos cantons du calcul fait pour les cinq arrondissements en particulier et pour le département en général. On aura ainsi sous les yeux les résultats qui concernent les grandes divisions et qui sont la moyenne des régions comprises dans chaque arrondissement et dans le département tout entier.

Voici les tableaux tels que nous les avons conçus :

Classement des Cantons de l'Yonne, par ordre de décroissance de la vie moyenne.

PREMIÈRE PÉRIODE, 1801 à 1825.

	NOMS DES CANTONS.	VIE MOY. ans.	mois.	jours.		NOMS DES CANTONS.	VIE MOY. ans.	mois.	jours.
1	Ancy-le-Franc. . .	40		28	20	Saint-Florentin . .	31	3	
2	Cruzy	39	4	14	21	Sens (nord). . . .	31	2	13
3	Noyers	36	9		22	Ligny-le-Châtel . .	31	2	2
4	Tonnerre.	36	4	4	23	Sergines	30	8	25
5	Chablis	36	1	13	24	Auxerre (ouest). .	30	6	19
6	Coulanges-la-Vin.	35	9	4	25	Brienon	30	4	7
7	Lisle-sur-Serein. .	35	3	21	26	Villen. - l'Archev.	30	2	12
8	Avallon.	35		15	27	Saint-Sauveur. . .	30		22
9	Courson.	35		13	28	Vermenton	29	11	28
10	Guillon	34	10	26	29	Joigny	29	3	28
11	Seignelay	34	10	16	30	Charny	28	2	22
12	Vézelay.	33	6	16	31	Villeneuve-s-Yon.	28		29
13	Flogny	32	4	16	32	Quarré-les-Tomb.	27	11	19
14	Aillant	32	1	1	33	Saint-Julien-du-S.	27	10	2
15	Coulanges-s-Yon .	31	9	6	34	Cerisiers	27	6	24
16	Chéroy	31	6	4	35	Sens (sud).	26		21
17	Toucy	31	3	13	36	Saint-Fargeau. . .	25	9	18
18	Auxerre (est) . . .	31	4	29	37	Bléneau.	23	3	14
19	Pont-sur-Yonne. .	31	3	2					

DEUXIÈME PÉRIODE, 1826 à 1851.

1	Cruzy.	48		15	20	Cerisiers . . ; . .	35	11	21
2	Ancy-le-franc . . .	42	9	27	21	Chéroy	35	11	15
3	Flogny	42	8	26	22	Sens (nord). . . .	35	11	7
4	Courson	42	8	14	23	Aillant	35	7	19
5	Guillon	42	1	13	24	Villen. - l'Archev.	35	3	18
6	Noyers	42		5	25	Coulanges-s-Yon.	35	3	19
7	Avallon	41	9	18	26	Quarré-les-Tomb.	34	10	12
8	Seignelay.	41	5	5	27	Vermenton	34	10	9
9	Tonnerre.	40	4	21	28	Auxerre (ouest) . .	34	10	21
10	Coulanges-la-Vin.	40	4	11	29	Auxerre (est) . . .	34	9	
11	Lisle-sur-Serein .	39	8	8	30	Sens (sud)	34	6	25
12	Toucy.	38	11	27	31	Sergines	34	5	24
13	Saint-Florentin . .	38	11	10	32	Joigny	34	2	25
14	Chablis.	38	8	25	33	Charny	33	7	23
15	Vézelay.	38	7	2	34	Saint-Julien-du-S.	33	6	6
16	Brienon.	37	9	24	35	Saint-Fargeau. . .	32		8
17	Ligny-le-Châtel. .	37	6	24	36	Villeneuve-s-Yon.	31	6	19
18	Saint-Sauveur . .	37	4	16	37	Bléneau.	29	10	4
19	Pont-sur-Yonne. .	36		13					

Classement des Arrondissements par ordre de décroissance de la vie moyenne.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Tonnerre. . . . . 36 ans — 10 mois — 9 jours.
Avallon. . . . . 35 ans — 4 mois — 1 jour.
Auxerre . . . . . 31 ans — 9 mois — 5 jours.
Sens . . . . . 30 ans — 5 mois — 0 jour.
Joigny . . . . . 28 ans — 5 mois — 6 jours.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Tonnerre. . . . . 43 ans — 0 mois — 13 jours.
Avallon. . . . . 39 ans — 3 mois — 6 jours.
Auxerre . . . . . 37 ans — 5 mois — 24 jours.
Sens. . . . . 35 ans — 5 mois — 8 jours.
Joigny . . . . . 33 ans — 10 mois — 6 jours.

DÉPARTEMENT.

Première période. . . . . 31 ans — 5 mois — jours.
Deuxième période . . . . . 37 ans — 0 mois — jours.

Cantons par ordre de décroissance de la différence de la vie moyenne entre les deux périodes.

N°s D'ORDRE.	NOMS DES CANTONS.	Ans.	Mois.	Jours.	N°s D'ORDRE.	NOMS DES CANTONS.	Ans.	Mois.	Jours.
1	Flogny	10	4	10	20	Villeneuve-l'Arch.	5	1	6
2	Cruzy.	8	8	1	21	Vézelay	5		16
3	Sens (sud)	8	6	4	22	Joigny	4	10	27
4	Cerisiers	8	4	27	23	Vermenton	4	10	11
5	Saint-Florentin . .	7	8	10	24	Pont-sur-Yonne. .	4	9	11
6	Courson.	7	8	1	25	Sens (nord). . . .	4	8	24
7	Toucy.	7	6	14	26	Coulanges-la-Vin.	4	7	7
8	Brienon.	7	5	17	27	Chéroy	4	5	11
9	Saint-Sauveur. . .	7	3	24	28	Lisle-sur-Serein. .	4	4	17
10	Guillon	7	2	17	29	Auxerre (ouest) . .	4	4	12
11	Quarré-les-Tomb.	6	10	23	30	Tonnerre	4		17
12	Avallon	6	9	3	31	Sergines	3	8	29
13	Bléneau.	6	6	20	32	Aillant	3	6	15
14	Seignelay.	6	6	19	33	Coulanges-s-Yon.	3	6	13
15	Ligny.	6	4	22	34	Villeneuve-s-Yon.	3	5	20
16	Saint-Fargeau. . .	6	2	20	35	Auxerre (est) . . .	3	4	1
17	Saint-Julien-du-S.	5	8	4	36	Ancy-le-Franc. . .	3	8	29
18	Charny	5	5	1	37	Chablis	2	7	12
19	Noyers	5	3	5					

Victor Petit del et lith. Imp. Monrocq, Paris.

CHÂTEAU DE CHASTELLUX.

Après un examen attentif de ces tableaux, de nombreux commentaires se présentent à l'esprit. Deux zônes bien distinctes paraissent partager notre département sous le rapport de la vitalité. Dans la zône du sud et de l'est on trouve une majorité de cantons qui sont aux premiers rangs pour l'étendue de la vie moyenne. Cruzy, Ancy-le-Franc, Flogny, Noyers, Courson, Avallon, Guillon, Tonnerre, Coulanges-la-Vineuse, Seignelay, figurent dans le premier tiers pour les deux périodes. La vie moyenne qui était de 32 à 40 ans dans les 25 premières années de ce siècle, y est montée de 40 à 48 ans. Notons cependant que le chiffre de 48 n'existe que pour Cruzy et qu'il retombe immédiatement à 42 ans 9 mois pour Ancy-le-Franc qui vient après. Cet excès de vitalité pour le canton de Cruzy ne pourrait s'expliquer que par l'émigration et une diminution dans les naissances et par conséquent une diminution dans la mortalité. Ce canton, du reste, est un de ceux où la propriété est le plus morcelée et où l'aisance règne le plus généralement. Tout vient concourir ici à l'allongement de la vie moyenne. Quant aux neuf autres cantons, ils sont tous dans de bonnes conditions économiques et ils semblent arrivés pour ainsi-dire à l'apogée de leur prospérité.

D'autre part, dans la zône du nord et de l'ouest, nous trouvons aux deux périodes les cantons de Bléneau, de Saint-Fargeau, de Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Charny, Joigny, Sens (sud), Villeneuve-l'Archevêque qui figurent au plus bas de l'échelle. Leur vitalité dans la première période est descendue jusqu'à 23 ans pour Bléneau, et n'a pas monté au-delà de 35 ans pour Villeneuve-l'Archevêque dans la seconde période. Ce sont les retardataires du département de l'Yonne. La propriété y est moins divisée, l'aisance moins répandue; la lutte de l'homme avec le sol a été plus lente et plus pénible. Il y a là des progrès à faire, des améliorations à introduire, progrès et améliorations qui sont en chemin, car ces contrées ont gagné depuis un demi-siècle 6 et 8 ans de longévité.

Si nous jetons un coup-d'œil sur la carte géologique de l'Yonne, nous trouvons de nouveaux rapports entre la nature de certains sols et l'évolution plus ou moins prolongée de la vie moyenne. Ainsi les dix premiers cantons, qui ont une vitalité supérieure dans ces deux périodes, appartiennent tous à la couche perméable du calcaire jurassique. Ce sont les

plateaux élevés et salubres du Tonnerrois et de l'arrondissement d'Auxerre.

Un contraste frappant vient nous saisir si nous descendons aux cantons les plus deshérités, à ceux qui offrent la plus faible expression de la vie moyenne. Les 6 ou 8 derniers sont situés sur les couches humides et imperméables des étages néocomiens, des sables verts, de la craie et du terrain tertiaire.

Les cantons mixtes, dont le territoire se partage entre les zônes perméables et les bas fonds marécageux, occupent une place moyenne dans les tableaux que nous avons établis. Aillant, Toucy, Saint-Sauveur, ont des communes entières sur les couches perméables, tandis que les autres sont assises sur des terrains argileux. La statistique des communes prises individuellement démontrera les différences de la vie moyenne pour les habitants dans l'une et l'autre condition.

Nous avons dans le classement des arrondissements une preuve de plus de ce que nous professons au sujet de l'influence géologique. Tonnerre, le plus entièrement calcaire, donne 43 ans de vie moyenne, Avallon 39, Auxerre 37, Sens 35, et Joigny 33. La proportion des terrains imperméables dans chacun de ces arrondissements est fidèlement reproduite par la proportion d'abaissement de la vitalité.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces observations, qui feront l'objet d'une étude plus sérieuse l'année prochaine. Contentons-nous d'indiquer, comme sanction de notre doctrine, quelques rapprochements que nous avions déjà présentés en publiant notre travail sur la taille des conscrits considérés dans les différents milieux géologiques. Toutes ces questions ont des points de contact beaucoup plus qu'on ne le présume vulgairement. Si la nature géologique du sol modifie la taille de l'homme, si elle modifie sa santé, son bien-être, il est logique de penser qu'elle modifie aussi la durée de sa vie.

Voyons donc rapidement ce qui se passe dans quelques départements de la France, quant à la vitalité des populations. Parmi ceux qui sont en première ligne, nous rencontrons l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, les Vosges et l'Yonne qui sont en partie des départements à calcaire perméable.

Au plus bas de l'échelle nous voyons figurer l'Allier, le Cher, la Loire, le Loiret, l'Indre, la Nièvre qui sont constitués par des terrains tertiaires marécageux.

Peu de départements offrent à l'observation un territoire géologique entièrement homogène ; il faut donc abréger les citations qui ne pourraient rien donner d'absolu et attendre qu'une étude par zônes identiques soit faite pour la France comme nous avons l'intention de la faire pour le département de l'Yonne.

Les chiffres 31 et 37 qui représentent la moyenne de vitalité pour le département de l'Yonne ne sont pas les mêmes que ceux exprimés par les statistiques publiées sur la vitalité de la France par départements, parce que l'opération n'a pas été faite sur des périodes aussi importantes que les nôtres.

Ces chiffres varient nécessairement selon l'époque et la durée des périodes.

Hâtons-nous d'ajouter aussi que la nature géologique du sol n'est qu'un des nombreux éléments qui doivent entrer dans l'appréciation des causes du plus ou moins de vitalité des populations. Chaque localité a son histoire physiologique, économique et sociale ; il faut la consulter avant tout, ce sont des constitutions individuelles qui sont du ressort du médecin et du philosophe.

En parcourant les écrits des économistes les plus autorisés, nous avons été douloureusement surpris de leur manière de conclure vis-à-vis des questions les plus capitales de la vie de l'homme. Pour la plupart d'entre eux les phénomènes sociaux relatifs à la naissance, à la vie moyenne, au mariage, à la mort n'ont que deux moteurs, principaux : l'abondance ou la disette. Y a-t-il abondance? naissances augmentées, vie moyenne agrandie, mariages multipliés, décès diminués. Y a-t-il disette? alors diminution des naissances, de la vitalité, des mariages et accélération des coups de la mort. Oui, sans doute, tout cela peut être une conséquence fatale de l'abondance ou de la disette, mais n'y a-t-il que cela au fond du problème ? J'en appelle à tous les hommes qui ont sérieusement étudié les conditions de la vie humaine.

Les sciences médicales sont appelées à porter un rigoureux contrôle sur ces données trop exclusives. Déjà des travaux importants ont été publiés à ce sujet, et il paraît démontré maintenant que ces questions économiques ne peuvent avoir de solution complète sans faire un appel aux lumières et à l'expérience de ceux qui sont voués par profession à l'étude de l'homme sain et de l'homme malade.

En ce qui concerne particulièrement les limites variables de la vie moyenne par régions déterminées, nous serions presque amenés à émettre un doute sur la valeur constante de ce progrès comme témoignage de la prospérité des populations. Diverses causes très-différentes peuvent produire l'augmentation ou la diminution de la vitalité. Quelques uns de ces effets ne sont que transitoires, et nous aurons à étudier l'année prochaine dans plusieurs communes, dont le bilan économique nous est connu, par quel mécanisme la vie moyenne s'élève et s'abaisse dans certaines circonstances. Nous ne nous inscrivons pas pour cela en faux contre les affirmations générales des statisticiens qui chantent victoire au profit de l'humanité dont la vie s'allonge, mais nous aurons peut-être à démontrer que ces phénomènes sociaux, si séduisants en apparence, ont parfois des revers de médaille qui éveillent de bien tristes pensées.

EMILE DUCHÉ, D. M.,
Membre du Conseil général de l'Yonne.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

(Voir les Annuaires 1849, 1850 et 1851.)

Les circonstances qui ont interrompu, malgré les éditeurs et à leur grand regret, la publication des tableaux statistiques sur les mercuriales, ont eu les mêmes effets pour la continuation de la statistique sur le mouvement de la population.

Nous en réprenons aujourd'hui la publication à partir de l'année 1856 jusqu'à l'année 1860 inclusivement.

Il restera, avant cette période quinquennale, une lacune de quelques années que nous espérons combler plus tard, mais que nous avons été dans la nécessité de laisser subsister pour cette année, attendu l'insuffisance des documents de nous connus sur les années 1850 à 1855.

(Voir les tableaux d'autre part.)

ANNÉE 1856.

Répartition des Naissances, Mariages et Décès, par arrondisssement et avec distinction de sexe et d'état civil.

ÉTAT CIVIL.			ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1240	438	1075	781	419	3945
		femelles	1296	437	1047	739	440	8959
	Naturels reconnus	mâles	24	7	35	14	5	85
		femelles	16	16	31	26	2	91
	Naturels non reconnns	mâles	25	3	29	21	2	80
		Femelles	30	3	23	15	2	71
	TOTAUX		2631	894	2240	1594	870	8229
MARIAGES.	Entre garçons et filles		691	245	589	457	235	2217
	Entre garçons et veuves		26	11	22	13	13	85
	Entre veufs et filles		91	26	72	55	35	277
	Entre veufs et veuves		54	14	55	36	25	184
	TOTAUX		862	294	738	564	308	2763
DÉCÈS.	Garçons		701	265	636	461	216	2279
	Hommes mariés		349	149	314	245	154	1211
	Veufs		145	57	120	96	86	504
	Filles		554	244	410	369	159	1736
	Femmes mariées		362	142	276	215	145	1140
	Veuves		278	117	214	174	115	898
	TOTAUX		2389	974	1970	1560	875	7768

RÉPARTITION PAR MOIS.

ARRONDISSEMENTS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb	Octobre.	Novemb	Déc.	TOTAL.
Naissances.													
Auxerre	249	228	243	198	218	188	189	225	212	226	214	241	2631
Avallon	99	67	77	65	57	78	51	65	73	90	91	81	894
Joigny	225	217	211	208	165	148	156	143	157	236	202	179	2240
Sens	147	119	160	131	125	112	123	131	126	138	138	144	1594
Tonnerre	65	68	81	67	79	48	58	77	69	94	78	86	870
TOTAUX	785	699	802	664	642	574	577	641	637	784	723	731	8229

Mariages.

Auxerre. . . .	168	75	24	140	46	71	40	28	49	36	123	62	862
Avallon. . . .	86	24	8	46	28	18	8	»	13	16	36	11	294
Joigny.	129	60	36	112	43	68	77	12	23	51	87	40	738
Sens.	86	41	25	86	55	16	47	22	48	38	45	52	561
Tonnerre . . .	53	19	10	80	25	29	11	8	11	7	39	16	308
TOTAUX.....	522	219	103	164	197	202	183	70	144	148	330	181	2763

Décès.

Auxerre	210	217	253	204	195	172	171	173	209	198	189	198	2389
Avallon	82	76	91	88	88	75	62	88	86	84	68	36	974
Joigny.	167	177	170	150	169	132	118	195	233	160	139	160	1970
Sens	124	118	125	102	103	91	114	210	191	131	123	128	1560
Tonnerre . . .	73	74	50	68	69	72	01	62	88	71	73	74	875
TOTAUX...	656	662	729	612	624	542	525	728	807	644	592	646	7768

COMPARAISONS ET RÉSULTATS.

Arrondissemens	Mariages	Naissances.	Décès.	Accroissement de population.	Diminution.	Nombre de Naissances par mariage.
Auxerre	862	2631	2389	252	»	3,05
Avallon	294	894	974	»	80	3,04
Joigny	738	2240	1970	270	»	3,03
Sens.	561	1594	1560	34	»	2,84
Tonnerre. . . .	308	870	875	»	5	»
TOTAUX . .	2763	8229	7768	556	85	

Enfants décédés avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'y a eu qu'un acte de décès à dresser.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb	Octobre.	Novemb	Décemb	TOTAL.
Garçons légitimes	16	20	15	10	14	16	11	14	13	19	11	17	176
Filles légitimes	16	11	8	7	6	11	7	9	5	7	8	7	102
Garçons naturels	2	1	»	3	»	1	1	4	1	1	1	1	16
Filles naturelles.	»	1	3	»	2	»	»	»	1	1	»	2	10
	34	33	26	20	22	28	19	27	20	28	20	27	304

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre..	10	13	5	6	6	7	7	15	11	7	6	10	103
Avallon	5	1	4	5	4	3	1	2	2	6	1	5	39
Joigny	5	7	7	6	6	7	6	3	3	3	4	4	61
Sens	12	6	9	1	5	7	4	5	1	9	5	5	69
Tonnerre	2	6	1	2	1	4	1	2	3	3	4	3	32
	34	33	26	20	22	28	19	27	20	28	20	27	304

ANNÉE 1857.

Répartition des Naissances, Mariages et Décès, par arrondissement et avec distinction de sexe et d'état civil.

ÉTAT CIVIL.			ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes . . .	mâles. . .	1210	441	1035	763	449	3898
		femelles .	1184	425	1072	753	410	3844
	Naturels reconnus. . .	mâles. . .	25	4	18	16	3	66
		femelles .	23	3	17	16	3	62
	Naturels non reconnus	mâles. . .	26	5	28	23	9	91
		femelles .	20	9	39	23	7	96
	Totaux. . . .		2488	885	2209	1594	881	8057
MARIAGES.	Entre garçons et filles.		699	286	612	456	269	2322
	Entre garçons et veuves.		30	9	25	27	18	104
	Entre veufs et filles		101	19	83	55	26	284
	Entre veufs et veuves		59	7	39	44	14	163
	Totaux. . . .		889	321	759	582	322	2873
DÉCÈS.	Garçons, ...		646	344	629	418	193	2230
	Hommes mariés		328	163	352	231	147	1221
	Veufs		146	77	122	97	90	532
	Filles.		644	323	523	385	172	2047
	Femmes mariées.		320	146	312	215	143	1136
	Veuves		254	128	207	140	115	844
	Totaux. . . .		2338	1181	2145	1486	860	8010

RÉPARTITION PAR MOIS.

ARRONDISSEMENTS.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	Total.
Naissances.													
Auxerre	225	240	320	241	207	170	180	210	204	151	180	160	2488
Avallon	88	79	80	84	60	66	59	75	66	61	81	86	885
Joigny.	230	189	203	182	189	178	163	126	206	203	166	174	2209
Sens.	160	140	539	124	109	112	118	133	137	149	117	156	1594
Tonnerre	88	77	81	73	73	68	71	74	68	68	70	70	881
Totaux . . .	791	725	823	704	638	594	591	618	681	632	614	646	8057

						Mariages.							
Auxerre	103	83	55	84	45	59	37	45	53	46	149	110	889
Avallon	57	57	10	30	21	26	7	7	11	10	78	7	321
Joigny	96	72	39	73	39	103	61	35	35	42	107	57	759
Sens	59	12	47	54	49	51	54	20	25	34	65	52	582
Tonnerre	43	52	6	41	21	30	37	3	18	11	53	27	322
Totaux	358	336	157	282	175	269	196	110	142	145	452	253	2873
						Décès.							
Auxerre	155	131	193	188	232	144	199	199	259	258	197	183	2338
Avallon	91	106	112	88	88	70	93	94	138	126	82	93	1181
Joigny	167	185	180	161	175	146	141	192	252	227	165	154	2145
Sens	139	136	110	94	112	79	123	189	171	124	91	118	1486
Tonnerre	93	79	95	80	67	59	46	65	84	89	59	64	860
Totaux	225	637	690	611	674	498	602	739	904	824	594	612	8010

COMPARAISONS ET RÉSULTATS.

Arrondissemens	Mariages	Naissances.	Décès.	Accroissement de population.	Diminution.	Nombre de Naissances par mariage.
Auxerre	889	2488	2338	150	»	2,79
Avallon	321	885	1181	»	296	2,66
Joigny	759	2209	2145	64	»	2,91
Sens	582	1594	1486	108	»	2,91
Tonnerre	322	881	860	21	»	2,73
Totaux	2873	8057	8010	343	296	14,60

Enfants décédés avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'y a eu qu'un acte de décès à dresser.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb	Octobre.	Novemb.	Décemb.	Total.
Garçons légitimes	20	15	6	8	13	14	12	12	12	12	16	18	158
Filles légitimes	14	4	10	17	4	6	3	9	8	6	10	10	101
Garçons naturels	2	»	»	1	2	1	1	1	»	1	»	3	12
Filles naturelles	»	1	2	2	2	1	»	1	»	1	»	2	12
	36	20	18	28	21	22	16	23	20	20	26	33	283
						Répartition par arrondissement.							
Auxerre	8	9	11	7	5	5	7	5	12	7	5	12	93
Avallon	3	2	»	3	2	4	»	1	3	4	6	1	29
Joigny	6	7	8	6	4	1	3	6	4	3	7	11	66
Sens	10	5	2	4	7	6	5	3	»	4	4	7	57
Tonnerre	5	4	4	3	7	4	1	2	4	1	»	3	38
	32	27	25	23	25	20	16	17	23	19	22	34	283

ANNÉE 1858.

Répartition des Naissances, Mariages et Décès, par arrondissement et avec distinction de sexe et d'état civil.

ÉTAT CIVIL.			ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1226	464	1106	818	413	4027
		femelles	1205	465	1136	752	424	3982
	Naturels reconnus	mâles	28	4	20	26	3	81
		femelles	29	6	38	22	9	104
	Naturels non reconnns	mâles	31	3	52	17	4	87
		Femelles	28	4	28	20	4	84
	TOTAUX		2547	946	2360	1655	857	8565
MARIAGES.	Entre garçons et filles		841	308	697	459	274	2579
	Entre garçons et veuves		21	10	31	20	9	91
	Entre veufs et filles		68	30	66	56	29	249
	Entre veufs et veuves		55	10	48	42	28	183
	TOTAUX		985	358	842	577	340	3102
DÉCÈS.	Garçons		753	344	604	377	171	2249
	Hommes mariés		426	175	404	238	158	1401
	Veufs		154	71	164	111	78	578
	Filles		612	343	536	313	131	1935
	Femmes mariées		411	144	324	217	179	1275
	Veuves		318	135	277	186	148	1064
	TOTAUX		2674	1212	2309	1442	865	8502

RÉPARTITION PAR MOIS.

ARRONDISSEMENTS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Déc.	TOTAL.
Naissances.													
Auxerre	246	215	222	202	193	172	197	210	213	224	223	230	2547
Avallon	96	63	86	56	60	85	66	80	91	79	105	79	946
Joigny	230	187	223	176	185	169	168	190	205	213	192	224	2360
Sens	158	145	148	131	139	128	110	140	162	132	127	135	1655
Tonnerre	69	70	81	82	63	68	76	83	64	61	76	64	857
TOTAUX	799	680	760	647	638	622	617	703	735	709	723	732	8365

Mariages.

Auxerre. . . .	177	143	49	129	61	86	39	37	29	35	134	66	985
Avallon. . . .	70	61	5	52	23	24	11	13	19	19	51	10	358
Joigny.	106	94	33	114	47	110	48	25	65	43	116	41	842
Sens.	53	69	35	54	50	88	25	23	45	31	60	44	577
Tonnerre . . .	50	55	5	51	22	33	11	7	18	15	51	22	340
TOTAUX.....	456	422	127	400	203	341	134	105	176	143	412	183	3102

Décès.

Auxerre	262	258	298	250	204	168	173	192	223	233	225	188	2674
Avallon	155	112	119	108	100	81	78	89	93	104	94	79	1212
Joigny.	262	252	220	176	195	144	158	179	196	180	161	186	2309
Sens	167	138	139	117	106	98	96	112	91	104	152	122	1442
Tonnerre . . .	97	86	84	77	66	59	59	57	59	82	75	73	865
TOTAUX...	943	846	860	728	671	550	555	629	662	703	707	648	8502

COMPARAISONS ET RÉSULTATS.

Arrondissemens.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Accroissement de population.	Diminution.	Nombre de Naissances par mariage.
Auxerre	985	2547	2674	»	127	2,58
Avallon	358	946	1212	»	266	2,64
Joigny	842	2360	2309	51	»	2,80
Sens.	577	1655	1442	213	»	2,87
Tonnerre. . . .	340	857	865	»	8	2,52
TOTAUX . .	3102	8365	8502	264	401	13,41

Enfants décédés avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'y a eu qu'un acte de décès à dresser.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	TOTAL.
Garçons légitimes	25	16	16	11	11	15	15	15	12	14	15	15	180
Filles légitimes	13	8	8	7	13	13	5	9	9	10	14	9	118
Garçons naturels	2	1	2	1	1	»	»	»	1	2	1	1	12
Filles naturelles	2	»	1	1	3	»	2	2	3	3	»	1	18
	42	25	27	20	28	28	22	26	25	29	30	26	328

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre..	11	9	7	12	9	12	4	8	9	8	15	7	111
Avallon	8	1	7	2	3	2	3	4	3	1	4	3	41
Joigny	8	8	5	5	9	7	7	7	7	10	3	8	84
Sens	10	3	6	1	3	3	7	5	6	5	5	7	61
Tonnerre	5	4	2	»	4	4	1	2	»	5	3	1	31
TOTAUX. .	42	25	27	20	28	28	22	26	25	29	30	26	328

ANNÉE 1859.

Répartition des Naissances, Mariages et Décès, par arrondissement et avec distinction de sexe et d'état civil.

ÉTAT CIVIL.			ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes . . .	mâles. . .	1406	505	1168	820	490	4389
		femelles .	1290	485	1199	770	416	4160
	Naturels reconnus. . .	mâles. . .	28	7	47	24	6	112
		femelles .	19	6	32	20	5	82
	Naturels non reconnus	mâles. . .	25	2	40	34	5	106
		femelles .	30	6	48	30	14	128
	Totaux. . . .		2798	1011	2534	1698	936	8977
MARIAGES.	Entre garçons et filles.		830	333	657	460	294	2574
	Entre garçons et veuves.		35	10	26	12	8	91
	Entre veufs et filles		90	27	56	58	30	261
	Entre veufs et veuves		55	15	45	34	18	167
	Totaux. . . .		1010	385	784	564	350	3093
DÉCÈS.	Garçons, ...		810	413	906	577	240	2946
	Hommes mariés		540	164	400	252	161	1517
	Veufs		210	93	126	111	101	641
	Filles.		730	347	815	499	194	2585
	Femmes mariées.		520	157	334	215	165	1381
	Veuves		320	134	228	173	131	986
	Totaux. . . .		3130	1308	2809	1827	992	10066

RÉPARTITION PAR MOIS.

ARRONDISSEMENTS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	Total.
Naissances.													
Auxerre	260	247	261	246	235	227	195	246	239	249	198	195	2798
Avallon	97	84	89	85	77	80	65	78	76	92	85	103	1011
Joigny.	257	237	246	194	208	207	197	195	269	180	204	200	2534
Sens.	148	145	171	144	148	110	133	133	132	175	135	124	1698
Tonnerre	93	82	72	69	90	74	74	70	75	77	84	76	936
Totaux . . .	855	795	839	738	638	698	664	722	731	773	706	698	8977

Mariages.

Auxerre	227	124	46	90	65	70	52	35	52	36	136	77	1010
Avallon	95	65	34	8	48	27	10	7	15	12	60	4	385
Joigny	80	98	93	40	68	99	66	27	48	41	80	44	784
Sens	60	61	39	25	87	72	33	27	23	42	49	46	564
Tonnerre	61	52	35	5	51	38	15	3	15	15	50	10	350
Totaux	523	400	247	168	319	306	176	99	153	146	375	181	3093

Décès.

Auxerre	334	342	399	337	226	234	198	175	197	235	248	205	3130
Avallon	115	103	115	107	102	97	99	190	123	94	88	75	1308
Joigny	213	193	200	232	197	188	230	402	316	216	178	244	2809
Sens	143	133	136	126	105	98	256	278	166	134	135	117	1827
Tonnerre	90	69	74	85	60	47	68	142	102	96	75	84	929
Totaux	895	840	924	887	690	664	851	1187	904	775	724	785	10066

COMPARAISONS ET RÉSULTATS.

Arrondissemens	Mariages.	Naissances.	Décès.	Accroissement de population.	Diminution.	Nombre de Naissances par mariage.
Auxerre	1010	2798	3130	»	332	2,77
Avallon	385	1011	1308	»	297	2,62
Joigny	784	2534	2809	»	275	3,23
Sens	564	1698	1827	»	129	3,01
Tonnerre	350	936	992	»	56	2,67
Totaux	3093	8977	10066	»	1089	14,30

Enfants décédés avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'y a eu qu'un acte de décès à dresser.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	Total.
Garçons légitimes	20	22	13	17	26	14	16	24	15	8	15	21	211
Filles légitimes	11	10	9	8	17	8	7	7	8	6	8	11	110
Garçons naturels	»	1	1	1	2	»	2	»	»	3	»	3	13
Filles naturelles	1	1	»	1	1	2	»	1	1	»	»	1	9
	32	34	23	27	46	24	25	32	24	17	23	36	343

Répartition par arrondissement.

Auxerre	16	12	7	8	9	13	10	7	10	8	9	18	127
Avallon	2	2	4	4	7	6	4	2	2	»	3	2	38
Joigny	11	11	7	6	12	3	2	7	8	5	5	9	86
Sens	5	7	3	3	6	2	3	5	4	6	5	9	58
Tonnerre	2	5	4	4	3	»	5	4	2	1	1	3	34
	36	37	25	25	37	24	24	25	26	20	23	41	343

ANNÉE 1860.

Répartition des Naissances, Mariages et Décès, par arrondissement et avec distinction de sexe et d'état civil.

ÉTAT CIVIL.			ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1230	480	1151	761	425	4047
		femelles	1293	456	1061	785	437	4032
	Naturels reconnus	mâles	24	6	35	19	6	90
		femelles	17	5	31	18	2	73
	Naturels non reconnus	mâles	21	4	30	18	6	79
		Femelles	18	3	44	19	3	87
	TOTAUX		2603	954	2352	1620	879	8408
MARIAGES.	Entre garçons et filles		732	248	593	400	260	2233
	Entre garçons et veuves		16	11	25	11	11	74
	Entre veufs et filles		57	20	58	38	17	190
	Entre veufs et veuves		60	11	42	27	23	163
	TOTAUX		865	290	718	476	311	2660
DÉCÈS.	Garçons		763	198	508	364	138	1971
	Hommes mariés		388	152	305	205	172	1222
	Veufs		188	75	130	97	61	551
	Filles		537	170	456	306	114	1583
	Femmes mariées		339	141	249	194	143	1066
	Veuves		289	106	201	141	100	837
	TOTAUX		2504	842	1849	1307	728	7230

RÉPARTITION PAR MOIS.

ARRONDISSEMENTS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Déc.	TOTAL.
Naissances.													
Auxerre	247	207	250	212	234	205	191	216	228	231	193	189	2603
Avallon	84	87	78	81	97	60	83	74	68	83	90	69	954
Joigny	234	199	235	203	189	167	163	214	188	192	204	164	2352
Sens	148	156	162	144	135	111	110	127	141	140	123	123	1620
Tonnerre	72	76	94	72	83	65	65	52	76	86	67	71	879
TOTAUX	785	725	819	712	738	608	612	683	701	732	677	616	8408

Mariages.

Auxerre. . . .	167	119	36	81	59	63	46	33	49	38	119	55	865
Avallon. . . .	66	50	11	38	19	20	9	5	10	17	39	6	290
Joigny.	86	80	47	66	54	72	50	28	48	45	102	40	718
Sens.	36	43	27	53	45	53	52	15	33	45	53	41	476
Tonnerre . . .	57	44	7	54	14	24	19	10	15	18	39	10	311
TOTAUX.....	412	336	128	292	191	232	156	91	155	163	352	152	2660

Décès.

Auxerre	228	238	289	234	215	220	192	168	171	227	140	182	2504
Avallon	91	86	90	91	81	63	57	45	54	59	60	65	842
Joigny.	142	160	166	150	162	154	151	194	157	148	138	137	1849
Sens	108	116	155	131	122	99	90	106	83	95	93	109	1307
Tonnerre . . .	64	75	93	55	84	67	57	42	55	38	48	50	728
TOTAUX...	633	675	793	661	664	603	547	555	520	567	479	533	7230

COMPARAISONS ET RÉSULTATS.

Arrondissemens	Mariages	Naissances.	Décès.	Accroissement de population.	Diminution.	Nombre de Naissances par mariage.
Auxerre	865	2603	2504	99	»	3.00
Avallon	290	954	842	112	»	3,28
Joigny	718	2352	1849	503	»	3,27
Sens.	476	1620	1307	313	»	3,40
Tonnerre. . . .	311	879	728	151	»	2,82
TOTAUX . .	2660	8408	7230	1178	»	15,77

Enfants décédés avant la déclaration de naissance et pour lesquels il n'y a eu qu'un acte de décès à dresser.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.	TOTAL.
Garçons légitimes	26	22	18	21	18	12	10	17	21	17	18	17	217
Filles légitimes	16	15	16	6	8	4	14	13	11	9	11	12	135
Garçons naturels	»	2	3	»	1	3	»	1	2	1	2	»	15
Filles naturelles	4	»	1	»	1	»	2	»	»	1	1	»	10
	46	39	38	27	28	19	26	35	34	28	32	29	377

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

Auxerre..	14	9	11	12	11	6	12	11	11	11	10	8	126
Avallon	3	7	8	1	2	3	»	3	4	4	4	7	46
Joigny	13	13	6	4	9	7	4	11	5	6	5	6	89
Sens	13	8	8	4	5	3	4	5	4	4	8	5	71
Tonnerre	3	2	5	6	1	»	6	1	10	3	5	3	45
TOTAUX. .	46	39	38	27	28	19	26	31	34	28	32	29	377

GUIDE PITTORESQUE

DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE.

VOYAGE SEIZIÈME.

AVANT-PROPOS.

Nous avons exprimé bien souvent le regret d'être forcés de voir trop vite les localités que nous traversions.

Il en est résulté inévitablement une rédaction souvent inexacte; c'est au moins ce qu'il ressortirait d'une réclamation qui devait nous être adressée par deux honorables ecclésiastiques des cantons d'Ancy-le-Franc et de Noyers. « On nous renvoyait d'une manière piquante à l'école. » La réclamation ne nous fut point adressée parce que personne ne voulut la signer.

Nous regrettons beaucoup cette détermination, ou ce scrupule. Voici pourquoi : Depuis l'année 1843, c'est-à-dire, depuis bientôt vingt ans, l'*Annuaire de l'Yonne* publie annuellement un article itinéraire et descriptif de toutes les communes du département. Ces différents articles seront prochainement réunis et classés (après avoir été revus et corrigés) en un seul volume. Aussi, demandons-nous avec instance, dès maintenant, qu'on veuille bien adresser à notre éditeur, M. Perriquet, toutes les rectifications, signées ou non signées, peu nous importe, auxquelles nos articles donneraient lieu.

La véritable valeur du travail que nous avons entrepris, c'est son exactitude rigoureuse. Cette exactitude est longue et difficile à obtenir si elle est l'œuvre d'une seule personne ; elle devient facile, au contraire, par la coopération de chacun des lecteurs de l'Annuaire. Nous sollicitons cette coopération. M. Cotteau et moi sommes heureux de témoigner de nouveau nos remercîments à M. Challe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I.

PARTIE HISTORIQUE.

Ancienne église Saint-Julien, par M. l'abbé GALLY. — Bulletin d'Avallon, 1859.

Avallon, par M. l'abbé BAUDIAU, — (le Morvan), tome 2, 1854.

L'Avallonnais à l'époque celtique, par M. BAUDOUIN. — Bulletin d'Avallon, 1859.

Bataille de Montcullan ou de Quarré-les-Tombes, par M. l'abbé HENRY. — Bull. de l'Yonne, 1857.

Château de Chastellux, par M. le Baron CHAILLOU-DES-BARRES. — Annuaire de l'Yonne, 1840.

Chastellux, par M. l'abbé BAUDIAU. — (le Morvand), t. 2. 1854.

Chemin de fer d'Avallon, par M. FRANÇOIS-CHASLIN. — Ann. de l'Yonne, 1855.

Episode des guerres civiles du XVI*e siècle à Avallon*, par M. QUANTIN. — Bull. de l'Yonne, 1856.

Illustrations militaires de l'arrondissement d'Avallon, par M. PHILIPPE DUPIN. — Ann. de l'Yonne, 1845.

Inscription du portail de l'église d'Avallon, par M. MOREAU. — Bull. de l'Yonne, 1856.

Les maréchaux de France de l'Avallonnais, par M. RAUDOT. — Bull. d'Avallon, 1860 et ann. de l'Yonne de 1861.

Médailler d'Avallon, par M. BARDIN. — Bull. d'Avallon, 1859-1860.

Les Mines d'or du Morvan, par M. BAUDOT. — Ann. de l'Yonne, 1859.

Mosaïque de Chastellux, par M. le Comte DE CHASTELLUX. — Ann. de l'Yonne 1838.

Lutte municipale entre Charles-le-Téméraire et les Avallonnais, par M. BAUDOUIN. — Bull. d'Avallon, 1860.

Note sur l'ancienne route d'Avallon à Chastellux, par M. F. MOREAU. — Bull. d'Avallon, 1860.

Notes sur les sources des environs d'Avallon, par M F. MOREAU. — Bull. d'Avallon, 1859.

Note sur les terrains d'Arkose de l'arrondissement d'Avallon, par M. MOREAU. — Ann. de l'Yonne, 1838.

Notice sur l'abbé Bocquillot, par M. G. JORDAN. — Bull. d'Avallon. 1859.

Notice sur la Carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon, par M. BELGRAND. — Ann. de l'Yonne, 1850-1851.

Notice sur les Etablissements publics d'Avallon, par M. l'abbé GALLY. — Bull. de l'Yonne, 1852, et Ann. de l'Yonne, 1853-1854.

Notice sur les Tombeaux de Quarré-les-Tombes, par M. l'abbé HENRY. — Bull. d'Avallon, 1860.

Notice sur Vauban, par M. AD. BIDAULT. — Bull. d'Avallon, 1860.

Notice sur la ville et l'église Saint-Lazare d'Avallon. par M. QUANTIN. — Ann. de l'Yonne, 1852.

Précis historique sur les routes impériales de l'Yonne, par M. DÉY. — Ann. de l'Yonne, 1856.

Qnarré-les-Tombes, par M. l'abbé BAUDIAU. — (le Morvand), t. 2, 1854.

Recherches sur la ville d'Avallon. au XVe *siècle*, par M. QUANTIN. — Bull. de l'Yonne, 1853.

Recherches sur les épidémies de l'Avallonnais, par M. Baudoin. — Bull. d'Avallon, 1859.

Ruines Gallo romaines des Chaniats, par M. BAUDOUIN. — Bull. d'Avallon, 1859.

Saint-Germain-des-Champs. par M. l'abbé BAUDIAU. — (le Morvan), t. 2, 1854.

Séances de la Société des Sciences de l'Yonne à Avallon. — Bull. de l'Yonne, 1857.

Siége d'Avallon en 1433, par M. CHALLE. — Bull. de l'Yonne, 1857, et Ann. de l'Yonne, 1858.

Une heure des Cent-Jours, par M. RAUDOT. — Ann. de l'Yonne, 1860.

Une petite ville (Avallon) à la fin du XVIe *siècle*, par M. RAUDOT. — Bull. de l'Yonne, 1857, et Ann. de l'Yonne, 1858.

II.

PARTIE GÉOLOGIQUE.

DE BONNARD, *Notice géologique sur quelques parties de la Bourgogne*. — Ann. des Mines, 1re série, t. x, p. 193 et 427, 1825.

DE BONNARD, *Sur la constance des faits géognostiques qui accompagnent le gisement des terrain d'Arkose à l'est du plateau central de la France*. — Ann. des Mines, t. XII, p. 898, 1027.

MOREAU, *Note sur le terrain d'Arkose d'Avallon*.— Bull. de la Soc. Géol. de France, 1re série, t. VIII, p. 213, 1837. — *id.*, Ann. stat. de l'Yonne, t. II. p. 344, 1838.

MOREAU, *Note sur le gisement et le mode de formation du terrain d'Arkose*.— Bull. Soc. Géol. de France, t. x, p. 249, 1839.

ROSET, *Mémoire sur les Monts qui séparent la Loire du Rhône et de la Saône*. — Mém. Soc. Géol. de France, 1re série, t. IV. p. 106, 1840.

Réunion extraordinaire à Avallon. — Bull. Soc. Géol. de France, 2e série, t. II, p. 675 et suiv., 1840.

G. COTTEAU, *Etudes sur les Echinides fossiles du département du l'Yonne*. — t. I, p. 29 et suiv., extrait du Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1850.

BELGRAND, *Notice sur la Carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon*. — Ann. de l'Yonne, p. 111, 1851.

MOREAU, *Notice sur les porphyres du département de l'Yonne*. — Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. VII. p. 257, 1853.

COTTEAU, *Etudes sur les Mollusques fossiles du département de l'Yonne*. — 1re fascicule, passim. 1853-1857.

LEYMERIE et RAULIN, *Statistique géologique du département de l'Yonne*. — 1857.

rriquet et Rouillé, Editeurs à Auxerre.

Imp. J. Monrocq à Paris.

UNIV. OF M.

MOREAU, *Note sur la géographie physique du Morvan.* — Bull. de la Soc. des Sc. hist et nat. de l'Yonne, t. XI, p. 568, 1857.

COTTEAU, *Aperçu d'ensemble sur la géol. et la paléont. du département de l'Yonne.* — Congrès scient. de France, XVIIIe session, t. I, p. 306 et suiv., 1859.

MARTIN, *Notice paléont. et strat. établissant une concordance inobservée jusqu'ici entre l'animalisation du lias inf. de la Côte-d'Or et de l'Yonne et celle du grès d'Hettange et Luxembourg.*, id. — t. I, p. 343 et suiv.

MOREAU, *Note sur la formation des Arkoses.* — id., p. 393 et suiv.

MARTIN, *Paléont. stratig. de l'infra-lias du département de la Côte-d'Or.* — Mém. de la Soc. Géol. de France, 2e série, t. VII, 1860.

—

AVALLON, ville chef-lieu d'arrondissement, située sur un plateau élevé dominant la rive droite du Cousin ; à 49 kil. d'Auxerre. Pop. 5,540 hab.

(Voir, pour tout ce qui concerne les administrations publiques, la première partie l'Annuaire.)

Hôtels du Lion d'Or, de la Poste.

De même que nous l'avons fait déjà, pour les autres villes du département, nous allons tracer rapidement l'itinéraire que pourrait suivre un touriste pressé passant par Avallon. Ceux de nos lecteurs qui désireraient une notice moins écourtée trouveront, en tête de notre petit travail descriptif, un *Bulletin bibliographique* indiquant les principaux mémoires historiques publiés récemment et relatifs aux édifices d'Avallon, et à quelques localités environnantes. Les Annales avallonnaises, ainsi que notre *Bulletin* le fait reconnaître, ont été l'objet d'études importantes et nombreuses. Avallon est, après Auxerre, la ville de notre département à l'égard de laquelle le plus de travaux historiques ont été publiés. Aussi, dans la rapide promenade pittoresque que nous allons faire, nous bornerons-nous simplement à décrire les choses que l'on peut voir vite. Toutefois, pour l'intelligence de nos descriptions, M. Challe a bien voulu, cette fois encore, soutenir notre récit par un résumé historique, riche et brillant tableau dont notre petit travail n'est que la bordure d'encadrement.

Un panorama de la ville d'Avallon accompagne ou plutôt précède le texte. Cette vue d'ensemble, prise du haut du parc des Alleux, peut donner une idée générale et presque complète de l'ensemble si pittoresque de la ville. Aussi jugeons-nous utile de commencer notre courte et rapide promenade par la description de notre dessin. Nous supposons le lecteur placé sur le sommet des belles roches escarpées du parc des Alleux.

Nous indiquons, entre parenthèses, la page où se trouvent mentionnés les édifices dessinés.

DESCRIPTION GÉNÉRALE. Vers le centre du dessin on remarque les deux principaux monuments d'Avallon, c'est-à-dire l'église de Saint-Lazare (page 209), et, un peu sur la gauche, la tour de l'Horloge (page 215). En avant du clocher de Saint-Lazare se trouve le bâtiment occupé par les anciennes écoles chrétiennes. Un peu à gauche est le Tribunal et la maison de détention (page 216) donnant sur la rue Bocquillot qui est visible dans le dessin et aboutissant à la petite

Porte (page 215), en avant de laquelle on voit la charmante promenade dite Terreau de la Petite-Porte (page 215). La tour Gaujard est à gauche ; l'Eperon fortifié, qui domine la route de l'Orme, est à droite et domine les beaux escarpements de roches granitiques qui plongent jusqu'au fond de la vallée.

Le chevet de l'église Saint-Lazare cache le beau bâtiment des Ursulines. La tour qui est en face porte le nom de l'Escharguet. Plus à droite se voit une autre tour s'élevant au-dessus d'une énorme muraille défensive très bien conservée ainsi que sa petite guérite en pierre. Un peu plus à droite on voit l'église neuve de Saint-Martin (page 211). Plus à droite encore et précédée de quelques arbres verts, on remarque la Sous-préfecture (page 215). Enfin, à l'extrémité du dessin, on aperçoit l'ancienne église de Saint-Martin (page 212). En avant s'étend un immense terrain rocheux et ondulé qu'on nomme les *Chaumes*. Le versant rapide de cette colline forme, à gauche, le vallon profond qui isole, du côté de l'est, tout un côté de la ville. Le fond de ce vallon est occupé par un petit cours d'eau venant de l'étang des Minimes (page 212).

Une longue route, actuellement en construction, longe ce ruisseau, qui, ainsi que notre dessin l'indique, traverse un groupe de maisons formant le faubourg de Cousin-la-Roche. Sur le premier plan, à droite, on voit la route de Quarré-les-Tombes aboutissant au Pont-Claireau (page 214). Le cours du Cousin, divisé par plusieurs îles, occupe le premier plan ; son niveau est à 102 mètres au-dessous du point où nous sommes placés.

Remontons à la tour de l'Horloge.

Juste derrière la tour Gaujard, mais à 700 mètres au delà, se trouve l'Hôpital (page 213), bel établissement qui n'est pas visible de notre observatoire. Un peu à gauche s'élève l'énorme maison d'école, bâtie en 1860, à peu de distance du collége (page 213), dont on entrevoit le faîte des toits seulement, derrière la tour Gaujard. A gauche de la maison d'école, on voit le Terreau de la Porte-Neuve. Au-dessous on reconnaît la bordure de la route de Lorme, contournant, en écharpe, le flanc cultivé de la montagne, et descendant par le fond du vallon de l'ouest, arrosé par le petit cours d'eau des Potots ou de Touillon, croyons-nous, droit au grand pont du Cousin. On entrevoit ce pont (page 214) à la base de beaux escarpements de roches de la colline dite la Morlande, au sommet de laquelle s'élève une maison bourgeoise, qui, en construction en 1830, a pris le nom de Maison-d'Alger. Au-dessous du pont du faubourg de Cousin-le-Pont, s'élance d'une rive à l'autre la belle arche construite pour le passage des tuyaux des fontaines remontant au niveau de la ville après être descendus d'un plateau un peu plus élevé à l'extrémité duquel s'élève la belle maison des Alleux, placée, dans notre dessin, tout-à-fait à gauche, au sommet de magnifiques escarpements de roches dont notre dessin peut à peine rendre, sur un seul de leurs différents aspects, l'effet remarquablement pittoresque.

Le camp des Alleux (page 216) se trouve à gauche et tout-à-fait en dehors de notre panorama, lequel ne rend pas, nous le reconnaissons parfaitement, la profondeur de l'étroite et tortueuse vallée du Cousin. Mais nous avons inutilement cherché un point de vue qui permit de rendre tout à la fois le fond de la vallée et le haut de la ville sur ses deux côtés *est* et *ouest*. La vallée n'est belle que vue de la ville, et la ville n'est réellement belle que vue de la vallée.

Antiquité. On a beaucoup discuté sur l'origine d'Avallon et sur l'étymologie de son nom. Sans vouloir renouveler ici une discussion à propos de « pommes » ou de « pommiers » nous

nous bornons à dire qu'on s'accorde à reconnaître dans l'ABALONE, de l'Itinéraire d'Antonin, et dans l'ABALLO de la Table de Peutinger, la ville d'Avallon. Mais on ignore si, lors de la rédaction de ces deux documents géographiques, Avallon avait quelque importance comme ville, ou si ce n'était qu'un château-fort, ainsi que des documents relatifs au VIIe siècle le feraient penser.

Selon toutes probabilités, ce château-fort n'était point seul ou isolé ; une agglomération plus ou moins considérable d'habitations devait s'étendre en avant de la forteresse à peu près dans la situation de la ville actuelle et dans la vallée du Cousin, c'est-à-dire où nous voyons les faubourgs de Cousin-le-Pont et de Cousin-la-Roche.

Il semble évident que dès l'installation ou la construction d'un château sur le sommet de la montagne, il fallut nécessairement établir avec le fond de la vallé, là où coulait une limpide rivière, des communications fréquentes. On serait amené à penser que des habitations nombreuses se rapprochèrent du cours d'eau qui, aujourd'hui encore, est l'une des causes de la prospérité de la ville. Mais durant les premiers temps du moyen-âge, il devint urgent de renfermer dans une forte muraille défensive le centre principal des habitations, c'est-à-dire la ville actuelle, bâtie en partie le long de la rue qui reliait le château à la route romaine, tracée en ligne directe sur le plateau, occupé maintenant par les faubourgs de Saint-Martin et de Saint-Nicolas.

La distance mesurée en ligne droite, depuis la voie romaine jusqu'à l'entrée du château, c'est-à-dire à la Tour de l'Horloge, peut être évaluée à 700 mètres, A mi-chemin de cette distance on reconstruisit au XVe siècle les murs de la ville et la grande porte, ou Bastille, qui fut démolie il y a cent ans. La voie romaine conduisant à Auxerre fut abandonnée sur la plus grande partie de son parcours en faveur d'une route nouvelle traversant les grands plateaux qui s'étendent au nord d'Avallon.

Nous aurons, en parlant de l'église Saint-Lazare, l'occasion de reparler de l'ancien château d'Avallon. En ce qui touche les découvertes d'antiquités faites à Avallon, nous prions nos lecteurs de se reporter à l'article publié par M. Baudoin : *L'Avallonnais à l'époque celtique.*

Au double point de vue de la géologie et de la paléontologie, Avallon peut être rangé parmi les localités les plus intéressantes de France. C'est un point devenu depuis longtemps classique pour l'étude des Arkoses et du Lias. Placé à l'extrémité de ce puissant massif qui s'étend de la Loire à la Saône et se rattache au plateau central de la France, Avallon est bâti sur les rivages mêmes de la mer liasique, et si, d'un côté s'élèvent, comme des falaises, ces belles roches granitiques que les eaux n'ont jamais recouvertes, du côté opposé s'étendent et se superposent les dépôts argileux et calcaires, si riches en corps organisés fossiles, qui se formèrent successivement au commencement de la période jurassique. L'intérêt tout particulier que présente la géologie des environs d'Avallon a fait choisir cette ville, en 1845, comme lieu de réunion de la Société géologique de France. L'assemblée était nombreuse ; les excursions qui eurent lieu, les discussions qui en furent la conséquence ont laissé dans l'esprit de tous les membres un souvenir qui ne s'effacera pas.

Aujourd'hui il n'entre pas dans notre but de donner une description détaillée de tous les faits géologiques constatés aux environs d'Avallon ; ce serait sortir du cadre qui nous est tracé. Nous nous bornerons à indiquer au géologue qui aurait quelques jours à passer à Avallon, les excursions qui nous paraissent les plus intéressan-

tes. Celui qui voudra se livrer à une étude plus complète et plus approfondie, pourra consulter les nombreux mémoires dont les terrains d'Avallon ont été l'objet; nous avons signalé les plus importants dans la Notice bibliographique qui précède ce travail.

Ce sont les Arkoses que nous irons d'abord visiter. Le massif granitique n'a pas été constitué dans l'origine tel que nous le voyons maintenant. Les roches dont il se compose sont sorties, à différentes époques, des entrailles de la terre, et ont été, postérieurement à leur formation, plus ou moins profondément modifiées. Les phénomènes intérieurs qui les avaient mises au jour ont prolongé longtemps leurs effets : pendant le dépôt des terrains de transition et des couches inférieures du lias, des sources thermales abondantes, des gaz chargés de Silice, de Baryte et de Galène, traversèrent le granite, se répandirent soit au milieu des eaux, soit dans les sédiments déjà formés, et donnèrent naissance aux roches d'Arkose. Les Arkoses d'Avallon ont été considérés par M. de Bonnard comme *cristallines* ou *coquillières*, suivant que les émissions qui les ont produites ont pénétré le granite ou les calcaires inférieurs du lias. Ce mot d'*Arkose*, appliqué ainsi à des roches d'origine et d'âge si différents, a donné lieu à une grande confusion; aussi nous partageons l'opinion de M. Martin, qui, dans son beau Mémoire sur l'infra-lias de la Côte-d'Or, désigne sous le nom d'arkose l'ensemble des strates grèseuses, granitoïdes ou marneuses comprises entre le granite et les lumachelles de l'infra-lias, et regarde l'*Arkose coquillière* de M. de Bonnard comme étant en réalité une roche métamorphique qui n'a aucune ressemblance avec l'Arkose proprement dite.

Aux portes mêmes d'Avallon, sur le plateau de *Chaumes*, se trouve un gisement où l'une et l'autre de ces roches peuvent être étudiées. Signalé pour la première fois par M. de Bonnard, ce point a été visité, en 1845, par la Société Géologique. De petites carrières ouvertes sur le plateau permettent de voir de bons exemples de l'Arkose proprement dite, qui n'est en cet endroit que du granite désagrégé, uni par un ciment quartzeux, et en contact avec le granite lui-même. Outre la Barytine rose, cette Arkose renferme de la Fluorine et de la Galène, et il n'est pas rare d'en rencontrer d'assez beaux échantillons. Jusqu'ici aucun fossile n'a été découvert, aux environs d'Avallon, dans ce dépôt dont le granite forme les principaux éléments. M. Martin a été plus heureux dans la Côte-d'Or; il décrit et figure un assez grand nombre d'espèces provenant de cette zône que caractérise l'*Avicula contorta*, et qu'il rapporte, bien qu'avec quelque doute, à l'infra-lias.

Un peu plus loin, au-dessus de l'Arkose proprement dite, se montrent en abondance des fragments et des blocs siliceux appartenant à l'Arkose coquillière de M. de Bonnard et dans lesquels on reconnaît effectivement toutes les coquilles du calcaire à *Ostrea arcuata*. Ces fossiles sont représentés seulement par des moules intérieurs tapissés de petits cristaux de quartz et des empreintes extérieures d'une netteté parfaite. La roche qui les renferme est elle-même éminemment quartzeuse, avec des nids et des taches de Barytine; nous y avons recueilli l'*Ostrea arcuata*, le *Spirifer Walcotii*, l'*Ammonites bisulcatus* très bien caractérisés.

En traversant la vallée du Cousin, creusée entièrement dans le granite, on retrouve, sur la rive opposée et à une hauteur identique, les mêmes couches encore mieux développées que sur le plateau de Chaumes. Comme l'a fait remarquer M. Moreau, on voit très bien, en cet endroit, les filons de quartz et de barytine pénétrer au travers du granite et se répandre dans

l'arkose qui a quelquefois deux ou trois mètres d'épaisseur. Là également existent les calcaires du lias modifiés par l'élément igné et renfermant un grand nombre d'empreintes de coquilles. La nouvelle route d'Avallon à Quarré-les-Tombes, derrière les Panats, traverse ce terrain, et on peut l'observer sur une longueur de plus de deux kilomètres, dans les fossés et les berges de la route.

Pont-Aubert, à quelques kilomètres d'Avallon, est encore un point que nous recommandons pour l'étude de l'arkose. C'est, du reste, une des promenades les plus pittoresques que nous connaissions. La vallée qui conduit au village est étroite, sinueuse, et bordée, à droite et à gauche, de rochers granitiques escarpés. Des blocs énormes ont roulé çà et là dans la vallée et jusque dans le lit du Cousin, dont les eaux claires, rapides et peu profondes, rappellent les *gaves* des Pyrénées, si ce n'est que les sapins sont remplacés par des aulnes et des peupliers. A l'ouest de Pont-Aubert, au-delà du ruisseau d'Island, les arkoses se présentent sous un aspect tout particulier ; elles renferment des blocs de granite de un à deux mètres cubes, et des fragments plus petits, engagés dans une pâte de calcaire ferrugineux, contenant de la Barytine rosée, de la Galène et un peu de silice. Ce granite est profondément altéré ; le Feldspath est passé à l'état de Kaolin, et le Mica est devenu verdâtre. Faut-il y voir une alternance de l'Arkose avec le calcaire, ou bien doit-on supposer que les blocs de granite sont reliés entre eux par une pâte calcaire qui est venue pertinemment les envelopper?... Question délicate, déjà débattue, et qui attend encore une solution.

En retournant à Avallon par la route de Vézelay, il faut s'arrêter un instant au-delà du pont, sur la gauche : l'arkose est accompagnée d'un silex noirâtre et corné qui renferme de la Barytine et de la Fluorine avec de la Galène à petites facettes réputée argentifère ; en 1839, on a fait, en cet endroit, des tentatives infructueuses d'exploitation.

Pour visiter le lias et ses différents étages, c'est du côté de Lucy-le-Bois et de Sauvigny que nous devrons nous diriger : en une journée nous pourrons passer en revue toutes les subdivisions dont se compose cette puissante formation. Au sortir même d'Avallon, dans les fossés qui longent la route de Lucy-le-Bois, se montrent les lumachelles grises et les calcaires noduleux et compactes de l'Infralias ; mais ils ne sont représentés que par de simples affleurements, et souvent l'herbe qui garnit les fossés empêche de les constater. Un peu plus loin se développent les calcaires à *ostrea arcuata* : sur le bord de la route s'ouvrent quelques carrières qui permettent d'étudier la roche et d'y recueillir des fossiles. Les calcaires sont durs, subcompactés, noirâtres, et alternent avec des argiles de même couleur. L'*ostrea arcuata* abonde et des bancs entiers de calcaire en sont remplis. Associés à cette espèce se rencontrent de gigantesques Ammonites (*Ammonites bisulcatus*), des Nautiles (*Nautilus striatus*), des Belemnites (*Belemnites acutus*), premiers représentants de ce genre curieux disparu depuis longtemps de l'animalisation du globe, des Pleurotomaires énormes, des Cardinies aux espèces variées, des Pholadomies, de grandes et larges Limes, des Spirifères, de nombreuses Térébratules, des Pentacrinites, des fragments de lignites et quelquefois, mais bien rarement, de précieux débris d'Icthyosaure.

Au-dessus des calcaires à *Ostrea arcuata* s'étendent les marnes inférieures à Belemnites. Derrière l'église Valentin, à une centaine de mètres environ de la route, sur la gauche, il existe une petite colline qui montre un bon développement de cette assise : les champs sont couverts de dé-

bris de Belemnites, et en quelques instants on peut y recueillir de nombreux exemplaires du *B. clavatus*, *umbilicatus* et *niger*. Le calcaire qui les renferme est tendre, argileux et d'un gris blanchâtre. De nombreuses espèces d'ammonites bien différentes de celles qui caractérisent la zone à *ostrea arcuata*, des limes, des Spirifères et plusieurs Brachiopodes accompagnent les Belemnites. Cette assise, remplie de débris organiques, se lie intimement à des marnes puissantes, de couleur variable, sans fossiles, surmontées elles-mêmes par les couches à *ostrea cymbium* qui commencent à se montrer sur les bords du plateau.

Avant d'arriver à la butte de Vassy, un pli de terrain nous rapproche des couches inférieures. C'est sans doute en cet endroit que M. Martin, en 1857, rencontra une extraction assez importante des calcaires marneux et compactes de l'infra-lias et qu'il put y recueillir une série de charmants fossiles, dont le test presque microscopique était admirablement conservé, et se détachait avec ses ornements les plus délicats sur la roche lavée par les eaux pluviales.

Les couches à *Ostrea cymbium* peuvent être étudiées à côté même de l'usine de Vassy, dans des carrières d'où l'on extrait de la pierre à bâtir : la roche est jaunâtre, à texture grossière et terreuse, disposée en bancs peu épais et alternant avec des lits d'argile également jaunâtres. Les fossiles y sont très nombreux : indépendamment de l'*Ostrea cymbium* qui domine et semble remplacer l'*Ostrea arcuata* des couches inférieures, on y rencontre des Ammonites très variés, des Belemnites qui rappellent celles que nous avons signalées tout-à-l'heure, des Gastéropodes, de beaux Peignes tantôt lisses et circulaires (*Pecten disciformis*), tantôt couverts de côtes rayonnantes (*pecten aquivalvis*), des Pholadomyes, des Rhynchonelles et des Térébratules. C'est sur ce point que nous avons découvert, il y a quelques années, les débris d'un Oursin fort rare, que nous avons dédié à M. Moreau sous le nom de *Rhabdocidaris Moraldina*.

Cette assise, dont l'épaisseur moyenne ne dépasse pas cinq mètres, sert de base aux calcaires bitumineux employés à la confection du ciment de Vassy. Ces calcaires, exploités à ciel ouvert, derrière l'usine et sur une profondeur d'environ douze mètres, sont d'une couleur bleuâtre et forment des bancs de quinze à vingt centimètres de hauteur, et séparés par des couches très épaisses d'une argile schisteuse, noirâtre, propre à la fabrication de la tuile. Le banc le plus inférieur est plus épais que les autres et fournit le meilleur ciment. Cet ensemble de couches est traversé par de beaux filons de chaux carbonatée blanche, cristallisée et accompagnée souvent de pyrites de fer. L'origine de ces filons paraît plutonique, et leur direction générale est celle du soulèvement de la Côte-d'Or.

Les calcaires bitumineux renferment une assez grande quantité de fossiles intéressants : des Ammonites parmi lesquels nous citerons l'*A. Desplacei*, très variable dans ses ornements, et l'*A. heterophyllus*, remarquable par ses vastes proportions, des Nautiles, des Belemnites, des Peignes, des débris assez fréquents de Plesiosaure et d'Ichthyosaure. La plupart de ces fossiles sont recouverts d'une légère couche pyriteuse qui leur donne une belle couleur bronzée, et les fait vivement rechercher des collecteurs. Dans les argiles schisteuses intercallées entre les bancs calcaires, il n'est pas rare de rencontrer, à l'état charbonneux, des troncs d'arbres aplatis, de trois ou quatre mètres de longueur, que les ouvriers désignent sous le nom de *planches*, et dont la cassure terreuse ne présente plus aucune trace d'organisation.

Au-dessus de ces calcaires bitumineux se développent encore des ar-

giles schisteuses d'une puissance de 50 mètres environ, avec quelques bancs de calcaires subordonnés, mais la nature de ces calcaires et de ces argiles n'est plus la même. A vingt mètres environ du sommet de la colline, existe, au milieu de ce dépôt, une zône très fossilifère où abondent les *Ammonites serpentinus*, *bifrons*, *cornu-copiæ*, le *Trochus duplicatus*, le *Nucula Hammeri*, le *Leda rostralis*, le *Pecten pumilus*, le *Throcociathus mactra*, et beaucoup d'autres encore. Bien que le point où affleure cette assise soit très restreint et qu'il ait été souvent exploré, il est bon de s'y arrêter quelques instants ; on est presque certain d'y recueillir des espèces intéressantes. Ici se termine le lias : les différentes assises que nous avons rencontrées depuis Avallon constituent les étages SINEMURIEN, LIASIEN et TOARCIEN de d'Orbigny ; tout en présentant des faunes très distinctes, ils forment certainement un même groupe, et offrent un ensemble de caractères qui ne permet pas de les séparer.

En revenant à Avallon par la route de Sauvigny, nous retrouvons la même série de couches. Les assises à *Ostrea cymbium*, sur la droite, au milieu d'un petit bois dont le nom nous échappe, sont l'objet de plusieurs exploitations ; les caractères de la roche sont les mêmes qu'à Vassy et le fossile dominant est encore l'*Ostrea cymbium*. En se rapprochant d'Avallon, les calcaires à *Ostrea arcuata* reparaissent : à cent cinquante mètres environ dans les terres, sur la gauche de la route, des carrières sont ouvertes ; les fossiles sont plus abondants encore que sur la route de Lucy-le-Bois, et quelques heures suffisent pour faire une ample moisson de Belemnites, de Cardinies, de Pholadomyes, de Spirifères, de Térébratules, de Pentacrinites. L'*Ammonites bisulcatus* atteint des dimensions colossales, et nous avons nous même recueilli, dans ces carrières, des exemplaires dont la taille dépasse soixante centimètres.

Un terrain curieux et que le géologue, dans la course que nous venons de lui indiquer, n'a pu suffisamment étudier, c'est l'infra-lias et ses différentes assises : malheureusement ces couches n'ont que peu d'épaisseur ; elles affleurent aux environs d'Avallon sur un petit nombre de points, et, comme nous l'avons déjà dit, ces affleurements sont parfois assez difficiles à saisir. Il y a quelques années, la nouvelle route d'Auxerre, à trois ou quatre cents mètres d'Avallon, vers le Vault de Lugny, offrait sur la droite, dans les fossés, un assez beau développement des lumachelles de l'infra-lias et des argiles qui les accompagnent. On pouvait y recueillir de larges dalles couvertes de Cardinies et sur lesquelles se montraient également, bien que plus rarement, des Peignes, des Limes, des Plicatules, des Moules et des Térébratules. C'est en cet endroit que M. Deschamps, ancien pharmacien à Avallon, avait rencontré, lors de la confection de la route, un Oursin rarissime, l'*hemipedina serialis*, le seul exemplaire signalé jusqu'ici dans notre département, et d'autant plus précieux qu'il établirait une concordance entre ces couches et celles que M. Leymerie venait de décrire dans le Mont-d'Or lyonnais, sous le nom d'infra-lias. Aujourd'hui les fossés de la route sont en partie remplis ; le gisement a beaucoup perdu de son intérêt, cependant l'année dernière nous y avons recueilli encore plusieurs espèces; mais tout fait présumer que d'ici à quelques années cet affleurement aura disparu comme bien d'autres et qu'on retrouvera à peine, sur ce point, des vestiges de lumachelles. Aussi ce que nous conseillons avant tout au géologue qui désire étudier les environs d'Avallon, c'est d'aller, en arrivant, trouver M. Moreau. Le nom de M. Moreau est intimement lié à la géologie d'Avallon. Savant aussi dis-

tingué que modeste, il connaît dans tous ses détails un pays qu'il a visité et décrit tant de fois; il n'ignore aucune carrière, aucun ravin, aucun affleurement, et si quelque chose égale son savoir, c'est la bienveillance avec laquelle il s'empresse toujours de vous faire part du résultat de ses recherches et de ses observations. Depuis l'époque où, vers 1825, M. Moreau a fait avec M. de Bonnard, son illustre maître, ses premières courses géologiques aux environs d'Avallon, je ne saurais dire combien de géologues de France, d'Allemagne et d'Angleterre, sont venus frapper à sa porte et lui demander d'être leur guide, et tous sont revenus très satisfaits de ce qu'ils avaient vu et appris.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

Avallon est incontestablement l'*Aballo* des pièces de monnaie antiques dont on connaît cinq ou six exemplaires. Il figure sous ce nom, comme on l'a vu plus haut, dans l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger. Il est appelé, au VIIe siècle, *Cabalonem castrum* par le moine Jonas, et, au Xe, *Avalonem castrum* par Flodoard. On ne sait rien de son histoire et de son importance dans ces premiers temps, si ce n'est qu'il avait déjà, au VIe siècle, des écoles publiques dans lesquelles fut élevé celui des saints du nom de Germain qui fut depuis évêque de Paris, et que le pays avallonnais, *pagus avalensis*, qui avait fait partie du territoire éduen, suivit comme lui, dès le Ve siècle, le sort de la Bourgogne, qui tantôt avait ses rois particuliers, tantôt était réunie au royaume d'Austrasie, jusqu'au IXe siècle où elle eut des ducs héréditaires jusqu'en 1475. Avallon est nommé dans deux capitulaires, le premier de 806, par lequel Charlemagne le donne avec l'Auxois, *pagus alisiensis*, à son fils Louis le Débonnaire, et le second, de 817, par lequel Louis le transmet à son fils Pépin. Le château d'Avallon, qui gardait les défilés du Morvand, avait sans doute une grande valeur, puisqu'il fut, vers 931, une cause de brouille et de guerre entre le duc de Bourgogne Gislebert et le roi Raoul, son beau-frère, qui s'en était emparé pour le réunir au comté d'Auxerre. Les événements du siècle suivant constatent encore cette haute importance. Le duc Henry le Grand étant mort sans enfants, en 1002, le roi Robert, son neveu, vient trois ans après, avec une armée nombreuse, pour enlever le duché de Bourgogne à Othon Guillaume, beau-fils et donataire de Henry, et, après avoir vainement attaqué Auxerre, il s'arrête devant Avallon qu'il ne peut prendre qu'après trois mois de siége et seulement par famine, selon le récit des vieilles chroniques, plus croyables sans doute que les crédules annalistes des siècles ultérieurs qui content gravement que les murailles de la place tombèrent tout-à-coup au chant des hymnes, comme celles de Jéricho. La ville n'en fut pas moins dévastée et la plupart des habitants massacrés ; impitoyable cruauté qui pesait sans doute encore bien des années après sur la conscience du dévôt monarque, car on le voit, en 1022, faire distribuer quinze livres d'or à ceux qui avaient survécu et nourrir ceux d'entre eux, au nombre de 360, qui étaient encore dans la misère. Après la mort de Robert, son second fils, du même nom que lui, devint la tige d'une nouvelle branche de ducs de Bourgogne, et Avallon, dont il s'était tout d'abord emparé, fut relevé de ses ruines et de nouveau fortifié.

Cependant les habitants étaient serfs de corps et de biens. Ils appartenaient à trois maîtres différents. Le duc en possédait une partie, d'autres étaient serfs de l'abbé de Saint-Martin, et d'autres, enfin, des chanoines de Saint-Lazare. Le duc Eudes III affranchit les siens et leur donna la

charte de commune que les habitants de Vézelay venaient d'obtenir, des moines, leurs seigneurs, et que ces derniers ne tardèrent pas à retirer. Celle d'Avallon avait sans doute été payée à leur duc, qui, se disposant à partir pour la quatrième croisade, avait de grands besoins et faisait argent de tout. C'est ainsi qu'en 1187, les habitants de Dijon avaient obtenu une charte semblable de Hugues III, son père, à la veille de son second voyage en Terre-Sainte, et que lui-même, à son retour, ayant grand besoin de réparer les brèches faites à ses finances par son expédition d'outre-mer, donna, en 1203, une charte de commune à la ville de Beaune. L'abbé de Saint-Martin d'Avallon suivit, en 1110, l'exemple du duc et affranchit ses sujets. Les chanoines de St-Lazare furent plus récalcitrants. Ils ne cédèrent que beaucoup plus tard, sur l'insistance du duc Hugues IV, et encore n'accordèrent-ils pas toutes les franchises qu'il réclamait. « Le « clergé regardait alors l'établisse- « ment des communes comme « odieux, en ce qu'il diminuait son « autorité. On voit même l'abbé « Guibert les nommer exécrables, « *execrabilibus communitis.* » Cette observation est d'un prêtre du siècle dernier, l'abbé Courtépée (1). Les habitants acquéraient ainsi le droit qu'ils ont conservé jusqu'en 1790, de nommer quatre échevins pour *régir, gouverner, manier, administrer la ville et subvenir à ses affaires et négoces,* celui de présenter au choix du roi un capitaine ou lieutenant pour leur défense, et, quand le Tiers-Etat fut admis aux Etats de Bourgogne, ce qui eut lieu à partir du quatorzième siècle, ils y envoyèrent deux députés.

L'église de Notre-Dame, qui avait été donnée à l'abbaye de Cluny par le duc Hugues Ier en 1077, un an avant qu'il ne se retirât dans cette abbaye pour y passer sous le froc les quinze dernières années de sa vie, était fort riche. Elle devait ses trésors, tant aux libéralités des princes qu'aux pélerinages immenses qu'attirait le chef de Saint-Lazare qu'elle prétendait posséder, et que cependant une sentence de l'official d'Autun de 1487 déclara être une fausse relique. On peut juger de sa richesse par l'inventaire de ses ornements que relate la charte de 1077 ; une table d'argent, deux croix d'or et deux d'argent, un encensoir d'argent, trois calices d'argent et un d'or, trois patènes d'argent et une d'or, cinq chasses d'argent et une d'or, une aiguière d'argent, une couronne d'argent, deux écrins, une table et onze coffres en ivoire, vingt-deux reliquaires d'or et quatorze d'argent, une statue de la Sainte-Vierge avec une couronne et des bracelets d'or, une statue de saint Lazare en or, etc., etc. Peu d'années après, l'église fut reconstruite avec une rare magnificence sous le vocable de Saint-Lazare. Le peu qui en reste, rapproché des descriptions de son ancien état, montre que c'était, en effet, une éclatante merveille de sculpture et d'architecture.

Tous les trésors qui y étaient réunis furent peut-être pillés par les Anglais en 1359, quand le roi Edouard III arriva dans le pays avec son armée qui y passa une partie de l'hiver, après avoir pris et dévasté la ville de Tonnerre. Les chroniques racontent qu'il occupa Montréal et qu'il tint une partie de l'hiver son quartier-général à Guillon, « et toujours couraient ses « maréchaux et ses coureurs le pays, « ardant, gâtant et pillant tout en- « tour eux. » A la vérité aucune d'elles ne parle d'Avallon, mais est-il probable qu'une armée entière soit restée un mois tout près d'une petite ville qui contenait tant de richesses, sans l'attaquer et la prendre Ce qui paraît avéré, c'est qu'au commencement du XVe siècle, ses tours et ses

(1) Désorganisation du Duché de Bourgogne, t. I, p. 161.

remparts étaient en ruine, car en 1519 et 1521 les ducs de Bourgogne Jean et Philippe-le-Bon lui accordèrent des octrois pour plusieurs années, afin d'en employer le produit aux travaux des fortifications. Elles ne lui servirent guère pour se défendre, car en 1433 elle fut surprise et occupée par un chef de bandes appelé Jacques d'Espailly, et surnommé Fort-Epice, habile aventurier, hardi soldat et impitoyable pillard, qui guerroyait pour le roi Charles VII. Il la garda huit mois et y fut assiégé par le duc de Bourgogne en personne, qui en reprit possession après un siége de six semaines. Les faubourgs avaient été brûlés et détruits dans cette guerre et la population diminuée de plus de moitié par les massacres, la misère et la fuite. Pillés et ruinés par les bandes françaises, les Avallonnais le furent peut-être plus encore par les soldats du duc. Il fallut ensuite pendant bien des années faire de grandes dépenses pour relever les remparts de la ville, abattus en partie par la sape et le bélier des assiégeants, et qu'en attendant, pour mettre la ville à l'abri d'un nouveau coup de main, on entoura d'une palissade, reliée par des fagots d'épine. Cependant, une fois la paix rétablie, Avallon sortit de ses ruines, les habitants revinrent, et, avec la tranquillité et le travail, l'aisance reparut dans son sein. Vingt ans après le terrible siége de 1433, on élevait la tour carrée qui subsiste encore aujourd'hui au centre de la ville, pour y placer le guet et une horloge, et l'on se mettait à paver les rues. Un siècle plus tard, en 1543, la population avait presque triplé. Les guerres de religion vinrent enrayer de nouveau cette prospérité. Il fallut encore réparer à grands frais les fortifications endommagées faute d'entretien, acheter des armes et des munitions, faire le guet sur les remparts et soudoyer une garnison qui « vivait à dis« crétion et sans rien payer. » En 1569 on eut à soutenir un court siége de l'armée que le duc Wolfgang des Deux-Ponts conduisait dans l'ouest au secours des protestants. Les faubourgs furent encore en partie brûlés, mais l'assaut fut repoussé, pendant que le duc se gorgeait à tel point des bons vins du pays, qu'il en mourait quelques semaines plus tard.

La Ligue causa plus tard de grands troubles dans la ville. Les ligueurs s'en emparèrent en 1590, en chassèrent les magistrats royaux et y tinrent garnison. L'année suivante, le maréchal d'Anicourt tenta de la reprendre, en faisant sauter à la mine une des portes. Mais les partisans de la Ligue défendirent énergiquement leurs rues et en chassèrent les assaillants. Ce fut un grand triomphe pour le parti. On l'attribua à un miracle de l'archange saint Michel et l'on fonda une procession annuelle dite *de la Saucisse* par allusion au saucisson de poudre dont la mine avait été bourrée. Mais quatre ans plus tard, l'ardeur ultra-catholique étant calmée par l'abjuration de Henri IV, les habitants ouvrirent leurs portes au comte de Rochefort, gouverneur de Vézelay, qui fit prisonnière, presque sans coup férir, la garnison des ligueurs, et la procession de la Saucisse fut abolie, pour faire place à celle de la Délivrance, que les mêmes fidèles suivirent avec la même dévotion.

Le XVIe siècle avait été funeste aux monuments de la ville. En 1589 la foudre avait brûlé le grand clocher de Saint-Lazare, et la tour qui le supportait, fort endommagée elle-même, ne subsista ensuite que quarante-quatre ans. Le petit clocher central de la même église fut lui-même frappé par le tonnerre en 1595 et disparut six ans plus tard dans une tempête.

La peste fit de grands ravages à Avallon de 1531 à 1537. Dans cette dernière année on enterra 700 personnes dans des cimetières improvisés aux Chaumes et à la Morlande. Par un bienfait de la Providence,

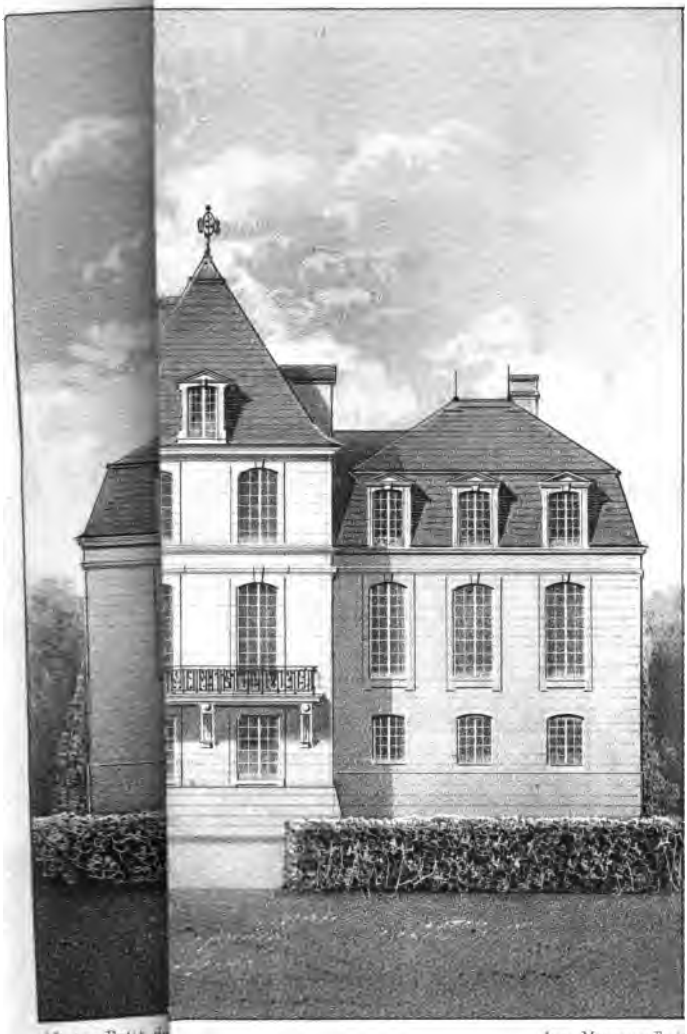

Victor Petit de

Imp Monrocq, Paris.

c'est peu après cette époque, en 1664, qu'un généreux Avallonnais, le président Odebert, fonda et dota avec une noble munificence son collége, qui subsiste encore aujourd'hui, et enrichit son hôpital d'un capital considérable.

Il n'y eut dans le cours du XVIIIe siècle que peu d'événements importants pour Avallon; la reconstruction en 1713, dans de belles proportions, de l'hôpital richement doté par le président Odebert; celle de l'hôtel-de-ville en 1770, et en 1791 la démolition de l'église de Saint-Julien, dont les fidèles paroissiens y soutinrent contre les démolisseurs un siége de huit jours, digne d'un plus heureux succès, et qui a été récemment si bien raconté par M. Bardin dans le bulletin de la Société d'Etudes.

Terminons en citant quelques vieux usages que le siècle dernier avait abolis à Avallon. D'abord le guetteur de nuit qui, avec ses deux sonnettes, allait crier l'heure dans les rues et avertir ceux que son passage éveillait « de prier pour les trépassés. » On le retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs de nos villes du Nord. Puis « le fantôme de carême-prenant, » que l'on promenait le mercredi des Cendres dans une procession religieuse où marchaient les prêtres comme à un véritable convoi. La cérémonie se terminait par une messe de *requiem* en l'honneur du carnaval défunt. Et enfin la liturgie locale, et d'une poésie plus élevée, de la messe de Pâques-fleurie (le dimanche des Rameaux), où l'on faisait pleuvoir sur la tête du peuple des gâteaux renommés dans le pays et que l'on appelle des oublies, en même temps qu'on rendait des oiseaux à la liberté sous la voûte de l'église.

On vante, non sans raison, l'esprit affable des Avallonnais. Leur goût pour le métier de la guerre est manifesté par ce phénomène de trois maréchaux sorti de leur sein, Chastellux, Vauban et Davout. Il faudrait peut-être ajouter un quatrième nom à cette liste, celui du maréchal de La Madeleine de Ragny, et partager avec l'arrondissement de Tonnerre l'honneur d'avoir produit Davout, quoiqu'il soit né dans l'arrondissement d'Avallon, s'il est vrai que, comme le dit l'abbé Courtépée en son t. 5, p. 433, sa famille était originaire de Noyers et issue de la forte et illustre race des barons qui ont possédé cette ville depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe.

MONUMENTS RELIGIEUX.

SAINT-JULIEN. Petite église, de fondation fort ancienne, mais reconstruite en 1520. Elle s'élevait sur le milieu de l'emplacement qu'occupe actuellement la place du marché, ou Place Saint-Julien. Plusieurs fois endommagée par le feu du ciel cette église fut démolie en 1793.

L'historique de la démolition a été raconté par M. l'abbé Gally dans une très intéressante et curieuse notice, accompagnée de dessins pouvant donner une idée de l'édifice et de la haute flèche qui le surmontait.

Cette petite église fut établie, lors de sa construction primitive, en dehors de l'enceinte fortifiée du château et au milieu du quartier qui s'était formé le long de l'ancien chemin romain; elle fut probablement la deuxième église construite à Avallon.

Durant les premiers temps du moyen âge ce fut un usage presque constant d'établir la principale église dans l'enceinte du château destiné à défendre la ville. On mettait ainsi l'édifice religieux à l'abri d'un coup de main. Cette disposition se retrouve à Avallon, de même que nous l'avons trouvée à Joigny et Auxerre. Cette première église d'Avallon, consacrée à Notre-Dame, fut mise plus tard sous le vocable de Saint Lazare.

SAINT-LAZARE. Pour bien faire comprendre la description de cette belle

église, il serait nécessaire que nous pussions placer sous les yeux de nos lecteurs plusieurs plans d'ensemble et de nombreux dessins de détails. Nous n'avons à notre disposition, quant à présent, que la lithographie qui accompagne une notice sur la ville et l'église d'Avallon, par M. Quantin, et publiée dans l'*Annuaire* de 1852.

Nous remonterons, tout d'abord, aux premières années du XIe siècle. « En l'an 1002, le roi Robert s'empara d'Avallon après un siége de trois mois. — En l'an 1022, le même prince, touché de la misère des Avallonnais, les aida à relever leur ville. » On voit, par cette citation, qu'en 1002 la ville et le château d'Avallon étaient assez bien fortifiés pour résister pendant trois mois aux attaques d'une armée. « La ville fut démantelée et pillée. »

C'est à cette époque que nous pensons devoir faire remonter la ruine d'un très petit édifice religieux dont les débris ont été retrouvés, en 1861, sous l'emplacement du maître-autel de Saint-Lazare. Le sol ayant été abaissé et fouillé pour pouvoir consolider les murs du sanctuaire, on mit à découvert l'entrée d'un caveau, ou très petite chapelle souterraine, dont l'entrée était tournée vers l'est. Par les soins et aux dépens de la Société d'études d'Avallon, cette antique chapelle vient d'être consolidée. Un escalier placé derrière le maître-autel permettra de descendre facilement dans cette petite crypte au-dessus de laquelle on reconstruisit, vers l'an 1080, une église plus grande « à cause du grand concours de peuples qu'il y avait, ordinairement pour honorer la nouvelle relique de Saint-Lazare. » De cette église neuve il reste encore le chœur, voûté en quart de sphère, et aussi plusieurs arcades en plein-cintre, enclavées dans le mur, du côté nord, de la nef de la chapelle de Saint-Pierre, autrefois église paroissiale. Deux de ces mêmes arcades sont soutenues par une grande console en pierre fort curieuse, et dont nous regrettons de ne pouvoir, dès cette année-ci, donner un dessin. Le plan de l'édifice rappelait le type des basiliques. Il subsiste également de ce viel édifice les deux chapelles, en demi-cercle, qui terminaient les deux bas-côtés ; ceux-ci furent en partie conservés dans la reconstruction de la grande nef et des bas-côtés vers la fin du XIIe siècle, ainsi qu'on peut le reconnaître facilement.

Durant les premières années du XIIe siècle, époque où l'église d'Avallon dépendit de la puissante abbaye de Cluny, celle-ci fit élever une magnifique façade, dont nous ne voyons plus que deux portails. (Voir l'*Annuaire* de 1852.) Ces deux portails sont des chefs-d'œuvre de sculpture décorative. Leur ornementation peut être comparée à tout ce qu'il se fit de plus riche en Bourgogne durant le XIIe siècle. On y remarque une adresse de ciseau extraordinaire, et dont nos plus habiles ornemanistes approcheraient difficilement. On admire notamment des colonnes torses, taillées avec une rare perfection, et des détails de chapiteaux d'une élégance infinie. Malheureusement les intempéries des saisons, depuis six siècles, les huguenots et les démocrates, en quelques instants, et plus récemment un digne ecclésiastique, croyant « restaurer et nettoyer » les portails de son église, ont dégradé, mutilé, brisé, retaillé une foule de sculptures charmantes. Des bas-reliefs entiers, des statues colossales, un grand nombre de statuettes sont tombées sous les coups de briseurs d'images, et, ce qui est plus regrettable encore, sous le marteau et le ciseau de quelques tailleurs de pierre.

Si nos lecteurs veulent bien jeter un coup d'œil sur le dessin publié en 1852, ils reconnaîtront immédiatement l'ensemble monumental et riche de ces deux portails, ainsi que les

mutilations qu'ils ont éprouvées, notamment dans le tympan et le linteau.

Une très mauvaise gravure de l'ouvrage de dom Plancher « *Histoire de Bourgogne*, tome Ier, » semble faire reconnaître dans le tympan du grand portail un « Christ bénissant » deux anges et les symboles des évangélistes. Les deux arcades plein-cintre qui soutiennent le linteau, qui sans doute s'était fendu, en 1589, datent de cette époque. C'est probablement vers le même temps qu'on boucha à moitié le petit portail de droite ; on enclava dans la muraille une longue inscription en lettres gothiques dont M. Moreau a publié le texte dans le *Bulletin de l'Yonne*, année 1852.

On voit, à gauche du grand portail, de larges piliers ou contreforts, soutenant les angles d'un clocher, haute tour carrée, construite sur l'emplacement du petit portail de gauche, et qui fut ruinée par la foudre en 1589, puis renversée de nouveau en 1633 par un ouragan. « Ce fut à la suite de ces désastres que le chapitre releva, tant bien que mal, le haut du portail qui avait été écrasé, et la tour. »

Des travaux considérables de restauration sont en cours d'exécution. Ces travaux ont commencé par le déblaiement du sol de l'église qui avait été relevé à plus d'un mètre de hauteur et qui cachait, par cela même, les bases des colonnes. Les vieilles tombes formant l'ancien dallage seront soigneusement replacées. Le mausolée d'Hercule de Chastellux et d'Anne de Blégny, sa femme, sera convenablement restauré et placé dans une chapelle ainsi que l'inscription sur marbre noir qui avait remplacé, dans le chœur, les deux statues des défunts, lesquelles furent enfouies dans les matériaux de remblai destinés à relever le niveau du dallage de l'église, en 1742. L'œuvre de restauration est entreprise à l'aide de souscriptions particulières. Le but est de consolider quelques parties très compromises, et aussi de rendre à la vénérable église son aspect primitif à l'intérieur, cruellement amoindri par d'imprudentes et d'ignorantes mains.

Nous attendrons, pour compléter notre description, que la restauration de l'édifice soit terminée. Disons seulement que la nef et ses bas-côtés appartiennent à la plus belle époque ogivale de la Bourgogne.

Le style architectural de l'école de Bourgogne à la fin du XIIe siècle est remarquable par l'élégance qu'il donna à la sculpture décorative, imitation de l'art antique de Rome. On reconnait dans l'ensemble de la grande nef de l'église de Saint-Lazare l'œuvre d'une colonie d'ouvriers venue de Cluny.

Terminons cette note provisoire sur l'ancienne église collégiale d'Avallon en disant quelques mots d'une grande chapelle qui est contiguë à l'église de Saint-Lazare et qui, autrefois, se nommait église de Saint-Pierre ; c'est aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est une grande nef voûtée en pierre à nervures ogivales de la fin du XVe siècle, reconstruite sur les piliers d'une très ancienne église.

On remarque près de l'autel un tableau représentant la *résurrection de Lazare* dans le style italien du XVIe siècle. On lit dans le bas de ce tableau qui n'est pas sans mérite : EX-DONIS. PETRI-CAPPELLI. AVALONENSIS-RECEPTOR. 1637.

Signalons à l'attention des visiteurs la belle croix finement sculptée en pierre qu'on a placée provisoirement au-dessus du portail de la la chapelle, à l'extérieur, et dont la provenance est inconnue ; style du XVIe siècle.

SAINT-MARTIN. Cette église paroissiale est située à peu de distance à l'est de la place du Grand-Cours ou place Bourbon. Sa façade, d'ordre dorique, est lourde d'ensemble. Un

petit portail, d'ordre ionique, donne entrée dans la nef. Celle-ci, voutée en plein cintre, est régulière et assez grande, mais n'offre aucun intérêt archéologique. Cette église, bâtie vers 1650, faisait partie d'un couvent de Visitandines « beau et bien bâti » (dit l'abbé Courtépée) où les religieuses restèrent jusqu'en 1790. Leur première supérieure, à Avallon, fut Hélène de Chastellux, fille d'Olivier, comte de Chastellux, dont nous parlons page 226.

Des travaux considérables de restauration et d'agrandissement furent faits, il y a une dizaine d'années, à l'église de Saint-Martin.

Vis-à-vis de cette église, on remarque la belle et longue promenade des Capucins, et aussi la façade assez laide du théâtre.

L'ancienne église de Saint-Martin est située vers l'extrémité du faubourg de ce nom, un peu à l'écart sur la droite. C'est un très ancien édifice bâti sur le bord de la voie romaine d'Autun à Sens. On a pensé qu'il fut élevé sur l'emplacement d'un temple antique, près d'une fontaine qu'on voit encore.

L'église actuelle semble avoir été reconstruite vers la fin du XIe siècle, ou les premières années du XIIe. Elle était en forme de croix latine ; la nef est démolie, mais les bras de la croix et l'abside présentent encore, malgré leur état de dégradation, un exemple intéressant de l'architecture romane dans l'Avallonnais. On remarque notamment les modillons variés qui bordent la corniche.

L'intérieur de l'édifice est divisé en un grand nombre de chambres destinées au logement des soldats en passage. Il est très regrettable que l'éloignement ou l'isolement de ce vieil édifice ait été, il y a quelques années, une cause de délaissement.

A peu de distance, à l'est de cette église, fut construit, vers 1610, un couvent de Minimes, sur l'emplacement d'une maison-forte appartenant à la famille Odebert, et sur le bord d'un vaste étang aujourd'hui très amoindri par la culture. L'ancienne chaussée fut élargie pour le passage de la grande route de Lyon.

Cet étang est alimenté par un petit cours d'eau prenant sa source à peu de distance du village de Sauvigny-le-Bois, et vient passer au fond du vallon profond et pittoresque bordé de rochers au pied desquels le faubourg de Cousin-la Roche s'est établi. Le panorama que publie l'Annuaire montre ce curieux et agreste vallon dans la plus grande partie de son étendue.

MONUMENTS DIVERS.

CHATEAU. Si, dans les annales Avallonnaises, il est quelquefois question du château, c'est toujours en termes fort laconiques, et il est très difficile de se faire une idée exacte de l'aspect que devait présenter cette construction. Tout a disparu, ou au moins nous ne connaissons rien qui puisse, avec certitude, nous montrer ce que fut la demeure des ducs de Bourgogne. Son emplacement englobait les terrains occupés actuellement par le collége et le couvent des Ursulines au nord, le tribunal et la maison de détention, à l'ouest, et par les églises de Saint-Lazare et Saint-Pierre à l'est. Le côté sud, c'est-à-dire celui qui touche à la Petite porte pouvait, selon toutes les probabilités, être occupé par le château ou donjon. Cette demeure seigneuriale ne devait être qu'une grosse tour semblable à celle qui subsiste encore à Villeneuve-le-Roi, et pareille, également, à l'ancienne Grosse-Tour de Sens, démolie seulement en 1784. D'autre tourelles de moindre importance devaient, à Avallon, compléter la résidence des ducs de Bourgogne. La principale entrée était placée à l'endroit où s'élève la tour de l'Horloge; la poterne occupait l'emplacement de la Porte-Bocquillot, ou Petite-Porte. L'escarpement des rochers à l'est, au sud et à

l'ouest donnait à la muraille d'enceinte qui les couronnait une très grande force. Cet escarpement a été très amoindri lors qu'on traça, vers 1775, la nouvelle route de Lorme et aussi par l'établissement de la petite esplanade ou Terreau de la Petite-Porte.

Le panorama que nous publions peut donner une idée de la forte position qu'occupait l'ancien château d'Avallon.

Collège. Cet établissement est situé à quelques pas à l'ouest de la tour de l'horloge. Restauré à diverses époques et reconstruit presqu'entièrement en 1654 à l'aide des libéralités de Pierre Odebert, de famille avallonnaise, né à Dijon, vers 1574, et premier président aux requêtes du palais. « Le buste du président, exécuté à Dijon moyennant 105 livres, par le sculpteur Tassin, avait été placé selon les intentions de la ville, sur la grande porte du Collége. Il en fut enlevé à l'occasion de la reconstruction de cette porte en 1769. » C'est la porte actuelle, d'ordre toscan, et sur laquelle on lit Collegium Odebertinum. dnæ. xnæ. Les bâtiments n'offrent aucun intérêt architectural.

Les RR. PP. de la doctrine chrétienne furent chargés de l'enseignement depuis l'année 1666 jusqu'en 1792.

Fontaines. Nous ne parlerons ici que des fontaines qui prennent leur source dans le massif même de la montagne d'Avallon. Les eaux de ces fontaines, soigneusement recueillies, durant le moyen-âge, dans de petits bassins en pierre, recouverts d'une voûte, n'ont pas cessé d'être utilisées. La plus remarquable et la plus importante de ces sources est celle qui sort des rochers de la Morlande, à mi-côte.

Malgré l'abondance et la qualité des eaux nouvellement amenées à Avallon, c'est toujours à la source de la Morlande que les « gourmets » vont chercher leur eau.

Halle. Elle est située à peu de distance de l'ancienne porte auxerroise. C'est une lourde et pauvre construction, faite en 1772, et d'un aspect triste et délabré.

Nous avons dit déjà que la place du marché occupe l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Julien.

Le champ de foire est établi le long du Grand-Cours. Ce terrain a été nivelé il y a quelques années.

Hopital. Vaste bâtiment situé vers l'extrémité de la promenade du Grand-Cours et au bout de la rue des Odebert. Il fut construit aux frais de la ville en 1793 sur l'emplacement de l'ancien grand-cimetière. Le président Pierre Odebert lui fit don, en 1659, d'une somme de 30,000 livres. L'ensemble extérieur de l'édifice ne présente rien de particulier à signaler.

Hotel-de-Ville. Situé dans la grande rue et vis-à-vis de la place Saint-Julien, cet édifice, reconstruit en 1770, présente une façade assez régulière, mais qui semble plutôt appartenir à une maison particulière qu'à un monument public. Deux culasses de canons en fer forgé, munies de leurs anneaux, sont placées en guise de bornes aux côtés de l'entrée. Ces deux « gardiens » semblent dater du xvie siècle.

La bibliothèque, très riche en documents locaux, est établie dans le second étage de l'Hôtel-de-Ville.

Place saint-julien. Cette place a été agrandie de tout l'emplacement qu'occupait l'église de Saint-Julien. On y remarquait il y a quelques années la façade d'un très vieil édifice désigné comme étant la résidence des anciens ducs de Bourgogne. Les dépendances de cette demeure portent le nom de cour-catin, qui est celui de

« Nicolas Catin, chevalier et capitaine de cent hommes d'armes qui l'occupa sous les ordres des ducs de Bourgogne. » Il ne subsiste de l'ancien bâtiment qu'une tourelle d'escalier et quelques pans de murs, datant du xve siècle (?), enclavés dans des constructions récentes.

Ponts. Deux ponts de pierre traversent le Cousin. Le plus important est celui qui fut bâti en 1775, pour le passage de la nouvelle route allant à Lormes par Chastellux. C'est un bel ouvrage d'art et remarquable par l'obliquité de ses deux piles centrales mises ainsi dans le « fil » de l'eau, avant la rectification des rives.

L'ancien pont était en bois, un peu plus sur la gauche, et le chemin, après avoir côtoyé la rivière durant quelques pas tournait pour monter par une pente rapide dans le petit vallon que la route actuelle laisse sur la droite.

Le Pont-Claireau, situé à l'extrémité du faubourg de Cousin-la-Roche est de reconstruction toute récente. Le site qui l'environne est on ne peut plus pittoresque. Un grand banc de rochers que notre panorama montre en partie, le domine, et le Cousin, qu'une retenue ou barrage relève, y forme une belle cascade.

Nous ne savons trop si nous devons considérer comme pont la grande arche, de construction hardie, qui traverse le Cousin pour porter d'une rive à l'autre les tuyaux des précieuses fontaines d'Avallon, alimentées par les trois cours d'eau de l'Etang du Chapitre, de Montmain et d'Aillon, tous trois prenant leur source dans le grand plateau granitique couvert d'épaisses forêts qui s'étend au sud d'Avallon et que traversent les routes allant à Lormes et à Quarré-les-Tombes.

Ce beau travail est dû à M. l'ingénieur Belgrand.

Portes et Promenades. A l'égard des vieux édifices l'abbé Courtépée dit : « On ne peut qu'applaudir au « zèle des magistrats qui ont bâti un « bel hôpital, élevé l'hôtel-de-ville, « établi des lanternes, percé dans le « voisinage des routes aisées, impra- « ticables auparavant, formé des pro- » menades publiques. Ils ont fait « ouvrir la ville en abattant les vieil- « les portes, aussi obscures que mas- « sives, et n'ont rien négligé pour » la rendre plus commode et plus « agréable ; il n'y manque qu'une « fontaine publique, souvent proje- « tée, et qui sans doute s'exécutera « bientôt. » Le bon et savant abbé écrivait cela vers 1777.

Deux de ces « vieilles portes, aussi obscures que massives » s'élevaient à peu de distance de chacune des extrémités de Grand-Cours. Celle qui avait le plus d'importance était construite vers l'entrée de la Grande-Rue actuelle, et formait une sorte de petite forteresse défendue par des tours; on la nommait la Bastille et la route venant de Dijon y aboutissait.

L'autre porte, dite Porte-Auxerroise, donnait sur le grand chemin d'Auxerre qui, autrefois, passait devant l'hôpital avant la rectification de la grande route de Paris et dont M. Dey a publié dans l'Annuaire de l'Yonne la curieuse histoire.

On remarque encore près de l'emplacement de cette porte une belle muraille surmontée de sa guérite de pierre, et nommée éperon en terme de fortification.

Porte-Neuve. Elle s'ouvrait dans les murs d'enceinte du côté de l'ouest. Près de là on remarque une ancienne maison, du xvie siècle, dont la façade donne sur une cour précédée d'une porte en plein cintre sur laquelle on lit ces mots gravés en gothique :

Je suis la porte, si aulcun entre par moy il sera sauvé.

C'est une des très rares habitations

particulières offrant quelque intérêt pittoresque et architectural à Avallon.

Petite-Porte. C'est la seule porte de ville dont il reste quelque chose, c'est-à-dire deux lourds et gros pilastres en pierre de taille datant du siècle dernier. Ce n'était autrefois qu'une poterne dépendante du château ou forteresse d'Avallon. Elle fait face au midi et se trouve à l'extrémité de la ville au bout de la rue Bocquillot ; enfin c'est par cette même porte que sort la route d'Avallon à Lormes et en Nivernais. A droite on remarque une assez belle tour ronde datant du xve siècle, et à gauche la haute muraille d'un éperon surmonté de sa guérite en pierre. En face on remarque une promenade plantée de tilleuls et nommée Terreau de la Petite-Porte.

C'est ici, sur cette esplanade longue d'une cinquantaine de pas, que devront venir tous les amateurs de beaux sites et nous ne disons qu'une chose vraie en affirmant que le point de vue dont on jouit de cette petite promenade est le plus beau de tout le Morvan avallonnais, et bien certainement le plus inattendu pour les étrangers venus par l'ancienne route de Paris. On domine de plus de cent mètres, et par une pente escarpée, le fond de l'étroite vallée creusée par le Cousin, petite rivière torrentueuse prenant sa source au milieu des montagnes de Morvan. On voit se relever à 103 mètres de hauteur les grandes et pittoresques roches granitiques couvertes de beaux massifs d'arbres verts dépendant du parc des Alleux, belle habitation bourgeoise bâtie vers l'extrémité d'escarpements magnifiques et vers l'un des côtés d'un très-ancien camp retranché dont nous parlons page 216. A droite et à gauche, la vue s'étend sur la lisière de grandes masses de forêts de l'effet le plus pittoresque. Plusieurs maisons de campagne attirent les regards soit par leur importance, soit par leur heureuse situation. A l'ouest et à une distance, à vol d'oiseau de 7 kilom., on remarque le sommet aplani de la haute montagne de Montmarte, dont nous avons parlé (Annuaire de 1850, page 309) à propos de la découverte, faite en 1820, de plusieurs statues antiques en marbre. Ces statues appartiennent à M. Ravizy, d'Avallon, promenade des Capucins, où elles sont déposées, dit-on. Nous avons eu le regret de ne pouvoir être admis à les voir.

Vers l'entrée de la ville d'Avallon, en arrivant d'Auxerre, on aperçoit à droite le Grand-Cours, belle promenade tracée en ligne droite, ombragée par des tilleuls, et bordée de murs d'appui. On remarque notamment l'escalier à large palier qui relie à la grande terrasse une seconde terrasse plus basse. Toutes deux furent établies vers 1775, sur l'emplacement des anciens fossés de la ville.

Sous-préfecture. L'hôtel de la sous-préfecture a été établi récemment dans une très belle habitation bourgeoise bâtie il y a peu d'années.

Le panorama que nous publions permet de reconnaître l'heureuse situation du beau jardin qui dépend de l'hôtel.

Tour de l'Horloge. C'est l'un des monuments civils les plus intéressants que notre département ait conservés. La Tour de l'Horloge, ou beffroi d'Avallon, fut construite par les avallonnais au-dessus d'une porte, dite de la Boucherie, et dépendant du mur d'enceinte du château, du côté de la ville. La tour, commencée en 1455, était finie en 1460, car une cloche du poids de 521 livres était placée dès cette époque sur la charpente de la toiture, sorte de flèche surmontée d'une lanterne à huit pans, ainsi que notre dessin le laisse entrevoir. Les charpentes furent faites par Nicolas Boulevault et Nichot-Michot. Le nom

du maçon est Jean Bery. Le tout coûta, dit M. l'abbé Baudiau, 306 liv. 10 sous, 1 denier. Nous ignorons ce que coûtèrent d'importants travaux de restauration à la toiture, il y a quelques années. La hauteur totale de l'édifice est de 42 mètres.

Situé sur le point culminant de la ville et à l'extrémité de la Grande-rue, la tour de l'horloge se compose de trois étages reliés entr'eux par un escalier placé dans une tourelle à l'un des angles de la tour. De belles fenêtres à croisillons de pierre donnent beaucoup de caractère à cet édifice, construit tout entier au-dessus d'une forte arcade plein cintre assez difficile à classer comme style archéologique. (XIVe siècle ?)

A quelques pas de cette porte une maison portant le n° 7 de la rue Bocquillot offre un aspect pittoresque dû à de jolies fenêtres en pierre à fines moulures du XVe siècle. Sur le côté de la place Saint-Lazare une autre maison, à tourelle d'escalier, mérite aussi quelques instants d'attention (XVe siècle).

Nous avons parlé page 213 de la maison de la cour Catin; nous ne connaissons plus rien à signaler en maisons anciennes.

TRIBUNAL. Cet édifice n'a aucun caractère spécial; il est installé dans une maison bourgeoise dont la façade est vis-à-vis des riches portails de l'église Saint-Lazare.

La maison de détention est contiguë au tribunal; les bâtiments que nous n'avons pas visités n'offrent rien, à l'extérieur, digne d'être signalé.

URSULINES. Le couvent des sœurs de cet ordre est situé à côté de la Tour de l'Horloge; c'est un édifice assez important construit vers 1629, époque où les Ursulines de Dijon envoyèrent plusieurs de leurs sœurs à Avallon. Celles-ci ne purent s'y établir qu'à la condition, dit Courtépée, qu'elles ne pourraient exiger portion dans les bois communaux.

La façade principale de cet établissement, toujours occupé par les Ursulines, donne sur la grande rue et présente un bel aspect malgré d'assez nombreux remaniements. Une grande cour intérieure, bordée sur ses quatre côtés d'une galerie voûtée, rappelle bien les dispositions claustrales adoptées au moyen-âge. Ce vaste bâtiment, vendu pendant la Révolution et divisé en plusieurs lots, a perdu une grande partie de son aspect monumental. Un assez grand jardin s'étend à l'est jusques sur les anciens remparts de la ville.

EXCURSIONS PITTORESQUES.

FAUBOURGS de la vallée. Les faubourgs de Cousin-le-Pont et de Cousin-la-Roche forment deux agglomérations de constructions irrégulières, toutes deux établies sur la rive droite du Cousin. De nombreux moulins, des tanneries, papeteries, scieries, et d'autres fabriques encore, donnent à ce quartier, isolé ou plutôt enfoui dans l'étroite vallée du Cousin, une animation remarquable. Une longue rue étroite et tortueuse, à laquelle aboutissent une foule de petites ruelles qui témoignent de l'absence presque absolue de latrines publiques ou privées, traverse cette industrieuse localité, mise en communication avec la ville par plusieurs grands chemins pavés, à pentes rapides tracées en lacets, et auxquels aboutissent une foule de petits sentiers passant souvent sur le revers escarpé des rochers.

En nous mettant au point de vue exclusivement pittoresque nous conseillons aux touristes de ne regarder ces deux faubourgs que du haut des « Terreaux » de la ville.

EXCURSION AU CAMP-DES-ALLEUX. On suit la route de Lormes jusqu'aux premières maisons du hameau des PETITES-CHATELAINES, situé à 750m du

pont du Cousin ; puis, prenant à gauche un grand chemin on arrive en quelques minutes à une longue allée droite bordée de mélèzes et qui fait partie de la propriété des Alleux. Cette avenue, longue de 230 mètres, aboutit au camp lui-même, dont l'emplacement est occupé par un massif de bois, un jardin et un verger dépendant d'une ferme bâtie à 150 mètres de la belle maison bourgeoise qu'on voit d'Avallon, si pittoresquement située au sommet des escarpements de roches de la vallée. Ce sont ces mêmes escarpements qui, à l'ouest, au nord et à l'est, bordent le camp des Alleux ; le quatrième côté, faisant face au sud, n'est séparé du plateau, aujourd'hui une belle prairie, que par un retranchement, ou levée, qui présentait une longueur de 350 mètres environ sur une élévation de 3 à 4 mètres. Cette levée de terre, sur laquelle ont poussé de beaux arbres, n'a pu être formée, comme au camp d'Avrolles, par les matériaux extraits d'un avant-fossé. Le roc est ici à fleur de sol, et c'est en ramassant la couche de terre végétale qui le recouvrait qu'on est parvenu à élever le retranchement, ou remblai, assez peu défensif que nous retrouvons encore sur les deux tiers de son étendue primitive, c'est-à-dire 250 mètres environ. Il n'est pas douteux que ce retranchement n'ait été, dès son origine, surmonté d'une rangée de pieux palissadés qui formaient la réelle défense du camp, qui, selon nous, ne fut jamais qu'un petit établissement militaire permanent, une sorte de « caserne » en plein vent.

La surface totale peut être évaluée à huit hectares et pouvait renfermer 4,000 hommes.

Enfin nous ne pensons pas que ce camp remonte au-delà du IVe siècle de l'Ère chrétienne.

Excursion à Orbigny. On descend jusqu'au faubourg de Cousin-le-Pont Le chemin passe sous la première arche du pont, longe la rive droite du Cousin, puis côtoie la base de grandes et belles roches forçant la rivière à décrire de brusques détours. Le site devient de plus en plus sauvage d'aspect, surtout au-delà du hameau des Ruats et vers l'embouchure du vallon qui s'ouvre sur la gauche, vis-à-vis du parc d'Orbigny, dont les grands massifs d'arbres verts couronnent les bancs de rochers escarpés au pied desquels passe le petit chemin tortueux que nous suivons. C'est l'un des sites des plus agrestes que l'on puisse voir dans tout le Morvan avallonnais. On aperçoit à un kil. de distance le clocher de la belle église de Pont-Aubert dont nous parlerons en décrivant la route d'Avallon à Clamecy par Vézelay.

Excursion à Mélusien. Très-jolie course à 3 kil. d'Avallon, dans la vallée du Cousin. On traverse le faubourg de Cousin-la-Roche, mais au lieu de passer le Pont-Claireau on tourne subitement sur la gauche, au pied du bel escarpement de roches qui domine la rive droite du Cousin. Le chemin, serré entre la rivière et les roches, s'avance par de pittoresques contours vers la papeterie de la Vesvre, établissement important où l'on fabrique des cartons très-estimés. Un vaste circuit bordé de bois et de roches, de belles prairies traversées par le Cousin, divisé en plusieurs bras, enfin le hameau de Mélusien, blotti dans un petit vallon sur les rives d'un joli ruisseau, appellent l'attention et charment les yeux. La promenade peut se prolonger, toujours sur les rives tortueuses du Cousin, jusqu'à l'embouchure du ruisseau venant des beaux Etangs de Marault, situés à 2 kil. plus loin. On peut alors revenir par l'ancienne ou la nouvelle route de Quarré-les-Tombes à Avallon. Distance moyenne, 8 kil.

Aussitôt après avoir dépassé le pont du Cousin, dont nous avons parlé page 214, la route remonte le côté nord de la vallée par une pente rapide, tracée en écharpe sur le flanc d'une haute colline rocheuse décrite déjà à propos du camp des ALLEUX, page 216. On domine, à droite, un frais et tortueux vallon que l'ancien chemin suivait par le fond ; la tranchée actuelle ne date que de l'année 1766. Cette côte est longue, dangereuse et très fatigante. Après 1 kil. de montée, on passe au hameau des PETITES-CHATELAINES, puis, 1,500 mètres plus loin, devant la belle ferme des GRANDES-CHATELAINES, aux abords de laquelle on trouve de nombreux fragments de poteries anciennes. Laissant s'éloigner sur la droite la petite route d'Uzy, on s'avance au milieu de grands bois, en suivant la ligne de faîte d'une longue colline ondulée. Bientôt on aperçoit, sur la gauche, le hameau important de MONTMARDELIN, au-delà d'un vallon boisé et arrosé par un petit cours d'eau que nous avons vu, page 224, se réunir au Cousin, près de la Tour-au-Crible, en traversant les bois de Montmain.

M. Moreau a découvert, dans ce hameau, un petit affleurement de poudingue carbonifère, un peu au sud de la ligne qui passerait par Ruffey, Ste-Magnance et Villers-les-Nonains.

Arrivée à la hauteur de Montmardelin, la route pénètre de nouveau dans les bois. Ici nous devons quitter la grande route et suivre un assez mauvais chemin s'enfonçant sur la droite et se dirigeant droit à l'ouest. Après l'avoir suivi l'espace de 600 mètres environ, et en plein bois, on remarque une suite de monticules, formés de pierrailles, recouverts de mousses.

Nous sommes ici sur l'emplacement d'une station antique et sur les ruines d'une riche villa romaine dont on ignore le nom jusqu'à présent. Des fouilles faites sur une petite étendue des ruines ont donné des résultats tout-à-fait inattendus, eu égard surtout à l'isolement, au centre d'une contrée couverte de forêts, d'habitations gallo-romaines d'une importance et d'une richesse incontestables. M. le comte de Chastellux en rendit compte dans une lettre insérée dans l'*Annuaire* de 1839, et, tout récemment encore, MM. Baudoin et Moreau, d'Avallon, viennent de publier d'intéressants articles à ce sujet.

Nous espérons que de nouvelles fouilles pourront être commencées et que la belle mosaïque transportée au château de Chastellux ne sera pas la seule découverte à signaler.

Nous continuons notre route qui, traversant en ligne droite les bois de la Bouchoise, où se retrouvent encore des débris de poteries antiques, nous amène, après quelques minutes de marche, à la limite de notre département. C'est la limite territoriale la plus capricieuse qu'on puisse signaler pour le contour qu'elle décrit au delà et en deçà de la Cure, qui était la limite naturelle.

Nous coupons une petite route qui traverse, à notre droite, les bois de Cérée (Nièvre) et, à notre gauche, ceux de la Bouchoise, et allant de Vézelay à Quarré-les-Tombes. Nous dirons immédiatement quelques mots de cette route, classée sous le n° 36, et qui partant de Châtel-Censoir passe à Asnières, Vézelay, Saint-Père, Usy, Cérée, Saint-Germain-des-Champs, Lautreville et Velars.

Un coup-d'œil jeté sur la carte fait reconnaître que cette petite route longe à une courte distance les limites de notre département, et même qu'elle traverse entre la belle ferme de Cerée et le hameau du même nom, une partie du territoire de la Nièvre dépendant de la commune de Saint-André-en-Morvan.

A trois kil. à notre gauche, au-delà du bois, on trouve

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, village dépendant du canton de Quarré-les-Tombes, situé sur une colline élevée et traversé par la petite route de Vézelay à Quarré. Pop. 1,200 hab.

Saint-Germain-des-Champs, le seul « clocher » que l'on trouve entre Vézelay et Quarré-les-Tombes, est situé au centre d'un vaste territoire fortement ondulé et qui présente, de quelques points élevés, une vue très étendue. Plusieurs vallons à demi-boisés s'étendent jusqu'aux bords de la Cure. L'un de ces vallons est occupé, dans sa partie supérieure, par un vaste étang dont le trop plein alimente un moulin.

L'église offre peu de valeur architecturale; le chœur, voûté en pierre à nervures ogivales, semble dater du XVIe siècle. On y remarque quelques pierres tumulaires et un tableau : *saint Germain*, donné par M. le comte de Chastellux, en 1817.

Deux belles maisons d'école, de construction récente, l'une pour les garçons, l'autre pour les « demoiselles » méritent de fixer l'attention.

Plusieurs hameaux importants dépendent de la paroisse de Saint-Germain, notamment celui de MONTIGNY d'où la vue est fort belle sur une grande partie de la vallée de la Cure et celle de la Chalaux, l'un de ses principaux affluents du département de la Nièvre.

Le village de Saint-Germain-des-Champs est au milieu de roches granitiques très variables dans leur nature et leur aspect. Sur certains points, les granites sont rouges et jaunâtres et alternent pour ainsi dire avec des roches verdâtres à grains fins qui paraissent être de véritables siénites. Sur d'autres points le granite est traversé par des filons de quartz passant au silex et au jaspe, et renfermant de la Barytine. A la montagne des Tartrés, on exploite un granite porphyroïde employé comme pierre de taille dans les constructions.

Après avoir dépassé le grand chemin de Vézelay à Quarré-les-Tombes, la route servant de limite au département de la Nièvre, sur la droite, descend en ligne directe durant 1,200 mètres, vers le flanc d'une colline qu'elle contourne à droite, en laissant le vieux chemin suivre la montée conduisant au hameau des QUATRE-VENTS.

On continue à descendre vers le fond de la belle et tortueuse vallée arrosée par la Cure, véritable torrent que nous cache encore une étroite colline dont le sommet est dominé par une grande croix de bois. « Ce n'est qu'à l'instant où l'on commence à descendre une dernière côte, ainsi que le dit M. Chaillou des Barres, que, tout à coup, après une attente mêlée de beaucoup d'impatience, Chastellux se montre dans son riche développement et la fière hauteur de ses murailles. »

Un voyageur à pied, s'il y en avait encore, s'arrêterait saisi d'étonnement à la vue de cette belle résidence seigneuriale si sévère d'aspect et si imposante dans son isolement.

La situation du château de Chastellux, comme résidence toujours richement habitée, est unique dans notre département. Un château en ruine, à demi-recouvert de lierre, provoquerait infiniment moins l'attention des touristes ou la surprise des simples passants, que cette vaste demeure féodale qui se présente telle qu'elle eût pu être durant le moyen-âge, fortement retranchée sur le sommet escarpé d'un rocher et au-dessus d'une rivière torrentueuse.

Ce rocher granitique, haut de 45 mètres, se rattache au versant de gauche d'une chaîne de collines bordant l'étroite et tortueuse vallée de la Cure, belle et rapide rivière dont nous remonterons bientôt le cours presque jusqu'à sa source. Le sommet de ces

collines présente une ligne ondulée s'élevant d'environ 200 mètres au-dessus du château, d'où il résulte que celui-ci semble bâti au fond d'un « entonnoir. » De grands massifs de verdure, dépendant des vastes forêts qui couvrent encore une partie de l'Avallonnais, se groupent sur le penchant de vallons profonds et solitaires sur notre droite, c'est-à-dire vers la région du couchant.

Un brusque détour de la route, contournant un massif de roches granitiques, vient rejoindre le vieux chemin qui descend, par une pente escarpée, du hameau des Quatre-Vents dont nous avons parlé, pour aboutir au hameau de la Rivière, petit groupe de maisons où se trouvent établis le bureau de poste et l'hôtel du maréchal de Chastellux, sorte d'auberge morvandelle où doivent s'arrêter les touristes venant visiter le château dont nous ne sommes plus séparés que par la Cure et l'escarpement des rochers sur lequel il est bâti.

On traverse la rivière sur un pont de pierre de deux arches rebâties il y a quelques années. La grande route longe à gauche la base des rochers ; le vieux chemin tourne sur la droite et bientôt « grimpe » par le fond d'un vallon et le long des murs du parc, vers le centre du village de Chastellux. Nous conseillons aux touristes de suivre la grande route, de préférence même à l'allée du parc qui mène directement aux bâtiments de service par une pente très-rapide ; cette allée, d'ailleurs, n'est pas laissée au public continuellement.

La montée par la grande route permet de reconnaître parfaitement tout l'ensemble du site, l'un des plus curieux de notre département.

A gauche, près du pont, on remarque avec regret de longs pans de murs, ruinés par un incendie, le 13 décembre 1850, et qui sont les seuls restes d'une vaste usine construite avec le plus grand soin par M. le comte de Chastellux, désireux d'appeler l'industrie manufacturière au centre d'une contrée ne vivant que pauvrement du produit de la culture des terres et de l'exploitation des bois. Un moulin à blé, une féculerie, un moulin à tan, une scierie mécanique et une huilerie furent organisés aux frais du philantropique propriétaire, vers 1818. Une somme considérable y fut engagée et perdue. Le mauvais vouloir, la routine, la paresse et la défiance tarirent bientôt une source réelle de richesse, ou au moins de bien-être pour la contrée.

Sollicité souvent de faire disparaître les murs calcinés de l'usine, M. le comte Amédée de Chastellux, si prématurément enlevé à sa famille, répondait, triste et pensif : « Non ! ces murs noircis sont une leçon pour nous tous. »

Une grande colline rocheuse, d'un aspect sauvage, plusieurs vallons tortueux ombragés par d'épais bouquets de bois et des massifs d'arbres verts, le cours torrentueux de la Cure, donnent à l'ensemble du paysage un aspect très pittoresque.

Un brusque détour de la route nous ramène directement vers l'autre façade du château qu'on apercevrait alors tel que notre dessin le représente, si un épais rideau de verdure, composé d'arbres verts en grande partie, n'interceptait assez malencontreusement la vue. Ce rideau d'arbres, destinés à cacher, pour le château, la vue de la grande route, a été supprimé dans notre dessin. Disons immédiatement que la grosse tour d'angle se nomme tour d'Amboise, parce que Marguerite d'Amboise la fit rebâtir en partie. La façade, à droite, donne sur l'escarpement plongeant dans la Cure ; la façade de gauche est celle qu'on voit en arrivant par la route de Lormes ; c'est la plus étendue et elle se réunissait autrefois à la grosse tour Saint-Jean, qu'on entrevoit dans notre dessin surmontée d'un lanternon.

L'entrée du parc conduisant immé-

diatement au château est vis-à-vis du deuxième coude de la route; il n'y a ni grille ni barrière, mais seulement un garde-fou bordant une large allée courbe tracée en travers du vallon qui isole le château du côté de l'est. On remarque, à gauche, une belle pièce d'eau carrée, nommée le canal, bordée de charmantes pelouses ombragées par de vieux arbres plantés le long d'anciennes allées dessinées à la française et se reliant à de grands massifs de verdure habilement disposés. L'avenue d'arrivée se divise en deux branches : celle de gauche, passant dans un escarpement de roches, conduit dans les arrières-cours et aussi au village; celle de droite contourne le château et passe devant le grand perron que notre dessin laisse entrevoir. Ce perron, qui date seulement de 1820, époque où M. le comte César de Chastellux fit faire des travaux considérables de reconstruction, donne entrée dans un vaste vestibule, sorte de salle des gardes restaurée autant que cela a été possible dans sa décoration primitive, datant du XIIIe siècle. On y remarque notamment cinq énormes chenets en fer forgé et qui furent enlevés en 1793, puis retrouvés dans des hameaux assez éloignés.

Grâce à la présence d'esprit et au dévouement d'un ancien régisseur de la terre de Chastellux, le château n'eut pas à souffrir autant que d'autres résidences seigneuriales des actes de pillage et de dévastation qui signalèrent les premiers temps de la révolution française.

La restauration du château s'étendit aux appartements de réception comme aussi aux appartements privés. La salle à manger, le billard, un petit salon et le grand salon furent remis à peu près et avec sobriété dans leur ancien état; les peintures murales furent également restaurées avec soin, et plusieurs grands portraits de famille vinrent reprendre leur place séculaire. De longues légendes explicatives donnent à ces portraits un véritable intérêt historique; c'est l'arbre généalogique illustré et parlant aux yeux des visiteurs. Disons que ceux-ci sont toujours invités à écrire leur nom sur un registre disposé à cet effet.

Une description exacte des grands appartements du château a été donnée par l'historien de Chastellux, M. Chaillou des Barres, *Annuaire* de l'Yonne, 1840, page 190. Nous ne la donnerons pas de nouveau; de même nous engageons nos lecteurs à se reporter au curieux ouvrage de M. Baudiau sur le Morvand, tome II, page 256. On trouvera là de minutieux détails. Nous dirons seulement quelques mots des constructions primitives remontant aux premières années du XIIe siècle après avoir rappelé le nom de quelques uns des seigneurs de Chastellux.

Le plus ancien membre connu de cette illustre famille est Hugues de Chastellux, chevalier, qui vivait en 1070. Il laissa entr'autres enfants, Artaud, Ier du nom, qui lui succéda avec le titre de sire de Chastellux que ses descendants portèrent jusqu'à l'érection de la baronnie en comté, en 1621. De nombreux fiefs relevaient de ce comté dont le territoire s'étendait partie en Nivernais, partie en Bourgogne.

Claude, sire de Chastellux, fut sans contredit, par sa prudence, son courage et ses brillants faits d'armes l'homme le plus considérable de sa maison. Il naquit à Chastellux en 1386. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, se l'attacha bientôt et le fit son conseiller et son chambellan. Claude de Chastellux prit parti pour ce prince, contre le roi de France Charles VII, dont il battit les troupes à la bataille de Cravant le 31 juillet 1423. Les chanoines d'Auxerre, seigneurs de Cravant le récompensèrent, pour la restitution de cette seigneurie, en lui accordant, le 6 août suivant, pour lui et pour l'aîné des

siens, à perpétuité, un titre de chanoine, la jouissance d'une prébende et le droit de sépulture dans l'église cathédrale d'Auxerre.

Guillaume-Antoine de Chastellux, brigadier du roi, est le dernier membre de cette famille qui ait pris possession de ce canonicat en 1732 ; il avait épousé Claire-Thérèse d'Aguesseau, et mourut en 1742. Henri-Georges-César de Chastellux, créé maréchal de camp le 9 mars 1788, épousa Angélique-Victoire de Durfort de Civrac, dont il eut plusieurs enfants. L'aîné, César-Laurent, comte de Chastellux, maréchal de camp et pair de France, épousa le 17 novembre 1813 Adelaïde-Louise-Zéphirine de Damas, veuve du comte de Vogué. De ce mariage il eut deux filles, l'une fut mariée au marquis de Lur-Saluces ; l'autre, mademoiselle Marguerite, épousa le 13 janvier 1842 son cousin M. Amédée-Gabriel-Henri, marquis puis comte de Chastellux (de la branche ducale de Rauzan) né en 1821 et mort le 3 septembre 1857.

M. le comte César-Laurent de Chastellux mourut le 8 septembre 1854, âgée de 74 ans. Il laissa une fortune qu'il avait peu ménagée. Durant longues années, il eut les mains largement ouvertes en faveur d'une foule de gens qui ne s'adressèrent jamais en vain à sa générosité ou à son vif désir de venir en aide à l'industrie. Il ne rencontra que des industriels et légua une fortune obérée à ses enfants. Ceux-ci eurent à combler des vides considérables à la suite d'une époque qui fut difficile à traverser. Nous voulons parler de la période de nos annales locales de 1846 à 1852, et durant laquelle les habitants de la commune de Chastellux laissèrent entrevoir des sentiments d'hostilité que rien ne pouvait laisser supposer, et qui trouvèrent un appui assez inattendu dans les communes environnantes.

La mort si prématurée de M. le comte Amédée de Chastellux eut un retentissement considérable dans toute notre contrée. Madame la comtesse de Chastellux, sa veuve et ses enfants, n'ont pas cessé de résider dans la vaste et silencieuse demeure de leurs ancêtres, antique château-fort dont nous allons retracer en quelques mots l'aspect primitif.

En l'an 1116, il y aurait eu au château de Chastellux « castrum Lucii » une grande assemblée de barons, d'évêques et d'abbés de Bourgogne. A cette époque le château devait être à peine terminé et ne se composait que de hautes tours rondes reliées entr'elles par une épaisse muraille crénelée et gardée par un chemin de ronde, disposition générale que nous avons cherché à bien faire comprendre en décrivant les châteaux de Joigny et de Saint-Fargeau (*Annuaires* de 1858 1860). Des hangars et des magasins étaient adossés au côté intérieur de ces murs d'enceinte. Les logements établis dans les salles voûtées des tours étaient indépendants les uns des autres. On retrouve à Chastellux cette disposition primitive. Les tours rondes, construites en gros matériaux de granit, occupent l'étroit espace du sommet de roches choisi comme lieu de facile défense. Successivement, à des époques plus rapprochées de notre temps, on remplaça les hangars par de beaux corps de logis ; c'est alors qu'on ouvrit des fenêtres dans les murs d'enceinte. Ces fenêtres, successivement élargies, enlevèrent aux vieilles murailles leur apparence défensive. Quelques-unes de ces mêmes fenêtres furent transformées en portes donnant accès sur les anciens remparts extérieurs, transformés, eux aussi, en spacieuses terrasses bordées de statues et de massifs de fleurs ou d'arbustes rares.

On peut suivre, à Chastellux, bien facilement, ces diverses transformations ; nous croyons qu'il est superflu de les décrire ici ; elles eurent lieu durant les XV et XVIe siècles. Toutefois,

nous dirons quelques mots de la belle tour ronde, dite de Saint-Jean, et à laquelle on se plaît à donner une destination toute fantastique, bonne tout au plus à effrayer les enfants. Nous voulons parler des cachots, des oubliettes, des escaliers secrets et de la chambre de torture qu'on montre avec bonne foi aux curieux.

Cette belle et haute tour, qu'on ne voit bien que du préau qui précède l'église paroissiale, s'élève isolément en avant du château et ne s'y rattache que par un petit préau fort élevé au-dessous duquel sont établies de larges salles voûtées, autrefois servant de celliers et aujourd'hui de cuisine et dépendances diverses.

D'après un usage constant au moyen-âge, les escaliers étaient établis dans l'épaisseur des murs. On retrouve cette disposition ici; un escalier intérieur fait communiquer entr'eux les quatre étages de la tour. Le dernier étage, crénelé et bordé d'un chemin de ronde, permettait une surveillance continuelle. C'était en quelque sorte un corps-de-garde. On a transformé aujourd'hui ce corps de garde en ancienne chambre de torture de même que les latrines sont devenues « d'affreuses oubliettes » aux yeux de tous les villageois.

La tour Saint-Jean ne date, selon nous, que de la fin du XIe siècle; nulle trace de constructions romaines n'est apparente, si, comme on le suppose, le château actuel est bâti sur l'emplacement d'un édifice antique. Ce qui est antique et d'une très grande beauté décorative, c'est la mosaïque trouvée en 1837 dans les bois des Chaniats, ainsi que nous l'avons dit déjà. Elle est divisée en neuf compartiments, d'un mètre carré environ, bordés d'enroulements élégants; divers animaux fantastiques occupent le centre des compartiments.

Espérons qu'on pourra, un jour, trouver dans les salles basses du château, un emplacement digne de cette belle mosaïque, l'une des plus fines et des mieux conservées que nous connaissions. Elle est déposée provisoirement, ainsi que plusieurs autres objets antiques trouvés dans des fouilles faites sur les terres de Chastellux, dans un galetas.

Il nous reste à parler de la chapelle. On y arrive par le grand escalier de pierre établi en spirale dans une tour, donnant sur la cour intérieure qui est très curieuse à visiter pour la petite galerie à arcades qui la contourne dans l'angle le plus étroit des constructions. Voir le dessin publié par l'*Annuaire* de l'Yonne de 1840.

La chapelle est placée à peu près à la hauteur du premier étage, elle semble dater de la fin du XVe siècle et renferme quelques œuvres d'art, entr'autres des vitraux peints. On remarque aussi plusieurs inscriptions funéraires; nous copions l'une d'elles seulement:

ICY SONT LES CŒVRS DE HAVLTS ET PVISSANTS SEIGNEVRS ET DAME MESSIRE OLIVIER DE CHASTELLVZ, CHEVALIER DES ORDRES DV ROY ET MADAME MARGVERITTE D'AMBOYSE SA FEMME, QVI TRESPASSÈRENT, SCAVOIR LA DITTE DAME AV MOIS DE NOVEMBRE MIL SIX CENTS CINQ ET LE DICT SEIGNEVR AV MOIS DE IANVIER MIL SIX CENTS DIX SEPT.

Les archives de Chastellux sont encore très importantes; M. l'abbé Baudiau les a consultées avec fruit.

Deux minutes suffisent pour se rendre du château à l'église paroissiale reconstruite, croyons-nous presqu'entièrement il y a 40 ans; elle dépendait autrefois de la paroisse de Saint-André-en-Morvan (Nièvre), et portait le nom de prieuré de Saint-Germain. C'est un édifice peu intéressant au point de vue architectural. Au côté nord de la nef s'ouvre la chapelle funéraire de la famille de Chastellux, reconstruite en 1822. Un grand nombre d'inscriptions, gravées sur marbre blanc ou noir, rappellent

les noms et les titres des principaux membres de cette illustre maison. Vers le centre de cette chapelle on a replacé le mausolée de Louis de Chastellux, qu'une statue en pierre, de style médiocre, représente agenouillé, les mains jointes, en avant d'un prie-Dieu armorié. On lit cette inscription:

CY GIT LE CŒVR DE HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE LOVYS DE CHASTELLUX SEIGNEVR DV DIT LIEV, VICOMTE D'AVALLON, 1er CHANOINE HÉRÉDITAIRE DE LA CATHÉDRALE D'AVXERRE, CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROI, GENTILHOMME DE SA CHAMBRE, GOVVERNEVR DE MARSAL ET DE LA CITADELLE DE METZ.

Au-dessous de la dalle de pierre qui soutient la statue, on a placé une sorte d'urne de pierre sur laquelle on lit:

PASSANT TEL FVT MON CORPS QVE MONTRE MA FIGVRE — SI TV VAS A QVARRÉ TV TROVVERAS MES OS — MON ESPRIT EST VIVANT PAR LES ESCRIPTVRES — ET MON CŒVR EST DEDANS CE PETIT LIEV CLOS.

IL TRÉPASSA LE 14 OCTOBRE 1580.

C'est dans le caveau de cette chapelle que repose M. Amédée de Chastellux.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir, faute d'espace, donner un plus grand nombre d'inscriptions.

A quelques pas de l'église se trouve le presbytère bâti en 1823, et près de là une belle école de jeune filles fondée en 1846.

L'ancien chemin passait près de l'église et arrivait par une montée rapide au sommet de la colline qui domine Chastellux au sud. La route nouvelle, c'est-à-dire celle qui passe à l'est du château, arrive au même point par de longs contours qui permettent de reconnaître tous les travaux d'embellissement et d'amélioration exécutés par M. le comte de Chastellux de 1815 à 1830 notamment.

Après avoir dépassé le parc de Chastellux la route continuant à monter, longe les hameaux de la Rue-Perrin et de la Bascule au-delà duquel, après 1 k. de parcours, elle passe du département de l'Yonne dans celui de la Nièvre, au point le plus élevé de son itinéraire. La vue s'étend sur une vaste contrée, montagneuse et boisée dépendant des arrondissements de Clamecy (Nièvre) et d'Avallon. Les hautes collines nues du Tonnerrois, du Semurois et de l'Auxerrois bornent l'horizon à perte de vue dans la région du nord-ouest, principalement. La petite ville de Vézelay, éloignée de 15 kil., attire surtout les regards par la hauteur de sa situation et aussi la profondeur des vallons qui la précèdent et que nous décrirons dans l'Annuaire prochain.

ROUTE D'AVALLON A CHATEAU-CHINON PAR QUARRÉ-LES-TOMBES ET MONTSAUCHE.

DESCRIPTION DE LA PARTIE COMPRISE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Après avoir suivi la rue principale du faubourg de Cousin-la-Roche et dépassé le pont Claireau dont nous parlons page 214, la route s'engage presqu'aussitôt dans une longue et étroite vallée arrosée par un joli cours d'eau.

Le vieux chemin, au contraire, tourne sur la gauche pour gravir la pente escarpée que la route nouvelle contourne habilement aussitôt après avoir franchi le vallon boisé de Montmain au fond duquel coule un charmant ruisseau allant se jeter dans le

CHÂTEAU DE RAILLY.

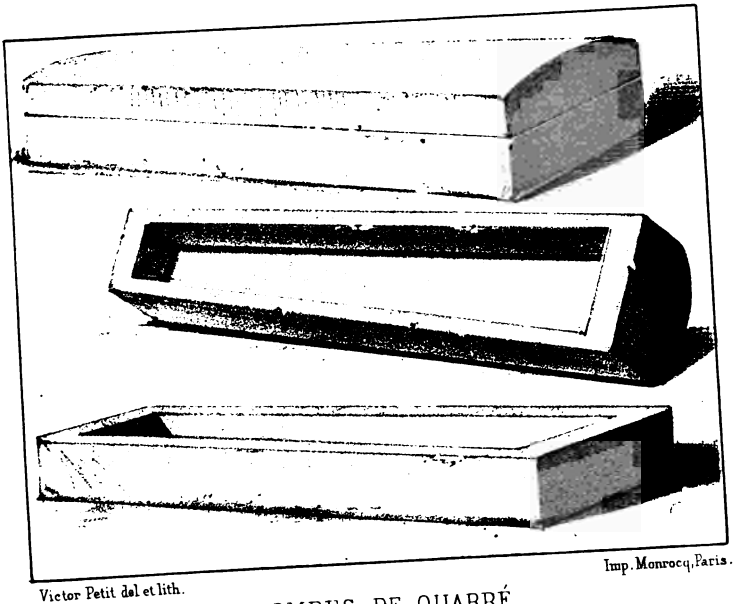

Victor Petit del et lith.

Imp. Monrocq, Paris.

TOMBES DE QUARRÉ.

UNIV. MO

Cousin. Laissons cette route nouvelle se prolonger en pente régulière au milieu d'immenses bois et prenons pédestrement le vieux chemin plus accidenté et plus court qui nous mène directement aux grands étangs de Marault par les Panats, belle résidence de campagne admirablement située sur le penchant d'une colline dominant les rives profondes et tortueuses du Cousin.

Vue des Panats, la ville d'Avallon se présente sous l'un de ses aspects les plus pittoresques; la curieuse situation de la ville se découvre d'une manière charmante et offre le tableau le plus habilement composé.

Un point de vue d'un tout autre caractère se découvre du château de Marault, situé sur le sommet d'une colline d'où la vue s'étend sur les grandes nappes d'eau des étangs de Marault. Ces deux étangs occupent le fond d'une vallée sur une longueur de plus de 2 kil.

Le terrain granitique de Marault mérite un examen tout particulier: sur quelques points il passe au gneiss et contient des cristaux de feldspath d'une grande dimension. C'est dans cette roche que se trouve un filon de porphyre rouge quartzifère chargé de cristaux de Pinite; il s'étend sur une longueur de quatre à cinq kilomètres, de Marault à Magny; il est surtout très apparent au moulin Cadoue, à l'endroit où il traverse la rivière. Dans les escarpements que présentent les deux rives, le filon, suivant les observations de M. Moreau, atteint vingt mètres de puissance.

La route emprunte la chaussée de l'un des étangs et arrive au hameau de Marault, distant d'Avallon de 8 kil. On laisse à gauche une petite route allant à Cusssy-les-Forges, par Villiers-les-Nonains, puis on traverse une contrée ondulée coupée de nombreux bouquets de bois en laissant sur la droite les hameaux de AUXON et de CHARMELIEU avant d'arriver à VILLIERS-LES-POTOTS, hameau assez considérable, au-delà duquel vient se réunir à la route que nous suivons le grand chemin de Vézelay à Quarré-les-Tombes, et que nous décrivons brièvement. Maintenant nous parcourons une contrée élevée un peu froide, mais qui offre quelques belles échappées de vue: à l'est sur les vastes terrains dénudés du canton de Guillon et d'Epoisses (Côte-d'Or), au sud sur les grandes forêts du Morvan, enfin à l'ouest sur les cantons de Vézelay et de Courson.

On traverse le hameau de la GORGE, puis 1 kil. plus loin on longe la chaussée d'un assez vaste étang et nous entrons dans le bourg de Quarré-les-Tombes par l'une de ses rues les plus irrégulières et les plus mal bâties. La route que nous avons suivie serait établie, dit-on, sur le tracé d'une voie romaine.

QUARRE-LES-TOMBES. Bourg chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avallon, situé entre les vallées de la Cure et du Cousin sur une colline très élevée, à 20 kil. d'Avallon. Pop. 2,300 hab.

Plusieurs auberges sur la Grande Place.

Quarré-les-Tombes doit son surnom, et surtout sa célébrité parmi les antiquaires, à l'agglomération encore peu expliquée d'un grand nombre de tombes vides, en pierre, aujourd'hui placées dans le cimetière contigu à l'église. Le premier auteur qui en ait parlé est le chanoine d'Avallon, Lazare-André Bocquilloi. La dissertation qu'il publia en 1713 donna lieu à une foule d'autres dissertations qui occupèrent vivement le monde savant au siècle dernier. Ce sujet ne semble point épuisé, encore bien qu'on ait fini par s'accorder à peu près sur un point, c'est que toutes ces tombes vides, autrefois au nombre de 2,000, proviennent de la carrière de Champ-Rotard, située près de Dissangis, c'est-à-dire à 40 kil. de Quarré.

Dans son *Almanach de Sens* de 1802, M. Tarbé analyse toutes les conjectures suggérées par la réunion de ces tombes; la question depuis 60 ans ne semble pas s'être éclaircie bien sensiblement. Les arguments nouveaux laissent place à d'autres conjectures.

Quoiqu'il en soit et sans oser émettre une opinion personnelle, nous donnons un dessin de ces fameuses tombes vides. Nous avons représenté le couvercle à demi renversé pour en faire voir l'intérieur.

L'église de Quarré occupe l'un des côtés d'une vaste place triangulaire et bordée de quelques maisons assez bien bâties. L'ensemble de l'édifice offre peu d'intérêt archéologique malgré plusieurs reconstructions partielles assez récentes. Nous ne parlons que pour mémoire du bas-relief qui remplit le tympan du fronton de la façade de l'église; celle-ci semble avoir été reconstruite vers les premières années du XVIe siècle, à en juger par les voûtes ogivales du chœur, assez élégantes.

Le tombeau de Louis de Chastellux a été brisé: une inscription placée au-dessous d'un petit buste en marbre blanc donné par M. le comte de Chastellux, en 1819, rappelle que, « le mausolée ancien fut détruit par les malheurs des temps, » c'est-à-dire en 1793.

On remarque encore les peintures du dôme central: *Travaux de la création*; quelques tableaux estimables, ainsi que la chaire et le banc-d'œuvre en bois sculpté, style Louis XIII.

Le canton de Quarré-les-Tombes tout entier est essentiellement granitique. A partir d'Avallon, le sol s'élève insensiblement et atteint, sur le territoire de Quarré, son maximum d'altitude. Le granite se montre sous les aspects les plus variés. Le plus souvent sa couleur est rose ou jaunâtre; il se désagrége assez facilement au contact de l'air et forme alors sur certains points des amas d'arène considérables. Dans la forêt Leduc et celle de Saint-Léger, vers l'extrémité méridionale du département, on exploite, comme pierre de taille, un granite remarquable par sa couleur grise, blanchâtre, et sa texture grossière; il renferme assez fréquemment de grands cristaux d'Orthose blanc qui lui donnent un aspect porphyroïde, et sont désignés dans le pays sous le nom de *Dents de cheval*. Ce même granite se rencontre, autour de Quarré, en blocs isolés et dont le volume énorme dépasse trente et même quarante mètres cubes.

La route de Montsauche et de Château-Chinon contourne le côté sud de l'église et longe bientôt le mur de clôture d'un parc dessiné à l'anglaise, puis laissant à droite le hameau de Champlay près duquel on voit une pierre nommée Roche des-Fées, on pénètre en ligne droite dans la belle forêt dite Forêt-au-Duc (Ducs de Bourgogne qui la possédaient). Au sommet de la montée, on peut, en jetant un coup-d'œil vers le nord, reconnaître dans l'azur de l'horizon les grands plateaux de Saint-Bris et les environs d'Auxerre. On continue à monter; le pays devient de plus en plus maigre, froid et pauvre d'aspect. Quelques hameaux sont établis dans ce triste côté de notre département; ils doivent leur formation à Olivier de Chastellux qui amena de Picardie, en 1612, quelques familles ruinées par les guerres et auxquelles il donna à défricher et cultiver le territoire que nous traversons et qui touche à la limite de la Nièvre.

Au hameau des LAVAUX, on construit en ce moment une petite chapelle. C'est la plus élevée, comme position géographique, de toutes celles de notre département. A 600 mètres de cette chapelle la route entre dans le département de la Nièvre, limité par un assez mauvais chemin qui, tournant sur la droite, longe les grands bois de la Pérousse ou du Roi, en co-

toyant le ruisseau des Guettes nom d'un moulin à eau élevé de 420 mètres au-dessus du niveau de la mer et qui serait aussi le moulin le plus élevé de notre département si la limite départementale eut dévié de quelques pas à gauche. Rappelons comme point de comparaison que l'Yonne, au pont d'Auxerre, est à 100 mètres d'élévation en moyenne.

Continuant notre excursion, praticable à pied seulement, nous montons à travers bois et par une pente rapide au point culminant de tout le territoire du département de l'Yonne au bouquet du Roi, m'a-t-on dit, grand chêne plusieurs fois séculaire d'où la vue est, comme panorama, la plus étendue qu'on puisse trouver dans nos contrées. Cet arbre est à 609 mètres de hauteur.

De cet observatoire, qui domine de tous côtés d'immenses forêts, l'horizon s'étend à perte de vue sur les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne. Une telle étendue de territoire ne peut se décrire que longuement ; nous y renonçons. L'arrondissement d'Avallon tout entier et une notable partie des arrondissements de Tonnerre et d'Auxerre se découvrent facilement.

Une descente excessivement rapide nous amène en quelques minutes sur la rive droite de la Cure, élevée de 378 mètres au hameau de LONGEAU. La Cure, véritable torrent, roule au milieu des roches granitiques qui encombrent ou bordent le lit tortueux qu'elle s'est creusé au fond d'une étroite et sauvage vallée. Nous souhaitons aux touristes une promenade sur les rives de la haute Cure le jour où les écluses de l'étang des SETTONS sont ouvertes, ils peuvent se croire transportés dans les Alpes ou les Pyrénées. (1)

Descendons maintenant le cours de la Cure qui nous ramène à Chastellux. Au GUÉ de DUN situé au « fin fond » de la vallée, nous ne sommes éloignés du curieux et solitaire village de DUN-LES-PLACES que de 800 mètres environ. Plus loin nous laissons sur la rive gauche, au sommet d'une belle colline boisée, la chapelle de SAINT-MARC, ancien pèlerinage, reconstruite en 1680, restaurée en 1851. Puis après une demi-heure de marche, on passe au hameau des Iles-Ménéfriers, et, successivement aux hameaux de CROTTE-FOU, MONT-GAUDIER, MONT-GAUDIER-LE-BAS, LA VERDIÈRE et RAILLY, où nous croisons une bonne petite route allant de Saint-Germain-des-Champs à Marigny (Nièvre). Au pont de Railly, reconstruit en pierre en 1807, une surprise est ménagée au touriste ; c'est la vue d'un petit château à tourelles, bâti d'une manière pittoresque sur la pente boisée d'une belle colline dominant la rive droite de la Cure.

Le château de Railly, reconstruit vers la fin du XVI siècle, offrait encore, avant la révolution, le type complet d'une foule de « maisons-fortes » dépendant d'une puissante châtellenie. Aux angles extérieurs du corps de logis principal s'élevaient deux tours se réunissant par des murailles d'enceinte très-épaisses à deux autres tours d'angle. Il résultait de cette disposition une cour intérieure de forme à peu près carrée dans laquelle on pénétrait en passant sous une cinquième tour construite au-dessus même de la porte et destinée à la défendre.

Les bâtiments de dépendances, reconstruits récemment, offrent un aspect agréable et une distribution bien entendue. Un pont de bois et une glacière d'un style rustique, de belles pelouses, de grands pâturages sur les

(1) L'Etang des Settons dont nous sommes éloignés de 16 kil. à vol d'oiseau, occupe un immense marais, traversé par la Cure, et présentant 400 hectares de surface. Il contient 22 millions de mètres cubes d'eau. La digue, construite de 1848 à 1858, a 271 mètres de longueur, sur 20 mètres de hauteur. Le fond de l'étang est à 580 mètres au-dessus de la mer, L'ensemble du pays est triste, froid et pauvre. La principale source de la Cure est à 10 kil plus au sud.

rives rocheuses de la Cure, ombragées ça et là par d'épais rideaux de verdure, donnent au parc de Railly un caractère agreste tout particulier.

Reprenons notre sentier tortueux qui, longeant la rive droite de la Cure, passe tantôt sur d'épais massifs de roches, tantôt sous de frais et beaux ombrages, avant d'arriver au pittoresque moulin de Lingoult.

Ici la vallée prend un caractère plus sévère encore, presque sauvage; de grands rochers granitiques bordent la Cure et l'obligent à faire de brusques et continuels détours. Bientôt enfin nous arrivons à Chastellux, et plus encore que vue du haut des montagnes, cette sévère résidence seigneuriale produit un effet saisissant et durable.

G. Cotteau et V. Petit.

SOMMAIRE

DES

TRAVAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

—

Session de 1861.

—

SÉANCE DU 26 AOUT.

La séance est ouverte à une heure.

Etaient présents :

MM. Badin d'Hurtebise, Barrey, Baudoin, Béthery de la Brosse, Bonneville de Marsangy, le comte de Bressieux, Brincard, Challe, Couturat, Deligand, Dhumez, Duché, Dupont-Delporte, Febvre, Guérin-Devaux, Guillot, le baron du Havelt, Houdaille, Larabit, Le Comte, Lemaire, Martenot, le baron Martineau des Chesnez, le Comte d'Ornano, Précy, Rabé, Rampont-Lechin, Rétif, Textoris, le comte de Virieu et Vuitry.

M. le Préfet donne lecture du décret fixant l'ouverture de la session des Conseils généraux au 26 août et la clôture au 9 septembre, et du décret qui compose ainsi le bureau du Conseil général de l'Yonne, pendant la session de 1861, savoir :

Président : M. Larabit, sénateur ;

Vice-présidents : MM. le baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre, et le comte d'Ornano, député ;

Secrétaires : MM. Camille Doucet, chef de division au ministère d'Etat, et Brincard, auditeur au Conseil d'Etat.

M. le Préfet, après avoir déclaré la session ouverte, reçoit le serment des membres nouvellement élus et les installe en qualité de membres du Conseil général de l'Yonne, savoir :

Pour le canton de Coulanges-sur-Yonne,	MM.	Badin d'Hurtebise.
— de Courson,		Duché.
— de Toucy,		Rampont-Lechin.

Pour le canton de	Vermenton,	Lemaire.
—	de L'Isle,	Comte de Virieu.
—	d'Aillant,	Précy.
—	de Bléneau,	Dupont-Delporte.
—	de Saint-Julien-du-Sault,	Barry.
—	de Sens (sud),	Deligand.
—	de Flogny,	Textoris.

M. le président Larabit prend ensuite la parole. Il signale la paix profonde dont jouit la France après deux guerres glorieuses; il montre le gouvernement assistant avec calme à la transformation de l'Italie, en continuant à défendre le Souverain-Pontife, pendant qu'il protège les chrétiens partout où ils sont persécutés, et porte partout jusque dans l'extrême Orient nos armes et notre civilisation. Il s'applaudit des mesures libérales par lesquelles l'Empereur, dans un acte célèbre, procède avec maturité au couronnement de son édifice. Il constate tous les éléments de prospérité assurés à notre commerce, et que développeront encore des traités de commerce récemment conclus avec l'Angleterre et d'autres nations; le département de l'Yonne, surtout, à cause de sa position exceptionnelle, participera à tous ces avantages; aux cent soixante-dix kilomètres de voie ferrée qu'il possède déjà, viendra s'ajouter la ligne d'Auxerre à Nevers, et bientôt aussi, il faut l'espérer, l'embranchement d'Avallon et le chemin de grande ceinture.

M. le président déplore la perte récente de M. Arrault qui laissera de si profonds souvenirs dans le Conseil général dont il était le secrétaire. Il s'applaudit de trouver, parmi les membres nouvellement élus, d'anciens amis que le Conseil accueillera avec confiance.

Il termine en se félicitant de voir placé à la tête du département un préfet dont l'expérience des affaires et les habitudes laborieuses assurent une administration forte et sage.

M. le président reçoit le serment de M. Bertrand, élu par le canton de Pont-sur-Yonne.

M. le préfet Chadenet lit son rapport sur la situation administrative du département. Il est heureux de déclarer qu'elle n'a point cessé d'être prospère, et plus tard, lorsque le travail aura fortifié des études auxquelles le temps seul a manqué, il se présentera avec plus de confiance devant le Conseil général.

En 1860, les recettes de l'administration de l'enregistrement et des domaines se sont accrues de 225,421 fr. 19 c., dont la plus grande partie provient des transmissions de propriété à titre onéreux. — Les contributions indirectes, grâce à l'élévation du droit de consommation sur l'alcool et à la hausse du prix des tabacs, produisent une augmentation de 235,126 fr. 62 centimes. La situation financière est satisfaisante ; les charges actuelles s'amoindrissant, chaque année, jusqu'en 1867, où tout impôt extraordinaire aura disparu, il sera permis de subvenir aux besoins nouveaux que l'avenir révélera. Les routes impériales et départementales sont dans un état qui laisse peu de chose à désirer. Le gouvernement s'occupe constamment d'améliorer la navigation de l'Yonne, pour laquelle quatre nouveaux barrages viennent d'être adjugés, et bientôt il fera droit aux réclamations du Conseil relativement au Canal de Bourgogne et à celui du Nivernais. — Les

chemins vicinaux présentent une situation prospère dont il faut attribuer le principal mérite à l'intelligente initiative des populations, à l'habile direction du service des agents-voyers; à cette prospérité concourra encore la généreuse allocation de vingt-cinq millions promis par l'Empereur. — L'enseignement primaire est en pleine voie de progrès; le nombre des écoles et celui des élèves se sont accrus. — La population de l'Asile des Aliénés s'est augmentée, et, dans l'Yonne, on compte un aliéné sur 1,035 habitants. — Le nombre des enfants assités a diminué; un autre point à signaler, c'est l'action des secours temporaires sur les admissions dans les hospices, qui se sont trouvées notablement restreintes. Sous l'habile impulsion de leur directeur, les archives départementales continuent à être méthodiquement classées. — Le Conseil départemental des bâtiments civils rend, comme par le passé, des services éminents.

L'agriculture réalise chaque année de remarquables progrès dont l'espèce chevaline principalement offre, dans la Puisaye et l'Avallonnais des exemples frappants; les machines, dont l'emploi commence à se vulgariser, contribueront encore à en activer le développement et à compenser la pénurie des bras qui devient chaque jour plus manifeste. D'où vient cette pénurie? Ce n'est point de l'émigration de la France dans les contrées lointaines, ni du département vers Paris, ni même des campagnes dans les villes. La cause en est multiple; il faut la chercher dans les défrichements récemment exécutés et le mode perfectionné des cultures qui nécessitent un plus grand nombre de bras; il faut le reconnaître, surtout, dans l'aisance, la richesse générale qui élève progressivement au rang des propriétaires ruraux les journaliers et les manœuvres. — Une loi récente a autorisé l'exécution d'un chemin de fer d'Auxerre à Nevers; bientôt, il faut l'espérer, Avallon jouira du même bienfait.

M. le préfet dépose sur le bureau les rapports et les dossiers spéciaux à chacune des affaires soumises aux délibérations du Conseil général.

Sur la proposition de M. le président, des congés sont accordés pour toute la session à MM. le marquis de Tanlay et Camille Doucet et pour plusieurs jours à MM. Flandin et Foacier.

M. le président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée, et dans laquelle on demande que les procès-verbaux des séances du Conseil général soient communiqués, chaque matin, aux journaux du département.

Après avoir entendu M. le préfet, qui trouve quelques inconvénients à l'adoption de cette mesure, le Conseil décide que la communication des procès-verbaux sera permise, mais seulement à l'issue de la session.

M. le préfet lit son rapport sur la construction du palais de justice d'Auxerre.

Le Conseil en donne acte à ce magistrat, et décide qu'il sera envoyé à la commission des bâtiments.

Sur l'invitation de M. le président, le Conseil procède à la formation de ses cinq commissions.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 27 AOUT.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président donne communication de différentes pièces adressées au Conseil général ; elles sont renvoyées aux commissions des attributions diverses et de la viabilité.

Un projet d'adresse à l'Empereur, pour le remercier des mesures bienveillantes prescrites dans sa lettre du 18 août dernier, en faveur des chemins vicinaux, est lu par un membre et adopté sans discussion à l'unanimité. M. le préfet est prié de vouloir bien le transmettre immédiatement au ministère de l'intérieur.

Le Conseil donne acte à M. le préfet de son rapport sur le dénombrement quinquennal de la population opéré en 1861. Il le remercie également des détails renfermés dans son rapport sur la taxe municipale des chiens.

Après avoir entendu sa cinquième commission, le Conseil est d'avis que la commune de Junay doit subvenir, dans la proportion de sa contribution foncière et mobilière, aux travaux à effectuer au presbytère de Vézinnes; il prie toutefois M. le préfet d'apprécier si les dépenses faites particulièrement par la commune de Junay pour l'entretien de sa chapelle de secours n'entraînent pas une juste compensation dans les dépenses actuellement réclamées.

Le Conseil général donne des avis favorables pour la création d'un marché aux veaux à Charny et d'un marché aux comestibles à Arcy-sur-Cure.

Sur le rapport de la commission de viabilité, et après une discussion approfondie entre M. le préfet et plusieurs membres, le prix de la journée d'hommes est élevée de 1 fr. 75 c. à 2 fr., et le tarif des prestations, pour l'année 1862, est ainsi arrêté d'une manière uniforme pour tout le département :

Journée d'homme.	2 f.	» c.
— de cheval ou mulet. . .	2	50
— de bœuf	1	25
— de vache.	1	»
— d'âne	»	50
— de voiture	»	50

Acte est ensuite donné à M. le préfet de son rapport sur les impositions d'office.

Le Conseil général vote, pour 1862, les centimes ci-après, savoir :

7 centimes 5/10mes au principal des contributions foncière et personnelle mobilière pour les dépenses facultatives et d'utilité départementale ;

5 centimes au principal des quatre contributions directes, pour les chemins vicinaux ;

2 centimes au principal des mêmes contributions, pour l'instruction primaire ;

4 centimes extraordinaires sur le principal des quatre contribu-

tions, autorisés par la loi du 8 mars 1854, pour le service des routes départementales ;

Et 6 centimes sur le principal des mêmes contributions, autorisés par la loi du 28 juillet 1860, pour la construction d'un palais de justice à Auxerre.

Il arrête, en outre, le contingent, en principal et centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, et le répartit entre les cinq arrondissements.

Le compte définitif du fonds de secours et non valeurs pour 1859, et le compte provisoire pour 1860, sont approuvés tels qu'ils sont présentés par M. le préfet.

Le Conseil donne acte des rapports qui lui sont communiqués sur les comptes d'emploi et sur le fonds d'abonnement, sur la caisse des incendiés et sur les caisses d'épargne.

Le Conseil général, sur la proposition de la commission des bâtiments, vote les crédits suivants à inscrire au budget de 1862, sous-chapitre 1er, première section :

Art. 1er. Réparations et appropriations de l'hôtel de la préfecture . . . . . 5,243 »

Art. 2. Travaux d'appropriation à l'hôtel de la sous-préfecture d'Avallon. 761 39

Une somme de 149 fr. 25 c., à prendre sur les fonds libres de 1861, est affectée au même emploi.

Art. 3. Travaux d'appropriation à l'hôtel de la sous-préfecture de Joigny . . . . . 3,000 »

Art. 4. Travaux de réparations au tribunal d'Avallon. . 236 93

Art. 5. Travaux d'appropriation au tribunal de Joigny . 409 50

Art. 6. Travaux de réparations et d'appropriation au tribunal de Sens. . . . . 5,850 »

Art. 7. Travaux d'appropriation au tribunal de Tonnerre. 4,570 »

Art 8. Travaux d'appropriation à la maison pénitentiaire d'Auxerre . . . . . 2,835 »

M. le préfet est de plus autorisé à prélever pour cette destination, sur les fonds libres de 1861, la somme de 394 fr. 52 c.

Art. 9. Travaux d'appropriation à la prison d'Avallon. . 698 14

Art. 10. Travaux d'appropriation à la prison de Joigny. 304 50

Art. 11. Travaux d'appropriation à la prison de Sens. . 1,480 46

Une somme de 698 fr. fr., 72 c. sera, en outre, prise sur les fonds libres de 1861, pour le même objet.

Art. 12. Travaux d'appropriation à la prison de Tonnerre 580 »

Art. 13. Travaux d'appropriation à la caserne de Vézelay 643 65

Les crédits suivants sont ensuite votés pour l'entretien des bâtiments départementaux, savoir :

Art. 14. Entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture . . . . . 3,575 »

Art. 15. Entretien des sous-préfectures. . . . . 2,100 »

Art. 16. — des tribunaux . . . . . 1,200 »

Art. 17. — des prisons. . . . . 1,550 »

Art. 18. — des casernes de gendarmerie . . . 1,550 »

Art. 19. — de l'asile des aliénés . . . . . 2,000 »

Art. 20. Traitement de l'architecte du département . 3,000 »

Sur l'exposé présenté par M. le rapporteur de la troisième commission, M. le préfet est invité à procéder à la formation et au dépôt dans les archives d'un atlas complet des plans des édifices départementaux.

Un crédit de 1,400 fr. est ensuite porté au sous-chapitre XIV pour la construction d'une citerne avec pompe dans l'hôtel de la sous-préfecture de Tonnerre.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 28 AOUT.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Conseil, continuant l'examen des affaires dont le rapport lui est soumis, après avoir entendu la cinquième commission, invite M. le préfet à lui soumettre, dans sa prochaine session, un projet pour la construction d'un bâtiment spécial destiné au tribunal de commerce de Joigny.

Il émet ensuite l'avis d'autoriser la commune de Coulanges-sur-Yonne à établir une foire annuelle le 9 novembre.

Il donne acte à M. le préfet des renseignements intéressants qu'il lui a communiqués sur le service hydraulique.

Le Conseil entend le rapport de la troisième commission sur le projet de reconstruction du palais de justice d'Auxerre. Après avoir écouté les observations de M. le maire d'Auxerre, qui maintient le chiffre des prétentions de la ville, et la réponse d'un membre, qui faisant appel à des sentiments de conciliation, propose à la ville de renoncer au bénéfice du jugement d'expropriation prononcé contre elle, le Conseil général, conformément aux conclusions de sa troisième commission, annule sa délibération du 26 août 1859, en ce qui regarde le choix d'un emplacement pour la reconstruction du palais de justice ; invite M. le préfet : 1° à enjoindre à l'adjudicataire de suspendre immédiatement tous travaux ; 2° à faire notifier à la ville d'Auxerre et aux autres propriétaires que le département entend ne pas profiter, sauf indemnité, s'il y a lieu, du jugement d'expropriation prononcé à son profit le 12 mars 1861 ; et 3° à étudier le plus promptement possible les moyens de reconstruire le palais de justice sur un autre emplacement.

S'occupant ensuite des routes impériales, le Conseil donne acte à M. le préfet des communications intéressantes contenues dans son rapport, et le prie de solliciter auprès de S. Exc. M. le ministre des travaux publics le maintien de l'indemnité de 3 francs par mois accordée aux cantonniers, ainsi qu'une augmentation du crédit annuel pour faire face à cette nouvelle dépense. Il exprime, en outre, le vœu que la rectification de la rampe de Montfort soit prochainement exécutée.

Il donne un avis favorable au déclassement des portions de l'ancienne route impériale n° 77, de Nevers à Sédan, situées entre Cour-

son et la borne kilométrique n° 16, et, d'autre part, entre la route départementale n° 5 et le pont de la Croix-Péo.

Acte est ensuite donné à M. le préfet de ses rapports sur les canaux de Bourgogne et du Nivernais et sur la rivière d'Yonne.

Le Conseil, reprenant l'examen du budget, vote les crédits suivants :

Sous-chapitre III, 1re section, loyers des dépôts de sûreté	1,392	»
Sous-chapitre IV, art. 1er, mobilier de l'hôtel de la préfecture	3,750	»
— art. 2, mobilier des hôtels de sous-préfectures	3,265	50
— art. 3, service départemental de l'instruction publique	1,000	»
Sous-chapitre V, art. 1, 2, 3 et 4, casernement de la gendarmerie	35,250	»

Est, de plus, renouvelé le vœu pour le rétablissement de la brigade de Thorigny, et le vote d'une somme de 1,000 fr. destinée au casernement dans le cas où ce vœu viendrait à être réalisé.

Les crédits suivants sont adoptés.

Sous-chapitre VI :

Art. 2. Loyer et frais de baux des bâtiments qui n'appartiennent pas au département	300	»
Art. 3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux	900	»
Art. 4. Achat de mobilier destiné aux tribunaux d'Avallon et de Joigny	522	29
Art. 6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	8,700	»
Art. 7. Menues dépenses des justices de paix	1,850	»

La séance est levée à six heures et demie.

SÉANCE DU 29 AOUT.

La séance est ouverte à deux heures, M. le préfet y assiste.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Conseil général entend le rapport de sa deuxième commission sur le projet d'embranchement d'Avallon sur la ligne d'Auxerre à Nevers, et les observations de plusieurs membres, ainsi que de M. le préfet, en faveur de ce projet. *A l'unanimité*, il émet l'avis que cet embranchement ait pour point de départ Bazarnes ou Cravant par Vermenton, qu'il soit prolongé sur Nuits sous-Ravières ou sur Montbard par Semur, et enfin il vote la somme de 100,000 francs pour contribuer à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de ce chemin.

La commission des finances présente son rapport sur la comptabilité départementale de l'exercice 1860.

M. le préfet quitte la salle, conformément à la loi. Le Conseil général, procédant alors à sa délibération, approuve le compte tel qu'il est présenté et inscrit au budget de 1862 la somme de 19,088 fr. 31 c. formant le boni total produit par la balance des recettes et des dé-

penses de l'exercice 1860. Il voit avec satisfaction qu'aucune dépense nouvelle n'a été introduite.

Immédiatement après le vote, M. le président annonce qu'il aura l'honneur d'écrire à S. Exc. le ministre de l'intérieur, pour l'informer que le compte départemental est approuvé.

M. le préfet rentre dans la salle.

M. le président Larabit cède le fauteuil à M. le baron Martineau des Chesnez.

Acte est donné de la communication du livre de M. Coste, sur la pisciculture.

Sur le rapport de la deuxième commission, le Conseil renouvelle les témoignages de satisfaction qu'il a déjà formulés plusieurs fois, tant sur l'état général du service vicinal que sur l'activité et l'intelligence de ceux qui y concourent; de plus, il inscrit au budget de 1862 les allocations suivantes :

Sous-chapitre XXIV :

Art. 1. Subvention pour travaux	114,593	73
Art. 2. Traitement du personnel	24,675	»
Art. 3. Dépenses diverses	4,300	»

Sous-chapitre XXV :

Dépenses sur ressources éventuelles	211,605	33

Adoptant la proposition qui lui est faite par trois de ses membres, le Conseil alloue la somme de 1,000 fr. à M. l'agent-voyer en chef, et celle de 300 fr. à chacun de MM. les agents-voyers principaux, à titre de gratification extraordinaire, pour être inscrite au sous-chapitre XVII, art. 4.

Acte est donné à M. le préfet de son rapport relatif aux chemins de grande communication. Le Conseil décide en outre que les dix-sept chemins énumérés dans le tableau qui a été mis sous ses yeux seront définitivement classés comme chemins de grande communication, et que les communes désignées dans ce tableau seront considérées comme intéressées à la confection ou à l'entretien de ces chemins.

Le Conseil général, après avoir pris connaissance de rapports de M. le préfet sur les chemins de moyenne et de petite communication, le remercie des détails intéressants qu'ils renferment.

Il exprime ensuite l'avis que la portion rectifiée sur la route départementale n° 11 soit déclassée, que la largeur de l'ancienne route soit réduite à 5 mètres, que le sol en soit abandonné gratuitement aux communes comme voie vicinale, et que les parcelles réservées soient vendues au profit du département.

Après avoir entendu le rapport de la deuxième commission, le Conseil général porte à trente-deux centimes cinq dixièmes, par mètre courant, l'entretien des routes départementales, et vote, en conséquence, les crédits suivants :

1re Section, sous-chapitre VII	173,134	38
2e Section, sous-chapitre XV.	91,866	62

Il inscrit de plus, à la 3e section, la somme de 115.766 45 c., approuve la répartition de ce crédit telle qu'elle est présentée par M. le préfet, ainsi que les virements demandés au sous-chapitre XV, nos 2, 4, 8 et 11, § 1er, et n° 1, § 2; et à la 2e section, sous-chapitre XXII, nos 6 et 14 du budget de 1861.

Le Conseil remercie M. le préfet de sa double communication sur les enfants assistés et l'Orphelinat départemental ; il émet le veu que la tutelle des enfants assistés, en restant confiée aux commissions hospitalières, soit réglementée et mieux définie ; que le tuteur soit nommé par le préfet, sur la présentation de la commission, et enfin qu'un comité de surveillance et de patronage soit officiellement établi dans les communes où résident les enfants assistés ; il approuve l'augmentation des tarifs, proposée par M. le préfet, pour les trois premières années, ainsi que le compte de recettes et dépenses se soldant au chiffre de 81,700 fr.. et porte au sous-chapitre VIII du bubget de 1862 la somme de 50,966 fr. 70 c.

La commission des établissements publics présente son rapport sur l'asile des aliénés d'Auxerre ; conformément à ses conclusions, le concours des communes à la dépense de leurs aliénés est fixé à 15,000 fr., et celui que peuvent fournir les aliénés ou leurs familles à 3,500 fr. La somme de 8,844 fr. 58 c. pour solde de la portion contributive mise à la charge des communes ou des familles dans le prix de journée des aliénés indigents de l'exercice 1859, est inscrite au sous-chapitre XIII, § 2 du budget de 1862. Au même budget sont votés les crédits suivants :

Sous-chapitre IX :

Art. 1er. Aliénés à la charge du département	66,625	»
Art. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents du département	1,200	»
Total. .	67,825	»

S'occupant ensuite du dépôt de mendicité, le Conseil général approuve le compte des recettes et dépenses de l'année 1860 et en fixe le reliquat à la somme de 10,528 fr. 48 c., qui sera reportée au compte des recettes de 1861. — Une allocation de 8,000 fr. est votée pour l'exercice 1862. De plus, M. le préfet est invité à réclamer de nouveau, près de M. le maire de la ville d'Auxerre, l'établissement d'une cloison en bois, pour isoler de l'intérieur de la chapelle, le passage qui conduit à l'escalier.

La cinquième commission présente ensuite son rapport sur la question de la translation du chef-lieu de canton de Cerisiers à Arcés. Conformément aux propositions de M. le préfet et de la commission, le Conseil général émet l'avis que le chef-lieu du canton soit maintenu à Cerisiers ; toutefois, il appelle l'attention bienveillante de M. le préfet sur la situation de la commune de Bœurs, afin d'améliorer, s'il est est possible, ses communications avec Cerisiers.

Le Conseil adopte les crédits suivants, à porter au budget de 1862 :

Frais pour la formation des listes électorales. . . .	1,660	»
Archives départementales	3,520	»
Publication des inventaires sommaires.	500	»
Corps de garde de la préfecture.	500	»
Secours de route aux voyageurs indigents.	5,000	»
Mesures contre les épidémies.	300	»
Mesures contre les épizooties.	150	»
Primes pour la destruction des animaux nuisibles. . .	2,000	»
Frais de bureau de l'inspecteur d'Académie.	1,000	»

Le Conseil inscrit également, suivant détail, la somme de 24 fr. 88 c. au sous-chapitre XIII, art. 1 et 2, et celle de 915 fr. 45. c. au sous-chapitre XXI, art. 1, 2, 3. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Passant ensuite aux recettes de la première section, le Conseil général, sur la proposition de M. le rapporteur des finances. vote les recettes suivantes :

Fonds libres de 1860.

Art. 1. Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.	613	64
Art. 2. Sur les produits éventuels ordinaires. . . .	3,594	59

Recettes de 1862.

Art. 1, § 1. Produit de 10 cent. 5/10es additionnels ordinaires	234,238	67
§ 2. Part du département dans le fonds commun	170,000	»
Art. 2. Produits éventuels ordinaires.	1,850	»
Art. 4, § 2. Pensions d'aliénés	2,500	»

Les projets de voies ferrées qui intéressent le département ayant été mis sous les yeux de l'assemblée par M. le préfet, le vœu est émis que le chemin de grande ceinture destiné à relier l'Ouest à l'Est, et dont l'exécution touche à un si haut point l'intérêt général, traverse le département de l'Yonne, et que les études en soient faites le plus tôt possible.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 30 AOUT.

La séance est ouverte à huit heures du matin ; M. le préfet y assiste.

Le procès-verbal de la séance du 29 août est adopté.

Conformément aux propositions de M. le préfet, le conseil général vote la somme de 9,000 fr. en faveur des associations agricoles du département et alloue 100 fr. à la ferme-école de l'Orme-du-Pont, pour distribution de médailles ; il inscrit un crédit de 1,000 fr. pour encouragement au drainage.

Acte est donné à M. le préfet de la communication d'une lettre de M. le gouverneur du crédit foncier.

Un crédit de 2,700 fr. est ouvert au budget pour le reboisement des montagnes ; en outre, les sommes suivantes seront inscrites :

Encouragement pour la publication de l'Annuaire historique et statistique de l'Yonne	1,000	»
Secours à d'anciens employés et à leurs veuves. . . .	4,391	»
Indemnités aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général. .	1,550	»
Encouragements pour les actes de courage et de dévouement	300	»

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le préfet et de la commission, le Conseil inscrit au sous-chapitre XVII du budget

la somme de 5,000 fr. pour être distribuée en primes aux concours de Toucy et d'Avallon, aux étalons, poulains et pouliches désignés par le jury.

Un allocation de 1,400 fr. est accordée pour l'entretien des élèves sages-femmes. Les sommes suivantes sont en outre inscrites, savoir :

Emploi du legs Crochot.	200	»
Dépenses du conseil de salubrité.	300	»
Entretien d'élèves à l'école d'Arts et Métiers de Châlons.	1,250	»

Le Conseil, après avoir entendu les observations de plusieurs membres, vote un crédit de 3,000 fr. pour concourir à l'entretien des deux églises de Saint-Etienne d'Auxerre et de Pontigny; de plus, il accorde les secours suivants, mais à la condition expresse qu'ils ne seront pas répétés dans le prochain budget, savoir :

Pour l'église de Saint-Père	1,000	»
— de Chablis	500	»
— de Villeneuve-sur-Yonne.	500	»

Les crédits suivants sont également ouverts au budget de 1862 :

Encouragement à la société des sciences de l'Yonne. .	1,000	»
— à la société archéologique de Sens . .	500	»
Subvention pour l'enseignement de la musique vocale et instrumentale	1,000	»
Encouragement au jeune Viardot.	500	»
— aux jeunes Hisset et Farcy.	1,200	»
Subventions en faveur de la colonie de Mettray . . .	300	»
Pensions Napoléon en faveur d'anciens militaires. . .	2,126	»
Encouragement pour la propagation des secours mutuels	300	»
Entretien de sourds-muets à Paris et à Bordeaux. . .	2,500	»
Entretien de jeunes aveugles à Paris.	1,200	»
Secours aux enfants légitimes dont les mères sont veuves ou délaissées par leurs maris.	1,500	»
Frais de publication des délibérations du Conseil général.	2,100	»
Achat d'ouvrages d'administration.	525	»
Frais d'inspection des pharmacies.	6,400	»
Frais d'illumination des édifices départementaux. . .	400	»
Avances pour travaux d'intérêt public.	3,000	»
Réserve pour dépenses imprévues. , ...	2,014	28
Conseil départemental des bâtiments civils.	600	»
Assurance des pièces-minutes du cadastre.	192	88
Assurance du mobilier départemental	134	20
Assurance contre les risques locatifs pour les casernes de gendarmerie	157	10
Inspection des archives communales.	600	»
Intérêts du prix des bâtiments de l'ancien hôpital général.	2,500	»
Frais relatifs à l'exposition universelle de Londres. . .	500	»
Construction d'appareils destinés aux illuminations de l'hôtel de la préfecture et de celui de la sous-préfecture de Sens	1,650	»

Le Conseil général, passant ensuite aux recettes de la deuxième section, les établit ainsi :

Fonds libres de 1860.

Art. 2. Sur produits des propriétés immobilières . .	1	67
Art. 3. Sur produits spéciaux afférents à des dépenses de la 2e section	7,224	22

Recettes de 1862.

Art. 1. Produit des centimes facultatifs	167,327	22
Art. 2. Revenu et produit des propriétés immobilières.	2,120	»
Art. 3, § 2. Produit des retenues sur les traitements des employés	7,000	»
Vente des cartes topographiques . . .	150	»
§ 3. Droits de visite des pharmacies. . . .	5,000	»
§ 4. Dons, legs et fondations	2,389	»
§ 5. Remboursements d'avances pour travaux d'intérêt public	3,000	»
Total	194,312	51

Le Conseil décide que la somme de 18,650 fr. en excédant des recettes de la 2e section sera affectée, s'il est besoin, aux dépenses de construction du palais de justice à Auxerre. Il vote en outre les crédits demandés par M. le préfet, dont le détail est inscrit au budget départemental, 3e section, et s'élevant au chiffre de . . 287,206 67

La séance est suspendue à onze heures.

Elle est reprise à une heure et demie.

Le Conseil arrête la liste des membres devant composer, pendant l'année 1862, le jury d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il donne son avis sur quelques questions qui lui sont soumises par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, relativement à la pêche fluviale.

Il porte au budget une somme de 600 fr. pour concourir aux frais de publications des *Usages locaux de département*, et celle de 3,000 fr. pour être remise, s'il y a lieu, à titre provisoire à M. Gallot, comme indemnité de supplément de dépenses entraîné par la substitution de la gravure à la lithographie dans la confection de la Carte cantonale.

Le Conseil général, sur le rapport de la quatrième commission, exprime sa satisfaction sur la situation prospère de l'école normale, et s'associe aux vœux formulés par M. le Préfet et la commission de surveillance en faveur du directeur de cet établissement. Il propose de restituer au sieur Jeannon, qui a abandonné l'enseignement primaire pour embrasser l'état ecclésiastique, la somme de 1,000 fr. par lui versée. Il fixe ainsi le budget des dépenses de 1861 :

Dépenses obligatoires	29,370	»
Dépenses extraordinaires	31,764	98

Après avoir examiné le compte des recettes et dépenses de l'exercice 1861, qui s'est élevé, savoir :

En recettes, à	62,227	48
En dépenses, à.	57,931	39
Il approuve le compte et le fixe à . . . . . en excédant de recettes.	4,576	09

Passant ensuite à l'examen du budget de 1862, il l'établit de la manière suivante :

Titre 1er. — Recettes.

Reste disponible de 1860.	4,576 06
Fonds de 1862. — 2 centimes.	56,192 69
Total	60,768 75

Titre II. — Dépenses.

Dépenses ordinaires et obligatoires	29,570 »
Dépenses extraordinaires.	30,706 50
Allocation pour suppléer à l'insuffisance des sommes votées pour les dépenses ordinaires des années antérieures	492 48
Somme égale aux ressources	60,768 75

Le Conseil général après avoir entendu le rapport de la cinquième commission, émet le vœu que l'ouverture du canal Saint-Louis reçoive une prompte exécution, et sur la proposition de la première commission, il fixe à 75 centimes le prix de la journée de travail.

Le Conseil écoute ensuite le rapport de M. le préfet sur la suite qui a été donnée aux vœux renouvelés ou exprimés dans la dernière session; il appelle l'attention de M. le préfet sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Auxerre, pour qu'on supprime les arts d'agrément du programme des écoles de filles, et sur le vœu du Conseil d'arrondissement de Joigny pour que l'usage et la police des cours d'eau soient réglés le plus tôt possible.

Après avoir renouvelé quelques-uns des vœux qu'il avait déjà formulés pendant les années antérieures, il émet le vœu que le gouvernement pourvoie aux travaux les plus urgents de conservation des monuments historiques de l'Yonne ; que les plans et les matrices cadastrales soient renouvelés dans les communes où ce travail est devenu nécessaire, et, enfin, que l'administration recherche le moyen de faire jouir les campagne du bénéfices des assurances.

Le Conseil vote des remerciments à son bureau, et l'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare close la session de 1861 ; la séance est levée à six heures.

Clos à Auxerre, en séance, le trente et un août mil huit cent soixante et un.

Ont signé au registre :

MM. Badin d'Hurtebise, Barry, Baudoin, Bertrand, Béthery de la Brosse, Bonneville de Marsangy, le comte de Bressieux, Brincard, Challe, Couturat, Deligand, Dhumez, Duché, Dupont-Delporte, Febvre, Flandin, Frémy, Guérin-Devaux, Guillot, le baron du Havelt, Houdaille, Larabit, Le Comte, Lemaire, Martenot, le baron Martineau des Chesnez, le comte d'Ornano, Précy, Rabé, Rampont-Lechin, Rétif, Textoris, le comte de Virieu et Vuitry.

FAITS GÉNÉRAUX.

1860. — SEPTEMBRE 10. — Plusieurs Anglais et quelques Français tombent entre les mains des Chinois qui leur font subir les plus atroces traitements. MM. Norman, Anderson et Bowlby, ce dernier, correspondant du *Times*, sont massacrés.

OCTOBRE 22. — Les Français entrent dans Pékin ; la paix est signée le 26.

NOVEMBRE 17. — Un Français se proclame roi d'Araucanie sous le nom d'Orélie-Antoine Ier.

DÉCEMBRE 12. — M. le Ministre de l'instruction publique décide l'organisation d'un concours entre les instituteurs pour le meilleur travail sur les besoins de l'instruction primaire.

20. — La Caroline du sud se sépare de l'Union américaine.

1861. — JANVIER 2. — Une circulaire du Ministre de l'instruction publique déclare obligatoires le timbre et le dépôt préalable pour les mandements épiscopaux.

Mort de Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse. — Avènement de son frère, le prince régent, sous le nom de Guillaume Ier.

Le Mississipi se sépare de l'Union américaine.— L'Alabama suit son exemple.

13. — Le comte et la comtesse de Montémolin succombent à la même maladie dans la ville de Trieste.

16. — Un décret supprime la surtaxe existant en France sur les sucres étrangers.

18. — M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, adresse une première circulaire par laquelle il déclare que la France accepterait le concours des puissances qui seraient désignées pour partager avec elle la mission de protéger les chrétiens en Syrie.

19. — La flotte française, dont la présence empêchait le bombardement de Gaëte, quitte le port.

22. — Le Sénat se réunit pour délibérer sur le projet de sénatus-consulte relatif à la reproduction, par les journaux, du compte-rendu des débats législatifs.

23. — Bombardement de Gaëte par terre et par mer.

24. — Réception du P. Lacordaire à l'Académie. — Discours de M. Guizot.

26. — La Louisiane se sépare de l'Union américaine.

27. — M. Caussidière, préfet de police en 1848, meurt à Paris.

29. — Un avertissement est donné au *Courrier du Dimanche*. — M. Grégory Ganesco, son rédacteur en chef, est expulsé de France.

FÉVRIER 1er. — Le Sénat vote, à la majorité de 122 voix contre 2, le projet de sénatus-consulte soumis le 22 janvier à ses délibérations.

Organisation nouvelle de la réserve de l'armée française.

2. — Le prince de Monaco fait cession à la France des communes de Menton et de Roquebrune.

3. — Décret réglant le mode de discussion de l'adresse dans les Chambres françaises.

4. — Ouverture de la session législative en France.

Mort du maréchal Bosquet.

8. — M. Davis est élu président des six États séparés de l'Amérique, à savoir : la Caroline du sud, la Géorgie, la Floride, l'Alabama, le Mississipi et la Louisiane.

13. — Capitulation de Gaëte. — La corvette française la *Mouette* conduit le roi François II et la reine à Rome.

15. — Mme Elisabeth Paterson et M. Jérôme Bonaparte, son fils, présentent une demande à fin de compte, liquidation et partage de la succession du prince Jérôme, contre le prince Napoléon ; le tribunal civil de la Seine déclare les demandeurs non-recevables et les condamne aux dépens.

16. — Une brochure anonyme (depuis attribuée à M. de la Guéronnière) parait à Paris sous le titre : *La France, Rome et l'Italie.*

17. — M. Mirès, banquier à Paris, est mis en état d'arrestation.

20. — Mort de M. Scribe.

25. — Les Français, au nombre de 3,000, enlèvent le camp de Ki-Hoa (Cochinchine).

Le Corps législatif annule l'élection de M. Dabeaux.

26. — La nouvelle Constitution de l'empire d'Autriche est promulguée.

27. — Des troubles graves ont lieu à Varsovie.

28. — Mgr Pie, évêque de Poitiers, est déféré au Conseil d'État pour la publication d'un mandement.

MARS 2. — Une démonstration imposante a lieu à Varsovie, à l'occasion des funérailles des victimes des derniers troubles.

4. — M. Delangle, ministre de la justice, adresse à l'Empereur un rapport au sujet du procès Mirès.

7. — Le Sénat vote l'adresse qui est présentée le lendemain à l'Empereur.

11. — M. Blanqui est arrêté sous l'inculpation de société secrète.

13. — Le général Cialdini obtient la reddition de la citadelle de Messine.

14. — La Chambre des députés de Turin confère à Victor-Emmanuel le titre de *roi d'Italie.*

16. — Mort de la duchesse de Kent, mère de la reine d'Angleterre.

17. — Promulgation de l'ukase émancipant les paysans russes.

18. — Le Pape prononce, en consistoire secret, une allocution importante dans laquelle il s'élève contre la prétendue civilisation des adversaires de l'Église.

19. — Les plénipotentiaires signent à Paris une convention qui prolonge de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 5 juin, la durée de l'occupation française en Syrie.

20. — La ville de Mendoza (république argentine) est détruite par un tremblement de terre. — Le nombre des victimes est évalué à 10,000.

22. — Le Corps législatif vote l'adresse en réponse au discours d'ouverture; la présentation à l'Empereur a lieu le lendemain.

30. — Un décret supprime le mandement de l'évêque de Poitiers en déclarant qu'il y a abus.

Le gouvernement britannique reconnaît le royaume d'Italie.

AVRIL 2. — Translation du cercueil de Napoléon Ier de la chapelle Saint-Jérôme dans le tombeau construit sous le dôme des Invalides.

5. — De nouvelles manifestations ont lieu à Varsovie; le gouvernement dissout la société agronomique.

8. — Une manifestation plus grave que les précédentes a lieu à Varsovie; la troupe charge et fusille la foule désarmée.

9. — Le *Moniteur* publie une circulaire par laquelle le Ministre de la justice recommande aux procureurs généraux l'application des articles 201 et 204 du Code pénal à tout ministre du culte qui critiquerait publiquement les actes de l'autorité.

10. — Prise de la citadelle de Mytho (Cochinchine) par les troupes françaises.

13. — Saisie d'une brochure intitulée : *Lettre sur l'histoire de France,* adressée au prince Napoléon par le duc d'Aumale.

Décret et arrêté sur la décentralisation administrative.

MAI 1er. — Le gouvernement français signe un traité de commerce avec la Belgique.

6. — Ouverture de l'exposition des beaux-arts à Paris.

4. — Le tribunal de police correctionnelle de la Seine condamne M. Dumineray, éditeur de la *Lettre sur l'histoire de France,* à un an de prison et 5,000 fr. d'amende; et M. Beau, imprimeur, à six mois de prison et 5,000 fr. d'amende.

8. — Le comte Ladislas Teleki, chef du parti hongrois, se suicide.

13. — M. le Ministre de l'intérieur invite les préfets à surveiller toutes tentatives de publication qui seraient faites au nom de personnes bannies ou exilées du territoire.

19. — La reine d'Espagne signe le décret qui annexe la république dominicaine à l'Espagne.

23. — L'assemblée générale des francs-maçons se réunit à Paris pour procéder à l'élection d'un grand-maître. Le prince Napoléon est élu en remplacement du prince Murat.

24. — Un arrêté du ministre de l'intérieur retire les brevets de MM. Beau et Dumineray, le premier imprimeur, le second éditeur de la *Lettre sur l'histoire de France*.

Un arrêté du préfet de police interdit les réunions des francs-maçons et renvoie l'assemblée au mois d'octobre.

29. — Le Corps législatif vote l'abrogation de l'article du décret du 17 février 1852, qui prononce la suppression d'un journal après deux condamnations.

JUIN 2. — Le corps expéditionnaire français en Syrie opère son embarquement.

6. — Mort de M. de Cavour.

7. — Saisie d'un ouvrage autographié intitulé : *Vues sur le gouvernement de la France*, par M. de Broglie.

9. — La conférence réunie à Constantinople décide que le chef du Liban sera choisi parmi les chrétiens, qu'il sera nommé pour trois ans et révocable seulement par les puissances réunies.

14. — M. Auguste Blanqui est condamné à quatre ans de prison pour délit de société secrète ; trois autres personnes sont comprises dans le même jugement.

15. — Renouvellement partiel des conseils généraux de France.

22. — Un terrible incendie a lieu à Londres et cause une perte de cent millions.

Un terrible ouragan ravage plusieurs départements du centre et du midi.

25. — La France reconnaît le roi d'Italie.

Mort du sultan Abdul-Medjid ; le sultan Abdul-Aziz, son frère, lui succède.

27. — Clôture de la session du Corps législatif.

Réception, par Napoléon III, de l'ambassade siamoise.

28. — Ordonnance de non-lieu rendue en faveur de M. de Broglie, à propos des *Vues sur le gouvernement de la France*.

29. — Clôture de la session du Sénat.

Tentative insurrectionnelle de Loja (Espagne).

30. — L'empereur d'Autriche refuse de recevoir l'adresse de la diète hongroise.

Clôture de l'exposition des beaux-arts à Paris.

Apparition d'une brillante comète.

JUILLET 1er. — Une convention est signée avec l'Angleterre pour régler l'immigration des travailleurs indiens dans les colonies françaises.

4. — Un décret autorise l'émission des 300,000 obligations trentenaires destinées à couvrir la dépense qu'exigeront les nouvelles voies ferrées.

5. — Les membres de la légation anglaise au Japon sont assaillis par une bande d'assassins ; plusieurs d'entre eux reçoivent de graves blessures.

6. — L'insurrection de Loja (Espagne) est comprimée.

11. — Un jugement condamne M. Mirès, banquier, à cinq ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

12. — Le général Mac-Clellan, commandant l'armée des Etats du nord (Amérique), bat l'armée du sud dans une importante rencontre. — Cette bataille prend le nom de Bulls-Run.

14. — Un jeune homme de 21 ans, du nom de Becker, est arrêté à Bade au moment où il venait de tirer un coup de pistolet sur le roi Guillaume de Prusse.

21. — Les troupes des Etats du sud (Amérique) remportent une importante victoire sur l'armée du nord. — La bataille prend le nom de Manassio-Junction.

23. — Une importante manifestation a lieu à Varsovie à l'occasion d'un service célébré pour le repos de l'âme du prince Czartoryski.

31. — Le *Pays* publie une note où il est parlé d'un conflit et d'une altercation très grave qui a éclaté entre le général de Goyon et M. de Mérode, à propos d'une rixe entre un soldat français et un soldat romain.

AOUT 2. — Mort du R. P. Ventura.

6. — Arrivée à Saint-Cloud du roi Charles XV de Suède.

Ouverture du Parlement anglais.

13. — Inauguration solennelle du boulevard Malesherbes à Paris.

14. — Un décret impérial augmente les cadres de la marine.

Une bande de Mexicains parcourt les rues de Mexico aux cris de : *Mort aux étrangers!* — Un individu tire sur le ministre de France.

16. — M. Fabiani, rédacteur de l'*Observateur corse*, est arrêté à la suite de la publication d'un article où le procureur général avait cru voir une offense personnelle.

18. — Par une lettre datée de Châlons, l'Empereur donne ordre au Ministre de l'intérieur qu'il soit affecté une allocation de 25 millions pour l'achèvement des chemins vicinaux.

Un conflit a lieu à Ville-le-Grand entre les autorités françaises et suisses.

21. — La Diète de Pesth (Hongrie), apprenant que l'Empereur a décidé sa dissolution à propos du conflit survenu à l'occasion de l'adresse, décide que sa dissolution est illégale.

Une tentative de débarquement d'une troupe de partisans des Bourbons a lieu près Ascoli (Naples).

22. — Un rescrit royal dissout la Diète de Hongrie.

23. — Le *Moniteur* publie une circulaire ministérielle qui décide que dorénavant les rapports des préfets aux Conseils généraux devront être adressés à leurs membres huit jours avant l'ouverture de la session.

Le baron Vidil est condamné à un an d'emprisonnement par la cour criminelle de Londres, pour blessures faites à son fils.

24. — M. Ricasoli adresse à toutes les cours une circulaire dans laquelle il expose la situation des provinces napolitaines.

25. — Vingt-deux personnes périssent dans un accident arrivé sur le chemin de fer de Londres à Brighton.

26. — Le tribunal de Bastia condamne M. Fabiani, rédacteur de l'*Observateur*, à trois mois de prison.

27. — Les Conseils généraux se réunissent dans tous les départements de l'Empire ; la plupart signent une adresse à propos de l'allocation de 25 millions affectée à l'achèvement des chemins vicinaux.

SEPTEMBRE 2. — Un conflit a lieu entre un détachement

des troupes piémontaises et les gendarmes pontificaux sur la frontière napolitaine.

13. — Le vaisseau monstre *Great-Estern* essuie une violente tempête dans la mer d'Irlande; il rentre en Angleterre dans le plus triste état, n'ayant échappé au naufrage qu'à grand'peine.

17. — Le général Borghès, se disant commandant en chef pour François II, appelle les Calabrais aux armes et tient la campagne avec une petite troupe.

Les unionistes gagnent sur les séparatistes la bataille de Lexinton (Amérique du nord).

18. — Un jeune homme d'Athènes, du nom de Dousios, attente à la vie de la reine de Grèce.

19. — Ouverture, à Bordeaux, de la 28e session du Congrès de France.

22. — Publication au *Moniteur* du rapport de la commission chargée de juger le concours ouvert entre tous les instituteurs, sur un mémoire concernant les besoins de l'instruction primaire.

23. — Oscar Becker est condamné, par le jury de Bruchsal, à vingt années de détention, pour tentative de meurtre sur la personne du roi de Prusse.

26. — Un accident a lieu sur le chemin de fer du nord; cinq personnes sont tuées sur le coup.

Apparition, à Turin, d'une brochure par laquelle le P. Passaglia condamne le pouvoir temporel.

30. — Le Pape, en consistoire, prononce une allocution dont le mot d'ordre est : « Pas de transaction. »

OCTOBRE 1er. — A la date du 1er octobre, les traités de commerce signés avec l'Angleterre et la Belgique reçoivent leur complète exécution.

6. — Le roi de Prusse arrive au château de Compiègne, où il est reçu par l'Empereur et l'Impératrice. — Cette visite devient l'objet des commentaires de la presse européenne.

9. — M. le contre-amiral Jurien de la Gravière est appelé au commandement de la division navale qui doit être envoyée dans le golfe du Mexique pour obtenir satisfaction de l'insulte faite, le 14 août, à la France.

12. — Le roi des Pays-Bas arrive à Compiègne.

Cent ouvriers mineurs sont ensevelis dans les mines houil-

lères de Lalle (Gard). — Après un sauvetage laborieux, trois seulement d'entre eux sont retirés vivants.

14. — Couronnement du roi de Prusse à Kœnisberg.

L'état de siége est proclamé à Varsovie à la suite des manifestations populaires.

15. — La cour d'assises de la Seine condamne, par contumace, à la peine de mort, le sieur Jud, déclaré coupable d'assassinat sur la personne de M. le conseiller Poinsot.

16. — Une circulaire ministérielle enjoint aux préfets de dissoudre le comité supérieur et les comités provinciaux de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

La *Revue des Deux-Mondes* est frappée d'un avertissement pour un article de M. Eugène Forcade sur la politique financière du gouvernement.

21. — Les mesures de rigueur redoublent à Varsovie. Des citoyens ayant été arrêtés dans la cathédrale, l'administration du diocèse proteste et déclare que toutes les églises de la ville resteront provisoirement fermées.

28. — Un nouveau conflit éclate entre la Suisse et la France à propos de l'occupation momentanée du hameau de la Cressonnière par les soldats français.

31. — La France, l'Angleterre et l'Espagne signent à Londres une convention destinée à assurer une action commune pour exiger du Mexique satisfaction due à leurs griefs.

— La fin du mois d'octobre est signalée en Russie par des désordres qui éclatent simultanément dans les Universités ; la troupe réussit à comprimer les désordres.

NOVEMBRE 8. — Le vaisseau de guerre américain le *San-Jacento* (des Etats du Nord), rencontre en mer le vapeur anglais le *Trent;* le capitaine du *San-Jacento* force le vapeur de lui livrer MM. Slidell et Mason, ministres des Etats du Sud près la cour d'Angleterre. La conduite du *San-Jacento* cause une vive indignation en Angleterre. D'un autre côté, la ville de New-York illumine.

9. — Saisie du *Courrier du Dimanche* contenant un article de M. Pelletan, intitulé : *La liberté comme en Autriche.*

11. — Dom Pedro, roi de Portugal, succombe aux atteintes d'une fièvre maligne, à l'âge de vingt-quatre ans.

14. — Publication, au *Moniteur*, d'un projet de réforme des finances présenté par M. Fould. M. Fould propose le

vote du budget par chapitres, et l'abandon du droit d'ouvrir des crédits extraordinaires. Le *Moniteur* publie en même temps une lettre par laquelle l'Empereur charge M. Fould du portefeuille des finances.

15. — M. Jefferson Davis est élu président des Etats confédérés.

17. — L'administrateur du diocèse de Varsovie est arrêté; le clergé se refuse à élire un nouveau dignitaire.

20. — M. Ricasoli, chef du cabinet de Turin, dépose sur le bureau de la chambre le projet qu'il avait formulé dans le but d'arriver à un arrangement avec le Saint-Siège.

21. — Mort du P. Lacordaire à Sorrèze.

25. — Distribution à la Sorbonne des récompenses accordées aux membres des sociétés savantes de province.

28. — La cour d'assises d'Athènes condamne l'assassin Dousios à la peine de mort.

29. — Par suite d'un conflit survenu entre l'Italie et l'Espagne, à propos des archives des consulats, le baron Teco, ambassadeur du roi d'Italie, quitte Madrid.

30. — La Cour impériale de Paris condamne M. le marquis de Flers, conseiller référendaire de 1re classe à la Cour des Comptes, à 2 mois d'emprisonnement et 2,000 d'amende, en vertu de l'article 2 de la loi de sûreté générale, punissant les manœuvres et intelligences à l'étranger.

DÉCEMBRE 1. — L'Empereur rend un décret qui ordonne la suppression du droit d'entrée à la Bourse de Paris.

— Le cabinet britanique adresse une demande de satisfaction au gouvernement fédéral à propos de la conduite du *San-Jacento*.

— Un décret porte qu'à l'avenir aucun décret ayant pour but d'autoriser ou d'ordonner des travaux, ou des mesures quelconques pouvant avoir pour effet d'ajouter aux charges du budget, ne sera soumis à la signature de l'Empereur qu'accompagné de l'avis du ministre des finances.

2. — Le Sénat se réunit pour la discussion et l'adoption du projet de sénatus-consulte ayant pour but de sanctionner les réformes financières annoncées dans la lettre de l'Empereur du 14 novembre.

3. — M. Thouvenel adresse au cabinet de Washington une dépêche dans laquelle il juge l'affaire du *Trent* dans un sens

défavorable à la conduite du capitaine Wilkes du *San-Jacento*.

8. — Une éruption du Vésuve détruit la ville de Torre del Greco.

10. — Le *Journal des Débats* annonce que l'administrateur du diocèse de Varsovie, vieillard agé de 78 ans, est condamné à dix ans de déportation en Sibérie.

— L'*Ami de la Religion* est frappé d'un avertissement pour un article intitulé : *Premier pas de la Russie vers la responsabilité ministérielle.*

11 — Une immense panique, bientôt suivie de troubles, éclate à Constantinople.

14. — Le prince Albert, époux de la reine Victoria d'Angleterre, succombe à l'âge de 42 ans.

— M. V. de Laprade, professeur à la faculté de Lyon, est révoqué à la suite de la publication d'une pièce de vers intitulée : Les *Muses d'Etat*, dans le *Correspondant.*

— Un avertissement est donné au *Correspondant.*

17. — M. le comte de Pourtalès, ambassadeur de Prusse à Paris, meurt subitement.

20. — Le tribunal de la Seine condamne M. Eugène Pelletan à trois mois de prison, pour son article intitulé : La *Liberté comme en Autriche.*

24. — Un premier avertissement est donné au *Journal des Débats* pour un article de M. Saint-Marc-Girardin, à propos de la discussion à laquelle s'est livré le Sénat.

FAITS DÉPARTEMENTAUX.

1860. — Décembre 23. — M. Richert est chargé d'organiser et de diriger l'enseignement de la musique dans les communes du département.

29. — M. Théophile Vincent est nommé commissaire spécial de police des chemins de fer, à la gare de Montereau.

29. — M. Dumesnil est nommé receveur d'enregistrement à Pont-sur-Yonne.

31. — M. Dreyfus, commis d'inspection des postes du département, est promu à la 3e classe.

1861. — Janvier 7. — Mort de M. Tambour, ancien banquier, ancien juge au tribunal de commerce, ancien adjoint au Maire d'Auxerre.

12. — Des élections ont lieu pour le renouvellement des membres du tribunal de commerce de l'arrondissement d'Auxerre ; sont élus : président, M. Laurent-Lesseré, réélu ; juges, MM. Mérat, Truffot et Legueux ; juges-suppléants, MM. Bardou-Gaillard, réélu, Challe et Chailley.

14. — Par décret impérial de ce jour, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne est déclarée établissement d'utilité publique.

— Des études sont commencées en vue de l'établissement d'un embranchement d'Auxerre à Avallon.

— M. Larréguy de Civrieux, sous-préfet de l'arrondissement de Louhans, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Joigny en remplacement de M. de Casabianca, nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

— M. Garnier, receveur des contributions indirectes à L'Isle, est élevé à la première classe.

19. — M. Desnoyers, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Avallon, est chargé, sous les ordres de M. Boucau-

mont, ingénieur en chef, des études du chemin de fer d'Auxerre à Avallon.

20. — Mort de M. Hugues Monteix, ancien adjoint au maire d'Auxerre, ancien membre du tribunal de commerce.

28. — La nouvelle de la mort de M. le comte Léon de Bastard, mort en Chine, arrive dans le département et y cause un deuil universel.

29. — Des décrets autorisent la Congrégation des Sœurs de Ligny à fonder un établissement à Mézilles, et la Congrégation des filles de Saint-Vincent de Paul à fonder un établissement à Gigny.

— M. le vicomte de Montferrier, membre du conseil de préfecture de la Drôme, est nommé sous-préfet de Tonnerre en remplacement de M. le baron Fabvier, appelé au sécrétariat général de la Haute-Vienne.

— MM. Labillois, commis des contributions indirectes à Sens, et Richebourg, commis principal à Noyers, sont remplacés par MM. Boubée et Valen, venant l'un de Nevers, et l'autre de Troyes.

31. — M. de Valicourt, garde général stagiaire des eaux et forêts à Villiers-Cotterets, est nommé garde général à Arces.

Février 2. — Un décret impérial déclare d'utilité publique la construction dans la ville d'Auxerre d'un palais de justice.

5. — Exécution sur la place publique d'Auxerre de Lault, condamné par la cour d'assises de l'Yonne pour infanticide.

10. — M. Bénard-Genty est élu président du tribunal de commerce de l'arrondissement de Joigny, M. Mersier fils, juge, et M. Emery fils, juge suppléant.

19. — L'*Indicateur de Sens* est tranformé en journal politique.

20. — Clôture de la chasse dans le département.

25. — Mort de M. Arrault, ingénieur des mines, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil général de l'Yonne, maire de Toucy.

25. — MM. Loichemol et Didier sont nommés surnuméraires des contributions indirectes à Auxerre en remplacement de MM. Martin et Trouslard.

27. — Tirage au sort de la classe 1860.

Mars 4. — Un grave sinistre commercial éclate à Sens, M. Mouchoux, banquier, suspend ses paiements, avec un passif de 1,200 mille francs.

M. Henri-Edme-Marie Martineau des Chesnez, fils de M. le baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre, est promu au grade de capitaine de vaisseau.

9. — Le banquet annuel des anciens élèves du collège d'Auxerre a lieu à Paris, à l'hôtel du Louvre, sous la présidence de M. Sallé, avocat général à la cour impériale.

Apparition d'une magnifique aurore boréale dans la direction du Nord-Est.

M. Gœstchy est nommé avoué à Joigny en remplacement de M. Couturat.

11. — Ouverture de la première session trimestrielle des assises de l'Yonne, sous la présidence de M. le conseiller Metzinger.

16. — M. Desmolins est nommé notaire à Avallon en remplacement de M. Denogent.

Avril 3. — Le corps législatif adopte le projet de loi autorisant la ville d'Auxerre à contracter un emprunt de 400 mille francs pour les travaux de pavage.

M. le comte Michel, préfet de l'Yonne, permute avec M. Chadenet, préfet de la Charente.

9. — Mort de M. Messein, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien directeur des contributions directes de l'Yonne.

17. — Un décret déclare d'utilité publique les travaux nécessaires pour assurer une navigation continue sur l'Yonne entre Laroche et Montereau.

24. — M. Jaudin, procureur impérial à Ruffec, est nommé procureur impérial à Sens en remplacement de M. Gilbert-Boucher, nommé à Meaux.

— M. Garrel, commis principal de 1re classe au ministère de la guerre, est nommé percepteur à Tonnerre, en remplacement de M. Le Maistre.

25. — MM. Fourié et Dallery sont nommés commis de 3e classe des contributions indirectes à Tonnerre et à Avallon. M. Cloutier, commis à cheval à cheval à Courson, passe à Villeneuve-l'Archevêque en remplacement de M. Céry qui lui succède à Courson.

29. — Le Conseil de révision commence ses opérations.

M. Chadenet s'installe à la préfecture de l'Yonne et reçoit les fonctionnaires de tous ordres.

La gelée frappe une grande partie des vignobles du département.

Mai 13. — La commission d'enquête du chemin de fer d'Auxerre à Nevers et à Avallon, se réunit à l'hôtel de la préfecture; elle déclare que la construction de cette voie est d'utilité publique.

16. — Mort de M. Villiers, receveur de l'hospice d'Auxerre, membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

M. Sagette est nommé notaire à La Ferté-Loupière en remplacement de M. Thomas.

30. — Pose de la première pierre du pont de Prégilbert.

Juin 1er. — M. Auguste Puissant est nommé receveur de l'hospice, en remplacement de M. Villiers.

6. — M. Jacquesson est nommé greffier de la justice de paix de Pont-sur-Yonne, en remplacement de M. Patris.

10. — Ouverture de la 2e session trimestrielle des assises de l'Yonne, sous la présidence de M. le conseiller Flandin.

15 et 16. — Elections pour le renouvellement des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

M. Marchand est nommé commis des contributions indirectes à Soignies, en remplacement de M. Pagès; M. Reysset à Tonnerre, en remplacement de M. Desombres ; et M. Gaume, surnuméraire à Tonnerre, en remplacement de M. Chabre.

22. — Un orage effroyable exerce les plus grands ravages dans le département sur une étendue de 30 à 40 lieues. — Des communes ont été dévastées.

25. — Le Corps législatif autorise le ministre des travaux publics à entreprendre la construction du chemin de fer d'Auxerre à la ligne de Nevers à Chagny, par Clamecy.

29. -- Un décret autorise l'établissement d'une caisse d'épargne à Saint-Florentin.

Apparition d'une magnifique comète.

Juillet 3. — Une loi érige en commune le hameau de Saint-Sérotin.

10. — M. de Sachy est nommé inspecteur des lignes télégraphiques, avec résidence à Auxerre.

11. — M. Paul Cottet est nommé chef de station télégraphique à Sens.

13. — M. le docteur Poret, directeur-médecin de l'asile de Rennes, est nommé directeur-médecin de l'asile de l'Yonne, à Auxerre, en remplacement de M. Renaudin, appelé à Dijon.

14. — M. Prosper Mosnier est nommé huissier à Auxerre, en remplacement de M. Auguste Puissant.

15. — M. Pagard d'Hermansard est nommé directeur de l'enregistrement et des domaines à Auxerre, en remplacement de M. Coyn, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

19, 20 et 21. — De grandes fêtes ont lieu à Sens à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée dans cette ville à la mémoire du célèbre chimiste Thénard.

27 et 28. — La Société centrale d'agriculture de l'Yonne, réunie aux Comices de l'arrondissement d'Auxerre et du canton de Chablis, tient son concours annuel à Auxerre. Cette solennité attire à Auxerre une très grande affluence; le concours a été très remarquable à tous les points de vue.

Aout 2. — M. Goulet est nommé percepteur d'Appoigny en remplacement de M. Chartre appelé à la perception de Theil.

5. — Un décret compose ainsi le bureau du Conseil général de l'Yonne: Président, M. Larabit, sénateur; Vice-Présidents, MM. le baron Martineau des Chesnez et le comte d'Ornano; Secrétaires : MM. Camille Doucet et Brincard.

7. — Le projet de restauration du clocher de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre est approuvé par le Ministre d'État.

8. — Distribution des prix du Lycée de Sens.

9. — M. Larabit, sénateur, est promu à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

M. Quantin, archiviste de l'Yonne, Vice-Président de la Société des Sciences de ce département, obtient de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le concours ouvert pour les meilleurs ouvrages sur les antiquités de France,

la 2e médaille d'or pour son deuxième volume du *Cartulaire général de l'Yonne.*

12. — Distribution des prix du collége d'Auxerre.

13. — M. Couturat, membre du Conseil général et maire de Joigny est nommé membre du Conseil départemental d'instruction publique en remplacement de M. Arrault décédé.

15. — M. Chadenet, Préfet de l'Yonne, est promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Sont nommés chevaliers de l'Ordre, MM. Charié, juge, Larréguy de Civrieux, Sous-Préfet de Joigny et Dourneau, juge de paix du canton de Seignelay.

19. — La 3e session trimestrielle des assises de l'Yonne s'ouvre sous la présidence de M. le conseiller Le Gorrec.

22. — Driesler, contrôleur des contributions directes à Joigny, est remplacé par M. Perlongue, venant de Chartres.

26. — Ouverture de la session du Conseil général sous la présidence de M. le sénateur Larabit.

Le Conseil général décide que les proçès-verbaux de ses séances seront mises à la disposition des rédacteurs des journaux du département, après la clôture de la session.

Septembre 2. — Le 89e de ligne, venant de Poitiers, remplace à Auxerre le 56e désigné pour la garnison de Phasbourg.

8. — Mort à Amiens de M. Boulangé, inspecteur des domaines, auparavant vérificateur à Auxerre.

8 et 9. — Grand concours d'orphéons et de musique d'harmonie à Tonnerre.

9. — M. Louvet est nommé commissaire de police à Sens en remplacement de M. Chapelon, et M. Rogemond à Joigny en remplacement de M. Louvet.

15. — La ligne télégraphique d'Auxerre à Avallon est ouverte aux dépêches privées.

— Une nouvelle société d'harmonie se fonde à Auxerre sous le titre de Société Sainte-Cécile. M. Viollet en est le président, M. Chalmeau le directeur.

16. M. Prévost, venant de la Drôme, est nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Cérisiers.

16. — Le conseil municipal de Sens décide la création

d'un cours gratuit de dessin linéaire et d'ornement dans cette ville.

14. — M. Bessiron, surnuméraire des contributions indirectes à Grenoble, est nommé commis de 3e classe à Auxerre.

M. Bichery est nommé receveur de navigation à Tonnerre, et M. Banc à Ravières.

23. — M. Gallet est nommé notaire à Cerisiers en remplacement de M. Saux.

25. — M. Letors de Crécy, receveur de l'enregistrement à Montereau, est appelé au bureau de Villeneuve-sur-Yonne.

27. M. Janin, professeur de mathématiques à Châlons-sur-Marne, est nommé principal du collége d'Avallon en remplaéement de M. Brienon.

30. — Ouverture des vendanges à Auxerre.

La récolte est faible en quantité, mais elle sera d'une qualité exceptionnelle. On la compare à 1846 et même 1811.

Octobre 1er. — M. Dubois, surnuméraire à Rouen, est nommé contrôleur des contributions directes à Avallon en remplacement de M. Methivier.

M. Jacquin, venant de l'Oise, est nommé receveur de l'enregistrement à Aillant en remplacement de M. Pambet.

5. — Le conseil municipal de Villeneuve-sur-Yonne décide la création dans cette ville d'une caisse d'épargne.

M. Bouchage, receveur de l'enregistrement à Sergines, passe au bureau de Sens, il est remplacé par M. Randonnat, venant de l'Isère.

16. — M. Martin, percepteur à Migé, passe à la perception de Villiers-Saint-Benoît.

20. — M. Cappe est appelé à la sous-intendance militaire d'Auxerre, en remplacement de M. Lecarruyer de Beauvais, admis à la retraite.

Novembre 2. — M. Gaillard est nommé percepteur à Migé.

5. — Fondation d'une caisse de secours des fonctionnaires et employés des administrations publiques du département en faveur des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés décédés.

6. — Mort à Fontainebleau de M. Bertrand, ancien député.

de l'Yonne et membre du Conseil général de ce département.

7. — M. Petitpas, ancien notaire, est nommé suppléant de la justice de paix du canton nord de Sens, en remplacement de M. Chaullay, démissionnaire.

25. — Réunion à Paris, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Rouland, ministre de l'instruction publique, des délégués des sociétés savantes de province. M. Quantin archiviste de l'Yonne, obtient ex æquo avec M. Merlet son collègue d'Eure et Loire, le premier prix des travaux historiques pour son ouvrage sur la géographie au moyen âge des pays composant aujourd'hui le département de l'Yonne. Un prix de valeur de 1000 francs lui est décerné et la société Scientifique de l'Yonne, sous les auspices de laquelle s'est fait le travail, reçoit une médaille d'or de 200 fr.

Un arrêté ministériel autorise le placement dans l'église de Maligny d'un marbre funéraire avec une inscription à la mémoire de M. le comte Léon de Bastard d'Estang, secrétaire d'ambassade, mort à bord du Duchaya en rade de Hong-Kong le 2 décembre 1860 dans sa 38e année.

29. — Mort de M. Mauger, ancien élève du collége d'Auxerre, inspecteur général de l'université.

La société centrale d'agriculture de l'Yonne renouvelle son bureau. M. le Marquis de Clermont-Tonnerre est nommé président.

Décembre 2. — Le comice agricole de l'arrondissement d'Auxerre renouvelle son bureau. M. Rampont-Lechin en est élu président.

8. — Mort de M. Remacle, avocat à Auxerre, membre du conseil municipal et du conseil d'administration de l'hospice.

9. — La quatrième session trimestrielle des assises de l'Yonne s'ouvre sous la présidence de M. Adrien de Bontin, conseiller à la Cour impériale de Paris.

11. — Mort de M. Boivin, ancien membre du Conseil municipal d'Auxerre, administrateur de la caisse d'épargne, membre de la commission d'extinction de la mendicité et du bureau de bienfaisance.

— Un décret convoque le Conseil général de l'Yonne pour le 8 janvier 1852, à l'effet de délibérer sur le projet de construction d'un palais de justice à Auxerre.

14. — La société d'agriculture de Joigny renouvelle son bureau. M. Précy est réélu président à l'unanimité.

18-21. — Des succursales de la caisse d'épargne de Sens sont établies à Villeneuve-la-Guyard, à Villeneuve-l'Archevêque et à Chéroy.

28. — Les notables commerçants de l'arrondissement d'Auxerre procèdent au renouvellement des membres sortant du tribunal de commerce. Sont élus juges : MM. Vié et Truffot, juges suppléants, MM. Rouillé et Challe, ces trois derniers réélus.

MESSAGERS ET COMMISSIONNAIRES.

Accolay, Marceaux, lundi et vend.
Aillant, Mizier, lundi et vend.
Appoigny, Lorimy, 3 fois par sem.
Arcy-sur-Cure, tous les 15 jours.
Avallon, Marceaux, 3 f. par sem.
Bassou, Lorimy, 2 f. par sem.
Bounon (Merry-S.), Rigault, 2 fois par semaine.
Branches, Lorimy, 3 f. par sem.
Brienon, Lorimy, lundi et vend.
Chablis, Tonnerre, Lorimy, 3 fois par semaine.
id. hôtel de l'Epée, 3 f. p. s.
Charny, Chateau-Renard et Montargis, Rigault, 3 f. par semaine.
Lorimy, 2 fois par semaine.
Chitry, Victor Barré, r. du Temple, 2 fois par jour.
Clamecy, Lorimy et Boudard, 2 fois par semaine.
Coulanges-la-Vineuse, Lorimy, 3 fois par semaine.
Coulanges-s-Y., lundi et vendredi,
id. Rigault, 2 f. par sem.
id. Loury, 1 f. par semaine.
Crain, Lorimy, 2 fois par semaine.
Cravant, Lorimy, lundi et vend.
Courson, Rigault, 2 fois par sem.
id. Lorimy, 3 f. par sem.
Cruzy, Tissu-Coquibus, sans époq. fixe.
Dornecy, Tissu, 2 fois par sem.
Druyes, Marceaux, lundi et vend.
Eglény, Beauvoir Rigault, 3 fois par sem.
Etais, Marceau, 3 fois par sem.
Fleury, Naux, 3 fois par semaine, Mizier, lundi et vendredi.
Irancy, Lorimy, 2 fois par sem.
id. Barré, 2 fois par jour.
Joigny, Lorimy, tous les 2 jours.
Joux-la-Ville, Naux, 1 f. par sem.
Lain, Lorimy, 1 fois par sem.
Leugny, Lorimy, lundi et vendredi.
Ligny-le-Chatel, Sassey, l. et ven.
L'Isle-sur-Serein, Tissu-Coquibus, sans jour fixe.
Mailly-le-Chateau, Lorimy, vend.
Maligny, 2 fois par semaine.
Mont-St-Sulpice, Lorimy et Naux, 2 fois par semaine.
Montigny, Sassey et Coulbois, lun. et vend.
Migé, Lorimy, 2 fois par semaine.
Nevers, Loury, tous les 15 jours.
Noyers, Naux, Schlaquemeurdin, sans époq. fixe; Regnier, Putois.
Ouanne, Fièvre, lundi et vendredi.
Ouanne, Fièvre, lundi et vendredi.
id. Lorimy, lundi et vendredi.
Pourrain, Jacquet, lundi et vend.
Saint-Amand, Loury, vendredi.
Saint-Bris, Victor Barré, rue du Temple, 2 fois par jour.
Saint-Cyr, Giraudon, lundi, merc. et vendredi.
id. Victor Barré, 2 f. par j.
Saint-Fargeau, hôtel du Léopard, t. les jours; Jacquet, 3 f. par s.
Saint-Florentin, hôtel de l'Epée.
Saint-Maurice, Rigault, 1 fois par semaine, venant de Paris.
Saint-Sauveur, Loury, 1 f. par s.
Seignelay, Boudard et Sassey, t. l. j.
id. Sassey, hôtel de l'Epée, tous les jours de 3 à 4 heures.
Taingy, Bertheau, 2 f. par semaine.
Thury, Lorimy, 1 f. par semaine.
Toucy, Defert, lun. et vend.
Troyes, hôtel de l'Epée, mercredi.
id. Putois, t. les mercredis.
Trucy-s.-Yonne, Lorimy, vend.
Varzy, Loury, tous les 15 jours.
Vermenton, Lorimy, 3 f. par sem.
id. Léopard, 3 f. par sem.
Villiers-St-Benoit, Mizier, 3 fois par semaine.
Vincelles, Lorimy, lundi et vend.
Vincelottes, Lorimy, id.

VOITURES PUBLIQUES

D'AUXERRE AUX LOCALITÉS CI-APRÈS :

Aillant, par Perrigny, Guerchy et Fleury, tous les jours, hôtel de la Fontaine. Départ à 5 heures du soir.

Avallon, bureau à la gare du chemin de fer, 4 h. 20 m. du matin, 12 h. 15 s. — Départ d'Avallon, 5 h. m., 1 h. s., 5 h. 20 s.

Chablis, Hôtel du Léopard, 5 h. du soir.

Château-Chinon, départ d'Auxerre 4 h. du m. — Départ de Château-Chinon, 10 h. du matin.

Châtel-Censoir, Hôtel du Léopard, 3 h. du soir.

Clamecy, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 12 h 15 du s. 5 h. s. — Départ de Clamecy, 6 h. m., 1 h. s.

La Charité, Correspondance avec Nevers, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 12 h. 15 s.— Départ de la Charité, 7 h. m. et chez Loury, rue Bourneil, tous les 10 jours.

Châtillon-en-Bazois, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 11 h. 50 s. — Départ de Châtillon-en-Bazois, 2 h. s.

Cosne, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 5 h. s. — Départ de Cosne, 5 h. m.

Nevers, passant par Clamecy, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 11 h. 50 s. — Départ de Nevers, 7 h. s.

Paris, Hôtel du Léopard, bureau des Messageries impériales.

Saint-Bris, Voitures des dépêches, deux fois par jour, Victor Barré, rue du Temple.

Saint-Sauveur, par Leugny, hôtel de la Fontaine. Départ à 5 h. 1/2 du soir.

Saint-Fargeau, Correspondance avec Orléans par Toucy, Briare et Gien. Dépêches, 1 h. du matin, Barré.

Saint-Florentin, Hôtel de l'Epée, départ : 4 h. 1/2 du soir.

Seignelay et Coulanges-la-Vineuse, A l'hôtel de la Bouteille, rue du Pont, service des dépêches, 4 h. 1/2 du soir. Boudard, hôtel De la Côte-d'Or, 4 h. 1/2 du s.

Tonnerre, Voiture David, 7 h. 1/4 matin Correspondance avec Châtillon et Troyes.

Toucy, Tous les jours, hôtel de l'Epée, 5 h. du soir, correspondant avec Saint-Sauveur.

Troyes, Correspondance avec Chaumont et la Lorraine, passant par Chablis, Tonnerre (correspondance avec Châtillon-sur-Seine), et Ervy, départ tous les jours, à 7 h. 1/2 du soir, hôtel du Léopard.

Vermenton, Hôtel du Léopard, entreprise Martin, à 12 h. et à 5 h. du soir.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

EMBRANCHEMENT D'AUXERRE A LAROCHE.

Service d'hiver.

Trains de départ d'Auxerre : — 5 h. 30 m. du matin, 10 h. 20 m. du mat., 2 h. 40 du soir, 4 h. 40 du soir, 10 h. 20 du soir.

Trains d'arrivée à Auxerre : — 2 h. 38 m. du matin, 8 h. 20 m. du mat., midi 1/4 du soir, 5 h. 7 du soir, 6 h. 58 du soir.

(*Bureau, rue du Temple*). — Départ du bureau, 3/4 d'heure avant chaque départ de train.

Pour ce qui concerne le personnel et les autres détails relatifs au service (voir p. 121).

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES COCHES

DE LA HAUTE-SEINE, DE L'YONNE ET DES CANAUX AFFLUENTS.

Bureaux : Quai Bourbon, à Auxerre;

et, à Paris, port Saint-Bernard et port de Bercy, 45.

M. Aug. Jossier, propriétaire de l'Entreprise générale des Coches.

Deux départs par semaine de Paris et d'Auxerre, le mercredi et le dimanche.

Les marchandises doivent être rendues sur les ports, au plus tard, la veille de chaque départ.

Transports spéciaux de Paris à Dijon, Châlons, Lyon, Marseille, et *vice versâ*.

Service direct de Troyes à Paris et de Paris à Troyes, avec correspondance sur Auxerre

TABLE ALPHABETIQUE

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

pages.

A

Abattoir d'Auxerre 102
Académie de Dijon 93
Adjoints aux maires 69
Administration civile 49
Administration ecclésiastique 85
Administ. financière 104
Administ. de la justice 86
Administ. militaire 101
Administ. municipales des principales villes du département 78
Administ. des postes 114
Administ. des lignes télégraphiques 122
Agenda municipal 17
Algérie 48
Aliénés (asile dép. des) 80
Ambassadeurs 30
Archevêques et évêques 42
Architectes départem. 80
Architec. des mon. hist. 131
Archives de l'Yonne 53
Armée. Etat-maj. général 48
Assistance judiciaire (bureaux d') 94
Association des demoiselles économes, à Sens 141
Association des anciens élèves du collége d'Auxerre 141
— du collége de Sens. 141
Atelier de charité 139
Avocats } V. Tribunaux.
Avoués }

B

Bâtiments civils 72
Conseil départemental 80
Bibliothèques publiques 130
Bureaux de la préfecture 49
— de postes 116
— de bienfaisance 138

C

Caisses d'épargnes 138
Cadastre 105
Cabinet de M. le Préfet 49
Calendrier 5
Canal de Bourgogne 124
— du Nivernais 123
Chambres consultatives des arts et manufactures à Sens 137
— d'agriculture 134
Chapitre diocésain 85
Changements survenus depuis le tirage 144
Chefs-lieux de préfecture 45
Chemin de fer 121
Chemins vicin. (serv. des) 125
— (nomenclature et itinéraire des) 126
Circonscrip. académiq. 47
Comices agricoles 159
Comité de l'Annuaire 1
Comités gratuits de consultation 106
— des travaux hist. 155
Commissaires de police 102
Commissaires de police cantonaux 103
— priseurs 92
Commission d'examen pour l'instruction secondaire 97
— d'examen pour l'instruction primaire 97
Commission permanente de l'Annuaire 1
— de surveillance des prisons départem. 84
Commissions de statist. 135
Commission d'inspect. des pharmacies 58
Commissions hippiq. 137
Communes du départ. comp. chaque canton 54
Communes du département (superficie, revenu, distances judiciaires, noms des cantons et bureaux de poste 60
(population, maires, adjoints, curés et instituteurs par arrond). 69
Comput ecclésiastique 3
Conférences de St-Vincent de Paul 140
Conseil départemental d'instruction publique 95
— d'Etat 36
Conseil de préfecture 49
— général de l'Yonne 56
— d'arrondissement 57
— municipaux des principales villes 78
Conseils des ministres. 33
— d'hygiène 58
Conservateurs des hypothèques 113
Conservations forestières 46
Contributions directes (personnel) 104
— indir. (person.) 134
Corps législatif 35
Correspondants de l'Annuaire 1
Cour de cassation 38
— impériale de Paris 39
— impériales de France et départements qui en ressortissent 40
— d'assises de l'Yonne 110
— des comptes 39
Cours de la lune 5
Cours gratuit de dessin d'Auxerre 133
— de Sens 133
Cours normal d'institutrices 144
Crédit mobilier (Société générale de) *id.*
Cultes (direct. générale) *id.*
Curés 69

D

Délégués cantonaux 96
Départements de la France 43
Dépôt de mendicité 138
Desservants 93
Diocèse de Sens 85
Directions générales des contributions directes, douanes et contrib. indirectes, etc. 111
Division de la France en départements 43

E

Eaux et forêts 114
Eclipses 4
Ecole normale primaire 97
Ecoles impériales 49
Embranchement de Laroche à Auxerre 121

pages.

Enfants trouvés et abandonnés (service des) 83
Enregistrement et domaines 113
Ères et supputations chronologiques 3
Etat-major (corps d') 48
Extinction de la mendicité (assoc. pour l') 139

F

Ferme-école 136
Fêtes mobiles 3
Foires de l'Yonne 5
Forêts 46

G

Garnisons 101
Gendarmer. de l'Yonne 102
Génie 101
Gîtes d'étapes 102
Grenier d'abondance d'Auxerre 78

H

Haras 137
Haute-cour de justice 38
Hospices 82
Huissiers 93

I

Inspecteurs de l'instruction primaire 96
Inspection de l'Académ. 95
Inspection des monuments historiques 131
Instituteurs communaux 69
Instruction publique 95
— (Etablissements d') 96

J

Jardin des plantes départemental 133
Jours de la lune 5
— du mois 5
— de la semaine 5
Justices de paix 89

L

Lever et coucher du soleil 3
Lever et coucher de la lune 5
Lignes télégraphiques 122
Lycée impérial de Sens 99

M

Maires 69
Maison d'arrêt d'Auxerre 84
Maison de l'Empereur 31
— de l'Impératrice 33
Maisons des prêtres auxiliaires, à Pontigny 85
Maréchaux de France 48
Médecins des enfants trouvés 58
Mendicité (dépôt de) 138
Monuments historiques 131

N

Navigation de l'Yonne et du canal du Nivernais 123
Notaires 90

O

Orphelinats d'Auxerre 140
Orphelinat départemental à Sens 137

P

Payeur du département 104
Pénitencier départem. 84
Percepteurs (personnel des) 106
Ponts et chaussées 117
Populat. des communes de la France 43
Population totale du département 4
Position géographique du département 4
Postes aux lettres (bur). 116
Postes aux chevaux 116
Préfecture de l'Yonne 49
Prisons du département 84
Puissances 27

Q

Quatre-temps 3

R

Recette générale 104
Recev. de l'enregistr. 136
Routes impériales 117
— départementales 118

S

Saisons (commencement des) 4
Salles d'asile 140
Sapeurs-pompiers 143
Séminaire diocésain 100
Sénat 34
Service hydraulique 118
Service vicinal 125
— personnel 125
Société de charité maternelle d'Auxerre 140
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne 131
— archéologique de Sens 132
— des amis des arts *id.*
— d'études d'Avallon 132
— médicale de l'Yonne 133
— de prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Yonne 134
— de secours mutuels 140
Sociétés musicales 142
Sociétés d'agriculture 135
Sous-Préfectures 53
Souverains de l'Europe 29
Suppléants des juges de paix 90

T

Théâtres 142
Trésor 102
Tribunaux civils 184
— de commerce 188

V

Vaccine 58
Vérificateurs des poids et mesures 105
Villes libres 30

Y

Yonne (rivière d') 123